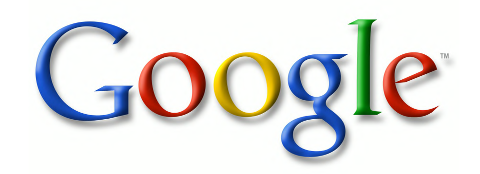
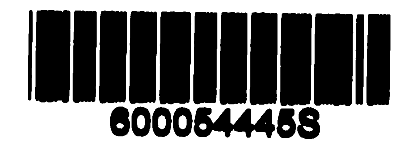





600054445S



# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

DANS LES

## ALPES-MARITIMES

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

DANS LES

# ALPES-MARITIMES

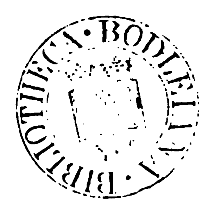
PAR

Le Chanoine E. TISSERAND

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ NIÇOISE, AUMONIER DU LYCÉE DE NICE,
OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, CORRESPONDANT DU MINISTÈRE,
ET MEMBRE DES SOCIÉTÉS DE MELUN, AIX, CANNES, ETC., ETC.

... Tales a nobis avertite causas...
(VIRGILE, *Enéide.*)






NICE
TYPOGRAPHIE, LITHOGRAPHIE ET LIBRAIRIE S. CAUVIN-EMPEREUR,
Rue de la Préfecture, 6 et place de la Préfecture, 1.

1878

# DÉDICACE

**A la Société Niçoise des Sciences naturelles et historiques.**

MES CHERS COLLÈGUES,

Je vous dédie cet ouvrage, dont vous voulez bien faire les frais. Veuillez l'agréer comme un faible hommage de ma reconnaissance et comme ma part de bonne volonté et de collaboration. Le seul dessein que je me propose dans cette *Histoire de la Révolution Française dans les Alpes-Maritimes*, c'est de compléter les *Monographies de Nice*, *de Vence et d'Antibes* qui s'arrêtaient à 1789, et de mettre en ordre les documents puisés dans les archives communales et dans celles de la préfecture, sur les évènements si émouvants de notre grande Révolution. Nos contrées en ont ressenti d'autant plus les effets qu'elles étaient plus rapprochées de la frontière. Aussi presque tous nos grands généraux sont-ils venus

s'illustrer dans les Alpes-Maritimes. C'est chez nous que Bonaparte et Masséna ont débuté. Dieu lit dans le fond des cœurs. Je n'ai point d'autre but dans cet ouvrage, que de contribuer, selon la mesure de mes forces, au bien de mon pays, en tâchant, par la connaissance des faits, de rendre à jamais impossible le retour des excès de cette époque exceptionnelle. Je me rends aussi à l'appel des Sociétés savantes et de la nôtre en particulier, que réclament le concours de tous, dans les recherches des archives locales pour aider à l'histoire générale de la nation. J'ai emprunté au *Moniteur universel*, aux ouvrages de M. Toselli, du comte Saint-André, de Jomini, du général Koch. Mais je dois surtout remercier M. le général d'Auvare de m'avoir laissé puiser dans le précieux manuscrit de son vénérable père. Si nous n'avons pas chargé ce volume de plus de *notes justificatives*, c'est que les sources se supposent facilement : J'écris les archives à la main. Voici encore les sources où j'ai puisé : Registres des délibérations des Conseils communaux d'Antibes, de Belvédère, de Nice, de Vence, etc., correspondances, registres des Districts de Nice, de Grasse et de Saint-Paul, qu'on trouve à la préfecture de Nice; Police secrète, armée, etc. J'atteste une fois de plus, que je n'ai écrit que sur des documents officiels. Il serait trop ambitieux de prétendre tout dire, mais c'est peut-être un titre à l'indulgence de mes collègues, et de tous, d'avoir ouvert le champ à ceux qui voudront encore découvrir et

écrire après moi sur la Révolution Française dans les Alpes-Maritimes.

Agréez de nouveau, Messieurs et honorables Collègues, l'expression de ma reconnaissance et de mon sincère et respectueux attachement.

*Votre très-dévoué et humble Collègue,*

**E. TISSERAND,**

Chanoine honoraire, aumônier du Lycée,
membre de la Société Niçoise.

Lycée de Nice, samedi 6 juillet 1878.



Cette Histoire formera six chapitres :

Chapitre I$^{er}$. Assemblée Constituante
— II. Assemblée Législative
— III. Convention nationale.
— IV. Directoire.
— V. Consulat et Empire.
— VI. Les Deux Restaurations, 1814-1815.

Fastes chronologiques de 1816 à 1878.

Nous mettons à la fin les notes additionnelles et justificatives, suivies d'une table générale.

CHRONIQUE DE PROVENCE

# HISTOIRE DE LA GRANDE RÉVOLUTION

DANS LE

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

# CHAPITRE PREMIER

## ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1789)

### I. — ÉTAT DES ALPES-MARITIMES AU MOMENT DE LA GRANDE RÉVOLUTION.

Nous avons fait observer dans nos monographies précédentes que la féodalité ne fut jamais aussi rigoureuse dans la Provence que dans le Nord. Si quelques communes payaient des redevances seigneuriales, elles se trouvaient soumises au propriétaire en vertu de conventions librement acceptées. Beaucoup de familles pauvres , appelées de la rivière de Gênes ou d'autres pays, avaient reçu du propriétaire des terres à titre de rentiers ou de colons, et ils soldaient en nature ou en espèces, suivant le contrat fait en bonne forme. L'impôt était plutôt payé en corps de communauté que personnel. Assurément beaucoup de droits seigneuriaux du Midi ressemblaient à ceux du Nord; il y avait une différence marquée entre le bourgeoïs et le marquis, entre le manant ou le roturier et le

ble. Le peuple, entraîné par la bourgeoisie frondeuse, aspirait à l'égalité. Elle entendait dire à chaque instant que nous naissions tous égaux et libres. Pas un homme un peu lettré de nos communes chez qui on ne trouvât au XVIII$^{me}$ siècle dans sa bibliothèque les œuvres de Jean-Jacques Rousseau, de Voltaire et autres ouvrages du XVIII$^{me}$ siècle. Disons-le, l'idée d'une réforme sociale, la révolution, était dans toutes les têtes avant 1789. Il est malheureux que le souffle de l'irreligion et de l'indépendance s'en mêlât pour entraîner la France en sens inverse de l'autorité légitime : depuis quelque temps déjà les conseils communaux, s'affranchissant de l'idée religieuse, ne commençaient plus leurs délibérations par la formule d'usage : *Au nom de Dieu*. Née des scandales de la régence, et des ouvrages impies et lubriques publiés à cette époque, la société du XVIII$^{me}$ siècle sentait un affaiblissement général des mœurs. La jeunesse qui a toujours aimé l'indépendance ne rêvait plus que la jeune Amérique; la magistrature aimait la constitution anglaise; un certain monde haïssait les nobles et les prêtres. — Le chirurgien Courmette, de Vence, rencontre un jour, en revenant de la chasse, le vénérable évêque qui, avec son grand-vicaire et son secrétaire, goûtait sur l'herbe à la campagne de Saint-Martin. « Bientôt, dit-il, en montrant son fusil, nous ferons une autre chasse. » Il ne se trompait pas. Ce sera un des plus forcenés révolutionnaires de Vence.

La noblesse et le haut clergé de nos pays jouissaient pourtant d'une considération méritée.

*A Vence*, peuplée de 3,000 habitants, brillait noble et magnifique marquis, illustre rejeton de Romée de Villeneuve, Pierre-Paul-Ourse-Hélion de Villeneuve, baron de Vence, marié avec Clémentine de Laage, fille de l'intendant général des gabelles. Il était en 1785

capitaine au régiment royal-Corse, et en 1789 maître de camp au régiment royal-Pologne cavalerie.

L'évêque de Vence se nommait Charles Pisani, marquis de la Gaude, conseiller du roi, avocat au parlement d'Aix. Né à Aix en 1743 de Joseph-César de Pisani, marquis de la Gaude, avocat en la cour, et de Catherine de Reboul de Lambert, il suivit la carrière paternelle. Il eut le malheur de perdre, le jour même de ses fiançailles, la noble et riche demoiselle d'Entrecasteaux. Ce chagrin le détermina à prendre les ordres ecclésiastiques. Il devint évêque de Vence en 1783; et digne successeur des Véran, des Lambert, des Godeau, et des Surian, il se montra savant, pieux, doux, charitable. Il choisit pour grand-vicaire l'abbé Latil, futur cardinal de Reims, et pour secrétaire l'abbé Méro, prêtre et orateur distingué. Son chapitre se composait de sept chanoines : Antoine Suche, prévôt ; Jacques Mars, sacristain ; Joseph Savournin, archidiacre ; Joseph Alziary, François Savournin, Christophe Rostan, François Espitalier et l'abbé Vernachan, supérieur du séminaire. Les deux curés de la cathédrale se nommaient Vial et Archier, et le capiscol, l'abbé Abbon. La bourgeoisie de Vence possédait des hommes intelligents et instruits ; Honorat Savournin, avocat, est le juge seigneurial avec Pierre Blacas, notaire, sous-lieutenant. Nommons Joseph Blacas et Jean Mars notaires, Théodore Rostan, Charles-Antoine Guérin et Théodore, son frère, avocats, Jean-Baptiste Bérenger, Charles Vacquier, Pierre-Paul André, Jean-Louis Isnard, Pierre Auzias, Alexandre Vacquier, Antoine Savournin, Alexandre Boyon, Jean-Alexandre Mallet, Pierre Baussy, François Calvy, commandant des gardes-côtes, Jean Savournin, capitaine des cannoniers gardes-côtes, tous bourgeois ; Jean-Philippe Suche, docteur médecin, Jean Suche, chirurgien du roi, Joseph Aussel et Christophe Gaitte, chirur-

giens, Jean-Pierre Savournin et Joseph Maurel, pharmaciens; Joseph Fanton, receveur des gabelles, Pierre Hugues, orfèvre.

*Saint-Paul*, à trois kilomètres de Vence, chef-lieu de baillage, petite place de guerre, avait 1,800 habitants en y comprenant Roquefort et La Colle qui vont, en 1790, obtenir chacun leur titre communal. — Honoré Alziary de Roquefort, fils d'Alexandre Alziary, et de Marie-Christine de Grimaldi, avait cédé sa charge de viguier de Saint-Paul à Jean Raymond, baron des Conségudes, pour se livrer à sa passion de l'art dramatique. Ses deux filles, Pauline et Marie Blanche avaient joué au pensionnat des Bernardines d'Antibes où elles étaient élevées, des petites pièces de théâtre qui avaient excité un véritable enthousiasme. Le viguier de Saint-Paul partit avec elles pour Montpellier, où tous les trois débutèrent dans *Zaïre*. Le triomphe de Pauline à Paris fut *Mérope*; et celui de Marie Blanche à côté de Talma Iphigénie en Aulide. Ces deux artistes étaient connues au théâtre sous le nom des demoiselles Sainval.

Le père de Pauline et de Marie Blanche eut aussi deux fils : le juge de Saint-Paul, Jean-Antoine Alziary de Roquefort, marié en 1787 avec Claire de Beaumont, et François Alziary, qui sera en 1790 commandant de la garde nationale. Le sieur Guevare était lieutenant du viguier. Parmi les notabilités de Saint-Paul nous avions Esprit Bellissime de Roquefort, Layet, Achard, Gardenqui, Euzière, Raybaud, Bonnet, Mougins, Payan, Issaurat, etc.

Au chapitre de la Collégiale, l'abbé Flory, curé-doyen, J. Félix Raybaud, sacristain, Sicard, Baussy, etc.

*A Cagnes*, c'était haut et puissant marquis et baron Laurent-Sauveur-Gaspard de Grimaldi, qui convoitait toujours l'héritage de Monaco. Il avait son frère Louis André évêque du Mans; et il était allié avec le mar-

quis Panisse-Pacy, son voisin, seigneur de Villeneuve-Loubet et Cipières.

*Tourrettes-Vence* avait pour seigneur le marquis Joseph Guichard de Villeneuve, aussi baron de Saint-Jeannet, qui avait épousé une sœur du marquis de Vence.

*A Carros*, c'était le marquis Alexandre Claude Bonaventure de Blacas qui épousa le 13 mai 1789 Marie de Pélissier de Chanterieux.

*Grasse*, ville riche, peuplée de 12,000 habitants, chef-lieu de Viguerie et de Sénéchaussée, est vraiment la petite capitale de la rive droite du Var. Son évêque, homme distingué par sa science et par sa piété, appartient à une famille parlementaire. François d'Estienne de Pronière siège depuis 1753. Ses grands vicaires se nomment Jaury et Geoffroy du Rouret ; son secrétaire, Conte. Voici son chapitre : Messires Charles Hubert Chevretel, sacristain, Pierre Antoine Barbaroux de Gévaudan, capiscol, parent du trop célèbre Barbaroux de Marseille, Joseph Bernard, archidiacre, Al. Mallet, archidiacre, Marc Chéry, Antoine Roustan, théologal, F. Albanelly, J.F. Pugnaire, Auban Augier; les deux curés MM. de Mougins et de Gasq. Il y avait douze bénéficiers.

D'ordres religieux, on comptait à Grasse : les Augustins, les Observantins, les Dominicains, les Capucins, les Oratoriens, les Visitandines; les sœurs de Nevers desservaient l'hôpital.

Dans le diocèse, il y avait des Capucins, à Cannes; des Observantins-Cordeliers et des Bernardines, à Antibes. — Lérins était fermé depuis 1787.

La bourgeoisie de Grasse, opulente et visant à la noblesse, coudoyait la vieille aristocratie. On voyait en face des Villeneuve-Vence-Tourrette, Bargemon, Mons, Beauregard, Saint-Césaire, les de Grasse du Bar, les Grasse-Briançon, l'Isle-Taulanne, les Pontevès, le mar-

quis de Clapiers marié avec la sœur de Mirabeau, Lombard de Gourdon, Puget-Chasteuil, Durand-Sartoux, Castellane, de Flotte, d'Agout, Geoffroy du Rouret, Robert d'Escragnolles. C'était la jeune noblesse : Théas d'Andon et de Caille, Ainesy de Briançonnet, Calvy de Vignolet, Fanton d'Andon, Isnard et Luce de Seillans, Bounin de Cabris, coseigneur de Châteauneuf, Cresp de Saint-Césaire, Mougins de Roquefort, Bain de Séranon, Barbaroux de Gévaudan. Un fils de Luce de Seillans revendiquait à cette époque l'héritage des comtes Gaspari de Corse. Parmi les familles actuelles de Grasse nommons: Bruéry, Bonafons, Bérenger, Bartel, Amic, Aubert, Albanelly, Barbery, Bernard et Bernardy, Bompar, Court, Chautard, Cavalier, Chéry, Daumas, Fanton, Feraud, Gazan, Gérard, Girard, Giraud, Gasq, Gaitte, Imbert, Isnard, Lambert, Jaumes, Jourdan, Martelly, Marcy, Maure, Le More, Maubert, Mercurin, Niel, Ricord, Roubaud, Roustan, Payan, Pugnaire, Saissy, Rancé, etc. Quelques personnages marquaient alors ou s'illustraient en ce temps-là : les deux Mougins de Roquefort, fils de Jean Joseph et de Marie Anne Abbo. Le général Gazan (Honoré Théodore); le conventionnel Maximin Isnard ; le général comte F. L. J. Gabriel Luce de Gaspari, comte de Belval ; Léopold de Bompar, chef d'escadre, Louis Augustin de l'Isle-Taulanne aussi chef d'escadre; les peintres Fragonard, Cresp et Marguerite Gérard ; le botaniste J. H. de Jaume Saint-Hilaire.

En 1789, voici le dénombrement des seigneurs de l'arrondissement de Grasse : Messire Pierre François de Grasse, seigneur, comte du Bar.

Messire François Orengo, comte et seigneur de Roquesteron.

Jean Sauteron et Laurent Saissy, coseigneurs de Séranon.

F. de Durand, sieur de Sartoux, résidant à Grasse, et Messire de la Tour Romolles, coseigneur de Sartoux.

Louis de Villeneuve, seigneur de Mouans.

Joseph de Villeneuve, seigneur de Saint-Auban.

M. de Caille, résidant à Aix.

Antoine de Flotte d'Agout, seigneur de Gars, résidant à Seillans.

Jean de Theas, et Jean-Paul de Clapiers, marquis de Cabris, coseigneur aussi de Gars, résidant à Grasse.

Jacques de Robert, d'Escragnolles, capitaine de cavalerie de l'ordre royal, ayant son fils officier de marine.

Jean-Paul de Lombard, marquis de Gourdon, et son fils aussi Jean-Paul, marquis de Montauroux, lieutenant de la Compagnie des Maréchaux de France.

Jean-Paul de Puget-Chasteuil, baron de Châteauneuf, résidant à Grasse.

Jean-François de Bounin, coseigneur de Châteauneuf.

M. de Saint-Ferréol de Mastre, seigneur d'Amirat, résidant à Montauban.

René Alphonse-Paulin de Grasse, lieutenant des vaisseaux du roi, domicilié à Toulon, seigneur baron de Briançonnet.

Le sieur d'Ainesy, résidant à Grasse, coseigneur de Briançonnet.

Dame Anne-Marie de Blanqui, et Jean-Paul Alziary de Malaussène, coseigneurs d'Aiglun.

La veuve du sieur de Clapiers et M. de Lombard de Gourdon, coseigneurs de Saint-Césaire.

*A Biot*, le dernier commandeur de Malte se nomme Antoine-François de Croze de Lincel, commandeur de Nice.

Résident à Cannes MM. de Riouffe de Thorenc, commissaire de marine, et le chevalier de Thorenc son fils, et Jean-Baptiste de Riouffe.

André Souquet, colonel d'artillerie.

M. de Montgrand, gouverneur des îles de Lérins.

*Antibes,* avec ses 5,600 habitants, place de guerre,

port de mer, sentinelle sur la frontière du Var, avait toutes les bonnes grâces du roi, qui depuis l'acquisition de Henri IV, en était le seigneur. Elle méritait bien du pays par sa constante fidélité et surtout par le blocus glorieux qu'elle avait soutenu en 1746. Son gouverneur se nommait le marquis de Cugnac, successeur de M. de Lesrat depuis le 15 février 1787. M. de Mont-Choisy était major du fort Carré; il sera remplacé en 1789 par M. de Sanglier. M. Lombard de Roquefort était directeur du génie, Pierre Sartoux entrepreneur des fortifications, Michel-Joseph-Emond d'Esclévins, directeur du courrier de la Corse, noble Joseph de Guide, viguier royal; Joseph Bonneau, lieutenant-général au siége de l'amirauté; les sieurs Curault et Tourre juges, l'un de la ville, l'autre de la marine; Esprit-Joseph Reille, lieutenant-général au siége royal; noble Reibaud de Clausonne, procureur du roi; le sieur Allègre, maître du port, Sébastien Vial procureur du roi à l'amirauté.

Le régiment des chasseurs royaux tenait garnison, avec un détachement à Monaco. Beaucoup d'officiers retraités avaient établi leur domicile dans cette petite ville de guerre, tels que le major Saint-Ferréol, le capitaine Leroy de Beurry, le sieur Joseph de Boyer de Choisy, le capitaine Eléonore-Joseph-Gabriel de Bouchard d'Aubetaire. Beaucoup d'Antibois servaient dans la marine ou dans l'armée, les Guide, les Barquier, les Gazan, les Vial. Masséna y recherchait déjà la main de la fille unique du chirurgien Lamarre qu'il épouse en 1789.

Lorsqu'après avoir parcouru la rive droite du Var, nous franchissons la frontière, nous nous trouvons dans le comté de Nice, tout dévoué à la maison de Savoie. *Nice*, peuplée de 20,000 habitants, pas aussi grande et aussi belle qu'aujourd'hui, ne manque pas pourtant d'agréments. Excepté la bourgade Saint-Jean-Baptiste, sur la rive droite du Paillon, la ville n'occupe encore

que la rive gauche entre l'embouchure du Paillon et la mer, et autour du rocher appelé le Château. Depuis qu'elle n'a plus de citadelle, elle tend à s'embellir de jour en jour. Un nouveau quartier, appelé Ville-Neuve (Saint-François-de-Paule), remplace le pré aux oies ; le cours, la place Victor, le théâtre, le nouveau port Limpia datent de ce temps-là.

Les étrangers commencent à rechercher son climat pendant l'hiver. Le duc de Glocester y passait l'hiver de 1784 ; l'archiduc de Milan et la duchesse de Bourbon-Condé, celui de 1786. Son commerce, grâce au port-franc, est assez considérable. De riches armateurs frètent des navires pour les échelles du Levant, pour les côtes d'Afrique. Il y a un mouvement incessant de Nice avec Gènes et Marseille.

Ses libertés municipales, un peu amoindries, ne diffèrent pourtant guère de ce qu'elles étaient au XII^me^ siècle; M. le marquis de Planargia, qui avait remplacé, en 1787, le comte de Saint-André, devenu vice-roi de Sardaigne, était gouverneur de la ville et du Comté ; le comte Trinquieri de Venançon, intendant ; Charles Valperga de Maglione, évêque depuis 1780 ; en 1789, le comte Augustin Léa exerçait la charge de 1^er^ consul, avec J. Avenas et J. B. Fédel. En 1790, ce seront : MM. F. Peyre, marquis de Châteauneuf ; A. Ricordi, L. Vigon. En 1791, M. de Grimaldi, baron de Sausse, sera 1^er^ consul.

Parmi les grandes familles de Nice, on pourrait nommer les Lascaris, les Grimaldi, les de Roubion (Caissotti), les d'Auvare qui suivront des partis opposés, comme les deux frères Trinquieri, les de Pierlas, le comte de Saint-Léger, les Caravadossy de Thoët, les comtes de l'Escarène, de Falicon, de Cessole, les de Orestis, les Raynardi, comtes de Belvédère. — La population niçoise avait un profond attachement à ses rois et à la religion. Il y

avait de nombreux couvents : deux maisons d'Augustins ; PP. Observantins de saint François ; Récolets de Cimiez, Capucins de saint Barthélemy ; Minimes de saint François-de-Paule ; deux maisons de Visitandines, Clarisses, Bernardines ; quatre ou cinq confréries de Pénitents entretenaient le zèle religieux.

Le monastère bénédictin de Saint-Pons était sur le point d'être sécularisé, comme l'avait été Lérins.

A Menton, à Saorge, à Sospel, à Lantosque, il y avait des Franciscains ; des Carmes gardaient le sanctuaire de Laghet.

Voici quels étaient les vénérables chanoines du chapitre de Nice en 1789 ; D. D. Balduini, prévôt et vicaire général ; Barralis, prieur ; Trinquieri, archidacre ; Barli-Fabri, préchantre ; Fighiera, chantre inférieur ; Bottieri, théologal ; Casoni, Thaon, Navello, Garin, Garidelli, curé, Belmondi, Massilia, Berengeri, Provasso, bibliothécaire, Biscarra, Torini, Olivari, pénitencier, Passeroni, chanoine secrétaire.

Quoique le Var séparât la France du Comté de Nice, on laissait la plus grande facilité de communication entre les habitants des deux rives. Le Var se passait à gué. La passerelle de Saint-Laurent-du-Var ne date que de 1792 à 1793.

Racontons maintenant. Nous nous abstiendrons le plus souvent de toute réflexion. Souvent même, on ne pourra apprécier les hommes et les événements d'après les règles ordinaires ; la société, dans un état violent, et jetée en dehors de la légalité, ressemble à un fleuve qui, rompant ses digues, ne respecte ni le sacré, ni le profane. Telle sera la grande Révolution.

## II. — ASSEMBLÉES PROVINCIALES.

L'Assemblée des notables à Versailles avait amené le roi à convoquer les *assemblées provinciales*, afin d'éta-

blir l'égalité des impôts : ce qui avait mis en joie toute la Provence, heureuse de recouvrer ses *États* supprimés depuis cent quarante sept ans. Quiconque sait discourir va faire entendre sa voix dans les moindres communes. C'est vraiment le règne des avocats. Dans nos pays la place d'honneur appartient à M. Jean-Joseph Mougins de Roquefort, maire et viguier de Grasse. Il salue avec tant d'enthousiasme l'ère nouvelle de la liberté qui apparaît, qu'on le couvrira d'applaudissements. Le conseil général de Grasse lui continuera sa charge de maire pour 1788, à cause du zèle et du patriotisme qu'il montrera aux États d'Aix et de Lambesc.

Le premier discours qu'il prononcera date de l'Assemblée générale de la Viguerie de Grasse, 18 décembre 1787, pour l'élection des représentants aux États d'Aix. M. Mougins fut chargé de représenter Grasse aux États. Les autres communes, suivant le tour de rôle, avaient à choisir entre le maire de Vence et celui de Vallauris qui se portaient comme candidats. M. Girard, maire de Vallauris, fut élu par onze voix contre M. Bérenger, maire de Vence, qui n'en obtint que neuf. De là un vif mécontentement des Vençois. Le 22 décembre, dans l'Assemblée du *Conseil municipal*, M. Bérenger déclare que cette préférence donnée au maire de Vallauris offense toutes les communautés, et plus particulièrement celle de Vence ; le sieur Girard par des sollicitations publiques et secrètes a capté des suffrages qui malheureusement font poids par le nombre. Ledit Conseil exprime donc le vœu que la communauté de Vence, la plus importante de la Viguerie après Grasse, par son ancienneté, son affouagement, sa population de 4,000 habitants, son siége épiscopal, ait le droit de fournir aux États un député au nom de la Viguerie ; que le choix du sieur Girard est peu honorable pour elle, puisque par là elle a été convaincue d'insuffisance, n'ayant pas trouvé dans sa communauté

un seul sujet digne de recueillir l'honneur d'une pareille députation, honneur d'autant plus grand que le rétablissement des États fait époque.

La requête de Vence n'aura aucun succès, ce qui mettra les communautés en demeure de demander à cor et à cri l'abolition du *tour de rôle*.

Les États s'assemblèrent solennellement à Aix, le 31 décembre, dans l'église du Collége-Bourbon, sous la présidence de l'archevêque. Nos évêques de Grasse, de Vence, de Glandèves, s'y trouvaient; toute la noblesse, les députés du clergé et des communes. Grasse y avait MM. Mougins et Girard; Antibes, M. Bonneau, François; Saint-Paul, MM. Bellissime et Euzière. Tout s'y passa sans incident remarquable.

Une nouvelle convocation des Etats eut lieu à Lambesc pour le 4 mai 1788. Les communautés nommèrent le 25 avril leurs députés à l'assemblée de la Viguerie de Grasse, pour le 29 avril. On s'y occupa beaucoup de l'abolition du *tour de rôle* pour en revenir au règlement de 1440. Le sieur Bonneau, député d'Antibes, avant de se rendre à Lambesc était chargé par ses commettants de demander la réforme des assemblées provinciales. On le chargeait de dire que tout pesait sur le peuple, quoique dix fois plus nombreux; pour lui toutes les charges; mais les priviléges, les immunités pour la noblesse et le clergé. Plus de priviléges, mais des droits égaux pour tous les citoyens d'une même patrie. « Vous vous associerez aux félicitations données au roi pour avoir rendu à la Provence ses assemblées provinciales, et rempli les vœux de son Parlement, des assemblées générales des communautés et de tout bon citoyen. »

Mais voici venir l'année mémorable 1789. Il s'agit maintenant de la tenue des États généraux à Versailles, pour le 4 mai. Les États d'Aix se réuniront le 25 avril. Les communautés de nos pays nomment leurs députés aux chefs-lieux de Viguerie, le 11 janvier.

Le 15 janvier, M. le maire et viguier de Grasse, Jean-Joseph Mougins de Roquefort, prononce le discours suivant qui renferme toute la Révolution :

« Messieurs, nous touchons au moment de la restauration publique ; nous entendons retentir dans toutes les provinces le cri de la *Liberté* et les élans du *Patriotisme*. Le *Tiers-État*, dont nous sommes membres, qui jusqu'à aujourd'hui n'avait pas assez connu ses forces, ses lumières, ses ressources, vient enfin de se reconnaître, de sentir tout le prix de son existence, et il touche au moment heureux où, dégagé de ses fers, il n'aura plus qu'à obéir à son roi et à servir sa patrie.

« Cette *Révolution* est l'ouvrage du temps, qui met enfin un terme à l'ambition et à l'injustice ; il est encore celui de la bienfaisance du monarque adoré, qui en marchant sur les traces de l'immortel Henri IV, en suivant ses heureuses intentions, nous appelle à lui pour rétablir dans l'exercice de ses droits un *Ordre* que son illustre aïeul appelait le nerf et l'appui de l'État.

« C'est donc à nous à faire usage de cette *liberté précieuse* ; c'est à nous qu'il appartient de nous régénérer et de rendre cette nouvelle vie à l'Empire français. Et quelle circonstance plus favorable pour adopter ces salutaires principes que celle qui nous rassemble !

« Vous allez donner un représentant à la Viguerie ; vous allez nommer celui qui doit assister à la prochaine convocation des États pour concourir avec nous au soutien de vos intérêts, à la discussion de vos droits, à la *défense* de la cause publique. Que ce choix forme l'objet de vos sollicitudes, mais qu'il soit volontaire et libre ; qu'il ne soit point asservi, qu'il soit dicté par la confiance et par l'expression de ce sentiment intérieur qui vise au maintien de l'ordre et du bien public. La députation à tour de rôle que l'on avait voulu propager présentait un système destructeur des droits les plus

*précieux* et surtout de ceux de la liberté. Il est de droit naturel, de droit positif que les Vigueries aient la liberté de choisir leur représentant.

« Le libre arbitre et la volonté sont les propriétés les plus *précieuses* de l'humanité, disait dans la délibération prise par la ville d'Aix, ce 18 décembre dernier, un jurisconsulte tout à la fois administrateur zélé et *citoyen* au talent et au patriotisme duquel nous ne devons cesser d'applaudir. Ces deux bases doivent être le signal de l'abrogation du tour de *rôle*. Les anciens règlements qui avaient reçu la sanction du souverain laissent ce choix volontaire et libre ; ils sont plus conformes à la justice et à l'équité. Le tour de *rôle* présente des inconvénients dangereux. Si on ne les évitait, ils entraîneraient les suffrages et produiraient une source d'abus également funestes au Tiers-État. Le Consul d'une petite communauté est ordinairement peu instruit ; plus susceptible de préventions, plus asservi ; il serait nul à nos assemblées provinciales, parce que les objets qu'on y traite seraient hors de sa sphère ; ou bien il apporterait une opinion dictée par la crainte, ou subjuguée par l'empire que les personnes qui ont un intérêt opposé à ceux du Tiers-État pourraient avoir sur lui.

« Les deux premiers ordres nomment leurs représentants librement et sans gêne ; le Tiers-État ne connaît ni la forme, ni le régime de cette nomination et il ne s'en plaint pas. Pourquoi n'aurions-nous pas la liberté d'user d'un droit égal, lorsqu'il s'agit de discuter les intérêts de la Province ou de la Nation : nous sommes réunis dans le sein d'une même famille, *ne sommes-nous pas tous égaux ?* La loi du tour de *rôle* ne peut être née que par l'effet de l'erreur; elle se ressent de l'*ancien régime féodal*. Elle n'aurait pour base et pour principe qu'un esprit de *domination*, de *despotisme*. Empressons-nous de l'abdiquer. — Pénétré de la force de ces raisons, le

Conseil de notre communauté nous chargea, par sa délibération du 14 décembre dernier, de vous faire aujourd'hui la motion d'abroger le tour de *rôle*. Cette mission nous est d'autant plus flatteuse qu'elle est conforme à nos vues, au cri de la justice et de la vérité, de l'opinion enfin, que toutes les Communautés de la Province ont déjà portée. Nous n'ignorons pas que quelques communautés du district ont voté, dans leurs délibérations particulières, pour le tour de *rôle*.

« Mais leur opinion a-t-elle été libre? Des impressions étrangères n'ont-elles pas présidé à ce vœu ? N'a-t-il pas été le fruit de la contrainte et de l'empire de cette ancienne servitude dont nous voyons encore, malheureusement pour nous, éclore quelque étincelle? Sans approfondir davantage les motifs d'une si étrange défection, aujourd'hui que nous sommes venus dans ce temple de concorde et de paix, aujourd'hui que vous sentez tous le prix de votre liberté, vous vous empresserez d'abjurer ces funestes principes et de conserver les droits de votre patrie dans leur intégrité... Suivons cette loi salutaire que nous donne notre auguste souverain, par un effet de sa bonté et de sa justice paternelle, et en rendant hommage à sa justice ne cessons jamais de publier sa gloire et ses bienfaits. Nous avons donc à vous demander : 1° le vœu de la Viguerie sur l'abrogation du tour de *rôle* ; 2° la nomination volontaire et libre d'un député pour la représenter aux prochains États.

« Vous venez d'entendre nos vœux, la fermeté de nos résolutions. Nous les devions à nos sentiments, au devoir de nos charges, à la confiance de nos concitoyens qui nous ont placé pour la troisième fois parmi vous. Unis par les mêmes liens, n'ayant qu'un même objet et un même cœur, recevez aujourd'hui, messieurs, dans ce temple auguste, le serment public et solennel que nous faisons d'apprécier les droits de notre patrie avec zèle, d'en

défendre les intérêts avec soin et de concourir mieux à délivrer le Tiers-État des entraves qu'on avait mises à sa liberté et de le faire jouir des avantages que la dignité de son existence et la nature, trop longtemps outragées, réclament en sa faveur. »

Ce discours fut couvert d'applaudissements, et chaque membre de l'assemblée en emporta une copie.

Presque tous les députés des communes lurent à leur Conseil ce discours remarquable, et l'universalité des citoyens non-seulement l'approuva, mais vota des éloges à l'orateur *si bien inspiré*, et fit transcrire *ces nobles paroles* sur le registre des délibérations. Cette fois Jean Savournin, capitaine des canonniers gardes-côtes, représentait aux États Vence et les autres communautés. Il y avait les deux frères Mougins de Grasse, J.-François Lombard de Roquefort, maire d'Antibes, et M. Bellissime de Roquefort, maire de Saint-Paul. Les États d'Aix furent très-orageux, à l'exemple de ceux de Grenoble, de Bordeaux, de Rennes, de Toulouse et de beaucoup d'autres provinces. Les deux premiers ordres ne voulurent faire aucune concession au Tiers-État, et prétendirent même concourir à la légitimation des pouvoirs des députés du tiers ordre. Ceux-ci se retirèrent le 28 janvier, de la salle et dressèrent un acte de protestation en forme de supplique au roi. Mirabeau, qui devait dans quelques mois entraîner dans la même voie le Tiers-État, et constituer l'Assemblée nationale, se trouvait parmi les députés des États d'Aix, et sans doute il fut l'instigateur de cette protestation. Pourtant le tiers ne voulut pas se séparer sans promettre à Louis XVI de lui venir efficacement en aide pour les impositions demandées : « Malgré la détresse du pays et l'épuisement où l'a jeté le fardeau des impositions qu'il a supporté presque seul jusqu'à présent, et la justice qu'il y avait de le faire supporter par les trois ordres, la voix impérieuse des besoins de l'État, le danger

qu'il y aurait à ce que par les longueurs et les difficultés émises par les deux premiers ordres, les impositions ne fussent pas versées dans le trésor royal, ces considérations ont seules porté les députés du dernier ordre à les consentir sans protestation. Cette démarche manifestera aux yeux du roi et du royaume les vraies dispositions et intentions de chacun des ordres ; et tandis que les deux premiers ordres refusent de payer de leur superflu cette part d'imposition, le tiers, malgré son accablement, ne consultant dans les dangers de l'État que le moyen de le sauver et son amour pour son roi, consent à prendre sur son nécessaire pour le payement de ces impositions et à faire l'avance des portions concernant les deux premiers ordres. » Les représentants des communes rendent compte à leur conseil de ce qui s'est passé aux États d'Aix (3 février).

Le maire de Vence fait observer que malgré les intentions du roi, les deux premiers ordres se sont présentés en nombre supérieur à celui des députés du tiers, et ont de plus prétendu concourir à la légitimation des pouvoirs des députés de cet ordre, que le tiers-ordre est sorti de la salle pour dresser une protestation le 28 janvier. Le Conseil de Vence déclare que l'acte du 28 janvier renferme l'expression de ses sentiments, et approuve la conduite tenue à Aix par le sieur Savournin, maire et député de la Viguerie de Grasse aux dits États. Il loue aussi le talent et le zèle patriotique de M. Mougins de Roquefort qui a discuté avec autant d'énergie que de vérité l'abrogation du tour de rôle dont la communauté de Vence avait demandé la suppression. Il adhère aux délibérations prises par la municipalité d'Aix, les 26 et 31 décembre dernier, pour la réformation de nos États de Provence et notre représentation aux États généraux du Royaume, *ne pouvant qu'applaudir au patriotisme qui les a dictées*. Il adhère enfin aux manifestations faites par les principales villes

du royaume au sujet de la formation des prochains États généraux, de l'égale répartition de tous les impôts sur les trois ordres. Il envoie une copie de la présente délibération, notamment aux villes de Rouen, Quimper, Carcassonne, Vesoul et Marseille. Il dit que si sa communauté s'est condamnée au silence, tant en raison du peu de sensation que pourrait faire une ville à l'extrémité du royaume, que de la crainte de ne point exprimer assez noblement *la réclamation des droits sacrés et imprescriptibles du peuple*, elle est amplement dédommagée de ce sacrifice et de la retenue qu'elle a imposés aux élans de son patriotisme par la sagesse des délibérations prises par les principales villes du royaume. »

Il se répand en remerciements pour le noble exemple donné par le parlement de Grenoble. Il charge le maire député, qu'il envoie aux États, de demander que cette ville ait la faculté de nommer habituellement un député aux États provinciaux, faisant valoir les motifs de cette demande sur une population de 4,000 âmes, sur son commerce, son importance, son ancienneté, sa qualité de première ville frontière à la sortie de l'Italie, et de la plus ancienne ville épiscopale de Provence ; le sieur maire-député observera que Vence est la seule ville épiscopale qui n'ait pas séance aux États ; Senès par son exiguité n'ayant pas qualité de ville, et Entrevaux, chef-lieu du diocèse de Glandevès, ne faisant pas corps de la Provence ; que Vence vaut mieux par son importance que la moitié des trente-six villes qui députent aux États, qu'elle est plus affouagée que neuf d'entre elles, qu'elle renferme une foule de représentants aptes à administrer la chose publique ; qu'elle est totalement séparée de la Viguerie de Grasse et qu'elle demande à en être distraite. Enfin ledit sieur maire-député priera Mgr l'Évêque qui se trouve aux États d'appuyer la demande du Conseil de tout son crédit.

MM. Mougins, frères, font part aux communautés de Grasse et de Vence qu'ils ont été nommés aux États-Généraux pour représenter les Sénéchaussées de Grasse, Digne et Castellane. On les en félicite unanimement.

Le 22 mars, le maire d'Antibes rendait compte, lui aussi, de ce qui s'était passé à Aix : « Messieurs, disait-il, l'État a des besoins. Le roi les expose à la Nation, mais à la différence des monarques asiatiques dont la volonté forme la mesure du pouvoir, c'est par l'assentiment de ses sujets que notre monarque veut obtenir les secours que les circonstances rendent nécessaires. Le roi étant assuré de trouver dans l'amour d'un *peuple idolâtre de son souverain* les ressources au rétablissement de la balance entre les recettes et les dépenses, sa sollicitude a rien moins eu pour objet le soin de se faire obéir que d'aviser au moyen d'arrêter les excès d'un zèle immodéré. Pour déterminer la quotité du tribut, il était indispensable de connaître la plaie et d'en sonder la profondeur. C'est à un pareil motif que doit être rapportée la première assemblée des notables et que les provinces ont été ensuite redevables, les unes du retour de leur antique constitution, les autres de leur régénération dans l'ordre municipal. Les besoins étant constatés et les témoignages de confiance de la part du souverain étant réitérés et non équivoques, il faut chercher les moyens de prévenir l'explosion du zèle d'un peuple prêt à tout sacrifier à l'honneur et à la splendeur de la couronne de son souverain. D'après les sentiments que le troisième ordre a fait paraître pour dissiper jusqu'à l'ombre des soucis de son souverain, il ne restait plus aux deux premiers ordres que de lui adoucir le poids du joug. » Ici le maire reproche la conduite des deux premiers ordres contre le troisième, et attaquant les priviléges de la noblesse et du clergé : « L'un de ces ordres, dit-il, n'est redevable de ses priviléges qu'aux siècles d'ignorance, et

l'autre à ceux de la féodalité. Or, l'État ne formant qu'une seule famille, chacun doit, suivant ses moyens, contribuer à son avancement, de sa bourse, comme de ses connaissances et de son industrie. Il est de l'essence de toute société bien ordonnée que les associés participent également aux profits comme aux pertes en proportion de leur intérêt. Quelle idée se former de ceux qui voudraient ne figurer que pour les profits, et qui cependant pousseraient la prétention immodérée jusqu'à aspirer à la prépondérance dans les assemblées du Corps?..... »

Dans la même séance, Antibes dresse son cahier de doléances au roi, et exprime en trente considérants ses vœux et ses besoins, savoir : abolition des priviléges, vote par tête et non par corps d'état : impôts proportionnels. Il faut que les vœux du Tiers-États montent librement jusqu'au trône, comme ceux des deux premiers ordres. On remercie Sa Majesté des témoignages de confiance qu'elle donne aux communautés et à ses sujets. Elle supplie Louis XVI et Necker d'accorder à la Provence la même Constitution qu'au Dauphiné. » Le maire décline l'honneur d'aller porter son cahier des doléances à l'assemblée de Grasse.

La commune de Vence étant l'une des vingt-quatre villes comprises dans le règlement donné par le roi (2 mars 1789) pour la Provence, s'assemble par corporation. Toutes les corporations de ladite ville, même celle des paysans, ménagers et fermiers, ayant observé que tout habitant désirait prendre part à la délibération, le Conseil général décide que tout individu était libre de participer à l'assemblée soit pour arrêter le cahier des doléances et remontrances au seigneur roi, soit pour nommer les six députés qui porteront le 25 avril à l'assemblée de la Sénéchaussée les vœux de la ville de Vence. Quant aux vœux généraux, tous les cahiers de doléances se ressemblent au fond.

*Grasse* fait de même le 22 mars. Parmi ses vœux, elle émet celui d'être érigée en chef-lieu de département, comme ville frontière, la plus peuplée de la Sénéchaussée, commerçante et cité épiscopale. On vote en même temps pour la salle de l'Hôtel-de-Ville les bustes de Henri IV, de Louis XVI et de Necker. Necker enverra le sien et le conseil communal lui adressera ses remerciements. Le 26 mars se tient l'assemblée générale de la Viguerie à Grasse.

Une autre question agite vivement le pays, à cette époque. La récolte avait manqué, l'hiver avait été rude et désastreux pour le Midi. Le 11 janvier, la neige et la gelée avaient perdu beaucoup d'oliviers. Il fallut que le roi nous envoyât des provisions de blé, et qu'il permît aux communes des districts de Grasse et de Saint-Paul d'aller puiser aux magasins d'Antibes (6 avril).

Les évêques et les chapitres de Grasse et de Vence se montrèrent généreux envers la population. Ils cédèrent à la commune tout ce qu'ils avaient dans leurs greniers. Une partie de la noblesse devançant déjà les États-Généraux s'empresse d'envoyer aux municipalités leur adhésion à l'égalité des charges et des impositions. L'un des premiers qui donne l'exemple est le marquis Louis Villeneuve Saint-Césaire, sénéchal de Grasse. Le marquis de Vence par une lettre du 17 mars au maire de Vence, consent à une renonciation de tout privilége pécuniaire, il se soumet à supporter dans la plus parfaite égalité toutes les charges publiques.

Le Conseil enregistrera la lettre et les paroles que M. Mougins de Roquefort prononça à ce sujet dans l'assemblée de la Viguerie : « Cette lettre, dit-il, donne un nouveau lustre à sa naissance et à sa vertu, d'autant plus que le Tiers-État de ces pays a été formé sous les yeux et sous les auspices de M. Louis de Villeneuve, sénéchal d'épée, président de cette assemblée. Le même sang

qui coule dans ses veines lui a fait exprimer le même sentiment et lui a attiré les applaudissements de toute l'assemblée. » Tout s'anime déjà au souffle de la révolution et au cri de liberté. On sent l'orage qui gronde à l'horizon et la lave du volcan qui bouillonne. A Toulon, le 23 mars, 1,800 forçats, au cri de vive la liberté, brisaient leurs fers, semant partout la terreur dans le Midi. Le peuple s'agite. Au Luc, on abat la maison et le bureau du droit de piquet. A Antibes, le peuple crie famine et manque d'ouvrage. On l'occupe aux réparations des chemins et des rues. Les enfants de dix ans sont même reçus dans les chantiers.

Nice se préoccupait de cet état de fermentation en France et il y avait dans sa population des propagateurs des idées nouvelles, entre autres, Blanqui et Dabray. La colonie étrangère, composée de la plus riche aristocratie de l'Angleterre et d'autres États, ne restait pas indifférente à notre politique. On s'en inquiétait dans les salons. C'est à Nice que le ministre banni de la France, Léoménie de Brienne, venait de se réfugier. Il y recevait même le chapeau de cardinal des mains de M^gr Piccolomini (2 février 1789).

Pour venir en aide à la misère publique, disons qu'alors comme aujourd'hui, cette riche aristocratie donnait des fêtes pour les pauvres. Elle ouvrait largement sa bourse, et Brienne ne se montrait pas des moins généreux. Le roi de Sardaigne, la municipalité, l'évêque Valperga, les couvents et, entre autres, les moines de Saint-Pons distribuèrent des secours multipliés. Les moines de Saint-Pons allaient pourtant avoir, eux aussi, le même sort que ceux de Lérins. Le roi avait demandé au pape leur sécularisation. L'édit du roi et la bulle du pape ne paraîtront pourtant qu'en juin 1792; et ce sera fini de l'abbaye royale de Saint-Pons fondée et dotée par Charlemagne.

## III. — LES ÉTATS GÉNÉRAUX

Les États Généraux s'ouvrent à Paris le 5 mai 1789. Cette séance où se rend le roi est des plus solennelles et des plus enthousiastes. Pendant ce temps-là, la province délibérait aussi de son côté. A Antibes, dans l'assemblée du 2 mai, on émettait de nouveau ses vœux. On demandait des syndics ou tribuns aux assemblées provinciales pour défendre les intérêts du peuple (2 mai).

Les Vençois, le 10 mai, chargeaient leur député à l'assemblée de la Viguerie de demander qu'en envoyant la lettre de convocation on en motivât les motifs et les objets de délibération ; qu'on supprimât le secours de 1,200 francs que la Viguerie donnait au collége de Grasse. et les honoraires de l'ingénieur de la Viguerie, puisque les ingénieurs de la Provence faisaient leurs travaux. Cette assemblée de la Viguerie, se tint, le 14 mai. Les députés d'Antibes, de Vallauris se rallièrent aux vœux du député de Vence. Mais les consuls de Grasse, non-seulement s'opposèrent à ce que leurs vœux fussent l'objet d'un vote, mais encore à ce qu'ils fussent transcrits sur les registres : ce qui excita une vive irritation. On se sépara dans de mauvais termes.

Des affaires plus importantes firent bien vite diversion. Que se passait-il aux États de Versailles ? On attendait sur les deux rives le courrier pour en dévorer les nouvelles avec avidité. Luce Gaspari écrivait de Versailles à son père : « Dès le premier jour de l'assemblée, les nobles et le clergé ont formé bande à part pour examiner les pouvoirs de chaque ordre. Le Tiers-État a prétendu inutilement que les pouvoirs devaient être examinés en États-Généraux. La noblesse a soutenu le contraire à la majorité de 158 voix contre 44. Le clergé louvoie. Le Tiers-État a voulu se rendre, lundi 11, au service anniversaire de Louis XV;

M. le marquis de Brézé leur a dit qu'il n'y avait de place que pour douze d'entre eux. Tous se sont retirés. On reçoit aujourd'hui la nouvelle d'une émeute à Caen.

« Le Tiers-État veut jouir pour la première fois d'une représentation double qui le rende égal en nombre aux deux autres ordres réunis. La noblesse s'y refuse, le clergé fait cause commune avec elle ; la Cour soutient les deux premiers ordres. Mais une partie des membres du clergé et de la noblesse se joint aux Tiers-États, et le *17 juin* LE TIERS SE CONSTITUE EN ASSEMBLÉE NATIONALE. »

Luce Gaspari écrit à Grasse le même jour : « Jamais la Provence ne s'est trouvée dans un pareil moment de crise. Jamais révolution n'a été plus frappante. »

« Dès le 15 juin, écrit toujours notre correspondant : M. Mougins, curé de Grasse, s'était rendu à l'assemblée du Tiers-État. Il y a dit, en substance, qu'il tardait depuis longtemps à son cœur et à sa conscience de se joindre à l'ordre du tiers pour commencer la grand'œuvre de la régénération de la France. Il fut applaudi, comme de raison, par toute l'assemblée. Son frère, le maire de Grasse, qui avait contribué à cette détermination, ne se possédant plus de joie, a demandé la parole et dit: « Je joins mes acclamations à celles que l'on donne à la conduite de ce digne pasteur pétri du même sang, ayant les mêmes principes. J'éprouve dans ce moment la joie la plus vive. » Et les acclamations ont redoublé. »

Les événements maintenant se précipitent.

Luce Gaspari, témoin oculaire, continue de faire part de toutes ses impressions à son père.....

11 juillet, avant la prise de la Bastille : « La fermentation est plus forte que jamais. Il vient des troupes de tous côtés. Les hussards ont balayé les rues, le sabre à la main, entre dix et onze heures du soir, samedi dernier. M. de Broglio fait mettre en ce moment les troupes sous les armes. Le 9, la population a pris un agent de police,

lui a fait faire amende honorable dans le bassin du Palais Royal, l'a ensuite mutilé, pendu, puis décroché et porté à l'Hôtel-de-Ville où il expira. Hier, à Paris, les ouvriers de Montmartre ont ouvert les prisons. La troupe a dîné avec le peuple, dansé, sauté au Palais-Royal, et ceux qui étaient trop ivres ont dormi sur des matelas dans les galeries. »

Le 18 juillet, il redira les scènes du 14 : « Le 17, le roi est allé de Versailles à Paris au milieu d'une population immense qui applaudissait de la voix et des mains. La garde bourgeoise l'a accompagné de Versailles à Sèvres. Là, il a été reçu par la garde bourgeoise de Paris, et escorté jusqu'à l'Hôtel-de-Ville au milieu d'une haie de la garde bourgeoise. Il a tout accordé. La milice de Paris se compose de 280,000 hommes. Elle a tous les canons de la Bastille et des Invalides. Tout ce qui passe à Paris est fouillé, et on ne sort plus qu'avec un passe-port de La Fayette. Le roi en ce moment n'a plus ni armée, ni ministres, ni argent, mais il a l'amour de ses peuples. »

30 juillet : « Les provinces sont dans les horreurs de l'insurrection. La Bretagne est en feu. On signale des scènes terribles à Tours, au Mans, à la Flèche, à Saumur. »

A mesure que ces nouvelles parviennent dans notre bassin du Var, on se sent le frisson. Aussi écoutons quelques uns des discours de nos maires après les journées du 14 et du 17 juillet.

« Messieurs, dira le maire d'Antibes, M. Lombard de Roquefort, vous avez été instruits par des nouvelles publiques de l'appareil éclatant avec lequel le roi s'était montré à *l'Assemblée de la Nation* à la séance du 23 juin. Vous n'ignorez pas que cet événement, en annonçant un mécontentement que nos représentants croyaient n'avoir pas mérité et qui était incompatible avec les témoignages réitérés que le souverain leur avait donnés de sa satisfaction pour l'activité et le zèle avec lesquels ils se por-

taient à l'avancement de ce grand projet qu'il avait proposé dans sa sagesse pour le bonheur de son peuple, leur avait navré le cœur d'une douleur profonde et avait successivement plongé la Nation dans la plus profonde consternation ; que toute leur ressource étant dans les bontés de l'Être Suprême qui veille à la conservation de l'État et entre les mains duquel les cœurs des rois sont comme le morceau d'argile dans les mains de l'ouvrier, ces députés attendaient, dans la plus grande résignation, qu'il eût plu à la Providence de tirer du trésor de sa miséricorde les ressources nécessaires pour le retour des bonnes grâces du monarque envers son peuple, après la barrière insupportable qu'on avait élevée entre lui et le souverain sans ressource pour lui faire parvenir ses peines. Et nous, tristes spectateurs des troubles et des horreurs qui ont couvert la France d'un deuil universel, nous gémissions intérieurement. Mais tranquillisez-vous, messieurs, les sentiments de bonté qui jusqu'ici ont dirigé les démarches de ce père tendre et affectueux reprennent le dessus; *ces jours de sang* ont disparu comme l'ombre de la nuit et ont fait place aux plus douces espérances. Votre sécurité en ses bontés doit être d'autant plus parfaite que ce généreux monarque, dépouillé cette fois de l'appareil du trône, seul et sans suite, est venu de lui-même à la séance du 15 de ce mois, rassurer nos représentants contre les préventions qu'on pourrait leur avoir inspirées sur ses véritables sentiments et les inviter à coopérer avec lui à la restauration de l'État. La franchise de cette démarche est un nouveau témoignage de la confiance du souverain envers la Nation. Qu'avait-elle à redouter de ces menées sourdes, à la faveur desquelles on voudrait rendre ses sentiments suspects? Persuadés qu'une pareille annonce ne saurait manquer de vous être agréable, nous avons cru indispensable de vous assembler pour vous en faire part et vous mettre à

portée de donner un libre cours aux sentiments de reconnaissance dont vous êtes pénétrés pour ce généreux souverain, comme à ceux de gratitude envers vos représentants. » Après quoi on met en délibération ce qui suit : « L'Assemblée considérant que si elle est redevable aux sentiments paternels du roi du rétablissement de la tranquillité comme du bonheur que sa sagesse a préparé à la Nation, elle ne doit pas moins de reconnaissance à l'Assemblée nationale pour la prudence, la constance et la fermeté qu'elle a fait paraître dans les circonstances critiques où elle s'est trouvée, et donnant cours aux sentiments dont elle est pénétrée, déclare que la *ville d'Antibes unie par des liens particuliers au roi et d'après l'attachement qu'elle a toujours fait paraître pour ses souverains et dont elle ne se départira jamais, veut vivre et mourir fidèle à son service, et est prête à tout sacrifier pour un objet si précieux.* Cet objet rempli, elle déclare qu'édifiée et pénétrée de vénération pour la conduite des représentants de la Nation et persuadée que c'est à leur zèle, à leur constance et à leur fermeté que la Nation est redevable du retour des bonnes grâces du roi, elle a cru indispensable d'en consacrer les assurances dans la présente délibération. Déclare également protester contre ce qui s'est passé à la séance royale du 23 juin dernier, ou contre ce qui pourrait être fait dans la suite dans de pareilles séances contre le droit de la Nation, comme des actes surpris à la religion du monarque contrairement à sa bienfaisance et à sa volonté, ainsi qu'au bien et à l'avantage de son peuple ; comme aussi adhérer à l'arrêté de l'Assemblée nationale à l'issue de la séance du 20 juin, et à celui du 17 du même mois, ensemble et à tout ce qu'elle a fait et pourra faire pour seconder les vues du souverain en faveur de la Nation. »

La parole est maintenant à M. Jean Savournin, maire de Vence :

» Messieurs, faites cesser les larmes que vous donniez au sort des députés. Je vous annonce que les tristes nouvelles qui les produisaient et que les ennemis de notre auguste monarque ont faussement répandues, sont tombées dans le néant, comme dans leur centre, par les bontés de notre roi bienfaisant, par la fermeté inébranlable de messieurs les députés et de la plus saine partie des deux premiers ordres. Tous, guidés par un esprit de droiture et de justice, se sont rendus avec grand cœur à la légitimité des prétentions de messieurs des communes. La réunion est faite par une heureuse concorde. Ils ne forment qu'un tout qui va donner une nouvelle vie au royaume. La Nation, non moins jalouse du nom français que de son trône, va faire taire les bruits séditieux qu'on essayait de propager. Les vues iniques des ennemis du pays sont anéanties par les soins infatigables des représentants de la Nation. Tout occupés de l'intérêt de Sa Majesté et du bonheur du peuple, ils n'épargnent ni soins, ni veilles pour atteindre le but proposé, la restauration du royaume. La légitimité de leurs prétentions les rend inébranlables contre les contradictions que chaque moment fait éclore. Ils les dissipent, ils les anéantissent et ne laissent aux contradicteurs que le honteux regret de leur avoir donné le jour. Notre monarque s'est rangé en partie de leur côté, et il adoptera toutes leurs résolutions, n'en doutons pas. La bonté de son cœur nous en est un sûr garant. Ce prince chéri de son peuple veut le rendre heureux et, lui-même, rendre son trône inébranlable et son nom redoutable à toutes les Nations. »

Puis on rédige et on vote l'adresse dans le sens de celle des Antibois.

Le 30, le discours du sieur Savournin s'accentue encore davantage devant l'assemblée générale des Vençois : « Tandis que la France est agitée entre le souvenir affreux des événements sous lesquels elle paraissait devoir

succomber, et l'idée constante que son roi ne veut plus s'occuper que du bonheur de son peuple, il nous est impossible de contenir l'explosion de nos sentiments. Au milieu des transports de joie de tous les Français qui espéraient la régénération de la patrie par une bonne constitution, des ennemis de l'État, couvrant l'intérêt le plus vil des apparences du bien public, étaient presque parvenus à renverser l'édifice du bonheur national pour s'asseoir audacieusement sur ses ruines. Dans le sein de la paix, le meilleur des rois était trompé, et entouré de l'appareil des combats, les Français étaient traités comme une nation rebelle, les ministres vertueux étaient écartés du trône, l'ange tutélaire de la patrie banni de son sein ; et des hommes qui bravaient l'opinion publique avaient osé prendre la place occupée auparavant par la vertu. L'Assemblée nationale allait être dispersée ; et des forfaits inouïs se tramaient dans l'ombre. Déjà le sang français avait rougi la terre sur laquelle, peu de jours après, Louis XVI fut reçu comme un père au milieu de ses enfants. Ah ! puissions-nous effacer de nos fastes ces jours désastreux ! C'en était fait de nos libertés, si l'Assemblée nationale ne nous eût sauvés. Aucun péril n'a effrayé ces généreux Français qui la composaient. Ils ont écarté les barrières qu'on avait cherché à établir entre le souverain et ses sujets ; la vérité a pénétré jusqu'au trône, l'imposture a frémi, l'espoir du bonheur nous a été permis. » Il appelle les représentants, *Père de la Patrie*, et engage à voter une nouvelle adresse au roi et à l'assemblée, et à redoubler de zèle pour la Nation et d'amour pour le roi. — « L'Assemblée générale des citoyens de Vence considérant qu'on ne peut penser sans frémir aux dangers auxquels ont exposé l'État le despotisme militaire et d'*ambitieux aristocrates* qui n'ont pas rougi d'imputer à la Nation fidèle à sa loi, le projet de vouloir attenter aux vrais principes de la monarchie ; considérant que des per-

fides conseillers redoublant d'audace et d'efforts ont imaginé de mettre des barrières de fer entre le meilleur des rois et les représentants du peuple ; qu'ils ont poussé le délire jusqu'à penser qu'à leur voix les militaires français se rendraient de sang froid parricides et assassins, et tourneraient contre leurs frères et amis des armes qui ne sont destinées qu'à combattre les ennemis de l'État ; considérant que la démarche du renvoi des ministres, amis de l'humanité, fidèles an souverain et chers à la Nation ; que l'appareil militaire qu'on a déployé, que l'idée déshonorante d'une infâme banqueroute qu'on a osé mettre au jour, annonçaient le projet de faire naître des circonstances la nécessité apparente de la dissolution de l'Assemblée nationale et de la dispersion de ses membres, contre l'intention maintenant manifestée du meilleur des souverains, qui n'a vu le moyen de sauver la patrie et de régénérer l'État que dans la conservation de cette assemblée ; pénétrée en même temps du plus vif amour pour son souverain, a unanimement délibéré qu'il sera fait, dimanche prochain, dans l'église cathédrale de cette ville des prières publiques pour la conservation d'un roi auquel il n'a fallu que jeter un regard sur l'abîme creusé sous un voile trompeur du bien public par de perfides conseillers, pour le porter à se réunir avec sa famille dans l'assemblée auguste des députés de la Nation, à paraître dans sa capitale pour en dissiper les alarmes et à cimenter cette union d'une manière éternelle par l'assurance qu'il a donnée ; qu'il n'existe désormais aucun intermédiaire entre lui et les représentants de son peuple ; qu'en mémoire de cet heureux évènement, il sera chanté un *Te Deum* le même jour dans la même église, et qu'il sera fait une distribution de pain aux pauvres qui se présenteront à la porte de l'hôpital général Saint-Jacques ; qu'à l'effet des dites prières et *Te Deum* les sieurs maire et consuls feront toutes les démarches nécessaires par

devant qui de droit. De plus l'Assemblée déclare adhérer expressément à toutes les délibérations prises et à prendre par l'Assemblée nationale ; notamment à celles des 17 et 23 juin dernier, et 13 du courant. Elle envoie des vœux pour que la Constitution paraisse le plus tôt possible. Pareil extrait de cette délibération sera envoyé à MM. les maires et échevins de Paris, l'Assemblée déclarant qu'elle a partagé douloureusement les désastres arrivés dans la capitale, qu'elle les supplie d'agréer l'hommage de sa reconnaissance et de son admiration pour la conduite qu'elle a tenue, et à laquelle on doit en grande partie l'heureuse résolution du 15 et du 17 de ce mois, ne doutant pas que l'Assemblée nationale ne s'occupe du soulagement à accorder aux malheureuses familles des victimes *du despotisme* et *des martyrs* de la Constitution ; que pareil extrait sera adressé à MM. Necker et de Montmorin, l'Assemblée ne pouvant peindre l'accablement et l'affliction des habitants à la nouvelle de leur retraite ; que pareil extrait sera adressé à M. le prince de Beauveau, gouverneur de cette province ; à M. le comte de Caraman, commandant en chef de la province, dont ils font le bonheur par leurs vertus. La présente délibération sera imprimée au nombre de 600 exemplaires pour être envoyée aux villes de Provence et aux principales villes du royaume. » Suivent les signatures du juge, du maire, des consuls, des chanoines du chapitre, du clergé et de tous les citoyens.

Il n'est pas peut-être de ville en Provence qui ne prenne une part plus active aux événements de la grande révolution. Les principaux membres de la bourgeoisie, qui impriment et dirigent le mouvement, MM. Savournin, Bérenger, André, Blacas, Boyon, quoique dévoués au roi, sont pour toutes les réformes de 1789, et pour les décisions de l'assemblée nationale.

## IV. — PREMIER CRI D'ALARME DANS LE MIDI. — 1er AOÛT.

Vence est avisée la première par le maire de Bouyon, M. Bérenger. On lui annonce que cinq à six mille barbets mettent à feu et à sang les villages voisins et qu'ils sont en marche sur Castellane, où ils doivent être arrivés.

Les consuls de Puget-Théniers et de Roquesteron ont envoyé demander des secours à Nice. « Veuillez prévenir toutes les communes ». La nouvelle court de pays en pays, à Saint-Paul, à Antibes, à Grasse; on dépêche à Aix. Vence dirige des courriers à Roquesteron et à Castellane pour savoir ce qu'il en est. Vence et Antibes dépêchent auprès de notre consul Leseurre à Nice. MM. Vacquier et Boyon se rendent aussitôt auprès du commandant de place à Antibes, M. de Cugnac, pour obtenir des secours et des armes. En un instant la ville de Vence s'organisait en milice bourgeoise, de huit compagnies de vingt-cinq hommes chacune, et nommaient pour chefs François Calvy et Joseph Maurel. Le marquis de Cagnes offrait aux Vençois les fusils et les munitions de guerre qu'il avait de son château. Milices de Cagnes, de Tourette, de Saint-Jeannet, de la Gaude, de Coursegoules, de Carros, de Gattières, de Villeneuve-Loubet, du Bar se réunissaient à Vence pour se former en corps d'armée. — Même ardeur à Saint-Paul, à Antibes, à Biot, à Grasse et dans toutes les communes. Mais le 3 août le consul Leseurre écrit qu'après informations prises, il s'agissait de quelques centaines de barbets ou meurt-de-faim, qui, manquant de nourriture et de travail, s'étaient organisés en bandes de malfaiteurs du côté de Puget-Théniers, et que quelques troupes parties de Nice les avaient promptement dispersés. Le maire de Castellane écrivit dans le même sens. M. de Cugnac rassura les populations. Comme Vence avait donné l'éveil, la municipalité remercia les commu-

nes de leur élan patriotique, de leur zèle valeureux et de leur concorde (6 août).

Par la même délibération, elle demande deux brigades de gendarmerie, une à pied et l'autre à cheval en résidence à Vence, et elle adresse pour cet objet trois lettres au Ministère de la guerre, à M. de Caraman et à M. de Bournissac, grand prévôt de la Maréchaussée.

Des émeutes sérieuses éclataient déjà à Grasse et à Vence. Nous avons la teneur des troubles de Grasse au commencement du mois d'août par les quelques mots du Luce-Gaspari à son père. « M. de Mougins m'a fait voir une relation de l'*insurrection de Grasse*. Je suis étonné de n'avoir plus reçu de nouvelles depuis lors. »

C'était au moment de la fameuse nuit du *4 août*, où s'effondrait, par la volonté nationale, tout l'ancien régime de la féodalité.

Nous avons extrait des délibérations de Vence la lettre que M. Mougins de Roquefort, rentré à son hôtel, adressa le 5 pendant la nuit même à la commune de Vence :

« Nous sommes restés en séance jusqu'à deux heures après minuit. Je dérobe les moments de mon sommeil pour instruire une ville intéressante comme la vôtre d'événements aussi précieux. Il a été délibéré et décrété : 1° L'abolition de tout privilége pécuniaire. La noblesse et le clergé contribueront à toutes les charges locales et rurales sans distinction et réserve ; 2° Les impôts seront répartis dans la plus parfaite égalité ; 3° Tous les droits de serf et de main-morte sont abolis; 4° Tous les habitants de la France peuvent racheter de leurs seigneurs les cens, tasques, bannalités, lods, droits de chasse et autres droits seigneuriaux, à la charge d'indemniser les seigneurs suivant la fixation faite par les assemblées provinciales. Toutes les dîmes seront rachetables à charge d'indemnité ; 6° Toutes les justices seigneuriales sont supprimées ; 7° La vénalité des offices est abrogée. Les charges seront

données au mérite. La justice sera rendue gratuitement; 8° Toutes les jurandes et maîtrises sont abrogées. Tout citoyen exerce librement un art quelconque; 9° Tout citoyen sera admis indistinctement à tous les emplois civils et militaires; 10° Les capitaineries et la pluralité des bénéfices sont supprimés; 11° La portion congruë des curés et des vicaires sera augmentée suivant le taux que déterminera ultérieurement l'Assemblée ; 12° Déjà toutes les provinces et villes du royaume ont déclaré qu'elles renonçaient à tout privilége, exemptions, jouissances, immunités et qu'elles s'inscrivaient d'avance à tout ce qui sera décidé par l'Assemblée nationale, pour qu'il n'existe dans toute la France qu'une administration générale et uniforme. Tout les membres de la noblesse et du clergé ont renouvelé, tant en leur nom qu'en celui de leurs commettants, la rénonciation à tous leurs priviléges, et il a été décidé qu'on chanterait un *Te Deum* dans la chapelle royale, qu'il serait frappé une médaille patriotique et que Louis XVI serait proclamé le restaurateur de la liberté française. Mon frère, qui participe à ma joie, vous offre ses devoirs et vous prie de faire part de ma lettre à messieurs vos curés. »

On comprend, avec ces nouvelles, l'effervescence des pays seigneuriaux. Au Bar, à Tourrette-Vence, à Saint-Jeannet la population ne se tenait plus de joie et traduisait par des excès sa haine contre ses seigneurs et leurs domaines. Certains exaltés de Vence disaient hautement que le juge seigneurial n'avait plus rien à faire. Le marquis de Vence avait envoyé sa famille avec M. de Beauveau. La populace poussa des huées et des menaces. Ce qu'ayant appris M. de Villeneuve écrivit au maire cette lettre datée de Paris, le 26 août :

« Il est douloureux pour moi que dans les circonstances malheureuses où nous nous trouvons, je n'aie plus même l'espoir de considérer comme un asile un lieu si ancien-

nement et si constamment habité par nos pères. Le murmure qu'a excité à Vence la présence de M. de Beauveau, tout en paraissant une injustice m'est cependant une preuve que je n'ai pas obtenu des habitants de Vence les sentiments que j'attendais d'eux, et les succès que je m'en promettais en travaillant sans cesse à les mériter. Je pense pourtant que le grand nombre me veut encore du bien, et c'est avec cette persuasion que je vous écris, et ce qui m'encourage à mettre sous votre sauvegarde ma femme, mes enfants, enfin tout ce que j'ai de plus précieux. »

Il les conjure d'atténuer chez eux l'effet des troubles qui agitent le royaume par l'accord le plus parfait. Il rappelle l'abandon qu'il a fait de ses priviléges, et il est disposé à faire tous les sacrifices, mais celui auquel il se résoudrait le plus difficilement ce serait de renoncer à l'attachement des habitants de Vence.

On ne pouvait parler avec plus de cœur. Le conseil municipal lui fit répondre par le maire qu'il était vivement surpris de sa lettre du 26 août, par laquelle il présentait les *citoyens* de cette ville, comme des gens capables de sédition et de révolte ; que le maire était chargé de dissuader M. le marquis de la mauvaise idée que pouvaient lui avoir donnée certains malintentionnés sur la conduite tenue par la municipalité dans ces circonstances. La modération qu'elle a montrée dans son cahier des doléances, devrait être une preuve, non équivoque pour lui, qu'il était toujours porté dans le cœur des citoyens de Vence ; que M. le marquis devait rejeter de lui des informations données par des gens suspects et dangereux qui ne savaient que faire la cour et ternir la réputation d'autrui ; que de pareils individus devaient être regardés comme des monstres et des fléaux de l'humanité ; qu'un extrait de cette délibération lui serait envoyé, pour qu'il sache que toute la ville attachait toujours un grand prix

à l'amitié dont il veut bien l'honorer ; que M. le marquis voudra bien leur transmettre les noms des dénonciateurs.

Le conseil municipal d'Antibes enregistrait le 25 août le serment que le marquis de Cugnac et le maire avaient fait prèter sur la place d'armes au régiment des *chasseurs royaux de Provence* et aux autres troupes. On s'occupe partout d'organiser la milice bourgeoise ou nationale. Antibes n'en sent pas la nécessité, ayant la garnison ; mais la jeunesse n'en forme pas moins une garde nationale sous les ordres du commandant Saint-Féréol. Ils sont trois cents volontaires.

Le 6 septembre, les municipalités enregistrent le décret de l'Assemblée nationale leur ordonnant de défendre le pays contre les ennemis de la nation qui, ayant perdu l'espoir d'empêcher par la violence et le despotisme la régénération et l'établissement de la liberté, ont le projet criminel d'en venir au même but par la voie du désordre et de l'anarchie.

« Les municipalités veilleront au maintien de la tranquillité publique, dissiperont les rassemblements et attroupements séditieux, et requerront au besoin la milice et la maréchaussée. Elles feront prêter le serment de défendre l'ordre à la milice entre les mains de son commandant, et cela avec la solennité la plus auguste. Les curés notifieront à leurs paroissiens le présent arrêté. »

Quelques jours après, les ouvriers italiens de l'atelier de Montmartre renvoyés de Paris à Nice sont refusés à la frontière du Var. Ils se rabattent sur Antibes qui en écrit au gouverneur de Provence et leur fournit le gîte et les vivres jusqu'à ce qu'on ait statué sur leur compte.

Nous ne parlerons pas de l'impression produite ici et à Nice par les journées du 5 et du 6 octobre. L'émigration commençait déjà. Le comte d'Artois et sa famille entraînaient un grand nombre de fugitifs. La nouvelle constitution ôtait au roi presque toute l'autorité

qu'il avait eue jusqu'alors et le soumettait à la volonté de l'Assemblée nationale ; elle brisait avec l'Église et avec le Saint-Siége, mettait les biens du clergé à la disposition de l'État, s'ingérait dans le domaine de la conscience en supprimant les vœux et les couvents, en décrétant la constitution civile du clergé, en faisant de son chef une autre circonscription des diocèses, en confisquant les biens des monastères, en interdisant tout costume religieux. La raison d'État, la loi d'État plie tout sous elle. Chaque citoyen devra jurer d'observer cette loi, s'il veut être accepté comme citoyen français, ou considéré comme suspect. Des comités se fonderont déjà sous le titre de clubs ou de sociétés de frères et amis de la Constitution pour surveiller les administrateurs municipaux eux-mêmes, pour faire exécuter la Constitution, et tous les décrets de l'Assemblée nationale. Un de ces décrets invite alors les communes à faire des dons patriotiques à la patrie, et les riches à sacrifier le quart de leurs revenus. Le roi donne l'exemple en remettant à la monnaie sa vaisselle d'argent. L'évêque de Grasse offre 6,000 livres de ses revenus.

L'année 1789 s'achève dans nos parages par le serment civique que font prêter à Antibes le 29 novembre, MM. de Saint-Ferréol et de Cugnac à leurs corps respectifs.

De sérieuses préoccupations agitaient aussi nos principales villes. La nouvelle organisation civile et ecclésiastique supprimait des évêchés, des tribunaux, créait des chefs-lieux d'arrondissement, des districts, des cantons. Grasse et Vence écrivent à l'Assemblée nationale pour qu'on leur conserve leur évêché et leur chapitre. Saint-Paul s'alarme pour sa collégiale. Grasse voudrait obtenir d'être chef-lieu d'un département ; Antibes, Saint-Paul et Vence se disputent le district. Ils envoient pétitions sur pétitions, écrivent à M. Mougins de Roquefort, à Mirabeau, aux ministres.

**Année 1790**

## V. — NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS, DONS PATRIOTIQUES, ALARMES.

Les communes les plus intéressées continuent de remuer ciel et terre pour ne pas perdre les administrations qu'elles possèdent. Grasse voudrait être le chef-lieu d'un département et ne pas perdre son évêché. Antibes voudrait avoir le district au lieu de Saint-Paul. «Saint-Paul, disait-on, petite ville de 1,200 habitants, sans route, sans commerce et retirée dans la montagne ne peut le disputer à Antibes port de mer, place de guerre, chef-lieu d'amirauté, peuplée de plus de 5,000 habitants.» Vence jalousait Saint-Paul, et avait pour elle Cagnes et la Colle, qui apostillaient ses pétitions afin de supplanter cette rivale. Elle faisait valoir son ancienneté, son titre de cité, son évêché, une population de 4,000 âmes. Le décret fut rendu le 16 février. Antibes ne fut que chef-lieu de canton ; Vence ne voulut pas de Saint-Paul et ressortit de Grasse. Elle fut chef-lieu d'un petit canton avec la Roque-Esteron, les Conségudes et les Ferres pour communes. Saint-Paul eut le district, et fut aussi canton de Roquefort et de la Colle érigés en communes. Les autres cantons ressortissant de Saint-Paul furent Cagnes, Tourrettes-Vence, le Broc et Coursegoules.

Malgré ce décret Vence ne cessa pas de réclamer. Elle pria même le marquis de Villeneuve, qui était à Vence, le 10 avril, d'apostiller sa lettre à Mirabeau. Ce qu'elle gagna seulement, ce fut l'incorporation du *Malvans* à sa commune, malgré les tentatives des Tourrétins. Antibes, grâce à M. Mougins de Roquefort, envoyé par l'Assemblée nationale pour visiter les ports de Provence, obtint un professeur d'hydrographie pour les élèves qui se

destinaient à la marine (25 avril). Elle imita Vence, demandant à cor et à cri de former un district à part et indépendant. Les deux villes de Grasse et d'Antibes avaient toujours gardé rancune l'une contre l'autre. Dans les circonstances actuelles l'animosité ne fit aller qu'en croissant.

Quels temps! Il semblait que les éléments eux-mêmes fussent conjurés contre la France. La rigueur de l'hiver s'ajoute à la cessation du commerce, à la rareté du numéraire, au malheur du temps, disait le nouveau maire d'Antibes, Esprit Reille, au conseil municipal. Malgré cela l'État demande des secours pécuniaires pour venir en aide aux finances épuisées. Eh bien! puisons dans le trésor de l'église pour montrer notre bonne volonté, nous offrons à la Nation les bustes en argent de saint Sébastien, de saint Roch, de Notre-Dame de la Garde, deux lampes, un encensoir, etc. Les Cordeliers et les Bernardines sont invités à y joindre leurs offrandes afin de coopérer aussi au soulagement de l'État, à la régénération de la liberté et au grand œuvre de la Constitution. L'orfèvre Joubert évaluera cette offrande à 3,612 fr. 15s. . . (73 marcs, 4 onces 1s d'argent). Jean-Baptiste Suply, capitaine d'une des felouques des courriers de France, porte le tout à la monnaie de Marseille. Grasse fera aussi son don patriotique à la Nation.

Vence abandonnera un capital de 1,026 fr. qu'elle a en rentes sur l'État.

### VI. — SECOND CRI D'ALARME

Un second cri d'alarme parcourt le midi au mois d'avril. On dit qu'à Turin où est le comte d'Artois, et à Nice, le prince de Condé, on prend déjà des dispositions hostiles, qu'il s'y imprime des *libelles incendiaires* pour les introduire dans le pays. Le consul Leseurre rassure

pourtant nos populations. Il écrit le 18 avril au maire d'Antibes en réponse à une lettre du 14 : « Ni le gouverneur de Nice, ni le marquis de la Planargia, ni le gouverneur de Turin n'ont aucune part aux manœuvres dont on suppose que ces deux villes sont le foyer, d'où sont partis de nos alentours des écrits incendiaires qu'on cherche à introduire dans le pays. Faites surveiller la route. Quant aux dispositions militaires, personne n'y songe. Restez donc sans inquiétude. »

Bientôt éclatent les troubles de Marseille, de Nîmes et de Montpellier. Le 30 avril, la garde nationale de Marseille occupe violemment les forts de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean. Le 1er mai, le peuple s'attroupe. Le chevalier de Bausset, major du fort Saint-Jean, en se rendant vers 3 heures à l'Hôtel-de-Ville, est mis en pièces, sa tête coupée et portée dans les rues au bout d'une pique. Et des soldats du régiment de Vexin, mêlés à la populace, accompagnent cet horrible trophée avec des danses et des cris frénétiques. Quand cette nouvelle parvint à Paris, on écrivit en même temps que la garde nationale d'Antibes avait aussi expulsé la garnison du Fort-Carré. Le ministre, comte de Saint-Priest, adressa cette lettre de reproche au maire d'Antibes : « Paris, 17 mai. Le roi a été fort mécontent de l'occupation que vous avez faite du Fort-Carré. Sa Majesté jugeant dans sa clémence que vous avez été égarés par l'exemple des Marseillais se borne à vous prescrire de remettre immédiatement cette forteresse à la garnison qui l'occupait auparavant. Une prompte obéissance réparera sans doute votre faute et je serai fort heureux de pouvoir la mettre sous les yeux du roi. »

Il n'en était rien. Tout le conseil protesta contre cette calomnie et déclara qu'il était et resterait inviolablement attaché à son roi. — Le ministre se confondit en excuses. « Vous avez toute raison, Messieurs, de vous plaindre de

la croyance que j'ai donnée trop légèrement à l'article du *Bulletin de Provence*, où j'avais lu l'entrée de la garde nationale de votre ville dans le Fort-Carré. En m'accusant à Sa Majesté de vous avoir inculpés sur un bruit vague, j'ai eu la satisfaction de lui lire votre lettre où votre respect pour sa personne et votre fidélité sont si bien peints. Le roi m'a chargé de vous en témoigner sa satisfaction et je m'en acquitte avec empressement.»

Ces mouvements insurrectionnels hâtent la formation de la milice nationale. Le maire d'Antibes trouve une sorte d'apathie dans la population. Il parle en ces termes au conseil : « Vous avez vu des milices citoyennes se former dans toutes les parties du royaume. C'est par leur bravoure que les ennemis de la révolution ont vu avorter leurs complots. La ville d'Antibes n'a pas été insensible à l'exemple qui lui est donné. Trois cents de ses citoyens se sont généreusement dévoués à la défense de la chose publique. Il n'est pas juste que les fonctions de soldat citoyen portent continuellement sur eux. Nous savons que la municipalité de Toulon fait mettre ses remparts et ses batteries en état de défense et que tous les citoyens sont sous les armes. Faisons de même. Le procureur de la commune vous dit que les tentatives se sont renouvelées par les ennemis de la Révolution. Les trames odieuses qu'ils ne se lassent pas d'ourdir, les conspirations contre la liberté qu'ils forment chaque jour et les libelles, les écrits incendiaires qu'ils affectent de répandre par tous les moyens possibles, la situation de notre ville sur la frontière et dans le voisinage d'une cité qui paraît être devenue le refuge des ennemis de notre liberté, et l'antre où se forgent tous les instruments que l'on croit propres à la renverser, l'agitation universelle que l'on remarque dans les esprits, la crise où se trouve l'État, l'émigration presque continuelle des citoyens de toute classe, l'exportation vraiment factieuse

du numéraire, toutes ces circonstances imposent plus strictement que jamais, à tous, le devoir de veiller à la conservation d'une liberté que nous avons acquise, pour ne plus nous la laisser ravir. Aujourd'hui plus que jamais chaque ville, chaque citoyen doit tout mettre en usage pour déconcerter et intimider les *suppots de l'aristocratie*. Parmi ces moyens il n'en est pas de plus puissant que l'établissement d'une milice vraiment nationale qui soit assez nombreuse pour veiller à tout. Tous les habitants connaissent les difficultés qu'on a eues à vaincre pour former la garde nationale actuellement existante. Les obstacles qui l'avaient gênée dans son origine n'existent plus. La municipalité assemblée, bien loin d'envisager l'établissement d'une garde nationale comme un moyen d'amener des troubles dans la ville, la regarde au contraire comme le rempart de notre liberté, le boulevard de notre Constitution. Tous les citoyens actifs doivent être soldats de la patrie. Je crois qu'on ne doit écarter ni le vieillard qui a assez vécu pour pouvoir mourir libre, ni le jeune citoyen qui bientôt deviendra l'un de ses plus fermes soutiens. La milice nationale n'est autre chose que la commune armée ayant pour chef ses officiers municipaux. »

Malgré ce discours, l'opposition continua.

Le 9 mai, M. de Saint-Ferréol, commandant de la milice volontaire, déclara au maire qu'il n'eût pas d'inquiétude, que la milice volontaire s'entendait fort bien avec la troupe pour le service de la place.

Les autres communes n'avaient pas agi ainsi. A Vence, par exemple, la garde nationale était entièrement constituée dès la fin du moi d'août 1789. Le 25 avril 1790, elle avait prêté le serment, et fait bénir son drapeau par Mgr l'Évêque. L'état-major avec le corps municipal alla prendre l'évêque dans son palais, et le prélat accompagné de son chapitre étant arrivé au sanctuaire, après le chant de

l'*Exaudiat*, prononça un discours fort affectueux et fort touchant analogue à la cérémonie. Les drapeaux lui ayant été présentés par le maire et par le commandant, il les bénit, puis il fut reconduit solennellement à l'évêché. La garde nationale, de retour à l'Hôtel-de-Ville, prêta le *serment* à la Nation, à la Loi et au Roi, au milieu des cris réitérés de : Vive la Nation ! Vive le Roi !

Le 9 mai, les gardes nationaux du Broc, de Carros et de Vence commençaient déjà à arrêter les émigrants, et les conduisaient dans la prison de Grasse. Pour combattre ce qu'on appelait la Contre-Révolution, toutes les milices nationales formèrent dans la France entière une sorte de pacte d'union appelé pacte fédératif. En attendant la grande réunion de Paris, chaque département eut la sienne. Le 20 mai, deux cent cinquante communes envoyaient leurs représentants à Brignolles. On y attendait depuis quatre ou cinq jours les députés de Marseille qui n'arrivaient pas, à cause de la fermentation qui régnait dans cette ville. On se réunit dans l'église des Cordeliers. Les fédérés s'engagent à se secourir mutuellement contre les efforts incessants de l'ancienne aristocratie. Les municipalités organiseront définitivement leurs milices nationales ; il y aura trois bureaux de correspondance pour se mettre rapidement en rapport : Digne, Lambesc et Fréjus. En cas d'attaque imprévue de l'étranger, ou de quelque mouvement intérieur, le bureau, avisé le premier, avertira les autres et les communes environnantes, en indiquant le lieu de réunion des milices. Chaque municipalité fera marcher aussitôt le plus d'hommes possible avec vivres et munitions. Il est dit que l'Assemblée ne peut voir sans indignation les détestables manœuvres de ceux qui, sous le prétexte d'une religion sainte, que leur conduite outrage, veulent renouveler dans le siècle de la raison et de la philosophie les horribles attentats des siècles du fanatisme. Elle voue à l'exécration la délibération des catholiques de Nîmes

qui veulent mettre entre les mains des citoyens français le poignard du fanatisme. Elle invite les municipalités à empêcher la distribution des libelles incendiaires qui tendent à égarer le peuple contre la Constitution. Elle invite à employer tous les moyens possibles pour extirper la mendicité et le vagabondage, et pour arrêter ces gens sans aveu dont le nombre effrayant inonde les villes et les campagnes. Comme la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques et la confiance aux assignats sont les moyens les plus propres à consolider l'édifice de notre Constitution, elle invite les municipalités à acquérir les biens qui sont à sa convenance et à seconder de tous leurs efforts les intentions de l'Assemblée nationale. Les agents du pouvoir exécutif, et notamment les commandants et les états-majors des places fortes, officiers du génie et de l'artillerie doivent prêter le serment comme les autres ; s'ils s'y refusent, il faut les dénoncer à l'Assemblée nationale comme antipatriotes. L'Assemblée prie l'Assemblée nationale de réunir Avignon à l'Empire français.

Voici les termes du pacte fédératif de Brignolles :

« Nous sommes libres et citoyens français, députés en ce lieu par les municipalités des départements, pour y jurer en leur nom le pacte fédératif d'union fraternelle et civique. Reconnaissant que la liberté est le patrimoine des hommes, que le pacte social ne peut avoir de base immuable, s'il ne repose sur les droits éternels et sacrés de la nature, que la Constitution dont la France goûte déjà les premiers bienfaits peut seule nous rendre ces droits, imperceptibles sans doute, mais cruellement altérés par treize siècle d'erreurs et d'abus, et qu'enfin c'est à la force qu'il appartient d'assurer l'exécution des lois décrétées par la justice, nous arrêtons de réunir le concours de nos lumières et de nos forces pour défendre d'aussi grands intérêts, de nous aider mutuellement de nos conseils et de nous secourir fraternellement de nos armes. Nous regardons comme

ennemis tous ceux qui le sont de la Constitution. Nous appelons la vengeance du ciel sur ces monstres, qui sous l'abominable prétexte de défendre une religion qu'ils outragent, essayent d'allumer les torches et d'aiguiser le poignard du fanatisme. Puisse notre anathème attirer sur leur mémoire l'exécration des siècles à venir. Nés pour vivre libres sous l'empire des lois, unis désormais par les liens d'une égalité patriotique, fiers et uniquement jaloux du titre de citoyen français, nous abjurons tout privilége, toute qualité, tout titre qui tendrait à nous distinguer de la grande nation. Enfin pour assurer l'exécution du pacte dont notre intérêt même est le garant, c'est au nom de Dieu, qui lit dans les cœurs des parjures, c'est en présence de nos frères, témoins de l'imposant appareil de cet acte religieux, que nous jurons d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir la Constitution jusqu'à notre dernier soupir. »

Vingt-quatre membres, après avoir pris connaissance de ce serment ne crurent pas devoir le prêter, et quittèrent l'assemblée. Tous les autres, la main levée prononcèrent la formule.

Pendant l'assemblée de Brignolles, Vence faisait son émeute, et contre qui? Contre celui-là même qui avait déjà renoncé à tous ses privilèges. Le seigneur continuait à garder son banc dans l'église. La municipalité le revendiqua pour elle-même. M. le marquis de Villeneuve répondit que ce banc lui appartenait comme haut justicier du lieu. La populace ameutée voulait aller l'assiéger dans sa maison. C'était le 12 mai, à l'époque des fêtes de la Pentecôte. La municipalité empêcha le désordre et écrivit à l'Assemblée nationale, que laisser ces priviléges aux seigneurs ce serait compromettre le succès de la révolution et de la liberté française : « Nous avons eu peine à contenir le peuple qui voulait se faire justice lui-même. Et ce n'est qu'au nom de l'auguste Assemblée Nationale et du respect qu'il a pour ses décisions que nous sommes parvenus à le calmer.

M. de Villeneuve dut enlever ses bancs. Quelques jours après le Conseil municipal défendait à l'évêque de présider le bureau de l'hospice. Et puis voici que les évêques de Noyon et de Toulon, obligés de fuir de leur diocèse, arrivent à Vence sur ces entrefaites. Le parti du peuple, hostile aux nobles et au clergé, s'agite de nouveau. Les deux prélats ayant besoin de donner leur procuration chez un notaire avant de quitter la France, s'adressent à maître Blacas. On s'assemble sous ses fenêtres, on profère des cris de mort (26 mai). Les autorités municipales accourent à temps pour arrêter la foule ; et envoient immédiatement demander du renfort à monsieur de Cugnac, gouverneur d'Antibes.

### VII. — TROISIÈME ALERTE.

Pour la troisième fois, la rumeur se répandait d'une invasion prochaine des étrangers unis aux émigrés. Et le maire de Vence écrivait le 27 mai à M. de Cugnac : « Ce que nous avons à craindre et à combattre ce n'est pas tant un ennemi étranger que l'ennemi domestique. Nous avons besoin d'armes et de munitions. Envoyez-nous 200 fusils, ou au moins des baïonnettes, pour ne faire servir les balles et la poudre qu'à la dernière extrêmité. » Il prie en même temps le maire d'Antibes de lui céder les tambours laissés par le régiment Corse. « Nous montons la garde nuit et jour. » Le consul Leseurre, au sujet de l'invasion étrangère essayait pourtant de calmer cette panique : « J'ai reçu hier la lettre que vous m'avez écrite, disait-il le 25 au maire d'Antibes. Cette prétendue armée de plusieurs mille hommes, prête à entrer en Provence, n'existe pas. Il n'y a rien ni à Sospel, ni à Tende, ni à Nice. Il n'y a ni approvisionnements, ni armements, ni rassemblements, ni troupes, ni argent, ni moyens, ni intentions, ni projets semblables. N'ajoutez aucune foi pour le moment

à tout ce qu'on l'on pourra vous dire. Je vous avertirai au moindre mouvement. »

Ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les dénonciations d'un adjudant des chasseurs des Ardennes en garnison à Monaco. Il écrit au maire d'Antibes en juin :

« Entre 9 et 10 heures du matin, dit-il, j'étais chez M. Collinet, quartier-maître, trésorier du bataillon et je lui faisais part des nouvelles du courrier d'Avignon n° 126. Entre M. de Castellane, officier. On se met à parler des priviléges et de la dureté des grands ; on parle de M. Millo, commandant de place qui se montrait dur envers la troupe, du prince de Monaco, qui mettait un officier en prison et l'y oubliait. Alors me tournant vers M. de Castellane, je lui dis : — Le prince en a joliment rabattu cette année, et il n'a plus passé de revue. — On ne lui a pas offert d'en passer, reprit Castellane. – Ah ! je me doute bien pourquoi. — Et pourquoi ? — Parce qu'en endossant son uniforme de maréchal, il eut été obligé de mettre la cocarde qu'il a en horreur. L'an dernier, à l'arrivée de ses gens à Antibes, dès qu'ils furent en mer sur la felouque du prince, il leur signifia de mettre la cocarde dans leurs poches, avec défense de ne plus la porter. La femme de M. Angelous, son secrétaire, qui avait fait provision à Paris de rubans tricolores, ne peut en faire usage à Monaco. Le fils du prince, qui a passé son hiver à Nice, étant venu voir son père à Monaco, a porté, comme pour nous narguer, une cocarde noire sur son uniforme de major du régiment des chasseurs. » M. de Castellane entrant alors en fureur contre moi, me demanda de quoi pouvait servir ce chiffon-là ; que dans son pays de Gascogne personne ne le portait, et qu'à son avis la France était devenue folle. Je lui répondis qu'à la vérité il se commettait bien des extravagances, mais que l'Assemblée y mettrait bon ordre.

« Là-dessus, il riposta que dans *un mois il n'y aurait* plus

d'Assemblée nationale, qu'elle serait égorgée et qu'il ne voudrait pas être dans la peau du comte de Mirabeau. J'en frémis d'indignation. Il a fini par me dire que cette révolution lui enlevait les trois quarts de sa fortune. Quoi ! cette heureuse révolution qui doit un jour faire l'admiration de l'Europe entière, qu'en ce moment je regarde comme le plus beau des phénomènes ! Ses ennemis sont dans les classes privilégiées sur qui l'ancien régime répandait toutes ses faveurs au détriment des honnêtes citoyens. Je dois vous annoncer que le prince Joseph, fils du prince de Monaco, est venu ici le 21 avec le prince Camille et qu'il est entré à l'imprimerie par la porte de derrière. Il y a aussi un abbé de la Vannière, un M. Ferrault, conseiller au Parlement de Paris, et M. de la Fargue, chevalier de Saint-Louis. Ce sont autant d'ennemis de la Révolution qui colportent de Monaco des écrits incendiaires. Indiquez-moi ce que je dois faire. »

Quelques jours après, il dénonçait le lieutenant Colon. « Aujourd'hui samedi, étant à déjeuner chez moi avec le capitaine Gabres, j'apprends que le lieutenant Colon a tenu les propos suivants chez le maître-tailleur. Un chasseur se faisait prendre mesure d'un habit pour partir à Paris, assister à la fête de la Fédération. — Savez-vous faire un habit ? dit Colon au maître-tailleur. — Assurément, c'est mon métier. — Eh bien, prenez mesure à mon chien ; je veux l'envoyer siéger à l'Assemblée de Paris. Un certain Paris, receveur de tailles, en s'indignant contre l'abolition des armoiries : « Moi, criait-il, si j'étais le maître, je ferais brûler vifs tous les représentants de l'Assemblée. » Voilà ce qui se dit à Monaco. — En attendant mon passage à Antibes, recevez mon serment civique : « Je jure, sur mon âme et toutes mes facultés, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de servir de tout mon cœur la nouvelle Constitution. » Cette façon d'hommes de Baudry ne me plaît pas. »

Le marquis de la Planargia à Nice avait un rôle difficile à remplir vis-à-vis des émigrés et du gouvernement français. On avait dit à Vence et à Antibes que les Niçois et les émigrés avaient insulté la cocarde française et l'uniforme de garde national. M. de la Planargia rassurait en ces termes le maire d'Antibes :

« Nice, le 28 juin 1790. Il n'y a eu aucune violence contre les gardes nationaux et contre les citoyens français. On leur laisse porter la cocarde nationale, quoiqu'elle soit défendue chez toutes les autres puissances étrangères. J'ai même fait arrêter trois individus de Saint-Martin du Var qui, par un zèle sauvage, avaient arraché la cocarde à un Broquois venu au romérage. La municipalité broquoise m'en a remercié. N'ajoutez pas foi à toutes les odieuses faussetés qu'on forge en France contre la ville de Nice. Cependant, Messieurs, je ne pourrais pousser la tolérance jusqu'à laisser porter, dans cette ville ou dans la province, des cocardes ou autres devises qui auraient des emblèmes opposés aux principes de notre État ; d'un autre côté, je n'oublierai rien pour maintenir la paix et la bonne harmonie entre les deux pays limitrophes. »

De grandes solennités s'accomplissaient dans les districts de Grasse et de Saint-Paul, pendant le mois de juin. Le serment fédératif, après s'être prêté à Brignolles, devait aussi avoir lieu dans chaque district et dans chaque commune. Or, le 20 juin, cette fête nationale se célébrait dans la plaine de Châteauneuf au milieu d'un concours considérable de peuple et de dix mille gardes nationaux. On y dressa l'autel, on y prononça des discours et l'on jura. Malheureusement, des gardes nationaux de Grasse se mirent à insulter ceux d'Antibes et de Vallauris, à les traiter de réactionnaires, d'antipatriotes. La députation antiboise et le bataillon de la garde nationale, qu'y avait conduits le major, Gabriel Bouchard d'Aubeterre, se retirèrent, ainsi que le commandant Girard, de Vallauris. Cette scène

regrettable ne fera qu'augmenter l'antipathie de ces deux villes, si bien qu'Antibes essaiera de se détacher de la juridiction de Grasse. C'est l'objet de la délibération du 27 juin. Le maire expose que la ville d'Antibes réclame, depuis des siècles, sa séparation de la juridiction de Grasse, et qu'il n'est aucun des habitants qui ne regarde le jour, où cette demande sera accueillie, comme celui qui servira d'époque à son bonheur : « Jusqu'ici notre cité a été courbée sous son joug. Le moment est venu de prendre l'attitude qui convient à une ville libre et française ». On sollicitera cette séparation dans l'assemblée électorale qui doit se tenir à Toulon, et on la motivera sur l'inimitié croissante que Grasse a toujours eue pour Antibes et sur ce qui s'est passé au camp fédératif de Châteauneuf, où elle a éclaté avec plus de violence que jamais. On tâchera d'obtenir la réunion d'Antibes au district de Saint-Paul, d'autant plus que Grasse compte 206 feux, tandis que Saint-Paul n'en a que 58. » La garde nationale d'Antibes et la municipalité ont envoyé une députation à la Confédération générale de Paris, et non à Grasse, à cause du peu de sécurité qu'elles auraient trouvé dans l'assemblée qui a été tenue hier, 26 juin, dit l'acte de délibération du 27.

Toutes les communes ensemble firent le 14 juillet, en même temps que Paris, une grande solennité qui prit le nom de fête de la Fédération. Le clergé lui-même y prit part ; un autel fut élevé sur la place principale de chaque commune, et la messe y fut célébrée. On y chanta le *Domine Salvum* et le *Te Deum*.

Grasse dressa son autel enguirlandé sur le Cours ; Antibes, sur la place Neuve. Ici assistaient la municipalité et toute l'administration au grand complet, l'Etat-Major, MM. de Cugnac, Désiré de Sanglier, major du Fort-Carré, Balthazar Maurice de Barquier, le futur général. Il y avait outre la milice volontaire, les chasseurs des Ardennes, les chasseurs Corses, une compagnie du régiment

de Salis-Grisons (Suisse), une compagnie du régiment de Clémensalle, les canonniers des Invalides. Le maire prononça le discours suivant :

« Messieurs, dit-il, quel spectacle plus imposant que celui que les Français nous présentent en ce jour. Jamais les fastes de l'histoire ne peuvent vous en offrir un pareil. Une nation entière, après avoir langui pendant des siècles sous le joug de l'oppression, vient de recouvrer les droits imprescriptibles de l'homme, la liberté et l'égalité ; et le premier usage qu'elle en fait c'est de se réunir à sa capitale pour ne faire de tous les citoyens de ce vaste empire qu'une famille de frères. Joignez-vous, Messieurs, à ces généreux frères ; adhérez au pacte fédératif qu'ils vont contracter et jurez de maintenir la Constitution et d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi. Oui, nous maintiendrons cette Constitution ; c'est par elle que nos fers sont brisés, que notre liberté est pour toujours assurée. Oui, nous serons fidèles à la Nation. Maintenant nous avons une Patrie, et la défendre sera le plus saint et le plus cher de nos devoirs. Nous seront fidèles à la loi. Par elle nos propriétés et nous serons protégés. L'anarchie ne serait-elle pas le pire des maux ? Nous serons fidèles à notre roi, il est le père et l'ami de son peuple, le restaurateur de la liberté française. Que de titres pour nous le rendre cher ! Généreux soutiens de la Patrie, vous dont les mains sont armées pour la défendre, et vous enfants de la gloire, braves soldats, je lis dans le fond de vos cœurs, et je vois couler vos larmes, vous êtes impatients de prononcer ce serment sacré. Oui, qu'un même cri se fasse entendre et que nos lâches ennemis palissent d'effroi. Nous sommes libres et nous sommes frères. »

Midi sonnait ; une décharge de toute l'artillerie de l'armée et des forts retentit et le maire prononce le serment. Tous crient : Je le jure. M. de Cugnac parle à son tour au nom de tout le corps administratif de la

place ; M. d'Allons, au nom des chasseurs royaux des Ardennes. Après quoi, la joie éclate, on crie mille fois : Vive la Nation ! Vive la Loi ! Vive le Roi Louis XVI, le restaurateur de la liberté ! Vive la Garde nationale antiboise ! Vivent les Chasseurs de Provence !

L'après-midi, on fraternisa pêle-mêle citoyens et soldats, on fit de bruyantes farandoles et des danses, avec tambours et musique. Le soir, à 9 heures, toute la ville illumina, chaque citoyen alluma des feux devant sa maison : et cette fête se termina avec *cette satisfaction que ressent et apprécie seul l'homme vraiment libre.* Tous les officiers municipaux et les chefs de corps ont signé le registre des délibérations. On lit parmi les officiers : le chevalier de Radulfd, Chiarelli, Sainte Croix, le sieur des Fossés, le chevalier Agaldy, le chevalier de Girabotti, Gabrielli, de Quincenet, d'Agar ; les sergents Jolibois, Graindavoine, la Violette, la Victoire, Beauséjour. Il y a même le clergé d'Antibes, Barquier, curé, Merle, Jaubert, Ardisson, vicaires, Raybaud, prêtre.

L'enthousiasme n'est pas moindre à Vence. Après avoir entendu la messe dite à la cathédrale par le chanoine Rostan, aumônier de la garde nationale, le Conseil municipal et la garde nationale se rendent sur le Cours. On prête le serment. Le soir il y eut aussi danse, et à la nuit, feu de joie, illumination et feu d'artifice. Une circonstance particulière à noter, c'est qu'après le serment civique, la municipalité entra en délibération pour recevoir avec honneur le portrait de Mgr Surian, offert par l'administration de l'hospice à la commune. On décida que le portrait de ce prélat, illustre par ses talents et ses vertus, qui avait comblé la ville de ses bienfaits et laissé aux pauvres une succession considérable, resterait placé dans la salle du Conseil, où on le voit encore aujourd'hui. L'avocat Théodore Guérin avait composé pour la circonstance une notice du savant évêque académicien dont il distribua des exemplaires à tous les municipaux.

M. Théodore Guérin mérita l'honneur d'être élu comme membre du Directoire de l'administration centrale du département, résidant à Toulon. La municipalité de Vence l'en félicita : « Notre pays s'applaudit, dit-elle, de vous avoir donné le jour, et il ressentira les effets de votre élection à ce poste éminent. » Les suffrages se portèrent aussi sur M. Léonore Bernardy d'Antibes, sur MM. Gazan, Roubaud et de Bain de Grasse, M. Mauret de Cagnes, etc..... Les compétitions recommencent. Brignolles voudrait l'emporter sur Toulon, Grasse sur Draguignan, Antibes sur Saint-Paul. Il n'y a pas jusqu'à Cannes qui se pose en antagoniste de Grasse; Fréjus et Saint-Raphaël qui veulent l'emporter sur Draguignan. Antibes voudrait obtenir le tribunal du district, puisqu'elle a eu jusqu'à ce jour ses trois tribunaux... Elle se plaint beaucoup de ce qu'on rappelle à Toulon et à Marseille presque toute sa garnison, de ce que le commerce est anéanti, que les terres sont en friche. « Les trois cents individus qui viennent de la rivière de Gênes et de Nice exploiter notre territoire emportent chez eux au bout de trois mois une grande partie du numéraire. Une bonne garnison rendrait un peu de vie et d'aisance à notre ville, » (c'était le 1er août).

Le 29 août, le maire annonçait au conseil antibois que les démarches de la municipalité avaient échoué. « Un décret de l'Assemblée nationale a ordonné que la Viguerie de Grasse resterait dans son intégrité. Ainsi le crédit et l'intrigue l'ont emporté. La France entière est instruite des insultes graves que nos citoyens ont essuyées de la part de la garde nationale de Grasse au camp fédératif de Châteauneuf. Elles ont été suivies des menaces les plus outrageantes dont nous avons la preuve écrite dans nos archives. Depuis que la ville de Grasse est parvenue à s'emparer du siége épiscopal qui avait été érigé chez nous, elle n'a cessé de nous faire sentir le poids de sa

supériorité et le joug de sa tyrannie, au point qu'il règne entre les habitants respectifs un sentiment de haine qu'il sera impossible de déraciner, tant qu'ils se trouveront réunis dans le même district. Cette haine s'est singulièrement accrue par les insultes que nous avons reçues au camp fédératif. Nos électeurs n'ont pu depuis se rendre à l'assemblée du district tenue à Grasse, le 20 de ce mois, et par cette abstention la ville d'Antibes s'est trouvée sans influence dans le choix des administrateurs du district; l'Assemblée primaire et celle de la commune ont déclaré à l'unanimité qu'on ne se rendrait jamais à l'Assemblée du district. Toutes ces raisons bien examinées, le Conseil adresse une pétition à l'Assemblée nationale pour être réuni à Saint-Paul qui n'est qu'à deux lieues et demie d'Antibes, et pour avoir à Antibes le tribunal de première instance.

On chargera encore, le 14 septembre, M. Léonore Bernardy de recommander cette affaire aux administrateurs de Toulon. Antibes n'était vraiment pas favorisée. Elle apprendra le 17 octobre que deux de ses tribunaux sont définitivement supprimés, et que celui de l'amirauté est balancé. Le Conseil écrit à l'Assemblée nationale, que l'abolition du tribunal de l'amirauté porterait un coup funeste au commerce d'Antibes. Nouvelle pétition pour être réuni à Fréjus si le district de Saint-Paul est supprimé. Elle fait valoir la constante bravoure de ses habitants. Huit cents d'entre eux ont péri généreusement à la Hogue. En 1746 la population a déclaré préférer s'ensevelir sous les ruines de la ville que de se rendre. Elle renouvelle la demande du tribunal de commerce, du tribunal de première instance et la conservation du tribunal de l'amirauté, sans plus de succès. Vence n'obtient rien contre Saint-Paul. Le sieur Pierre-Henri Mougins, membre du directoire de Grasse, envoyé à Vence pour faire le recensement de la population, constate que cette com-

mune a énormément exagéré puisqu'il n'y a que 2.615 habitants, au lieu de 4,000 qu'elle prétendait avoir.

*Grasse et Saint-Paul* triomphaient.

Le conseil administratif ou directoire du district de Grasse se compose de la manière suivante : MM. Giraud Honoré président, Roubaud, Durbec, Henri Mougins, Cavalier, Olivier, Courmes, Bérenger, Rancé, Mallet, Sassy, Carmin, H. Perrolle et Serraire. M. Antoine Cresp maire. Le 30 octobre toute l'administration assistait dans l'église des Cordeliers au service funèbre des victimes de la garde nationale de Nancy.

A Saint-Paul : MM. Alziary, Hyacinthe Mougins, Porcel, Isnard, Barrière de Saint-Jeannet, Bonnet, Bérenger, J. Isnard, G. Maurel, A. Constantin, B. Josserand. Il commence ses délibérations le 6 août. François Alziary est le commandant de la garde nationale. « Il s'agit de déployer une activité fébrile et continue pour constituer à nouveau le royaume de France, contre l'opposition intérieure et les alarmes continuelles de l'extérieur. »

## VIII. — QUATRIÈME ALERTE.

Elle nous vient des régiments en garnison à Antibes et à Monaco. On répand de plus la nouvelle le 3 août que des troupes se concentrent à Nice, et qu'une escadre anglaise entrera prochainement dans la Méditerranée ; on a rencontré des troupes allemandes qui se rendent en Brabant. Un bateau napolitain, venant de Villefranche à Antibes, annonce qu'une frégate anglaise débarque à Villefranche des canons et des munitions de guerre. Aussitôt Grasse, Saint-Paul et Vence demandent des armes à M. de Coincy, lieutenant général de Provence. Le maire d'Antibes observe qu'il n'y a que deux cents hommes de troupes à Antibes et que trois soldats seulement gardent le fort carré. Le Ministre de la guerre envoie un renfort de

deux bataillons. On reconnaît encore une fois que ces bruits sont prématurés.

*Vallauris* faisait une émeute le 12 novembre. M. Plaucheur y accourut d'Antibes avec un détachement de garde nationale. Pierre Guirard fit des excuses au nom de son fils, fauteur du désordre. Mais le véritable péril, disait-on, se trouvait dans la garnison d'Antibes et de Monaco. Il y avait un complot ourdi entre les émigrés de Nice et les chasseurs royaux de Monaco et d'Antibes. Les ordres venaient de Turin où l'on achetait des chevaux et où l'on forgeait des armes. Les conjurés portaient une rosette bleue et une croix à la boutonnière. Déjà, le 17 août, le conseil de guerre d'Antibes avait condamné à la peine de mort par contumace dix chasseurs royaux qui avaient déserté leur drapeau. Le 24 novembre, la garnison d'Antibes devait se révolter. Or, le 20 novembre, le commandant de place qui avait l'éveil ordonne de saisir, dans une maison de la place du Ravelin, un grenadier du régiment de Vexin qu'on soupçonnait du complot. Les chasseurs royaux prennent parti pour lui et ameutent une partie du peuple. On hue le peloton chargé de l'arrêter. Le grenadier se sentant soutenu rentre dans la maison. Il était 6 heures 1/2 du soir. Le conseil municipal arrive, convoque la garde nationale, disperse le peuple et fait conduire le grenadier à la prison militaire. Un compte-rendu de cette affaire partit pour Toulon, Marseille et Paris.

Voici ce qu'écrivent les Antibois le 12 novembre au directoire du Var : « Messieurs, il est de notre devoir de vous instruire que la chose publique est en danger, et que les réfugiés français qui sont à Nice font les préparatifs nécessaires pour venir s'emparer de notre place. Malgré l'état de détresse dans lequel nous nous trouvons, soyez persuadés, Messieurs, que nous ferons tout ce qu'il nous sera possible de faire pour les repousser. Notre garnison est des plus faibles; nos remparts sont presque sans

canons, et la place a très-peu de munitions. Cependant nous ne nous découragerons pas. Nous mourrons, s'il le faut, mais nous mourrons libres ; nous nous ensevelirons sous les ruines de notre patrie. Ils n'arriveront à nous qu'en marchant sur nos cadavres expirants. Nous ne vous demandons qu'un marbre avec cette inscription : *Ici fut Antibes.* — Signé : Reille, maire, Vautru, Bonneau, Reibaud, Tourre, procureur de la commune (1). »

On bâtit sur cet incident tout un vaste système de conspiration. Antibes, disait-on, a la gloire de l'avoir fait avorter. Le maire de Nîmes écrivait à celui d'Antibes : « Il paraît que l'exécution d'un projet de contre-révolution devait se tenter en divers lieux à la fois. A Perpignan les bons citoyens devaient être égorgés. A Lyon, une trame odieuse a été éventée et ses coupables auteurs ont été arrêtés. Un fourbisseur de Turin a la commission de fabriquer une certaine quantité de grands sabres à lame de solingen larges, et de trois pieds et demi de long, tranchants des deux côtés, la pointe à langue de serpent bien aiguë en cuivre doré, à plusieurs branches pour garantir la main. A mesure qu'on en fabrique, on les envoie à Nice, et l'ouvrier en a déjà fabriqué plus de 400. Il est chargé aussi de faire des stylets triangulaires pour porter sur le téton gauche. Il n'y aura plus de réfugiés français dans un mois en Piémont. Le moment du départ des princes doit être signalé par une rixe nouvelle dont le prétexte serait la religion. Tandis qu'ils s'avanceront vers le Var cent mille partisans arriveront de France à leur secours. Ceux-ci ont envoyé à Gênes l'abbé de Calonne pour emprunter six millions sur des diamants. La république ne l'a pas souffert sur son territoire. Le sieur Blaise de Valence, fils d'un receveur du prince de Monaco, compromis dans l'affaire de M. de Bussy, a été arrêté à Lyon avec un

(1) Moniteur. vol 6. p. 601.

sieur Borie. Il a pu se sauver par l'entremise du sieur de la Chapelle, alors commandant de la garde nationale, et aujourd'hui réfugié à Turin auprès du prince de Condé. La plus grand partie de la jeunesse de Valence est enrôlée dans ce complot. Ce qui vient de se passer à Lyon peut faire ouvrir les yeux. Il se tient à Turin quatre conseils par semaine. »

Cependant des lettres de félicitation pleuvaient à Antibes. Le consul Le Seurre écrivait de Nice : « J'ai lieu de regarder le succès de la révolution à peu près assuré et la fin de l'opposition, au moins de nos côtés. » Le citoyen Barquier, antibois, domicilié à Paris, électeur de la ville de Paris depuis le 14 juillet 1789, membre de la Société des amis de la Constitution, rue du Bazar-Richelieu, 4, écrit à ses concitoyens qu'il les complimente d'avoir déjoué les complots des ennemis de la Constitution. L'administrateur du département du Gard s'exprime en ces termes : « Nous avons lu avec attendrissement le récit de votre dévouement généreux dans la lettre que vous avez adressée aux administrateurs du Var. Vous voulez mourir pour la cause de la patrie, et vous êtes glorieux du poste périlleux que le sort vous a confié. Nous frémissons de vos dangers et nous brûlons de les partager. S'il le faut, nous volerons à votre secours, fallut-il mourir comme les Spartiates aux Thermopyles. Qu'ils sachent, ces vils assassins, que la vengeance les attend, que l'enthousiasme de la liberté fermente dans l'âme de tous les Français. »

En vue de toutes ces rumeurs, M. de Cugnac obtient de M. de Coincy un nouveau secours de 200 hommes des régiments Dauphin et Barois. Ils arrivent à Grasse le 2 décembre.

Le directoire de Grasse écrit à Toulon le 3 décembre : « Le détachement de troupe de ligne a été accueilli hier à Grasse avec toute la fraternité qu'il méritait. Des ordres

étaient donnés qu'on le dirigeât sur Antibes ; mais 140 citoyens pétitionnent pour qu'on le leur laisse. »

Le directoire de Toulon ordonne en outre aux districts de Grasse et de Saint-Paul de renforcer la garnison d'Antibes par 300 hommes de leurs gardes nationaux.

On apprend le 6 décembre qu'il y a un projet d'invasion par Puget-Théniers sur Entrevaux, Castellane et Digne. Les officiers municipaux de Grasse proposent aussitôt aux Dignois de leur envoyer la garde nationale. Le maire d'Antibes écrit aux communes : « Comme il est de l'intérêt de tous d'être unis et de se porter secours, s'il arrivait que vous fussiez les premiers attaqués, vous pouvez compter sur nous. Nous recevons une circulaire du Directoire au sujet d'un projet contre-révolutionnaire et d'une invasion ennemie sur la frontière. » Le 9 décembre le détachement d'artillerie arrivé à Antibes trouve les canons braqués sur la place. Ordre est donné à tous les gardes nationaux d'accourir au premier signal sur la place Sainte-Claire. Quarante hommes choisis iront immédiatement au magasin de poudre.

Le 19 décembre, les officiers municipaux d'Antibes prêtaient, après la grand'messe, le serment à la Constitution. Tout le clergé souscrivait : MM. Barquier, curé, Merle, Ardisson, Gandolphe.

## IX. — TROUBLES DE GRASSE.

Une autre cause de division compliquait encore la situation. L'Assemblée nationale obligeait, par son décret du 28 novembre, tout le clergé à prêter le serment à la Constitution. Les évêques de Grasse, de Vence, de Glandèves envoient une circulaire à leurs prêtres pour les engager à rester fermes dans la foi. Hélas ! malgré ces ordres supérieurs, il y eut dans notre contrée trop de prêtres réfractaires. Le haut clergé, évêques et chanoines,

resteront fidèles au Saint-Siége et à l'Église et préféreront l'exil et la prison à un serment que réprouve leur conscience. De plus, l'État, de son propre droit, avait osé supprimer des évèchés. Le décret de l'Assemblée nationale était daté du 1er octobre. Il fut signifié aux évêques de Grasse et de Vence le 28 octobre. En vain protestaient-ils. Les fidèles catholiques prenaient parti pour eux et refusaient de pactiser avec les prêtres indignes qui rompaient avec leur évèque, et, par une lâche désertion, se faisaient prêtres constitutionnels. Nous nommerons entre autres MM. Mougins et Gasq, curés de Grasse ; MM. Vial et Archier, de Vence ; M. Barquier, d'Antibes, qui mettront la loi d'État au-dessus de la loi d'Église? De là le schisme, et une guerre de religion, la pire de toutes, se joignant à tous les fléaux de cette époque révolutionnaire.

« Le culte divin se continue à Grasse, écrira le directoire de Grasse à l'administration centrale de Toulon, mais une coalition s'est formée en faveur du ci-devant évèque Prunières. » Quel manque de respect pour un pontife vénéré, qu'on encensait hier !... « L'ex-chanoine Cheri, procureur fondé du curé Gasq infirme, est à la tête. La plupart des chanoines reprennent, dimanche prochain, le service du culte dans la cathédrale (9 novembre). Le ci-devant évèque est contraire à tous les décrets de l'Assemblée nationale. »

Le même directoire dénonce, le 21 novembre, le suppléant de M. le curé Mougins qui a lu au prône un mandement du ci-devant évèque Prunières. Une partie du peuple est pour l'évèque et le chapître, il doit faire une grande démonstration pour leur rétablissement.

A cette nouvelle, le directoire de Toulon envoie à marche forcée sur Grasse deux cents hommes des régiments du Dauphiné et de Barois. Le 28 novembre, en apprenant que la troupe arrive, le peuple se rassemble. Le commandant de la garde nationale, M. Barbieri, laisse battre la

générale. Le peuple va trouver le directoire pour lui demander qu'on fasse rétrograder les soldats. Le président répond qu'il ne peut rien contre les ordres supérieurs. On se dirige vers la municipalité, et l'on déclare qu'il faut rétablir l'évêque et le chapître.

Le 2 décembre les deux cents hommes entrèrent en ville et fraternisèrent avec la municipalité et le directoire.

La force armée eut raison de cette démonstration.

Le directoire signale un menuisier comme le principal meneur.

Le 22 décembre 1790, les soldats de la compagnie France, dite de Castellane, en garnison au fort de l'île Sainte-Marguerite. voyant que les prisonniers au nombre de sept n'obtenaient, malgré leurs réclamations, aucun adoucissement à leur sort, vont trouver le commandant pour demander leur élargissement. Celui-ci, soit intimidation, soit sentiment d'humanité, accorda. Aussitôt nos soldats courant ouvrir les portes, prirent avec eux les détenus et se mirent à faire la farandole. Il y en avait qui étaient là depuis 1777, et entre autres le fils du premier président de Metz amené en 1781. Le comte de Monteil, détenu depuis trente-deux ans, refusa seul de sortir. Il déclara vouloir que la prison fût son tombeau. On alla remercier le commandant et on s'embarqua pour Cannes, où l'on continua les réjouissances. Vingt-cinq soldats escortaient les libérés. On se rendit à Grasse, tambour battant et drapeau en tête. Chacun avait orné son chapeau de branches de laurier. Arrivés à Grasse, le conseil d'administration les logea à l'hôtel du Dauphiné. Il envoya savoir ce qu'il en était auprès du commandant de Sainte-Marguerite et on rédigea un rapport à l'Assemblée nationale. On ne donna aucune suite à cette affaire. Les prisonniers s'en allèrent en liberté (1).

(1) Moniteur — 1790 — 22 décembre.

Le conseil municipal de Vence envoie au directoire de Toulon une dénonciation du *curé Vial contre* son évêque. Celui-ci se plaint que l'ex-évêque Pisani commande encore à Vence. On répond de Toulon au curé qu'il est le seul maître dans la paroisse, qu'on n'a aucun ordre à lui donner, l'évêché étant supprimé; que c'est à lui de disposer dignement toute chose pour le service du culte divin.

A la *Roquette-Siagne*, le peuple hue le curé constitutionnel. Les femmes le menacent jusqu'à l'autel, lorsqu'il est revêtu de ses habits sacerdotaux. Et le Directoire de Grasse écrit à la municipalité de la Roquette : « Que cette conduite offense la Religion, la Patrie et la Constitution ; qu'elle doit faire respecter le prêtre constitutionnel. »

Voici ce qu'écrit l'évêque de Vence à ses ouailles au sujet de la Constitution civile du clergé ; le Directoire de Saint-Paul le dénonce au Directoire de Toulon (22 décembre).

« Toujours évêque des âmes qui composent les paroisses du territoire ci-devant appelé diocèse de Vence, et toujours comptable à Dieu du salut des officiers publics, comme de celui des simples fidèles, je ne puis me dispenser de vous instruire dans les circonstances alarmantes où se trouve l'Église, vous et Messieurs vos collègues, de vos obligations relativement à la prestation du serment que vous êtes obligés d'exiger des prêtres destinés aux fonctions du saint ministère. Le prophète annonçait aux rois les commandements du Seigneur sans crainte d'être confondu. A son exemple, je dois malgré les dangers inévitables auxquels je m'expose, je dois vous dire à vous, qui exercez une partie du devoir social, ce que la loi divine vous prescrit à l'égard de la demande de ce serment. Cette démarche de votre premier pasteur sera une des preuves de son zèle pour le salut de ses ouailles ; et si l'effusion de son sang pour le sacrifice de la foi était dans les décrets de la Providence, nécessaire pour la vérifier, je m'y soumets

avec joie comme l'apôtre. Si la religion chrétienne fait un devoir à tous ses disciples de se soumettre aux constitutions politiques et aux lois des divers empires où ils habitent, elle veut qu'en matière de foi ils obéissent à l'Église. Veuillez donc dans la prestation du serment n'y pas comprendre les articles qui concernent les personnes, dépendant de l'autorité seule de l'Église. « Il finit ces admirables pages par les belles paroles de Saint-Ignace d'Antioche à ses fidèles : « Comme enfants de la lumière et de la vérité, évitez tout ce qui peut rompre l'unité. Là où est le pasteur, là, comme ses ouailles, vous devez le suivre. Je vous écris ceci, non parce que je crois que le schisme soit déjà au milieu de vous, mais pour vous prémunir, comme étant les enfants de Dieu. Que tous ceux qui appartiennent à Jésus-Christ demeurent attachés à leur évêque et que tous ceux qui s'en séparent pour communiquer avec les méchants en soient retranchés avec eux. Je vous souhaite mille bénédictions en Notre-Seigneur-Jésus-Christ. »

Cette lettre de Mgr Pisani est digne en tout des Pères de la primitive Église.

## 1791.

### X. — CRAINTES ET ALARMES.

Une lettre adressée de Turin à la municipalité d'Antibes contient les renseignements qui suivent : « Tous les agitateurs de Lyon vont quitter la ville pour se réunir à l'armée étrangère. Ils sont plus de mille cinq cents. Le rendez-vous est à Évian d'où ils traverseront le lac pour gagner Iverdun. Là ils trouveront quatre vingt mille hommes des troupes autrichiennes et allemandes. L'empereur leur assure la Lorraine et l'Alsace. Dans peu de temps vous allez voir tout à feu et à sang. . . . . . . . . . .

« La pauvre France sera livrée aux lâches assassins de

la Germanie. Je ne m'épouvanterais pas des ennemis du dehors, s'il n'y en avait à l'intérieur. Quel massacre ! Le cri de nos ennemis est : As-tu du cœur ! A ce cri, tous les antipatriotes se rallieront ; et ceux à qui on demandera ces quatre mots et qui n'y répondront pas seront aussitôt égorgés.

« On fait fabriquer pour les aristocrates un nombre prodigieux de stilets et des armes de toute espèce. Il y a quatre-vingts-six selles de commandant à franges d'or, garnies de velours cramoisi. Le jour de l'an, M. de Condé étant allé faire sa visite au roi de Sardaigne, Sa Majesté lui dit : —Eh bien ! mon cousin, on m'assure que vous voulez rentrer. — Enfin, oui, sire, mais ce ne sera que les armes à la main. Nous l'avons tous juré. Nous mourrons ou nous remettrons le roi sur le trône. — Mais il est à craindre, reprit le roi, que le peuple en vous voyant rentrer, ne s'empare de la famille royale et ne l'égorge. — Tant pis, pourvu que nous rentrions et que nous restaurions la royauté. — L'Espagne, dit-on, paie l'armée que fournit l'empereur Léopold. M. d'Artois et les princes resteront à Turin. Les princes vont à l'Académie (collége). Je viens d'apprendre, en terminant ma lettre, que l'Espagne fournit aussi une armée, que le clergé de France a envoyé aux princes quinze millions en espèce.— Ah ! que fait le roi Louis XVI ? Pourquoi donc ne sanctionne-t-il pas les décrets de l'Assemblée, pourquoi ne souscrit-il pas à la loi qui oblige les évêques à la résidence? Pourquoi envoie-t-il secrètement M. Duras complimenter l'empereur Léopold de son avènement au trône ? Pourquoi reproche-t-il au journal de Paris de parler du complot de Lyon ? Pourquoi écrit-il au roi de Sardaigne d'engager les princes à suspendre le départ de Turin ? Pourquoi cette motion de Mirabeau qu'on excepte les princes du décret des fonctions publiques ? »

Un négociant de Nice apportait en même temps cette lettre au maire d'Antibes : « Envoyez un exprès à Gap,

pour qu'on surveille un certain Balthazar Caire de Briançon. On a parlé chez M. le marquis d'Autichamp de ce sieur Caire, comme devant livrer à l'ennemi le fort de Briançon. Assurez-vous de cet homme. »

Les moindres incidents qui se passaient soit en France, soit à l'étranger, étaient exagérés. — En voici un trait : Un sieur Remoniel, de Toulon, vient de Menton à Nice, habillé en garde national. Il voulait s'embarquer pour rentrer chez lui. Tandis qu'il se promenait sur le port, en attendant le départ, son uniforme lui attira les insultes de quelques individus. Il demanda aussitôt à l'officier de port une ordonnance pour le conduire chez le marquis de la Planargia, porter sa plainte. Il fut reçu avec tous les égards possibles et reconduit au port sous sauvegarde. Mais la curiosité avait attiré un grand rassemblement devant la porte du gouverneur. Il était déjà assez tard. Quelques individus se mirent à huer le garde national, et des voix crièrent même : *à la lanterne!* Arrivé au poste de la porte-marine, il se hâta de s'y réfugier. Un officier du régiment de la Reine, passant par hasard de ce côté, apprend ce qu'il en était, entre dans le corps de garde, et par de bonnes paroles essaie de rassurer notre homme : « Ne craignez rien, dit-il, vous êtes sous la protection du roi. Ceux qui portent votre uniforme doivent être respectés : c'est l'ordre supérieur. » Un sieur Cagnoli, employé du gouverneur, l'emmène même chez lui et le présente de nouveau au gouverneur, qui lui donne un adjudant et deux ordonnances pour l'escorter au port, où enfin il s'embarque. M. Leseurre qui rendit compte de cette affaire au maire d'Antibes, lui dit qu'à Nice, tous les honnêtes gens avaient manifesté leur indignation contre les auteurs de cette scène indécente ; que le marquis de la Planargia avait ordonné de rechercher les coupables et de les punir rigoureusement : « Malheur à ceux qu'on découvrira ! »

Le 17 janvier, Leseurre écrivait qu'on avait saisi les coupables ; qu'un d'eux avait été enfermé dans le fort de Villefranche, et que les autres avaient été dirigés sur Turin.

Le gouverneur de Nice reçoit l'ordre de la cour d'agir avec beaucoup de prudence, afin de ne pas indisposer la France.

Des troubles éclatent en plusieurs endroits à la fois. A Saint-Vallier, on ne veut pas du juge de paix qui a été nommé par une cabale. Il faut la force armée pour ramener l'ordre. — Au Bar, une grande partie des habitants s'insurge contre l'ex-seigneur. Il s'agit de certains droits légitimes de banalité, dont l'habitation est redevable à la famille de Grasse-du-Bar. Le sieur Chareiron, agent du seigneur, réclame. Les émeutiers le menacent. Les gardes nationaux accourent de Grasse pour protéger Chareiron et sa famille, et les emmènent avec eux (11 janvier). On veut faire entendre raison aux Barrois, et on leur remontre qu'il s'agit d'un arrêt du 21 août 1785. Ils répondent que les droits féodaux ont été abolis, et que si ledit seigneur persiste, ils en viendront à des voies de fait. Ce qui arriva en effet.

Vallauris n'était pas plus tranquille. L'ex-maire Girard, à la faveur de certains arrêts qu'il avait obtenus contre les moines de Lérins, était en lutte avec une grande partie des habitants. Il s'agissait des droits de pâture, des cours d'eau, de beaucoup d'autres droits de banalité. Il avait un parti, non-seulement à Vallauris, mais encore dans les communes environnantes et surtout à Antibes. Il avait pris fait et cause pour les Antibois au camp fédératif de Châteauneuf. « Son caractère aussi violent qu'impérieux, disaient ses adversaires, le rendait redoutable à toute l'habitation. Il y avait eu prise de corps contre lui à cause de l'affaire du camp fédératif ; mais comme commandant de la garde nationale, il avait tout bravé jusqu'à

ce jour. » Un détachement du régiment des Barrois, sous la conduite du sieur Pluvières, arriva le 29 janvier pour contenir l'émeute. On arrêta Girard, Gimbert et Cevoules. L'émeute continua ; les prisonniers s'échappèrent de la prison. Girard prit la fuite ; Gimbert fut, le 22 février, suspendu de ses fonctions d'officier de la garde nationale par arrêté du Directoire du Var ; mais étant revenu au pays le 19 mars, il se mit à parcourir les rues, le sabre à la main, en proférant des menaces et des injures contre la municipalité et contre la garde nationale nouvellement constituée. Le sieur Bel, maire, parvint à le faire saisir. Girard semblait rentrer dans une vie plus calme, mais il poussait en dessous ses partisans ; tellement que le 9 avril, la sédition reprit. Enfin, le 2 mai, on déclara Girard suspendu de ses fonctions municipales, privé de tous ses droits de citoyen, et sequestré de tous ses biens.

### XI. — AFFAIRES RELIGIEUSES.

L'évêque de Vence avait signifié qu'il n'abandonnerait le palais épiscopal que contraint. Les officiers municipaux pressés de mettre les décrets de l'Assemblée nationale à exécution, écrivaient au directoire de Toulon qu'ils trouvaient une vive opposition de la part du sieur Pisani et de l'ex-chapître ; que le sieur Pisani logeait toujours dans l'évêché, et qu'il conservait sa porte de communication avec l'église paroissiale. Une partie de la population essaya de réagir contre la faction opposée à l'évêque, en le nommant même juge de paix du canton (6 janvier). Les patriotes arrivèrent en masse au troisième tour de scrutin, et élurent M. Boyon aux acclamations de l'assemblée. Le 28 janvier, une lettre du directoire du Var lui notifia l'ordre de sortir dans les vingt-quatre heures : ce que des officiers municipaux eurent le courage de lui notifier. Le prélat leur répondit qu'il *viderait tout de suite* les lieux.

Il écrivit dans son écusson de la grande salle épiscopale *Æquus Dominus dedit 1783, Dominus abstulit 1790. Sit nomen domini benedictum.* Il ferma les portes, le 22 janvier, et en porta les clefs au maire : puis il se retira chez M. Boyon. Un ouragan terrible avait éclaté sur la ville le 21 janvier. On vendait déjà les biens de l'Église à Saint-Paul et à Grasse. Le 15 janvier, on avait mis aux enchères Notre-Dame des Crottons et Saint-Raphaël, puis Saint-Jean de la Bastide.

Une véritable lutte va s'engager entre la municipalité et M^gr Pisani qui continue ses fonctions épiscopales, et publie son Mandement pour le Carême. « Nous craignons d'avoir des troubles pour le Carême. Notre ci-devant évêque, qui avait gardé jusqu'à présent certaines mesures, reprend, malgré les curés, le gouvernement de l'église. Dimanche dernier, en disant la grand'messe, il a annoncé que rien ne l'empêcherait de faire les fonctions épiscopales. Il a donné la bénédiction épiscopale pendant les derniers trois jours de carnaval, et hier matin, malgré les protestations du curé Vial, il a béni les cendres, assisté de quatre chanoines et de quelques ecclésiastiques qui lui sont dévoués. Il a déclaré qu'il prêcherait lui-même le carême. Il dit tout haut dans son instruction que lui seul sera toujours l'évêque de Vence ; que celui qu'on pourrait nommer serait un intrus. Quand un prédicateur monte en chaire, il ne manque pas de recevoir la bénédiction du sieur Pisani, et de lui donner le nom de Monseigneur, de le saluer avant le discours et à la fin. »

Le 16 mars, les officiers municipaux écrivent à Toulon : « Le curé Archier fuit et se cache. Le curé Vial reste dans les bons principes ; l'ex-évêque distribue de l'argent ; son valet régale les citoyens dans les cabarets. Le sieur Pisani fait distribuer une circulaire imprimée aux électeurs, afin de les détourner d'aller à l'Assemblée qui doit nommer à Toulon l'évêque du département : « Grand

Dieu, disait le courageux prélat, quel jugement de rigueur vous exercez sur la France ! Punissez-vous enfin de leur indifférence pour votre loi sainte les habitants de ce beau royaume qui vous fut si fidèle autrefois !... Ne désespérons pas pourtant, mes chers confrères, Dieu vous donnera la force, et ramènera la joie après l'épreuve. » Et quelques temps après : « Ces épreuves n'auront qu'un temps ; du sein de la persécution, l'Église, telle que le lis, s'élèvera plus pure, sans tache et toute rayonnante de gloire. »

Et quand il écrivit au directoire du Var sa célèbre protestation : « L'évêque de Vence s'attend à tout, même à la mort, s'il le faut, pour défendre les droits de son siége et sa juridiction qu'aucune puissance temporelle n'a le droit de lui enlever. On lui a signifié de quitter la maison épiscopale pour le 1er janvier.... Lorsque la Nation s'est emparée de toutes nos propriétés ecclésiastiques, fondées sur les titres les plus solides, maintenues par une possession de plusieurs siècles, placées sous la sauvegarde des lois anciennes de l'Église et de l'État, garanties par les plus rigoureuses censures, personne de nous ne s'y est opposé : si notre conscience ne nous permettait pas de les livrer, nous ne les avons pas du moins refusés, et peut-être notre silence nous sera reproché devant Dieu... Mais aujourd'hui vous m'enjoignez de renoncer au gouvernement spirituel de mon diocèse et de n'exercer aucune juridiction spirituelle. Si je tenais cette juridiction des hommes, je la cèderais en preuve de ma fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi ; mais je la tiens toute de Jésus-Christ et de son Vicaire sur la terre. Mes pères dans l'épiscopat l'avaient reçue d'eux, avant que l'empire adoptât la religion chrétienne. Et je dois l'exercer, cette juridiction, dût la religion catholique être proscrite de l'empire. » Il ajoute qu'il a une obligation étroite de ne pas abandonner son église, et qu'un évêque étranger ne pourrait la gou-

verner légitimement. « Jugez vous-mêmes si je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. L'autorité temporelle peut contraindre, mais un évêque doit souffrir. Ma volonté est de ne pas abandonner mon troupeau ; mon devoir est de ne pas résister à la force. Si elle m'éloigne de mes ouailles, mon corps sera absent, mais mon esprit et mon cœur habiteront toujours au milieu d'elles. » Cette lettre est datée de Vence, 28 octobre 1790.

Il fallait avoir des yeux pour ne pas voir, et un cœur pour ne pas sentir , pour ne pas être ému d'un langage si plein de logique et de magnanimité. Ah ! combien les persécuteurs du clergé sont petits devant une si noble attitude! Et dire que tous ces hommes des directoires de Toulon, de Saint-Paul et de Grasse, que tous ces agents municipaux, qui traquaient leurs prêtres et leurs évêques, les avaient naguère fréquentés et connus dans l'intimité.

Grasse ne se conduisit pas mieux que Vence envers son évêque. M^gr de Prunières fut forcé de s'expatrier le 21 juin, et M^gr de Vence, menacé d'être incarceré, le devança ; il se fit signer son passeport le 21 mai et se retira à Nice, d'où il lança, le 12 juin, son ordonnance avec le bref du Pape qu'on afficha de nuit à la porte de l'église cathédrale. C'etait le jour même que la commune de Vence achetait aux enchères de Grasse le ci-devant évêché pour 14,000 livres en assignats.

Le bref du Pape produisit son effet sur la population, puisque le maire de Vence écrira au directoire de Toulon : « On nous regarde comme des pestiférés depuis le bref du Pape ; et on fuit la paroisse pour aller à l'église des Pénitents noirs. L'église est désertée, quand paraît le curé constitutionnel, M. Vial. »

### XII. — MORT DE MIRABEAU.

La mort de Mirabeau comme sa vie, selon l'expression de Malouet, fut un malheur public (2 avril). « J'emporte

dans mon cœur, avait-il dit en mourant, le deuil de la monarchie. » Comme la plupart de ceux qui firent la Révolution, il n'en voulait pas les excès ; et entrevoyant déjà que l'on dépasserait les bornes, il s'était rapproché sincèrement de Louis XVI pour le sauver. Mirabeau était connu intimement de beaucoup de familles de Grasse. Sa sœur, madame la marquise de Cabris, l'avait eu souvent dans son château. Aussi s'associa-t-on d'une manière toute particulière aux regrets que manifesta la majorité de l'Assemblée constituante. « Pénétrés de la perte de ce grand homme dont les talents et le patriotisme étaient si bien connus de toute la France, les membres du directoire de Grasse enjoignent à toutes les municipalités du district qu'elles aient à célébrer le 3 mai, samedi, le service anniversaire de M. Honoré-Gabriel Riquetis Mirabeau. Vence, Tourrette et autres pays donnaient à une de leurs places le nom de Mirabeau.

Le cri de Marat « Peuple, réjouis-toi, » contrastait avec cette ovation funèbre de Mirabeau. En effet, le seul homme qui, par son énergie, contenait encore le flot populaire, c'était Mirabeau. Louis XVI comprit qu'il n'avait plus personne capable de le défendre et c'est alors qu'il médita, lui aussi, d'émigrer à l'Étranger.

La fermentation était générale en France aussi bien qu'au dehors. Depuis la journée dite des Chevaliers du poignard du 28 février, on s'acharnait contre les nobles et contre les prêtres non assermentés sur tous les points de la France. A Auribeau, le curé Vidal, quoique assermenté, est en butte aux insultes de la population. Un membre du directoire de Grasse, Pierre-Henri Mougins, accourt avec des gardes nationaux pour mettre la paix (11 juin). Le marquis de Montgrand, qui a gardé jusqu'à ce jour le gouvernement des îles Sainte-Marguerite, se défend le 16 juin, auprès de l'Assemblée nationale de l'inculpation d'antipatriotisme.

XIII. — FUITE DU ROI. — 20 JUIN.

La nouvelle de la fuite du roi et de la famille royale exaspère encore plus les patriotes. Il y avait assurément tout un projet d'une levée de boucliers, combiné avec l'arrivée du roi au delà des frontières. Un émigré écrivait cette lettre qui fut interceptée à Saint-Laurent-du-Var (fin juin) : « Je crois que nous partirons de Turin dans les premiers jours de juillet. Nous irons sur Nice avec 70,000 hommes, y comprit les Espagnols qui nous rejoindront en Provence. » Le bruit courut d'abord à Nice et sur la rive droite du Var que le roi avait passé la frontière. Les administrateurs du district de Saint Paul, Mougins, Isnard et Barrière, écrivaient à Grasse et à Antibes : « Nous vous informons que l'on dit à Nice que le roi a fui de France, que c'est M. de Bouillé qu'il l'a mené à l'étranger. » En effet les émigrés qui se trouvaient à Nice, avaient à cette nouvelle pris la cocarde blanche, et foulé aux pieds la cocarde tricolore. Les bâtiments français avaient été obligés d'arborer le drapeau blanc. « Dans trois jours, disaient-ils tout haut, tous les Français reprendront la cocarde blanche. »

Le directoire de Grasse, mieux informé par Toulon, annonçait, le 28 juin, à son district et à celui de Saint-Paul que dans le moment où il leur transmettait la malheureuse nouvelle de l'enlèvement du roi et de la famille royale, il apprenait par des lettres de la Haute-Marne qu'on les avaient arrêtés le 22 à Varennes. « Envoyez des exprès à toutes les communes pour calmer les inquiétudes » signé Debain, Gazan, fils...

Mais le 2 juillet, un exprès de Nice à Saint-Paul racontait que la famille royale avait été enlevée à Varennes par M. de Bouillé et un régiment de dragons, qu'elle avait passé la frontière, et qu'elle était dans le Luxem-

bourg. De Saint-Laurent on écrivait aussi le même jour au district de Saint-Paul : « Nous ne savons que penser de la nouvelle de l'arrestation du roi. Les Français ont été insultés aujourd'hui à Nice par les émigrés ; M. de Bouillé aidé de deux régiments de dragons aurait délivré le roi à Varennes. Cette nouvelle est venue de Turin la nuit dernière. »

Le consul Leseurre écrit au maire d'Antibes, le 3 juillet : « Un exprès, arrivé de Turin à Nice, annonce que le roi a été repris et qu'il se trouve dans le Luxembourg. Les émigrés ont fait éclater leurs transports de joie. Je ne vous dirai pas les saillies incroyables que cette nouvelle a provoquées. Les domestiques des nobles émigrants se sont montrés d'une insolence extrême. Le commandant de Nice a défendu de porter quelque cocarde que ce soit pour éviter les rixes. Écrivez-nous ce que vous savez de votre côté. Je crois la nouvelle mal fondée. »

Et le 4 juillet : « Les émigrés de Nice ne veulent pas croire que le roi a été ramené à Paris. Ils continuent de dire qu'il est à l'étranger. » Le maire d'Antibes en présence de son conseil réuni : « Les émigrés, dit-il, se jactent de rentrer bientôt en France, les armes à la main, et d'y mettre tout à feu et à sang. Prenons, Messieurs, cette attitude noble et fière qui convient à des hommes libres. Attendons d'un front calme et serein l'orage qui gronde sur nos têtes. Nos ennemis pourront se repentir de leur témérité. » Le commandant est requis de mettre la place en état de siége, de garnir les remparts de canons, de doubler les postes et surtout celui du Fort-Carré. On fait afficher cette proclamation : « Citoyens, des bruits sourds paraissent vouloir compromettre votre tranquillité. Qu'aucune crainte ne soit capable d'interrompre vos travaux. Vous nous avez mis à votre tête. Nous vous promettons de veiller scrupuleusement pour vous. Nous allons faire préparer tous les moyens de défense contre nos ennemis.

C'est le seul moyen de déjouer leurs intrigues. Nous jouirons des avantages de la paix, quand ils nous sauront en état de les repousser. »

Le bruit court à Vence que l'ennemi est à Nice et qu'il marche sur la frontière. Chaque citoyen se fait inscrire pour défendre le pays. Même entrain à Saint-Paul et partout. La panique cesse ensuite pour un instant. Nous avons des troubles à l'intérieur.

Cependant l'Église schismatique de France fonctionnait. Le comité central du Var avait pourvu à toutes les paroisses. L'évêque constitutionnel avait sa nomination *de par* le peuple. Il se nommait *Rigouard*, ancien curé de la Salède. Le 4 juillet, il arrive à Grasse, et toutes les administrations vont au-devant de lui, jusqu'en dehors de la ville, pour l'accompagner à l'église. Le lendemain, elles assistaient en corps à la messe pontificale. Le 6 juillet, elles sont informées que l'évêque, ayant su que le curé était appelé pour porter le Saint-Viatique à un malade, voulait s'y rendre en personne ; elles vont encore lui faire cortége. Enfin le 7, elles l'escortent sur la route de Cabris, et le directoire de Grasse écrit à cette municipalité de lui rendre les mêmes égards dont il avait été l'objet à Grasse. Les prêtres constitutionnels se chargeaient de dénoncer leurs confrères non assermentés. Le curé d'Auribeau se plaignait au district de plusieurs ecclésiastiques qui célébraient le culte divin à Notre-Dame de Valcluse. Le curé Audoly, quoique du comté de Nice et du diocèse de Glandèves, desservant de Roquesteron, déclarait au directoire de Grasse (28 juin) ne plus recevoir aucun ordre de M. Henri Hachette Desportes, mais être tout à fait soumis au régime constitutionnel. Il signale deux prêtres réfugiés à Roquesteron-Nice, comme révolutionnant les femmes depuis le 22 mai : c'est l'abbé Isnard de Tourrette-Vence, ex-vicaire de Cagnes ; et l'abbé Garel de Besse, curé de Gréolières-Basses. « Ces deux prêtres, dit-il, ont reçu la

visite de l'évêque de Vence avant les fêtes de la Pentecôte ; ils répandent des écrits contre les nouvelles lois françaises, et composent des cantiques anti-constitutionnels. L'évêque de Vence, au nom de M. Henri Hachette Desportes, leur a conféré tous les pouvoirs. Ces prêtres et leurs adeptes disent que les prêtres assermentés ne célèbrent plus qu'au nom du diable, que tout ce que je fais est de nul effet ; que pactiser avec nous c'est se damner, que nous sommes excommuniés. Le sieur Charrier, curé d'Andon, réfugié à Sigale, prêche dans les mêmes termes. La conduite de ces trois prêtres met le trouble dans les familles, séduit les femmes et les âmes faibles. Mes confrères s'en plaignent aussi bien que moi, par exemple MM. Audoly, curé des Ferres, Dedoue des Mujouls, Besler d'Aiglun, Barnaud de Conségudes, Niel de Collongues. » Le district de Grasse, en avisant de Toulon, demande qu'on prévienne la cour de Turin d'éloigner de la frontière ces prêtres émigrés.

La garde nationale déployait la plus grande activité pour arrêter à la frontière les brochures anti-patriotes. Le directoire de Toulon complimentait, le 16 mai, la commune du Broc d'avoir saisi deux brochures incendiaires. Le 3 juillet, une femme de Vence, domestique du chanoine Baussy, en allant de Vence à Nice, laisse tomber de sa poche, par mégarde, une lettre adressée à l'évêque de Vence. On s'en empare ; les officiers municipaux de Saint-Laurent la décachètent et déclarent qu'elle est pleine d'insultes et de menaces contre les décrets de l'Assemblée nationale. On envoie cette lettre au district de Saint-Paul et de là au directoire de Toulon. L'Administration de Saint-Laurent est félicitée. Le 7 juillet, est arrêté à Saint-Laurent du Var le sieur de Chavigny officier du 28me régiment pour être conduit à Saint-Paul.

Les patriotes de Grasse rendaient compte à l'Assemblée nationale, au mois de décembre 1790, du mandement de

leur évêque. « Dans ce discours de 16 pages, qu'on colporte de maison en maison, il établit que le civil n'a aucune autorité sur le spirituel, que les *pratiques* des évêques remontent à la primitive Église et sont fondées sur les droits des anciens empires et les décrets des Conciles. Il finit par ordonner aux curés de ne reconnaître que lui pour évêque. Aussi le clergé se coalise, et cherche à intéresser les dévotes (1).... »

### XIV. — TROUBLES D'ANTIBES ET D'AUTRES PAYS.

Le serment fédératif se prêta cette année avec un redoublement de zèle patriotique. A Antibes le maire M. Reille, prononça un chaleureux discours : « Messieurs, dit-il, un an s'est écoulé depuis que sur cet autel sacré de la Patrie et en présence de l'Être suprême nous avons tous juré de maintenir la Constitution. Que de moyens n'a-t-on pas employés cependant pour l'étouffer dans son berceau ? Des ministres d'un Dieu de paix ont répandu partout le souffle impur du fanatisme et de la révolte. Des Français indignes de la Patrie qui leur a donné le jour et qu'ils ont abandonnée, n'ont respiré que le trouble et le désordre. Les puissances étrangères semblent nous menacer de tout l'appareil de leurs forces. Enfin Louis XVI, ce roi qui s'enorgueillissait d'être le premier citoyen de son empire et le restaurateur de la Liberté française, Louis XVI cédant à des insinuations perfides, allait abandonner le royaume ; mais une main puissante a veillé sur nous. Toutes les trames ont été découvertes, tous les complots ont été déjoués, et il ne leur reste que la honte et le remords de les avoirs conçus. Ainsi les flots amoncelés de l'Océan viennent se briser contre le rivage, et toute leur fureur se réduit dans une écume impuissante qui n'atteste que

(1) *Moniteur*, 6e vol. page 695, 23 décembre.

leur faiblesse. Notre liberté repose aujourd'hui sur des bases inébranlables. Nos têtes ne seront plus courbées sous le joug odieux du despotisme; nos mains cesseront d'être enlacées dans les fers honteux dont une autorité arbitraire se plaisait à les charger. Les citoyens ne seront plus dégradés par des distinctions humiliantes toujours injustes, et peu méritées. Enfin nous ne connaîtrons plus ces noms barbares inventés par la féodalité pour enlever nos propriétés et flétrir même jusqu'à notre existence. Soldats citoyens, citoyens soldats, renouvelons aujourd'hui sur cet autel le pacte auguste que nous avons contracté.... Aucune puissance n'osera nous attaquer si nous sommes unis. Dût cet empire finir, nous mourrons avec lui, mais nous mourrons libres. »

Cette journée du 14 juillet. dans laquelle on prêchait l'union, fut pourtant troublée vers le soir. On avait mis aux arrêts le capitaine La Prune. Le club des Amis de la Constitution se rendit en masse chez le colonel, M. de Lowe, qui passait la soirée dans la maison de M^me^ Daniel, et lui enjoignit de mettre ledit La Prune en liberté, comme bon patriote. Le colonel s'y refusa. Les clubistes firent entendre des cris de mort au colonel. Le maire et les officiers municipaux accourent en toute hâte et somment les membres du club de se retirer. « Si l'on veut que nous nous retirions, crie le tailleur Nicolas Grailler, apportez ici le drapeau rouge. » Sur une seconde sommation sans effet, le maire requiert aussitôt M. de Saint-Ferréol, commandant de la garde nationale. Un détachement de cinquante hommes eut raison de ces séditieux, qui en gardèrent rancune. Ils essayèrent d'ameuter le peuple, en répandant le bruit que le maire voulait rétablir le droit de piquet et les droits féodaux. « Soyez sans crainte, fait dire le maire le 26 juillet, de pareils bruits n'ont pour objet que de vous égarer. Nous nous occupons d'en connaître les auteurs pour les livrer à toute la sévérité de la loi. Nous

avons fait détruire la roue qui servait au poids de la farine, et nous destinons le local à un corps de garde. »

Le même jour, à Grasse, après la solennité du matin, tandis que dans la soirée le peuple fêtait, dit le procès-verbal, l'anniversaire de la prise de la Bastille, et que le conseil municipal assemblé s'occupait de faire rentrer au domaine communal les biens usurpés, une bande plus exaltée qu'à l'ordinaire se dirige vers la maison du sieur Théas, maréchal de camp, et profère des cris menaçants; puis elle va vers le jardin du sieur de Pontevès qu'elle dévaste. Le maire, M. Girard, cadet, averti et les officiers municipaux ceignent leur écharpe, et arrivés au lieu de la sédition, ils sont accueillis par des huées. La garde nationale et la troupe sont requises, le maire fait déployer le drapeau rouge, des membres du directoire se joignent aux officiers municipaux et les émeutiers finissent par rentrer en ville. On pensait avoir obtenu le calme, quand vers 9 heures du soir, les plus audacieux, en grand nombre, retournent vers le même jardin, forcent le corps de garde occupé par vingt-cinq hommes, et achèvent d'abattre les murs et le pavillon. Les troupes, lancées au pas de charge, dispersèrent le rassemblement, quand il n'y avait plus rien à démolir. M. de la Chapelle, qui commandait le détachement du 28$^{me}$ en garnison à Grasse envoya son rapport au ministre de la guerre. Toutes les administrations en écrivirent à leurs chefs respectifs. Mais que faire ?

Le 25 juillet c'est Tourrette, la Gaude et Saint-Jeannet qui en veulent aux propriétés de leur ancien seigneur, le marquis de Villeneuve. Les Tourretins, les plus osés, courent piller la propriété du Caire, et ils arrivaient ensuite sur le château du pays même, où ils commettaient mille excès. Le 30, cinquante hommes des chasseurs des Ardennes étaient envoyés d'Antibes pour tenir garnison dans ce village.

Cagnes alla encore plus loin. Un certain François

Isnard, ancien valet du marquis de Grimaldi, menait les insurgés. Ils ne voulaient pas du sieur Gairaud, comme juge de paix (25 juillet). Mais le 31, ils pénétrèrent dans l'église paroissiale, en vociférant, arrachèrent les bancs et les chaises du sieur de Grimaldi, les entassèrent sur la place et y mirent le feu, en faisant la farandole. Ils vinrent ensuite, tambour en tête, à la mairie, et forcèrent le maire, M. Latty, de les suivre, ainsi que les conseillers municipaux. Ils continuèrent la farandole dans tout le pays, obligeant en passant citoyens et citoyennes de marcher avec eux. Quand on fut sur la place du château, ils dirent qu'il fallait abattre les merlettes et les créneaux du château. M. Latty leur représente qu'il vaut mieux envoyer un exploit au sieur Grimaldi pour qu'il ait à les démolir lui-même.

La foule semble accueillir cette motion, on se disperse mais une heure après, les émeutiers se ravisent, vont de nouveau chercher le maire, et l'amenant vers la porte basse du château, ils le forcent de donner un coup de pied à la porte, puis ils lui disent de s'en aller. Ils se mettent alors à l'œuvre à coup de hache, enfoncent la porte, brisent ce qu'ils rencontrent dans les appartements, tandis que d'autres gagnent le toit et abattent créneaux et merlettes.

A quelques jours de là, ils s'assemblent devant la maison commune, en demandant qu'on fasse comparaître devant le conseil tous les débiteurs de la commune. Le maire promet de s'en occuper activement ; cinquante hommes de gardes nationaux se tiennent sous les armes, nuit et jour. Le 7 août, les émeutiers, toujours conduits par François Isnard, se mettent à hurler : A la lanterne, à la lanterne les débiteurs de la commune ! Le maire sort de la mairie, et les assure qu'on doit agir incessamment contre eux par les voies de la justice. Le 15 août, fête du pays, après la procession générale, le sieur Isnard, au milieu de ses

affidés, insulte la municipalité publiquement : « Voyez donc cette bande de Cartouches, crie-t-il ; ils sont de connivence avec les débiteurs de la commune. Faites donc justice, M. le maire. Et puis nous voulons le vin à six sous le pot, entendez-vous, ou nous verrons. » M. Latty s'avance vers le peuple et gardant son sang-froid : « Que voulez-vous ? — Isnard répondit : Nous saurons vous le dire. Maintenant le peuple délibère. » Les officiers municipaux rentrèrent dans la salle du conseil et au bout d'une heure, une députation se présenta et remit au maire une pétition écrite dans laquelle on demandait une prompte justice des débiteurs et le vin à six sous le pot.

Un exprès accourut de Gréolières à Saint-Paul, dire que la vie du sieur Mallet et des officiers municipaux était en danger. Le 31 juillet, Pierre Claude Mallet, procureur de la commune de Gréolières s'étant rendu à l'église paroissiale pour obliger le curé de lire au prône les décrets de l'Assemblée nationale, celui-ci s'y étant refusé, maître Mallet se plaça au banc municipal. Bientôt un certain nombre d'individus marchent sur lui, l'arrachent du banc, et le chassent à coups de pied et de poing de l'église. Ils le poursuivent jusque sur le chemin de Saint-Paul par où il fuyait, le ramènent en le frappant, en l'outrageant, et l'emprisonnent. Le lendemain ils continuent l'émeute. Ils maltraitent le fils Ravel partisan de Mallet, et le menacent de la potence. Le maire n'ose se montrer, la garde nationale n'est pas même convoquée. Le district de Saint-Paul, après avoir fait dresser un rapport, révoque les officiers municipaux de Gréolières.

Et Vence, *le 15 août* ! Plusieurs Vençois, comme de coutume, étaient allés au romérage de Sainte-Claire à Saint-Paul, le 12 août. Étant entrés dans l'auberge du sieur Bernard, arrivèrent quelques Saint-Paulois, qui s'attablèrent à côté d'eux, quand l'un des Saint-Paulois,

poussé par quelque mauvais esprit, lança du côté des Vençois un gobelet qui heureusement frappa la muraille. Les Vençois demandèrent raison d'un pareil procédé ; les autres, n'écoutant rien, forcèrent les Vençois de déguerpir de la salle, et fortifiés d'un grand rassemblement, et même de la parole du sieur Achard, officier municipal, poursuivirent les fugitifs à coups de pierre, bien loin sur la route de Vence. Ni maire, ni garde nationale ne bougèrent. Le lendemain, le 13 août, le sieur Hyacinthe Mougins, président du directoire de Saint-Paul, étant allé, dit-il, pour affaire à Vence chez le notaire Blacas, devint un objet de curiosité pour le pays, où l'on s'entretenait de l'affaire de la veille. Chabert l'aîné, dit le Gal, se mit à dire à Pierre Broc, à Jean Savournin, fils du maire, et à l'autre Savournin, fils cadet du commandant de la garde nationale : « Il ne faut pas qu'il sorte vivant d'ici.... Nous allons le pendre, nous allons l'assommer. » Le peuple s'était attroupé. Quand il sortit, ces individus continuèrent de le suivre en le provoquant ; et Mougins se retournant vers eux leur dit : « Je m'aperçois que vous êtes à mes trousses. Avez-vous quelque chose à me dire ? Expliquez-vous, je vous donnerai satisfaction, si c'est possible. » Là-dessus Chabert s'approche et lui donne un soufflet, si fort que la joue enfle immédiatement. Le sieur Guérin, receveur de l'enregistrement, s'interpose alors et recueille chez lui Mougins, tandis que les sieurs Isnard et Reynard essayent de calmer l'effervescence. Guérin laissa échapper le Saint-Paulois par une porte donnant sur la campagne. Le 14, une bande de Vençois s'en alla saccager la campagne de Saint-Paul. La garde nationale de Saint-Paul prit les armes pour les repousser, et cinq parlementaires se rendirent à Vence ; c'était Esprit Mougins, Étienne Borrelly, Jean Raybaud, Élie Baudoin et Pierre Bompart. La populace courut à la mairie et, s'emparant des armes, cerna les cinq parlementaires, en blessa un à coups de baïonnettes,

frappa les autres à coups de sabre, et proféra des cris de mort. Le maire et les officiers municipaux, revêtus de leurs écharpes sommèrent le peuple de cesser toute agression au nom de la loi, et ordonnèrent à la garde nationale de mettre l'ordre. Ils firent demander la force armée à Antibes, à Grasse, à Tourrette-Vence où était toujours la compagnie des chasseurs des Ardennes. Cependant on avait constitué les Saint-Paulois prisonniers à la mairie, sous la sauvegarde de la loi. Vingt-cinq hommes du régiment des Ardennes ne tardèrent pas à venir. Le lendemain 16, M. Rancé, membre du directoire de Grasse, arrivait avec soixante hommes du 28e régiment, informait sur cette triste affaire, et emmenait à Grasse nos cinq Paulois qui furent, comme de juste, élargis. Depuis ce moment, le Conseil municipal de Vence ne cesse de demander de la garnison ; Saint-Paul veut deux brigades de gendarmerie, une à pied et l'autre à cheval.

Dans la nuit du 13 au 14 août, neuf officiers du régiment de Vexin (72e) désertent avec armes et bagages de Monaco à Nice. Le lendemain, vingt hommes suivent encore. Les membres du district de Saint-Paul avisent en ces termes Antibes, Grasse et Vence: « Nous venons d'être informés qu'il est arrivé à Nice des soldats du régiment de Vexin en garnison à Monaco ; que les détachements de ces divers régiments en garnison à Grasse et à Vence, ont formé le projet de les rejoindre à Nice, ainsi que les chasseurs des Ardennes qui tiennent garnison à Antibes. Veillez. Le consul Leseurre engage Antibes à veiller sur sa garnison.

Le 20 août, on informe le directoire de Saint-Paul que les gens de Canaux viennent d'assommer Jean-Baptiste Guichard, qui était allé à ce pays pour faire sa récolte.

Le 24 août, à dix heures du soir, Mougins était en pleine insurrection à propos des élections.

On réclamait partout de la troupe : « La licence est montée à son comble, écrivait le maire de Vence au

directoire de Toulon, à tel point qu'on est à la veille des massacres et du brigandage. Des gens qui n'ont rien à perdre s'attroupent à la moindre occasion. La garde nationale est impuissante : les villages voisins sont en effervescence, les perturbateurs s'enhardissent par l'impunité. Entre Vence et Saint-Paul il y a une inimitié implacable. Les malveillants sont en grand nombre. Ajoutez à cela le germe de divison qui existe entre les honnêtes gens au sujet des opinions religieuses. Les esprits sont aigris de part et d'autre, et la prudence exige de ne pas se servir même de la garde nationale. Une partie des administrateurs veut donner sa démission, si l'on n'envoie pas de la force armée. Nous craignons des troubles pour la Saint-Véran (10 septembre). »

Le directoire de Toulon répondra le 14 septembre, que le 2me bataillon du Var est en marche sur Vence, avec la moitié du 6e bataillon de chasseurs. Le 3me bataillon sera cantonné à Cannes. Le sieur Sanglier renoncera à son grade de major du Fort-Carré pour prendre le commandement du 2e bataillon, ayant le sieur Gazan de Grasse pour adjudant-colonel. Ce bataillon arrivait à Vence le 21 septembre au nombre de 576 hommes et était logé dans l'ancien séminaire.

La garde nationale de Saint-Laurent veillait au passage du pont du Var. Le 17 août, elle avait arrêté un prêtre portugais qui venait de Nice en France, porteur d'un mandement de l'évêque de Toulon pour la publication des brefs du Pape, le tout adresé aux fidèles du diocèse de Toulon.

Le 26 août, on saisit une lettre du sieur des Granges, officier au 7e régiment, qui écrivait aux troupes de Monaco de déserter.

Le 27 août, Leseurre avertit les directoires de Grasse et de Saint-Paul qu'il a paru un nouveau bref du Pape, condamnant les décrets de l'Assemblée nationale relatifs

au clergé. « Les réfugiés l'ont traduit, et comme l'autorité a défendu de l'imprimer à Nice, ils l'ont porté à Monaco, où la presse est à leur dévotion. Ils en font déjà circuler des milliers d'exemplaires. Veillez à ce qu'il ne s'en introduise pas en France. »

L'Assemblée constituante avant de se séparer donne la Constitution. Une grande fête se fait à Grasse le 21 septembre pour la proclamation de la Constitution acceptée par le roi le 12. On sonne toutes les cloches, on tire les boîtes ; la municipalité précédée de tous les tambours et au son des trompettes lit cette constitution dans toutes les places et à tous les carrefours. Le 25 septembre tous les corps administratifs se rendent à la messe et au *Te Deum* d'action de Grâces. Vence célèbre aussi par un feu de joie et par un *Te Deum*, à l'issue des vêpres, le 23 septembre, la sanction donnée par le roi à la Constitution. La revue se fait sur la place Saint-Michel.

Quel chemin a déjà parcouru la Révolution ! Quel enfantement laborieux que cette Constitution ! Seulement on peut reprocher à l'Assemblée nationale, d'avoir outrepassé ses droits en violentant la conscience du clergé par un serment anticatholique. Une seconde faute, c'est d'avoir trop abaissé l'autorité royale. Quand la royauté reparaît au peuple, le 2 octobre, elle ressemble, ayant encore la majesté de moins, à ces derniers rois de la race mérovingienne qu'un maire du Palais montrait ou retirait à son gré. Enfin une troisième faute. Les membres de la première Assemblée nationale décrétèrent qu'aucun d'eux ne pouvait être réélu à la seconde. Nous aurons donc tous hommes nouveaux, la plupart très-jeunes, et ne s'inspirant pas assez de l'esprit de leurs devanciers, mais pourtant décidés à ne pas reculer d'un pas. Les théories de Condorcet remplacent celles de l'abbé Sieyès de Fréjus. Danton siége à la place de Mirabeau. Obligés de lutter contre la guerre intérieure et extérieure, contre la

dévastation des colonies, le système des confiscations, on léguera mille embarras à la Convention avec les premiers fruits d'un régime de terreur qui couvrira la France d'échafauds et de proscriptions.

L'attitude des nations étrangères devient menaçante. On savait déjà que l'empereur Léopold, dans sa déclaration datée de Pavie, s'entendait avec d'autres États pour intervenir contre la France (18 mai) ; que dans une lettre datée de Padoue, il invitait les puissances à s'unir à lui pour déclarer qu'ils considéraient la cause de Louis XVI comme la leur, que le 25 juillet les cours de Vienne et de Berlin avaient fait une alliance défensive, et qu'elles l'avaient signée à Pilnitz le 27 août. La formation des bataillons de volontaires coïncide précisément avec l'époque de la convention de Pilnitz. Toute notre contrée se met en armes, et pour longtemps.

# CHAPITRE II.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1791-1792.)

### I. — LE REPRÉSENTANT ISNARD.

Deux hommes représentent la fougue juvénile de la majorité de la seconde Assemblée nationale ou législative, Danton, le chef des Jacobins, et Isnard Maximin de Grasse, appelé le Danton des Girondins. Il était dans toute la force de l'âge, 36 ans. Dans un discours qu'il prononça à l'Assemblée de Toulon, en janvier 1789, il annonçait déjà la Révolution dans toutes ses phases, ce qui avait attiré les yeux sur lui. La résistance du clergé, l'émigration de la noblesse le mettaient hors de lui. Il plaçait la loi d'État au-dessus de tout, de la religion, de l'Église elle-même, et quiconque ne lui obéissait pas était selon lui traitre à la patrie, hors la loi, et par conséquent devait être mis à mort ou exilé. Aussi, dit son biographe, la Révolution n'a pas eu, à la chambre, d'homme plus violent que lui.

Le 31 octobre, en répondant à Condorcet, il dira qu'il faut appeler au plus tôt sur la tête des coupables le *glaive des lois*. « Je demande à cette Assemblée s'il est quelqu'un qui de bonne foi, et en conscience, pense que nous prenions en compassion un conspirateur contre la patrie, s'il est quelqu'un qui veuille soutenir que tout conspirateur ne doive pas être accusé, poursuivi et puni. S'il en est, qu'il se lève et qu'il réponde. Si l'on ne punit pas les rebelles, c'est parce qu'ils sont princes (on applaudit), et quoique nous ayons détruit la noblesse et les dignités, ces vains fantômes épouvantent encore les âmes pusillanimes.... Il est temps que ce grand niveau que l'on a placé sur la France libre prenne enfin son aplomb.... »

Il dira : La colère du peuple, comme celle de Dieu, n'est souvent que le supplément terrible du silence des lois.... Il rappelle Rome sauvée par Manlius, « mais plus tard Rome précipite Manlius de ce même Capitole, parce qu'il est soupçonné de tyrannie. Voilà un peuple digne d'être libre. Nous, le sommes-nous ? » Et il fait rendre le décret contre les émigrés, princes ou non.

Le 6 novembre, il parle contre les prêtres réfractaires et perturbateurs : « Est-il prudent d'avoir de l'indulgence pour ceux qui, avec les torches du fanatisme, incendient tout le royaume. Il est temps que tiare, diadèmes, encensoirs le cèdent enfin au sceptre des lois. »

Et le 11 novembre : « Lorsque les premiers coupables auront porté la tête sur l'échafaud, vous verrez tous les autres mordre en frémissant les freins de la loi et s'y assujettir. » (On applaudit.)

Le 14 novembre, il demande l'exil pour tout prêtre réfractaire : « Le prêtre, dit Montesquieu, prend l'homme au berceau et l'accompagne jusqu'au tombeau, donc il n'est pas étonnant qu'il ait tant de puissance. D'après ce principe, nous devons faire une loi contre le prêtre qui sous prétexte de religion trouble l'ordre public.... Ne

voyez-vous pas qu'il faut le séparer du peuple qu'il égare. Il faut renvoyer ces pestiférés aux lazarets de Rome et de l'Italie. (On applaudit.) La tranquillité publique est partout troublée par l'influence des prêtres.... Le prêtre, en général, est aussi lâche que vindicatif. (Applaudissements.) Les foudres de Rome s'éteindront sur le bouclier de la République. (Applaudissements.) Il faut que vous les vainquiez ou que vous soyez vaincus par eux.... »

On vote à l'unanimité l'impression de son discours..

Le 14 novembre : « La Religion est un instrument avec lequel on peut faire beaucoup plus de mal qu'avec les armes. Aussi doit-on traiter plus sévèrement ceux qui s'en servent contre la loi. La loi, voilà mon Dieu, je n'en connais point d'autre. »

Enfin, le 18 novembre, après le discours d'Isnard, le prêtrophobe Duhen s'écria à la tribune : « Il est d'un bon procédé d'ôter du milieu du peuple ces loups destructeurs. »

Tel est notre député Isnard à la tribune, en 1791 : « Il faut continuer la Révolution, dit-il, point de trève... »

Quelques têtes exaltées de notre contrée essayèrent de monter à ce diapason. Dans la fête qui se célèbrera encore le 23 octobre, à Grasse, et le 30 à Vence, par décret de l'Assemblée pour le serment à la Constitution, on prononça partout, à Grasse, des discours patriotiques. Le 20 novembre, à l'occasion de l'installation de la nouvelle administration de Vence, le chirurgien Courmette, officier municipal de Vence, louera les bonnes intentions des administrateurs, mais il les trouvera trop modérés. Le citoyen Chabert, un des ardents présidents du club patriotique, dit aux nouveaux officiers municipaux, qu'il est persuadé que la justice et l'humanité seront les guides de leurs travaux, la justice pour faire rentrer les méchants dans le devoir, et l'humanité pour adoucir le sort de la classe indigente. « La crainte de vous faire des ennemis, la mort même ne doivent pas vous intimider. Marchez, la loi d'une main, et

le glaive de la justice de l'autre. Nous sommes prêts à vous défendre jusqu'à la mort. Il faut faire respecter la loi, même aux tyrans de notre liberté. »

Il fait une digression sur les infortunés de l'ancien régime qui gémissaient sous le joug du despotisme des nobles. Le maire sortant déclare que le poste est difficile dans les circonstances actuelles : « Prévenons les désordres que le manque de blé pourrait occasionner, gardons-nous d'inquiéter personne pour ses opinions politiques. » Le nouveau maire, Jean Savournin, craint les malveillants : « Des ennemis, qui n'en a pas ? s'écrie-t-il en soupirant. Au moins ne me jugez pas sans m'avoir entendu. Vous me trouverez toujours animé des sentiments les plus purs et fidèle à cette Constitution sainte, bonheur de la France, fidèle serviteur d'un roi qui mérite par sa rare bonté d'être appelé le père des Français. » Il termine en se mettant au service du peuple qui a été assez opprimé pour ne l'être plus ; il sent tout le prix de la liberté, et il souhaite que pour notre bonheur nous sachions en respecter les bornes.

Cette petite ville avait maille à partir avec les volontaires du Var, troupe indisciplinée que le colonel Sanglier ne pouvait pas contenir. Les assignats qui avaient perdu de leur valeur et que les habitants refusaient de recevoir en paiement, amenaient des collisions entre les soldats et les habitants. Ordre était donné aux Vençois de les accepter en paiement sous peine de 30 francs d'amende.

Une partie du peuple, qui fréquentait le club patriotique était affolé. Après le feu de joie et la farandole du 30 octobre, il se mit à proférer des cris de mort contre les aristocrates. La vie du notaire Blacas fut même menacée. On établit un poste à sa maison pour le protéger. La division ne cessa pas sous le nouveau maire qui donna sa démission le 17 décembre pour être remplacé provisoirement par *Courmette*, nuance *Isnard*.

### II. — DÉFECTIONS DANS L'ARMÉE.

La garnison de Monaco écrivait à celle d'Antibes : « Notre attachement pour la ville d'Antibes nous a suivis jusqu'ici. Nous apprenons avec plaisir de M. Masséna que nous vous devons encore plus pour la manière honnête avec laquelle vous avez repoussé les bruits répandus contre nous. » Pourtant M. Leseurre s'exprimait ainsi dans sa correspondance avec le maire d'Antibes : « Il est certain que les officiers du royal Vexin et du régiment des Ardennes, réfugiés à Nice, cherchent à former un régiment. La déclaration de Pilnitz accroît leur audace. Ils comptent sur le 72e d'Antibes. Soyez vigilants. Les gouverneurs sardes sont mécontents à Nice et à Turin de toutes ces manœuvres. M. de la Planargia a même signifié aux réfugiés de ne pas embaucher de soldats. Les officiers émigrés ont l'ordre de quitter Nice sous deux jours (7 octobre). Une partie s'en est allée déjà à Coni sous la conduite d'un détachement de la garnison de Nice pour les mener à la frontière suisse. Le 17 octobre M. de la Planargia tient bon. Le reste des officiers émigrés a quitté Nice. Le gouverneur de Milan n'en veut pas sur ses terres. Le 10 novembre : Trois émigrés sont allés à Monaco le 5 pour corrompre la garnison afin qu'ils leur livrent la place. Le 10 décembre, les officiers du 72me écrivent au maire d'Antibes : « Les émigrés continuent de faire des rassemblements de troupes pour renverser la Constitution. Veillez sur votre ville. Une armée se forme à Sospel pour envahir le Var, en même temps qu'une autre armée opèrera sur le Rhin et dans les Pays-Bas. — Signé : Pouilly, Dumerbion, Désaugiers. — Leseurre dément ces bruits exagérés le 19 décembre. « Tout se borne à envoyer de Nice une compagnie de soldats sardes à Puget-Théniers pour rassurer ce canton, où trois cents de nos

gardes nationaux ont jeté l'alarme. Il n'y a ni enrôlement de soldats à Nice, ni de rassemblement de troupes à Sospel. »

Le gouverneur français n'en prenait pas moins ses mesures : cent quarante mille hommes divisés en trois corps d'armée sous les ordres de Rochambeau, Lokner et La Fayette garnissaient la frontière de Dunkerque à Bâle ; et un 4$^{me}$ corps d'armée, commandé par Montesquiou, eut les Alpes à observer. Il fallait de l'argent et de l'artillerie. Un décret de l'Assemblée ordonna de diriger vers la monnaie l'argenterie des églises supprimées et de ne garder que le strict nécessaire pour le culte paroissial. On ne conservera qu'une cloche, et les autres seront envoyées aux fonderies. Chaque commun fera exécuter les décrets de l'Assemblée législative, sous peine d'être dénoncé comme ennemi de la patrie (22 décembre 1791). Chez nous, calices, ostensoirs, reliquaires, ciboires, encensoirs, bustes des saints, objets d'art, tout s'accumule à Grasse pour un premier envoi.

Le 15 décembre Châteauneuf avait sa petite sédition. La vie de plusieurs personnes était en danger. La troupe y accourait de Grasse. Quelques jours après, le procureur de la commune de Gattières conjura le directoire de Saint-Paul de rendre le calme au pays. « Certains ecclésiastiques antipatriotiques font de nuit et de jour des rassemblements pour faire naître des désolations (*sic*) et révolutions les plus affreuses. Ils répandent parmi les ignorants et parmi les femmes que les lois que nous professons n'ont qu'un modèle schismatique (*sic*). Ils donnent les eaux baptismales dans les maisons, en profanation de notre légitime curé. Si le district ne prend pas notre parti, nous nous verrons (*sic*) expulsés de notre paroisse, il y aura la guerre de l'homme contre sa femme, du père contre ses enfants et filles, du frère contre sa sœur; et de cette façon ira de celui qui aura le plus de force.»

## 1792

### III. — TERRIBLE ANNÉE !

Elle s'ouvre chez nous avec la plus grande difficulté pour se procurer du blé. L'argent manque ; on a recours aux emprunts presque forcés. L'État lui-même, pour armer contre l'ennemi, a besoin d'artillerie : envoyez les cloches au fondeur. C'est alors que Barras, de Draguignan, nommé commandant de place à Antibes, presse le maire de faire exécuter les décrets de l'Assemblée. M. Reille, pour se mettre à la hauteur de son mandat, dit au Conseil municipal : « Il y a quatre cloches, la Nation a des besoins ; votre patriotisme viendra à son secours et se débarrassera d'une partie de ce faste religieux, fruit de la superstition et de la pieuse crédulité de nos pères, et qui sans honorer la divinité ne sert presque qu'à assourdir les voisins des églises paroissiales. » Le Conseil ne trouva pas ce discours de son goût, et prétendit garder les cloches, comme indispensables au culte divin. Ce refus ne mérita pas une bonne note à cette cité qui passait déjà pour trop royaliste et catholique. Pourtant le 22 janvier ce qu'elle avait donné d'argenterie partait pour les fonderies de Marseille.

Courmette de Vence, dit-on, avec un mépris sacrilége, en mettant dans les caisses les vases sacrés et les reliquaires, comme les bustes vénérés de saint Véran et de saint Lambert, objets d'art qui n'entraient pas, c'est à coups de pied qu'il les entassa. Il n'est que trop juste que l'Église dans le danger de la patrie, offre ses vases d'or et d'argent. Elle l'a fait dans tous les siècles. Mais en ces jours de bouleversement ces offrandes des municipalités prenaient un caractère de violence et de sacrilége. On ne consultait pas le vrai clergé, puisqu'il était sous le coup de la proscription ; on le spoliait. Partirent aussi pour la monnaie

de Marseille, les beaux bustes de saint Honorat, de saint Ayoul, de sainte Ursule et de saint Pierre que possédait l'église de Grasse. L'État avait aussi, au milieu de tous ces troubles, à lutter contre la misère publique. Les pauvres manquaient de pain et d'ouvrage. On avait ouvert des ateliers de charité dans les principaux centres de population, à Saint-Paul, à Grasse et Antibes.

IV. — TROUBLES.

L'agitation ne discontinuait pas : *Troubles* à Saint-Vallier, aux Mujouls, au Gars. Aux Mujouls le sieur Jean-Honoré Don, garde-champêtre, avait signalé quelques délits ; de plus il réclamait du Conseil municipal le paiement de sa charge. Las de demander, il fit lancer un exploit contre le maire, le 1er février. Le sieur Féraud André, maire, après la messe du 2 février, convoque au son du tambour la garde nationale sur la place, et lui dit : qu'il s'agit de l'aider à saisir et à enfermer ce mauvais sujet de Don. On se rend en marche à sa maison. Don, après avoir essayé de fuir par la fenêtre, rentre dans la chambre et apparaît à la fenêtre son fusil à la main. On enfonce la porte, on casse le bras à sa femme qui veut le défendre. Un certain François Bonhomme, aidé de cinq autres gardes nationaux, l'étreignent et le conduisent dans l'écurie du voisin François Lions, ils l'attachent à la crèche. Une corde lui serre fortement les pieds, les mains et le milieu du corps. Le pauvre homme se plaint. « Allons, tu es fait pour souffrir », lui crie-t-on. Il demande à parler au curé. Le curé répond qu'il ne peut rien pour lui, que c'est un mauvais drôle qui n'entend ni messe, ni vêpres. Il se trouve mal, on lui donne de l'eau-de-vie pour le ranimer, puis on le mène à la maison du maire, qui sert d'Hôtel-de-Ville, et là on l'enferme dans une cave. Ses parents intercèdent inutilement. Des citoyens plus sages veulent

qu'on le relâche. Le citoyen maire, le jour de la fête de sainte Agathe, conduit Don à l'église entre un peloton de gardes nationaux, et après la messe, il l'oblige à demander pardon à Dieu et aux hommes, agenouillé sur le seuil de la porte et à payer six livres à l'église. Le directoire de Grasse, informé de cette inqualifiable conduite, ordonna de mettre la main sur les principaux coupables, les sieurs Féraud, Bonhomme, Lions et Chais, mais tous avaient pris la fuite.

Au Bar, une bande considérable d'émeutiers se jette dans la nuit du 25 février, sur le château seigneurial. Ils pénètrent par la porte du côté de l'église, pillent les effets, saccagent les meubles. Ils continuent le 26 et le 27, et le 28 ils mettent le feu. Ils s'y représentent encore le 4 mai et le 9. Le 12 mai, ils se révoltent contre le sieur Gaitte, nouveau juge de paix. Un certain Honoré-Joseph Jourdain était le principal meneur. La garde nationale de Grasse accourt et s'empare de quelques meneurs. Mais la fureur du peuple ne connaissant plus de bornes, délivre les prisonniers, se déchaîne une fois de plus sur le château. Rien ne fut épargné, pas même la fontaine que le dernier seigneur avait construite à grands frais et qui donnait de l'excellente eau au pays. Tout fut détruit, *réservoirs et conduits*.

Le petit pays du Gars eut aussi ses mouvements séditieux. Un sieur Jean Salamitte fils, passait pour l'homme d'affaires des seigneurs émigrés du Gars, Antoine de Flotte d'Agout, Jean de Théas, Jean-Paul de Clapièrs, marquis de Cabris. On l'accusait de recéler beaucoup d'effets d'émigrés. De plus, il n'avait pas voulu payer sa cotisation pour les gardes nationaux venus de Grasse, à l'époque de l'invasion qu'on craignait. Il avait dernièrement, disait-on, porté de l'argent aux émigrés de Nice. Le 25 février, on s'était déjà rassemblé pour le saisir. Le 2 mars, il y eut une nouvelle émeute. Enfin, le 20 avril, le maire Jacques

Bertrand et le curé Ollivier eurent beaucoup de peine à le protéger contre la fureur du peuple. Il s'enfuit avec ses partisans. Le 30, le juge de Séranon trouva chez lui des effets de messieurs de Briançon et de Cabris, et l'on mit en état d'arrestation le père, âgé de 75 ans, et sa femme. Le 1er mai, Salamite, arrivé à Grasse, avait fait son rapport au directoire de Grasse. L'affaire suivit son cours. On envoya à Gars un détachement de gardes nationaux avec le sieur Sassy, membre du directoire de Grasse, pour informer. Les agresseurs de la famille Salamite, le maire et les officiers municipaux eux-mêmes décampèrent et l'on nomma un nouveau Conseil municipal.

Le 10 avril enregistre une nouvelle sédition de Grasse. Les officiers municipaux furent avertis par le club patriotique qu'une société dite des artistes s'était formée dans la ville, et qu'une collision venait d'éclater. La garde nationale saisit les plus exaltés et les mit en état d'arrestation. Le bruit se répandit en même temps parmi les patriotes que certains citoyens avaient chez eux des dépôts d'armes et des munitions; que les Visitandines cachaient des prêtres non assermentés. Les chefs de la bande étaient quatre perruquiers, Pons Bertrand, J. Benoît, Argentery et Charier; les sieurs Chauve, Cresp fils, Cresp ecclésiastique, dit le Garry, Courrin, Selvi, Mouton, Sauvaire, l'avocat Alziary, l'ex-maire Jacques Girard. Il fallut toute l'énergie du 2e bataillon du 28e, et de la garde nationale pour protéger les maisons Théas, et des Visitandines, les plus soupçonnées. Les officiers municipaux firent des perquisitions et déclarèrent n'avoir rien trouvé. Le perruquier Charier prit au collet la sentinelle de l'hôpital, l'insulta, et dégaîna le sabre. M. Ricord occupait la mairie. Le ministre Roland lui écrivit de Paris, le 19 avril: « J'apprends par votre lettre du 10, qu'un mouvement qui pouvait troubler la tranquillité de votre ville y a été presque aussitôt calmé qu'excité. On le doit au zèle et à

l'active surveillance que la municipalité a su apporter dans l'exercice de ses fonctions. Le roi partage vos sentiments de satisfaction. C'est vous dire que Sa Majesté approuve ce que vous avez fait, et qu'elle compte toujours sur votre exactitude à m'informer de ce qui pourra survenir de nouveau, tant à Grasse que dans les autres lieux de votre district. »

Les prêtres, dits réfractaires, étaient de plus en plus surveillés ; on avait l'œil sur ce que l'on appelait les menées du Vatican. Par exemple, au mois d'avril, le procureur de la commune de Vence dénonçait au directoire de Grasse, un nouveau mandement de l'évêque de Vence, pour la publication des lettres commonitoires du Pape, du 13 avril 1791 et du 19 mars 1792, et les deux autres lettres du 10 juin et du 25 août 1791, par lesquelles il déclarait excommuniés les prêtres assermentés, Bellissime, de Cagnes, Chabert, de Gattières, Audibert, de Gréolières, Baussy, Trastour, de Saint-Paul, Girard, de la Colle, Abou et Augier, de Vence, Florès, de Saint-Paul, Lautier, de Courmes, Ollivier et Roustan, de Saint-Jeannet. Il y avait encore deux mandements de Monseigneur Pisani, en date de Rome, 15 avril 1792.

On comprendra sans peine que le clergé, dit constitutionnel, n'avait aucune influence sur les populations, car les plus patriotes n'ignoraient pas qu'il avait manqué à ses devoirs les plus sacrés. L'évêque Jean-Joseph Rigouard avait beau jouer le rôle d'un apôtre et d'un ministre dévoué à l'Église. Pour se rendre populaire, il défendait le 26 janvier, d'exiger le casuel; chacun offrait librement ce qu'il voulait.

Le 11 février, il ordonnait des prières par la santé de N. S. Père le Pape. Il nommait à Vence l'abbé Pons pour son grand vicaire, et il voulait lui-même, à la demande des Vençois, bénir le drapeau du 2e bataillon du Var. La municipalité de Vence se fait autoriser par le directoire

du district à donner un repas à cet évêque *vertueux et patriote*. Elle le reçoit, le 13 mars, en grande solennité; et le 14 avril, on procède à la bénédiction du drapeau. « Braves camarades, officiers, sous-officiers et volontaires, dit le commandant Sanglier, voici votre drapeau conforme à la loi, le présent de l'Autórité exécutoire suprême ; il vous assimile aux vieilles bandes qui sous des chefs intrépides agrandissaient jadis la monarchie. Les temps sont bien changés. Ce n'est plus un empire qu'il s'agit d'étendre, c'est la France, c'est votre pays qu'il faut préserver d'une seconde oppression des tyrans. A peine était-elle menacée, que chacun de vous sentit ranimer son courage, tous vous jurâtes d'ètre libres, et ce noble enthousiasme a produit le corps que vous formez. Cœurs généreux, combien j'aime à présager vos gloires! (Masséna était là!!!) Il vous manquait le signal auquel se rallient les guerriers, vous l'obtenez intact, pur, *comme le Pontife sacré qui vient d'en faire la bénédiction orthodoxe*. Sous cette enseigne agréable à l'Éternel, vous serez toujours invincibles. Nul ennemi ne pourra vous la ravir. O le beau jour que celui-ci, qui voit la piété faire cause commune avec les armes pour le soutien du plus bel édifice du monde. L'époque en sera marquée dans les fastes municipaux de cette cité. » Il fait encore des vœux pour que cet étendard flotte au rang qui l'attend dans les phalanges. « Mon désir est de l'arborer à votre tête sur le rempart de la Constitution, quand les perfides qui la minent, abattus et découragés, auront confessé leur néant. » La fète se termine par un banquet auquel assiste Rigouard. L'évêque bâptisa lui-même les enfants nouveaux-nés, et il alla, le 16, recevoir une ovation à Saint-Paul.

Le 12 mars on dénonçait au district de Grasse le régiment d'Ernest, en garnison à Lorgues, d'être en correspondance avec les émigrés de Nice.

Le 20 avril, quelques troubles éclatent à Antibes. On met en ordre de bataille le 72e régiment.

A Vence, on se plaignait beaucoup de l'insubordination des volontaires du Var, et l'on demandait à M. Théodore Guérin, du directoire de Toulon, de vouloir bien en débarrasser la ville. On dénonça aussi le commissaire des vivres, Eyssautier, comme concussionnaire. Les farandoles du carnaval avaient amené quelques troubles. Maintenant la guerre extérieure fera diversion aux discordes civiles.

### V. — PRÉPARATIFS DE LA GUERRE SUR LA RIVE DROITE DU VAR.

Le 27 avril, le consul Leseurre écrivit au directoire de Grasse : « Vous avez probablement appris l'étrange accueil fait le 18 avril par le gouverneur d'Alexandrie à M. de Senonville, nommé par le roi aux légations réunies de Turin, Gênes..... et qui se rendait à Turin pour y présenter ses lettres de créance. Sous prétexte qu'il était sans passe-port, il reçut l'ordre de rebrousser chemin. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur la gravité de cette circonstance. Tout prend ici, depuis, une apparence vraiment guerrière. Les rassemblements de troupes sont portés à quinze mille hommes. On nous annonce déjà les corps supplémentaires, régiment des gardes, deux bataillons du régiment provincial de Mondovi. Il est question de l'arrivée prochaine de trois à quatre cents hommes de cavalerie. On parle pour général en chef de M. le comte Saint-André, ci-devant commandant de Nice, et vice-roi de Sardaigne, et du marquis de Condon, l'ex-ambassadeur de Paris. On va envoyer de Turin à Nice des pièces de campagne et renforcer l'artillerie de Coni. On travaille avec beaucoup d'ardeur dans la capitale. »

Il n'y avait rien d'étonnant que le roi de Sardaigne

se mît sur la défensive. Est-ce que la guerre ne venait pas d'être déclarée le 20 avril par la France à l'empereur d'Autriche ? N'avions-nous pas déjà des troupes sur la rive du Var ; le 5 avril, le 72e régiment faisait étape à Séranon, et arrivait à Antibes renfoncer la garnison. Nous nous gardions depuis longtemps contre l'armée des vingt mille émigrés qui depuis le mois de février était toute prête à nous envahir du côté de Nice. Le jour même où le consul Leseurre écrivait cette lettre, nos troupes entraient en campagne.

Le 27 avril, trois corps d'armée étendaient leurs lignes de Dunkerque à Bâle sous les ordres des généraux Rochambeau et Lafayette. Un 4e corps, dit armée des Alpes et du Midi, était commandé par le général Montesquiou ; le général de brigade Charton fut chargé, sous ses ordres, du département du Var, et des premières opérations militaires sur la frontière du Var. « Des armes, des armes, écrit la municipalité de Vence, le 29 avril. Si l'ennemi s'avise de mettre le pied sur la terre sacrée de la liberté, nous lui apprendrons ce que peut le patriotisme armé des huit cents gardes nationaux de Vence. »

Masséna était capitaine instructeur dans le 2e bataillon du Var, cantonné à Vence. Depuis son mariage à Antibes, il vivait chez son beau-père, sans occupation. Il avait accepté dans la garde nationale d'Antibes l'emploi de capitaine instructeur, et lorsque fut organisé le 2e bataillon du Var à Vence, comme les charges étaient à l'élection, on jeta les yeux sur lui et on envoya lui demander s'il voudrait bien faire l'honneur aux volontaires du Var d'être leur capitaine instructeur.

On le trouva revenant de cultiver son jardin. Il consentit, et monta à Vence. Les anciens nous disent l'avoir vu sur la place Saint-Michel exercer ses hommes avec le talent qu'on lui connaissait. Il était chéri et craint du soldat. Aussi lorsque le lieutenant-colonel Gazan quitta

le bataillon (1er février) pour le 27e régiment d'infanterie, Masséna fut promu à sa place; quelques mois après, il succèdera au commandant Sanglier, démissionnaire.

Le général Charton, maréchal de camp, tient son quartier général tantôt à Antibes, tantôt à Grasse. Malheureusement il n'a ni approvisionnements, ni vivres, ni argent, ni artillerie de campagne, et il dispose de bien peu d'hommes. Il attend des ordres du ministre de la guerre, du général Montesquiou. A Nice, l'agitation est au comble. La ville regorge d'émigrés. Celui que la cour de Turin eut dû envoyer était désigné par l'opinion générale, le comte de Saint-André. Malheureusement on choisit le vieux comte de Pinto, homme peureux et peu entreprenant. Le crédit dont il jouissait à la cour le faisait regarder comme le palladium du pays. M. de Courten, major-général, remplaçait le marquis de la Planargia, mais plus jeune que Pinto, il lui devait le respect et l'obéissance comme chef d'état-major. Le comte Obernann était commandant de place et le comte Trinquieri de Venanson, intendant. De Pinto poussa avec ardeur les travaux de Montalban, de Villefranche et de Saint-Hospice; il garnit de redoutes la rive gauche du Var sur une longueur de trois lieues. Les milices du comté s'organisèrent partout. Celles de Nice furent commandées par Grimaldi, de Orestis, Spinelli et Girard. Peu à peu l'effectif des troupes réglées fut porté à dix mille hommes, mais il n'y avait ni agression, ni déclaration de guerre de la part du Piémont. C'est nous qui avions à reprocher à la cour de Turin de donner asile aux réfugiés français et qui voyions dans Turin, dans Chambéry et dans Nice des foyers d'antipatriotes et de conspirateurs contre la Révolution française. On signalait en France le mandement de Mgr Valperga à ses fidèles de Nice, dans lequel il déplorait le schisme et la Révolution en France et ordonnait des

prières pour écarter les maux dont le pays était menacé. D'ailleurs, le roi de Piémont n'était-il pas le beau-frère de Louis XVI ?

VI. — LE GÉNÉRAL D'ANSELME.

Le 26 mai, d'Anselme était nommé pour commander l'armée du Var. Noble Jacques-Melchior d'Anselme avait reçu le jour à Apt le 22 juillet. Après de bonnes études littéraires, il embrassa la carrière militaire et devint lieutenant en 1761, major dans le régiment de Périgord en 1774, lieutenant-colonel en second dans le régiment de Soissons en 1777, maréchal de camp en 1791. Sa belle conduite à Périgueux venait de fixer sur lui les yeux du ministre de la guerre. Cinq compagnies du régiment de Vermandois avaient fêté trop copieusement la fête de Pâques, et avinés ils avaient parcouru les rues en chantant et en criant : Vive la liberté ! Mort aux prêtres ! Mort aux aristocrates ! Plus que jamais, avec la guerre déclarée, on ne voyait plus dans les prêtres et dans les nobles, surtout émigrés, que des ennemis de la Patrie. Les discours d'Isnard et autres portaient leurs fruits. Pendant la nuit, ces soldats se mirent à briser les images saintes et les croix. Un groupe pénétra dans le couvent des religieuses enseignantes, lorsque d'Anselme courant au casernement : « Cet acte, dit-il, déshonore notre armée et la sainte cause de la liberté. Que ceux qui ont de l'honneur me suivent. Allons imposer à ces misérables. » Il entraîna avec lui la troupe et tout rentra dans l'ordre. — Il n'arriva à Grasse que le 27 juin. C'est là qu'il fera enregistrer ses lettres ministérielles.

Le général Charton commençait à former un camp entre Saint-Laurent et Cagnes ; il avait échelonné ses troupes sur la ligne du Var, et établi un hôpital militaire à Vence. Le 26 mai le 2me bataillon de Rhône et Loire, aux

ordres du commandant Philippe-Christophe de Villemont était en garnison à Tourrettes-Vence. Le 2me bataillon du Var n'avait pas quitté Vence ; à Cannes c'était le 3me bataillon. Antibes avait le régiment de la Vieille-marine. Des détachements de troupes gardaient La Gaude et Saint-Laurent-du-Var. Le 26 mai, des soldats du Rhin et Loire ayant commis des désordres à Vence pour la fête de saint Lambert furent consignés dans leur cantonnement. Il en fut de même, quelques jours après, du détachement de la Gaude. Le 3 juin, trois cent sept volontaires d'Entrevaux avaient poussé une reconnaissance jusqu'à Puget-Théniers et pillé le territoire. M. de Courten s'en plaignit au consul français à Nice, avec d'autant plus d'amertume que les troupes de Savoie n'avaient nullement l'intention d'attaquer. Le 12 juin, ce qui indisposa encore les troupes françaises, ce fut la procession solennelle qui se fit à Nice. On y comptait sept évêques émigrés : Éléonore de Castellane, évêque de Toulon ; Louis-André de Grimaldi, évêque de Noyon ; Étienne-François de Bausset, évêque de Fréjus ; Laurent-Michel de Cely, évêque d'Apt ; les évêques de Saint-Claude, de Senez et de Nevers. Ces sept évêques étaient escortés de plus de six cents prêtres émigrés, d'un nombre infini de religieux et de religieuses. Le comte de Colbert suivait aussi le dais avec la foule des nobles émigrés.

Le 18 juin, Charton et Masséna partaient de Vence à la tête de leur bataillon pour Entrevaux. Ils furent remplacés par le 11me régiment aux ordres du lieutenant-colonel Péloux. Le même jour, les volontaires de la Drôme quittaient aussi le Cannet.

Du Nord au Midi la guerre accroissait encore l'exaspération fiévreuse qui dévorait les patriotes. « Mort aux prêtres ! aux aristocrates ! criait-on partout. L'Assemblée législative avait interdit tout costume religieux. Les clubs populaires trouvaient que l'on ne prenait pas des me-

sures assez répressives. A Toulon, on trouvait le directoire trop modéré. Or, le 20 juin, dix membres du conseil administratif étant sortis de leur salle des délibérations pour apaiser le peuple et fraterniser avec lui, la populace se saisit d'eux, et après les avoir abreuvés de coups et d'insultes, les pendit aux reverbères. Parmi les victimes nous avions MM. Gazan, Roubaud et Debain, de Grasse; Manuel, de Cagnes, et Guérin, de Vence.

Jugez de la terreur qui se répandit chez nous : l'ennemi à la frontière et des assassins à l'intérieur; et la repression était un vain mot. Que pouvait l'autorité contre le flot populaire qui avait franchi ses digues?

A Mougins, le 3 juin on avait voulu pendre le sieur Court, bourgeois.

L'arrivée de d'Anselme, le 27 juin, imprima une nouvelle activité aux opérations militaires. On fit fête au général à Antibes et à Grasse. Nos troupes étaient impatientes de se mesurer avec l'ennemi. Le 4 juillet, les volontaires du Var à Saint-Laurent, ayant vu paraître sur l'autre rive des dragons piémontais, leur crièrent de toutes leurs forces de grossières insultes, appelant le roi du Piémont : *Roi du Pouaillon!* Ils déchargèrent même leurs fusils chargés à balle. Les dragons durent s'éloigner. Le sieur Bellon, maire de Saint-Laurent, dressa un rapport au directoire de Saint-Paul : « Ce n'est pas en ce moment, disait-il, qu'il faut attiser le feu. Il pourrait en résulter pour Saint-Laurent de véritables malheurs. »

Les commissaires désignés par l'Assemblée législative auprès de l'armée du Var furent MM. Barras et Mougins. Le 12 juillet, l'Assemblée déclarait la patrie en danger. Montesquiou demande qu'on établisse une correspondance suivie et journalière de Saint-Laurent à Grenoble par Castellane. Le 14 juillet, les régiments prêtent le serment fédératif en grande solennité. Le maire d'Antibes dira : « Messieurs, lorsque les despotes étrangers se coalisent

ensemble pour nous asservir, lorsque les divisions intestines fermentent dans le sein du royaume pour nous entre-détruire, il est nécessaire de resserrer les liens de la fraternité.

« Ne nous laissons plus enchaîner. Plutôt, qu'une mort glorieuse termine notre carrière et que nos tyrans ne règnent que sur des cadavres et des ruines.» Le procureur de la commune parle à son tour, et frappe sur les ennemis de la Constitution qu'il appelle traîtres, parjures, lâches, indignes de la patrie qui leur a tendu les bras. « Des millions de citoyens demandent justice de ces misérables ; des millions de piques et de baïonnettes hérissées sur la surface de l'empire sont prêtes à les percer. *La liberté* ou *la mort*, voilà notre cri de ralliement. C'est en vain qu'ils nous menacent avec leurs débris de chaînes. Quand autrefois, les Français versaient généreusement leur sang pour satisfaire l'ambition d'un despote, la victoire servait leurs drapeaux, comment ne vainquerions-nous pas aujourd'hui que nous sommes libres? » Là étaient Charton, le 28e régiment, le 4e bataillon de la Drôme, un détachement du 4e d'artillerie, la garde nationale.

Le lieutenant-colonel d'Argot lut une harangue dans le même style, au 11e régiment en garnison à Vence. Le curé Vial célébra la messe sur un autel dressé dans le grand jardin. A Cannes on planta un arbre de la liberté. « Que tout citoyen se trouve prêt à voler au secours de la patrie menacée. Que les hommes de bonne volonté se présentent pour porter à huit cents chaque bataillon du Var.» Quatre compagnies du 11e marchent sur Entrevaux et le 1er bataillon du 91e est dirigé sur Barcelonnette. Il est dit, le 20 juillet, que le cri de *La Patrie est en danger* ne devait pas être pris pour un cri d'alarme, mais comme un stimulant de confiance et de courage, d'abnégation absolue sans relâche, de surveillance continuelle, d'énergie à toute épreuve, d'exécution de la loi, ou la mort.

Cependant d'Anselme, changeant les plans de Charton, établit son quartier général à Grasse, lieu plus favorable aux magasins d'approvisionnements. Il dégarnit les rives du Var, ordonna d'évacuer les ambulances de Vence et de Tourrette-Vence, et choisit pour son camp la plaine de la Brague, afin de s'appuyer sur Antibes. Les officiers municipaux de Vence, s'alarmant outre mesure, écrivent au général Charton, qu'ils vont se plaindre à Montesquiou, et à l'Assemblée législative contre le système de défense du général d'Anselme. « On nous assure que l'intention du général d'Anselme est de laisser l'ennemi s'avancer dans la contrée pour lui couper ensuite le chemin lors de la retraite. Le bruit court même qu'il y a *trahison*, et peut-être ne serait-il pas difficile d'en découvrir le motif. » — Et au maire d'Antibes : « Nous avons appris avec peine que le général d'Anselme n'était pas dans l'intention de former son camp à l'endroit désigné par le général Charton. Son projet qu'on ne saurait attribuer qu'à l'ambition démesurée des habitants de Grasse est mis à exécution. La commune de Vence va se trouver sans défense. Le général d'Anselme prétend qu'il faut protéger Grasse, parce que son territoire est plus précieux. Nous pensons que Vence et les pays voisins doivent être tout aussi bien à l'abri des ravages ennemis ; et la loi doit assurer les propriétés et tous ceux qui l'ont consentie. Le système de défense du général Charton nous paraît mieux combiné pour la patrie. On nous assure que vous pensez comme nous et que vous allez vous plaindre. Si vous le faites, nous couvrirons vos représentations de toutes nos signatures. » Le directoire du Var tança Vence d'importance, lui ordonnant de s'occuper de ses affaires et de ne pas divulguer les secrets de l'armée. Cette ville envoya, pour amortir l'effet de cette démarche inconsidérée, sa plus grosse cloche en présent à la Nation. La nouvelle de la déchéance du roi arrivait en même temps dans nos pays. Le 18

août, le corps municipal d'Antibes le publie dans les rues et carrefours. Le maire invite le peuple au respect des droits sacrés de l'homme et de la propriété. Et le 25 : « La patrie est en danger. Tout bon citoyen doit se tenir prêt à voler à son secours. En cas d'alarme, soit de nuit, soit de jour, tous les habitants seront tenus d'accourir en armes sur la place Sainte-Claire. Tout habitant sera tenu, la nuit, de mettre une lumière sur une fenêtre de sa maison ; tout cabaretier sera tenu, soit de jour, soit de nuit, au premier cri d'alarme de faire sortir le monde de chez lui, et de fermer sa porte. » Le 27 août, l'ordre était venu de Montesquiou d'aller en avant. Les compagnies de la garde nationale d'Antibes convoquées, à 8 heures du soir, demandaient à marcher sur la frontière.

D'Anselme pressait les districts de l'aider dans les travaux des chemins. « L'ennemi, disait-il, est à nos portes, et nous n'avons pas de routes viables sur les hauteurs pour déboucher nos forces sur le Var. » On appelle des hommes pour réparer les chemins de Grasse à Vence par le Bar, et de Grasse à Nice par Villeneuve-Loubet.

Le général en chef désire que les forces locales secondent la troupe de ligne : Il importe que les citoyens qui connaissent les embuscades, et les défilés soient utilement employés. Le chiffre des gardes nationaux du district de Grasse, est de 6,494 hommes. Ceux qui ne peuvent combattre aideront l'armée de leurs biens et de leurs bras. Les communes forment des ateliers patriotiques, où enfants, femmes, vieillards, font de la charpie. « Trente personnes, à Grasse, de 16 ans à 60, doivent y aller travailler, à 25 sous la journée. » Grasse, avec le quartier général, avait peut-être plus d'animation qu'Antibes. D'ailleurs, c'était un centre plus considérable. Le directoire du district, poussé par le club patriotique, prenait des mesures contre les prêtres perturbateurs, et ordonnait à tout citoyen de les découvrir, de les dénoncer, et de les arrêter (1er août.)

Quiconque ne portera pas la cocarde sera déclaré suspect. Le 2 août, on faisait le dénombrement des armes et des munitions.

Le 10, les sieurs Férus de Toulon et Chabert, nommés administrateurs des guerres de l'armée d'Italie, font enregistrer leurs pouvoirs à Grasse. Le 12 août, la population est en effervescence en apprenant les événements du 10 août.

Une véritable insurrection éclate à Grasse.

Le 17, on donne cinq jours aux Visitandines pour qu'elles aient à céder leur couvent à la troupe.

Date mémorable, c'est ce même jour que les officiers municipaux proclament au son des trompettes et au bruit des tambours de toutes les troupes de la ligne et de la garde nationale le décret de suspension du roi. On y voit réunis à toutes les administrations du district, l'état-major : général d'Anselme, Dubois-Cransé, Brunet..... Le décret est lu au centre des troupes et aux deux extrémités. Puis la musique fait entendre ses accords. Le 24 août, on célébrera une cérémonie funèbre pour tous les patriotes morts à Paris dans la journée du 17 août. L'état-major assistera encore le 2 septembre au convoi du sieur François Reibaud, membre du directoire de Grasse.

Grasse formait deux sections, ayant chacune son juge de paix : section de l'Oratoire, rue des Fédérés dans l'église des ci-devant Cordeliers, et section des Jacobins dans l'église des Dominicains. Le 26 août, les sections étaient réunies dans toutes les communes pour l'élection des députés de la Convention nationale. M. Mougins de Roquefort (Jean-Joseph), ancien représentant de la première Assemblée nationale, président du tribunal du district de Grasse, prononça dans cette réunion un discours analogue à la circonstance. Il dit que les ennemis de la chose publique tentaient d'étouffer la liberté dans sa naissance ; mais qu'elle triompherait de leurs criminels

efforts, qu'avec le zèle des bons citoyens le despotisme serait abattu et la patrie sauvée. A la section des Dominicains, Dominique Luce félicita l'Assemblée législative d'avoir suspendu le pouvoir exécutif et réprimé les partisans du despotisme.

## VII. — LES MARSEILLAIS A ANTIBES.

Paris n'eut pas seulement à souffrir de ces terribles Marseillais que Barbarous leur amena le 10 août, Antibes et Nice recevront aussi la visite de ces hommes de sang. Les décrets de l'Assemblée législative avaient ordonné d'exiler les prêtres réfractaires ; les phalanges marseillaises tueront ceux qui leur tomberont sous la main. Les massacres du 2 septembre sont leur ouvrage en grande partie.

Le 5 septembre quatre prêtres, partis d'Hyères, sont poussés par le mauvais temps sur la plage de Cannes. Les soldats cantonnés dans cette ville profèrent contre eux des cris de mort ; mais la population et l'administration municipale les protègent. M. Hibert, officier municipal, les fait entrer dans l'Hôtel-de-Ville, range les habitants devant la porte et crie de là aux soldats : « Voyez tous ceux qu'il faudra tuer pour arriver jusqu'aux prêtres. Tous nous mourrons pour les défendre. » Les prêtres furent sauvés. On les conduisit de nuit, sous bonne escorte, jusqu'à Saint-Laurent-du-Var. C'était Joseph Bonnefoy, F. Gastaud, H. Donat, F. Ficher.

Il n'en fut pas de même à Antibes.

Le 26 août, Lombard, de Marseille, capitaine de la tartane *Saint-Jean-Baptiste* faisait voile vers Nice, ayant à bord deux prêtres émigrants, Balthazar Cartier, d'Aix, et Lazare-François Imbert, de Marseille, tous deux renommés par leur piété et par leur science ecclésiastique. Le mauvais temps força de relâcher à Antibes. Saint-

Julien, capitaine de la chaloupe nationale, le *Commerce-de-Bordeaux*, fit main basse sur la tartane, et comme il y avait deux prêtres, il en avisa les officiers municipaux. La populace accourut, et la force publique eut beaucoup de peine à défendre les deux prêtres et le capitaine, contre ces gens-là. Au lieu d'agir conformément à la loi, on les garda en prison, sans même donner avis au directoire de Grasse. Les Marseillais arrivaient le 30 à Antibes pour y être casernés. Le brave Miollis prit le commandement de la place d'Antibes.

Or, le 6 septembre, les Marseillais apprenant les massacres de Paris, s'assemblèrent aussi devant les prisons de la ville, attirant avec eux la lie du peuple. Ils demandaient qu'on exécutât les prêtres détenus, ou qu'on les leur livrât. Le maire et Miollis convoquant la troupe et la garde nationale, imposèrent à l'émeute, si bien que les Marseillais déclarèrent qu'ils n'avaient nullement l'intention de causer du désordre ; et ils fraternisèrent avec la garde nationale. Le lendemain Miollis alla inspecter les travaux du Var ; les volontaires marseillais, profitant de son absence, vinrent de nouveau aux prisons, et proférèrent des cris de mort. Un détachement du poste voisin voulut défendre l'entrée de la prison ; il fut repoussé. Un officier municipal, qui était à la commune en surveillance permanente, alla requérir des hommes. Les assassins avaient enfoncé les portes, pris les clefs à la femme du geôlier et saisi leurs victimes. Tous les magasins se fermèrent aussitôt. Cependant on battait la générale, la garde nationale accourait se ranger sur la place, les officiers municipaux avaient revêtu leurs écharpes. Il n'était plus temps. Les deux victimes traînées dans la rue par cette bande de forcenés, hachées à coups de sabre et tombées à terre, étaient menées à la porte de France et leurs corps pendus à un arbre du jardin de M. Guide. Plusieurs personnes perdirent connaissance en voyant passer ces

infortunés tirés à terre et criant miséricorde ; une femme même mourut de frayeur. Il n'était plus temps, quand les neuf cents gardes nationaux marchèrent la baïonnette en avant sur ces forcenés et les dispersèrent. Toute la la nuit, on monta la garde, on fit des patrouilles. Miollis, qu'on avait envoyé chercher à Saint-Laurent, fut profondément irrité de cet exécrable forfait. Le lendemain, 8, croyez-vous que les Marseillais se réunirent encore en tumulte devant la prison, exigeant qu'on leur livrât le capitaine et les autres détenus. Cette fois Miollis braqua les canons sur le Cours, ordonna de mitrailler les séditieux s'ils ne se retiraient immédiatement.

Un dragon était parti pour Grasse le 7 septembre, porteur d'une lettre de la municipalité au directoire, par laquelle il lui annonçait que deux prêtres allant à Nice avaient été arrêtés le 26 août et détenus depuis à Antibes, qu'ils avaient été arrachés de la prison, aujourd'hui 7 septembre, par un attroupement, frappés de plusieurs coups de sabre et pendus. Le directoire, séance tenante, déclara que la municipalité était en faute, qu'elle devait aviser le directoire, que son silence était coupable, et qu'elle eût pu agir, comme on l'avait fait dernièrement à Cannes ; que l'ordre de l'Assemblée nationale était, non pas qu'on emprisonnât les prêtres suspects, mais qu'on les menât au-delà de la frontière. Le commissaire Ferrus, le président Mougins et le lieutenant-colonel d'état-major Rivas, descendirent à Antibes et informèrent. Ferrus afficha la proclamation suivante : « Citoyens, la patrie est en danger. Un des décrets de l'Assemblée nationale vous l'a déjà annoncé. La suspension du roi et les événements du 10 août vous prouvent assez que les ennemis de la chose publique cherchent à tromper le peuple. Enfants de la patrie, citoyens-soldats, soldats-citoyens, obéissez à vos chefs, déposez vos haines, et que notre arrivée soit un jour de triomphe pour la ville et pour les citoyens

d'Antibes. » C'est à la clarté des flambeaux qu'on lut cette proclamation, la ville illumina. – Après avoir pris connaissance sur la *pendaison* des *deux prêtres*, il fut décidé que le citoyen Sébastien Lombard serait conduit dans les prisons de Grasse pour son *procès lui être fait*, et qu'en attendant il était sous la sauvegarde des lois. — Férus dit encore : « Un citoyen de cette ville m'a rapporté que, cette nuit, huit à dix individus, déguisés, ont parcouru la ville en jouant du violon. Ils avaient des cordes à la main. J'invite le citoyen dénonciateur à déposer au conseil ce qu'il a vu. » Un sieur Mouriez, prenant la parole, dit : « Frères et amis, invitons messieurs les commissaires à ne pas persister davantage. Le dénonciateur se répent. » Et tous d'une commune voix d'intercéder pour lui. Les commissaires ne demandaient pas mieux que d'en finir là.

Le maire, après cette triste affaire, donna sa démission le 13 septembre, et il n'y aura plus personne qui veuille de la mairie jusqu'au 23 décembre, qu'on élèvera à ce poste Michel-Joseph-Emond d'Esclévins.

Enregistrons ici une des victimes de nos Alpes-Maritimes en 1792 : Le poète et littérateur Bonnefoy, de Bausson, précepteur des enfants du prince de Montmorency, fut exécuté à Paris.

## VIII. — L'ARMÉE DU VAR.

Lorsque d'Anselme arriva à son poste, il n'avait ni état-major, ni officier supérieur d'artillerie, ni canons de siége. Il ne trouva qu'un commissaire des guerres, le sieur Eyssautier. Il suppléa à tout avec une activité incroyable. Comprenant qu'il n'y avait pas dans les circonstances actuelles à fatiguer le ministère de ses plaintes, mais à agir promptement, il appela à lui tous les hommes de bonne volonté des communes pour commencer les retranchements du Var; il créa, avec les pièces de fer des batteries

côtières, une artillerie de siége. Les troupes se massèrent bientôt dans le bassin du Var : 11me chasseurs, 7me, 28me, 51me, 61me, 72me et 93me régiments ; 18me d'artillerie dont le jeune Bonaparte faisait partie ; bataillon des volontaires de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, de la Drôme, de Rhône et Loire ; régiment suisse d'Ernest, compagnies franches, 18e régiment de dragons.

Parmi les officiers supérieurs nous nommons Brunet, général de division, chargé de l'aile gauche, et Dumerbion, de l'aile droite. Là étaient Masséna, Serrurrier, chef du 6me bataillon des Bouches-du-Rhône, Despinoy et Dallemagne, capitaines des grenadiers, Joubert, encore simple grenadier, Dagobert, Garnier, Gardane, Vignolle, Duranteau, Miollis, Gautier de Kerveguen, Lombard de Roquefort, général Barquier.

Dès le 27 août, Brunet avait son quartier-général à Vence, et il le transportait au Broc le 3 septembre. Dumerbion se tenait du côté d'Entrevaux et de Barcelonnette. Le contre-amiral Truguet appareillait à Toulon avec neuf vaisseaux de guerre, et montait le *Tonnant*.

On n'attend plus que le mot d'ordre. Tout est prêt à franchir le Var.

Cependant le général d'Anselme se multipliait et Grasse surtout le secondait de tout son pouvoir. Elle lui avait déjà avancé pour l'armée, le 17 septembre, plus de cent cinquante mille livres. Mais certains jaloux, dans le genre des officiers municipaux de Vence, continuaient de calomnier le général. Le consul du district de Grasse s'indigna, dans sa séance du 18 septembre, des *calomnies atroces* que quelques individus insinuaient méchamment dans les petites sociétés populaires contre le général. Bien plus, on forma même le complot de l'assassiner.

« Quand la Patrie est en danger, dit le directoire de Grasse, c'est bien mal d'ébranler la confiance que l'on doit avoir pour son chef ; nous protestons contre les sen-

timents malveillants de ceux qui cherchent à discréditer le général d'Anselme. Sa conduite a toujours manifesté, et manifeste le patriotisme le plus pur, la fermeté la plus décidée. Tous les citoyens qui le jugent sans prévention ont pleine confiance en lui. »

Le Conseil municipal d'Antibes délibéra dans le même sens et envoya trois de ses membres pour lui exprimer leur condoléance et l'horreur qu'ils éprouvaient du noir attentat essayé contre sa personne. Ils étaient chargés de lui témoigner, de la part de toute la ville d'Antibes, l'expression de leur confiance et de leur inaltérable dévouement. » Des monstres indignes de la Patrie qui leur a donné le jour, et sous un habit déguisé, ont attenté à la vie du général d'Anselme, général si digne de l'estime et de l'amitié de tous, ami de l'égalité et de la liberté. »

Le 21 septembre, Anselme tenait son quartier-général à Antibes.

---

## CHAPITRE III.

### CONVENTION NATIONALE (1792 — 1795.)

Pendant que notre armée triomphait à Valmy (20 septembre) l'Assemblée législative expirait et remettait le lendemain ses pouvoirs à la Convention nationale, composée de sept cent quarante-neuf membres, elle avait conservé Isnard de Grasse pour représenter notre département du Var. Elle commença par déclarer à l'unanimité la royauté abolie, la république constituée et l'année commençant désormais avec l'équinoxe d'automne, pour être la 1re de l'*Ère républicaine*.

Montesquiou stimulé par la victoire de Valmy et par les ordres exprès de la Convention nationale occupe la Savoie, en même temps qu'il commande à d'Anselme de marcher sur Nice.

#### I. — OCCUPATION DU COMTÉ DE NICE.

Un ardent dominicain de Nice avait ouvert, avec l'autorisation épiscopale, une neuvaine de prières dans

l'église Saint-Dominique, pour éloigner l'orage qui grondait sur Nice et sur l'Europe. Il prêchait avec une violence extraordinaire contre la Révolution française. Il commença le dimanche, 17 septembre. Bientôt la foule fut telle, qu'il dût parler sur la place publique. Le consul de France, Leseurre, s'en plaignit au gouverneur.

Les sermons du 24 et du 25 septembre furent suivis de collision entre royalistes et libéraux. Certains émigrés prirent des allures menaçantes et provocatrices. L'administration de Nice pria le dominicain de se modérer ou de se taire. Le 25 septembre, mardi, le parti libéral fait une ovation à Obernann, aux cris de : A bas les royalistes! Les royalistes à la lanterne ! Le 26, les royalistes, le drapeau à la main, parcourent la ville en criant: Vive le Roi! Vive Savoie ! Une nouvelle émeute se préparait pour le 27, quand tout-à-coup des gens affolés, accourant dans la ville, vociférèrent : « Les Français ! les Français ! » L'escadre de Truguet apparaissait en vue de Nice, et l'armée de d'Anselme passait le Var. La garde nationale de Nice courut aux armes, la troupe arriva, la foule borda le rivage, lorsque une forte brise força l'escadre de retourner vers Antibes.

Pinto et Courten se rendirent au camp du Var. Trois cents hommes, gentilshommes et bourgeois de Nice montèrent à la Turbie pour empêcher la garnison de Monaco de venir sur Nice. Chacun se tenait à son poste. Cacciardi et les Suisses gardaient Mont-Alban et le chevalier de Foncenez, Villefranche avec deux cents hommes et cent pièces d'artillerie. MM. Ermengault Audiberti, comte de Saint-Etienne, Honoré Saissy et Jacques Arsiary occupaient alors les charges consulaires.

Le 28, le *Tonnant* se montre de nouveau devant Nice. Un canot débarque sur la plage un officier français avec son tambour. Celui-ci fit un roulement. Le poste niçois y répondit. Comme de Pinto et Courten étaient absents,

Obernann, chargé de la place, envoya deux officiers pour savoir de quoi il s'agissait. On leur remit un pli adressé à Courten. Obernann ayant refusé de le décacheter, l'officier français demanda l'extradition du consul Leseurre, ce qui eut lieu sur le champ. Leseurre fit voile vers Cannes, d'où il revint rejoindre d'Anselme à Saint-Laurent-du-Var.

Pendant que l'armée du Var, à Vence, à Antibes, à Grasse prêtait le serment de haine à la royauté et de fidélité à la République et à la Convention (28 septembre 1793), de Pinto et Courten, revenus en toute hâte à Nice, avaient réuni le conseil de guerre ; le Conseil municipal délibérait de son côté ; M. de Benevel courait de maison en maison pour exciter les Niçois à se défendre, et il réunissait déjà plus de trois mille hommes bien armés. De Pinto ne savait que résoudre. Courten et le chevalier Caissotti de Roubion lui représentaient que l'armée française n'était pas en nombre, que l'on pouvait facilement la repousser, que la population de Nice et les émigrés étaient déterminés à seconder la troupe et à ne pas se laisser envahir. « Que dites-vous? s'écria Pinto, mais les Français nous cachent leur nombre. Ils sont plus de quarante mille. » Il était deux heures qu'on n'avait encore rien décidé. Mais bientôt, sans qu'on eût avisé la municipalité, ni donné aucun ordre, la population s'aperçut que les équipages des généraux et de l'administration défilaient à petit bruit sur la route de Turin. Aussitôt la panique se répandit dans toute la ville. Rien ne peut décrire l'affreux tumulte de cette soirée et de cette nuit. Émigrés, nobles, royalistes niçois, prêtres, religieux, hommes, femmes et enfants, mêlés aux troupes et aux bagages encombrèrent aussitôt les routes de Gênes et de Turin. Il y avait cinq siècles, jour pour jour, que les Grimaldi de Beuil avaient cédé Nice à la maison de Savoie. Toute cette longue file s'avançait morne et silencieuse,

quand la queue ayant dépassé le pont de Peille, entendit le galop des chevaux. La réverbération des casques, à la clarté pâle de la lune, fit croire que c'étaient les dragons français qui avançaient. L'alarme gagna de proche en proche. Les soldats piémontais de l'arrière-garde se tournèrent vers la cavalerie et tirèrent presque à bout portant. On ne s'aperçut de la méprise qu'au col de Braous. De Pinto avait oublié, dans la précipitation de sa fuite, d'avertir un piquet de dragons piémontais de Saint-Gilles, qui avait été mis en observation sur le Var.

Le 29 septembre, trois cents forçats du bagne, les marins des divers pays qui stationnaient au port, et la lie du peuple commencèrent à se répandre dans la ville et à piller, au cri de : Vive la liberté! Le Conseil municipal et les principaux habitants, l'évêque lui-même, se voyant abandonnés et sans défense, décidèrent qu'on se rendrait auprès du général d'Anselme.

Déjà une partie des troupes se dirigeait par les collines de la plaine du Var du côtés de Cimiez sous les ordres de Miollis. L'avant-garde de d'Anselme marchait sur la route du Var. Le sieur Michaud osa encore une démonstration. A la tête de quelque cent hommes déterminés, il essaya d'imposer à l'invasion. Il comprit, en arrivant à Sainte-Hélène, qu'il n'y avait qu'à battre en retraite.

Les députés du Conseil municipal, l'évêque et Honoré Saissy en tête, se rendirent à la villa Feraudi, quartier de Sainte-Hélène, où était le général d'Anselme, et lui offrirent les clefs de la ville. Le général d'un ton sec à l'évêque : « Monsieur l'abbé, lui dit-il, vous n'êtes pas ici à votre place. Je vous déclare qu'il n'y fait pas bon pour vous. » Puis il adressa de bonnes paroles aux autres députés. L'état-major français et la troupe crièrent : Vive la cité de Nice !

M^gr Valperga, rentré à Nice, émigra le soir même. Le général d'Anselme, entre sa sœur, dit-on, déguisée en

aide-de-camp et le sieur d'Hautefeuille, et escorté d'un régiment de dragons. Une grosse artillerie qui fit trembler le Pont-Vieux, et de trois mille hommes de troupes pénétra dans la ville le 30 septembre. Une partie de l'armée bivouaqua sur la place Victor, une autre sur la place Saint-Dominique et sur le Cours.

Le directoire du district de Saint-Paul en donnait la nouvelle à Grasse et à Antibes à neuf heures du soir, le 29 septembre : « Les habitants de Nice, ayant à leur tête le Conseil municipal, se sont rendus sur les bords du Var pour remettre les clefs de la ville au général d'Anselme ; le général a passé le Var avec son armée, il s'est rendu maître de la ville, du fort Mont-Alban, occupé actuellement par les chasseurs corses, et du fort de Villefranche. » Le 30, on fit des fêtes à Antibes, à Cannes, à Grasse, à Vence et dans toutes les communes, à mesure que la nouvelle y parvenait. On envoya en même temps complimenter le général de cet heureux évènement.

Le journal officiel, le *Moniteur*, en rendit compte en ces termes : « Les Français ont fait à Nice, le 29 septembre, une entrée triomphale. L'arbre de la liberté y a été planté et le curé constitutionnel de Saint-Laurent-du-Var a célébré la messe à laquelle toute la population a assisté. Le pavillon national a été arboré au port sur tous les bâtiments. Tous les chapeaux sont ornés de la cocarde nationale ; la joie est peinte sur tous les visages. L'armée est campée sous les murs de Nice et sur la place de la Liberté. Le général a fait les proclamations les plus fortes pour mettre sous la sauvegarde de la nation les personnes et les propriétés. La Société patriotique de Grasse a envoyé à Nice une députation de vingt de ses membres avec la charge d'y former un club républicain. Le citoyen Vidal de Grasse en est le président. On s'y presse, on s'y porte en foule. On chérit d'Anselme, on admire sa sœur qui, non moins courageuse que la Pucelle d'Orléans, sert une

meilleure cause. Cette nouvelle amazone marchait, le jour de notre entrée à Nice, à la tête d'une colonne de quinze cents guerriers. D'Anselme se montre de plus en plus digne des preuves d'attachement qu'on lui prodigue. Paris a fait une fête civique pour cette conquête : véritable triomphe ; et point de sang répandu. Voici la strophe qu'un Savoisien a composée pour cette circonstance, ajoutée à l'hymne national :

De Nice aux remparts de Genève
Que l'arbre de la liberté
Planté par vous croisse et s'élève ;
Qu'il soit à jamais respecté ;
Que les tyrans courbent la tête
Devant ce signe protecteur.
Mais si leur aveugle fureur
Osait disputer sa conquête,
Aux armes, citoyens !

La Convention nomma trois commissaires pour aller gouverner le Comté : Goupillon, Collot d'Herbois et Lasource.

Cacciardi avait rendu le fort Mont-Alban, sans coups férir ; Foncenez, à Villefranche, s'était constitué prisonnier avec ses deux cents hommes. On trouva cent pièces d'artillerie, des approvisionnements considérables, une frégate et une corvette. Turguet captura le même jour un navire anglais chargé de fusils pour les troupes de Nice.

Après la fête de la place Victor et la plantation de l'arbre de la Liberté que d'Anselme présida, le dimanche 30 septembre, il envoya à la Convention nationale son aide de camp d'Hautefeuille porter les drapeaux de Nice, de Mont-Alban et de Villefranche. Celui-ci était accompagné des députés de Nice, Dominique Blanqui et Veillon. Antibes et Grasse fêtèrent le sieur d'Hautefeuille.

Il fallut songer à la nouvelle organisation municipale. L'ex-consul Leseurre fut élu maire et le citoyen Pourcel,

du directoire de Saint-Paul, procureur de la commune, On voyait parmi les conseillers municipaux : Jacques Défly, A. Caisson, H. Sayssy, le baron Giacobi, Héraud, Veillon, Blanqui, David Moyse, J.-B. Cotto, L. Salvi, Chabaud, Gallo, D. Grosso, Martin, A. Spinelli, Levy, Feraudy secrétaire et Giraudy commissaire du Greffe. La société patriotique nomma pour son président D. Vidal, de Grasse : pour vice-président, le sieur H. Mougins, de Saint-Paul, et pour procureur, le sieur Barrière, de Saint-Jeannet.

Mais voici qu'à partir du 1er octobre les pluies de saint Michel tombent par torrents pour ne plus discontinuer pendant douze jours. On ne peut plus passer le Var, ce qui intercepte les communications entre le camp de la Brague et les troupes de Nice. Les approvisionnements de l'armée se font à grande peine d'Antibes à Nice par mer. Les troupes ne voulant plus camper dehors sont logées chez les particuliers. L'escadre de Toulon a gagné les îles d'Hyères.

D'Anselme ne peut plus contenir les soldats désœuvrés, indisciplinés et avides de butin. Ils vont et viennent, chantant le *ça ira*, criant mort aux aristocrates, entrant dans les magasins, dans les églises ; ils envahissent les maisons fermées des émigrés, forcent l'Hôtel-de-Ville et la maison de l'Intendant, jettent les effets par les fenêtres, les papiers, incendient les uns, foulent aux pieds les autres dans la boue de la rue. Ils sont aidés dans ce beau travail par quelques gens de la lie du peuple. — Le 1er octobre, on chassait les Dominicains et le soir le club patriotique s'y installait. « Il est temps, disait un orateur, que l'homme ce bel ouvrage du Créateur sente sa dignité, qu'il ne soit plus défiguré dans sa nature par les grossières superstitions qu'avaient imaginées des prêtres intéressés. » Les libéraux de Nice se mettaient aussitôt au diapason des plus hardis patriotes de la rive droite. Le club patriotique de Grasse se chargeait de faire son éducation.

## II. — ARMÉE PIÉMONTAISE.

L'armée piémontaise eut son quartier général à Fontan, et étendit ses lignes de Saint-Dalmas-de-Tende au Braous de Lucéram. Au Braous furent postés les dragons de Saint-Giles. Dans le conseil de guerre du 2 octobre, Courten et les frères Sainte-Marguerite donnèrent l'avis à Pinto qu'on descendît à l'improviste sur Nice. Le chevalier d'Auvare dit dans ses mémoires que si l'on eût suivi ce conseil, dans la journée du 2 au 3, on eût repris la ville et tout le Comté. Le vieux Pinto s'entêta ; bien, plus il oublia la vallée de Lantosque. D'Anselme et Truguet dans leurs rapports déclarent qu'ils n'auraient pas abordé sans crainte Mont-Alban et Villefranche. « Les batteries que l'on voyait, n'étaient pas les seules à redouter, il y en avait de masquées dont plusieurs à boulet rouge. Le fort Mont-Alban pouvait nous accabler d'une grêle de bombes. Je n'ai pu comprendre les raisons qui ont déterminé les troupes du roi de Sardaigne à abandonner d'aussi grands moyens de défense et des postes aussi importants. C'est une terreur panique dont je profite. » Pinto, en personnifiant la peur, avait été pour la France cette bonne fortune. Le 10 octobre, d'Anselme envoyait son rapport daté de *Nice ville libre* ; puis il s'occupait d'organiser des casernes et des ambulances dans les couvents et les églises supprimés. Il y eut jusqu'à quatorze casernes et autant d'hôpitaux ou ambulances.

*Les émigrants de Nice* encombraient encore Tende, le 3 octobre. Plusieurs familles se trouvaient dans la plus profonde misère. Madame la marquise de Villeneuve faisait, entre autres, compassion à voir. Le chevalier d'Auvare trouva sa femme et ses enfants sans nourriture, sans aliments et dans la rue. Il pria son lieutenant-colonel de lui donner quelques instants pour lui venir en aide : « Il

s'agit bien de cela, répondit-il ; on ne s'arrête pas, on marche en avant. » D'Auvare obéit. Un quart d'heure après, il revit le lieutenant-colonel qui lui dit : Eh bien ! quel arrangement avez-vous pris? — Aucun, mon colonel. — Prenez ce cheval, je le veux. — Permettez-moi, mon colonel de ne pas vous obéir. Ici je suis libre de ne pas accepter. D'Auvare rencontra plus tard sa famille, et quel fut son étonnement de les voir montés sur le cheval que leur avait fourni le lieutenant-colonel.

A la nouvelle de l'abandon de Nice, Victor-Amédée en conçut un profond chagrin. A mesure que les émigrants arrivaient, il reçut les uns dans son palais, donna des secours pécuniaires aux autres, plaça les enfants dans les maisons de l'État. Puis il lança son manifeste. Son exemple, son appel, furent écoutés. Les riches donnaient leur vaisselle d'argent et les bijoux, le clergé, ses vases sacrés ; sous les yeux même de l'armée française, Saint-Martin-du-Var se cotisa et ne craignit pas d'envoyer ses vases sacrés. Tous les hommes valides de dix-huit à soixante ans furent appelés sous les drapeaux.

On craignait bien quelque tentative de l'armée sarde, puisque, le 9 octobre, le bruit courut à Grasse et à Antibes que l'ennemi marchait en force par la vallée de Barcelonnette sur Castellane et sur Digne. A cette nouvelle Grasse envoya aussitôt un exprès à Castellane pour l'assurer que leurs frères et amis de Grasse étaient prêts à voler à leur secours, qu'ils leur offraient tout ce dont ils pourraient avoir besoin. Le 10, octobre, la crue du Var empêchant de communiquer avec Nice, on s'adressa au général de Barral à Antibes pour savoir ce qu'il y avait à faire. Le 10, on apprit que toute cette rumeur venait d'un détachement de soixante soldats piémontais qu'on avait vu du côté de Puget-Théniers.

### III. — LES PREMIÈRES VICTIMES DE NICE.

Il fallait que la populace et la troupe fissent aussi à Nice des orgies de sang. Le 6 octobre, une bande de ces scélérats forcèrent les prisons, et en arrachèrent quatre miliciens; le geôlier avait résisté. Pour ne pas avoir ouvert les portes, il fut, lui même, saisi et égorgé, avec les quatre miliciens. D'Anselme, au lieu de sévir, fit le lendemain une nouvelle fête sur la place de la République. On y chanta un *Te Deum*, on y planta l'arbre de la liberté. Le 8, on connaissait à Nice le manifeste de Victor-Amédée. Malgré la pluie, d'Anselme ordonna la construction de la passerelle du Var pour mettre promptement les deux rives en communication ; il arma de batteries le Château de Nice, et le 12 octobre, il envoya à Dumerbion et à Brunet le plan de campagne. Brunet marchait sur Sospel; le commandant d'Antibes, Paul de Barral, maréchal de camp, avec quatre bataillons détachés de la division Brunet, faisait sa jonction par Levens avec l'armée de Brunet pour occuper la vallée de la Vésubie. Dumerbion devait étendre ses lignes d'Entrevaux à la Vésubie.

*Brunet à Sospel, 13 octobre.* — Le 12 octobre, comme le ciel était rasséréné, Brunet, à la tête de 2,000 hommes, se mit en marche, occupa l'Escarène, Sospel et Breil. Après avoir fait fourrager ses troupes, il envoya de Breil une estafette à Saorge avec deux lettres, une pour les syndics, et une autre pour le commandant de place, le lieutenant-colonel Saint-Amour. Il écrivait à Saint-Amour qu'il eût à recevoir le bienfait de la liberté que lui offrait la République française, et à se réunir à la grande famille. « Comme ainsi soit que messieurs les commandants de Nice, Mont-Alban et Villefranche ayant rendu volontairement les armes à la République française, nous les avons traités en bons amis et patriotes, je vous con-

seille, Monsieur, d'en faire autant. Sans quoi si l'on venait à verser du sang français, je ne réponds ni de vous, ni de vos soldats. » Dans le conseil de guerre, tenu aussitôt à Saorge, Saint-Amour déclara que si les français se présentaient, il fallait s'ensevelir sous les ruines de la citadelle plutôt que de se rendre. Courten applaudit. Le vieux Pinto seul opina dans un sens contraire. C'est alors que Roccati s'écria : En Prusse, vous passeriez devant le conseil de guerre. » La majorité ayant conclu à la résistance, Saint-Amour, sans même écrire, dit à l'estafette. « Que Brunet vienne lui-même prendre la réponse. » Cette belle conduite valut à Saint-Amour le brevet de colonel. Brunet n'osa rien tenter, pour le moment. Pinto ayant été rappelé à Turin, le 18 octobre, Courten eut l'intérim. Mais à cause de son âge et de ses infirmités il préféra accepter la place de gouverneur de Coni, où avait été transférée l'intendance du Comté de Nice. L'Autriche envoya à l'armée piémontaise un secours de 6,000 hommes, sous les ordres du feld-maréchal Castelberg.

*Truguet* appareillait de Villefranche le 18 octobre, pour bombarder Oneille (23 octobre.)

*Masséna dans la vallée de Lantosque.* — Masséna avait remplacé Sanglier qui était retourné à Antibes pour être d'abord juge de paix, puis de nouveau commandant du Fort-Carré. Il forma d'abord l'avant-garde de la division chargée d'occuper la vallée de Lantosque ; et accompagné du commissaire des guerres Férus et du sous-commissaire Baudoin de la Roquette du Var, il n'épargna à ses concitoyens ni les réquisitions de vivres, ni les sommations républicaines. Levens, le berceau de sa famille, fut l'un des premiers pays saccagés par les volontaires. Il fit prêter serment à Lantosque, à la Bollène et à Roquebillère le 20 octobre, et envoya l'ordre à Belvèdere d'apporter à Lantosque la contribution de guerre sans quoi il irait les visiter. Comme on ne s'exécuta pas assez

vite, il monta avec 307 volontaires le lundi, 22 octobre, emprisonna le maire Laurenti (Paul) son frère Barthélemy et les autres conseillers qui tombèrent sous sa main, et pendant qu'on les gardait à vue il livra le village à discrétion. Vous eussiez vu ces terribles pillards jeter au vent les archives de la mairie, entrer dans les maisons des principaux habitants et y prendre tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Le château Rainaldi fut surtout saccagé. Meubles et effets roulèrent par les fenêtres sur la place. Une femme indigne pour se bien faire venir des envahisseurs, dénonça une cachette où beaucoup de particuliers avaient déposé leur argenterie et leurs objets précieux. Tout cela devint leur proie. Ils parcourent ensuite la campagne, emportant les troupeaux, la principale richesse du pays. Masséna allait pousser jusqu'à Saint-Martin-Lantosque, quand il apprit que Castelberg et ses 6,000 Autrichiens descendaient le col des Fenêtres. Il battit en retraite, laissant un nom à jamais exécré de toute la vallée de Lantosque et surtout de Belvédère.

Ces premiers excès, en inspirant la crainte aux montagnards, nous rendirent haïssables, *oderunt quem metuunt*. Ils contribuèrent à cette résistance opiniâtre qui demanda plus de *deux ans* de combats à outrance et qui ne fut pas une des moindres causes des horreurs commises contre nous par les Barbets ou brigands. Brunet continua de tenir son quartier général à Sospel, avec des garnisons à Breil, Castillon, Sainte-Agnès, Menton, l'Escarène, Coaraze, Berre et Lucéram. Dumerbion resta à Saint-Martin-du-Var.

*Saint-André et le camp de la Giandola* (27 octobre). — Saint-André, ayant reçu le commandement en chef de l'armée des Alpes-Maritimes, arriva à Fontan, au milieu de l'enthousiasme général, le 27 octobre. « Mon général, lui dit Vassali de Sainte-Marguerite, tandis que tous vous louent, je n'ai qu'un reproche à vous faire, c'est que vous

ne soyez pas venu un mois plus tôt. » Il transporta son camp à la Giandola, hameau de Breil, entre les cols de Ventabrun et du Brouïs et il étendit de là ses lignes jusque vers les hauteurs qui dominent Sospel et les vallons qui aboutissent à la vallée de Lantosque. Castelberg dut s'établir immédiatement dans la vallée de Lantosque. Dès le 28 octobre, il en prenait possession ; Belvédère, son quartier général, devint une véritable place forte. La terrasse du château Rainaldi fut garnie de canons. On fit de la chapelle Saint-Jean une redoute importante et on se prépara à l'attaque. Rien de plus admirable que cette guerre des Alpes-Maritimes, autant d'un côté que de l'autre. Les Alpins, comme les anciens Ligures, habitués à une vie sobre, aux courses des montagnes, exercés à la chasse des chamois, visant juste, vont exercer nos soldats et nous former de ces généraux si célèbres dans les fastes de Napoléon. Disons aussi que dans le génie militaire et dans l'artillerie, le Piémont pouvait rivaliser avec les premières nations du monde. Ajoutons les travaux du génie aux retranchements naturels de cette région accidentée, chaque pierre, chaque village, chaque rocher avec ses précipices, ses ravins, sera autant de citadelles contre lesquelles il faudra se reprendre maintes et maintes fois, jusqu'à ce que la victoire en décide.

D'Anselme, en apprenant que Castelberg avait obligé Barral de battre en retraite de la vallée de Lantosque, envoya aussitôt de Nice le bataillon de l'Aude, qui par Coaraze et Loude devait arriver à Lantosque. Les autrichiens de Castelberg débouchant sur le chemin de Loude, le forcèrent de rebrousser chemin sur Berre en lui tuant quelques hommes et en faisant même des prisonniers ; ce dont le régiment de l'Aude gardera rancune à d'Anselme.

*Attaque de Sospel par Saint-André* (19 novembre). — Saint-André, dit le général d'Auvare, n'ignorait pas que Turenne dans la Haute-Alsace, en plein hiver, avait

enlevé tous ses quartiers au général Caprara. Il résolut d'en faire autant et organisa son plan de manière à ce que rien ne transpirât au dehors de son conseil de guerre. Il savait par ses émissaires que d'Anselme à Nice, tout à sa nouvelle organisation et à la répression des bandes indisciplinées de ses hommes, luttait contre les dénonciations de ses envieux ; il savait qu'à Sospel, Brunet, et à Nice, toute l'administration devaient fêter *la déchéance* de la royauté, le 19 novembre, et qu'on s'occupait des préparatifs. Il résolut de profiter de ce jour pour tomber à l'improviste sur Sospel et la reprendre à Brunet.

*Sospel*, au confluent de la Bevéra et du vallon de l'Appanan, confine au nord avec Moulinet et Breil, à l'est à la Roya, au sud avec Castillon, Peille et Castellar, et à l'ouest encore avec Moulinet. La ville, au fond d'un vallon, est partagée en deux parties par la Bevéra. Le Maurigon, l'Alparée la dominent à l'est et au sud ; à l'ouest le Braous la sépare de la vallée de Paillon ; au nord après avoir traversé le pont de la Niéja, on double le col de l'Agheisen et l'on a le Brouïs avec ses cîmes de Pérus, de Montegrosso, de Linières, du Mangiabo et du Béolet.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre tandis que Brunet et ses troupes ne songeaient qu'à la solennité du lendemain, Saint-André, comme il avait été convenu dans son conseil de guerre, se mit en mouvement. Le comte de Revel, fils de Saint-André et le colonel d'Osasque, formant l'avant-garde, devait débusquer les français de l'Agheisen ; le général en chef suivait le grand chemin. Le sieur Vital, colonel du régiment d'Oneille et le major Brentano étaient chargés de couper la retraite du pont de la Niéja, au poste du Pérus. Castelberg arrivait de Belvédère par Pietra-Cava en vue de Moulinet pour barrer le chemin de Lucéram. Un détachement de 300 miliciens sous les ordres de la Roque, de Trabaud et de Domergue, mar-

chaient sur Castillon. La garnison française de Sospel, éveillée en sursaut, fut frappée d'une véritable panique. En vain Brunet, l'épée à la main, courut au cimetière Saint-François par où fuyaient ses soldats, il ne put en rallier qu'un petit nombre, avec lesquels il tint tête à Revel. Le poste de Pérus, au lieu de tomber dans les mains de Brentano, avait été réveillé par le canon piémontais qui avait tiré trop tôt et nous prévîmes à temps l'attaque de l'Agheisen et de Castillon. Ce que voyant, Saint-André plaça un obusier sur la hauteur pour forcer Brunet de gagner le Braous. Là était le frère de Pinto qui brûlait de venger l'honneur de son nom. Le courrier envoyé à Castelberg arriva trop tard. Sans cela Brunet tombait entre les mains des Autrichiens. Le feld-maréchal, en descendant de Pietra-Cava, n'en attaqua pas moins Lucéram, et grâce à sa supériorité numérique, il nous força de battre en retraite, nous fit une vingtaine de prisonniers, laissa une garnison dans ce village et s'en retourna en toute hâte à Belvédère.

Saint-André, maître de Sospel, y trouva quatre pièces de campagne, une batterie et des approvisionnements considérables. Un *Te Deum* fut célébré dans l'Église, et delà répété d'écho en écho jusqu'à Turin.

Brunet campait à l'Escarène.

Cependant Saint-André, comprenant que l'on ne pouvait garder une place aussi découverte que Sospel, se contenta de se fortifier au Brouïs. Cette chaîne de montagnes au-dessus de Sospel a deux points principaux : le *Mangiabo*, qui est comme la clef des défilés, conduisant au Béolet, à Linières et à Moulinet ; et le *Coucoule*, roc inaccessible qui aboutissant à la Roya défend Breil naturellement. En face du Brouïs, est la Baïsse de la Levenza qui aboutit au Béolet ; et au centre du Brouïs, s'élance l'Alparée, col inexpugnable, le géant de ces cîmes. Tels sont les points avantageux qu'avaient rendus à Saint-

André l'attaque du 19 novembre. Trabaud resta au Pérus avec trois cents miliciens.

### IV. — FÊTE DU 19 NOVEMBRE A NICE.

D'Anselme avait fait dresser sur la place Saint-Dominique un catafalque recouvert d'un crêpe, surmonté d'un sceptre et d'un diadème renversés. Là, étaient en grand appareil toute la troupe, et son état-major, musique, tambours, autorités administratives, le nouveau maire de Nice, le baron Giacobi, les membres de la Société populaire, l'amiral Truguet et son état-major. On remarquait, entre les plus exaltés, la phalange marseillaise, affublée du bonnet rouge, tout récemment arrivée, et les marins de Truguet, qui s'étaient signalés par leurs horreurs à Oneille. On prononça des discours patriotiques, on brûla le catafalque aux cris du *ça ira*, à bas les tyrans, mort aux aristocrates ! et sur les cendres on planta un arbre de la liberté.

Lorsqu'on se jette en dehors de Dieu et de la religion, on devient des hommes de sang, on n'exhale plus que la haine et la mort. Et penser qu'à Nice, à Grasse les hommes de la terreur trouvèrent des séides ! Les représentants de la Convention, envoyés dans notre contrée, n'avaient-ils pas voté la mort de Louis XVI ? Qu'avait-on à attendre d'eux ?

Un banquet auquel assistèrent d'Anselme et Truguet, suivit la cérémonie de l'abolition de la royauté. Cependant la phalange marseillaise et les marins, se répandant dans la ville et dans la campagne de Nice, entraient dans les maisons et pillaient ; ils dévastèrent, ce jour-là, la maison de l'intendant, ils pendirent aux arbres du Cours trois détenus, paysans suspects, qu'ils avaient arrachés de la prison. Un habitant de Tourrettes, arrivant à Nice à dos de mulet pour ses affaires, fut rencontré par une

bande de ces scélérats. On lui ordonna de crier : Vive la République. Comme il ne s'exécutait pas assez vite, on le renversa de son mulet, on le frappa à coups de sabre, on le traîna dans la rue, et quand il eut rendu le dernier soupir, on lui coupa la tète que l'on plaça au bout d'une pique, et on l'offrait à baiser aux passants. O horreur ! Une dame de Nice, nommée Cognet, à qui on la présenta s'écria : « Mais j'aimerais mieux vous embrasser mille fois que de baiser cette tète de mort. » Aussitôt ces misérables de se faire embrasser par cette dame et de crier : « Vive la bonne citoyenne ! »

D'Anselme, cependant, festoyait. Soudain une estafette, puis deux, venant de Sospel, changent la fête en deuil. On apprend la retraite de Brunet sur l'Escarène. Le général en chef ordonne de suite à Truguet de consigner ses marins à bord, d'embarquer la phalange marseillaise et d'appareiller pour la Sardaigne. La générale battait dans la ville. Il appela aux armes les hommes de bonne volonté pour aller reprendre Sospel. Mille hommes s'enrolèrent en moins d'une heure. Il fit dire à Dumerbion d'envoyer des troupes vers la vallée de Lantosque, afin d'empêcher Castelberg de joindre Saint-André, et lui-même en personne, dans la soirée du 19, se rendait à l'Escarène, suivi de mille à douze cents hommes. Le 22 novembre, il s'avançait vers Sospel, et laissait toutefois Brunet prendre sa revanche. Mais le comte Saint-André, s'embusque en face de la Baïsse de la Levenza, s'élance sur Brunet et le force de se replier sur le pont de Niéjà. L'affaire fut chaude. C'est dans cette occasion que le milicien Bonnecorni visa si bien la canne de Brunet que d'un coup de fusil il la lui fit sauter des mains. On lui donna pour cette action le surnom de romain. Après sept heures d'une lutte acharnée, Brunet poursuivi par Saint-André se retrancha dans Berre, Masséna lui vint en aide. Il contint, huit heures durant, Saint-André à la Maggiola,

jusqu'à ce que Brunet, ayant rallié ses hommes, fût en état de tenir tête au général piémontais. Trabaud avait dû abandonner Sospel, mais en sortant il enleva les poutres qui soutenaient le pont, de sorte que notre premier détachement roula avec le pont au fond du ravin. D'Anselme furieux laissa massacrer jusqu'aux femmes et aux enfants. Il livra le pays à sa troupe qui y commit toutes sortes de pillage durant quatre jours. Après quoi, il fit prêter le serment de fidélité aux habitants et, comme cette ville ne pouvait être défendue, il transporta son camp à l'Escarène, et en confia la garde au vaillant général Dagobert, maréchal de camp depuis le 20 septembre. Pas une habitation de Sospel ne resta intacte ; les bastides avaient été incendiées, les champs dévastés. Sur d'autres points on se montra aussi violent. A Bendéjun, le régiment corse se livra à des atrocités ; il y massacra entre autres les trois frères Mari, tout trois prêtres. L'église de Nice devait avoir aussi ses martyrs.

Berre resta au pouvoir des Austro-Sardes jusqu'au 3 décembre, fut reprise par le général Dagobert, à la tête de 1,500 hommes ; exploit qui lui mérita les éloges du ministre de la guerre et de la Convention. Le 24 novembre, le général en chef avait envoyé un premier rapport à Paris et le 28 il avait chargé son aide de camp de porter quatre drapeaux pris à l'ennemi pour les offrir à la Convention. Dans un autre rapport du 4 décembre, il donne ses raisons de ce qu'il a choisi l'Escarène de préférence à Sospel comme camp d'avant-garde. « Le service journalier de Sospel, couvert de neige, le manque d'habillements et d'équipement des troupes, les dépenses de ravitaillement pour un corps de 3,000 hommes m'ont fait renoncer à Sospel. Après y être resté huit jours, pour apprendre à l'ennemi que nous tenons ce poste à volonté, je me suis déterminé à établir l'avant-garde à l'Escarène. Sospel placée au fond d'un vallon très-profond

appartiendra toujours à celui qui voudra y marcher de force. »

Cependant il n'était bruit dans tout le comté de Nice que des excès commis par nos troupes. On s'était plaint surtout de Masséna et de Férus dans la vallée de la Vésubie. Or, les habitants de Levens et de Saint-Blaise, furieux de se voir enlever leurs troupeaux et charger de réquisitions, tandis que le détachement français campait dans la plaine, se levèrent en masse pendant la nuit, en armes et chassèrent la troupe. Plusieurs périrent en fuyant du coté du Var. Masséna se chargea au nom de Dumerbion d'aller pacifier ses compatriotes. Et il sut si bien allier la persuasion à la force qu'il ramena les esprits aigris par nos contributions forcées. D'Anselme, malgré cette belle conduite, malgré les observations de Dumerbion, crut devoir arrêter Masséna, le 4 décembre, et le faire amener à Nice, où il fut incarcéré. Le futur maréchal de France écrira de sa prison à la Convention : « Le 4 décembre, j'ai été arrêté par la gendarmerie nationale, jeté dans un cachot, gardé à vue par une sentinelle qui se tient continuellement à ma porte sans avoir pu savoir ni comment, ni pourquoi j'ai été arrêté et détenu. Je gémis dans ma prison depuis vingt-trois jours, et je ne connais ni mon dénonciateur, ni mon accusateur. Je suis détenu par ordre du général d'Anselme. Citoyen législateur, ma conscience ne me reproche rien. » Nice, 27 décembre 1792. — Il écrivait aussi à Dumerbion, le 18 décembre : « Si j'avais suivi votre conseil je ne serais pas ici. Vous m'avez dit que d'Anselme me perdrait. Général, j'ai fait mon devoir, je vous ai aimé, estimé, voilà mon vrai crime. Les bestiaux de Lantosque sont mon seul crime : hélas ! Vous le savez. » Ces quelques mots nous révèlent que Dumerbion n'était pas en de bon termes avec d'Anselme, et que Masséna était poursuivi par d'Anselme pour être dévoué à Dumerbion.

Masséna s'évadera de prison le jour sinistre où la tête de Louis XVI tombera sur l'échafaud.

### V. — CABALE CONTRE LE GÉNÉRAL D'ANSELME.

D'Anselme depuis longtemps avait contre lui, dans sa propre armée, ses ennemis les plus acharnés. Les uns le dénonçaient comme royaliste et aristocrate ; d'autres , comme général inhabile et peut-être pactisant avec les Sardes. On faisait flèche de tout pour le perdre. Si les Austro-Sardes n'étaient pas encore rejetés au-delà des monts, il s'était endormi à Nice; s'il avait reconquis Sospel, et envoyé à Paris les drapeaux, on disait que c'étaient les bannières des confréries et des Pénitents de Sospel. On le rendait responsable de tous les excès commis. Certains orateurs se déchaînaient contre lui dans le club de Saint-Dominique, et entre tous le sergent Dufour, du 2$^{me}$ bataillon de l'Aude. Le 16 novembre, le citoyen Arèna et le président rappelèrent à l'ordre le calomniateur. Les trois commissaires de la Convention , Collot-d'Herbois, Goupilleau et Lasource assistaient à cette séance. Le 23 novembre d'Anselme envoya à Paris son premier mémoire; Aréna écrivit en particulier à Salicetti, son compatriote, en faveur du général.

Le 9 décembre, une émeute éclatait à Nice à l'occasion des assemblées primaires. Le sieur Giraudi, ayant prononcé quelques paroles malsonnantes dans la section de Sainte-Réparate, fut sur le point d'être saisi par les soldats; il s'esquiva, fut enfin arrêté et incarcéré. Le peuple prit fait et cause pour lui, alla aux prisons dont il enfonça les portes à coups de hache pour le délivrer. Il fallut des détachements des régiments de la Sarre, de la Vieille-Marine, des piquets de dragons et de gendarmes pour dissiper la foule.

Après l'émeute de Nice, un rapport partit contre le

général pour Paris. Les clubs redoublèrent leurs récriminations : « C'est parce que d'Anselme ne sait pas maintenir l'ordre, disaient les commerçants, que les étrangers fuient Nice, cet hiver, et que la ville est pleine de misère et de vide. » Comme si mille autres causes évidentes ne détournaient pas la société cosmopolite de la cité. Est-ce que nous n'étions pas en guerre avec l'Europe entière. Qui donc songeait à venir goûter à Nice les douceurs de l'hiver ?

Sur les autres points des Alpes-Maritimes, on s'acharnait contre les émigrés, contre les prêtres réfractaires, contre les suspects. Déjà les prisons de Grasse étaient combles. On venait entre autres d'arrêter, à Carros, deux ecclésiastiques, Joseph Olivier, de Saint-Vallier, et Jacques Mars, chanoine de Vence ; tous deux seront guillotinés plus tard. Ils avaient repassé le Var à l'entrée des Français dans Nice. Le chanoine Mars devint l'objet d'un rapport spécial. « Il essayait, dit-on, de rentrer à Vence, lorsqu'il fut saisi dans la campagne par deux dragons et conduit chez son neveu qui le réclama sous sa responsabilité personnelle. La majeure partie des habitants voulaient qu'on le laissât en liberté. Les officiers municipaux, pour ne pas se compromettre, écrivirent au district de Saint-Paul, le 2 novembre : « Citoyens, en suite des ordres que vous nous avez donnés, nous avons fait partir ce matin à deux heures le prêtre Mars pour Grasse avec l'escorte nécessaire. Nous devons vous faire observer que les prêtres assermentés étaient venus à bout de mettre le désordre dans la ville, relativement aux opinions religieuses. Nous leur avions délivré des passeports pour Nice. Leur départ nous avait rendu le calme, quand le prêtre Mars, après la prise de Nice, revint clandestinement à Carros, où après avoir prêté le serment, il était rentré à Vence. Nous fîmes toutes les recherches possibles pour le saisir : c'est à tort qu'on nous a inculpés, ainsi que la

Société des amis de la liberté. Maintenant le voilà entre les mains de la justice. Nous avons écrit au général d'Anselme et au commandant Liautaud. » L'abbé Olivier fut aussi incarcéré à Grasse. Deux prêtres, Auzias et Abbon, infidèles à leurs serments, le croirait-on, occupaient alors à Vence les charges municipales et trempaient dans tous les crimes de ce temps-là. Partout les citoyens, pour ne pas être dénoncés comme suspects, s'empressèrent d'aller aux mairies se faire délivrer des certificats de civisme. Les registres d'Antibes en sont remplis. A Grasse parmi les personnes qui prêtent le *serment civique*, nous trouvons le sieur de Cugnac et sa famille revenus de Monaco à Grasse ; le sieur de Saint-Ferréol et sa sœur Aimare.

La situation n'était pas brillante dans le district de Grasse. Le 12 décembre, le citoyen Paul Girard cadet, premier syndic, déclarait devant l'administration qu'au milieu des révolutions successives, désolée par les *prêtres fanatiques*, menacée par les méchantes coalitions, trahie par le pouvoir exécutif qui devait nous protéger, l'autorité de la loi avait été impuissante à tout faire. En attendant l'œuvre d'iniquité s'achevait. Les capucins respectés jusqu'à ce jour à Grasse, à cause de leur popularité, se voyaient expulsés le 15 décembre, et leurs quelques mauvais meubles séquestrés. Vallauris ne cessait pas d'être agité. Le 28 décembre, on se battait pour les opinions politiques ; il y eut même des blessés. La garde nationale accourut de Grasse avec le citoyen Flory du directoire, pour mettre le holà. Qu'eut-on respecté, lorsque la Convention nationale s'érigeait en accusateur et en juge de son propre roi ? La France entière attendait avec une anxiété fiévreuse la sentence définitive. Mais l'administration révolutionnaire n'avait ni trêve ni repos. Les gens suspects de royalisme étaient mis en état d'arrestation. Il y en eut bientôt tant qu'on ne savait plus qu'en faire. A Grasse, ils étaient entassés dans un lieu infect, tellement qu'on dût

se préoccuper de préparer l'ex-grand séminaire pour les recevoir. Ceux du fort Sainte-Marguerite furent libérés. Il s'y trouvait, des gens de la suite de *Monsieur*, frère du roi, de *Madame royale*, un domestique de l'évêque d'Evreux, l'abbé Panescorse, prêtre du diocèse de Fréjus, le lieutenant-général criminel au siége de Marseille, Antoine-Benoît Catelin, sa femme, Madeleine-Henriette Rémusat et leur fille Henriette; un aspirant de marine, Désiré Ravel; un conseiller d'Aix, Jean-Francois Allard. Le 18 décembre, on les conduisit sur une barque à la frontière de Gênes.

Pour prendre ses quartiers d'hiver et pour contenir les populations, une partie de l'armée du Var stationnait dans les pays de la rive droite : à Mougins, le bataillon des Martigues ; au Broc et dans les environs, le 6me bataillon du Var qui était remplacé par les compagnies du bataillon des Bouches-du-Rhône venues de Vence. Vence avait le bataillon de Lubéron.

Les hôpitaux et les ambulances comptaient des soldats malades en grand nombre. Les administrations des districts leur procuraient les matelas et tout le linge des émigrés. On réquisitionnait aussi pour l'armée du linge, et toute sorte d'effets, bonnets. chemises, bas.

La cabale montée contre d'Anselme à Nice n'avait pas désemparé. Un fait insignifiant en lui-même et dont d'Anselme n'était pas l'auteur, servira pourtant à l'accabler une fois de plus.

Les deux frères de Sainte-Marguerite et Barralis, bons officiers du régiment de Nice, demandèrent au comte de Saint-André la permission de tenter quelque chose sur la Haute-Vallée du Var. C'était vers le milieu du mois de décembre. Ils partirent du quartier général, et laissant à gauche le Raous, alors couvert de neige, ils gravirent par le Brouïs, Linière, Moulinet, Pietra-Cava, Lantosque, où ils virent Castelberg, traversèrent la Tînée, occupèrent

successivement Massouins, Villars, Touët-du-Var, où ils abattirent les arbres de la liberté; et renforcés des gens du pays, ils se dirigèrent, dans le plus grand secret, vers Puget-Théniers, gardé par 200 des nôtres.

La petite armée, formée en trois colonnes, devait déboucher sur Puget-Théniers par trois côtés, l'une par le pont du Var, l'autre par le quartier de la Trinité, et la troisième par la route directe. Elle se composait d'un millier d'hommes. On marcha toute la nuit, et vers six heures du matin on donna l'assaut. Nos deux cents hommes surpris n'eurent que le temps de sauter du lit, et de s'enfuir demi-nus. La colonne qui devait arriver par le pont du Var ayant mis du retard, laissa à nos soldats la route ouverte du côté d'Entraunes. Un petit nombre seulement fut fait prisonnier. En apprenant l'attaque du Puget, notre garnison de Roquestéron se mit en marche pour porter secours; elle eut le chemin barré au passage de la Clue. Sainte-Marguerite l'aîné alla sur Guillaumes, dont les habitants se joignirent à nos troupes pour le repousser. Le frère de Sainte-Marguerite ne réussit pas mieux à Cuébris; mais à Saint-Pierre, il somma les habitants de livrer leurs armes et de payer deux cents livres de contribution.

Un ordre du quartier général les rappela en toute hâte. Mandés à Turin, ils durent rendre compte de cette expédition au roi, qui, après les avoir entendus, leur dit: « Mes amis, vous avez des envieux; mais soyez tranquilles; je sais ce dont vous êtes capables. « Et il les renvoya à leur poste. »

L'affaire de Puget-Théniers s'ajouta aux griefs que l'on accumulait sur d'Anselme; on rejeta sur lui tout l'odieux des fautes de ses subalternes. Collot d'Herbois se chargea surtout de l'accabler dans ses rapports à la Convention, comme on le faisait alors au nom de la fraternité et de la liberté. C'est curieux de lire ces rapports publics et

secrets de ces soi-disants républicains : la calomnie ne leur coûtait rien. Ils dénaturaient les faits, interprétaient tout en mal. Enfin ils n'aimaient pas ! O charité chrétienne, où étais-tu ?

« Si le despote et ses satellites, disait-on, ne sont pas au-delà des monts, ils ont des partisans dans Nice. D'Anselme s'endort.

« La désertion des volontaires affaiblit extraordinairement son armée. Des mouvements d'indiscipline s'y manifestent tous les jours ; nous avons fait arrêter un capitaine taxé d'exaction et deux volontaires convaincus de vol. Nous sommes forcés de vous offrir le tableau peu satisfaisant de l'état de l'armée, relativement aux fournisseurs. Elle paraît avoir été singulièrement négligée, pour ne pas dire abandonnée... Il nous est impossible de ne pas dire, qu'à notre armée, les troupes manquent généralement de souliers, d'habits et de culottes... »

L'abbé Grégoire dira plus tard : « L'indiscipline d'une grande partie de l'armée sous les ordres du général d'Anselme a causé pendant quelque temps des horreurs. Ce général a publié deux mémoires apologétiques. Le général Brunet dément plusieurs faits consignés dans le premier. Le second ne nous paraît pas répondre victorieusement à toutes les inculpations dirigées contre lui par les commissaires qui nous ont précédés. Nous devons à la vérité de dire que dans cette malheureuse contrée un cri général s'élève contre d'Anselme, qu'on le regarde *comme le Verrès des Alpes-Maritimes;* contre Férus dont le nom seul inspire l'horreur. On évalue à plus de quinze millions les délapidations de tout genre commises dans ce département. »

Le 22 décembre, d'Anselme est appelé à Paris pour rendre compte de sa conduite à la barre de la Convention. Brunet fit l'intérim.

Qu'ont donc de si appétissant les hautes dignités pour

que certains hommes les ambitionnent si passionnément, et qu'ils sacrifient pour les obtenir et les conserver jusqu'à leurs convictions? L'histoire devrait bien les rendre un peu plus philosophes. Qu'un homme se dévoue pour sa patrie, cela se conçoit; mais qu'il n'aspire aux charges que pour s'élever au-dessus de ses semblables, il y a là une étrange aberration d'esprit. Monter au faîte c'est se mettre plus en vue aux critiques des uns, aux jalousies des autres; c'est s'exposer davantage aux coups du vent et de la foudre. Et puis *onus cui honos*. Celui qui gagne un poste éminent doit renoncer à ses propres satisfactions, à son repos et à son bien-être personnel; il ne s'appartient plus à lui-même; ses jours et ses nuits seront consacrés au bien de tous, sans que pour cela il attende même de la reconnaissance. Il pourra bien au contraire ne recueillir qu'ingratitudes et vexations en récompense de son dévouement et de ses bonnes intentions, car on ne juge d'ordinaire que d'après le succès. Des exemples n'en manquent pas dans le passé. Et dans les Alpes-Maritimes, à cette époque de la grande Révolution, n'avons-nous pas d'Anselme, Biron et Brunet, dont les noms s'ajoutent à la liste de tant d'illustres victimes. En 92, en 93, il fallait vaincre ou mourir. On ne recevait pas à la Convention un général défait, de la manière que les Romains accueillaient le *Téméraire de Cannes*.

La Convention, avec son bonnet phrygien, faisait de la République athénienne, disons de la tyrannie. Elle fut injuste pour d'Anselme. Ce général pouvait-il vaincre quand l'État ne lui envoyait ni argent, ni provisions; que les soldats manquaient de tout; que l'hiver sévissait; que la guerre civile se joignait à la guerre étrangère; que les nouvelles recrues ne savaient pas le premier mot de la discipline militaire, que nos soldats n'exhalaient que la haine de Dieu, du prêtre, des nobles, dans une ville de sa nature paisible, morale, religieuse; quand Nice, à cause de nos idées révolutionnaires, manquait tout à fait d'étrangers.

Beaucoup de Niçois avaient fui. La majorité de ce qui restait, regrettait la Maison de Savoie. Ajoutez à ces obstacles que trouvaient d'Anselme, les difficultés d'agir, dans la saison où l'on se trouvait, au milieu des torrents et des montagnes, et contre une armée aguerrie, qui avait pour elle les secours de l'étranger, l'avantage des positions, l'enthousiasme, la défense du sol natal.

D'Anselme, jeté en prison sur la proposition de Collot d'Herbois, rédigea un nouveau mémoire justificatif; et quoiqu'il n'eût ni ses registres, ni sa correspondance mise sous les scellés à Paris ou à Apt, il fit une œuvre remarquable de style, d'ordre et de clarté. Il y prouva qu'il n'était nullement responsable des vexations commises, qu'il les avait réprimées autant qu'il avait pu ; qu'il avait puni un commandant ; qu'il avait fait rendre ou payer les troupeaux enlevés aux habitants. Le procès qu'il avait fait instruire devant les tribunaux voisins de Nice contre quinze soldats accusés de vol et de pillage offrit une nouvelle preuve du peu de fondement des griefs portés contre lui. Ce mémoire publié dans un moment où il suffisait d'être suspect pour porter sa tête sur l'échafaud, parut, malgré les insinuations perfides de Collot d'Herbois, de l'abbé Grégoire, vivement impressionner la Convention. On ne voulait pas, d'ailleurs, flétrir par un jugement précipité un chef d'armée dont le nom se liait à nos premiers triomphes. On le laissa en prison. Et pourtant l'abbé Grégoire écrira : « Nous demandons que votre comité de la guerre accélère son travail et qu'enfin la punition frappe les coupables... Tâchons que le jour terrible de la vérité pénètre dans la tannière du crime et que la hache de la loi atteigne les coupables. » Tous ces gens-là ne proféraient que des cris de mort. Le citoyen Victor Tiranty, député de Levens à la Convention nationale, se chargea, lui aussi, d'entraîner la Convention. C'est en vain, d'Anselme échappera à la mort. La chute de Robespierre lui

ouvrira tardivement les portes de la prison. Mais enfin rendu à sa famille qui n'espérait plus le revoir, il prendra le parti de vivre à Apt, éloigné des affaires publiques. Il recevra même une pension et consacrera ses loisirs à la culture des lettres et des arts. Il mourra en 1812.

Brunet vient après d'Anselme. Ce général né à Valensoles, dans les Basses-Alpes, était connu avant 1789, puisqu'il avait son brevet de maréchal de camp depuis le 1er mai 1781. Les historiographes louent son grand fonds de probité et de bravoure, ce qui lui conciliait l'amour et l'estime des soldats. Dès qu'il eut pris le commandement de d'Anselme, il exposa au ministre de la guerre la situation de son armée. Elle montait à douze mille hommes disséminés, quatre mille au camp de l'Escarène, mille cinq cents entre Peille et Menton, huit cents à Levens, quatre cent cinquante répartis entre Cuébris, Cigale, Roquesteron et Gilette, deux mille à Nice, quelques détachements du côté de Puget-Théniers. Il déchargea Nice de la garde de Saint-Laurent-du-Var qui fut confiée à la garnison d'Antibes; il établit une batterie à Montgros en vue de Saint-Pons, releva les fortifications de Saint-Hospice, de Mont-Alban et de Villefranche, et mit au château de Nice trois cent cinquante hommes et quarante-quatre pièces d'artillerie.

## 1793.

*1793*, année sinistre! La Patrie se voile d'un deuil funèbre, lorsqu'on prononce 93, le 21 janvier, la Terreur, les assignats, les journées du 31 mai, du 1er et du 2 juin, les massacres de Lyon, les noyades de la Loire, enfin les troubles de la Montagne.

Nous avons pour députés à la Convention du district de Grasse, Isnard (Maximin) et François Yve Roubaud. Nice y nommera plus tard Blanqui et Dabray.

## VI. — L'ALARME DU 4 JANVIER.

Le bruit vient de Castellane à Grasse et à Saint-Paul que l'on a vu des bandes de brigands du côté de Briançonnet. La rumeur, qui grossit tout, les faisait des milliers. Aussitôt les autorités de Grasse et de Saint-Paul dépêchèrent un courrier à Castellane pour assurer leurs frères et amis de *leur bonne volonté de les servir de tous les moyens dont ils pouvaient disposer*. Le 10 janvier les nouvelles sont encore plus alarmantes. Les communes des rives de l'Esteron, Salagriffon, Le Mas, Gars, se lèvent en masse et demandent des armes au district de Grasse. Le directoire de Grasse écrit au général Brunet. Le 15 on envoie des armes et des munitions. Des détachements de gardes nationaux se mettent en route pour repousser l'ennemi. Le 18 janvier, on annonçait que les brigands étaient en fuite. On peut rapporter à cette époque le mouvement de troupes qui se fait sur la rive droite du 1er janvier au 4.

Le quartier-général de Dumerbion est toujours à Saint-Martin-du-Var.

La Convention nationale demandait en même temps au département des hommes pour la défendre. Le département du Var fournira pour son contingent un bataillon d'élite de 500 hommes qui seront rendus à Paris le 27 (1).

*21 janvier*. — On dirait qu'un voile funèbre s'étend sur toute la France en ce jour lamentable. Hélas ! Isnard vota sans appel au peuple, sans sursis ! L'infortuné. Il rappela dans son vote ce qu'il avait déjà dit à l'Assemblée nationale : « Si le feu du ciel était entre mes mains, j'en frapperais tous ceux qui attentent à la souveraineté du peuple ; toujours fidèle à ces principes, je vote la peine

(1) Archives de la Préfecture de Nice. *Directoire de Grasse.*

de mort sans appel, sans sursis, et je demande que les deux frères émigrés de Louis Capet soient jugés par un tribunal criminel. »

Nous interrogeons tous les registres des délibérations municipales, on n'y découvre aucune allusion à ce drame inouï. Masséna profita sans doute de la stupéfaction générale pour s'échapper de prison et retourner auprès de Dumerbion.

Un grand nombre de citoyens passent la frontière. Ceux qui restent se font délivrer des certificats de civisme dont les registres municipaux sont remplis. L'ancien gouverneur d'Antibes, le marquis de Cugnac, se fait donner son passeport à Grasse pour lui et pour sa famille, et s'embarque à Cannes pour la rivière de Gênes. A Antibes, personne ne veut plus de la mairie ; pour le moment Guillaume Lamare se charge de l'intérim. Jean-Jacques Gazan et Barthélemy Barquier donnent leur démission d'officiers municipaux ; et l'on nomme procureur de la commune Jean-Jacques Désiré Sanglier, l'ancien major du Fort-Carré (6 février). Suspecté de royalisme, comme noble, il se croit sans doute menacé dans sa vie ; il se fait délivrer le 18 février un certificat de civisme dans les règles. Il est âgé de cinquante ans. Ci-devant major de la place d'Antibes, il est revenu résider dans cette ville depuis le 8 août 1792. Il n'a d'autre traitement que son brevet de pension de 1.940 fr. Enfin, on choisira définitivement pour maire Michel Joseph-Emond d'Esclévins ; Nicolas Grailler garde la justice de paix.

Grasse a une plaie de plus. Les soldats malades ont la gale, l'ambulance est comble. Bon gré, mal gré, il faut qu'elle les garde et qu'elle les soigne (2 février). La vente des biens des émigrés se poursuit. En février ce sont les terres et les meubles du marquis de Cabris, du baron d'Escragnolles, des familles Pontevès, Théas, Luce. — Gas-

pari réclame en vain, et dit qu'il n'a jamais émigré. On séquestre, on vend aussi ce qu'il possède à Grasse de l'héritage paternel.

Le 13 février, arrive de nuit à Antibes (1 heure 1/2) une dépêche. C'est la déclaration de guerre par la France à l'Angleterre. Le Conseil municipal, assemblé de grand matin, s'associe aux sentiments d'indignation et au juste ressentiment de l'Assemblée nationale. Elle fait enregistrer le décret du 1er février et afficher dans la ville la *déclaration de guerre* à l'Angleterre. Biron se trouvait quelques jours après à Antibes se rendant à son quartier-général de Nice (17 février).

## VII. — LE GÉNÉRAL BIRON.

Armand Louis de Biron, duc de Lauzun, fils de Louis-Antoine de Gontaud-Biron, maréchal de France, était né le 13 avril 1747. Il s'était acquis la célébrité d'un joueur dans sa jeunesse sous le nom de Lauzun, et s'était distingué ensuite en Amérique sous Rochambeau; revenu en France, il fut colonel des hussards de Lauzun, s'attacha aux d'Orléans contre Louis XVI, et de commandement en commandement depuis 1791, il fut nommé général en chef de l'armée des Alpes-Maritimes, le 9 février 1793. Il avait une grande réputation de bravoure.

Nice apprenait à la même époque, que par décret de la Convention nationale, du 30 janvier, elle était annexée à la France, et en devenait le 86e département, sous le nom des Alpes-Maritimes.

L'administration officielle fête, comme de juste, cette annexion. M. Garidelli, vicaire-général, officie à la cathédrale le 10 février. L'avocat Dabray chante l'annexion en vers et en prose. Ce cerveau exalté dépensait sa verve en discours plus excentriques les uns que les autres. Au club patriotique, il n'y avait que pour lui à parler ; sans cesse

il écrivait à la Convention, qui avait bien autre chose à faire que de le lire : « Il faut terrasser les tyrans qui font le malheur du genre humain, courir sus à cet imbécile de despote sarde et à ses satellites, à ces malveillants hypocrites qui méconnaissent le Tout-Puissant et qui ne cessent de déclamer contre le nouveau régime pour rétablir les énormes abus de l'ancien ; à ces impuissants sacriléges qui, se couvrant avec impiété du manteau du culte, commettent sans crainte et sans remords toutes les perfidies ; à ces ignorants ou escrocs partisans de la cour de Turin où tout est vénal, corruption, astuce, tromperie, injustice ; où pour avoir un emploi il faut se déshonorer et s'en rendre indigne; où la vertu et le mérite sont en disgrâce.... » Il voue à toutes les fureurs cet *ambitieux Thaon André*, cet opprobre de la Sardaigne, ce parfait vaurien, ce protecteur de la canaille. « Devenus français, pourrions-nous souffrir de retomber dans l'esclavage ? En dépit de tous les aristocrates, du fanatisme, du préjugé et de leurs fauteurs, nous bravons l'univers. Toujours nous serons invincibles. » Il n'oublie pas le Pape qui trame en dessous.

Le club, dit des Colons Marseillais, déclarait les Niçois émigrés traîtres à la Patrie, dignes de mort et leurs biens sequestrés (20 janvier 1793). Le Conseil municipal s'en émut. Le maire Paulian, qui venait de remplacer le baron Giacobi, en donna connaissance au conseil. On y voyait encore quelques nobles, le baron Joseph de Grimaldi, le baron André Giacobi, le baron Garin, le comte de Orestis, procureur de la commune. Malgré l'opposition des sieurs Chabaud, Raynaud et Barrière de Saint-Jeannet, on rédigea une adresse à la Convention pour disculper les émigrés. « L'indiscipline de l'armée, sous les ordres de d'Anselme, a excité la terreur. La ville menacée de la famine ne savait plus où trouver des vivres. De là résulta l'émigration. Ce n'est que depuis l'arrivée des

citoyens Collot d'Herbois, Lasource et Goupilleau que la confiance renaît, et que l'amour de la patrie se fait sentir.»

En effet on comptait de Nice seulement, plus de trois mille émigrés.

Biron arrivait dans ces circonstances. Il s'arrêta à Antibes où les officiers municipaux lui votèrent des remerciements, de ce qu'*allant à Nice, il leur avait fait l'honneur de les visiter*, et de se rendre à la commune pour les assurer de la bienveillante protection que cette ville avait, à cause de son patriotisme et de sa bravoure, obtenue des généraux. Quelques jours après une députation du Conseil ira à Nice auprès de Biron, général recommandable autant par son civisme et par ses vertus magnanimes, que par sa justice et sa bienfaisance. Elle lui présentera les hommages du respect et de la reconnaissance de la commune, et l'assurera du dévouement de tous les citoyens pour la République française, de leur zèle et de leur bravoure pour la défendre.

On lui exposera en même temps que la guerre menaçait les côtes, et qu'Antibes étant exposée peut-être à un blocus, il serait bon de venir en aide à la municipalité, et de lui permettre de rétablir le moulin à vent qui existait en 1746 et d'en établir un second.

La question des vivres préoccupait toute la contrée. Le blé coûtait 55 francs la charge pris à Toulon et 81 francs en assignats. On exposait encore que de tous les environs on venait s'approvisionner à Antibes, qu'on ne pouvait suffire aux subsistances, avec les passages continuels de troupes, trois cents malades dans les hôpitaux, un nombre considérable d'employés pour les convois militaires. Les commerçants refusaient les assignats en paiement. Biron promit de faire tout ce qu'il pourrait, mais il y avait tant d'embarras en ce moment, que les municipalités devaient s'aider elles-mêmes. Sur les instances de la Société populaire, le Conseil municipal établit un comité de douze

de ses membres pour fixer le prix des denrées, pour forcer les marchands de recevoir les assignats en paiement, et pour approvisionner la ville. On ouvrit une souscription afin d'avoir de l'argent et d'acheter du blé. Partout la même disette sévit. On craint des révoltes à Vence ; des troubles sérieux ont éclaté au Cannet. Antibes est aux abois. Ni vivres, ni numéraire. L'argent se cache à mesure que la confiance se perd.

### VIII. — ATTAQUE DE CASTILLON. — 23 JANVIER.

Biron reçut à Nice toutes les divisions administratives, et s'occupa aussitôt des affaires de la guerre. Il félicita nos braves qui venaient de repousser heureusement les attaques de Castillon et de Sospel. Pendant la nuit du 23 janvier six cents Piémontais se mettaient en campagne. Où allaint-ils ? Castillon, village qui fait face à Sospel, sur l'autre rive de la Bévéra, est posé sur un rocher à pic, comme une citadelle. Les maisons font corps avec les murailles, de sorte que les fenêtres servent de meurtrières. Deux cents des nôtres gardent ce poste. Les Piémontais, nu-pieds, le fusil sur le dos, grimpent à pas de loup, jusqu'au pied des murs. La sentinelle veille, entend, avertit doucement, et nous nous groupons sans bruit du côté où l'on monte. Tout-à-coup nous leur lâchons une décharge qui débusque le tout en un moment. Il resta des morts et des blessés. Les mémoires sardes prétendent qu'une nommée Sophie Cairasque de Sospel, qui avait son père officier parmi les nôtres, nous avait *avisés* : moyen facile d'atténuer la défaite d'une part et la victoire de l'autre. Quoi qu'on en dise, Brunet voulait se signaler avant de remettre son commandement provisoire à Biron. Il avait décidé en outre une attaque générale pour le 14 février. Il savait la confiance qu'avait dans ses forces, l'armée piémontaise, depuis la récente nouvelle des désas-

tres de la flotte de Turguet en Sardaigne. Saint-André avait dressé un autel sur des tambours, fait célébrer la messe et chanté le *Te Deum*.

Cette solennité, sur la montagne, au roulement des tambours, au bruit des fanfares et de l'artillerie, offrait une scène digne de l'Horeb et du Sinaï, dit le chevalier d'Auvare. Quelques jours après, le major Strasoldo, s'étant mis en campagne, voulut, contre l'avis de Saint-André, reprendre position à Sospel. Le commandant Trabaud qui était de Sospel l'y poussa. On se mit en marche. Strasoldo se tint toutefois à Saint-François, à mi-côté de l'Agheisen, et défendit de traverser le torrent. Il avait avec lui le régiment de Caprara et les milices de Trabaud. Le colonel Chivalieri occupait le Pérus et le vallon de la Niéja.

### XI. — ATTAQUE DE SOSPEL.

Brunet n'ignorait rien. Il avait appelé dans le plus grand secret, le 12 février à l'Escarène, les troupes dont il pouvait disposer à Nice, à Menton, à Contes, à Peille et à la Turbie ; et dès la nuit du 13 au 14, quatre colonnes s'élancèrent de l'Escarène et arrivèrent à six heures du matin sur les hauteurs du Braous, pour mitrailler Sospel.

Une colonne se dirigea sur l'Agheisen, deux autres sur Sospel, et la quatrième déboucha de Castillon sur le cimetière Saint-François. Strasoldo, surpris, était descendu au premier bruit du canon dans Sospel pour nous y recevoir : ce que voyant Vigan, Trabaud et Radicati, traversant les feux croisés de Saint-François et de l'Avène, accoururent au secours de Strasoldo: «Général, lui dirent-ils, sortons d'ici, pendant qu'il en est temps encore. Nous ne nous y maintiendrons pas. Venez vers l'Agheisen. Sans cela nous sommes perdus. » « Un général, répondit-il, n'abandonne son poste qu'avec la vie. » Trabaud, en

regagnant l'Agheisen, reçut le coup qui le conduisit à la mort quinze jours après. On se battit dans Sospel à l'arme blanche. Le comte de Revel put parvenir jusqu'à Strasoldo, au péril de sa vie. Il le conjura au nom de Saint-André, de battre en retraite ; celui-ci ne consentit qu'à laisser partir l'artillerie. Pour lui, il finit par tomber blessé entre nos mains. La nuit seule sépara les combattants. Nous restions les maîtres, la joie des nôtres tint presque du délire. Avant d'envoyer les prisonniers à Nice, nos soldats s'amusèrent d'eux, les coiffèrent du chapeau français, les poudrèrent de neige, et les forcèrent de danser. L'escorte qui les conduisit de Sospel à l'Escarène, et de l'Escarène à Nice, chantait, sautait, gambadait.

Ce combat de Sospel jeta le découragement dans une partie de l'armée Austro-Piémontaise. Nous en avons la preuve dans les désertions qui se produisent depuis lors. Le 18 et le 20 février, des soldats autrichiens arrivent à Grasse et déclarent devant le directoire, qu'ils veulent servir dans le pays de la liberté, et qu'ils demandent à être acceptés dans les rangs des soldats républicains, pour vivre et mourir libres. On leur donne la cocarde tricolore, 50 francs de gratification à chacun et aux dix premiers déserteurs on ajoute en plus 80 francs. Biron se rendit à Sospel, et mettant à profit cette défaite des Piémontais, il proposa à Saint-André une entrevue : ce que le roi de Piémont n'accepta pas, de peur de porter ombrage aux Autrichiens. Alors Biron, s'inspirant des plans de Brunet, décida l'attaque sur toute la ligne, depuis Sospel jusqu'à Entrevaux. Le général de brigade Rossy reçut l'ordre d'entrer en campagne le 28 février du côté de Puget-Théniers, et Dumerbion, d'avancer sur Utelle. Biron partagea son corps d'armée en deux ailes, qu'il confia à Dagobert et à Brunet. Pour donner le change à l'ennemi, il fit mine de diriger l'effort sur le Brouïs : « Nous viendrons à bout d'emporter le Brouïs », disait-il

dans sa proclamation à l'armée. On partit de Colle-Basse, le 28 février ; mais au lieu d'envoyer l'artillerie sur la route de l'Escarène, Biron la dirigea par Levens au Cros d'Utelle ; et contenant le gros de l'armée ennemie au Braous, il commanda à Brunet d'opérer sa jonction avec l'aile gauche de Dumerbion dans la vallée de Lantosque, ce qui était très-habillement manœuvrer. Dumerbion enleva la Madone d'Utelle, d'un coup de main; Masséna, Tourrette-Revest et Toudon ; le lieutenant-colonel de Layssac, avec le 2e bataillon du Var, Lucéram ; Rossy s'était rendu maître de Puget-Théniers. Partout les Piémontais fuyaient. Dagobert trouva l'ennemi au Col Négro, où Brunet le joignit. Chasseurs-Corses, grenadiers du 28e, chasseurs du 91e, poussaient de cime en cime les Austro-Piémontais jusqu'à la Vésubie, et les deux armées pressées l'une par l'autre franchissaient dans cette marche des obstacles réputés insurmontables. Après dix heures, nous bivouaquions en vue de la Vésubie. L'ennemi terrifié abandonna Lantosque précipitamment. Quoique Dagobert eût reçu une blessure très-grave, il ne s'y installa pas moins en vainqueur, le 2 mars. La Bollène fut occupée le même jour.

Castelberg couvrait Belvédère de ses cinq mille hommes. On voyait dans son état-major le feld-maréchal comte de Baleigne, le chevalier de Viterbe, les trois frères Germano, vaillants capitaines. Rien ne put arrêter l'élan français devant Belvedère ; malgré la mitraille qui pleuvait du château Rainaldi, Brunet emporta ce poste au chant de la *Marseillaise*. L'ennemi se fortifia au Capelet et au Raous (12 mars). De Layssac, qui s'était un des plus distingués à Belvédère, eut le commandement de cette ville et Biron dans son rapport s'exprima en ces termes : « On ne peut donner trop d'éloges aux officiers et aux soldats. Chacun dans son poste a déployé l'énergie et le courage dont sont animés les conquérants de la liberté. Il ne nous

reste plus à prendre que Saorge. » Il cite à l'ordre du jour l'adjudant-général Micas, Closalde, capitaine de génie ; Chartogue, colonel du 68me ; Vicasse, lieutenant-colonel du 91me; Escalle, lieutenant-colonel du second bataillon de l'Hérault ; les capitaines Despinoy et Raimbaud ; Serrurier, colonel du 73me, le capitaine Mauzé, etc.

La Convention félicita Biron. Le général fit offrir un sabre d'honneur à Layssac par la ville de Nice. Il n'eut pas fallu s'arrêter. Montesquiou désirait ardemment opérer sa jonction avec Biron ; mais cent soixante mille ennemis couvraient la frontière Nord-Est, et Montesquiou ne pouvait envoyer du renfort à Biron. D'ailleurs, les montagnes étaient hérissées de neige et de glace. On se contenta de garder les positions conquises et de se donner la main de poste en poste jusqu'au col de l'Argentière. On était en face des Austro-Sardes qui allaient du col de Tende au col des Fenêtres et de la vallée de la Stura jusqu'au Saint-Bernard. Saint-André tenait encore Breil, Saorge, le Braous et le Brouis. Vers la fin de mars, Castelberg reprit même Belvédère sur de Layssac, et nous força d'abandonner Saint-Jean et la Condamine. A cette nouvelle Biron, accourant de Lantosque, fit établir des camps retranchés au Flaout, à Saint-Jullien de Roquebillère, au Véséou, à Saint-Sauveur de la Bollène et attendit le moment favorable pour reprendre Belvédère et renouveler une attaque générale.

## X. — SITUATION INTÉRIEURE DES ALPES-MARITIMES.

Biron avait aussi beaucoup d'affaires sur les bras, en outre de l'ennemi qu'on le pressait de débusquer. Nice, toujours agitée par le club patriotique et par le club marseillais, entendait les discours les plus extravagants des patriotes exaltés qui voulaient imiter et Marat et Danton. Mais la commission municipale reçut l'assurance de

Biron qu'il n'était venu à Nice que pour ramener la confiance et rassurer les esprits. Or, dans ces circonstances, arrivaient trois miliciens de Lantosque faits prisonniers. « Voilà trois barbets, s'écria Dabray ; on les pendra demain. » — Taisez-vous, répartit un officier. — Dabray le regarda fixement. « Taisez-vous, vous dis-je, continua l'officier, mauvais sujet, c'est vous que l'on devrait pendre, vous qui avez trahi votre ancien prince. » Et les gens qui étaient là d'applaudir. Biron manda Dabray et quand il l'eut devant lui : « Allez plutôt sur les montagnes, le sabre à la main, lui dit le général. Chassez ces ennemis-là. Si vous continuez de parler et d'écrire, je vous y enverrai forcément. » Et il le congédia. Dabray envoyé quelques jours après à la Convention, s'en vengera sur Biron un peu plus tard. Tel se montrait Biron à Nice. Il avait accepté la révolution, mais sans en vouloir les excès ; il s'était mis du parti d'Orléans avec Montesquiou, Dumouriez, Danton... Le duc de Chartres servait sous Dumouriez, et le duc de Montpensier était aide-de-camp de Biron.

Depuis la séance orageuse du 10 mars, dans laquelle les Jacobins irrités contre la Vendée soulevée, et contre Dumouriez vaincu en Belgique, la Convention ne voyait plus dans la France que des traîtres, et elle établissait partout des comités de salut public, et des tribunaux révolutionnaires : « Plutôt mourir, s'écriait Verguiaud contre la loi des suspects, que de consentir à l'établissement de cette inquisition vénitienne ! »

Mais Duhem : « Ce tribunal est encore trop bon pour des scélérats et des contre-révolutionnaires. » Et alors commença à peser sur la France le triumvirat Danton, Robespierre et Saint-Just. La montagne triomphait et les Jacobins, sûrs de la victoire, regardaient les Girondins comme une proie qui ne leur échapperait pas. En attendant, la Convention décréta une levée de 300,000 hommes de dix-huit à quarante ans pour marcher contre

l'ennemi. Dumouriez est encore battu à Nerwinde, le 18 mars. Quatorze armées se précipitent contre l'Europe coalisée (30 mars). Il faut vaincre ou mourir.

C'est ce qui nous explique l'activité que déployait Biron dans nos parages. Le 9 mars, il nommait le général de brigade Montredon, commandant d'Antibes : « Il prendra connaissance pleine et entière de la place, la mettra à l'abri de toute insulte du côté de la mer, visitera les côtes depuis le Var jusqu'à Cannes, s'embarquera à Cannes pour inspecter les îles Sainte-Marguerite et les mettre sur une défense respectable, ira ensuite de Cannes à Fréjus, puis à Toulon où il s'entendra avec l'officier général de cette place pour la défense des côtes de Fréjus à Toulon. La partie du Var à Fréjus reste entièrement soumise à ses ordres. Il se rendra aussi à Nîmes pour le recrutement de l'armée d'Italie. » Le 1er avril entre à Nice le 1er bataillon de la phalange marseillaise, gens déterminés à tout oser. L'entraînement des troupes est général. On nomme des canonniers, des gardes aux vedettes, aux signaux et aux batteries. Marc Gastaud à Antibes est maître canonnier au fort Graillon ; Pierre Carle, à la batterie Bacon ou Granille ; Jacques Goulet, à la batterie de la Gabelle. En même temps que se répand le bruit de la séance du 10 mars, nombre de citoyens se font délivrer des certificats de civisme ; de ce nombre est Masséna lui-même, qui se trouve à Antibes, Michel Gazan, capitaine des gendarmes au 9e bataillon du Var, Charles Foucard, enseigne, Honoré Fugairon, enseigne, commandant la félouque, la *République Française*, H. J. Bernard de Saint-Paul, garde du bureau des classes de la marine, J. H. Torreille secrétaire, Romuald et Louis Gazan, fournisseurs des vivres, Gaspard Gazan, commis au bureau de la marine, H. P. Gazan, J. C. Riouffe, les chirurgiens, Louis Plaucheur et Dominique Jaubert, Philippe Aubernon, commissaire des guerres, J. B. Albin, aumônier de l'hôpital, le comman-

dant Sanglier, chargé du Fort Carré, etc., etc. Il en est de même à Grasse, à Vence, à Saint-Paul. Le 26 mars, la *Patrie est en danger*. Antibes se plaint qu'elle doit prendre des enfants au-dessous de quinze ans pour monter la garde. A Grasse la garde nationale refuse le service. On sonne en vain le rappel. Elle envoie une députation au directoire pour déclarer qu'elle ne se rendra pas à l'ordre du commandant Bousquet parce qu'elle n'est pas équipée; le directoire de Grasse dépêche vers Biron à dix heures du soir. C'est le moment des terribles débats à la Convention nationale. Notre député Isnard qui avait la présidence, le 25 mars, répondait à une députation de la Commune qui demandait la liberté de Marat : « Si Paris attente à la Convention nationale, on cherchera bientôt sur les rives de la Seine la place où cette ville avait existé. » Le 27, les maratistes insultent Isnard ; Bourdon de l'Oise le menace du poignard, et on le force de quitter la présidence. Quelques jours après il envoyait sa démission.

Nous voici au 2 avril ; Biron était avisé par Montesquiou : « Je crois devoir, mon cher Biron, vous prévenir de la situation inouïe où nous sommes : Dumouriez en état d'arrestation et faisant arrêter les ministres et les commissionnaires ; Lille et Valenciennes remplies de députés ; les ennemis au nombre de 60,000, victorieux à deux lieues de nous ; pas de provisions, pas de fourrages, voilà où nous a mis la *République*, tous les généraux arrêtés, excepté moi, parce que je suis blessé. Les traîtres qui vendent la France ont arrêté les généraux pour la livrer plus facilement. »

L'envoyé qui apportait cette lettre en avait deux autres du duc de Chartres pour Montpensier. Grégoire et Junot, représentants du peuple à Nice, en vertu d'un ordre de Paris, arrêtèrent le duc de Montpensier pendant qu'il déjeûnait avec Biron, l'envoyèrent à Montalban, d'où il fut conduit à Notre-Dame de Marseille, puis au

fort Saint-Jean pour y rejoindre son père, le comte de Beaujolais, et autres membres de sa famille emprisonnés.

A la Convention, on criait : Ne craignez-vous pas que Biron ami des d'Orléans n'abuse de sa position pour délivrer les Bourbons enfermés à Marseille ?

Biron avait répondu à ses ennemis par la brillante affaire du Pérus et par la reprise de Belvédère. Le 16 avril, il s'avançait de l'Escarène vers Moulinet. Mais trompant l'ennemi, il s'abattait tout-à-coup sur Sospel dont Saint-André avait confié la défense au chevalier Radicati. Notre corps de bataille formait trois colonnes qui dès la matinée du 17 montèrent l'une vers l'Agheisen, la seconde par la grande route et la troisième par le vallon de Castillon. Il y avait un effectif de trente mille hommes. Des mille hommes de l'Agheisen, trois cents se détachèrent et gravirent le Pérus.

Saint-André avait placé un corps de troupes au pont de de la Niéja sous les ordres de la Villamarina et de Cuggio ; il s'appuyait sur le deuxième corps d'armée qui avec l'artillerie avait passé la Bévéra au-dessus de Saint-Gervais et occupé la rive gauche de la Niéja. Le combat dura deux heures sur ce point et l'avantage resta aux nôtres. Le chevalier d'Auvare qui s'y trouva raconte d'une manière touchante les soins que donna Cuggia blessé lui-même à l'un de ses amis, Ravénada, atteint en pleine poitrine. Le 19, les Austro-Sardes revenant à la charge se postaient encore au Pérus, vers deux heures de l'après-midi. Les grenadiers des Bouches-du-Rhône et les chasseurs de Marseille firent merveille. Si la nuit n'eut séparé les combattants, le camp était emporté pour la troisième fois. Le 27 avril de Layssac de son côté, malgré le feu nourri de Castelberg, reprenait héroïquement Belvédère. C'est alors que s'achevait dans les Alpes-Maritimes la mission militaire de Biron. Rappelé par la Convention, le 30 avril, on l'envoyait à l'armée de l'Ouest. Grégoire et Jagot étaient

remplacés auprès l'armée de l'Italie par Barras, Beauvais de Paris, Despinassy et Pierre Bayle. Kellermann succédait à Montesquiou, Brunet à Biron. Grégoire et Jagot quittèrent Nice le 10 mai, Biron le 16 et Brunet recevra son brevet le 18.

Pauvre Biron ! En vain vaincra-t-il les Vendéens à Saumur et à Parthenay, l'affreux Carrier l'aura pour objectif de sa haine : « Nous ne pouvons dissimuler, dira Jean Bon, qu'il n'y a pas d'accusation positive contre Biron ; on lui reproche seulement de ne pas avoir déployé toute l'activité possible. » Gasparin constatait que Biron, à cause de ses attaques de goutte et de sa santé délabrée, était peu propre à ses fonctions et qu'il avait offert sa démission. Le général rappelé à Paris fut enfermé à Sainte-Pélagie, puis à l'Abbaye, et condamné à mort le 30 octobre par Fouquier Tinville. Quand on lui signifia sa sentence, il sourit de dédain, rentra à sa prison, salua les prisonniers avec cette politesse chevaleresque qui le distinguait : « Messieurs, leur dit-il, c'est fini, je pars pour le grand voyage. » Il demanda du Bordeaux, une volaille pour souper, puis dormit profondément sur son grabat. Le lendemain il se fit apporter une douzaine d'huîtres pour son déjeuner, et il était encore à table, quand l'exécuteur des hautes-œuvres se présenta : « Mon ami, dit Biron, veux-tu bien me permettre que je finisse ? » Le bourreau resta stupéfait. Il marcha d'un pas ferme à l'échafaud ; on l'entendit prononcer ces paroles avant de mourir : « Je meurs puni d'avoir été infidèle à mon Dieu, à mon Roi, à mon nom. » 31 décembre. Philippe Égalité le suivra le 6 novembre.

### XI. — LA DÉFECTION DE DUMOURIEZ.

La défection de Dumouriez avait mis en émoi la Convention nationale. Grasse, Antibes, Saint-Paul et Vence

recevaient, le 16 avril, le décret qui déclarait Dumouriez traître à la patrie, et hors la loi ; on assurait une récompense de trois cent mille livres et une couronne civique à quiconque le saisirait et l'amènerait à Paris vif ou mort. Ordre était donné d'arrêter tous les suspects. Les directeurs des postes devaient remettre les lettres aux officiers municipaux. Ce qui ajoutait de nos côtés à la terreur générale, c'est que l'Angleterre, par son traité du 30 avril avec Victor-Amédée, s'était engagé à lui fournir deux cent mille livres sterlings pour l'entretien d'une armée de cinquante mille hommes, et à croiser sur les côtes avec son escadre. Le duc de Chablais, frère du Roi du Piémont, était venu en personne au camp de la Giandola faire cette proclamation au milieu des acclamations de joie des Austro-Piémontais. Devant la flotte anglaise d'un côté et l'armée piémontaise de l'autre, Brunet en prenant le commandement de l'armée des Alpes-Maritimes, n'était pas sans quelque crainte. Les représentants de la Convention près l'armée d'Italie montraient une rare activité. Les communes redoublaient de zèle pour se mettre en état de défense. A Antibes, que menaçait l'escadre, la garde nationale s'organisa en huit compagnies de cinquante-trois hommes chacune. Un bureau recevait les engagements volontaires. Il s'agissait de repousser l'ennemi du dehors, mais on craignait autant les réactionnaires à l'intérieur. Kellermann, en habile homme, n'avait pas tardé d'opérer sa jonction avec Brunet. Soudain, il enlevait avec un entrain héroïque le camp de l'Assiette, prenait dix canons deux mille fusils, faisait deux cents prisonniers. Malheureusement le général Cassabianca qui avait en ce moment le commandement de la vallée de Lantosque, en allant vers Saint-Étienne de la Tinée pour le rejoindre, tomba à Valdeblore entre les mains des ennemis. Brunet, pour sauver sa tête et son honneur, comprenait qu'il fallait agir promptement et réussir.

L'armée Austro-Sarde se composait de quatre divisions : corps de Strasoldo depuis les Alpes jusqu'au val d'Aoste ; corps de Provera, de l'Iséran ou mont Genèvre ; corps de Colli, des vallées du Pô et de la Stura jusqu'aux Alpes du comté de Nice ; corps du duc de Chablais et de Saint-André à la Giandola. D'Elléra commandait au Braus et Pernigotti au Brouïs. Saint-André dit dans son rapport du 1er juin : « Les ennemis font des mouvements. Ce que l'on peut juger c'est que, malgré l'assurance de leurs chefs, l'approche de la flotte les inquiète. Ils n'ont pas de magasins abondants à Nice, la disette est en Provence. Les représentants du peuple obligent Brunet d'attaquer avant l'arrivée de la flotte. » *(Mémoires de Saint-André.)*

Nous approchons des combats célèbres du Raüs et de l'Authion. Mais auparavant mettons sous les yeux l'état de l'armée et de nos pays dans ces conjonctures difficiles. Les troubles intérieurs, la guerre extérieure jetaient le commerce et les finances dans un état déplorable. De Paris on ne pouvait rien envoyer aux soldats. En province, les citoyens étaient fatigués des réquisitions continuelles. On était aux expédients pour se procurer du blé. On battait monnaie avec les vases sacrés, on fondait les cloches, on demandait des dons patriotiques en argent, en chemises, en habits, en souliers. La plupart des soldats mal équipés, mal nourris allaient souvent sans bas et sans souliers ; et pourtant ils gardaient une résignation étonnante, et la soumission à leurs chefs. Quand on faisait vibrer en eux la fibre patriotique, et celle de l'honneur français, ils se sentaient pris d'une ardeur enthousiaste et même joyeuse qui ne craignait plus rien. Ils couraient au poste le plus périlleux en chantant. Chacun, depuis les dernières nouvelles, demandait à combattre. Brunet sut mettre à profit cette disposition d'esprit, d'autant plus que Saint-André se livrait à une confiance immodérée. Montrédon qui continuait de surveiller et de fortifier le

littoral, commandait à Antibes, et Saint-Hilaire au Fort-Carré (2 juin.). Le génie militaire français n'avait pas perdu son temps. A Belvédère, par exemple, nous avions fortement retranché les redoutes de la Condamine et de Saint-Jean, ouvert un chemin pour traîner l'artillerie à Triménil, base du Capelet qu'occupait l'ennemi. Toutes les cimes qui dominent et la Vésubie et la Bévéra devenaient comme autant de citadelles. Saint-André en avait six qui défendaient Saorge : le Pérus, Linière, le Béolet, Moulinet, Millefourches et Raous. Chacun de ces points va être le théâtre d'un combat de géants.

Le 21 mars, le conventionnel Savournin disait à la tribune : « J'annonce que Brunet a mérité l'estime et la confiance de ses concitoyens. » Vers la fin de mai, en effet, Brunet appelait vers lui la division Serrurier qui avait sous ses ordres les célèbres Miollis, Joubert, Cervoni et Brune. Arrivés à Isola, après une journée de marche, il leur fallut traverser à la nage la Tinée gonflée par les eaux, et emporter Isola défendue par sa position naturelle et par une bonne garnison. Quelques jours après, 2 juin, Serrurier et Macquart poussent une reconnaissance vers Millefourches, et enlèvent à l'ennemi ses avant-postes. Mais l'aide-de-camp, Corvésy y fut blessé, le capitaine Dupain du 1er bataillon de l'Hérault y trouva la mort. L'adjudant général Micas fut porté à l'ordre du jour. Le 3 juin, nous campions au Flaût et à Saint-Jullien. On voyait encore sous les ordres de Serrurier, outre les noms cités plus haut, Rochambeau, Despinoy, Gautier de Kervéguène, Morangié. Que de célébrités !

Le 6 juin, Gaspard-Joseph Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, à l'Escarène, écrivait au district de Grasse de bien recevoir le général de brigade Montredon, commandant de toutes les côtes jusqu'au Rhône.

Et Montredon, montant à Grasse, demandait aussitôt 1,200 gardes nationaux du district pour le service de la

place d'Antibes et du fort Carré, parce que l'ennemi était à nos portes. A Nice, c'est le général Lapoype ayant le commandement de la place, à qui une députation d'Antibes vient demander des vivres (7 juin). Les citoyens Coulomb et Pascal sont envoyés de Toulon pour inspecter les côtes contre l'escadre Anglaise qui nous menace.

### XII. — COMBAT DU RAOUS. — 8 JUIN 1793.

Tous les efforts de notre armée se concentrent sur Saorge. Le *Raous* du côté de Belvédère était le pas difficile à franchir qui nous donnait cette place; mais comme il avait été convenu, on attaquerait sur six points différents, et le gros de notre armée partirait de Belvédère, sous les ordres de Serrurier. Brunet ne pourra y prendre part, à cause de ses attaques de goutte.

Le comte de Saint-André, à la vue de notre armée qui augmentait à vue d'œil, avait appelé du Col des Fenêtres le bon artilleur Zim pour le poster sur les cimes du Capelet. Colli commandait les Autrichiens. Le comte de la Roque se tint au Raous. Sur la cime dite *tête des Rosiers*, était le marquis de Moutafia. Les Austro-Sardes, avaient fait comme au Col de l'Assiette, des approvisionnements d'arbres, et les tenant suspendus par des cordages, ainsi que des quartiers de rochers, sur les hauteurs, ils se préparaient à en écraser les nôtres.

J'ai parcouru ces sites escarpés, et je voudrais que ceux qui me lisent les aient vus, pour se rendre compte de la difficulté de l'attaque et du courage de notre valeureuse armée des Alpes-Maritimes.

Un vénérable vieillard de Belvédère, le sieur Laurenti, âgé de 87 ans, racontait en 1865, à la famille de M. Gautier, proviseur du Lycée de Nice, et à moi, qu'il se rappelait encore parfaitement le combat du Raous. « Les Français, dit-il, partis de Roquebillère dans la nuit du 7

au 8 juin, arrivèrent à Belvédère, et remplis d'ardeur, ils s'avancèrent en chantant gaîment : Allons, enfants de la Patrie. « Puis ce bon vieillard s'animant se mettait à chanter comme eux, et à crier de toute sa voix : Vive la République ! Vive la Nation ! Mort aux tyrans ! Nous allons le pendre, votre roi des marmottes !... »

Alexandre Dumas déclare qu'au Raous tout ce qu'il était possible de faire, les Français le firent. Nos adversaires nous rendent le même témoignage.

Tous nos soldats gravirent ces pentes escarpées avec leur élan ordinaire, sous le feu de l'artillerie sarde, sous une grêle de balles et de pierres. Autant il en montait, autant il en descendait sur la pente des Rosiers. Ils allaient en avant, et se succédaient avec ce courage constant et ce généreux oubli du danger qui fait un héros du soldat français.

Le général Serrurier fut battu à Triménil et au Capelet. On vînt inutilement à son secours ; il fallut céder devant l'artillerie formidable de Zim. Nos soldats débandés, renversés les uns sur les autres, roulaient dans les abîmes. Après six heures de lutte acharnée et une perte de mille hommes, on rentra à Belvédère. Beaucoup de blessés jonchaient les sentiers, et mouraient sans pouvoir arriver. Le vieillard Laurenti nous disait : « Ce n'étaient plus des chants, mais des cris lamentables, des menaces : Ah ! brigands de barbets ! Ils nous ont éreintés. Qui aurait cru ça ! Ils nous la paieront.... »

Joubert, le futur vainqueur de Novi, lutta au Raous avec trente grenadiers contre cinq cents ennemis. Il finit par rester seul avec Lebrun de sa compagnie. Quand il vit sa redoute pulvérisée par le canon, sa main blessée par un éclat de pierre, il se rendit sur parole. Son courage lui mérita les éloges de son vainqueur, et la permission de rentrer en France, avec promesse de ne plus combattre dans la présente campagne.

Les Austro-Sardes y perdirent un frère Germano. Le comte de la Roque tint tête à deux divisions, tandis que Ravel rallia les siens qui commencaient à plier sur la gauche. Le marquis de Moutafia ne broncha pas aux Rosiers ; ses quartiers de rochers et ses arbres y écrasèrent les nôtres. On porta à l'ordre du jour Saint-André et son fils, le comte de la Roque, Moutafia, Zim, Caretto, les régiments d'Acqui, de Casal et de Sardaigne.

*Succès du Moulinet.* — Notre chef de brigade Ortoman nous dédommageait au Moulinet de la défaite du Raous. Duranteau y fut blessé à la cuisse. L'ennemi y perdit l'émigré le Jarre ; le chevalier Pinto y eut le crâne emporté. Les capitaines Canal et Carré y reçurent de graves blessures. Chez nous, d'Allemagne fut blessé et comme il prit une grande part à cette affaire, il reçut du ministre son grade de général de brigade.

*Combats de Linières et du Béolet.* — Tandis que les Polonais de Mieskonisky s'avançaient sur le col de Linières, deux colonnes aux ordres de Dagobert gravissaient l'Agheisen.

Le camp de Linières était défendu par d'Ossaque avec 1,500 hommes. L'engagement fut sérieux. Presque tous les polonais de Mieskonisky jonchaient la montagne de leurs corps, quand les nôtres continuant à gravir, finirent, la baïonnette en avant, par débander les bataillons de Verceil et de Saluce. D'Ossaque vit tomber à ses pieds le sieur de Valdenque, lieutenant-colonel du régiment de Saluce. Le bataillon de Nice combattit avec valeur contre les nôtres, mais il y perdit le chevalier de Grimaldi, son commandant, les chevaliers Raty et Leotardi, les sieurs d'Audiffret et de Laval. Cependant d'Ossaque ne put arrêter la déroute qui entraîna la perte de Linières et du Béolet. Tout le camp avec ses approvisionnements tomba entre nos mains. Les mémoires du général d'Auvare font remarquer qu'en abandonnant le Béolet, le chevalier de

Campon, qu'on appela dérisoirement *décampons*, chargé de le défendre reçut *une blessure au talon*. On reproche à d'Ossaque de ne s'être pas retiré sur le Mangiabo, comme le fit le chevalier d'Auvare, avec sa compagnie. Celui-ci en fut complimenté par le comte de Revel et par les frères Sainte-Marguerite. Le commandant d'Ossaque, dit Saint-André, dans ses mémoires, fut suspendu de ses fonctions par le conseil de guerre ; mais le rapport de Colli le sauva. Il quitta néanmoins le service.

*Combat du Pérus* (9 juin). — Le frère du général d'Ossaque défendait le Pérus à la tête de 1,300 hommes. Le comte de Saint-André l'y avait réjoint. Celui-ci, d'abord, tout heureux de la victoire remportée au Raous, commençait à s'inquiéter des événements de *Moulinet*, de *Linières* et du *Béolet*. Zim était arrivé au *Pérus* en toute hâte.

Dumerbion donne le signal de la marche en avant. Il avait avec lui Masséna. L'action s'engage sur le pont de la Niéja. Un bataillon français s'étant avisé de mettre le bonnet au bout des baïonnettes, les piémontais s'imaginant qu'on se rendait, suspendent leur feu. Aussitôt les nôtres déchargent une grêle de balles, rompent une ligne, puis une autre ; en vain Zim envoie ses boulets, Teller gourmande ses tyroliens, rien ne résiste à la furie française et à sa charge à la baïonnette. C'en était fait du Pérus. Saint-André délogea la nuit du Brouïs.

*Combat de Millefourches*. — Ortoman, parti de la Bollène, s'était avancé le 8 juin sur le camp qui servait d'avant-garde aux redoutes de Millefourches, où se trouvaient d'Ellera, Biscarret, Forex et Belgiosco. Arrivé à la Mantega, il s'embusqua dans les bois, et chassa l'avant-garde sarde qui était accourue, tandis qu'une autre colonne gagna le *Tuech*, poste formidable, où elle commença la nuit même du 8 au 9 juin à construire cette redoute magnifique dont nos ennemis ont fait eux-mêmes

les plus grands éloges. Cet avantage contrebalança encore notre défaite du Raous.

Brunet, désolé, fit tomber la responsabilité de notre défaite du Raous sur Serrurier. Mais qu'y pouvait Serrurier ? Il marchait d'après l'ordre du général en chef, sur un *point impossible à franchir*. Dans le rapport du 11 juin daté du camp de l'Escarène, nous lisons : « L'approche de la flotte Anglo-Espagnole avait répandu l'épouvante sur toutes nos côtes. Les Piémontais cherchaient à augmenter cette terreur en annonçant que de leurs mouvements combinés avec la flotte, nous serions bientôt chassés du ci-devant comté de Nice. J'ai cru qu'il était bon de rendre ce projet presque impossible, en m'emparant des hauteurs qu'ils occupaient. Si la colonne de gauche aux ordres de Serrurier avait pu s'emparer du fameux poste du Raous, les ennemis seraient actuellement en Piémont. » Il parle des succès obtenus par Dumerbion au Pérus ; par Mieskonsky, à Linières et au Béolet ; par Gardane, au Moulinet, et par Ortoman, à Millefourches. « J'ai fait occuper hier, 10 juin, le camp de Brouïs que les ennemis avaient abandonné et où était le quartier général. Nous avons perdu de braves officiers et des soldats ; deux de mes aides-de-camp ont été blessés. L'ennemi a perdu beaucoup de monde. Nous avons pris vingt officiers, cinq cents soldats et deux pièces de canon. Avec les effets de campement, nos soldats vont faire des pantalons. Nous sommes vraiment des *sans-culottes* de nom et de fait ; mais cela ne nuit ni au patriotisme ni au courage de nos braves frères d'armes. »

D'Auvarre observe que si Brunet au lieu d'éparpiller ses troupes, avait tout porté sur le Raous, nous prenions sans coup férir la *Malmort de Saorge*. La retraite des Austro-Sardes ne pouvant s'opérer que par l'horrible route de Crivel, de Breil et du Giou, pas un n'échappait aux Français.

Brunet lança une proclamation pour qu'on reprît tout de suite la revanche du Raous.

XIII. — COMBAT D'AUTHION. — 12 JUIN.

Les Austro-Sardes avaient recueilli à l'*Authion* tout ce qui avait battu en retraite du Moulinet et du Pérus, et ils avaient formé une autre ligne de l'*Authion au Capelet* que les stratégistes figurent par un Z. L'Authion, dont la cime s'élève à 2,175 mètres, fait face à Millefourches qui est de même hauteur. Le Tuech, que nous occupions, forme comme le sommet d'un angle aigu, dont l'*Authion* et *Millefourches* sont les extrémités des deux lignes. L'ingénieur Antoni recommande toujours ces pics dans les guerres des Alpes-Maritimes. Nos ancêtres l'ont si bien reconnu, ajoute-t-il, qu'on y trouve les restes d'anciens châteaux-forts. Par l'Authion et Millefourches, le Raous, dont la Baïsse conduit directement à Saorge, était rattaché au Maugebo et au Ventabren, d'où l'on occupe Linière, le Béolet, Colle-Longue et le Pérus. On peut remarquer ce que les Austro-Sardes avaient perdu malgré les avantages obtenus au Raous.

« Attaquez donc en masse du côté de l'Authion pour arriver à Saorge par la Baïsse du Raous, avait dit Brunet. »

Colli et d'Elléra commandaient l'armée ennemie. Ils observaient nos mouvements stratégiques depuis l'Agheisen ; ils savaient par leurs éclaireurs que le *Tuech* était garni d'artillerie, que des détachements descendus du Tuech et du Ventabren, étaient en marche vers le Raous. Zim pointa ses canons et nous attendit.

Lorsque nos 12 à 13 mille hommes se mirent en marche, le ciel sembla combattre contre nous. C'était dans la matinée du 12 juin (mercredi). Des brouillards épais enveloppaient la montagne, tellement qu'on ne se voyait plus

à une faible distance. Qui plus est, un vent violent de neige et de pluie se mit à nous fouetter en plein visage. Il était six heures du matin, par cet horrible temps, quand le canon gronda au-dessus de nous. Nos hommes tombaient les uns sur les autres, s'embarrassant entre eux dans ces ténèbres, et au milieu de cette affreuse tourmente. Les pierres, les balles, les boulets pleuvaient sur nous. Cependant les grenadiers parvenus au faîte, voyant qu'il n'y avait plus qu'à mourir, se jetaient de désespoir à la gueule des canons, et les tenaient embrassés en recevant le coup fatal.

Notre armée fit sa retraite vers le Ventabren en laissant 3,000 des leurs, morts, blessés ou prisonniers, et 1,500 fusils. Parmi les vaillants combattants de l'Authion du côté des Austro-Sardes, on cite le brave Andrioli, niçois, qui servait dans les régiments Suisses-Grisons. Il y eut une suspension d'armes de trois jours pour enterrer les victimes des deux côtés. Nous gardâmes pourtant nos campements de la vallée de Lantosque. On retrancha le Seirol pour se mettre en rapport avec la vallée de la Tinée, et l'on redoubla d'activité pour se fortifier sur le Tuech, la Mantéga et le Brouïs.

Brunet écrivit le 15 juin au ministre de la guerre, que l'affaire du Raous avait manqué, parce qu'une des trois colonnes s'étant égarée pendant la nuit, n'était pas arrivée à temps.

Puis, dissimulant toujours la vérité, pour qu'on ne le perdit pas, une défaite en ce temps était un arrêt de mort, il dit que n'ayant pu forcer le camp du Raous, nous nous étions emparés des autres positions; que la perte des ennemis était de deux cents morts, de six cents prisonniers, de deux canons et des effets de quatre camps.... Rien du désastre de l'Authion.

La nouvelle en jeta l'alarme dans Nice, et déjà on parlait d'évacuer les hôpitaux et les magasins au delà du

Var. La ville fut mise en état de siége. Kellermann fut envoyé immédiatement à Nice, où il arriva le 20 juin. Il se rendit à l'Escarène auprès de Brunet. Il fut convenu avec lui qu'on se mettrait sur la défensive, qu'on diminuerait le nombre des postes pour fortifier les autres. C'est ce qui fit évacuer peu à peu Belvédère pour renforcer le Seirol.

Le comte de la Roque, avec le régiment de Nice, qui campait au Capelet, s'en étant aperçu, se dirigea sur la cime des Terres-Rouges, et là pointant sa lunette, il remarqua que nous avions gardé les redoutes de Saint-Jean et de Trois-Croix avec des batteries à feux couverts. Il dirigea trente hommes faire une reconnaissance de ce côté. Les nôtres leur envoyèrent des boulets et des balles. Aussitôt le comte de Canal, sur l'ordre de la Roque, arriva, à travers les châtaigniers qui couvrent les rives de la Gordolasque; il amena une soixantaine de bons tirailleurs. Le comte de la Roque l'y suivit de près, et l'affaire fut chaude. La nuit seule sépara les combattants. Les Sardes en se retirant eurent de blessés la Roque lui-même, Masséna et le chevalier de Mollière. C'est cette nuit-là que nous évacuâmes Belvédère. La Roque fut néanmoins décoré pour ce fait d'armes, quoique l'avantage nous restât.

La Convention avait applaudi, lorsque le constitutionnel Savournin disait en pleine tribune : « J'annonce à la Convention que Brunet a mérité l'estime et la confiance de ses citoyens ; et encore le 20 juin, lorsque Brunet annonçait les succès obtenus par Serrurier le 3 juin à Millefourches. Aujourd'hui c'en est fait de Brunet. »

## XIV. — FÉDÉRALISME.

Nos deux défaites du Raous et de l'Authion avaient consterné et non découragé les populations de la rive droite

du Var. Les représentants du peuple près l'armée d'Italie déploient une ardeur et une énergie admirables, ils ordonnent de tenir les forces de la garde nationale prêtes à marcher sur l'ennemi au premier ordre. « La ville de Nice, disaient-ils, n'ayant pas encore cette assiette stable qui en garantit la durée, les gardes nationales des districts de Draguignan, de Grasse et de Saint-Paul iront garder cette ville de quinze jours en quinze jours, et sans retard (16 juin). » Draguignan fournit trois compagnies, Grasse deux et Saint-Paul une. La garde nationale d'Antibes n'est pas comprise dans ce contingent, parce qu'elle doit veiller à ses remparts. Le citoyen Guide en a le commandement. Le maire engage les citoyens à redoubler de zèle, et à ne pas démentir dans les circonstances présentes ce civisme et cette bravoure qui les ont toujours distingués. Le 17 juin, le district de Grasse dirige sur Antibes cinq cent-vingt hommes avec armes et bagages : « Qu'on choisisse de préférence les anciens canonniers gardes-côtes. » Le citoyen Girard-Cadet, premier syndic du district de Grasse, demande, vu le péril présent, à ce qu'on éloigne de la ville les prisonniers de guerre. En même temps arrive une circulaire du citoyen ministre de la guerre, Bouchette. On venait d'arrêter à Paris les Girondins (2 juin) et plus de 1,200 prévenus avec eux. « Les ennemis de la patrie, dit-il, s'empresseront de vous peindre les évènements qui ont eu lieu à Paris, ces jours derniers, sous des couleurs défavorables, pour vous animer contre vos frères parisiens qui ont si bien mérité de la France, en soutenant la Révolution. Gardez-vous bien de tomber dans ce piége. Ces ennemis veulent la guerre civile. Soyez unis de cœur aux Parisiens et réservez votre haine pour les despotes et leurs satellites qui sont en face de vous (Paris, 3 juin). »

La Montagne reprochait aux Girondins d'avoir ourdi une conspiration générale, connue sous le nom de fédéra-

lisme. Chaque département devait s'ériger en autant d'États indépendants mais confédérés, à l'image des États-Unis. Ils avaient réussi à se faire des partisans dans toute la France. Aussi y eut-il des soulèvements dans plus de cinquante départements. De plus la Vendée se levait en masse au cri de Vive le Roi ! Marat était assassiné le 13 juillet. Dans cette extrémité, la Convention envoie partout des représentants et lance des proclamations. Barras et Fréron accouraient en toute hâte dans le Midi pour réprimer les mouvements fédéralistes de Marseille, d'Aix et de Toulon. Ce ne fut pas pour eux sans danger.

Nous avons la lettre suivante de Barras et de Fréron au général Brunet et aux districts de Grasse et de Saint-Paul. Elle est datée de Nice, 18 juillet :

« Citoyens, nous devons vous prévenir que la représentation nationale vient de recevoir un nouvel outrage. Nos collègues Beauvais et Baille s'étaient rendus à Toulon pour s'occuper des soins à donner à l'armée ; ils ont été arrêtés par le comité central des *sections de Toulon*, qui vient d'être établi à l'instar de celui de Marseille. Quelle est donc cette autorité illégale et partielle qui s'élève au-dessus de la volonté suprême de vingt-cinq millions d'hommes. Et c'est le lendemain du jour où vivement pénétrés du dévouement de l'armée d'Italie, uniquement guidés par des sentiments de justice et d'humanité, et que prévenus du renchérissement des denrées nous avons augmenté de deux sols la solde des soldats ; c'est le lendemain de cet arrêté qui en présageait d'autres non moins avantageux, que des représentants du peuple sont privés de la liberté nécessaire à leurs opérations. Si la nôtre ne nous a pas été ravie, c'est à notre énergie et à la conduite ferme et prudente du général Lapoype que nous le devons....

« Nous étions partis, le dimanche 13, pour aller rejoindre à Toulon les représentants du peuple, et sur la nouvelle authentique de leur arrestation que nous avions reçue à

Pignans, nous rétrogradions escortés de huit dragons, en requérant le général Lapoype de protéger notre retraite et de nous garantir de toute insulte. Nous montâmes à cheval et à peine eûmes-nous fait quelques pas hors de Pignans, que le commissaire se mit à notre poursuite, accompagné des officiers municipaux, et de la population qui poussait des clameurs et des menaces. Quatre dragons formaient notre arrière-garde. Nos voitures qui suivaient furent saisies, afin de nous forcer de revenir sur nos pas. Comme on continuait de nous poursuivre, nous nous arrêtâmes pourtant, nous leur dîmes qui nous étions ; ils firent mine de ne pas nous croire, ni de connaître le général, quoique, la veille au soir, ils eussent fourni l'étape sur notre réquisition. Voyant que le parti de nous arrêter était pris, que la foule grossissait à vue d'œil, que le tocsin sonnait dans la ville, nous leur signifiâmes avec résolution de ne pas vouloir obtempérer à leurs prétendus ordres, ni de céder à leurs menaces. Comme deux d'entre eux se disposaient à saisir la bride de nos chevaux, nous mîmes le sabre à la main, et nous partîmes au grand galop, sans qu'il soit résulté aucun accident de cette démarche commandée par les circonstances. Nous avons été tout d'une traite à Saint-Tropez, et mettant à profit cette occasion pour visiter les côtes dont le commandement est confié au général Lapoype, nous avons pris note des besoins urgents. Nous avons débarqué aux Iles Sainte-Marguerite, où une pareille sollicitude à rempli nos moments. Cette nuit, nous sommes arrivés à Nice dans un bâteau pêcheur. A peine arrivés, nous avons, d'après vos ordres, réuni toutes les couturières, tous les tailleurs pour fournir sur le champ des vestes et des pantalons pour l'armée. Nous avons donné les mêmes ordres à Grasse, à Antibes et à toutes les villes voisines. Nous vous ferons connaître que nos papiers et nos effets ont été arrêtés avec nos voitures à Pignans et

au Luc, et qu'on a emprisonné nos secrétaires Victor Girard et César Roubaud. Nous vous prions de faire délivrer des passeports pour la citoyenne Lapoype et sa fille qui avaient quitté Nice en conformité du décret qui éloigne les femmes de leurs maris sous les armes. Elles peuvent être arrêtées à Pignans avec leur femme de chambre. Elles demandent à se rendre à Paris. Nous ne tarderons pas à aller rejoindre votre quartier général pour prendre toutes les mesures relativement au bien de l'armée, et nous userons de tous les moyens qui sont à notre disposition, au milieu des entraves de toute espèce qu'on nous oppose, des calomnies les plus atroces dont on empoisonne nos actes les plus civiques, de l'espèce de révolte et d'anarchie qui se manifeste contre les décrets de la Convention, au moment même qu'elle répond à tous ses détracteurs par une Constitution populaire à laquelle tous les républicains se rattachent comme à une ancre jetée au milieu de la tempête. Quoi qu'il en soit la postérité reconnaissante rendra justice à nos travaux ; nous avons vécu pour donner une Constitution à la France et fonder la République et nous saurons à l'exemple de nos frères d'armes mourir s'il le faut, en combattant le fédéralisme et l'anarchie pour soutenir contre eux l'unité et l'indivisibilité de notre gouvernement. »

La Constitution de 1793, qu'on appelait l'acte additionnel, posait en principe la souveraineté du peuple, l'unité et l'indivisibilité de la République Française. Barras et Fréron, dans leur proclamation du 26 juillet, diront : « La Constitution, voilà le rocher contre lequel viendront se briser les efforts et la rage impuissante des anarchistes, des royalistes et des fédéralistes. Que le peuple s'empresse d'adopter ce bienfait, les discordes civiles seront étouffées, les complots des traîtres confondus, les despotes reconnaîtront la République et nous demanderont la paix à genoux ; et avec la paix renaîtront l'abondance, le com-

merce et les arts, fruits d'un gouvernement libre et populaire, et notre bonheur sera envié par tous les peuples de l'Univers. »

On envoyait en même temps aux districts les *droits* de l'homme et l'acte additionnel pour être distribués à toutes les communes. Le maire d'Antibes en fit la proclamation solennelle le 28 juillet dans toute la ville, au bruit des tambours et de l'artillerie. Le général Barquier, qui venait d'être nommé commandant temporaire de sa patrie, y assistait avec l'état-major.

*Grasse, siège de l'administration provisoire du Var et insurrection de Toulon.* — Le 29 juillet, Grasse, Saint-Paul, Antibes et Nice reçurent la nouvelle officielle qu'une faction ennemie de l'unité et de l'indivisibilité de la République avait usurpé tous les pouvoirs dans la ville de Toulon, qu'un prétendu comité central, réprouvé par la loi, y entravait toutes les délibérations départementales, que les membres de l'administration départementale avaient l'ordre d'être rendus à Grasse dans trois jours, que ceux qui refuseraient seraient déclarés traîtres à la patrie et responsables de tout ce qui pourrait survenir. « Il sera procédé à Grasse par les représentants du peuple à la formation et à l'installation dans la *ville de Grasse* d'une administration provisoire du département du Var.

On avait choisi Grasse pour mieux surveiller Nice et la mer. Draguignan et Brignoles étaient trop éloignés du littoral. Cette surexcitation des partis donna à la fête du 10 août un élan particulier.

Antibes avait un état-major important et une véritable petite armée. Le maréchal de camp Barquier, le citoyen Laugé, commandant de place, le lieutenant-colonel Macquart, génie, artillerie, garde nationale, 7e bataillon des Bouches-du-Rhône, 2e compagnie de la garde nationale de Grasse, gardes nationaux du district, compagnies italiennes et tous les corps administratifs. On

célébra la messe sur l'autel de la Patrie, à la Place-Neuve. Le procureur de la commune et le maire haranguèrent la foule. L'un expliqua les mots : égalité, liberté, fraternité. Il parla du respect de la propriété et de la sûreté des citoyens. Le maire appuya sur l'obéissance aux lois, sur le respect des propriétés et des personnes, sur les suites du vice, le paiement des impôts, la défense de la patrie. On lut les *Droits de l'homme* ; et les trente-six pièces d'artillerie retentirent pendant qu'on prêtait le serment et qu'on défilait la parade.

### XV. — ARRESTATION DE BRUNET.

Barras et Fréron, les terroristes du Midi, déchaînés contre les fédéralistes et contre les royalistes, commencèrent à opérer des arrestations en masse. Des seules communes de Sospel, de Belvédère, de Saint-Martin-Lantosque, de Roquebillère et de Lantosque, vingt-sept notables avaient été conduits le 24 août au fort d'Antibes. Dans ces circonstances le général Brunet, général en chef de l'armée d'Italie, reçut l'ordre de Barras et de Fréron de donner cinq bataillons qui devaient renforcer l'armée dirigée contre Aix, Marseille et Toulon. Brunet répondit qu'il n'obéissait qu'à la Convention, que d'ailleurs il avait besoin de toutes ses troupes. Il enjoignit à ses soldats de n'obéir qu'à lui seul. Les représentants du peuple chargèrent aussitôt le général Lapoype de se rendre à l'Escarène, pour arrêter Brunet. C'était la nuit même qui suivit la fête du 10 août. Le notaire Amellino de l'Escarène dressa le procès-verbal de ses effets et papiers. Brunet, amené à Nice, partit pour Paris et fut enfermé à l'Abbaye. Une proclamation de Barras lancée dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var représentait le général comme un traître. « Il s'est entendu avec les ennemis de la République et avec

les Anglais pour la perdre, il a refusé des troup nées à arracher le Midi aux ennemis de la Patı déprécié les assignats, méprisé les ordres du gou ment, il a sacrifié notre armée au Raous et à l'A par ses fausses manœuvres, il a trompé la Conventio ses rapports mensongers. » Le commissaire d'Espin fut arrêté et emprisonné avec lui.

Le 11 septembre, on lira à la Convention l'acte d'ac sation rédigé par Barras, Fréron, Gasparin et Salicet « Sa tête, criera Alberti, doit tomber sous le glaive de l loi. C'est ce général perfide dont la trahison nous a fait perdre le département du Mont-Blanc, et qui a fait égorger nos soldats sur des rochers inexpugnables. S'il était possible à un bon patriote d'être avide de sang humain, ce serait de celui de Brunet que je voudrais me rassasier. Je demande que ce monstre soit sans délai exécuté. » C'est ainsi que procédait la Convention en ces terribles jours.

Le général Ortoman aura le même sort que Brunet. Le 9 novembre, transféré à la Conciergerie avec Bailly et Bouchard. Brunet fut condamné le 16 et exécuté le 17 sur la place de la République. Ortoman le suivra quelques jours après.

Carteaux, général en chef de l'armée du midi, avait soumis Marseille et y était entré sans verser une seule goutte de sang. Le marquis de Tourrette, qui s'était mis à la tête des Fédéralistes, craignant la guillotine de la Convention, se jeta avec son armée dans Toulon et ouvrit le port à la flotte anglaise de l'amiral Hood. L'escadre espagnole commandée par Juan de Langara l'y rejoignit. Trigulfe amena dix-sept vaisseaux, onze frégates et un détachement de l'armée austro-sarde de 2,500 hommes. Il y avait entre autres les chasseurs du comte de Saint-Étienne et du comte de Revel, les grenadiers de Forcax. L'armée d'occupation de Toulon compta bientôt 31,500 hommes, dont 22,000 étrangers. La Seyne devint pour le

moment le petit Gibraltar des Anglais. Les commissaires de la république firent redoubler de surveillance, à Nice surtout qu'on croyait d'intelligence avec l'ennemi. Le général Lestenduare, commandant d'Entrevaux, fut enfermé comme suspect; le procureur Giraudi, saisi traîtreusement à Menton, fut ramené à Nice et fusillé à l'embouchure du Paillon. Les prisons regorgèrent de suspects. Robespierre, qui régnait en souverain, envoya à Nice son frère et son ami Ricord pour commissaires du gouvernement. Dugommier reçut le commandement en chef de l'armée des Alpes-Maritimes.

L'administration départementale fonctionnait à Grasse depuis le 17 août que Barras et Fréron l'y avait installée. C'étaient les citoyens Mâne de Vence, Gaspard Layet de Saint-Paul, J.-H. Alziary de Saint-Paul, Maurel de Cagnes, Blancard de Barjol, Achard de Saint-Paul, J.-F. Raybaud de Fréjus, P. Liautard de Saint-Maximin, J.-B. Coulom de Brignolles, Cruvès de Fréjus, Bernard d'Antibes. Leur premier acte fut de former une *légion de vrais sans-culotte*. On se préoccupait vivement de la question des subsistances. Le ministre de l'intérieur, par une lettre d'avis du 29 juillet, avait annoncé à la ville d'Antibes 3,000 charges de blé, qu'elle pouvait envoyer chercher à Toulon. Cependant l'escadre anglo-espagnole menaçait les côtes. Le Conseil délibérait et déclarait que, craignant le blocus, il avait besoin d'approvisionnements plus considérables: on convint donc d'aller prendre 7,000 charges de blé à Toulon, et on partit.

Ce qu'ayant su, l'administration centrale de Grasse s'en alarma. Elle crut même qu'Antibes voulait ouvrir ses murs aux Anglais, comme Toulon, et elle lui écrivit en ces termes, le 30 août: « Citoyens, la place d'Antibes n'est pas à vous, mais à la République. Vous ne serez pas moins ardents que nous à la conserver et à en défendre l'entrée aux ennemis de la liberté. C'est en se croyant maîtres des

forts de Toulon que ces misérables viennent d'attirer sur eux le glaive d'une nation qui a juré d'exterminer tous les traîtres. Et bientôt Toulon ne sera plus. » Le même jour, le corsaire de la République, le *Furet*, remorquait à Antibes un bateau Gênois qu'avait capturé, en vue d'Antibes, le corsaire *la Constitution*. Les passagers étaient conduits à Grasse. Antibes répondait victorieusement par cet acte à ses calomniateurs. Cependant elle souffrait de la disette. Le blé attendu du gouvernement n'arrivait pas. Les Toulonnais, qui l'avaient gardé, avaient répondu aux Antibois que « ceux qui avaient adopté les principes de Fréron et de Barras fissent leur déclaration à Grasse au prétendu département qu'ils y avaient établi. » Ce que voyant, les officiers municipaux avertirent le ministre de l'intérieur et le comité de salut public, en demandant en même temps, à cause du danger présent, 100,000 fr. pour l'approvisionnement de blé à la rivière de Gênes, puisqu'on ne pouvait plus en tirer de Toulon. Sur ces entrefaites, le maire est informé que des navires de vin, de blé, venant de Gênes stationnent au golfe Jouan, en destination pour Toulon. Aussitôt des embarcations sont dirigées d'Antibes vers le golfe Jouan, et on remorque forcément les navires au port d'Antibes, où on les décharge. Ce qui étant connu à l'administration centrale de Grasse, l'ordre arriva de suspendre le déchargement, mais le conseil municipal d'Antibes répondit, qu'en vue du blocus, on avait pris les 3,000 charges de blé et on les gardait ; que Toulon, par ordre du gouvernement, devait leur livrer cette quantité, et qu'il avait refusé de la leur donner. On ne pouvait déployer une plus grande énergie ; mais par arrêté de Robespierre, et de Ricord, les officiers municipaux Lamare, Vidal et Baliste n'en furent pas moins incarcérés, et ce fut le général Joseph Barquier qui dut exécuter cet ordre. Le 10 septembre, un nouvel ordre arrive à Antibes de courir sus à tous les navires napolitains. On nomme en même

temps le citoyen Cauchois, de Toulon, commissaire des guerres près l'armée d'Italie. Dugommier envoie le sieur Sanglier commandant de place à Grasse, le 12 septembre. L'adjudant-major du Moulin le remplaça au fort Carré, sous les ordres du général Barquier. Tous les yeux étaient tournés vers Toulon.

Carteaux n'avait à sa disposition que 3,314 hommes. Son avant-garde, commandée par Roquevaire, sous les ordres de Mourret, ne put tenir tête à l'ennemi. Le 7 septembre pourtant, Carteaux le culbuta aux gorges d'Ollioules et campa devant Toulon avec Dommartin, Victor, Laborde, Junot, Cervoni, Almeyras. On lui envoya des renforts, dont 4,000 hommes tirés de l'armée des Alpes-Maritimes.

## XVI. — ARMÉE DES ALPES-MARITIMES.

Jacques-Coquille Dugommier, riche planteur de la Guadeloupe, était venu demander des secours à la France en 1792, et n'en recevant que des réponses évasives, il offrit son épée à la Convention et reçut son brevet de général pour l'armée d'Italie, où il remplaça Brunet. Arrivé à Nice, il était dans un état si voisin de la misère qu'il y vendit son argenterie pour parer aux premiers besoins. Son armée, quoiqu'on en eût détaché les 4,000 hommes envoyés à Toulon, formait encore un effectif de 12,000 hommes, échelonnés de pays en pays, de Nice au col de l'Argentière. Là il se rattachait aux généraux Kellermann et Daumas, chefs de l'armée des Grandes-Alpes. Il établit son quartier à Utelle avec l'aile gauche, laissant l'aile droite à Dumerbion. Du côté de Sospel, nous avions fortifié les postes du Brouïs, Crivel, Coucoule en vue de Breil, le Béolet, l'Agnon, Déa, Maurigon, Ventabren et Tuech.

Le Tuech, qui tenait en respect l'ennemi, placé à Mille-

fourches et à l'Authion, était garni d'un double retranchement de fossés, hérissé de palissades, flanqué de terrassements gazonnés et munis de deux bonnes pièces d'artillerie de 16 et de 18; il s'appuyait sur notre autre redoute de Mantégas, non moins bien défendue. Dans l'espace intermédiaire se trouvait notre camp de l'Argenta. A l'est, nous avions aussi construit une redoute à Saint-Sauveur. Le Flaout, qui s'élève entre la Gordolasque et le Riou de la Bollène, poste aussi retranché, s'appuyait sur la redoute de Saint-Sauveur, perchée sur un double rocher à pic. Du côté de Lantosque étaient notre poste de la Cerisière et la redoute de la Tète-des-Pins, se commandant l'un à l'autre.

Les Austro-Piémontais étendaient leurs lignes en face des nôtres, depuis le camp de la Giandola jusqu'à l'Argentière, où se tenait Strasoldo. Le vieux roi chevaleresque, Victor-Amédée, voulant mettre à profit l'occupation de Toulon, résolut de nous chasser du comté de Nice, d'envahir la Provence et d'aller débloquer Toulon. Pour obtenir ce résultat, il confia son armée au feld-maréchal de Wins. De Wins, originaire de la Lorraine, avait vu le jour en Croatie. Il s'était distingué sous Laudhen dans la guerre de Prusse. Brave général, mais entêté et ne recevant aucun conseil, il prit le commandement de l'armée, sous la condition expresse de ne recevoir aucun contrôle et de choisir lui-même ses officiers, ce qui porta ombrage à Saint-André, en divisant le commandement. Pour tout concilier, le roi se rendit en personne à l'armée, avec son fils, le duc d'Aoste. Le 20 août, en quittant Turin : « A Nice ou à Superga, dit-il aux gens de sa cour. Nous ferons une procession à Nice, le 8 septembre, et nous rapporterons à Turin les lauriers mêlés aux oliviers qui croissent dans ce pays. » Le 21 août, il traversait le col de Tende, et le 22, il était reçu au camp de la Giandola, au milieu de l'allégresse générale. Il logea dans une petite maison,

transformée aujourd'hui en auberge. C'est là qu'il tint son conseil de guerre, où fut résolue une attaque générale pour le 7 septembre. « Nous les chasserons du comté de Nice, répéta-t-il plusieurs fois, et nous irons à Toulon. » Colli fut chargé du centre, le duc d'Aoste ira de Saint-Sauveur sur Gilette et sur Utelle, Saint-André sur Belvédère et sur la vallée de Lantosque. De Wins, sous les ordres du roi, gardait le commandement en chef, et il se chargeait de nous débusquer du Mantégas et du Tuech. Le roi visita en passant le camp du Raous. C'était le 6 septembre. Soudain un orage éclate. On le presse de s'abriter dans une bastide, il veut rester sous la tente. « Chaque grêlon qui tombe sur vous, lui dit le chevalier d'Auvare, me frappe les épaules. — Et toi, qui es là depuis bien plus de temps, reprit le roi, tu as souffert encore plus que moi? — » On dut remettre l'attaque au 8 septembre; le contre-ordre arrivera trop tard à Breil, ce qui compromettra toute l'affaire. Victor-Amédée se tint sur les Terres-Rouges (territoire de Belvédère) pour assister à l'attaque générale. Il paraît que de Wins, de son côté, avait oublié de donner l'ordre au duc d'Aoste de se joindre à lui pour attaquer Utelle, comme il avait été convenu ultérieurement.

Les Austro-Sardes lancèrent en pure perte 800 boulets sur le Tuech. Ils traînèrent quatre pièces d'artillerie de Belvédère au Flaout, tandis que Canal traversa la Gardolasque pour gravir les sommets de la droite de ce cours d'eau. Radicati suivit le chemin de Lantosque. Nous dûmes, devant des forces supérieures, battre en retraite jusqu'à la Bollène et à Gaudissart, et laisser le drapeau d'Aqui et du régiment de Nice flotter sur le Flaout. Nous ne pûmes pourtant être débusqués de Saint-Sauveur.

Nous avions concentré toutes nos forces à *Tête-de-Pins* en abandonnant à la seconde colonne des Austro-Sardes le poste de la Cerisière. L'ennemi, repoussé victorieusement, y perdit Lostègue, Dagan, Castellemar et un grand nombre d'hommes.

De Wins ayant gravi les Manouines d'Utelle avec la troisième colonne, nous allâmes, avertis à temps, nous retrancher à la Madone d'Utelle, et aidés du poste de la Trache, nous mîmes l'ennemi en pleine déroute.

Seulement pendant la nuit nous quittions Tête-de-Pins pour renforcer le camp de Pierre-Cave et pour placer un avant-garde à Saint-Arnaud-de-Loude. Le bataillon de Verceil, les émigrés de Bonneau et un bataillon du régiment de Nice mirent un entrain merveilleux pour marcher sur nos postes des environs de Breil. Malheureusement ils partirent trop tôt, se trouvèrent isolés et furent complètement battus. Là périrent Dani, Venanson, Flour et le capitaine Renardi. Nos postes de Mangiabo et du Moulinet tombèrent sur le bataillon de Saluces, commandé par Viterbe, et sur les grenadiers de Quincenet. Viterbe fut blessé. Les sieurs Ribotti, Millo et Saint-Antonin furent tués dans la mêlée.

Victor-Amédée était désolé. Pourtant de Wins essaya de consoler le roi, en lui disant qu'on y avait gagné la vallée de la Vésubie ; il semblait rejeter l'échec du Brouïs sur Saint-André, ce qui était une calomnie. Victor-Amédée s'en retourna à Turin, laissant son fils sous les ordres de de Wins ; il permit de renouveler une attaque générale et d'aller prendre 8,000 hommes à Strasoldo.

Le 20 septembre, de Wins revenait du col de l'Argentière. Il visita d'abord la vallée de la Vésubie ; le 24, il était à Valdeblore ; il fit monter huit pièces de canon à dos de mulet à Isola, envoya de Saint-Sauveur un fort détachement vers Puget-Théniers. A Clans, il manda du camp de Seirol le duc d'Aoste, et lui confia le dessein qu'il avait de forcer avec lui la ligne du Var, de menacer Nice et Grasse, en suivant les deux rives du fleuve, ce qui déciderait les troupes françaises à descendre du Brouïs et des autres postes du comté de Nice, pour défendre les points menacés. Les deux colonnes des Austro-Sardes qui

devaient côtoyer le Var se réuniraient à Saint-Laurent. Saint-André marcherait sur Utelle pour profiter de la retraite française. Mais de Wins avait d'abord à nous débusquer des postes du Var, où, quoiqu'il tînt tout dans le plus grand secret, nous faisions bonne garde. Il commença de son quartier général de Clans, à assurer son flanc gauche par une garnison qu'il plaça à la Tour, et sur sa droite il envoya le régiment de Courtin, du côté d'Entrevaux. Colli, qui commandait l'aile droite, dirigea ses troupes vers Ascros, tandis que lui-même, à la tête du bataillon de Mondovi, se posta à Toudon, qui était de ce côté la clef de la vallée du Var. Là il forma un cordon de troupes qui occupait Bonson, Revest, Tourrette, et se ralliait à Toudon, et de Toudon allait vers Cigale et Cuébris, pour se rattacher à Ascros et à Puget-Théniers.

Les centres principaux de munitions de guerre furent Clans et Malaussène. On allait lentement, à cause du mauvais état des chemins, mais l'objectif de de Wins était Gilette.

## XVII. — GILETTE ET LES DIVERSES ATTAQUES OU COMBATS du 26 juillet, du 3 octobre et du 19 octobre 1792.

Si vous remontez le Var, vous rencontrez au confluent du Var et de l'Estéron un des plus beaux spectacles que puisse offrir la nature. Le fleuve, fort des cent cours d'eaux dont il s'est accru, et surtout de la Tinée et de la Vésubie, s'élargit tout à coup au confluent de l'Estéron, pour descendre vers la mer. A ce delta, qui forme comme le point de jonction des vallées et des chemins du Var des deux rives, les villages se multiplient; c'est sur la gauche : Saint-Martin, la Roquette; sur la droite : le Broc, les Ferres, Dosfraires, Gilette, Bonson. Mais entre tous, Gilette, percé sur la rive droite du Var, et au-dessus de l'Estéron, rive

gauche, présente l'aspect d'une citadelle et commande à cette région. Le village est entouré du vallon Longuia, qui aboutit à l'Estéron. Au-dessus, vers la droite, sur le pic de l'Aiguille, est un château-fort que construisit au XIIe siècle Alphonse d'Aragon.

Gilette avait déjà son histoire militaire avant 1793. Depuis le 26 juillet 1793 nous avions pris position. Le major Testoris, voulant se distinguer par un fait d'armes, nous surprit de nuit, vers le milieu de septembre, et nous débusqua. Quelques jours après, 400 soldats du régiment corse revinrent à la charge et nous reconquirent Gilette, jurant bien qu'ils n'en seraient chassés qu'avec la vie. Ils tinrent parole.

Le sieur Belmond, brave chef des milices du comté de Nice, venait de recevoir du roi son brevet de lieutenant-colonel. Brûlant de se signaler tout aussitôt, il obtint la permission de s'emparer de Gilette, tant il se croyait sûr de son coup. Il conduisit de nuit très-secrètement ses miliciens, une compagnie du régiment de Courtin et un détachement de Croates. Il alla par Cuébris, et suivant la gauche de l'Estéron, il entra sans coup férir dans le village et où il fit quelques-uns des nôtres prisonniers. Un officier du régiment de Courtin, nommé Taurin, entré le premier dans Gilette, y rencontra l'officier français du poste qui portait des cartouches dans un mouchoir. « Vous ou moi, s'écria l'officier français, nous sommes prisonniers l'un de l'autre. » Taurin étant seul demanda merci. Mais quelques minutes après arrivent les Croates, qui menacent déjà de sabrer l'officier français, quand Taurin, les repoussant, acquitte la dette de la reconnaissance. Les Croates se mettent à piller; les miliciens accourent du val Longuia pour avoir leur part. Belmond leur crie que la place n'était pas prise, qu'il restait le château de l'Aiguille. Il n'est obéi que d'un petit nombre, et il somme les 400 Corses de faire leur soumission. On engage la fusillade. Les gardes

nationaux du Broc et des Ferres l'entendant, accourent, et une partie d'entre eux trouvant libre le val Longuia, escaladent Gilette de ce côté, ce que voyant, les 400 Corses font une brusque sortie, culbutent soldats et Croates, blessent Belmond et le font prisonnier. On le porta au Broc et de là à Vence, où il mourut au bout de deux mois. Le comte de Cimiés reçut aussi une blessure très grave. La Convention nationale porta à l'ordre du jour les 400 Corses de Gilette (3 octobre). De Wins, à cette nouvelle, quitta Clans pour établir ses quartiers à Revest-Tourrette.

Les mouvements de l'armée piémontaise ne nous trouvaient pas en arrière, quoique nous fussions en moindre nombre. Nous apprenions par nos éclaireurs et même par des déserteurs autrichiens le plan de de Wins. Le 22 septembre, des soldats ennemis arrivés à Grasse quittaient, disaient-ils, le drapeau de l'esclavage pour s'engager sous celui de la liberté.

Le 27 septembre, l'administration départementale, d'après les ordres de Robespierre jeune, envoya trois cents citoyens volontaires du district vers Coursegoules pour se porter aux Conségudes et repousser les *brigands piémontais*. Deux compagnies tenaient garnison à Antibes, le 30. La gendarmerie faisait la chasse aux suspects et aux émigrés. Le 7 octobre, le bruit court que l'ennemi est au Mas ; le 10, que Coursegoules est menacé. Gardanes avait le commandement de Draguignan. Serrurier était à Entraunes (15 octobre).

Robespierre écrit aux Antibois : « La Patrie est en danger. Tous les jeunes gens se sont portés à la défense de la Patrie ; mais il manque d'armes pour exterminer les suspects des tyrans et de la liberté ; afin de garantir nos défenseurs contre les rigueurs de la saison, donnez toute espèce d'armes et de vètements. Mettez en dépôt tout ce qu'on a de plomb pour le transporter à l'arsenal de Nice. »

On ouvre des ateliers pour la confection des habillements. Antibes ne peut suffire à tant de demandes. C'est pour n'avoir pas montré, dit-on, assez de zèle patriotique qu'on a arrêté les officiers municipaux. Elle offre 6,000 fr. et demande en même temps la délivrance des prisonniers. Ce que Robespierre le jeune accorda.

Le maire Emond d'Esclevins meurt dans ces circonstances difficiles, 17 octobre, laissant deux fils, Charles-Félix et Prosper. Léonore Bernardy refusera les fonctions de maire.

Le feld-maréchal de Wins avait tout préparé pour la nuit du 16 octobre. Un émigré de Grasse, Vincent Lambert, qui se trouvait à Cigale en ce moment, envoya à de Wins un long mémoire dans lequel il lui conseillait d'arriver à Grasse en longeant le Cheiron dans le plus grand secret; qu'il trouverait dans cette ville le trésor de l'armée et les munitions de guerre; qu'il prendrait comme ôtages soixante des principaux citoyens et l'administration départementale contre la remise des officiers prisonniers, qu'il y délivrerait le comte Lascaris et autres détenus; que cette invasion subite jetterait l'effroi dans le comté de Nice, et fournirait à Colli le moyen facile de tout reconquérir, tandis que l'armée austro-sarde, s'avancant sur Toulon, délivrerait, en passant à Draguignan, le baron Caravadossy et le chevalier de Maccarani. Lui-même s'offrait de diriger l'avant-garde jusqu'à Grasse par les sentiers connus de lui. Ce projet ne faisait que compléter le plan du feld-maréchal et l'agrandir. Il fut accepté.

De Wins avait écrit à Saint-André de ne pas bouger de Belvédère avant la nuit du 17 au 18 octobre au lieu du 15, et de marcher alors sur Utelle pour couper le chemin du Var à la garnison française. Ce contre-ordre ne lui arriva que le 18 au soir, quand il avait déjà envoyé au camp de Seirol les comtes de La Roque et de Malaussène prendre des renforts que lui donnait le duc d'Aoste. Il n'y avait

plus moyen d'exécuter l'ordre du feld-maréchal. D'ailleurs Saint-André voulait agir sans de Wins et attaquer, en se passant de lui, tous les postes occupés par les nôtres dans sa circonscription. Il opérait du côté du Ferriou pour couper les communications entre nos postes d'Utelle, de la Mantéga et de Pierre-Cave : ce qui n'était pas dans le plan de Wins. Il n'empêchera pas notre garnison d'Utelle de descendre sur le Var.

Les deux frères Vassali de Sainte-Marguerite se chargèrent d'aller sur Grasse par le Cheiron. Ils partirent de Roquestéron, la nuit du lundi 15 octobre, dans le plus profond silence. Mais des bergers de Bouyon les ayant aperçus accoururent avertir le maire, M. Bérenger. Celui-ci envoya un exprès en toute hâte à Vence, son chef-lieu de canton. De Vence partit pour Saint-Paul, Antibes et Grasse, la nouvelle de cette invasion qui, cette fois, était une réalité. Les citoyens Barrière de Saint-Jeannet et Jean-Antoine Alziari, commissaires délégués, Chabert de Vence, commandant de la garde nationale du canton de Vence, et Alziary de Roquefort, juge de Saint-Paul, frère du commissaire et commandant de la garde nationale du district de Saint-Paul, reçurent pleins pouvoirs pour agir promptement. Partout le tocsin, la générale ébranlèrent les populations. Vence, surtout, fut d'un élan admirable. « Il ne reste plus au pays, dit le citoyen Abbon, officier municipal, que les femmes, les vieillards et les enfants qui font cuire le pain et font de la charpie. » Le rendez-vous général de toutes les troupes était à Bezaudun, et il y avait déjà, le 17 octobre, 4,000 hommes. « En suite de la circulaire du 19 octobre, les gardes nationales de Vence et des environs se sont portées en armes à Bezaudun pour combattre les satellites du despote sarde qui ont pénétré sur les territoires de Conségudes et de Bouyon. Elles sont au nombre de 4,000 hommes. Nous sommes résolus de vivre libres ou de

mourir. Deux piétons portent les dépêches, l'un au Broc, l'autre à Cagnes. Nous apprenons qu'à Saint-Laurent et à Carros tous les hommes valides ont fait comme nous. Il nous arrive à chaque instant des gardes nationaux que nous envoyons au Broc. Le courrier qui passe par Coursegoules remet les dépêches au citoyen Barrière, commissaire délégué du département. »

L'administration départementale du Var, siégeant à Grasse, écrit à Saint-Paul à Barrière de Saint-Jeannet, 18 octobre : « Le général citoyen vient de nous apprendre que l'ennemi se montre à Carros, au Broc et à Saint-Jeannet. Nous nous hâtons de vous en faire part. Nous venons de donner des ordres à Vence pour qu'on fasse accorder le plus de monde possible pour la défense de la République. Les points les plus menacés sont indiqués ci-dessous. Giletta est attaqué, et nos postes de Conségudes ont été repoussés; 23,000 cartouches sont déjà parties d'Antibes; j'en envoie 25,000 à Coursegoules, ainsi que tous les fusils disponibles. Le général Serrurier garde Entrevaux. Concertez-vous avec le citoyen Alziary pour que les hommes qui sont sous votre commandement spécial soient pourvus de tout. Nous comptons sur votre vigilance. Ménagez votre santé. »

Le 16 octobre, de Wins avait dépêché en toute hâte aux frères Sainte-Marguerite pour leur dire de rebrousser chemin au plus vite par les Conségudes et par les Ferres. Il dirige sur le val Longuia des soldats de Caprera sous les ordres du lieutenant-colonel Hambourg pour protéger la retraite ; il met trois cents Croates au passage du Var et de l'Estéron, mais voici qu'à Fougassière quinze paysans les forcent de mettre bas les armes et de se constituer prisonniers.

M. de Vacca, colonel du régiment de Piémont, occupe une butte entre le Var et l'Estéron, et le maréchal en personne, de son poste de Revest, s'est avancé sur Gilette,

sur laquelle, le 18 au matin, quinze pièces d'artillerie ouvrent un feu soutenu. Nos quatre cents Corses ne bougent pas. La canonnade continue jusqu'à onze heures.

« On nous annonce, écrivit le citoyen Abbon à Grasse, que l'ennemi a disparu du côté de Gilette ; il a fui la terre de la liberté ; on va aller le chercher où il est. On dit que le Broc est menacé. Chabert est encore au camp de Bezaudun. »

Lorsqu'on est assuré que les envahisseurs ont rétrogradé, et qu'on entend l'artillerie qui bombarde le château de l'Aiguille, les gardes nationaux vont à marche forcée sur le Broc, et s'échelonnant sur les hauteurs qui dominent le confluent du Var et de l'Estéron, ils pourchassent les envahisseurs de rocher en rocher. Là, le commandant Alziary, à la tête de ses quinze cents gardes nationaux, remarque qu'il y a parmi eux une sorte d'hésitation : « Allons, dit-il, que ceux qui ont peur s'en retournent chez eux. » Quatre cents déterminés restent avec lui, franchissent le gué, et se disposent à gagner les rochers qui séparent Gilette du confluent. Il fallait, pour y arriver, déloger d'abord un ennemi bien supérieur en nombre, retranché sur des crêtes inexpugnables et dans des sentiers à peine connus des chevriers. L'audace escalade le ciel. Alziary crie : En avant, vive la République ! Et lui-même donne l'exemple. Vêtu de blanc, il s'aperçoit qu'il est le point de mire de l'ennemi, et que les balles sifflent à son oreille. Il fait retourner l'habit d'un certain nombre des siens pour dépister les Sardes.

Tous, le fusil en arrêt, couchés derrière les rochers, apparaissent soudain sur un pic, sur un autre, et visent toujours juste. Puis ils recommencent ce manége de guérillas, tantôt marchant à plat ventre, tantôt se redressant pour en abattre encore. Alziary était un *véritable lion*, ont dit les Saint-Paulois. Mais voici qu'au moment que Dugommier descendait d'Utelle pour achever la victoire,

Alziary tombe frappé au flanc d'une balle qui l'étend raide-mort. Il n'avait que trente-trois ans. Sa nièce, la célèbre tragédienne Blanche Sainval (Alziary), chantera en beaux vers sa fin héroïque. Faut-il que ce soit la main d'un lâche et haîneux compatriote qui ait commis cet horrible crime! Et cette rumeur serait l'écho de la vérité.

De Wins à Gilette, après avoir fait cesser le feu de l'artillerie, commanda de monter à l'assaut. Les Volusques, les grenadiers de Belgioso, les émigrés de Bonneau occupèrent Saint-Pancrace; le duc d'Aoste était avec eux, quand ils entrèrent dans le village, mais sur l'ordre d'escalader le pic de l'Aiguille, les grenadiers de Caprera reculèrent devant une mort qu'ils regardaient comme certaine. De Wins était furieux. Les autres avaient obéi; lorsque nos quatre cents Corses, voyant l'ennemi engagé le long de ces rocs à pic, coupent les cordages qui soutiennent les cintrages sur lesquels pose artificiellement le second retranchement, et alors roulent d'énormes pierres qui écrasent et précipitent pêle mêle les assaillants.

Que faisaient Dugommier et Dumerbion? Dumerbion ne pouvait quitter Sospel. Dugommier avait de Robespierre le jeune et de Ricord, la permission, s'il ne pouvait se soutenir à Utelle, de battre en retraite sur Nice. En rétrogradant, il avait donc sa responsabilité à couvert. D'un autre côté, s'il n'allait pas au secours de Gilette, notre armée était perdue. Il se détermine dans cette extrémité à porter le coup le plus hardi et le plus étonnant. Ayant appris que l'ennemi nous avait débusqué de la Roquette et de Saint-Martin-du-Var, et qu'il investissait Gilette, où il n'y avait qu'une poignée de braves, il envoie en avant le citoyen Martin, commandant du 3e bataillon de la Haute-Garonne; du Broc il le lance sur Gilette, confie Utelle à Despinoy, prend avec lui trois cents grenadiers décidés, et descend à son tour sur Gilette dans la nuit du 18 au 19.

Le 3e bataillon de la Haute-Garonne avec le commandant Martin, avait déjà surpris l'ennemi qui pillait la Roquette du Var et délivré une compagnie de son bataillon qui avait soutenu deux assauts dans les ruines du vieux château, où elle se maintenait encore. Dugommier arrive, et malgré une marche de sept heures de nuit, il se montre au-dessus de Gilette au point du jour. Pendant que les gardes nationaux de la rive droite du Var, continuent de tirer sur l'ennemi, la troupe de Dugommier culbute, renverse tout, si bien que les Austro-Sardes terrifiés se débandent. De Wins avait beau crier, l'épée à la main : « Mais que faites-vous ? Vous êtes dix contre un. » Ils y laissèrent huit cents morts, autant de prisonniers, tentes, artillerie, munitions. Succombèrent le prince Pignatelli, le major Paouspaou, le capitaine Gilette, les officiers Bonna et Bourgarel. Le duc d'Aoste ne dut son salut qu'à un certain Joseph Malaucèna, dit bélier du Cros, qui l'aida à s'évader par une porte dérobée.

*De Grasse à Paris,* on exalta, comme de juste, le combat de Gilette. Cette nouvelle de *la victoire remportée sur les esclaves piémontais* fut mentionnée dans les registres des délibérations du conseil administratif du Var.

Le 30 octobre, le comité écrivait en ces termes au citoyen Alziary, administrateur et commissaire de la République à Bezaudun : « Citoyen, en donnant à la nature le sentiment de douleur qu'a dû vous causer la mort de votre frère, vous ne devez pas oublier que c'est pour la patrie que son sang a coulé. Un martyr de la liberté vit dans la mémoire de tous les vrais républicains. Cette même gloire n'est pas réservée à tout le monde. Les seuls enfants de la patrie l'obtiennent tout entière. La patrie entière et vos collègues en tiennent compte à la famille. Votre frère a eu ce bonheur. Vous devez le lui envier. Sans cependant prétendre que vous devez faire taire

la nature, la voix de la liberté doit retentir à votre cœur. Votre frère l'a entendue : il lui a obéi, il a fait son devoir, sa mémoire nous sera chère et sa conduite aura des imitateurs. »

Le même jour, l'administration de Grasse écrivit aussi à la Convention nationale : « Nous nous empressons de vous annoncer la victoire remportée par les troupes de la République sur les satellites des tyrans au poste de Gilette, sur le Var. Le 18 du courant, un corps de 4,000 Piémontais et Autrichiens enveloppèrent ce poste et le canonnèrent tout le jour sans effet. Les braves chasseurs corses qui le défendaient, au nombre de 400, se tinrent dans leurs retranchements. Le 19, les Piémontais osèrent les attaquer, mais ils furent repoussés avec l'énergie qui caractérise les soldats de la liberté. Bientôt les ennemis furent assaillis de toutes parts tant par les secours envoyés par l'armée d'Italie que par les gardes nationales des districts de Saint-Paul et de Grasse. Le peuple, digne du bonheur qui l'attend, s'est levé en masse et a fortement prouvé par son courage la ferme détermination de vivre libre ou de mourir. L'ennemi a été forcé dans tous ses retranchements ; beaucoup ont péri dans le combat ou dans la poursuite. Onze cents ont été faits prisonniers. Cette partie de nos frontières est vraisemblablement dégagée pour longtemps. Cette victoire nous a très peu coûté. Elle nous fait regretter pourtant le citoyen Alziary, juge du district de Saint-Paul, frère d'un de nos administrateurs, qui est tombé sur le champ de la gloire, en excitant l'ardeur de nos républicains et par ses discours, et par son exemple. »

## XVIII. — COMBAT DE LA MADONE D'UTELLE.

De Wins avait été battu à Utelle. Restait le corps de bataille de Saint-André qui tombait sur nous à Utelle. Le

21 octobre, La Roque, Alziary de Malaussène et Radicati campaient aux Manouines et de là au Pueil. Le régiment de la Suse se tint à Castel-Gineste avec le 8e grenadiers. Zimmerman et ses Suisses étaient attendus de Belvédère. Ils devaient occuper Figarette pour monter de là à Utelle, en évitant notre poste de la Gardiole. Dugommier se tenait prêt.

Dans la nuit du 21 au 22 octobre, vers deux heures du matin, les soldats de la Suse, se traînant à terre, descendent de Castel-Gineste. Notre poste de la Gardiole veillait; il crie : « A la garde! » Le chef ennemi ranime les siens : « Feu, grenadiers! vive Savoie! » Devant le nombre, nous succombons à la Gardiole. D'Auvare et Papon, à la tête des leurs, nous font cinquante prisonniers à Parabousquet, et là ils attendent des nouvelles de Radicati, de La Roque et de Zimmerman, qui devaient les rejoindre. Les deux premiers avaient été culbutés au Pueil. Zimmerman avait été coupé dans sa marche. Car, au premier cri d'alarme, Dugommier, à la Madone, recevant les fugitifs de la Gardiole et de Parabousquet et s'avançant à la tête de 1,600 hommes, soutint le choc de l'ennemi avec un rare courage. Saint-André se croyait déjà sûr de la victoire. Tandis que la troupe de la Suse s'appuyait sur Castel-Gineste, une autre colonne enveloppe la Madone. C'était toujours pendant la nuit. Sans attendre le jour, Dugommier détache six cents hommes, leur fait ôter leurs souliers, et va s'embusquer derrière un défilé par où passeront infailliblement les Austro-Sardes. Quand il a bien reconnu la position, il donne deux cents chasseurs aux capitaines Guillot et Partouneaux pour charger l'ennemi à la baïonnette, cette arme toute française. L'ennemi, qui attendait le petit jour, est surpris à son tour et rétrograde. Puis à la pointe du jour, voyant le petit nombre qu'ils avaient devant eux, ils s'y reprennent. C'est alors que l'attaque devient générale sur tous les

points de la montagne à la fois. De nos postes de Loude, d'Argenta et de la Madone, au bruit de la fusillade, nous arrivent les renforts qui cernent les Suisses de Zimmermann, de Brunnmann et de [illegible] et Laugenmier poursuit la retraite jusqu'à Sainte-Élisabeth. La plupart s'en allèrent vers la Tour. Zimmermann égaré eut beaucoup de peine à gagner ses troupes. C'est en vain que Radicati avait envoyé demander les secours au camp de la Tour. On avait répondu que le feld-maréchal n'avait pas donné d'ordre. De Wins, dans un esprit de vengeance, alors à Clans, levait le camp de la Tour, sans même prévenir Saint-André. La colonne française qui, du pont du Var, avait occupé [illegible], avait mis aussitôt à la Tour une garnison de six cents hommes. Comme le régiment de la Suse ignorait tout, il fut encore assailli dans la retraite par cette garnison française de la Tour. Le comte de Saint-André répète dans ses mémoires que de Wins fut le mauvais génie de cette guerre des Alpes-Maritimes. De Wins compromit tout.

L'engagement du régiment de la Suse eut lieu au *Scandoudier*, le 22 octobre, entre le Broc et le Ventabren. Là furent blessés le chevalier de La Roque, Radicati ; le chevalier Aurelio et son frère furent faits prisonniers ; Saint-Agapite y fut tué. Nice compta parmi les morts deux officiers distingués : Calvignano et Fighiera. Le combat avait duré onze heures. Dugommier se contenta de conserver le poste de la Madone, dont il donna le commandement à Masséna, général de brigade depuis le 13 août, pour s'être le plus signalé dans ces diverses actions. La Convention nationale félicita Dugommier, et l'appela aussitôt au *siège de Toulon* pour y remplacer Carteaux, nommant Dumerbion à l'armée des Alpes-Maritimes.

Nous ne saurions trop remarquer les conséquences si glorieuses des combats de Gilette et d'Utelle qui déterminèrent l'évacuation complète des Austro-Sardes de la

vallée du Var. Cette retraite s'effectua par Valdeblore. Les troupes ennemies de Revest et de Toudon, en descendant par Malaussène et Massoins, eurent une retraite des plus périlleuses, surtout au passage du Var, et en remontant la Tinée jusqu'à Clans. La garnison de Sigale usa toutes ses munitions dans ses forts retranchements naturels et finit par se rendre avec son capitaine, le sieur de Saint-Antonin.

Les postes de Daluis et de Cuebris, aux ordres de Colli, démantelèrent leurs châteaux et rejoignirent les détachements d'Entraunes et de Puget-Théniers pour suivre la route de Roure, Beuil, Thiéry, Isola et Saint-Sauveur.

Ceux d'Ascros passèrent le Var au Villars, et se rendirent à Clans. On transporta les magasins d'Entraunes à Saint-Étienne de la Tinée, puis à Vinaï; les magasins de Villars, de Malaussène et de Puget-Théniers, à Clans.

De Wins accompagna la retraite de Clans à Valdeblore, vint à Saint-Martin-Lantosque par Venanson, puis à Belvédère, d'où, par la route de la Gardalasque, il se rendit au col de Tende, donnant toujours des ordres.

Saint-André et le duc d'Aoste n'avaient perdu aucune de leurs positions, quoiqu'ils eussent manqué l'attaque de la Madone et essuyé une défaite complète. Ils continuèrent d'occuper Utelle, le Figaret, Castel-Gineste et le Brec.

## XIX. — LA TERREUR DANS LES ALPES-MARITIMES.

Le comité départemental du Var établi à Grasse sous l'inspiration de Barras et de Fréron, et dirigé par Salicetti, Robespierre Jeune et Ricord procédait à l'arrestation de tous les suspects, fédéralistes, royalistes, contre-révolutionnaires. Le régime de la dictature pesait de tout son poids sur la ville de Grasse. La Société populaire venait en aide à l'administration centrale pour faire exécuter les décrets de la Convention ou plutôt de Robes-

pierre, et sommait la commune de s'y conformer. Déjà on avait dressé au Conseil municipal une liste de cent soixante-trois suspects (séance du 28 avril 1793.) Sur les réclamations des citoyens, ce nombre avait été réduit à vingt-un. En ce temps la France n'offrait plus aucune sécurité pour quiconque avait un envieux, un ennemi personnel. Vos paroles, vos actes étaient dénaturés. Des nobles, des prêtres, des bourgeois qui, comptant encore sur la bonne foi et l'honneur de leurs concitoyens, n'avaient pas pris le chemin de l'émigration, qui avaient accepté la Constitution de 1791, mais qui ne croyaient pas devoir suivre en conscience les idées révolutionnaires de la Montagne, ou les horreurs excentriques d'Hébert, se voyaient maintenant traités d'antipatriotes, d'aristocrates par la faction de Robespierre. Leur titre seul d'ex-comte, de noble leur portait malheur. On ne voyait plus en eux que des traîtres. Pour mieux nous en rendre compte, extrayons des *registres du Comité de surveillance* de Grasse, les faits et gestes des citoyens Marc Antoine Taladoyre, Maximin Aubanel, Louis Girard l'aîné, Louis Ory l'aîné, Niel aîné, Lambert Jeune chirurgien, Louis Brun père.

Les séances se tiennent dans l'ex-maison curiale du sieur Mougins, ex-curé décédé depuis quelques jours. Elles commencent le 6 octobre, en présence du commandant de gendarmerie et des deux juges de paix, Courmes et Rey. Les sieurs Courmes et Raybaud, membres de la Société populaire, viennent complimenter le comité ; la municipalité répond qu'elle se fera un devoir de lui communiquer tout ce qui intéressera le bien de la République une et indivisible. Le premier citoyen dénoncé est le sieur Mantégas fils, huissier, fugitif de Marseille, depuis l'entrée de Carteaux, et maintenant réfugié chez son père Paul Mantégas, boulanger. Il a prêché, à Grasse, le fédéralisme et l'établissement des sections. Ordre au commandant de

gendarmerie de l'arrêter, et au juge de paix de mettre ses papiers et effets sous séquestre. Et il en sera ainsi de tous les autres qui suivent.

Honoré Seytre, homme de loi, aussi fugitif de Marseille, un des chefs *fédéralistes* de Marseille, est caché dans la maison de son frère à Valbonne. On va l'arrêter le 7 octobre.

Jean Isnard dit la Brayasque, terrassier, a menacé dans l'assemblée populaire, de jeter dans les cavaux les patriotes qui se trouvaient là. Il est soudoyé par les aristocrates.

Le citoyen Scipion Muraour, ménager, est dans les mêmes conditions que Jean Isnard.

Henri Pagan, menuisier, a dit que la canaille aurait bientôt le dessous ; et cela, en apprenant la prise de Toulon par les Anglais.

Jean Joseph Michel, parfumeur, em.... tous les patriotes ; c'est un tas de coquins et d'assassins. L'ennemi va bientôt venir à Grasse nous en débarrasser.... Il est le suppôt et le commissionnaire des émigrés. Il en est de même de Jean Antoine Gilly et d'Alexandre Paul, travailleurs.

Jean Gaitte dit Crillon, ci-devant bourgeois, était l'un des chefs de la *Société antipatriote des artistes*. Il a fait des motions incendiaires contre les *Jacobins* de Grasse. Il tourne en ridicule la Constitution et la Convention nationale. Il est en relation continuelle avec les prêtres insermentés et avec les émigrés. Il cache chez lui les suspects.

Mellon Conte, perruquier, frère d'un émigré, est lui-même un antirévolutionnaire fanatique. De même Jean Taffe, menuisier, agent de Théas dit Sully.

Joseph Bernard, cadet, ci-devant bourgeois, l'un des chefs de la *Société des artistes*, a apporté à Grasse le mandement du ci-devant évêque de Grasse pour suspendre les prêtres amis de la révolution.

Louis Élzéar Lambert, chirugien, a son fils qui a déserté le drapeau français pour servir à l'étranger contre la Patrie. Il dit que tous les patriotes sont des coquins qu'il faut pendre.

Jean Isnard la *Tourmente*, agent des aristocrates, reçoit les prêtres insermentés, correspond avec les émigrés, détourne les gens de la campagne du culte constitutionnel.

La femme Mars, épouse de Gaitte dit Crillon, fanatise les citoyens et les citoyennes ; moleste les femmes patriotes. Étant allée à Vence, elle y a mis le trouble, si bien qu'on a été obligé de l'emprisonner.

Cresp, cadet, dit la Ribe, antipatriote, a insulté une *amazone* patriote dans une fête de la révolution.

Artaud Pierre, négociant, l'un des principaux membres de la Société des artistes, est un antirévolutionnaire ardent.

Escoffier, perruquier, a répandu de fausses nouvelles ; il a dit que les représentants de la Convention étaient des coquins, qu'ils se faisaient payer en argent pour ne nous donner que du papier, il a déprécié les assignats ; il a dit que Ricord ne retournerait plus à Paris, etc. « Les Anglais vont faire une descente à la Napoule. Nous allons être anglais. Plût à Dieu qu'ils fussent ici demain »!...

Le maire de Grasse lui-même est obligé de comparaître.

Le greffier de la commune, Rey, accuse le citoyen Court, maire, de mal parler de la *Société populaire*, de le menacer, que s'il y va, il lui ôtera sa place... Le maire déclare que le citoyen Rey s'absentait souvent du bureau et négligeait les affaires de la commune, en prétextant qu'il allait à la *Société populaire* ; qu'il lui en avait fait des reproches, qu'il lui avait dit qu'il fallait préférer son devoir et les affaires de la commune aux séances de la Société populaire. On renvoie le maire de la plainte, et Rey fait même ses excuses.

*Le 27 octobre* c'est le citoyen Mougins, l'ancien maire et viguier de Nice, l'ex-député de la première Assemblée

Nationale, aujourd'hui juge-président du district de Grasse. On l'accuse de fédéralisme et de royalisme. Le citoyen Mougins, au club des défenseurs de la Constitution, avait fait la motion de changer la dénomination de la société en celle de *sections rèunies :* ce qui avait été rejeté par la majorité avec indignation. S'il n'y avait eu que lui, dit-on, les sections étaient établies à Grasse, comme à Marseille et à Toulon. Du reste, il avait reçu le mot d'ordre de Marseille ; et il n'a pas craint de communiquer au club la lettre par laquelle on l'engageait à établir les sections. On lui a demandé le nom de son correspondant ; il a répondu que la lettre n'était pas signée, qu'il se contentait d'en donner connaissance à la société.

On rappelle qu'au moment du jugement de Louis Capet, Mougins, se trouvant à la place du Puits, dit que les membres de la Convention n'étant qu'une Assemblée législative, ne pouvaient pas se transformer en Assemblée judiciaire. Que c'était au peuple de juger. — Oui, lui répondit-on, vous voulez la guerre civile.

On rappelle qu'il a fait l'éloge en pleine tribune de l'officier Dupuy dit Sainte-Barbe, pour avoir tiré un coup de pistolet sur la place aux Aires.

Deux ou trois membres du Comité de Surveillance, défendent inutilement M. Mougins. L'un d'eux ne craint pas de dire qu'il est camarade d'école du citoyen Mougins, qu'après une absence de vingt-sept ans, il a renouvelé amitié avec lui, et qu'il l'a trouvé jouissant de l'estime de ses concitoyens, maire et viguier de sa ville natale, que le sieur Mougins s'est toujours conduit dans cette place avec l'intégrité d'un homme de bien, constamment occupé du service du peuple. Il l'a prouvé à l'époque de l'Assemblée des sénéchaussées, où il fit valoir les droits de ses concitoyens, si bien qu'on le nomma à l'unanimité député à l'Assemblée Constituante. Les suffrages se réunirent en même temps sur son frère. Rendu à son poste, il s'est

conduit en véritable ami du bien public ; il a voulu la Révolution, il l'a aidée de toutes ses forces pour qu'elle réussit ; c'est à ses sollicitations que son frère a quitté le parti du clergé pour se ranger dans le Tiers-État. Jamais il n'a laissé échapper une occasion de rendre service à ses concitoyens. De retour dans sa patrie, il a beaucoup souffert des malveillants à cause de son civisme. Je l'ai entendu parler bien de Capet ; mais il pensait que ce traitre tiendrait ses serments. « Hors de là, disait-il, je le regarderais comme un monstre. » A Hyères, à l'époque de l'Assemblée électorale, c'est lui qui fut chargé de rédiger l'adresse à la Convention pour la féliciter d'avoir aboli la royauté, adresse qui fut vivement applaudie. Quand il fut nommé président du tribunal, chacun l'en félicita. Quand il a parlé de changer la dénomination de la société en celle de société de section, il a dit que ce n'était que pour mieux connaître l'esprit général, et que pour se mettre en rapport avec toutes les sociétés, en gardant la liberté et l'obéissance aux lois. Au reste, il s'est pleinement justifié de toutes ces accusations dans la société populaire de Nice, et à la satisfaction de tout le monde.

D'autres accusations puériles ou passionnées s'ajoutent encore à ce réquisitoire. On lui reproche d'avoir tenu à garder son titre nobiliaire de Roquefort, de varier sans cesse dans ses principes, d'aimer trop à parler et à faire de longs discours.... Ce qui le perd, dit l'un d'eux, c'est de n'avoir pas assez modéré son langage.

Enfin, il est déclaré suspect, et arrêté comme tel. O ingratitude des hommes !

Joseph Roubert, peintre, espion des aristocrates, distribue de l'argent aux brigands, captive les femmes par des manières insinuantes, leur conseille de ne pas vivre avec un mari patriote. « Les députés qui sont allés honnêtes gens à l'Assemblée Nationale, dit-il, en sortiront voleurs et coquins. »

Magagnosc, Louis, menuisier, est soudoyé par les aristocrates. Il dit qu'un bonnet rouge sur la tête d'un citoyen fait de lui un galérien. Il a arraché la cocarde à un autre pour la jeter dans une forge. Selon lui la société populaire cause tous les désordres. Il était de la farandole aristocratique qui chantait à Grasse : *Ça ira, les patriotes à la lanterne!...*

Pierre Lions, caissier au Pontet, était trésorier de la société aristocratique. Il appelle *couillons* les officiers municipaux. Il a quitté son bataillon,étant de la deuxième réquisition et il en a entraîné d'autres à déserter.

Arnoux, peintre, appelle *couillons* nos frères d'armes. Ils sont bien bêtes, de se sacrifier pour la République. » Il était l'un des plus ardents, quand les émeutiers ont pris les armes contre la troupe qui venait à Grasse. Il a été déclaré perturbateur du repos public à son de trompe.

Camatte de Montauroux, chassé de son pays pour y avoir mis le désordre, est venu en faire autant à Grasse. Il dit que la Révolution est une *couillonnade* qui ne tiendra pas.

Jourcin, domestique de l'ex-évêque, conspire contre la Révolution.

Jean Seytre, frère d'Honoré, homme de loi, l'un des membres les plus ardents de la société aristocratique, a tenu chez lui jour et nuit des réunions anti-révolutionnaires, a caché des gens suspects et poursuivis par la loi.

Lambert la Lope, a arraché les décrets affichés de la Convention, les a froissés avec mépris et jetés à terre.

La fille Lombart, ex-noble, sœur d'un émigré est une antipatriote exaltée.

Payan, tamisier annonçant à Grasse l'escadre anglaise qu'on signalait, avant la trahison de Toulon, a fait éclater une joie indécente. Et quand il a su l'entrée des Anglais dans Toulon, il en a exprimé sa satisfaction. Il a dit que les membres de la Convention étaient un tas de

capons qu'il faudrait guillotiner. Le pain ayant été augmenté, il criait sur la place : « Eh bien! pauvres gens, voilà le fruit de la sainte Constitution. Quand ouvrirez-vous les yeux? « Il a tourné en ridicule la fête du 10 août dernier, et il a dit aux gens des pays voisins et de la campagne : « Le temps va vous manquer. Vous ne viendrez pas l'an prochain. Ça ne durera pas. »

Le capitaine Théas dit Sully invalide, autrefois du régiment du Vermandois, ex-noble, est le chef du pacte aristocratique de Grasse. Il est l'ennemi de la révolution. On le garde à vue dans son domicile, parce qu'il est malade ; et on met le séquestre sur les papiers et sur les effets de ses maisons de Grasse et de Saint-Vallier.

Jean Paul Roustan, ex-bourgeois, a fanatisé les ci-devant religieuses Visitandines, s'est réjoui des calamités publiques, et a été sans cesse en relation avec les émigrés. En vain essaiera-t-il de se disculper. « Vous me reprochez, dira-t-il, d'avoir fréquenté des ex-religieuses, comme si je ne devais plus voir mes sœurs et les filles de mon frère, moi qui ai toujours vécu avec mon frère. Vous dites que j'ai été lié avec l'émigré Gaitte, quand il était au pays ; je déclare que je n'ai eu avec lui que des relations pour les affaires de la justice de paix. » Robespierre le jeune ordonna de réviser le procès, et le comité persista dans ses conclusions. Il fut arrêté.

Le baron Calvy de Vignolet, conseiller à la cour des comptes, fut arrêté parce qu'il était père d'un fils émigré, noble et ennemi de la révolution.

Elisabeth Dozol est la tante d'un prêtre émigré. Elle a fanatisé les religieuses de Grasse.

La femme Rouquier Imbert est non moins fanatique.

Maure, notaire, était l'un des plus ardents membres de la Société des artistes. Il a quêté pour les aristocrates émigrés. Il dit tout haut dans la ville qu'il faudrait pendre cinq ou six patriotes.

J. F. Fortuné More, cadet, est frère d'un prêtre émigré, et l'un des membres les plus influents de la Société des artistes. « Vous pensez faire la récolte des raisins, disait-il. Vous vous trompez. Les troupes sardes viendront vendanger. »

Ricord, fils, a fait éclater sa joie, quand il a connu la révolte de Toulon et l'entrée des Anglais.

François Isnard, orfèvre, s'est montré l'ami des prêtres insermentés et des aristocrates.

Curault, avoué, a été un partisan fanatique des sections. Il en a prêché l'établissement à Grasse, et a fait partie de la *Société aristocratique*. Il a dit dans cette société qu'on devait soutenir la royauté ; qu'il n'y avait que des gueux et des brigands dans la Société populaire ; que pour lui il se faisait gloire d'être considéré comme aristocrate.

Girard, fils, homme de loi, a été l'un des membres principaux de la Société des artistes.

Albert Durand dit Sartoux est ex-noble, père d'un fils émigré, d'une épouse et de parents aussi émigrés. Il a donné asile à un évêque antipatriote et a récélé ses effets. Il a tenu chez lui des réunions d'ex-nobles et des prêtres insermentés. Il a donné un festin de réjouissance le jour où la république courait les plus grands dangers.

Luce, apothicaire, est un antipatriote renforcé.

Bernardi, homme de loi, est l'ennemi déclaré de la révolution. Sa femme, Moreau, criait à ses voisins le 10 octobre dernier : Vous n'aurez la paix que lorsque les *Piémontais* seront chez nous. Bientôt tout cela finira. Les patriotes seront pris dans la souricière. J'ai des amis de l'autre côté du Var, chez les Piémontais. Je les emploierai, quand ils viendront. Et ça ne fera pas longtemps attendre. Alors on rétablira tout, comme avant la révolution.

Benoît, père, dit Caussols. appelle de tous ses vœux la guerre civile.

La femme Crosnier a en horreur les prêtres patriotes. Elle n'a pas voulu leur faire baptiser son enfant. Elle affecte de porter un éventail sur lequel il y a des emblêmes contre révolutionnaires.

Féraud, l'aîné, ancien officier municipal, a dit que les écharpes n'étaient que des chiffons, a cabalé dans les assemblées primaires, avili les assignats, s'est fait l'agent des émigrés et a montré en toute rencontre sa haine contre la révolution.

Lions, huissier, a fait courir le bruit que le comité et la Société populaire étaient coalisés avec les Marseillais pour égorger à Grasse trois cents citoyens.

Fabre, droguiste, a dit qu'il fallait soutenir et rétablir l'ancien régime. Il a traîté la Société populaire de *f. club.*

Bruéry, huissier, a distribué des libelles incendiaires, venus de Nice. Il s'est réjoui de l'entrée des Anglais dans Toulon, et il a dit publiquement qu'ils allaient bientôt venir à Grasse y châtier huit cents coquins.

La Bayaire, criait : « Il faut aller avec des haches abattre les patriotes ! »

Argentéré a dit : « Moi, je me mets à la tête. Marchons contre les patriotes ; et ça ira, les patriotes à la lanterne. » Et il a mis en train la farandole.

André Martelly, avocat, est l'un des membres les plus fanatiques de la société des artistes.

Sa femme, Maure, en veut aux prêtres insermentés. Montrant, un jour, le prêtre patriote Bayon : « Voilà un scélérat, disait-elle, un damné. Il a prêté le serment, fi donc ! Tout ce que fait ce prêtre ne vaut rien. » Puis elle s'est mise à le menacer. Elle a dit à son oncle, le curé Gasq : « Vous avez perdu toute ma confiance. Vous êtes cause du malheur de beaucoup d'autres prêtres qui ont suivi votre exemple. » Elle insulte la Convention : « Ce sont des coquins, ils volent la nation. Ça ne tiendra pas ».

J.-B. Barbery, ex-commandant de la garde nationale,

est un antipatriote. Il a laissé battre le rappel pour repousser la troupe qui arrivait à Grasse.

L'armurier Aulagnier s'est réjoui de l'entrée des Anglais à Toulon. « L'Anglais, dit-il, veut aller de Toulon faire la farandole à Marseille. C'est dommage qu'ils soient encore si loin d'ici ! S'ils viennent, je leur viendrai en aide; moi, je me fais gloire du nom d'aristocrate et je défends à ma femme de fréquenter les patriotes. »

Le citoyen Daumas, homme de loi, dit : « Que les prêtres et les nobles font bien de tenir bon. Les décrets de la Convention sont des lois injustes. Nous vivons sous un régime de coquins. » Il a fait éclater sa joie au moment de l'entrée des Anglais dans Toulon.

La citoyenne Joachim a dit que le ci-devant évêque allait bientôt revenir ; que les prêtres assermentés étaient un tas de brigands et les patriotes de la canaille ; qu'elle serait la première à faire feu sur les patriotes. Quand elle apprit la nouvelle de l'entrée des Anglais dans Toulon, elle disait de sa fenêtre aux voisins : « Venez, je vous invite à souper. Nous avons les clefs de la France. »

La femme Aguillon disait chez les religieuses : « J'ai des sabres que je fais aiguiser contre les patriotes. »

Bérage a dit, quand on descendait les cloches : « Ils mangent tout, même les cloches ; ils ruineront la France. » Il est frère d'un émigré et membre des plus ardents de la société des artistes.

La femme Aulagnier (Muraour) s'est mise à battre des mains, en apprenant l'entrée des Anglais à Toulon : « Allons ! ces couillons de patriotes auront bientôt sur le c... » Lorsque la nouvelle est venue que les Anglais avaient envoyé parlementer à Antibes : « Non, dit-elle, il n'est pas temps encore qu'Antibes se rende, mais ça ne doit pas tarder. »

Léopold Ainésy a trois frères émigrés. Il a refusé d'abattre les créneaux de son château.

Conte père, dit Tarascon, s'est réjoui des Anglais à Toulon : « Le temps va venir, a-t-il dit, que les pillards vont restituer tout ce qu'ils ont volé. »

Crosnier, directeur de l'hôpital militaire, traite les républicains de brigands et les prêtres assermentés de coquins. Il a foulé aux piéds la cocarde nationale.

Nous n'en finirions pas si nous donnions le catalogue de tous les Grassois qui furent ainsi jetés en prison par le Comité de surveillance. Partout il y eut des arrestations. Vence, si petite qu'elle fût, eut ses terroristes. Mars, Saint-Malo, Vauoly, Tombarel de Saint-Jeannet se firent les exécuteurs du Comité de salut public, présidé par Jean Savournin Missoly, assisté des citoyens Courmettes, chirurgien, Trastour, horloger, Silvy aîné, Roman Talatoyre, Alexis Maliver, Geoffroy du Portail et J. D. Chabert, dit l'Aveugle. Parmi les personnes arrêtées et qui furent conduites les unes à Grasse, les autres à Draguignan ou à Lorgues, nous nommerons Antoine Savournin, Scipion Savournin, Baussy père, Gandolphe et sa femme, le médecin Trastour, J. Lambert, François Blacas et sa femme, P. Michel, Isaï, maréchal, P. Broc, Al. Suche, Ch. Vacquier père et son fils, R. Blacas, notaire, Al. Boyon, Ch. A. Guérin.

Antibes se montra si modérée qu'elle passait pour une ville entachée de royalisme et de fédéralisme, et l'on ne se trompait pas. Lorsque la Convention demanda s'il y avait des suspects et des aristocrates, la municipalité répondait le 8 octobre : « Qu'il n'y avait aucune personne suspecte dans la ville d'Antibes ; » Saint-Paul se montra aussi très-modéré.

Nice, depuis le décret, qui l'avait incorporée définitivement à la France, s'organisait. Un rapport remarquable de l'abbé Grégoir à la Convention avait donné tous les renseignements qu'on pouvait désirer sur ce nouveau département. « Il a été divisé, dit-il, en trois districts :

Nice, Puget-Théniers et Menton, Monaco est chef-lieu de canton. On compte 97,000 habitants et 96 communes. Nice a 19,000 habitants. » Il dit que le patriotisme a présidé à la plupart des élections. Il insiste sur l'importance de la rade de Villefranche. « En imposant le département des Alpes-Maritimes, la Convention voudra bien se souvenir de l'état malheureux de ce pays. La beauté du climat y attirait annuellement beaucoup de familles étrangères, anglaises surtout. Depuis la révolution, aucune n'y est venue; la mauvaise récolte d'olives, la gelée de l'hiver dernier, la cherté des vivres, la cessation du travail, le manque de commerce ont réduit ce département à l'extrême misère. Ce qui retarde les progrès de l'esprit public de ce département ce sont les horreurs commises en octobre 1792. Les Français commandés par d'Anselme furent reçus en frères par les Niçois; et le pillage commença avec notre entrée à Nice et il se continua. On entra dans les maisons ; tout ce qui s'appelle comestible fut délapidé. On prit au montagnard sa vache, on tua ses brébis, sa volaille, on brisa ses meubles pour le plaisir de détruire. Présumait-on qu'il y eût de l'argent, on lui mettait un mouchoir au cou et on menaçait de l'étrangler, jusqu'à ce qu'il eut remis son argent. La pudeur est violée. Tous les jours nous avons le cœur déchiré par le récit des crimes commis et par le tableau de la misère qui désole la plupart des communes. Les pays les plus éprouvés ont été ceux de la vallée de Lantosque, Levens, Lucéram, Sospel. Que sert de prêcher la liberté, lorsqu'on la rend odieuse par tout ce que la lubricité a de plus effréné et le pillage de plus révoltant ? Il n'est pas un pays en Italie à qui on n'ait fait croire que le vol, le viol, le meurtre étaient des crimes communs parmi les Français. Il n'est pas un seul représentant du peuple député près des armées qui n'ait gémi des gaspillages commis partout. Sur des avances de plusieurs millions la moitié a souvent disparu dans des maisons de fripons. Cer-

tains commissaires sont regardés comme de véritables Verrès. Ils ont enlevé plus de 200 mille livres dans les magasins de Villefranche ; on évalue à plus de quinze millions leurs dilapidations. Nous ne préjugeons rien. Ce qui nous console c'est le tableau actuel de notre armée. Nos soldats sont vraiment admirables ; toujours humains, justes et généreux. Ils partagent leur pain avec les habitants des montagnes. La municipalité de Saint-Agnès nous a transmis à cet égard ses sentiments de gratitude envers un bataillon de la Haute-Garonne. Nous sommes allés sous la tente visiter les défenseurs de la patrie. Nous les avons trouvés vraiment grands en face des satellites du despotisme. Le frère du roi sarde actuel disait : « Si les Français savaient obéir comme ils savent se battre, on ferait avec de pareilles troupes la conquête du monde entier. »

Nice avait eu ses émeutes. La question des subsistances avait soulevé le peuple en juin 1793. La société populaire, sous prétexte de prendre les intérêts du peuple, venait intimer ses volontés au conseil municipal. Une partie des municipalités de Sospel, de Belvédère, Saint-Martin et Roquebillère, comme nous l'avons dit, passait le 4 août à Nice, pour être conduite aux prises d'Antibes. Malgré cela, il fallait se montrer joyeux et prendre ses habits de fête pour célébrer la Constitution de 1793. Au pied de l'arbre de la Liberté, on avait élevé un amphithéâtre sur lequel étaient quatre autels enguirlandés. L'arbre de la liberté était surmonté d'un bonnet rouge et d'une grande inscription républicaine. A onze heures toutes les autorités se rendirent, musique en tête, à la place Victor. Le président Bona et le juge Fideu allaient en tête, puis le maire. Quatre messes furent célébrées en même temps. Au moment de l'élévation, le président Bona entonna la *Marseillaise*. Puis Chabaud, officier municipal, prononça un discours patriotique, Bona lut les droits de l'homme et la

nouvelle constitution ; il donna l'accolade fraternelle aux assistants, et ouvrit en terminant une caisse d'où sortirent des centaines d'oiseaux qui avaient attachés aux pattes des billets, sur lesquels on lisait : Liberté, Égalité, Constitution.

L'artillerie envoya dans les airs ses détonations, la musique joua, et la foule cria : Vive la République ! Vive la Constitution ! Le soir on fit des farandoles en chantant la *Carmagnole ;* des troubadours ambulants, venus d'au delà du Var, vêtus de la carmagnole et du bonnet rouge, donnèrent la représentation de la guillotine en spectacle au peuple, en attendant la réalité. A quelques semaines de là cet instrument de mort devait rester en permanence sur la place Saint-Dominique.

C'est dans cette nuit même de la fête du 10 août, que furent saisis le baron Caravadossy, le marquis de Maccarani et le comte Lascaris. Vers dix heures du soir, on alla enfoncer les portes du monastère des Visitandines. Les clubs, qui se tenaient toujours le soir, entretenaient la fermentation. Le journaliste Rauze y dénonçait alors l'abbé Foncet, à cause de son livre l'*Image d'un parfait Souverain.* Le médecin Rusca, futur général, y pérorait. Le procureur, syndic du département des Alpes-Maritimes, s'élevait à la hauteur de sa mission révolutionnaire. Voici en substance ce qu'il écrivait au ministre de la guerre, le 9 septembre 1793 : « Le Roi de Turin, ce despote aveugle et fourbe, est à Saorge depuis quelques jours. Il y harangue et fanatise son armée de 15 à 18,000 hommes. Le sujet de sa harangue est une vieille fable que les *Français* assiégeant Turin en 1707 furent battus par la *grande* puissance de la Madonne du 8 septembre. Ainsi donc, ce vieux fourbe, ce vicaire du club des catholiques endiablés, vêtu d'une chemise qu'on dit avoir appartenue à saint Second, et arborant le Saint-Suaire, qui est venu par les chemins aériens, a prêché à son armée une victoire complète par l'entremise de la Madonne du 8 septembre. Cette

farce avait été annoncée à certains aristocrates cachés à Nice, et ils s'attendaient hier à l'arrivée du Roi de Turin, qui devait venir chanter les vêpres, célébrées par l'évêque émigré. J'en avais averti nos représentants, Robespierre et Ricord. Partout l'ennemi a été repoussé. Cette victoire a comblé de joie tous les bons citoyens, et je vois que le peuple de Nice a un motif bien plus puissant de croire que la *Madona santissima* protège au contraire les *républicains français*, défenseurs de l'humanité. »

L'impiété, la raillerie sceptique, comme on peut en juger, assaisonnaient les discours de tous ces terroristes qui avaient rompu avec le Christ et avec l'Église. Si dans l'autre camp on souffrait, on mourait, on était même vaincu par nos soldats aguerris, on gardait au moins sa foi, et ses immortelles espérances. Hélas! chez nous, les terroristes essayaient d'anéantir le nom même de Dieu, de sorte que ni le peuple, ni l'armée osaient à peine, dans cette affreuse tourmente, lever les yeux vers le ciel. C'est pourquoi la nation, cherchant le feu sacré ailleurs que sur les autels du vrai Dieu, semblait prise de vertige et d'exaltation fébrile. Tous les discours de ce temps sont emphatiques et outrés.

Le 12 septembre les *fédéralistes* essayèrent aussi de soulever la ville de Nice. Quatre frégates françaises étaient signalées dès la pointe du jour. Une d'elles aborde tout près du rivage, vers 8 heures, et envoie un canot avec deux officiers. On les conduit aux représentants du peuple. La foule se rassemble et nos deux officiers engagent les Niçois à ne pas dévier de la Constitution pure et simple de 1791, et de reconnaître Louis XVII pour roi.

Pendant ce temps-là, les représentants du peuple, Robespierre, Ricord, Barras et Fréron, alors à Nice, ayant réuni toutes les autorités civiles et militaires à la maison-commune, leur firent part de la réponse qu'ils avaient rédigée : « Périssent à jamais tous les tyrans de la terre!

Guerre éternelle aux rois et à tous leurs esclaves ! La nation française ne peut traiter avec les tyrans ; elle ne leur répond qu'avec le canon. » L'Assemblée reçut cette communication par des acclamations de joie et des vivats. Les parlementaires ayant alors été introduits dans la salle, Robespierre brûla devant eux les proclamations qu'ils apportaient. On les reconduisit à bord, les yeux bandés, au milieu des huées, des sifflets et des menaces. Soldats, clubistes criaient : « A la lanterne ! A bas les traîtres ! A bas la royauté ! Vive la liberté ! Vive la République ! » L'abbé Bonifassy dit pourtant dans ses mémoires, que beaucoup de Niçois répondirent aussi à ces cris par ceux de : « Vive le roi ! Qu'on nous rende notre roi, notre bon roi de Sardaigne ! » Les représentants du peuple en parurent fort mécontents ; c'est pourquoi ils redoublèrent leurs rigueurs envers les suspects. L'avocat Giletta fut exécuté le 18 octobre ; le 18, le sieur Bottieri de Drap, frère du digne et savant théologien, suivit, ainsi que les miliciens, Gauberti de Peille, Benoît de Bendejuen, et autres de Drap et de l'Escarène. Le 19, on exécuta trois prisonniers autrichiens et trois miliciens, ce qui était contre le droit des gens. Et à Paris, nos Alpes-Maritimes avaient aussi leurs illustres victimes. Versons des larmes sur la vertueuse Thérèse-Françoise de Choiseul-Stainville, princesse de Monaco ; sur Louis-Henri de Villeneuve, marquis de Trans, colonel du régiment royal qui avait défendu les Tuileries dans la journée du 10 août ; sur Jean-Baptiste de Villeneuve-Mons, fusillé à Quibéron. Ah ! quel temps ! Nous sommes en pleine terreur, en plein châtiment de Dieu, tant le Seigneur nous abandonne à notre sens réprouvé, lorsque, peuple ou individu, nous méconnaissons sa loi.

Détournons nos yeux pour un moment de ces scènes lugubres, pour les reporter sur notre brave armée. L'amour de la patrie, poussé jusqu'au sacrifice de toutes

ses aises et de la vie même, l'esprit de discipline et d'obéissance ajoutaient à la victoire de Gilette, celle d'Utelle, non moins glorieuse.

### XX. — VICTOIRE D'UTELLE. — 20 NOVEMBRE.

Masséna va être le héros de cette victoire mémorable. Sur l'ordre de Dugommier, il prendra aux Austro-Sardes tous leurs postes du territoire d'Utelle. — Le duc d'Aoste commandait à Castel-Gineste. — Cette redoute est dans un site presque inaccessible. On n'y monte pas, on y grimpe le long des rochers, en risquant à chaque pas de rouler dans des précipices. Masséna, accompagné de son brave ami Despinoy et de cinq cents hommes déterminés, s'y dirige sans bruit, enveloppé dans les ténèbres de la nuit du 19 au 20 novembre. Ils montent, ils montent encore, et surprennent l'ennemi qui va lâcher pied, quand, à la faveur du jour qui commence à poindre, les Sardes s'aperçoivent qu'ils ont devant eux une poignée d'assaillants. Ils s'y reprennent aussitôt et envoient sur les nôtres balles, pierres, quartiers de rochers. Masséna, entraînant les siens, achève l'escalade, déloge l'ennemi qui gagne une autre position non moins inexpugnable, appelée le *Brec d'Utelle*. Il n'abandonne pas la partie. Il entraîne après lui officiers et soldats qui, portant à bras une pièce de quatre, gravissent le Brec, six heures durant, et se mettent à canonner le camp retranché des Austro-Sardes; grenadiers et chasseurs avancent en même temps, la baïonnette en avant, et mettent la terreur dans le camp de la Suse. Le chevalier de Carrette, l'épée à la main, veut arrêter les fuyards. C'est inutile ; Bianza et Capucino tombent parmi les morts. Despinoy, de rocher en rocher, poursuit la retraite jusqu'à Figaret qu'il emporte aussi ; il s'empare de 300 tentes, de 400 mulets chargés de bagages, de 12 pièces de canon et fait 300 prisonniers. Mas-

séna va sur la redoute de Somme-Lougue, l'une des branches du Seirol, et l'occupe, interceptant ainsi toute communication entre le camp de Seirol et celui de Belvédère. Il trouve encore l'arrière-garde de de Wins aux ordres de Brintano qui défilait par Valdeblore. Mais il dut se retirer devant l'artillerie de *Tête des Pins*, ce qu'il fit en bon ordre, bien que harcelé par le comte Alligati, aide-de-camp de Saint-André. Cette dernière expédition complétait les précédents exploits. Masséna obtint alors, ainsi que Despinoy, d'aller prendre part au siége de Toulon.

Pendant que le siége de Toulon se continuait, et que Robespierre jeune et Ricord n'avaient plus rien à craindre de l'armée austro-sarde, nos représentants du peuple se hâtaient d'établir les nouvelles institutions républicaines. Le parti de la Montagne dominait depuis que les têtes des Girondins étaient tombées sous le fatal couteau. L'instrument tranchait sans discontinuer sur tous les points de la France; les prisons étaient combles. Pour rompre avec les anciens usages, soit politiques, soit religieux, on commençait à dater l'année de l'équinoxe d'automne, on changeait les noms des mois; la semaine n'était plus de sept jours, mais de dix. Chaque dix jours, il fallait chômer et se rendre dans le temple décadaire pour offrir ses hommages à *la Raison*. Une femme représentant la *Raison* était placée sur les autels. On lisait les *Droits de l'homme*, on les commentait et l'on chantait des hymnes patriotiques. Quiconque n'assistait pas aux assemblées décadaires, quiconque fêtait le dimanche était réputé suspect. Le catholicisme était proscrit, les églises fermées; ce qu'il restait encore de vases sacrés partait pour la monnaie.

Tout ce qui portait le nom de quelque saint ou quelque titre : villages, rues, personnes, changeait de nom. A Antibes, la place Sainte-Claire prit le nom d'Égalité, celle du Saint-Esprit, le nom de place de la Liberté. Il y eut partout des rues dites des Sans-Culotte, rue de la Car-

magnole, etc. C'était être suspect que de s'appeler autrement que citoyen, citoyenne, que de se dire *vous*. Il y avait l'ordre d'anéantir châteaux, tours, emblèmes monarchiques, religieux, signes nobiliaires ou féodaux. On en voulait surtout aux prêtres. Fréron disait aux Niçois, 18 novembre 1793 : « Le châtiment des prêtres doit suivre de près le châtiment des rois, leur empire n'étant fondé que sur le charlatanisme et les préjugés. » On frémit en relisant de pareils discours. Et les lâches séides de ces républicains rouges se pliaient à leurs ordres. On s'acharna contre tout signe religieux ou royal. On se mit même à recueillir tous les papiers armoiriés ou à face royale et seigneuriale. On les amoncelait sur les places publiques, on les brûlait, en faisant des rondeaux autour du feu. — A Vence, on apporta à la mairie les statues du Calvaire. Un des officiers municipaux étant à la mairie, dit : « Prenons de ce bois du Calvaire, et voyons comment on s'y chauffe. » A peine y eut-il mis le feu, qu'il se sentit suffoqué, sortit, et, arrivé sur la porte de l'hôtel-de-ville, il fut frappé d'apoplexie foudroyante. Un certain individu du comté de Nice, appelé *Brûle bon Dieu*, sera frappé de cécité et montré au pays comme un exemple du châtiment céleste. Un autre, qui avait fait sa fortune avec les biens de l'Église, sera trouvé mort dans sa cave, la tête sur ses richesses entassées. Nous n'en finirions pas de raconter, si nous les énumérions ici, tous ces châtiments de Dieu dans notre seule contrée.

Avec cette ère qui devait procurer le bonheur à l'univers, des plaintes arrivaient de tous côtés à la Convention sur la misère des populations, sur la rareté des substances et du numéraire ; on décréta qu'on fixerait le *maximum* de tous les objets de consommation, les salaires des ouvriers. Nous avons entre les mains le maximum établi pour Grasse, Antibes, Nice et Vence. Mais ces mesures réglementaires ne servaient à rien. Au contraire,

les marchands refusaient de vendre ou fermaient leurs magasins ; les acheteurs insistaient, les officiers municipaux contraignaient d'observer la loi. De là de continuels conflits et des révoltes partout.

XXI. — PRISE DE TOULON.

Depuis le 29 août, notre armée se consumait en vains efforts devant Toulon. Carteaux avait été rappelé, pour être incarcéré jusqu'au 9 thermidor. Dugommier le remplacera. Il sera servi par le génie de Bonaparte. Le 19 décembre, nos troupes entraient triomphantes dans la ville. Mais une honte éternelle pèsera sur la mémoire de Barras, pour avoir souillé la victoire par le massacre de huit cents Toulonnais ! Bien plus, après la tuerie : « Que ceux qui vivent encore, s'écria-t-il, se relèvent, la République leur pardonne. » Quelques-uns se redressèrent. Barras ordonna le feu pour les abattre jusqu'au dernier. Oui, honte éternelle ! — Bonaparte reçut, ce jour même, son brevet de général de brigade, commandant l'artillerie de l'armée d'Italie ; Masséna fut chargé du gouvernement de Toulon et Dugommier s'en alla à l'armée des Pyrénées. Hoche le remplaça aux Alpes-Maritimes.

La prise de Toulon remplit la France d'un enthousiasme universel. Les feuilles publiques, les délibérations des divers corps d'administration se mettent à l'unisson de la Convention pour flétrir *Toulon*, *l'infâme Toulon*, cette ville *exècrable*.

C'est Nice qui parle : « Grâces aux travaux de l'immortelle montagne, grâces aux intrépides défenseurs de la liberté, Toulon, l'infâme Toulon n'a pu résister aux phalanges armées pour la défense des droits imprescriptibles de tous les hommes. Cette horde d'esclaves, teinte du sang des plus zélés patriotes, les lâches satellites des brigands couronnés ont fui aux approches des braves sans-

[illegible]. S'ils ont eu quelques honteux succès, ils n'en sont redevables qu'à la trahison. L'or et le fanatisme, voilà leurs armes. La raison, nos droits, l'amour de la patrie, voilà les nôtres.... Toulon n'est plus, l'abondance va renaître, les mers sont libres. Toulon n'est plus, vive la République ! » Ainsi s'exprimait la société populaire de Nice. L'adresse de la municipalité reproduit les mêmes idées.

Le soir, la ville s'illumina ; le lendemain, les autorités et les sociétés se rendirent sur la place de la République (place Victor), devant l'hôtel de la Patrie pour fêter cette heureuse victoire. Les cris mille fois répétés de : Vive la République ! Vive la Montagne ! accompagnaient cette marche civique. Le bruit de l'artillerie et de la mousqueterie se mêlait aux chants joyeux et à la musique. Puis tous, citoyens, citoyennes, chefs et soldats, généraux eux-mêmes dansèrent la farandole autour de l'arbre de la liberté. Une fête solennelle fut décrétée pour le 10 mars. A cause du mauvais temps, elle n'eut lieu que le 20. Le cortége partit du Temple de la Raison. Deux cents Génois venaient fraterniser avec Nice. En tête marchait la moitié de la gendarmerie à cheval ; la plus grande partie des troupes formait la haie. Quatre sapeurs costumés précédaient, deux pièces d'artillerie, une partie des tambours, une compagnie de grenadiers, l'état-major, la marine, les Génois, le tribunal militaire, une pierre de la Bastille, escortée par le Comité de Surveillance, un vieillard âgé de cent deux ans, assis sur une charrue traînée par deux chevaux et entourée d'un bataillon d'enfants, la société populaire, la musique suivie des instituteurs de l'école des mœurs, c'est-à-dire les acteurs, sept devises en vers, portées par des membres de la Société en l'honneur de Brutus, Rousseau, Marat, Lepelletier, Chalier, Bayle, Gasparin ; un Hercule, symbole de la force du peuple ; la déesse de la Liberté, la républicaine Cary, couronnée de

lauriers, et portée sur un char par huit guerriers, dont quatre vêtus à la romaine, et quatre en sans-culotte ; quatre citoyennes vêtues de blanc et ornées d'écharpes, accompagnaient la déesse, tenant des guirlandes de fleurs ; le département, le district, la municipalité, les tribunaux, des tambours, un bataillon de la garnison ; un char portant quatre républicains, représentant les vainqueurs de Toulon et foulant aux pieds les drapeaux des puissances coalisées. Sur le devant du char, était placé le génie de la Nature, tenant les rênes des quatre chevaux. Grand nombre de citoyens vêtus de blanc l'entouraient portant des branches de laurier et de myrte. Un bataillon de la garnison, et le reste de la gendarmerie à cheval fermaient la marche. On traversa la ville en chantant des hymnes patriotiques. Sur la place de la République, l'estrade avec ses quatre autels avait été magnifiquement décorée. Un bûcher se dressait du côté de la porte de la République. C'est là que les vainqueurs de Toulon brûlèrent les étendards maudits. La déesse fut portée sur l'autel de la Patrie ; les autorités placées autour d'elle lui rendirent hommage. Le cortége revint par le Port, et de là au Temple de la Raison. Il y eut un banquet civique ; chaque citoyen avait sa table devant sa maison ; ceux qui avaient suivi le cortége trouvaient partout de quoi se rafraîchir. La joie, la liberté, firent les honneurs du repas ; l'égalité y présidait. Nos frères, nos sœurs, et les Génois dansèrent toute la journée sur les différentes places. Le soir il y eut feu de joie, illumination. *Ça ira!* et Vive la République ! » Suivent les signatures des commissaires chargés des dispositions de la fête. Le sieur Berthoud avait composé les devises, les inscriptions et rédigé le compte-rendu (1).

Ces banquets civiques se renouvelèrent assez fréquemment. A chaque décade, on devait dresser la table dans la rue, si bien que chacun avait droit de s'y asseoir pour

(1) *Histoire de Nice*, par M. Toselli.

manger et boire, pourvu qu'il criât : Vive la République !

A Vence, il y eut aussi de ces banquets républicains : « Le 2 décembre, disait Chabert, président de la Société populaire, nous avons dîné ensemble trois cents républicains, près de l'arbre de la Liberté. La journée s'est passée en fête, et le soir il y a eu illumination. On a apporté à la commune les statues du calvaire et tous les instruments du fanatisme. Nous allons faire partir pour la monnaie ce que nous avons encore d'or et d'argenterie des églises. La cloche qui nous reste va être envoyée à la fonderie. Qu'on ne dise plus que nous sommes des aristocrates. « Ça ira, ça ira, ça ira et ça tiendra ! Vive la République.

Le 20 décembre, le comité de Surveillance et la société des Sans-Culotte, rédigent l'adresse suivante à la Convention : « Citoyens représentants, nous avons reçu la Constitution avec transport et reconnaissance...; nous avons applaudi à toutes les mesures que vous avez prises *malgré* les promesses et les *menaces des infâmes Toulonnais* qui voulaient nous entraîner dans leurs coupables projets. Nous défendrons au péril de notre vie cette Constitution sublime dont nous n'eussions jamais joui, si *les crapeaux du marais* qui vous ont tant calomniés étaient plus longtemps restés dans notre sein.... Restez à votre poste jusqu'à ce que la Constitution soit affermie ou par une paix solide ou par la destruction entière de nos ennemis. Le salut de la patrie le demande et le terme ne peut être éloigné. Partout nos armées sont victorieuses ; au dehors la lumière perce, les droits de l'homme germent, et les peuples l'aperçoivent dans leur aveuglement. Au dedans l'aristocratie et le fanatisme sont aux abois. Le glaive de la loi se promène sur les têtes des coupables, et les mécontents eux-mêmes avouent qu'il n'y a de salut que dans la République.... Chez nous l'esprit public est à une telle hauteur que les plus grands sacrifices ne coûtent rien.

Les vertus morales qui font le fondement de la République ont pris la place de l'égoïsme et vont consolider la Constitution, et avec elle le bonheur de la France et du genre humain. »

Quand le citoyen Vanoly appporta à Vence la nouvelle de la prise de Toulon, ce fut à qui l'embrasserait ; les femmes dansaient la farandole dans les rues, chacun agitait son mouchoir, lançait son chapeau en l'air. On envoya féliciter nos représentants à Toulon. Saint-Paul fit de même, criant contre les *infâmes Toulonnais*, et Vence, contre cette *ville infâme*. A la fête qui se donna, ce fut la femme du boucher Sardy qui joua le rôle de *déesse de la Raison*...

Vence comptait pourtant parmi ses citoyens fusillés à Toulon, les lieutenants Blacas, Guigou, et autres. Antibes et Grasse avaient aussi leurs victimes.

Le conseil d'Antibes écrivit en ces termes aux commissaires de la République à Toulon : « Nous venons d'apprendre l'heureuse nouvelle de la prise des forts de Toulon, de la fuite des ennemis, et de l'entrée de l'armée de la République dans la ville. Cet heureux événement, cher à tout bon Français, est un acheminement à la paix. Nous le devons autant à la valeur de nos troupes qu'à la conduite sage et glorieuse des citoyens représentants du peuple, et des citoyens généraux. » Les citoyens Auguste Baliste et Michel Bonneau se rendirent à Toulon pour porter cette adresse.

Pour prouver leur dévouement à la Patrie, les Antibois envoient aussi ce qui leur reste d'or et d'argenterie des églises ; ils rappellent, que les citoyens de leur commune se sont distingués dans tous les temps par leur civisme et par la pureté de leurs principes ; qu'en 1790, ils ont déjà envoyé à l'Assemblée Constituante soixante-quinze marcs d'argenterie ; qu'ils en ont encore envoyé dans le mois de janvier dernier, et qu'aujourd'hui ils font un nouveau don

patriotique ; qu'ils y ajoutent sept croix de Saint-Louis, remises par les citoyens L. A. Lombard, L. J. Boyer, etc. Le 2 janvier (20 nivose), la fête de la conquête de la *traitre ville de Toulon*, se célèbre avec feu de joie, jeux gymnastiques, prix, bal, où tous les braves Sans-Culotte, sont invités : rafraîchissements pour tous.

Lisons-en, du reste, le compte-rendu officiel :

« Il y a eu revue sur les glacis, deux corps de cavalerie escortaient l'infanterie ; corps d'artillerie, de génie, toute l'administration au grand complet. De là on se rendit sur la place, où s'élevait l'autel de la Patrie. A droite, près des drapeaux et des guidons, se tenaient trois jeunes citoyens, représentant les déesses de la Liberté, de l'Égalité et de la Justice. A gauche, sur un échafaud, on avait placé tous les attributs de la ci-devant Royauté. On les brûla aux cris de Vive la République ! Mort aux tyrans ! On chanta les hymnes patriotiques accoutumés. Enfin on se mit en marche vers le temple de la Raison. Des détachements du 91e, des bataillons révolutionnaires de Salon, de Sisteron, de Castellane, de la garde nationale de Grasse garnirent la nef. Le citoyen Lamare Guillaume monta en chaire où il dit entre autres choses : Citoyens républicains, Toulon n'est plus. » Et imitant le prophète parlant de Tyr ou de Babylone : « Cette ville suspecte, jadis si recommandable par sa force, par la valeur et la fidélité de ses citoyens, enorgueillie d'être devenue un dépôt important des forces navales de la République, vient de subir la juste punition due aux traîtres. Un décret de la Convention ordonne la démolition de toutes ses maisons à l'intérieur, et change son nom en celui de Port de la Montagne. Tel est le châtiment bien mérité de cette ville. Les Toulonnais n'ont pas voulu être heureux, puisqu'ils n'ont pas voulu rester fidèles à la loi et à la nation. Ils ont eu la lâche perfidie de se livrer aux Anglais, d'appeler dans notre sein une nation qui n'a point gardé la foi des traités

et qui ne s'est jamais réjouie que de nos malheurs. Quel était votre esprit, Toulonnais, en faisant de votre ville un repaire de brigands? Vous comptiez sans nos valeureux républicains. O vous, mes chers concitoyens, cette conquête vous est doublement chère. Des personnes mal intentionnées ont été assez lâches que de vous accuser de coalition avec l'infâme Toulon. Forts de notre innocence, nous n'avons eu qu'à opposer le silence à cette calomnie. Un ange tutélaire qui connaît vos cœurs et qui sera toujours cher à la commune a repoussé avec indignation une telle dénonciation.... Modérés dans l'attaque, forts dans le danger, c'est la devise des grandes âmes. »

D'autres discours ont suivi. Le soir, il y a eu jeux, bal, illumination. On a déféré l'honneur de distribuer les prix au citoyen général et au citoyen Michel Bonneau, président du club patriotique. Le bal a duré jusqu'à quatre heures du matin.

Le citoyen Lamare, Guillaume était l'orateur de la Cité. Chaque décade, il montait en chaire pour expliquer les décrets de la Convention et les droits de l'homme. Un chœur chantait des hymnes patriotiques.

Grasse dira : « Les cloches sont une des armes dont le fanatisme s'est servi jusqu'à ce jour contre les patriotes ; nous devons, en vrais républicains, les transformer en canons pour foudroyer les traîtres et les tyrans... Le fanatisme a perdu l'exécrable Vendée. C'est aux Sociétés populaires à seconder les efforts des administrations pour l'extirper de notre sol.» On écrira à ceux de Cannes : « Continuez, citoyens collègues, à porter le flambeau républicain dans tous les replis où peuvent se cacher encore la malveillance et la trahison. Tonnez, frappez, renversez, édifiez, nous approuvons tout ce que vous avez fait. Détruisez le fanatisme, éclairez le peuple, purgez le pays des infâmes aristocrates, protégez les sans-culotte, propagez le républicanisme, faites à toute cette masse infecte

de corruption et de mensonge cette guerre implacable que nous leur avons vouée. »

La nouvelle de la prise de Toulon y excita des transports d'allégresse. Dès le 20 décembre on dressait l'autel de la Patrie sur le Cours.

La garde nationale, les autorités, la Société populaire s'y rendirent musique et tambours en tête. Des femmes se déguisèrent en amazones, allant au milieu du cortége. Le soir, il y eut farandoles, et illumination. On envoya une députation à Toulon féliciter *nos Sauveurs du midi*. Le sieur Sanglier avait toujours le commandement de la place de Grasse. Le 30 décembre, ce fut la fête officielle pour *la reddition de l'infâme Toulon*. Cette fois, on organisa un grand banquet et le bal dura jusqu'à minuit.

**1794.**

Les ténèbres s'épaississent de plus en plus. La Convention, depuis la mort de Louis XVI, semble poursuivie par le spectre sanglant de la Monarchie. Se déchirant elle-même, elle ne garde plus aucune modération. Qui se sert du glaive périra par le glaive. Elle envoie la faction la plus modérée à la guillotine, 31 octobre 1793 ; elle défie l'étranger qui la menace par l'exécution de l'infortunée Marie-Antoinette ; elle abat la tête de la monarchie constitutionnelle, en guillotinant Philippe Égalité qui avait tout sacrifié, même son honneur, à la révolution ; devenue soupçonneuse, elle tue tout ce qu'elle craint, sans épargner même, chose inouïe, les êtres les plus inoffensifs, les femmes, les enfants, les jeunes filles. Elle envoie une sainte à l'échafaud, la princesse Elisabeth. Enfin elle a peur d'elle-même. On joue au plus fort. Les Hébertistes succomberont, 24 mars 1794 ; les Dantonistes, 5 avril 1794 ; les Robespierristes, 24 juillet 1794. C'est ainsi que le grand prêtre lui-même, s'ajoutera à ces hécatombes de

Saturne immolant ses enfants, jusqu'à ce que le grand justicier, l'horrible Fouquier Tinville, finisse cette sanglante procession, 8 mars 1875. Qui ne verra par le jugement de Dieu dans cette marche de la révolution, fermera volontairement les yeux à l'évidence.

Pour châtier ces hommes de sang, Dieu les a laissés se faire justice par eux-mêmes. Il existe pourtant des historiens qui, de nos jours, réhabilitent tous les grands criminels, même Judas-Iscariote. Ce n'est pas que les hommes de 93 manquassent d'énergie et de talent. Mais que prouve le génie, si on l'emploie pour une mauvaise cause, ou si les moyens sont iniques? J'admire dans la Convention, l'énergie qu'elle déploie contre la coalition de l'Europe et contre ce qu'elle appelle la réaction intérieure. Mais le sage flétrira toujours l'impiété des dictateurs de la Convention, le comité du Salut public, les tribunaux révolutionnaires, en un mot, le régime de la Terreur, la guillotine en permanence dans toutes les villes de la France, le sang des Français versé par des Français.

## XXII. — LA GUILLOTINE.

Les églises de Grasse et de Vence devaient avoir leurs martyrs. L'abbé Olivier monta sur l'échafaud à Grasse. Le chanoine Mars de Vence l'y suivit. Jacques Mars gémissait depuis plus d'un an dans les prisons de Grasse. Son procès ne fut définitif que le 26 janvier 1794, et le lendemain sa tête tombait sous le couteau de la guillotine. Le citoyen Lombard de Grasse en avisa en ces termes la municipalité de Vence, en envoyant l'arrêt imprimé du tribunal révolutionnaire : « Vous trouverez ci-joint un exemplaire du jugement rendu par le tribunal qui condamne à la peine de mort Jacques Mars, prêtre, ci-devant théologal de Vence, pour cause d'émigration. »

A Nice, la guillotine restait en permanence sur la place

de l'Égalité (Saint-Dominique). Tous ces emprisonnements, toutes ces exécutions se faisaient au nom de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. La Convention avait aboli la peine de mort, et jamais gouvernement n'assassina plus d'honnêtes citoyens. On eut dit l'enfer déchaîné sur la terre. On demandait à une femme d'Antibes, G***, pourquoi elle achetait des nerfs de bœuf : « C'est pour étrangler les aristocrates », répondit-elle. Une femme de Nice, dans un banquet républicain, servant une tête de veau et y enfonçant le couteau : « Que je voudrais que ce fût une tête d'aristocrate, ou celle du despote sarde, je m'en donnerais à cœur joie. » Comment en eut-il été autrement quand la Convention ordonnait dans toutes les communes la fête de l'assassinat du 21 janvier? La société populaire de Grasse écrivait ces lignes le 11 février 1794 (23 pluv., an II) : « La société populaire s'est jointe à l'administration centrale pour assister au *jugement du dernier tyran* de France, dont l'effigie a été livrée à l'exécuteur du juge criminel et conduit à la place ordinaire des exécutions. Toutes les autorités et tous les citoyens ont manifesté leurs sentiments républicains, quand on a fait la décolation. Ils ont fait retentir les cris de : Vive la République ! Cette cérémonie a été précédée d'une distribution de pain. Le soir, il y a eu farandole, illuminations, bal jusqu'à minuit. »

L'arrivée successive à Nice des représentants Salicetti, Ricord et Robespierre jeune, avait fait adopter les mesures révolutionnaires avec une nouvelle rigueur. Quand Masséna, revint de Toulon, avec ses 8,000 hommes, l'enthousiasme révolutionnaire s'accrut encore, et les habitants ressentirent une recrudescence par l'ardeur des clubs, et surtout de celui des sans-culotte à dénoncer, à proscrire, à persécuter. Ce n'est pas tout. Aux craintes de l'intérieur se joignaient celles de l'ennemi qui régnait en maître dans la Méditerranée. On organisa partout des ateliers de

salpêtre, de confection d'habillements. Les filles des riches, sous le nom de muscadines, travaillaient à l'atelier dit l'Éthieullier, au couvent Sainte-Claire, pour remettre en état les tentes, les sacs et effets de campement. La femme du représentant Ricord dirigeait un autre atelier pour le linge des soldats. Elle confectionna à elle seule plus de mille chemises. Grasse a 104 cordonniers qui doivent fournir de 7 à 800 souliers par décade. On paie au prix du maximum. Malheur à qui travaille pour soi ; il est considéré comme antipatriote ! Le 23 avril, le district de Grasse enverra encore 48 cloches ou 15,757 kilogr. de métal et 908 kilogr. de cuivre rouge.

L'administration centrale et le comité de surveillance rendent compte à la Convention de l'état des esprits : « L'esprit public est bon ; mais l'ignorance est le partage d'un grand nombre. Nous avons grand besoin d'instituteurs primaires. Nous sommes trop près du Prêtre-Roi (le Pape), pour que l'on ne soit pas un peu encrouté, surtout dans les villages ; les ministres du Christ y perdent, il est vrai, chaque jour de leur influence, mais on n'arrivera à éclairer le peuple qu'en établissant dans les villes et dans les villages des instituteurs et des institutrices patriotes. C'est le seul moyen de former une nouvelle génération. La plus grande tranquillité règne dans le district, mais non pas de cette tranquillité stupide qui est le partage des esclaves : c'est celle de vrais républicains due à l'observation littérale de la loi, à l'active vigilance des magistrats et de tous les fonctionnaires publics. Le pain est abondant, grâce aux sages mesures des représentants. Les vaisseaux ennemis ont paru encore hier, 6 février, sur nos parages. Il est nécessaire que les vaisseaux échappés aux flammes des infâmes Toulonnais, montés par des vrais sans-culotte, sortent du port de la Montagne pour purger nos mers de ces barbares. L'esprit public est à la hauteur des circonstances. Les ennemis de la chose publi-

que sont anéantis. Les prêtres de Jésus perdent de leur crédit, tandis que ceux du temple de la Raison progressent. La génération future n'aura pas d'autre culte. »

Les prisons de Grasse n'en avaient pas moins à elles seules 500 suspects incarcérés qui s'attendaient de jour en jour à être exécutés. Malgré la terreur, les fêtes se succédaient. Le 10 mars, Vence plantait un arbre de la Liberté. Le conseil municipal, le club des sans-culotte, le comité de surveillance, la justice de paix, la garde nationale et le 3e bataillon du 23e régiment se rendaient à la place-vieille au chant des hymnes patriotiques. Le citoyen Bérenger prit la parole : « Citoyens, dit-il, nous avons planté cet arbre afin qu'il fleurisse sous l'égide de la Constitution, et qu'il soit une image vivante de la Liberté. La loi en confie la garde aux bons citoyens. Arbre fortuné et chéri, tu es redevable au peuple dont tu portes le nom d'un choix si honorable. Puisses-tu pousser de profondes racines, élever ta tête jusqu'aux cieux et nous voir bientôt sous ton ombrage chanter les faits inouïs, les miracles de la Révolution et recueillir les doux fruits de la République ! Auprès de lui, citoyens, nous avons planté quatre jeunes lauriers qui ne craignent ni la hache qui peut les multiplier, ni la foudre qui peut les atteindre. Ils annonceront à la postérité les victoires de la Liberté contre le despotisme. Semblable aux armées formidables dont la République est environnée, la haie qui entoure ces arbres précieux, les garantira aussi de toute atteinte. Citoyens, que cet arbre soit pour nous le point de ralliement. Arrosons-le de notre sang, s'il le faut, et mourons à ses pieds plutôt que de redevenir esclaves. Arbre sacré, tu vois ici de braves militaires, des défenseurs intrépides encore chargés des lauriers qu'ils ont cueillis à Ville-Affranchie et au Port de la Montagne, toujours prêts à verser leur sang pour ta défense et ta prospérité ! Liberté, Égalité sainte, sublime Constitution, vous triompherez de tous vos ennemis, les

despotes disparaîtront de la surface du globe et les droits de l'homme assureront partout le bonheur. » On applaudit, on fit festin, et le soir on dansa, on illumina. Mais quelle joie pouvait être celle de la plupart des Vençois qui voyaient le glaive suspendu sur un grand nombre d'entre eux emprisonnés à Grasse, à Nice, à Lorgues, à Draguignan, à Fréjus? Ils étaient parvenus à se débarrasser, il est vrai, du plus terrible de leurs terroristes, Vanoly, qu'on déportait à Cayenne le 8 mars. Courmettes était mort d'une fièvre chaude. Son corps décomposé jetait une telle odeur que personne n'osait l'approcher. On eut beaucoup de peine à trouver des porteurs, même en les payant, pour le conduire au cimetière ; et bien plus, ce fut par une pluie torrentielle qu'eut lieu le convoi. Le comité de surveillance, la société des sans-culotte et la commune, s'unissant alors dans un même sentiment de vrai patriotisme, se hasardèrent à rédiger une adresse à Robespierre, afin d'obtenir l'élargissement de leurs compatriotes détenus à Nice. Les députés se rendirent dans cette ville ; mais quand le secrétaire de Robespierre le jeune connut l'objet de leur mission : « Écoutez-moi, leur dit-il, Robespierre en lisant votre adresse signée reconnaîtra parmi vous les dénonciateurs de ceux dont vous venez aujourd'hui demander la grâce. Il vous fera coffrer. Croyez-moi, fuyez au plus vite. » Ils prirent en effet le large, car le soir même, les gendarmes étaient à leurs trousses. Les députés vençois échouèrent de même à Draguignan et à Vence.

Antibes était allée, le 5 février, à Nice *rendre ses hommages* au représentant Ricord et lui demander aide et protection. Elle protestait de son dévouement à la chose publique, et de sa confiance dans les travaux de la Convention. Le citoyen Lamarre (Guillaume) s'était chargé de discourir dans le Temple de la Raison, les jours décadaires. Le 17 février, Ricord étant venu rendre visite aux Antibois, on lui fit une très-belle réception. Il promit de les

aider de tout son pouvoir ; il assista à la société populaire. Il y eut revue, dîner et réjouissance publique. Le 18 février, il assista à l'inauguration d'une statue de la liberté. Les généraux Masséna (André) et Barquier se trouvaient à la salle de la société populaire, d'où partit le cortége. Toute la troupe et la garde nationale formaient la haie. Lamarre prononça un discours remarquable, dans lequel il traita rapidement l'histoire d'Antibes. « Descendants des Grecs-Phocéens, les Antibois seront toujours unis pour défendre la République et la liberté. Ils ont dans tous les temps réprimé l'ennemi extérieur. A la Hogue, la ville d'Antibes a eu six cents chefs de famille qui ont combattu au plus fort du danger et ont donné leur vie pour la patrie. En 1592, cette place était tombée au pouvoir du duc de Savoie, les habitants surprirent pendant la nuit la garnison et l'en chassèrent. En 1707, l'ennemi tenta vainement de prendre Antibes. En 1746, elle soutint un blocus de quarante-six jours. Si nous avons ainsi combattu sous des rois et des tyrans, que sera-ce en combattant pour la liberté, pour nos femmes, nos enfants et nos biens ? Citoyen représentant, pénètre-toi bien de ces idées, elles nous justifieront pleinement à tes yeux de cette nouvelle calomnie que des imbéciles ont glissée dans certaines feuilles : que deux Sans-Culotte avaient empêché de livrer cette place aux Anglais. Tu diras à la Convention que nous répondons sur nos têtes de la fidélité des citoyens d'Antibes et qu'ils n'ont pas de plus ardent désir que donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la liberté et l'égalité, pour le maintien de la République une et indivisible. Vive la Montagne, la vertueuse Montagne, vivent les Sans-Culotte ! Vive la République ! » Tous répétèrent ces cris.

« Et toi, Masséna, cette commune compte sur tes vertus, sur ta fidélité autant que sur ton habilité et ton courage. Elle espère que tu ne la feras jamais rougir de t'avoir

adopté et elle apprendra par tes succès que tu n'as pas trompé la confiance de la République et son attente. Toulon et les montagnes t'ont déjà vu à la tête de nos colonnes, renverser avec gloire et succès les phalanges ennemies. Rien ne coûtera à tes frères d'armes, je le lis dans leurs cœurs, d'affronter avec toi les plus grands dangers ; ils ont tous la plus grande envie de te suivre dans tes expéditions et de partager avec toi les périls et la gloire. » Des salves d'applaudissements accueillent cet éloge de Masséna, tant aimé de ses soldats.

On achève la cérémonie en brûlant sur un bûcher l'effigie du tyran, et des tableaux portant les marques de la royauté. Un dîner patriotique de cent cinquante couverts suivit. Le soir il y eut bal et illumination. Le 9 février, nous trouvons enregistrés à Antibes les certificats de civisme de Masséna André, général de division et de Marie Rosalie Lamarre, sa femme. Puis il se rendit à l'armée d'Italie. Quelques jours après, le citoyen Miollis, général de brigade, était promu au commandement d'Antibes, et des îles *Pelletier* et *Marat* (Lérins), en remplacement du général Barquier. Du Moulin sera toujours au fort Carré. Le général d'Hilaire succèdera à Miollis, le 8 avril, avec Marcel Masséna, oncle du général, qui remplacera Du Moulin. Auguste Berlier y commande l'artillerie et Joseph-Alexandre-Nicolas Eyssautier reste commissaire ordonnateur en chef des vivres et subsistances de l'armée d'Italie.

Pour mieux asseoir encore la République, telle que la voulait la Montagne, on avait partout épuré ou renouvelé les administrations. A Antibes, on avait élu agent national, Léonore Bernardy ; maire, Guillaume Lamarre, Louis Dolle, président du comité de Surveillance, Nicolas Graillier conservait la justice de paix, Joseph Serrat était président du tribunal de commerce.

A Grasse, on nomma Pierre Girard cadet, agent national du directoire ; François Gasq, président du tribunal

civil ; Maxime Isnard, président du tribunal de commerce; Maxime Roubaud, agent national de la commune ; Marc Cresp, maire ; J.-J. Niel, président du comité de surveillance ; H. Courmes et J. Rey, juges de paix. Le maire de Grasse, Marc Cresp, succédait au sieur Girard, dit Barlette, avocat, qui ne manquait pas d'énergie.

Nice eut pour président du département, Jacques Audibert, avec les administrateurs J.-B. Grivel, J.-P. Carlou ; J. Lebé, Vidal de Grasse, Pagany, fils, A. Bergoin, F. Tourre d'Antibes, et J. Esmengaud, secrétaire général.

Raymond, de Saint-Laurent du Var, fut président du district ; Barrière, de Saint-Jeannet, agent national; Louis Villier, maire ; et agent national, Bernard, de Saint-Paul du Var.

Comité de surveillance, Fr. Brun ; tribunal du district, président, Antoine Audibert; tribunal de commerce, Caisson aîné.

Tribunal révolutionnaire, Trémoy de Fort-Hercule (Monaco), président ; Perrache, fils, de Draguignan, accusateur public ; les juges de ce tribunal étaient Audibert Caille de Bargemon ; P.-H. Roassal de Nice, Bérutti de Fort-Hercule, V. Tiranty de Levens, A. Ruffi de Nice. Ce comité dut montrer du zèle en face de Robespierre et de Ricord, et n'épargner personne. Voici par exemple une procédure de vingt-un chefs d'accusation, que nous extrayons de l'ouvrage de M. Toselli. Elle est dirigée contre les membres de l'administration départementale. On les accuse : 1° D'avoir démoralisé le département ; d'y avoir entretenu le fanatisme et le barbétisme ; 2° de n'avoir pas voulu des décades et d'avoir préféré le dimanche ; d'avoir retardé l'ouverture des écoles centrales, et d'avoir voulu nommer aux chaires des prêtres ignorants; 3° de n'avoir pas érigé les écoles primaires ; 4° d'avoir laissé vivre en communauté les moines de Cimiés et toléré plus de 1,200 prêtres qui fanatisent le département ; d'a-

voir préparé à l'évêque deNice, avant le 18 fructidor, une entrée triomphante ; de ne s'être entourés que d'émigrés, d'assassins, et d'avoir avili et persécuté les patriotes ; d'avoir empêché la vente de biens des émigrés, et rayé de la liste 431 émigrés ; d'avoir permis à Pierre, comte de Berre, capitaine des milices, de rester à Berre, malgré la loi du 18 fructidor ; d'avoir rayé des émigrés, moyennant finances, les deux frères Sauvaïgues, moyennant deux cents louis ; le juif Trèves, moyennant soixante-quinze ; l'avocat Giacobi pour cent cinquante, l'ex-préfet Botteri, pour quatre-vingts, etc., etc.

On dénoncera et on arrêtera Michel Ange Figuiera, pour avoir donné dans un contrat le titre de Majesté au tyran Sarde; Joseph Goiran qui a été trouvé sans cocarde, Françoise Faraut Gavarri, qui portait une cocarde blanche derrière la coiffe ; Dominique et Joseph Castellinard père et fils, à cause d'une lettre écrite par eux au tyran ultramontain. On nommait entrepôt la prison principale (ancien couvent des Jésuites). Il y avait peine de mort pour donner asile à un suspect, pour correspondre avec un émigré, pour passer de l'argent ou des effets à un parent, à un fils émigré. Ah ! la mort, s'écrie M. Toselli, elle planait sur la tête même des juges, et tout à l'heure elle étreindra les montagnards.

Partout les prisonniers entassés dans des chambres trop étroites et sales, couchés sur la paille, se plaignaient à Nice, comme à Grasse. La ration consistait en une livre de pain noir, et une demi-livre de riz. Le pain était quelquefois si mauvais que les prisonniers, quoique affamés, ne pouvaient le manger. Il en résultait des maladies épidémiques qui gagnaient même la ville.

La vie luxueuse que menaient les administrateurs contrastait avec cette misère que nous venons de décrire. Robespierre le jeune, avocat exalté, beau parleur, quoique fanatique ardent de la Révolution, comme son frère, n'en

avait pas le sérieux. Il était homme de société, ami des plaisirs, et peu occupé de l'administration, dans laquelle se commettaient mille fraudes, mille dilapidations, mille abus, surtout dans ce qui avait rapport aux troupes. *O tempora! ô mores!* c'était l'état d'une société effondrée, comme d'un volcan en feu. Les chefs qui désirent gouverner jetés en dehors de Dieu et soulevés contre Dieu, ressemblaient en ce moment aux géants mythologiques entassant Pélion sur Ossa, jusqu'à ce que divisés ou tués les uns par les autres, Dieu, qui a fait les nations guérissables, tirât la France de l'abîme.

Les généraux n'étaient guère plus en sûreté dans leur commandement que les simples citoyens.

Dumerbion, homme d'honneur et d'intelligence, né en 1734, officier général en 1790, maréchal de camp en 1791, et général de division depuis 1792, commandait provisoirement l'armée d'Italie ; il avait le bonheur de plaire aux représentants. Souvent malade et fatigué d'une hernie qui l'empêchait de monter à cheval, il dirigeait par le capitaine de génie Mérès et l'adjudant-général Chabran. Le général Gautier de Kervéguem, chef d'état-major, et le général Vital, commandant le génie, le laissaient faire. Le gouvernement songea d'abord à lui substituer Carteaux, puis Hoche.

### XXIII. — HOCHE A NICE.

Hoche fut en effet nommé. Né à Versailles en 1768, il n'avait encore que vingt-six ans, un an de plus que Bonaparte. Mais

> . . . . . . . . . . Aux âmes bien nées
> La valeur ne compte pas le nombre des années.

Envoyé de l'armée du Rhin-et-Moselle, où il avait le commandement en chef, il arriva à Nice le 30 mars 1794, et descendit à une modeste auberge. A peine était-il à

table, qu'un général entra et demanda à lui parler. Hoche l'invita à s'asseoir. Celui-ci refusa et lui annonça qu'il était chargé de l'arrêter au nom du *Comité du Salut public.* « Pardon, reprit sèchement le sauveur de Landau, je ne me serais jamais douté que vous fissiez l'office de gendarme. Mais puisqu'il en est ainsi, à votre aise; seulement laissez-moi achever et dormir, car je suis horriblement fatigué. Demain je vous suivrai où vous avez ordre de me conduire. »

On se décida à donner le commandement à Dumerbion. Age, expérience, prudence dans l'action, sagesse dans le conseil, tact exquis, il avait les talents du guerrier et de l'administrateur. S'il ne pouvait agir par lui-même, il sut connaître ses hommes et les laisser agir en son nom.

*Bonaparte.* — Deux gloires se rencontraient à Antibes à cette époque : Bonaparte et Masséna. Mais le premier, prenant son vol sur les aigles, devait aller plus haut que celui qu'il surnomma *l'enfant chéri de la victoire,* et qu'il fera duc de Rivoli et prince d'Essling. Quand il va commencer la campagne de 1794 contre les Austro-Sardes, il installe sa famille, sa mère et ses trois sœurs, au Château-Salé. Les anciens d'Antibes se rappellent encore que la mère du général descendait laver son linge dans le Riou qui coule au pied du château. Ses frères Joseph et Lucien étaient employés dans les subsistances militaires : Joseph à Marseille, Lucien à Saint-Maximin. Il avait avec lui son plus jeune frère Louis, quoique à peine âgé de quinze ans, qui servait dans l'artillerie. Nous avons une correspondance de Napoléon avec le sieur Berlier, commissaire d'artillerie à Antibes. Le 7 avril, il lui ordonne de rétablir la batterie de la pointe de l'île Sainte-Marguerite. Il n'aime pas qu'on change les anciens noms. Ainsi les îles de Lérins ne doivent pas prendre les dénominations nouvelles de Pelletier et de Marat, mais conserver leurs anciens noms pour la régularité du service.

### XXIV. — SAORGE, LA CLEF DES ALPES-MARITIMES.

Cette place était comme la clef du col de Tende. Les batailles du Raous et de l'Authion avaient suffisamment démontré qu'on ne la prendrait pas par le col de Raous; ni par la vallée de Cairos. Il fallait donc tourner la place et y arriver du côté de Pertegal, le seul point vulnérable; mais on devait, pour aller de ce côté, violer la neutralité de Gênes. Bonaparte, dans le conseil de guerre, proposa le plan d'attaque, Masséna l'appuya, ainsi que Brusca de Dolcéacqua, chef du bataillon des sapeurs, et chacun l'approuva. Quelle belle réunion de généraux sous les ordres de Dumerbion : Bonaparte, l'ami des deux représentants Robespierre le jeune et Salicetti, avec Ducos, son aide-de-camp, Masséna, Bruslé, Macquard, Garnier, Hamel, Lefrançois, Sérurier, Laharpe, Mouret, d'Allemagne, Cervoni, Barquier, Pijon, Saint-Hilaire, Dommartin, Chabran, Casabianca, Vital, Charton, Gautier de Kerveguène. Il fallait obtenir l'assentiment de la Convention : ce qui ne se fit pas attendre. On marcha donc en avant.

L'armée ennemie composée de 58,000 hommes avait pour la commander de Wins, d'Ellera à l'aile droite, Colli à l'aile gauche. C'était Provéra, d'Argenteau, le comte de Bellegarde, le général Radicati, le baron de Grimaldi. Manfredi, Octave Maccarani, officier de génie, gardaient Saorge sous les ordres de Saint-Amour.

La ligne défensive qui tenait dix myriamètres de circuit couvrait le chemin de Sospel à Tende par Breil et Saorge. La droite s'appuyait sur le col d'Enfer, passait au Raous en avant de Saorge, pour se rattacher au mont Bertrand par les cols Ardent, Tanarelle et Rossa, garnis de formidables redoutes. Elle décrivait un demi-cercle, coupant en deux parties égales la vallée de la Roya. A l'extrême droite, un amphithéâtre de retranchements

partant de Belvédère au Capelet, s'adossait au col d'Enfer et formait comme un obstacle insurmontable entre les vallées de la Vésubie et de la Roya. En tirant vers le centre, on trouvait le camp formidable de la Marta qui sépare deux torrents, affluents de la Roya, entre Breil et Fontan. Puis entre les camps de la Marta et de Raous, sur une croupe avancée, l'Authion dominant majestueusement, s'appuyait sur Camp-Argent et sur Millefourches. Les chemins de Mangiabo et de Béolet étaient défendus par des avant-postes.

Pour parvenir au camp de la Marta, il y avait à traverser le défilé de Tenarde entre deux rochers où deux hommes pouvaient passer à peine.

Du camp de Marta, en suivant le contrefort qui sépare la Roya de la Taggia, on touchait à la redoute du Fel, près du bois de Salon, et à la redoute de col Ardent entre la gorge de Triola, et celle de la Madone de la Fontaine.

Enfin on arrivait aux retranchements de Saccarello, non moins formidables.

Restait le col de Tanarello, le plus fréquenté pour passer de la gorge de la Briga dans celle où le Tanaro et l'Arasia ont leurs sources, et Colle-Rossa, tous deux non moins retranchés que les autres. C'est ainsi que l'ennemi avait fortifié les abords de Saorge et du col de Tende.

On trouva un prétexte de rompre avec Gênes dans l'enlèvement de notre frégate *la Modeste* par les Anglais au milieu du port de Gênes.

On décida dans le plus grand secret d'attaquer de ce côté. Notre armée de 36,000 hommes fut partagée en trois divisions : Garnier, Macquart et Masséna. Garnier eut l'aile gauche pour opérer sur la Vésubie, Macquart au centre, eut la division dite de Saorge, et Masséna l'aile droite, s'appela la division du *Tanoro*. Rien d'admirable comme le départ de notre armée, 30 mars 1794. Dumerbion, malade, resta à Nice laissant le commande-

ment en chef à Masséna que suivirent Salicetti et Robespierre le jeune.

Les 12, 000 hommes de Macquart et les 15, 000 hommes de Masséna se séparèrent à Menton. La division de Saorge, après avoir passé la Roya, se partagea en deux colonnes. L'une s'avança par Dolcéacqua pour gagner la rive de la Roya ; l'autre par l'Alpi pour attaquer le Forcoin et s'emparer de la Tour d'Abeille. Dallemagne commandait cette dernière colonne.

La division Masséna forma deux brigades ; la première conduite par Hamel se porta par Menton sur le Tanarde ; et la seconde aux ordres de Lebrun, sur le mont Gordales, afin d'appuyer la première. Le général Mouret avec 6, 000 hommes divisés en deux brigades avec Bruslé et Cervoni, après avoir occupé Ventimille, prit la Bordighière et San-Remo. La réserve composée de 5, 000 hommes aux ordres du général Lefrançois s'avança dans la vallée de la Nervia.

Le feld-maréchal de Wins, dit M. d'Auvare dans ses mémoires, averti que les Français ne respectaient plus le territoire de Gênes, refusa de se rendre aux observations qu'on lui fit d'occuper immédiatement les hauteurs de Vintimille. Son entêtement le perdit. Il opinait même pour qu'on évacuât Saorge et la ligne de l'Authion et qu'on se repliât sur le col de Tende. *(Mémoires de Saint-André.)* Quand il comprit que nous arrivions de tous les côtés à la fois, il ne sut plus où donner de la tête. Ses généraux firent bien tout ce qu'ils purent. Le général d'Ellera, à l'aile droite, comprit le premier notre plan ; il demanda aussitôt des renforts à de Wins ; il confia sa gauche au lieutenant-colonel Colli avec les deux généraux de brigade Provera et Argenteau. Provera couvrait le cours de la Tinée, Belvédère, Roquebillère et Saint-Martin-Lantosque ; Argenteau, les sources du Tanaro et le chemin d'Ormée à Saorge par Briga.

La mésintelligence de Wins avec les Piémontais nous servit presque autant que le génie de nos généraux.

Le 16 avril *Ponté de Nova*, la clef de la vallée du Tanaro, tomba au pouvoir de Mouret; Ormée fut occupé par Masséna secondé par Laharpe et Bruslé ; puis ce fut Garessio, posté sur un gros affluent du Tanaro. Aussitôt Masséna dépêcha à Dumerbion pour qu'il ordonnât à Garnier et à Sérurier d'attaquer Belvédère et Saint-Martin-Lantosque ; et à Macquard de se porter sur le camp de la Marta en toute hâte, afin d'attirer les Austro-Sardes sur ces différents points, tandis que lui en profiterait pour tomber à l'improviste sur Saorge.

Garnier reçut l'ordre en effet d'aborder vivement les positions de la gauche.

Masséna partagea son corps d'armée en cinq colonnes. La 1re avec Lebrun gravit le mont Jove, qui domine Saorge ; à la 2me, Masséna avec Hamel, Bruslé, les adjudants généraux Fabre et Langlois, et Bonaparte, forçant le col Tanarello, descendit sur le bois de Samson, enleva cette redoute et poursuivit l'ennemi à gauche de Briga ; la 3me colonne de Lefrançois s'empara du mont Pellegrino pour aider la 4e colonne à Fiorella, et la 5e au col Ardent.

Le général Dallemagne avançait sur l'Authion par Moulinet, et envoyait des troupes du camp de Brouis à la Giandola dans les gorges de la Roya pour soutenir l'attaque de Lebrun, de l'autre côté du torrent.

Les Austro-Sardes, au moment où l'orage s'accumulait sur Saorge, commirent faute sur faute. Colli pour se renforcer dégarnit les camps de la Marta et de Millefourches, n'entretint aucune communication avec Argenteau, et ne suivit point le mouvement de Masséna; de Wins se contenta de couvrir Saint-Dalmas-de-Pédoue où étaient les magasins, et laissa ses généraux à leurs propres forces.

Tout arriva, comme nous l'avions prévu.

Le 27 avril, il est vrai que nous perdîmes l'adjudant-major Langlois à l'attaque de Marta, et le général Bruslé à celle du col Ardent, que défendait le comte de Bellegarde. Masséna ne se découragea pas. Tout allait bien pour nous du côté de l'Authion. Dumerbion avait fait attaquer Millefourches et l'Authion par Dallemagne, tandis que Barquier s'avançait sur la Marta. Or il arriva au grand étonnement de tous que cette attaque secondaire remplit l'objet qu'on attendait de la première. Les éclaireurs de la colonne Barquier ayant délogé les barbets du Colombier les poursuivirent si chaudement qu'ils entrèrent pêle-mêle dans la grande redoute élevée entre les deux torrents. La garnison étourdie se rendit à cette poignée de braves, à laquelle Dallemagne ne pouvait encore prêter son appui.

Masséna mit à profit cet avantage pour pousser les Sardes dans la vallée et les ramener sous le canon de Saorge. Le camp de la Marta était en notre pouvoir. La nuit vint.

Colli en profita pour replier ses troupes dans une position intermédiaire; la droite se tint avec d'Elléra, entre le Capelet et Saorge ; le front fut couvert par le ravin de Cairos qui descend du Raous à Saorge ; le centre sous Vitale, se plaça entre Tende et Fontan. Bellegard et Radicati, ayant gravi les hauteurs de Briga, nous laissèrent le Raous, Millefourches et l'Authion. La France était vengée des désastres du 8 et 12 juin 1793. Masséna se tenait à Linières. La mort de Radicati le rendit maître des hauteurs de la Brigue, en face de Saint-Dalmas de Tende. Saorge était bloqué.

Si du moins Colli et d'Elléra avaient pris leurs précautions, ils auraient pu secourir à temps Saorge. Il n'y eut que le baron de Galéra, venu de Tende, et le comte de l'Escarène, du Braous, chacun avec des détachements du régiment de Nice, qui purent entrer dans la place. Dumer-

bion envoya l'ordre de sommer le gouverneur de rendre Saorge.

Dans le conseil de guerre que tint Saint-Amour, les sieurs de Galéra, Manfrédi et Octave Maccarani, opinèrent pour qu'on résistât jusqu'à la fin, selon les ordres supérieurs. « La place, dit Maccarani, a des vivres, des munitions et une bonne artillerie. » Et Manfrédi, capitaine d'artillerie : « Ce poste a été confié à notre courage et à notre honneur, ne l'abandonnons pas. » Saint-Amour répondit : «Et moi j'ai l'ordre de rendre la place. » « Montrez-le nous, répliqua Maccarani : Montrez-le nous, ajouta Manfrédi. » et Saint-Amour : « Elléra m'a fait dire qu'à l'arrivée des Français nous nous retirions au quartier-général. » — « Comment, dit Maccarani, est-il possible de nous retirer vers d'Elléra, qui a presque toutes ses troupes sur la rive gauche de la Roya ? » On ne décida rien, et chacun retourna à son poste.

Les assiégés, raconte le chroniqueur Truchi, distinguèrent bientôt vers la Ca d'Oggia, un groupe d'officiers français avec leur artillerie. L'un d'eux était petit de taille, et commandait les autres. C'était Napoléon Bonaparte. Son jeune frère Louis faisait près de lui ses premières armes.

Les artilleurs Sardes pointèrent de ce côté et y lancèrent leurs boulets. Nous ne leur répondîmes point. Cependant l'avant-garde de Masséna, sous les ordres de Lebrun, couvrait le mont Jove. Saint-Amour, sans plus prendre conseil que du danger, avait averti les nôtres pendant la nuit, qu'il acceptait la capitulation, à condition qu'on épargnât les habitants, qu'on laissât la vie sauve à la garnison et qu'elle sortît avec armes et bagages. Ce fut accordé. Une clause avait été ajoutée par Masséna, que Saint-Amour mouillât la poudre et enclouât les canons, puisque son état-major persistait à défendre la place. Ce qui eut lieu ; et le soir venu, le gouverneur de

Saorge mouilla la poudre, encloua les canons et partit avec son aide de camp dans la nuit du 28 au 29 avril.

Le lendemain, au lever du soleil, les officiers s'étant aperçus de l'évasion de Saint-Amour, coururent à leur artillerie : « Trahis, s'écrient-ils, nous sommes trahis. » Ce fut un sauve qui peut général. Saint-André dit à tort dans ses mémoires : « Saint-Amour eut la lâcheté d'abandonner le fort, avant qu'il fût nuit. » Sur ces entrefaites, Lebrun descendant du Mont-Jove, entra le premier dans Saorge abandonné. Quatre ou cinq heures après, arriva Masséna accompagné des représentants de la nation.

On apprit le même jour de Garnier que les généraux Moulin et Durand, remontant la Vésubie, par Figaret, Lantosque, Roquebillère et Belvédère avaient mis en fuite Provéra ; que Colli ralliait avec peine ses hommes au Col des Fenêtres ; que Sérurier, accourant d'Entrevaux dans la vallée de la Tinée, avait chassé l'ennemi au delà d'Isola : ce qui mettait toute l'armée française en communication depuis Entrevaux par Isola jusqu'à Saorge.

Saint-Amour fut arrêté à Savillan, conduit à Turin, et traduit devant le conseil de guerre.

Ses trois accusateurs furent Galéra, Manfrédi et Maccarani. Arrivés au camp de Colli, ils se justifièrent en chargeant Saint-Amour, et furent envoyés à Turin devant le marquis de Caravanzana, ministre de la Guerre. « Le Roi veut vous voir, leur dit-il. — Mais comment oserons-nous paraître devant Sa Majesté dans l'état où nous sommes ? *Bandiera vecchia onor del capitano !* reprit le ministre. » Victor Amédée leur demanda comment ils avaient abandonné Saorge, sans tirer un seul coup de canon. Maccarani prit la parole et il fit si bien que Victor-Amédée s'écria : « Bravo, vous avez fait votre devoir... » et allant à son secrétaire, il en tira deux rouleaux de cent écus qu'il leur remit : « Sire, nous ne voulons que votre estime, dit Maccarani en s'excusant de recevoir ce pré-

sent. « *Ti l'as, me car*, ajouta le roi en piémontais, et en lui prenant la main. Les jeunes officiers ont plus de courage que les vieux généraux. »

Saint-Amour refusa d'être confronté avec ses calomniateurs. Il n'avait pas trahi. On l'accusa d'aimer le vin et le jeu ; de passer tout son temps dans Saorge à jouer et à manger ; on dit que criblé de dettes, il avait vendu Saorge à la France pour un million. Mensonge ! Où aurions-nous puisé ce million ? Toutes ces inventions n'ont eu en vue que d'atténuer un fait si glorieux pour notre armée. La prise de Saorge n'est le résultat ni d'une surprise ni d'une trahison, mais d'un plan formé par Masséna, Bonaparte et Rusca. Non, Saint-Amour n'a pas trahi. Mourir en défendant cette place n'eut servi à rien. Ceux qui l'ont condamné ont commis une faute, quand bien même ils eussent voulu, par cette exécution, terrifier leur armée. Il fut passé par les armes, à la porte de Suse, le 3 juin. Mais des fêtes se célébrèrent dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var pour la prise de Saorge. Le 1er mai, jeudi, on alla au Temple de la Raison, on passa la revue. Le général prononça un discours à la louange du général Masséna, à l'occasion du *glorieux fait d'armes de Saorge*.

## XXV. — ATTAQUES DES COLS DES FENÊTRES ET DE TENDE. — 7 ET 8 MAI.

Le 8 mai (19 floréal), Sérurier acheva de repousser Colli par-delà le Col des Fenêtres, en escaladant ces rudes sentiers, tandis que Macquart emportait le Col de Tende. Macquart ne voulait pas se passer de l'aide de Masséna. Dallemague conduisait son avant-garde. Arrivé au débouché de Saint-Dalmas de Tende, après avoir été salué de quelques coups de canon, il tourna la position de Colli, fit prisonniers une compagnie de pionniers occupés à dé-

truire le pont de la Roya, et ouvrit le passage du fleuve à notre colonne du centre. Il continua sa marche en avant, et si bien, que les Austro-Sardes coururent se réfugier à Tende, d'où, se postant sur la rive droite de la Roya, ils nous mitraillèrent; mais Dallemague ne s'arrêta pas, jusqu'à ce que Macquart arriva et hâta la déroute de l'ennemi. Tout se précipita par une issue voisine du hameau de la Ca. Les nôtres poursuivirent jusqu'à la Madone de Vénaba et bivouaquèrent au fort du Col de Cornio.

Colli rallia ses troupes entre la Framosa et la Ca. Maintenant Macquart et Masséna se concertent. Enlever le Col de Tende de force c'était s'exposer à un échec ; car Colli avait braqué six pièces en batterie derrière le premier coude de la route, et nous ne pouvions lui opposer d'artillerie. Aussi devaient-ils, en manœuvrant, forcer l'ennemi à évacuer cette position. Dans ce dessein, ils s'enfoncèrent dans la gorge de la Pia, en recommandant à Lebrun et à Dallemague de ne faire que de simples démonstrations jusqu'au moment où ils aborderaient le flanc gauche de l'ennemi à Framosa.

Le 8 mai, en effet, Macquart et Masséna gagnèrent par les hauteurs de la rive droite de la Pia le mont Pipa, le bec des Roses encore couvert de neige, et le Col de Framosa occupé par un bataillon du régiment d'Asti. Le choc fut rude. Les Austro-Sardes se conduisirent en braves. Maccarani et le major d'Auvarre s'y signalèrent; mais les nôtres, chargeant à la baïonnette, culbutèrent l'ennemi; chacun jeta ses armes, et ne fit sur les glaces du revers de la montagne qu'une glissade jusque dans la gorge de Limon. C'est là que le lieutenant-colonel de Grimaldi fut fait prisonnier. Sur ces entrefaites Dallemague et Lebrun s'élancèrent sur le centre et sur la gauche qui, à leur tour, se replièrent en désordre sar le Col de Tende. Macquart se posta sur la crête de Framosa, en face des plaines du Piémont et à deux portées du canon des Austro-Sardes, qui

du Cornio semblaient regarder tristement le comté de Nice, perdu pour eux.

Colli profita d'un brouillard, dans la nuit du 8 au 9, pour battre en retraite sur Limon. Macquart y envoya son avant-garde. Colli dut encore abandonner Limon, le 10 mai, en deux colonnes pour descendre au bourg de Saint-Dalmas de Pédone par les vallées de la Vermagna et du Gesso. On en resta là pour le moment.

Sérurier, au Col des Fenêtres, avait occupé, le 8 mai, la gorge de Saint-Jacques et repoussé l'ennemi jusqu'à Entragues dans la haute vallée du Gesso.

Telle fut cette expédition de trente-huit jours qui complétait la prise de Saorge et qui nous donnait le Comté de Nice.

Robespierre le jeune et Ricord écriront de Saorge ( le 10 floréal ), à leurs collègues du Comité du Salut Public : « Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que l'étendard tricolore flottait pour la première fois sur les murs d'une ville du Piémont ; apprenez aujourd'hui que par suite de l'expédition que vous nous avez ordonnée, les couleurs républicaines brillent sur les remparts de Saorge. Les monts audacieux que la nature a élevés autour de cette forteresse n'étaient formidables que pour relever la gloire des Français plus audacieuse encore... Tous les camps piémontais et autrichiens sont en notre pouvoir, plus de soixante pièces de canon, des mortiers, des obusiers. La déroute est complète. La perte de l'ennemi est énorme. De notre côté nous avons à regretter soixante républicains morts en héros, au nombre desquels sont le général Bruslé qui avait combattu à Toulon, et l'adjudant-général Langlois, tué d'un coup de baïonnette. Les ennemis viennent d'être chassés de Belvédère, de la Bollène, de Roquebillère, de Lantosque et de Saint-Martin-Lantosque. La victoire est à nous, sachons en profiter. »

Le 19 floréal : « L'ennemi fort de 7 à 8,000 hommes a

été battu à plate-couture et chassé au-delà du village de Tende que nos troupes occupent actuellement. »

Le 22 floréal : « Nos troupes occupent le col de Tende, On apprend aujourd'hui de la division de la gauche, qu'elle est en possession du col des Fenêtres. Il est arrivé à Nice, parmi les prisonniers, pris au col de Tende, le chevalier de Grimaldi. »

Barrère à la Convention demanda des félicitations pour l'armée d'Italie, pour les représentants du peuple, Robespierre le jeune et Ricord, dont les noms semblent attachés à nos victoires depuis la prise glorieuse de Toulon. Il demanda enfin les honneurs du Panthéon pour Bruslé et Langlois. « Mourir comme Bruslé et Langlois, c'est vivre dans le souvenir de tous les Français. »

Les Austro-Sardes essayèrent le 18 mai de reprendre leurs positions perdues. Masséna en eut bien vite raison.

Une sorte de croisade s'organisa même en Piémont contre nous. Voici le manifeste du chevalier Gatti Mentone : « La population entière des provinces de Sa Majesté, unie en masse avec l'approbation du Roi et sous la bannière de la Très-Sainte Vierge, au nombre de 40,000 hommes armés, lasse de souffrir les insultes et les menaces des Français déclare au nom de la puissante Mère de Dieu que chacun est résolu de mourir, ou de chasser une fois pour toutes des États du Roi cette bande d'hommes ennemis de la religion et de l'ordre social. Vive Marie ! Pour Marie immaculée jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Une attaque eut lieu à Garessio le 5 juillet. La compagnie de nos éclaireurs de la 46e demi-brigade marcha, le fusil en bandoulière et en dansant la carmagnole contre, *10,000 esclaves piémontais*, dit Dumerbion dans son rapport. Ces gens-là furent si effrayés de cette nouvelle manière de marcher contre eux qu'ils tournèrent le dos sans oser tirer un coup de fusil. Ils laissèrent entre les mains des nôtres la bannière à l'effigie de la Vierge qui leur servait

d'étendard. La bande principale conduite par Robusti partit de Céva et s'avança sur les hauteurs de la Piétra, où Lafon, chef de brigade, commandant de Loano, n'eut qu'à se montrer pour la disperser. Robusti s'y reprit le lendemain, il dut fuir encore, la baïonnette dans les reins. Le découragement devint presque général en Piémont.» De plus, la division entre Sardes et Autrichiens n'avait pas cessé. Tous les Sardes accusaient de Wins.

Si les événements de Paris n'avaient pas suspendu l'ardeur de notre armée, on eut continué la victoire. Le découragement gagna bientôt nos soldats dans ces montagnes escarpées et arides. Dumerbion permit à Macquart de se replier sur Tende, ce qui ressembla à une retraite ; il demanda lui-même à grands cris son successeur. Il était monté à Tende pour inspecter les postes, quand on lui apporta sa mise en disponibilité et la nomination de Schérer.

## XXVI. — ROBESPIERRE.

Le règne du dictateur avait atteint son apogée, lorsqu'après avoir décrété la fête de l'Être Suprême, il s'en montrait comme le Souverain Pontife, dans la solennité du 8 juin (dimanche, fête de la Pentecôte). La loi de Dieu nous dit : *Un seul Dieu tu adoreras*. Les décrets de la Convention n'étaient ni éternels, ni immuables. La *Raison* d'Hébert et de Chaumettes avait cédé bien vite la place à l'*Ancien* des jours, au *bon Dieu* des bonnes gens. Le 20 prairial (décade) dans toute la France, sur son ordre, se célébra la même fête, pour *rappeler aux citoyens l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme*. Nous nous transporterons d'abord à Antibes.

Au point du jour tous les tambours divisés en quatre escouades battirent la diane pour annoncer la fête. Il y eut en même temps salve d'artillerie. Les rues et les places étaient jonchées de fleurs et de feuilles. A 9 heures toutes

les autorités et les troupes se mettaient en mouvement ; la troupe forma la haie depuis le temple de la Liberté jusqu'à celui de l'Être Suprême. Le cortége ne suivait d'autre règle que la fusion totale des citoyens qui le composaient. Parti du temple de la Liberté, il arriva au temple de l'Éternel, dont le frontispice et l'intérieur avaient été ornés de verdure et de fleurs. On y rendit *l'hommage le plus pur à l'auteur de la nature*. Divers orateurs prononcèrent des discours dans lesquels, après avoir retracé toute l'immoralité du système de l'athéisme et du néant, ils ont démontré que l'idée de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme était aussi consolante pour l'homme vertueux qu'effrayante pour le pervers, et que sous ce double rapport elle était utile et nécessaire à la société. Après quoi, le cortége est allé sur la place de la République. La troupe a formé le bataillon carré autour de l'arbre de la Liberté. Un chœur de voix mâles et sonores y a chanté des chansons patriotiques et l'hymne guerrier : *Allons enfants de la Patrie*. Le citoyen Lamarre, premier officier municipal, a rappelé que cette cité ayant été fondée par les fiers républicains de la Grèce, nous donnerions à l'exemple de nos fondateurs, vers les quatre heures, le spectacle de jeux publics sur la terre et sur l'onde, que des prix seraient distribués aux athlètes vainqueurs. » La fête continua le soir. Chose extraordinaire ! Tandis que le catholicisme était partout proscrit, Antibes même dans les plus mauvais jours gardera chez lui l'abbé Ardisson, comme premier vicaire de la paroisse. Le sieur J. L. Rostan obtiendra du conseil l'autorisation d'exercer le culte catholique à Antibes. Il n'en sera pas tout à fait de même à Vence. Mais un saint abbé Blacas, jeune prêtre, s'y dévouera pour les fidèles. De nuit, il ira baptiser, administrer. On le poursuivra dans un escalier, il se dérobera par un autre. Vingt fois il sera miraculeusement préservé. Tantôt sous le costume d'un charretier, tantôt sous celui

d'un mouliniste, il s'introduira dans les habitations qui réclameront son secours.

La fête de l'Être Suprême ne manqua pas d'un certain éclat dans la cité nérusienne. Le juge de paix y donna des éloges à la garde nationale. Il ajouta qu'après avoir parlé des avantages de la République et des vertus nécessaires pour la soutenir, il fallait remonter à Celui qui est la source des biens et des maux qui réjouissent ou affligent la terre, et il fit une prière à l'Éternel : « Protége la République que ta toute-puissance a fondée ; jette la rage et le désespoir dans le cœur des tyrans et des ennemis qui veulent nous ravir la liberté. »

L'administration du district de Grasse montrait du zèle. Elle regrettait de ne pouvoir récompenser dignement l'action héroïque d'une citoyenne antiboise. Elle se contentait d'inscrire son nom dans les *Annales des faits historiques* (29 mars 1794). Le 31 mars, elle envoyait une adresse à la Convention pour la féliciter d'avoir échappé au grave danger qui l'avait menacée. « Nous attendons impatiemment de voir tomber toutes les têtes des conspirateurs qui ont tramé cette horrible conjuration. »

Elle écrit à un maire du district, le 12 avril : « Quel mauvais génie répand son souffle malfaisant sur la municipalité et sur toi ! Qu'as-tu fait pour donner du pain aux vieillards, aux veuves et aux orphelins qui en manquent ? Rien. Hâte-toi de remplir ton devoir. Sans cela je requerrai contre toi les peines portées par la loi. » Et à d'autres : « La patrie vous observe. Si vous remplissez vos devoirs, elle vous ceindra d'une couronne civique. Si vous les violez, si vous laissez le crime impuni, la roche tarpéienne vous attend. C'est à vous de choisir. » — Et au Bar : « Je suis surpris de voir que vos magistrats qui ne doivent connaître que le culte de l'Être Suprême, se mêlent du culte apostolique, catholique, romain. »

La ville de Grasse solennisa aussi en grande pompe

l'inauguration du culte rendu à l'Être Suprême. Nice chanta, au son des instruments, les strophes de Chenier composées pour la circonstance :

> Dieu puissant, d'un peuple intrépide
> C'est toi qui défendais les remparts ;
> La victoire a d'un vol rapide
> Accompagné nos étendards.
> Les Alpes et les Pyrénées
> Des rois ont vu tomber l'orgueil ;
> Au Nord nos champs sont le cercueil
> De leurs phalanges consternées.
> Avant de déposer nos glaives triomphants
> Jurons d'anéantir le crime et les tyrans.

Les apprêts de la ville de Nice se modelèrent sur ceux de la capitale. Le temps fut magnifique, la foule immense. Le président de la commission municipale tenait à la main, comme Robespierre, un bouquet de fleurs, de fruits et d'épis de blé. Un amphithéâtre décoré par les commissaires délégués, Falqui et Grinda, s'élevait en face de l'autel de la Patrie devant la place de la République. A droite et à gauche étaient des groupes choisis d'enfants, d'hommes, de femmes et de vieillards ; les enfants avaient des couronnes de violettes, les adolescents de myrte, les hommes de chêne, les vieillards de pampre d'olivier. Les femmes tenaient par la main leurs filles couronnées de roses et portaient des corbeilles de fleurs. Vis-à-vis de l'amphithéâtre se dressaient les simulacres de l'athéisme, de la discorde et de l'égoïsme. Après le discours du président, celui-ci descendit, une torche à la main, et y mit le feu ; et des cendres sortit la statue de la Sagesse. Du milieu de l'ancien autel de la Patrie, s'élevait une forme de *montagne* surmontée d'un arbre, sous lequel s'assirent les membres de la commission municipale. On chanta des hymnes patriotiques. Enfin, à un signal donné, les hommes armés tirent l'épée, les mères élèvent leurs enfants dans les bras, les assistants tiennent la main levée vers le ciel, et tous jurent de

défendre la patrie. Le soir fut consacré à des réjouissances publiques. Sainte Réparate fut choisie pour le temple de l'*Être Suprême.*

Il ne faut pas croire que le culte de l'Être Suprême abrogeât les décrets portés contre les prêtres du culte catholique. Le lendemain même de la fête de l'Être Suprême, trois prêtres de Nice furent encore emprisonnés au Jésus : D. D. Passeroni, Massa et Rosset. Le P. Massa fut envoyé dans les prisons d'Avignon.

Le général Vachot, dans une séance du Club républicain, se mit un soir à fulminer contre les prêtres, et entraîna avec lui un certain nombre d'individus qui parcoururent la ville et firent des perquisitions ; ils arrêtèrent le P. J.-B. Verdi et Fianson. Le plus maltraité fut le P. Derossi, ex-jésuite. Vachot se fit le président d'un tribunal improvisé pour condamner ces ecclésiastiques : « Je t'attends au grand jour, lui dit l'un d'eux, tu comparaîtras devant un juge incorruptible. »

Cependant les subsistances et surtout l'approvisionnement de blé causaient le plus d'embarras aux villes du Midi. Nous admirons, parmi les municipalités, l'activité merveilleuse que montre surtout Antibes. Si petite qu'elle soit, elle se multiplie.

Les fêtes républicaines pourtant succèdent aux fêtes, malgré la misère publique. Le 14 juillet, fête de la Bastille (26 messidor). Le maire d'Antibes fulmine contre ceux qui répandent des soupçons sur le patriotisme de ses concitoyens, et contre ceux qui les ont accusés de pactiser avec les infâmes Anglais. Il prend l'Être Suprême à témoin. On vit dans cette journée le président de la Société populaire s'avancer dans le cortége, une pique à la main et le bonnet rouge sur la tête. Le commandant de place d'Antibes était le général Dommartin, qui avait succédé à Saint-Hilaire depuis le 2 juillet (14 messidor). Antibes sera déclaré en état de siége.

## XXVII. — BONAPARTE A ANTIBES.

Le général continuait de surveiller l'armement des cités. Le 8 mai, il avait donné un blâme à Saint-Hilaire. « Il devrait, écrivait-il à Berlier, avoir pris connaissance de l'organisation, depuis longtemps qu'il est général, et s'y conformer. » Le 2 juillet : « Il y a dans la République deux espèces d'alarmistes : ceux qui crient famine de grain et qui ont toujours peur de rester sans poudre. Je souhaite que ce ne soit ni toi, ni ton garde, ça finirait mal pour ceux qui jettent l'alarme dans le peuple... » Il allait souvent voir sa mère au château Salé, et les trois frères s'y donnaient rendez-vous. Dans une de ces visites, Bonaparte, causant des événements du temps, eut, rapporte un de ses historiens, cette conversation avec Joseph-Lucien : « Il ne tiendrait qu'à moi, dit-il, d'aller vivre à Paris d'une manière avantageuse. Robespierre me demande. — Pourquoi n'acceptes-tu pas? lui dit Lucien. — Accepte, reprit Joseph. — On m'offre la place d'Henriot. Je dois donner une réponse ce soir. Que faire? » Les deux frères ne parlaient plus. « — Je sais que cela vaut la peine d'y penser. Il ne s'agit pas de faire l'enthousiaste. Par le temps qui court, on ne sauve pas sa tête si facilement qu'à Saint-Maximin et à Nice. Robespierre jeune est honnête ; mais son frère ne badine pas. Il faudrait le servir. Moi, soutenir cet homme, non jamais ! Je sais combien je pourrais lui être utile en remplaçant cet imbécile commandant de Paris. C'est ce que je ne veux pas faire. Il n'est pas temps aujourd'hui. Il n'y a de place honorable pour moi qu'à l'armée. Prenez patience. Je commanderai Paris plus tard. » Il annonça ensuite à ses frères la chute prochaine de Robespierre. Et, moitié sombre, moitié souriant, il répéta : « Qu'irais-je faire dans cette galère ? » (1)

(1) Émile Bègue. — *Histoire de Napoléon Ier*, pag. 371.

## XXVIII. — CHUTE DE ROBESPIERRE OU 9 THERMIDOR, 27 JUILLET ET BONAPARTE EN ARRESTATION AU FORT CARRÉ A ANTIBES.

Le Triumvir avait rappelé son frère de Nice à Paris pour se concerter avec lui sur les opérations de l'armée d'Italie. On se plaignait de son inactivité. L'armée se trouvait dans le plus complet dénuement. La caisse était vide ; les effets manquaient. Sur un effectif de 40,000 hommes, 16,000 encombraient les hôpitaux. Et pourtant quels généraux ? Masséna à l'aile droite avec la Harpe, Cervoni, Nicolas ; Sérurier à l'aile gauche cantonné à Beuil ; Macquard au centre, à Breil. L'écroulement de la dictature de Robespierre mit tout en suspens. Robespierre jeune accompagna son frère sur l'échafaud. Là étaient Saint-Just, Couthon et quatorze membres de la Commune. Et pourtant l'exécution de Robespierre fit respirer la France. Une multitude innombrable de prisonniers échappèrent à la mort. Isnard qui s'était dérobé à toutes les poursuites reparut à la Convention. Il en fut de même des représentants de Nice, Dabray qui gémissait dans sa prison depuis dix-sept mois et Blanqui, depuis dix mois. D'Anselme, Kellerman furent rendus à la liberté. Chez nous le président Mougins, Maubert étaient en route pour Paris où on devait faire leur procès et sans doute les envoyer à la guillotine; ils furent relâchés à l'instant même. On s'attaqua aux amis de Robespierre, et chose étonnante, Bonaparte eut des envieux qui le dénoncèrent comme suspect. Alberti l'avait accusé auprès de la Convention. Salicetti l'avait mal défendu. On prétendit qu'il travaillait de concert avec Robespierre le jeune et Ricord à désorganiser l'armée ; qu'il avait tenu à ce sujet des conférences dans son habitation, rue Villefranche. Il logeait chez M. Laurenti. La sœur de

Robespierre, Charlotte, qui était restée assez longtemps avec son frère à Nice, racontait que Bonaparte, en apprenant la journée du 9 thermidor, avait proposé aux représentants du peuple de marcher sur Paris avec l'armée d'Italie pour châtier les meurtriers de ses frères ; que cette proposition hardie avait épouvanté les représentants. Granet, député de Marseille, avait lu à la Convention, le 22 ventôse, une lettre par laquelle Maignet dénonçait Bonaparte comme relevant, au nom du ci-devant noble général La Poype, les batteries marseillaises construites par le tyran Louis XIV, pour tyranniser le midi. On aurait voulu déjà le traduire à la barre de la Convention. Mais on avait répondu, en le justifiant, que sa présence était indispensable à l'armée d'Italie. Cette charge n'en était pas moins restée l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Le 22 thermidor (9 août) ordre fut donné, cette fois, par Alberti et Salicetti de l'arrêter. On le garda onze jours aux arrêts chez le comte Laurenti, d'où il fut conduit au Fort-Carré. C'est de là qu'il écrivit à la Convention : « Vous m'avez suspendu de mes fonctions, arrêté et déclaré suspect. Me voilà flétri sans avoir été jugé, ou bien jugé sans avoir été entendu. Depuis l'origine de la Révolution n'ai-je pas toujours été attaché aux principes? J'ai abandonné mes biens, j'ai tout perdu pour la République. A la découverte de la conspiration de Robespierre, ma conduite a été celle d'un homme accoutumé à ne voir que les principes. On ne peut donc pas me contester le titre de patriote. Pourquoi donc me déclarer suspect, sans m'entendre, et m'arrête-t-on, huit jours après la mort du tyran ? » 22 fructidor (20 août).

Si Bonaparte eût été conduit à Paris dans ces circonstances, il y était exécuté. Le capitaine Sebastiani et Junot, aide de camp du général, formèrent le projet, que si l'on renouvelait l'ordre du départ de Bonaparte pour Paris, ils risqueraient le tout pour le tout. Ils dégage-

raient leur général des mains des gendarmes, l'enlèveraient de vive force et le mèneraient à Gênes. Quand ils eurent mis Bonaparte au courant de leur projet : « Je reconnais bien là ton amitié, écrivit le prisonnier du Fort-Carré, mon cher Junot, dans la proposition que tu me fais. Depuis longtemps tu connais aussi l'amitié que je t'ai vouée, et j'espère que tu y comptes. Les hommes peuvent être injustes envers moi, mais il me suffit d'être innocent. Ma conscience est le tribunal où j'évoque ma conduite. Cette conscience est calme quand je l'interroge. Ne fais donc rien, tu me compromettrais. Adieu, mon cher Junot, salut et amitié. »

Les menaces du dehors vinrent en aide au prisonnier. La confiance de Dumerbion, l'influence qu'il avait acquise dans l'armée d'Italie, l'amitié des soldats arrachèrent Bonaparte des mains de ses jaloux. Alberti et Salicetti, effrayés de la responsabilité que les nouveaux dangers assumaient sur eux, écrivirent au Comité du salut public qu'on ne pouvait se passer de Bonaparte ; et le décret de citation à la barre de la Convention fut encore rapporté. On put d'abord visiter le général et enfin on lui rendit la liberté. Nous avons une lettre de lui, datée de Nice, le 2 décembre, pour affaires de service au citoyen Monceaux. Ritter et Turreau avaient remplacé Alberti et Salicetti. Salicetti, selon l'expression de Bonaparte, deviendra comme son mauvais génie. Il l'empêchera, comme suspect, de toucher ses appointements de général. On le rayera des cadres de l'armée ; et ce sera avec beaucoup de peine qu'allant à Paris pour régulariser sa position, il obtiendra la demi-solde qu'il partagera avec Junot.

Sa famille avait quitté le Château-Salé depuis la fin de juillet pour aller habiter Marseille, où le 1er août, Joseph épousait la fille du riche négociant Clari.

Le 23 thermidor une fête *dite de la délivrance* se célèbre à Antibes dans *la salle de la Société populaire*, le gé-

[illegible] du [illegible] : « Un grand événement, [illegible] Des scélérats abu- [illegible] du peuple. Le peuple en a triomphé. [illegible] ont subi la peine de [illegible] justice. Le 9 thermidor a [illegible] à l'Être Suprême. Vive [illegible] vive la République ! Péris- [illegible] ! » Grasse et Nice gardent [illegible]. Quoique par le [illegible] la Convention n'en [illegible] la République contre [illegible]. Elle [illegible] les ordres les [illegible] contre les réac- [illegible]. « [illegible] longtemps semblait [illegible] Comité de surveillance de Grasse [illegible]. Deux prêtres ont obtenu la [illegible]. La Société populaire a [illegible]. Nous [illegible] d'exécuter la [illegible] ».

[illegible] d'Antibes faisait du zèle républicain. Elle [illegible] les Sans-Culottides, par une [illegible], les bustes de Brutus, de Marat [illegible] plaçait dans la salle de la Société populaire. Le commandant d'artillerie Berlier prononça un discours patriotique. Le 5 octobre, Grasse et Antibes envoient leurs félicitations au général Chabran pour les succès de nos armes dans les Alpes-Maritimes : « Nous avons reçu, dit-il, cher sans-culotte, ta lettre datée du 1er vendémiaire, par laquelle tu nous annonces une nouvelle victoire remportée par l'armée républicaine sur les esclaves austro-sardes. Que l'armée reçoive nos compliments ». Le 21 octobre, Antibes fêtait encore les victoires de la République.

Le mois de novembre sera un mois béni du ciel. Enfin les prisons s'ouvrent. La plupart des détenus à Grasse, à Nice,

à Saorge, à Draguignan, rentrent dans leurs foyers. Il n'est pas une commune qui n'en eût quelques-uns. Vence est dans l'allégresse !.... Elle écrit à la Convention : « Victimes de la haine, de la calomnie et de l'arbitraire, on était incarcéré sans savoir pourquoi. Malheureux celui qui pouvait parvenir à se faire entendre, plus malheureux celui qui était jugé. Il ne suffisait pas d'être bon citoyen : la vie dépendait d'un mot mal exprimé ou mal entendu. On était redevenu esclave sur la terre de la liberté, et personne n'osait ouvrir la bouche.... Mais tout est changé depuis que vous avez frappé le *monstre*.... Dignes représentants, restez à votre poste pour consolider la Constitution. Toutes les nations vous contemplent... » On élit en même temps les nouveaux administrateurs : district, comité révolutionnaire, conseil municipal.

Le 20 décembre, *fête du malheur* décrétée par la loi du 22 prairial. On y secourt surtout les malheureux, et on donne le pas aux agriculteurs : l'agriculture encouragée pouvait seule donner du pain à ceux qui en manquaient. En effet la disette ne cessait pas. Les chevaux même mouraient sur pieds. Les Antibois se rendirent à Nice auprès des représentants Ritter et Turrau pour obtenir des subsistances. La livre de pain valait 6 sous 8 d. C'est dans ces conditions déplorables que s'ouvre l'année 1795.

## 1795

Antibes, malgré la misère générale, n'en vote pas moins 3,000 francs pour être employés au vaisseau *la République* que l'on construit à Brest. Elle donne de plus 600 francs à l'équipage qui le premier capturera un vaisseau anglais.

On était, comme de juste, exaspéré contre les Anglais. « Une nation orgueilleuse, disait le général Garnier aux Belvédérins, aux gens de la vallée de Lantosque, et aux

troupes qui y étaient cantonnées (24 juillet 1794), une nation orgueilleuse, des marchands avides, des pirates viennent audacieusement se montrer sur nos parages. Il est temps d'apprendre à ces fiers insulaires trop accoutumés à maîtriser la fortune sur cet élément, que leur règne est passé, qu'ils ont à faire aujourd'hui à un peuple libre qui saura réprimer leur audace et leurs prétentions. Déjà un combat glorieux à notre marine, en nous assurant l'abondance des grains, a couvert l'Océan de leurs cadavres et des débris de leurs vaisseaux. La foudre républicaine en a précipité plusieurs dans les abîmes et les Anglais ont appris qu'ils ne combattaient plus avec des esclaves. C'est donc avec empressement et avec joie que les propriétaires doivent livrer tout ce qui peut contribuer au salut de la Patrie, de cette Patrie qui n'existait pas sous les tyrans. Que celui dont le cœur est muet au doux nom de la Patrie s'en aille de la terre de la Liberté, qu'il porte ailleurs son âme souillée par la servitude, il n'est pas digne d'être républicain, et la Patrie le rejette. »

Et Grasse : « Placés sur les côtes de la Méditerranée, nous aimons à porter nos regards sur une mer où le pavillon tricolore doit briller de tout son éclat. Il nous tarde, citoyen, de voir l'ardente bravoure de nos marins porter *les derniers coups* aux tyrans des mers. Jaloux de contribuer au projet de la *marine républicaine*, nous votons par acclamation un vaisseau à haut-bord ».

Et le 17 septembre : « Les lâches anglais, fiers d'une suprématie momentanée qu'ils ont obtenue dans nos mers par la plus noire trahison, veulent insulter insolemment nos côtes. Une nouvelle escadre se construit qui dispersera bientôt les perfides habitants d'Albion. »

Il n'y eut pas jusqu'au plus petit pays des Alpes-Maritimes qui n'envoyât sa cotisation pour cette nouvelle escadre. Des dons de vases sacrés des églises et de cloches étaient encore expédiés à la Convention nationale.

Cependant le blé manquait. Les Antibois se cotisent une fois de plus (22 mars). Guillaume Lamare verse 3,000 francs, J. J. Serrat 6,000, J. F. H. Guide 2,200, le général Masséna 2,000, Esprit Reibaud 3,000. Le blé vaut 255 fr. à 300 fr. le quintal, en assignats ; la farine 660 fr. la charge ; le pain 6 fr. la livre et quelque temps après 10 francs.

On fut obligé de faire une nouvelle souscription de 50,000 fr. à 5 pour °/₀ le 26 août.

Les hôpitaux de Vence, de Grasse et d'Antibes avaient un tel encombrement de malades et manquaient si souvent du nécessaire, que le typhus s'y déclarait.

« Une maladie épidémique règne dans le pays, écrivent les administrateurs de Grasse à la Convention nationale. Nous sommes obligés de loger les soldats malades chez les particuliers, tant il y en a. Les ambulances n'y suffisent plus (21 février). Nous sommes à la veille d'éprouver les horreurs de la famine. Jusqu'ici nous nous approvisionnions à Nice ; et Nice n'a plus de blé. Nous n'avons aucun moyen de remédier à cette calamité. Au nom des 40,000 habitants de ce district, venez-nous en aide. La tranquillité pourrait être troublée. » Et comprenons-nous que toutes les communes fêtassent, malgré la famine, *la juste punition du dernier roi des Français* (8 février), qu'on brûlât les insignes de la royauté en vouant à l'exécration de l'humanité la monarchie ? Antibes se rendait sur la place de la Liberté et Grasse, sur le Cours. Nice réduite aux mêmes extrémités eut la permission d'ouvrir un emprunt forcé jusqu'à la somme de 60,000 fr. On divisa la population en cinq classes. La 1re classe fut imposée de vingt gros écus neufs d'argent, de six livres chacun, la 2e de douze écus, la 3e de six, la 4e de quatre, et la 5e de deux.

C'est de Gênes et de Marseille qu'arrivèrent enfin les blés. Ce qui compensait un peu tant de souffrances, ce fut aussi le décret de la Convention du 27 pluviose (15 février), qui

rétablissait la liberté des cultes. La municipalité de Nice en félicita son représentant Blanqui à Paris. « Il aurait été à souhaiter que les cruelles atteintes portées à la liberté du peuple par une *faction scélérate* n'eussent jamais mis la Convention dans la nécessité de rendre un pareil décret. » L'abbé Garidelli commença l'exercice public de la religion à Sainte-Réparate, en présence d'un grand concours de peuple (1er avril 1795); et la solennité de Pâques du 5 avril fut splendide. Le représentant Beffroy publia aussi un décret de la Convention qui défendait, sous quelque prétexte que ce fût, des rassemblements séditieux : ce qui fermait les clubs. A cette nouvelle, les Niçois s'embrassaient dans les rues, ils se félicitaient d'avoir échappé aux bourreaux. On mit en état d'arrestation les terroristes de Nice, parmi lesquels nous lisons Trémois, président du Tribunal criminel, le juge Berrutti, Sereno, J. B. Maurin Guide, A. Gastaud, Brun, Sasserno, Tiranti, Raynaud, le prêtre Guigo, Esmengaud.

### XXIX. — AFFAIRES MILITAIRES.

Dumerbion accablé d'infirmités demandait à la Convention sa mise à la retraite. Il se trouvait à Tende, pour inspecter les postes, quand il reçut une honorable retraite, et son remplacement par Schérer.

Barthélemy Louis Joseph Schérer né près de Belfort en 1735, fils d'un boucher, s'éleva lui-même des rangs du simple soldat au grade de général. Général de division à l'armée de Sambre-Meuse, il y mérita le commandement de général en chef de l'armée d'Italie. Nous avons vu le dénuement déplorable de nos troupes valeureuses. Aussi n'avait-on pu que garder ses positions, et par quelle température, sur ces rochers couverts de neige, battus par l'aquilon, pendant l'hiver, au milieu des plus cruelles privations.

Il n'y eut que deux petites affaires, celles de l'Infernet et de Sainte-Anne. Quatre cents Piémontais avaient occupé pendant la nuit le col de l'Infernet. Les nôtres s'y élancèrent, le sabre à la main, et mirent tout en fuite. Cinquante Français eurent raison de la même manière des Sardes de Sainte-Anne au-dessus d'Isola. « Je ne peux assez me louer, dit le rapport de Schérer, du courage et du zèle de la troupe. Au reste nos soldats disent tous qu'ils s'amusent à peloter en attendant partie ». Les voyez-vous ces intrépides, s'amuser avec la neige, malgré leurs souffrances de tout genre. Voilà bien le soldat français.

Malgré la désorganisation de l'armée des Alpes-Maritimes, la Convention et le Comité du Salut public donnèrent l'ordre aux représentants Beffroy et Turreau de faire passer à Toulon une quinzaine de mille hommes. Schérer supposant que cette expédition avait pour objet la Corse, s'étonnait qu'il fallût tant de monde pour en chasser 6,000 Anglais. L'escadre, sous le commandement du contre-amiral Martin, prit 3,000 hommes et mit à la voile dans les premiers jours de mars. Elle passa en vue de Nice, rencontra l'escadre anglaise près d'Alasséo, 13 mars, et engagea l'action qui fut sérieuse. Si nous eûmes deux vaisseaux capturés, *le Censeur* et *le Caire*, nous en démâtâmes quatre aux Anglais et nous prîmes *le Berwick* de 74 canons.

C'est l'exacte vérité sur ce combat d'Alasséo, quoique le vice-amiral Hotham ait voulu s'attribuer la victoire. Notre escadre se réfugia partie dans le Golfe-Juan, partie dans la rade d'Hyères. *Le Sans-Culotte* que l'on disait perdu avait gagné le port de Gênes. Le général la Harpe, qui commandait nos troupes, écrivit à Joseph d'Allemagne, capitaine de la frégate *la Minerve*, qui s'attribuait la victoire, une lettre un peu raide, ayant pour titre : *Périssent les tyrans et leurs esclaves !*

## XXX. — KELLERMANN.

Kellermann remplace Schérer, envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales. Ce vaillant général, dont le Président de la Convention avait dit : L'histoire unira sur sa tête les lauriers qu'il a cueillis sur le Mont-Blanc à ceux qu'il a moissonnés à Valmy, arriva à Nice le 5 mai 1795. Il se mit aussitôt à inspecter son armée, accompagné de son chef d'état-major Berthier, et des représentants Réal, Dumas et Beffroy. Le centre fixa d'abord son attention, c'est-à-dire le col de Tende, regardant ce point comme un pivot autour duquel il fit converger tout son plan. Le massif de l'Infernet couvert de neige pendant neuf mois s'interposait entre les cols de Sabione et de Fenêtres, il dut s'en tenir à la communication entre Saorge et le Raous. Mais rappelé à Nice tout-à-coup par une nouvelle insurrection de Toulon, où il envoya 4,000 hommes, il se contenta, durant la première quinzaine de juin, du *statu quo*.

Alors le maréchal de Wins, honteux de son inaction, sentit qu'il pouvait nous attaquer. Nous avions replié notre ligne derrière Borghetto. De Wins sentant qu'il n'y avait rien à tenter contre nous au col de Tende, essaya une trouée par Viozenna.

Colli était d'avis qu'on attaquât par la vallée de la Sture, et qu'on occupât le col de la Tinée par les cols Saint-Anne, Longa et la Lombarde.

De Wins tint pour Viozenna, chose peu facile. Il fallait prendre à revers les cols d'Ormeo, de Termini et d'Inferno, ou attaquer de front le col de Tende par les cols de Sabione et de Pal et par les rochers de Vacarail. Colli avait besoin d'hommes. Il en demanda à de Wins qui les lui refusa. Comme il ne s'attendait pas à ce mauvais vouloir, il avait déjà mis son plan à exécution. Pour tromper les nôtres,

il avait envoyé un petit corps de troupes dans la direction de la vallée de Lantosque. Quinze cents hommes s'étaient avancés d'Entragues, le 1er août, à quatre heures du matin, pour nous surprendre d'abord à Freimamorte et au col des Fenêtres. Nous n'avions là que deux bataillons, un bataillon du Puy-de-Dôme à Freimamorte et un bataillon de la 84e demi-brigade au col des Fenêtres avec le chef de brigade de l'Espinasse ; 500 hommes seulement gardaient Saint-Martin-Lantosque, aux ordres du général Sérurier. Rien ne transpira de la marche de l'ennemi.

L'émigré Bonneau était chargé par Colli de mener son détachement par le col intermédiaire entre Freimamorte et le col des Fenêtres. S'il réussissait, il devait recevoir son brevet de major. Mais quelque effort qu'il fît, une affreuse tourmente lui causa un retard de huit heures. Il y perdit même 54 hommes et il n'arriva au col de la Cerise qu'à huit heures du soir. Comme le mauvais temps continuait, et qu'il s'opposait à ce qu'on escaladât le col des Fenêtres par le revers, Bonneau résolut de se jeter dans la vallée de Lantosque, d'y lever des contributions et de gagner la crête de la ligne gauche de la Gordolasque. Aussitôt notre poste de la Cerise est envahi ; les nôtres succombent, ou fuient vers Saint-Martin-Lantosque. Sérurier ordonne de battre la générale, envoie une cinquantaine d'hommes du côté de la Cerise, quand Bonneau est déjà dans Saint-Martin. Nos hommes surpris se retirent, les artilleurs enclouent la seule pièce qu'ils puissent opposer à l'ennemi, mais Sérurier rallie les plus braves, risque le tout pour le tout, tombe sur Bonneau et le blesse à mort. Celui-ci hors d'état de se défendre, se fait sauter la cervelle ; son lieutenant tombe à son côté. Cet avantage nous rendit la valeur. Il était six heures du matin, quand les Austro-Sardes parurent à leur tour. L'adjudant général Rambaud les força de rétrograder vers le col de Pierre-Étroite, tan-

dis que le chef de brigade l'Espinasse descendant du col des Fenêtres, tombait sur eux vers la hauteur de la Cerise, et vengeait notre poste massacré, la veille.

Les fuyards ne se rallièrent qu'en deça du col de Pierre-Étroite, qu'ils repassèrent le 3 au matin. Ils laissaient plus de 600 hommes dont 15 officiers.

Le succès couronna aussi notre valeur au val Longa, à Saint-Amour et à la Lombarde. Le 2 août, au point du jour les Suisses de Zimmermann ouvrirent le feu sur notre bataillon de Maine-et-Loire qui fut obligé de se replier vers Sabernoi. Mais La Salcette le ramenant de nouveau, ils firent une charge à la baïonnette, tuèrent à l'ennemi un colonel, trois officiers, beaucoup de soldats et emmenèrent 123 prisonniers.

Nous n'avions perdu dans ces combats qu'un aide-de-camp, treize soldats morts et dix prisonniers, dont deux officiers.

Le 21 août, Colli s'y reprit sur quatre colonnes. Garnier arrêta la première colonne venue d'Entragues par Pierre-Étroite, en vue de Saint-Martin-Lantosque. L'Espinasse avec la 84e en fit autant au col des Fenêtres. D'Allemagne au col de Cornio. La neige et le mauvais temps empêchèrent la 4e colonne de gagner les cols de Carlino et de la Piga.

Dans son rapport, Sérurier s'exprime ainsi : « Pourquoi le jour n'a-t-il pas éclairé les belles actions qui se sont faites pendant le combat si extraordinaire de Saint-Martin-Lantosque et sur les autres points. Chacun a fait son devoir; sans quoi, nous succombions sous le nombre. L'adjudant-général Rambaud s'est trouvé partout et a tout dirigé, et je dois dire qu'il a beaucoup contribué à l'avantage de cette journée. « Il cite à l'ordre du jour Lespinasse. Le général de brigade Charton me rend compte que, dans l'après-midi, le col des Fenêtres a été attaqué par un corps de 600 hommes. Quelques coups de canon ont suffi pour les mettre en fuite. »

Les combats se succédèrent sur ces crêtes arides et froides. Là c'est Jansonnet qui de Borghetto imposera à tout le corps d'armée de Pittoni ; ici La Harpe, à Toirano, tient en échec Cantu ; ailleurs trois bataillons reprennent les postes de Sainte-Anne et de la Lombarde, surpris par un ennemi trois fois plus nombreux. Vaubois pourchasse les Austro-Sardes dans le Val de Sture ; et Kellermann, ayant l'œil sur tout, vole d'un camp à l'autre.

## XXXI. — LES BARBETS.

C'est dans une de ces excursions que le héros de Landau et de Valmy faillit être tué par un barbet.

De 1793 à 1813, nos soldats français eurent peut-être moins à lutter contre l'ennemi, que contre ces brigands dont nous venons de dire le nom.

Les barbets, ou Vaudois réfugiés dans les Alpes-Maritimes, étaient devenus synonymes de brigands. De là, nous appelâmes barbets, des bandes organisées de gens sans gîte, déserteurs des deux camps, qui se vouèrent au lâche métier d'assassiner, pendant la grande révolution, tout soldat français qu'ils rencontraient. Ils nous guettaient derrière un taillis, ou un rocher, et nous abattaient. Chaque gendarme, chaque courrier, chaque sentinelle avancée courait un péril presque certain pour ses jours, puisque tout détour, tout rocher, tout arbre pouvait recéler un barbet. A Roquesparvière de Duranus, par exemple, ils s'emparaient de leur victime, étouffaient ses cris avec un mouchoir, la détroussaient et la lançaient dans le gouffre de la Vésubie, en lui criant : « Va, saute pour la République ». Cet endroit, qui fait frémir, a gardé le nom de *Saut de la République*. Hâtons-nous de disculper les gens de Duranus. On a prétendu qu'ils étaient tous barbets, quand sur les listes on n'en trouve pas un

seul de ce village. Il y en avait un peu de partout. Il ne faut pas non plus confondre les barbets avec les éclaireurs. Les ordres des administrations du département et de la Convention sont réitérés et très-sévères pour que personne n'ait à donner asile, ni vivres à ces bandits; il faut les dénoncer, les traquer, et la République récompensera quiconque en aura livré quelqu'un, vif ou mort.

« Peine de mort, dit le général Garnier, pour quiconque donnera vivres ou gîte aux barbets. Que la garde nationale et les troupes fouillent les bastides et les maisons, et batte la campagne. » Réprimez les barbets, écrivait de Nice, le comité de surveillance, 23 août 1793 ; la République vous en récompensera. » Mêmes ordres arrivent d'Utelle à Lantosque et à Belvédère le 15 et le 29 juillet. Sallicetti, en se rendant à l'Escarène, avait été effleuré au front par un coup de fusil d'un barbet. On redouble de vigilance. On en saisit de temps en temps. Garnier rend compte au comité de Nice de l'exécution de Joseph Thaon, dit Robion de Lantosque, 28 mai 1794. Ce barbet, assassin de profession, âgé de 35 ans a déclaré, avant de mourir, que le maire de Moulinet lui avait donné asile. « Ce pays, ajoute le rapport, est le rendez-vous de tous ces coquins. Leur chef Ludovic Charengo s'y promnène librement. Le 11 juin, Mouquot, de Moulinet pris en compagnie de Thaon, dans la forêt de Mairis, et Louis Grinda, de Coaraze, sont exécutés.

Le comité de surveillance de Nice écrivait de Valdeblore le 11 juin : « Plusieurs des vôtres ont abandonné la commune et dévastent le pays. Tremblez si vous vous faites les complices de ces brigands. » Il écrit à Puget-Théniers : « Les brigands se répandent dans votre district. Aidez le général à les dissiper. » Utelle et La Tour recevaient l'ordre suivant : « Faites-vous un devoir sacré de réprimer les hordes de scélérats et de brigands qui pillent

et dévastent vos quartiers. Nous sommes surpris que vous ne nous en ayez pas avertis. Est-ce que vous leur donneriez asile et que vous pactiseriez avec eux ? S'il en était ainsi, tremblez. Quoi qu'il en soit, nous vous engageons à purger le pays de ces scélérats. Envoyez-nous les noms des miliciens et des barbets que vous connaissez. » Le 14 juillet, Contes doit envoyer sa garde nationale jusqu'à l'Emberguet d'Utelle et jusqu'à Duranus, qu'on appelle le refuge des brigands. « Nous savons que Charles Çristini, Pierre Maurel, Henri Pille du Figaret et Nicolo de Lantosque, barbets, se tiennent cachés dans les Manouines d'où ils dévastent le pays. Que le commandant de Lantosque s'entende avec le comité d'Utelle pour les poursuivre. » Le 12 août, ils assassinaient un gendarme sur la route de Levens, et cela en plein jour à quatre heures du soir. Ces meurtres irritaient le gouvernement, surtout contre la vallée de Lantosque dont on malmenait les habitants. Le comité de Nice écrira à la Bollène : « Vous avez mal compris notre circulaire ; nous ne vous demandons pas votre concours pour la République ; nous n'avons pas besoin d'un si misérable service. Vingt-sept millions de Français suffiront sans vous, pour exterminer *le Roi des Marmottes* et tous les autres tyrans. Nous demandons six hommes dans tout le district pour aller à Paris apprendre l'art militaire. C'est vous faire tort que de vous en parler. Comme nous voyons par le *estille* de votre lettre que vous avez encore l'esprit avili par les principes de l'esclavage, il vaut mieux que vous ne nous envoyiez point des gens de votre commune. Nous voulons des hommes et non de timides esclaves qui se tiennent toujours cachés pour commettre de lâches assassinats. » Et ici le comité fait allusion aux barbets. Quelle lettre d'insultes !

Roquebillière dans ces circonstances adressa le rapport suivant au général Garnier, comme preuve de son patrio-

[illegible] : « L'administration municipale de ce canton a appris avec un sensible plaisir l'état de votre santé et de votre [illegible] au lieu de Tende *vraiment* digne à vos mérites et au zèle et bravoure d'un vrai républicain et digne général. Nous l'en félicitons tout uniment en se désirant quelque occasion pour vous témoigner notre vif attachement et reconnaissance du bon mouvement que nous avez procuré en l'occasion de votre séjour en ces contrées. Depuis six jours, la garde nationale de ce canton, nuit et jour, est en mouvement; et tous les habitants se sont portés avec zèle et activité extraordinaire, à la vue du bon exemple du chef de bataillon, Crespel aîné et autres officiers, de sorte qu'hier a réussi à cette garde de tuer en cette place publique le capitaine en chef des barbets, nommé Joseph Férusso, cet homme tant renommé, lequel est resté sur le coup à côté de cette place avec grande joie et contentement des habitants. Vive la République. En suite avons ordonné à tous les pays de notre ressort avec cantons de Valdeblore et d'Utelle de faire prendre tous les armes aux habitants et envoyer vingt-neuf soldats avec fusils et munitions de guerre pour poursuivre les barbets et en procurer l'extirpation. De plus aujourd'hui nous avons envoyé une patrouille au Flaout, où y étaient les barbets, les ayant chassés et poursuivis jusqu'au territoire de la Bolléne avec l'assistance de la garde nationale de Belvédère. Une autre patrouille s'est portée à Saint-Martin-Lantosque, et les habitants, à son arrivée, se sont portés en masse pour les extirper, en attendant quelque nouvelle de son voyage. Enfin nous avons juré ou d'être vainqueurs ou d'abandonner notre patrie, en attendant que de votre part rien n'oublierez pour concourir à la tranquillité publique. Salut et fraternité. »

Mais jugez par le crime suivant de l'horreur qu'inspiraient les barbets. Dans une pauvre maison située entre Loude et Lantosque étaient restées une femme et ses deux

filles. Le père de famille et son fils, déserteurs, et des Sardes et des Français, couraient la montagne avec les barbets. Ils ne revenaient au logis que la nuit, et avant le point du jour, ils s'en allaient armés. Ces gens-là avaient eu une certaine aisance et tenu auberge avant 1793. Ils étaient doués, raconte Alexandre Dumas, d'une force herculéenne. Or, par une soirée brumeuse de novembre 1794, vers quatre heures du soir, dix éclaireurs français surpris par la neige et par la pluie frappèrent à la porte de la maison. On ne répondit rien d'abord. Ils frappèrent encore rudement, et la pauvre femme ayant caché ses deux filles dans une espèce de réduit que fermait une porte vermoulue se hasarda d'ouvrir : « Dieu vous en a pris, la femme, dit le sergent-major ; sans cela vous passiez un mauvais quart d'heure. Avez-vous quelque chose à nous donner à manger? allons vite, dépêchons, entendez-vous, la mère ? Messieurs, répondit-elle alors, vous ne savez que nous n'avons plus rien dans ce pays-ci. Je vais vous offrir du peu qui nous reste. » Et elle tira de l'armoire du pain dur comme la pierre puis une sorte de chose qui ressemblait à du fromage. Elle mit quelques fascines dans l'âtre, et chacun se blottit là comme il put. Le sergent-major paraissait jouir d'un grand ascendant sur ses hommes. Ainsi quand ils demandèrent du vin : « Est-ce qu'il y a du vin dans ce pays-ci ? dit le sergent à ses soldats. Quand on n'a pas de vin, on boit de l'eau. Faites comme moi. — Quel pain de chien! dit l'un d'eux! — Encore trop heureux d'en trouver. Si tu le trouves trop dur, fais comme moi, trempe-le dans l'eau. » La pauvre femme revenait un peu à elle et la conversation s'engageait même entre elle et le sergent, si bien qu'elle alla tirer du fond d'un placard une bonne bouteille d'eau-de-vie. Ce qui mit chacun en liesse. La bonne femme avait parlé de ses filles. Les soldats demandèrent aussitôt où elles étaient, et voilà qu'ils font le tapage. Les filles s'élançaient par la fenêtre en fuyant. Cependant en-

trent le père et son fils. Les soldats restent interdits à la vue de ces rudes montagnards qui portaient leurs fusils en bandoulière, et avaient sous leur large chapeau une figure qui imposait. Femme, dit le père, en regardant les éclaireurs français, as-tu donné à ces braves ce qu'ils te demandent? — Oui, tout ce que j'avais, mais... — Allons, ne vois-tu qu'il fait froid, que chacun de nous est fatigué. Va nous chercher ce que tu as de mieux dans la cachette. — J'y vais, répondit la femme. — Il ne sera pas dit que des soldats français soient venus chez nous sans être satisfaits. » Le sergent ne soufflait mot, les autres soldats se félicitaient d'avoir si bien rencontré. L'eau-de-vie arrive. Le Lantosquin verse rasade sur rasade et trinque avec eux, jusqu'à ce que nos soldats déraisonnent, et tombent d'ivresse. Oh ! maintenant, écoutez. Quelle horreur ! Le père et le fils s'armant chacun d'une hache abattent l'un après l'autre la tête de ces infortunés, et les jettent dans le gouffre à côté. La nuit cacha cet horrible forfait. En une heure, tout fut expédié. Le lendemain éclaira ces deux crimes. Lorsqu'on eut trouvé ces corps mutilés, on avisa le général Garnier ; on fouilla dans tous les environs. A Nice, le comité et les administrations poussèrent les hauts cris, on redoubla de sévérité à l'égard des Vésubiens, surtout à l'approche des fêtes de Noël. Mais plus l'on sévissait, plus les barbets frappaient dans l'ombre. Ajoutons à ces temps si troublés, l'ouragan qui bouleversa la vallée, précisément en la nuit de Noël de cette année 1794. On eut dit que le monde allait finir. Notre redoute du Tuech, contre laquelle tous les efforts de l'ennemi avaient échoué, même dans les combats du Raous et de l'Authion, fut complètement ruinée par ce vent terrible mêlé de grêle, de foudres, de pluie et de neige. Nos soldats épouvantés et renversés poussaient des cris affreux. Plusieurs périrent écrasés, le reste descendit mutilé, en disant : Nous croyions que c'était la fin du monde. Le ciel combattait contre nous. »

Cette nuit de Noël de 1794, dans ces montagnes, rappelait l'épouvantable légende de la reine Jeanne dans son château de Roquesparvière, aussi dans la nuit de Noël... Ah ! Ces deux époques de terreur se ressemblaient-elles bien en forfaits inouis contre Dieu et contre les hommes ?

Les barbets continuèrent leurs scélératesses en 1795. Ils conspirèrent même contre les jours de Kellermann. Le vainqueur de Valmy, montant en voiture la pente escarpée qui conduit sur les hauteurs de l'Escarène, au même endroit où Salicetti avait failli périr, entend le sifflement d'une balle qui traverse la portière et effleure son front. L'aide-de-camp s'élance aussitôt, et le pistolet à la main court aux brigands, et aidé de ses hommes, il parvient à en arrêter trois, qu'on expédia bien vite.

Pour en finir, on forma des meilleurs tireurs et des gens les plus décidés une troupe de chasseurs qui eurent pour chef le corse Albertini, et dont le quartier-général fut à Lantosque. On mit de nouveau à prix la tête des barbets. C'est ainsi que nous lisons sur les registres de Belvédère 50 fr. de gratification à Joseph Castelli de Belvédère pour avoir tué de sa main le barbet, Otto de Lantosque. Le maire de Belvédère écrit au juge de Coni que le barbet Salari, dit *Renard*, poursuivi par ses gardes nationaux, s'est réfugié dans sa province. Grasse, Saint-Paul, Puget-Théniers, tous les districts en 1795 font la chasse aux barbets.

Kellermann était disposé à donner une nouvelle impulsion à la guerre des Alpes-Maritimes ; la Constituante lui envoyait même du renfort et il venait avec Masséna et Berthier de vaincre de Wins à Champ-de-Prêtre, 19 septembre; il portait à l'ordre du jour Saint-Hilaire et Marnet, quand il reçut la nouvelle de sa destitution. Kellermann ne put contenir sa douleur indignée, en remettant son commandement à Schérer.

## XXXII. — LA SITUATION GÉNÉRALE A LA FIN DE LA CONVENTION.

La majorité de la Convention, en se prononçant contre Robespierre, se proposait de rétablir l'ordre légal. On conserva le tribunal révolutionnaire, mais dans un sens plus modéré, on amoindrit l'importance du Comité du Salut public, on supprima la Commune de Paris, on abolit le maximum, les réquisitions, et on ouvrit les prisons. Une faction, sous le nom de jeunesse dorée, vêtue en signe de ralliement du costume à la victime, armée de bâtons plombés, assaillit partout les Jacobins ou *Robespierristes* dans les rues, au théâtre, aux clubs. Ce que voyant les débris de la Commune et de la montagne se coalisèrent, en soulevant le peuple affamé. L'émeute du 1er avril 1795 fut réprimée facilement ; celle du 20 mai (1er prairial) envahit la Convention, qui ne dut son salut qu'à la garde-nationale.

Parut ensuite la Constitution, dite de l'an III qui établissait le Directoire, et confiait le pouvoir législatif à deux assemblées, les Cinq-Cents et les Anciens. Il fallait procéder à de nouvelles élections. Le parti royaliste espérait obtenir une majorité qui préparerait la restauration monarchique. La Convention décréta alors que la prochaine législature se composerait pour les deux tiers de conventionnels : c'est ce qu'on appela l'article additionnel. Paris rejeta le décret, les royalistes voulurent que la décision de Paris fût celle de la France entière et 40,000 insurgés, dans la journée du 13 vendémiaire, menacèrent la Convention (5 octobre.) Barras choisit Bonaparte pour lieutenant. La prédiction du Château-Salé recevait son accomplissement. Bonaparte, du parvis de Saint-Roch, mitraillait l'émeute et recevait le commandement en chef de Paris.

A Nice, à Antibes, à Grasse, à Vence, même tous ces

mouvements de Paris se font sentir. Ainsi le chef du Comité de Surveillance de Grasse écrira, le 20 avril 1795, à la Convention : « J'ai jugé à propos de mettre Grasse en état de siége, afin que le gouvernement militaire donne plus de force à la loi. On a mis en arrestation les individus dénoncés comme terroristes et Robespierristes : ce qui s'est fait sans troubles. » Le bon ordre règne à présent. Suivent les noms des suspects : P. Gérard, cadet, M. Malvilan, M. Roubaud, B. Jaume, Niel fils, J. Girard, cadet, Isnard, S. Cavalier. Nous avons vu qu'il en avait été de même à Nice.

Nice, dans la fête du 10 thermidor (28 juillet 1796) eut sa réaction et sa petite émeute royaliste. Le général Casabianca commandait et il y avait une grande mésintelligence entre la garde-nationale et la troupe. Le parti royaliste prit fait et cause pour la garde-nationale. Les malveillants, dès la veille, parcoururent la ville en chantant le *réveil du peuple*. Le Conseil municipal s'assembla à dix heures du soir pour aviser aux moyens d'empêcher le trouble. Ni la gendarmerie, ni la troupe ne purent rien. Le lendemain la garde nationale cria : A bas le Conseil municipal ! A bas tous les partisans de la Nation ! On fit quelques arrestations. Lorsqu'arriva la fête du 10 août, on ne convoqua que l'état-major de la garde-nationale. Les instituteurs et les élèves participèrent surtout à cette solennité. Les maîtres prêtèrent le serment d'inspirer à leurs élèves des sentiments républicains. Des chants civiques, accompagnés d'une musique guerrière, suivirent cet engagement solennel. Le soir, on donna des jeux publics. Les juges des prix choisis parmi les instituteurs siégeaient sur l'estrade, tenant à la main les palmes et les couronnes de laurier. Les élèves chantèrent un hymne à la Liberté, des danses terminèrent la journée. Le 10 fructidor (27 août) autre fête, dite de la Vieillesse. On lisait sur une banderolle flottant à l'arbre de la Liberté : Gloire à nos

défenseurs, respect à nos vieillards ! Les vieillards des deux sexes furent conduits en procession à l'autel de la Patrie et couronnés de chêne par les magistrats. On leur servit un banquet civique et l'on chanta des couplets dont le refrain était : Honneur, honneur à nos vieillards ! Au dessert, des troupes d'enfants accoururent vers les tables pour couronner encore les vieillards et les embrasser. La musique joua le rigodon, et tous nos vieillards se mirent à danser.

## CHAPITRE IV.

### LE DIRECTOIRE (1795-1799.)

Le Directoire entre en séance le 27 octobre 1795. Barras, la Réveillère-Lepaux, Rewbel, Letourneur et Carnot sont les cinq directeurs. Nous avons pour représentants à l'Assemblée des Cinq-Cents: Barrière de Saint-Jeannet, Maxime Isnard de Grasse ; à Nice, c'est Blanqui et Dabray.

Au dehors l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et une partie de l'Italie restaient armées contre nous. A l'intérieur, le malaise et la désorganisation étaient partout: dépréciation des assignats, rareté du numéraire, difficulté de faire rentrer les impôts, armée mal vêtue, mal nourrie, faute d'argent, telles étaient les difficultés contre lesquelles le Directoire ne sut pas lutter, pendant les quatre années de sa durée. Aussi tombera-t-il, autant sous le discrédit public, que sous l'épée de Bonaparte.

Ce qui continuera pourtant de faire le plus d'honneur à la France, ce sera notre armée, grâce à son courage intrépide, soutenu par l'obéissance envers ses chefs et par l'amour patriotique.

## I. — VICTOIRE DE MASSÉNA A LOANO.

Schérer savait qu'après la disgrâce dont Kellermann était l'objet pour la troisième fois, il devait, en lui succédant, se signaler par quelque action d'éclat. Il équipa, comme il put, à force de réquisitions, de dons patriotiques, les 40,000 hommes de l'armée d'Italie ; garda tout le plan de campagne du brave Kellermann, et résolut dans le conseil de guerre une attaque générale pour le 15 novembre. Mais il tomba tant de neige sur la montagne dans la nuit du 14 au 15 novembre, que les généraux La Harpe et Sérurier dépêchèrent à Sospel, où se trouvait Schérer, pour l'avertir qu'on ne pouvait rien entreprendre pour le moment. Schérer prit aussitôt l'avis de Masséna, qui lui soumit un autre plan de campagne. L'ennemi occupait les berges escarpées du Tanaro. On marchait sur le centre; on mençait la retraite de la gauche par une masse imposante sur les derrières de l'ennemi, et on le refoulait dans les plaines de Loano. Il fut décidé qu'on formerait trois attaques, une fausse et deux véritables. Les troupes commandées par Sérurier, ayant sous ses ordres Miollis, Pelletier, Vicose furent, destinées à attaquer le camp de Saint-Bernard et de la Planetta, et à tenir en échec tout ce qui se trouverait dans la gorge de Garessio, si elles ne pouvaient s'en rendre maître.

Le centre avec Masséna ayant sous ses ordres La Harpe, Charlet, Saint-Hilaire, Pijon, Mesnard, Bizanet, Cervoni, attaquerait l'ennemi par son centre et couperait dans les lignes de Loano le corps d'Argenteau de celui de de Wins. Le 3e corps, avec Augereau, Bañel, Victor et Dommartin, emporterait la droite des troupes de de Wins, appuyées à Monte-Calvo, et couperait la communication avec d'Argenteau.

Le 22 novembre, à la pointe du jour, neuf chaloupes

canonnières et un brick vinrent prendre position sur la plage entre Borghetto et la Piétra pour inquiéter le flanc gauche de l'ennemi.

Masséna avait rappelé de l'Alpi une partie des bataillons qui y stationnaient. Les Autrichiens qui ne demandaient pas mieux que de prendre leurs quartiers d'hiver, ne songeaient à rien autre chose. De Wins, malade à la Piétra, d'un rhumatisme et d'un abcès à la bouche, croyait la campagne terminée et disait à Wallis de s'occuper des affaires de service. Masséna, sans que de Wins s'en doutât le moins du monde, le 21 novembre, harangua son armée qui lui répondit par des cris d'allégresse et de patriotisme. Le 22 novembre, samedi (2 frimaire), le signal fut donné à six heures du matin par deux fusées parties du mont Santo-Spirito, auxquelles répondit une bordée de chaloupes canonnières. A l'instant Augereau fit avancer 1700 hommes de troupes légères sous les ordres de l'adjudant-général Rusca pour occuper les trois mamelons qui formaient les avant-postes des Austro-Sardes. Les deux premiers furent emportés sans tirer un coup de fusil, le troisième opposa une longue résistance et l'ennemi finit par en sortir pour être reçu par les troupes du général Victor qui en fit un véritable massacre. Cependant le général Banel, avec 2,500 hommes, prenait le village de Toirano ; mais en gagnant les hauteurs auxquelles était flanquée la droite de l'ennemi, il fut blessé au cou et remplacé par Lannes aidé de Rusca. On emporta quatre positions fortement retranchées. Une partie des fugitifs de Toirano s'étaient réfugiés à la Chartreuse de Bardinetto ; Augereau y envoya Dommartin qui força l'ennemi à capituler. Un général, un colonel, des officiers et 600 hommes se rendirent à discrétion.

Masséna opéra avec un admirable sang-froid dans les conditions les plus difficiles. La Harpe et Charlet prirent le poste important de Roccaberno, puis ceux de Malsabecco

et le Bianco, en y faisant un grand carnage. Le gros de l'ennemi, placé à Bardinetto, lâcha pied ; Cervoni lui alla barrer les chemins qui conduisaient aux hauteurs de Settepani et le Melogno, pendant que Masséna montait s'en emparer, et descendait de là à San-Pantaleone et à Gorra pour prendre l'ennemi à dos, si on ne le forçait pas dans les lignes de Loano.

Sérurier empêcha les Piémontais de secourir Argenteau. A trois heures du soir, le centre de l'ennemi était coupé. Argenteau se repliait la nuit sur les hauteurs de Gorra et de Finale pour couvrir l'évacuation de ses magasins de Finale. Cervoni ayant reçu l'ordre de cerner d'Argenteau, celui-ci fit retraite précipitamment sur Vado, abandonnant tout ce qui lui restait d'artillerie et plus de cent caissons : 4.000 des nôtres poursuivirent la retraite. Le fort de Vado et les hauteurs de Savone restèrent en notre pouvoir. Telle est cette victoire de Loano, qui coûta aux Austro-Sardes plus de 3.000 morts, 6.000 prisonniers, 48 pièces de canon, 5 drapeaux et plus de 100 caissons. Les représentants du peuple, Peyre et Ritter, rendent justice aux Austro-Sardes. « Ils ont combattu comme des lions, mais ils ont eu affaire avec des Français. Des redoutes à triple étage ont été enlevées au pas de course. »

Masséna dans son rapport à Schérer dira : Il n'est point d'expression assez forte pour exprimer le courage du soldat. Les fatigues qu'il a essuyées, l'intrépidité qu'il a montrée, son adresse, son ardeur et son dévouement pour la cause de la liberté doivent faire trembler les tyrans coalisés. » Il parle de la Harpe qui s'est signalé à Monte-Lingo et à Roccaberna : de Cervoni à Bianco et à Bardinetto ; il loue Pipon et l'adjudant Joubert.

De Wins qui répétait : Je ne quitterai mes bottes qu'à Nice, ne se débottera pas de longtemps, disait-on dans les deux camps. — On placarda dans les rues de Gênes une caricature qui le représentait à cheval sur une écrevisse ;

au-dessous on lisait : « *Il caporale de Wins che va diretto a Parigi.* » Il dut s'en aller en Piémont dans une chaise à porteur pour ne pas tomber entre nos mains. Cette évacuation s'effectua au milieu de murmures et de manifestations peu flatteuses pour le feld-maréchal.

Schérer publia de Vado, le 20 décembre, la proclamation suivante à l'armée :

« Soldats d'Italie, vous avez vaincu nos ennemis ; vous avez montré une valeur héroïque et vous avez bien mérité de la Patrie..... Mais après avoir triomphé par la liberté, plusieurs d'entre vous se sont déshonorés par des vols, des incendies et d'autres forfaits...... Soldats, votre père vous avertit pour la dernière fois de mettre fin à des procédés qui flétriraient la réputation de l'armée d'Italie. Il punira, selon la rigueur des lois, toute espèce de délits et rend responsables les chefs de tout grade de ce qui pourra se passer dans leur commandement respectif..... »

La rigueur de la saison amena une suspension d'armes forcée, sans qu'il y eût pourtant aucune convention.

Jugez des transports de joie qui éclatèrent du nord au midi, quand on apprit la nouvelle de la victoire de Loano. Antibes célébra encore le nom de Masséna. Marcel Masséna y commandait en second sous les ordres du général Parra qui depuis le 24 octobre avait remplacé le général Barthélemy. Marcel avait succédé le 7 novembre au chef de brigade d'Héram.

**Années 1796-1797-1798.**

Heureusement pour Nice, entrèrent dans le port quatorze bâtiments gênois qui apportaient 130,000 liv. de blé, 16,000 liv. de fèves, 6,800 liv. de fruits, 1,650 liv. de poisson salé, 2,900 liv. de fromage, 6,700 liv. de riz, 2,600 liv. de vermicelles, 1,000 liv. de jambon et lard salés, etc... Le pain fut fixé à 4 fr. la livre, valeur numérique (18 janvier). La charge de blé coûtait 1,400 fr. en assignats.

Le Directoire, [illegible] les fournisseurs de vivres [illegible] avec [illegible] de la guerre [illegible] les armées [illegible] Schérer [illegible] sa démission [illegible] Bonaparte le remplaça. Carnot forma trois grandes armées, l'une de Sambre-et-Meuse sous Jourdan, une autre du Rhin sous Moreau et la troisième d'Italie sous Bonaparte. Il devait se retrouver tous sous les murs de Vienne, après avoir opéré chacun selon la marche prescrite.

## I. — BONAPARTE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Bonaparte arrive à Nice le 27 mars, avec Chauvet, son secrétaire, et Junot, son fidèle aide-de-camp. Il loge dans la maison [illegible], en face de Saint-François-de-Paule. [illegible] l'administration centrale. L'administration municipale occupait le bâtiment où est [illegible] *[illegible]*, rue du Pont-Neuf. En arrivant, Bonaparte se vit à la tête de 30 à 35 mille hommes, manquant de tout, en face de 80.000 Austro-Sardes bien approvisionnés. Il résolut d'élever son armée à [illegible] hommes, en la renforçant des troupes qui se trouvaient dans le midi. Il appela auprès de lui Berthier pour chef d'état-major et Saliceti son compatriote, dont il se [illegible]. « Le Gouvernement attend de nous de grandes choses, écrivait-il à Chauvet, qu'il avait envoyé à Gênes : il faut les réaliser et tirer la Patrie de la crise où elle se trouve. Hâtez-vous de venir, j'ai besoin de vous. » En ce même jour, 27 mars, il lançait cette proclamation célèbre, qu'on lisait au front des troupes réunies à Nice :

« Soldats, vous êtes nus, mal nourris ; le Gouvernement

vous doit beaucoup, il ne peut rien vous donner ; votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers sont admirables ; mais ils ne vous procurent aucune gloire ; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plaines les plus fertiles du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage et de constance ? »

Ces quelques mots, dit Toselli, électrisèrent l'armée. En effet, Bonaparte, cet homme de génie, est resté maître en harangues militaires. Le même jour, il dîne chez Schérer dont il n'a qu'à se louer. Le lendemain, il apprend que le 3e de la 209e demi-brigade, campée sur la place de la République, se mutine. Il descend de son appartement, il y court et apprend qu'ils refusent de marcher, parce qu'ils n'ont ni souliers, ni argent. Sa présence seule impose aux factieux, tout rentre dans l'ordre. Notre armée formait neuf divisions, dont deux d'avant-garde aux ordres de Masséna ; la 3e, à Breil, sous Macquard; la 4e, à Roquebillière, sous Garnier. Les quatre autres faisaient le corps de bataille ; et la 9e restait pour le service du littoral. Gautier de Kervéguen commande à Nice ; Parra à Antibes. Le 29 il ordonne à Parra de requérir l'administration d'Antibes afin qu'elle emploie la garde nationale au service de la place. Le 30 il s'excuse, à cause des affaires pressantes, de ne pouvoir assister à la fête de la Jeunesse. Le 1er avril, il chargeait Casabianca du littoral depuis la rivière d'Argens jusqu'à Marseille ; et le 2 avril, après avoir pensé à tout, il prit le chemin de Villefranche, en s'arrêtant à son passage chez le comte Laurenti pour l'embrasser. Le 3 avril, il avait son quartier général à Menton et le 5, à Albenga. Le 12 avril, il débutait par la bataille de Montenotte, où Masséna, dit le rapport, parut en donnant la mort et l'épouvante sur le flanc et le derrrière de l'ennemi où commandait d'Argenteau. Le canon s'éloigne

de nos Alpes-Maritimes. La victoire de Mondovi, 28 avril, amène l'armistice de Chirasco qui sera suivi de la paix de Paris, par laquelle le roi de Piémont abandonnera à la France Nice, la Savoie, Coni, Tortone et Alexandrie. La victoire de Lodi, 10 mai, nous ouvrira les portes de Milan, où Bonaparte entrera, le 14.

La paix de Paris, publiée à Nice le 9 juillet par le général Casabianca, y fut célébrée par un banquet, par des danses sur la terrasse, et par une illumination générale. Cette campagne d'Italie, véritable marche triomphale, amena le Pape à signer le traité de Tolentino, 15 février 1797, par lequel il renonçait à une partie de ses États et au Comtat d'Avignon ; et enfin, comme on en était convenu, toutes les armées menaçant Vienne, Bonaparte déterminait l'empereur d'Autriche à signer le traité de Campo-Formio, 17 octobre, ce qui mettait fin à la première coalition. Tant de gloire pour un général de vingt-huit ans effraya le Directoire qui envoya Bonaparte à l'expédition d'Égypte et replaça Schérer, une troisième fois, à la tête de l'armée d'Italie.

Masséna, mesurant son vol à celui de Bonaparte, avait fait des prodiges de valeur à Montenotte, décidé la victoire à Millesimo et s'était signalé à Diego et à Lodi. Bonaparte l'avait décoré à Vérone le 25 mai du titre *d'Enfant chéri de la victoire*. Le 14 août, il méritait ce nouvel éloge : « Masséna, actif, infatigable, audacieux, d'un coup d'œil sûr, d'une résolution prompte, compte pour six mille hommes de plus, dans son commandement. » Lorsque Bonaparte l'envoya à Paris pour les préliminaires de Léoben, la capitale le reçut avec des transports d'admiration. Le 9 mai 1797 le Directoire lui donna une audience publique et solennelle, et il fut salué d'un tonnerre d'applaudissements. On lui décerna des armes d'honneur. Combien Antibes et Nice devaient être fières de Masséna !

Pendant cette période glorieuse des guerres de Bona-

parte, si l'armée avait quitté nos Alpes-Maritimes, le pays n'en avait pas moins à lutter ici, contre les barbets ; là, contre l'indiscipline des troupes, partout contre la misère publique. Entendez les habitants de la vallée de Lantosque : « Nous manquons de bras pour les travaux de la campagne ; les assignats valent six deniers de moins la livre ; les biens ont été dévastés par les troupes cantonnées chez nous , sans compter les coups, les menaces, les injures qu'ils nous ont prodigués, ce qui remplit nos esprits de frayeur et de mélancolie, et cause l'épidémie qui sévit chez nous depuis trois ans... Nous sommes réduits à la dernière extrémité, à la plus cruelle misère, ayez la charité de nous obtenir au moins le remboursement des frais que nous avons faits et des dommages que nous a causés l'armée. Depuis 1793 nous n'avons reçu que 2,000 fr. en paiement des 267,825 fr. qui nous sont dûs.» — Saint-Martin réclame 132,731 fr.; La Bollène 36,490 fr.; Roquebillière 22,500 fr. Malgré cet état misérable, les réquisitions ne cessent pas. On leur demande ce qu'ils ont encore d'argenterie et de bijoux provenant des églises. La garde nationale devait, en outre, parcourir les bois et les montagnes pour saisir les barbets. — « Nous remercions les communes de la vallée de Lantosque, dira Louis Otto commandant à Lantosque, de leur concours généraux. Mais ayant appris par le citoyen Balari, venant de Levens et de Loude, que les barbets se montrent en grand nombre, envoyez-nous encore vos hommes pour la défense du pays. » —A l'Escarène une sorte de tribunal militaire fonctionnait continuellement pour juger et exécuter ceux qu'on saisissait. Un certain Fulconis mis à mort à l'Escarène fut placé devant la maison de sa propre mère, puis promené dans le pays, et enfin son corps porté à Nice, à dos de mulet, fut traîné ainsi, ô horreur ! dans toute la ville. Cette scène se renouvela encore le 13 mai 1795 pour un autre barbet. Le corps était lié sur un mulet, et

avait le poignard attaché à la main et le fusil sur le dos.

Plus hardi que jamais, en 1798, ces bandits dévalisèrent le courrier de Nice à Turin et tuèrent les deux gendarmes qui l'escortaient. Ils tirèrent à l'Escarène sur le poste militaire. Un de leurs chefs les plus fameux se nommait Contin, originaire de Drap. Il avait organisé sa bande, comme celle de Mandrin. Garnier traita avec lui, parvint à s'en rendre maître et l'envoya au bagne de Toulon, où il mourut.

Nice, de 1794 à 1798, éclate souvent en plaintes amères contre l'indiscipline de la troupe. Autant le soldat français en campagne obéissait et volait à la gloire, autant il ne connaissait plus de maître dans ses cantonnements. Mais c'est surtout en 1797, que l'administration municipale se plaignait.

## III. — LE 18 FRUCTIDOR. — 4 SEPTEMBRE 1797.

Les Jacobins ou terroristes avaient relevé leur drapeau sanglant. Le parti royaliste de son côté annonçait hautement le retour prochain de Louis XVIII. Gracchus Babœuf, s'inspirant de son histoire romaine, demandait le partage des biens. Le Directoire, qui avait pour lui l'armée, fit cerner par Augereau les salles des deux assemblées, condamna à la déportation les deux directeurs Carnot et Barthélemy, soupçonnés de royalisme, et avec eux vingt membres des Anciens et quarante-deux des Cinq-Cents. Telle fut cette journée mémorable du *18 fructidor* an V, ou du 4 septembre 1797. Cette réaction se fit sentir par toute la France. On rétablit la plupart des lois révolutionnaires, on arrêta les suspects, on fit la chasse aux émigrés et aux prêtres : on obligea tout les citoyens de se montrer franchement républicains, d'assister aux fêtes de la patrie et aux solennités décadaires.

Un certain nombre de citoyens de Nice avaient pris une

manière de se coiffer et de s'habiller tout-à-fait originale. Les soldats les insultaient, comme portant des signes de ralliement. On en vint des injures aux coups, et chaque jour ces provocations amenaient des rassemblements et des troubles. Un certain Lupi, soldat corse, excitait surtout les autres soldats contre les civils. La garde-nationale l'ayant arrêté sur la place de l'Égalité et conduit en prison, le général Garnier riposta en incarcérant le sergent du poste de la maison commune. Le tumulte augmenta, 7 août 1797. On informa, et l'on prétendit que les deux Villaret, et Arlet, capitaine de génie, dit le Père éternel, étaient les fauteurs cachés des troubles qui affligeaient la commune ; qu'ils voulaient former de Nice une *nouvelle Vendée* ; qu'ils avaient avec eux tous les émigrés rentrés dans le pays, et les prêtres.

La municipalité avertit Garnier que le 13 août la troupe devait s'ameuter contre la population : « Ce ne seront plus les *cadenettes* et les *oreilles de chien* qui leur serviront de prétexte, mais le besoin de nous mettre en hostilité avec l'armée. » La jeunesse dorée portait les cheveux tressés en cadenettes, tandis que les *Jacobus* avaient les *cheveux* plats et non poudrés. Lannes reçut l'ordre de se rendre à Nice à la tête de sa division de dix mille hommes. On savait sa proclamation à Aix : « Aristocrates, j'arrive demain, vous n'êtes plus. » Il entra en effet à Nice, le 5 octobre, déclara la ville en état de siége et menaça de la livrer à discrétion : « Si vous avez dix mille hommes à vos ordres, lui dit le maire, baron Alexandre Pauliani, j'ai pour moi toute la population. Au premier coup de tambour, je ferai sonner le tocsin. »

Le maire écrivit au ministère de la police générale, puis au général Bonaparte. Il paraît que la conduite des aides-de-camp du général Lannes, le 25 octobre, dépassa toutes les bornes : « Est-ce ici, la municipalité ? demanda l'un d'eux. Quel logement nous avez-vous donné ? Com-

ment f... coquins, Jean-f...? vous nous le payerez, scélérats, nous vous ferons guillotiner. La neuvième colonne va venir, elle vous fera marcher la baïonnette en avant... Vous serez fusillés, canailles que vous êtes ». — Nous voyant traités de la sorte, dit le rapport, nous avons cru prudent de ne rien répondre... — Le maire donna sa démission et avec lui six autres officiers municipaux.

Le Directoire l'accepta et nomma Guide (J.-B.), Chabaud, Chartroux, Cougnet, Jaume, Séguin et Rousset.

Une société anti-royaliste, sous le titre de Comité constitutionnel, se forma en même temps. On exigea partout le serment de *haine à la royauté*, et cette nouvelle administration rendit hommage au Directoire pour avoir sauvé la Constitution de l'an III, en déjouant la *plus horrible des conspirations qui aurait été l'arrêt de mort des patriotes de tout le globe.* « On voulait faire périr, disaient-ils, par le fer et l'infamie tous les défenseurs de la liberté et nous donner des fers que des milliers d'années n'auraient plus brisés. Rendons grâce au 18 fructidor, au gouvernement et aux défenseurs de la Patrie. Nous n'acceptons nos places que dans l'intention de défendre le gouvernement. Étrangers à toute haine de parti, nous nous occuperons sans relâche du bon ordre de la commune; nous n'agirons et ne vivrons que pour les lois, les ordres du gouvernement et le bien public...... Que des moments de souffrances, inséparables d'une grande révolution ne nous dégoûtent pas... Le vaisseau de la grande nation touche au port : Soyons tous unis, tous républicains; il y entrera, un moment plus tôt, et un moment plus tôt, nous jouirons des douceurs qui en dérivent. »

Notre Isnard de Grasse qui avait été envoyé dans le département des Bouches-du-Rhône pour y arrêter les terroristes s'exprimait en ces termes : « Si vous rencontrez des terroristes, frappez-les ; si vous n'avez pas d'armes, prenez des bâtons; si vous n'avez pas de bâtons,

déterrez vos parents, et, de leurs ossements, assommez les terroristes ! »

Vence et Grasse avaient aussi leurs troubles en 1797.

A Vence, l'administration cantonale eut avis que les royalistes devaient se rendre armés à l'assemblée primaire le 21 mars, pour les élections. Le président cantonal, M. Charles Guérin, afficha la proclamation suivante :

« Quel esprit de vertige s'empare de vous ? Factieux, quel est votre espoir en cherchant à troubler la tranquillité publique qui règne dans le canton depuis le 9 thermidor. Ouvrez les yeux, insensés, vous courez à votre perte, en envenimant les plaies qui saignent encore et en vous montrant si peu dignes d'un pardon accordé aux crimes des uns et aux erreurs des autres. L'impulsion étrangère qui vous donne ces perfides conseils, les fourbes qui vous mettent en jeu, ne vous donneront aucun secours ; ils tenteront en vain de vous soustraire au glaive vengeur des lois. Le peuple n'est plus la dupe de ces perfides insinuations. »

Le complot fut déjoué. Les royalistes répondirent à la proclamation de M. Guérin en parcourant la ville au cri de : Vive le Roi ! Mort aux républicains ! A bas les buveurs de sang ! Le président Guérin imposa à l'émeute, qui pensa bien s'y reprendre plus tard, comme nous le verrons.

Grasse ne jouissait pas d'une plus grande tranquillité. Une bande d'individus s'étaient constitués en colonnes mobiles, sous prétexte de défendre la République, semant la terreur soit à la ville, soit à la campagne. Ils cherchaient, disaient-ils, les émigrés, les gens suspects, et en profitaient pour piller les biens nationaux, et les biens des particuliers. On avait dénoncé à Paris la municipalité de Grasse comme pactisant avec eux, en les laissant agir. Le parti royaliste de Grasse allait aussi par la ville, le 17 mars, en proférant les mêmes cris qu'à Vence.

Mais voici que le 24 septembre la municipalité apprend

qu'un rassemblement s'est formé chez le traiteur Raybaud, et qu'on y tient les propos les plus antipatriotiques. Deux membres de la commune s'y rendent au nom de la loi. On leur met le pistolet sous la gorge, et on les poursuit ainsi jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, en criant : Mort aux officiers municipaux ! Ils rencontrent dans la rue le citoyen Appian, bon patriote, et tombant sur lui, ils le frappent à coups de sabre, et l'assassinent impitoyablement, au cri de : A bas la commune. Un jury chargé de cette sinistre affaire déclara qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre. L'impunité enhardit ces forcenés, qui s'attroupaient chaque fois qu'ils apprenaient qu'on voulait arrêter un des leurs.

Le Directoire informé remplaça l'ancien conseil par une commission de 18 membres. Les mêmes perturbateurs, toujours en colonnes mobiles, dirigés par un certain Bellissime de Callian, bravèrent impunément la nouvelle administration ; ils assassinèrent le juge Gaitte dans son domicile, mirent à mort une pauvre veuve ; une femme, en défendant ses enfants, eut le bras cassé ; ils se portèrent à la maison de l'aubergiste Roustan pour tout dévaster. Celui-ci ne dut la vie qu'à deux soldats logés chez lui. Ces troubles se continuèrent bien longtemps, puisque l'année suivante on célébra, par un banquet et par des farandoles, l'assassinat d'Appian (3 vendémiaire 1798).

Observons toutefois que ces colonnes mobiles se composaient plutôt de terroristes et de robespierristes que de royalistes, ce qui constituait deux factions opposées au Directoire. En assassinant Appian et en dévastant l'auberge Roustan, les mobiles se donnaient pour mission de rechercher les chouans et les royalistes.

Le 18 fructidor avait donc ramené la terreur. En octobre des troubles avaient éclaté à Tourrette, mais si violents, que le général Lefebvre y accourut avec des troupes.

A Vence, le consul cantonal était dénoncé, depuis

quelque temps, comme trop modéré. Charles Guérin en était le président, avec Charles Vacquier pour adjoint. Les ardents, et surtout le parti qui avait renouvelé la terreur, faisaient courir le bruit que leur destitution était décidée, que Saint-Paul en avait déjà l'arrêté de Paris entre les mains. Le 10 novembre, l'administration, pour témoigner de son zèle patriotique, avait célébré une cérémonie funèbre en mémoire du général Hoche ; on avait dressé un catafalque sur la place Vieille autour de l'arbre de la liberté, qu'on avait couvert de branches de laurier et de cyprès De la cime pendait une couronne de chêne et de laurier ; aux quatre faces, on lisait sur des médaillons enguirlandés : « A la mémoire de L.-Lazare Hoche, général en chef des armées de la Moselle, de l'Ouest, de Sambre-Meuse et du Rhin, mort à Wistalar, le 3, complémentaire de l'an V de la République française, à l'âge de trente ans. Au pacificateur de la Vendée ; — au libérateur de Laudau et du Bas-Rhin ; — au vainqueur de Weissembourg, Quiberon et Nerwinde. » Le cortége était parti de l'Hôtel-de-Ville ; on avait lu des discours et chanté des hymnes patriotiques. Le même jour on défendait d'aller en armes dans la ville et d'y proférer des cris. L'ordre était donné de fermer les cabarets. Les turbulents bravèrent cette proclamation. Dans la nuit du 14 au 15, ils se mirent à tirer des coups de fusil aux fenètres des royalistes et à frapper aux portes à coups de pierres en proférant des cris de mort.

Le citoyen Antoine Pons, ex-lieutenant du 9e bataillon du Var, menait la bande. On signalait J.-F. Féraud, L. Isnard, A. Suche. Ceux-ci étant entrés dans le cabaret de J -B. Isnard, y cherchèrent querelle à ceux qu'ils y trouvèrent, et, entre autres, à Chabert dit l'Aveugle, ancien chef du Comité de surveillance. Les sieurs Aubert et Broc, essayèrent de prècher la paix et la conciliation, et ensuite quittèrent la salle emmenant avec eux Chabert

pour le reconduire à sa maison. Quand ils furent à la porte Vieille, les agresseurs, qui les avaient suivis, les assaillirent d'injures. A quoi Aubin répondit : « Je suis aussi bon patriote que vous, et moi je le suis pour le bien. » Pons d'un coup de pistolet atteignit Broc ; celui-ci, quoique blessé, put se relever et fuir chez lui. Pons tira alors un coup de carabine sur Aubin qui tomba raide mort. Le sieur H. Giraud essaya de s'interposer entre l'assassin et la victime ; Féraud le coucha en joue. Il était onze heures du soir. Aux cris de la femme Broc et du monde qui accourait, le maire parut enfin, ordonna de battre la générale; les gardes nationaux prirent les armes, et toute la population fut bientôt sur pied. Les chefs de l'émeute avaient gagné la rue de Cabrayra. Un détachement des gardes nationaux s'y rendit, mais trois d'entre eux furent encore blessés. On avait envoyé à Antibes, d'où Marcel Masséna dépêcha aussitôt de la troupe sous les ordres du commandant Borel. La population demandait la tête de ces misérables assassins ; il fallut que le maire et le juge de paix conjurassent presque à genoux de laisser la justice suivre son cours. Aubin avait l'estime générale. On dressa, sur cette triste affaire un long rapport, dans lequel on interrogea même des enfants. Les autorités donnèrent leur démission, sans attendre qu'on la leur notifiât. M. Guérin, menacé dans la procédure, se réfugia à Antibes, où était alors le général Masséna. Celui-ci le prit sous sa protection, lui donna un certificat de bon patriote et en fit son secrétaire particulier. L'administration centrale du Var afficha cette proclamation :

« Considérant que le royalisme et le fanatisme ont exercé leurs fureurs dans la ville de Vence, que les patriotes ont été livrés au poignard des égorgeurs *fanatico-royaux*, que leurs propriétés ont été dévastées sans que l'administration municipale ait pris des mesures efficaces, ladite ad-

ministration est suspendue, et nous nommons A. Bérenger, administrateur du canton. Le Directoire exécutif de Saint-Paul est chargé du présent arrêté (21 novembre). »

L'ancienne administration envoya à Paris un mémoire justificatif, et la nouvelle engagea les citoyens à la concorde. « Le Gouvernement, dit-elle, ne veut pas de réaction. Le 18 fructidor nous a sauvés d'une seconde terreur. Aimons le Gouvernement tant calomnié et reconnu par toutes les puissances. »

### IV. — MASSÉNA A ANTIBES. — 19 MARS 1798.

Masséna, comme nous l'avons vu plus haut, avait pris sous sa protection Charles Guérin de Vence, qu'il connaissait depuis assez longtemps et avec qui il était déjà en rapport d'amitié. C'est lui qu'il chargea, étant à Paris, par une lettre datée du 25 décembre 1797, de lui acheter au prix de 24,000 fr. la propriété du Caire à Tourrette-Vence. « Quant à la terre de Courmette, je m'en accommoderai, si M<sup>e</sup> de Constantin voulait la vendre. » Il acquit en effet le Caire. Il écrivait encore dans le même temps : « Mon sort n'est pas encore connu. Tous les directeurs m'ont fort assuré que je serai placé d'une manière avantageuse, si l'armée de Portugal n'a pas lieu. Je retournerais volontiers en Italie pour y commander en chef. Bonaparte voudrait bien m'emmener avec lui en Angleterre pour me faire commander un tiers de son armée. Ce ne sera qu'à la dernière extrémité que je le suivrai. Veuillez bien me dire, mon cher Guérin, si votre intention est de me suivre en Angleterre, dans le cas où je serais forcé d'y aller, pour que je puisse écrire en conséquence. Adieu, je vous embrasse. »

Cette lettre nous démontre suffisamment dans quels termes vivait M. Guérin avec Masséna.

Masséna eut en effet le commandement en chef de l'armée de l'Italie (février 1798) et en mars il arrivait dans nos parages. Cannes le fêta, Antibes le reçut avec les témoignages de la plus vive allégresse ; on le porta en triomphe jusqu'à sa maison. Le 19 mars, nous lisons encore dans une lettre à M. Guérin, qu'il lui recommande son aide-de-camp Ducos, un peu malade. Quelques jours après il prenait la route de Rome.

On sait les motifs qui déterminèrent Masséna à quitter le commandement de Rome pour venir se reposer à Antibes.

Il écrit le 5 juin à M. Guérin : Quartier général d'Antibes, armée d'Italie, 8e division : « Donnez-moi des nouvelles de la santé de votre épouse, mon cher Guérin, et de la vôtre. Vous nous oubliez, vous ne nous donnez plus signe de vie. D'où vient cela ? Est-ce que vous ne nous aimez plus ? tirez-nous de ce cruel état en venant nous voir avec votre épouse, ou bien écrivez-nous souvent. Adieu, je vous embrasse. Je vous envoie un petit poisson. » Et quelques jours après il ordonne au citoyen Ch. Guérin, son secrétaire, de se rendre à Nice, d'où il viendra à Antibes, après qu'il aura terminé les affaires dont il est chargé. (13 juin.)

*Troubles de Grasse.* — Les troubles se continuent à Grasse en 1798. Le 31 juillet, la colonne mobile étendant ses perquisitions jusqu'à Saint-Cézaire, y blesse à mort François Cresp Gindal, maltraite son père, son frère, saccage sa maison et ne se retire que devant la population qui accourt. On informe. Les mobiles bravent la justice, si bien qu'ils célèbrent par des farandoles et par un banquet l'anniversaire de l'assassinat d'Appian.

Sur le rapport adressé au ministre de la police, celui-ci répond de Paris le 25 décembre, que la municipalité de Grasse doit employer tous les moyens de remédier à d'aussi regrettables excès. Mais que faire ? Les trois partis qui di-

visaient la ville avaient la même force, les mêmes haines de famille. Les uns et les autres connaissaient leurs dénonciateurs réciproques sous les différents régimes de la révolution. Ceux-ci avaient en exécration les officiers municipaux qui les avaient fait incarcérer ; ceux-là ne pouvaient voir, sans colère, les fauteurs de l'émigration de leurs parents ou de leurs amis. Tel avait en horreur les acquéreurs des biens des émigrés, ou de l'église ; tel autre ne pouvait, à cause de ses excès, aimer la révolution et restait attaché de cœur et de conviction à sa religion et à la monarchie. Les fêtes républicaines, les décades, les hymnes patriotiques assombrissaient son âme et il regrettait les cérémonies du culte, ses autels, ses cloches, ses processions. Il se rappelait Noël, la Semaine sainte, Pâques. « Comment, se disait-il, ces mêmes hommes que nous avons vus si assidus aux offices sont-ils devenus les ennemis de l'Église, ont-ils profané nos temples, chassé nos prêtres et nos religieux, vendu nos vases sacrés et nos saintes images ? »

De 1797 à 1799, le Directoire, depuis le 18 fructidor, avait remis en vigueur toutes les lois de la Convention. On traquait les émigrés, les royalistes, les prêtres insermentés. Une des victimes de cette nouvelle terreur fut un chanoine de Saint-Paul, Pierre Sicard de Vallauris, fils de Jacques Sicard, maître potier, et d'Anne Guirard.

Après avoir refusé le serment à la constitution civile du clergé, il avait émigré à Nice, d'où l'arrivée de d'Anselme l'avait forcé de partir. Il était à Bologne, quand la chute de Robespierre le détermina à revenir en France (fin août 1795). Il desservit la petite paroisse de Domne-Sène près de Marseille. Étant revenu à Grasse pour y exercer le saint ministère, il fut dénoncé par les terroristes de Vallauris et de Grasse, arrêté près de Grasse vers la fin de novembre 1798, transféré à Toulon, et exécuté le 14 février 1799. C'était un saint martyr de plus. « Je pardonne de bon cœur, dit-il, à tous mes ennemis qui ont contribué à

ma mort, principalement à ceux de Vallauris et de Grasse. Je donne volontiers ma vie pour l'expiation de mes péchés, pour la gloire de Dieu et pour la paix de l'Église. Je désire que mon sang apaise la colère du Tout-Puissant et procure à la France cette paix si désirée et toute sorte de prospérités.... Que cette chair se réduise en poussière, elle le mérite, pour donner à mon âme l'heureux avènement des saints.... Du fond de mon cachot, les fers aux pieds, mais libre en Jésus-Christ, je déclare mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. Je vais bientôt sceller de mon sang les vérités qu'elle enseigne. Amen. »

On a les larmes aux yeux en présence de ces lignes. Et penser qu'au XVIII[e] siècle il y a eu des juges et des bourreaux dans notre belle France civilisée pour assassiner leurs frères !... Hélas ! de nos jours, notre patrie n'a-t-elle pas engendré d'affreux Rigault ! N'a-t-elle pas eu ses martyrs ? Mais passons.

### V. — BONAPARTE ET LASCARIS.

L'Angleterre restait la seule des puissances de la première coalition armées contre la France. Le Directoire, après avoir préparé un débarquement dans la Grande-Bretagne, se décida pour l'Égypte, et le 19 mai Bonaparte cingla de Toulon vers l'Ile de Malte dont il s'empara. Il envoya, sur l'ordre du Directoire, les chevaliers de Malte à Antibes, où ils furent internés. Parmi eux, il en distingua un qui s'attacha aussitôt à sa fortune. Le général en chef, autant à cause de l'illustration de son nom, que de son âme ardente, en fit bientôt un instrument aussi intelligent que dévoué (1). Il se nommait Jules-François-Guillaume-Joseph-Marie Lascaris, fils d'illustrissime seigneur Charles-Louis de Lascaris-Vin-

(1) Toselli — *Hist. de Nice.* — Tome II. 2[e] partie, page 216.

timille, comte de Castellar, et de Thérèse Caissotti de Roubion. Il était né à Nice le 19 décembre 1767 dans le palais de la rue Droite et avait été baptisé à la cathédrale Sainte-Réparate. Le parrain avait été le comte Ch.-Fr. de Cays, comte de Gilette, et la marraine Marguerite de Borriglione-d'Aspremont, veuve Barralis. Henri Martin et Lamartine ont fait son éloge.

Le jeune chevalier de Malte, partit du Caire avec les instructions secrètes de Bonaparte, et sous des déguisements successifs parcourut toutes les tribus de l'Arabie et de la Perse, se lia avec les chefs et parvint à fédérer tous les Bédouins de ces diverses contrées. Au premier signal de Bonaparte, ils étaient prêts à se liguer contre l'Angleterre. Tout était prêt en 1813, quand Lascaris apprit la chute de l'empire. Il en mourut de chagrin en Égypte. C'était le dernier des Lascaris de Vintimille. Le comte Jean-Paul-Lascaris, était mort, victime de la Révolution, à quelques lieues de Menton, sur le territoire de Gênes. Après avoir été incarcéré à Grasse, à Montpellier, il avait été ramené à Nice, quoique malade, quand parut la loi du 19 fructidor contre les émigrés, et embarqué aussitôt pour expirer bientôt dans une campagne du territoire de Gênes. Ainsi fut traité, dit Dabray, le comte Lascaris, vieillard respectable, paisible, affable, charitable, chéri du peuple. Ses biens furent séquestrés, vendus, quoiqu'il n'eut jamais réellement émigré (1).

## VI. — GLORIEUX FAIT MARITIME DES ANTIBOIS. 30 JUILLET 1798.

L'Angleterre tenait la mer sous les ordres de Nelson. Brueys commandait notre escadre. Le 3 juin, nous avons un ordre du général Le Pelletier, commandant à Antibes : « L'escadre anglaise menace les côtes. Mort aux ennemis,

(1) Toselli — *Hist. de Nice.* — 2e vol. 2e partie, page 145.

s'ils abordent. Tenez-vous prêts. » Or, deux jours avant notre défaite d'Aboukir, le lundi matin, 30 juillet, la vigie de Notre-Dame de la Garde à Antibes signala un cutter anglais. On sut bientôt qu'il avait été armé à Gibraltar, qu'il était sous le commandement d'un capitaine irlandais. Il avait capturé la *Maria* en vue de la Corse, et l'avait remorquée à l'île d'Elbe d'où il était reparti depuis huit jours. L'équipage, en présence du cutter, avait gagné la Corse. Le 27, le même navire anglais avait encore pris une tartane catalane qu'il remorquait. Il en avait en vue aujourd'hui trois autres, aussi catalanes, et un gros navire génois. Vers midi, une embarcation servant de mouche au cutter serrait de près le batiment gênois qui s'efforçait de gagner le port d'Antibes. La population entière bordait la mer : « Souffrirons-nous, disaient les plus indignés, que ces tyrans des mers aient l'audace de faire des prises à notre barbe. » Guide, maire d'Antibes, Curault capitaine du port, l'administrateur Gairaud étaient d'avis qu'on courût sus au cutter. Cependant les batteries de la côte forcèrent la mouche d'abandonner sa prise, et vers une heure le bâtiment gênois entra en sûreté dans le port d'Antibes aux acclamations de tous. D'un autre côté le tocsin sonnait. Vingt soldats de la 80e demi-brigade et autant d'Antibois, ayant Gairaud avec eux, s'embarquèrent aussitôt sur la felouque nationale du capitaine Ferrière. C'est tout ce qu'elle pouvait contenir, et on pourchassa la mouche. Le général Masséna, alors à Antibes, était à la campagne. Aussitôt qu'il apprit ce qui se passait, il accourut en toute hâte, se rendit au port, demanda si l'on n'irait pas en plus grand nombre contre ces insolents. Il y avait là un brigantin gênois. Curault en prend le commandement ; les chevaliers de Malte veulent être de la partie, afin de rendre utile leur rentrée en France. Le général Le Pelletier distribue des armes et des munitions ; on embarque à la hâte une pièce de quatre avec son affût de rem-

part. Chacun monte en chantant la Marseillaise, et aux cris répétés de : Vive la République, Vive Masséna ! A bas les Anglais ! Mort aux tyrans des mers, aux tyrans du genre humain ! Guide, le commandant de la garde-nationale, le secrétaire de Masséna, Guérin, son aide-de-camp Ducos s'y trouvent aussi. Le capitaine Ferrière, animé par le renfort, redouble d'activité et les deux navires avancent en pleine mer. Vers cinq heures ils s'aperçurent que le cutter avait envoyé ses chaloupes à bord du bâtiment qu'il remorquait pour en retirer l'équipage. Puis ils l'abandonnèrent.

Les Antibois dirigèrent vers ce bâtiment deux chaloupes armées qui l'occupèrent. On en avait haché et coupé toutes les manœuvres. Le cutter, ayant une marche supérieure, et deux lieues d'avance sur le brigantin et la felouque, s'enfuit et disparut dans l'obscurité de la nuit; mais les trois vaisseaux catalans, le navire génois étaient délivrés, et le bâtiment espagnol nous restait. On rentra au port vers 9 heures au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les félicitations vinrent de tous les points de la France à la municipalité d'Antibes. « Le trait de bravoure et de patriotisme, dit le procès-verbal du Comité départemental, nous fait prendre l'engagement solennel d'imiter les Antibois, si ces perfides et féroces Anglais s'avisaient de se montrer sur nos côtes » (1). Le Directoire propose ce trait de patriotisme à l'admiration de la France entière :

« Citoyens, dans une République fondée par les vertus, les actes de courage, de désintéressement et d'honnêteté qu'elle inspire, doivent être proclamés par le Gouvernement, afin que les noms de ceux qui ont le bonheur de pouvoir servir à sauver leurs concitoyens, soient connus de la société tout entière. Cette récompense aussi douce qu'honorable nous l'avons obtenue, citoyens, solennellement le jour de l'anniversaire de la fondation de la Répu-

(1) *Imprimé* à Nice chez Cougnet, *rue de la Lumière* (rue de la Préfecture).

blique. Les habitants d'Antibes ont bien mérité de la patrie, et c'est avec une véritable satisfaction que je vous adresse les annales glorieuses, dans lesquelles cette mémorable action a été justement enregistrée. Salut et fraternité. »

Paris, 30 vend. an 7 (20 oct.) F. DE NEUFCHATEAU.

### VII. — LE DIRECTOIRE ESSAIE DE RÉCHAUFFER L'ARDEUR PATRIOTIQUE.

Le Directoire recommande expressément dans ses décrets de l'an VI, de célébrer les fêtes décadaires, de faire oublier tout ce qui a rapport à l'ancien culte, de cesser tout travail les jours des fêtes décadaires. Antibes pour se conformer à ces décrets changera jusqu'au nom de ses quatre foires : celle de Saint-Sébastien (20 janvier) prendra le nom de foire de la Bravoure, en souvenir des quarante-sept jours de blocus de 1747 ; celle de Saint-Jean (24 juin), foire des Moissons ; de Sainte-Claire et Notre-Dame du 12 au 15 août), foire des Fruits et celle de Saint-Gabriel (13 octobre), foire des Semences. Nous lisons sur tous les registres des délibérations communales la description détaillée des fêtes de la Vieillesse (10 fructidor); de la Jeunesse (10 germinal); de l'Agriculture (10 messidor) ; de la Liberté (10 thermidor); de l'abolition de la Royauté (11 février); de la Souveraineté du Peuple (30 ventôse). Mais relatons une de ces descriptions, extraite des registres de Belvédère, (10 fructidor 1798). Sur la place, se dresse l'arbre de la Liberté, garni de guirlandes, surmonté du bonnet phrygien et du drapeau tricolore. Au pied est l'autel de la Patrie sur lequel on a placé la Constitution et les droits de l'homme. A dix heures, au son du rappel, tous les habitants, sous peine de châtiment, doivent être rassemblés devant la maison commune. On obéit. Les gardes nationaux forment la haie. Au milieu s'avancent vingt citoyens

choisis de différents âges qui représentent le peuple souverain. Quatre des plus âgés ouvraient la marche ; suivent quatre jeunes gens qui portent les inscriptions patriotiques, enfin viennent les officiers municipaux. Arrivés devant l'autel on lit les droits de l'homme et la constitution, on chante des hymnes patriotiques ; un des vieillards lit un discours pour la circonstance, et l'on retourne à la maison commune dans le même ordre. Le soir il y a des danses, des farandoles et une illumination officielle. « Tous les habitants, ajoute le procès-verbal, aises de plaisir montrent par leur attitude leur joie et leur attachement à la République. »

A la fête de l'Agriculture, on forme des groupes qui représentent l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts ; on porte la statue de la Souveraineté du peuple, devant laquelle les appariteurs abaissent leurs baguettes.

Pour la fête de la Jeunesse on est tenu d'y venir jusqu'à seize ans accomplis, on donne des prix aux plus méritants.

Nous avons vu par la cérémonie du général Hoche comment on rendait aux morts les honneurs funèbres. Il y aura de ces solennités pour nos *ministres assassinés* à Rastadt, pour le *brave Joubert*, mort à Novi. Mais hélas! la religion n'y présidait plus depuis longtemps.

Grasse a encore ses troubles. Un jour de fête décadaire, 19 mai 1799, Maximin Isnard, autre que le conventionnel, avait quitté Grasse depuis 1795, comme robespierriste et ancien président du Tribunal de commerce, en 1794.

Il y revint en 1799 avec une commission spéciale du commandant de place de Nice. Les gendarmes avaient l'ordre d'arrêter tous ceux qui ayant été bannis de la ville, y rentraient. Pourtant à cause du parti qu'Isnard avait dans le pays, ils n'eussent pas osé mettre la main sur lui, d'autant plus qu'il avait sa commission, s'il ne les eût nargués pendant la cérémonie, au temple décadaire. L'officier municipal, Suche, qui y assistait déclara que cet

asile était inviolable. Le brigadier de gendarmerie attendit à la porte pour s'en emparer, quand le frère de Maximin prit le gendarme au collet et force lui fut de laisser aller le prisonnier, aux grands applaudissements des mobiles.

Les esprits étaient dans cette ville en continuelle fermentation. L'administration centrale du Var avait le dessein d'interner à Grasse les chevaliers de Malte : « Nous avons tout à craindre de loger de pareils hommes, répondaient les Grassois. Nous avons rétabli la tranquillité avec beaucoup de peine. La présence de ces gens-là la compromettrait de nouveau. » Et on ne les y envoya pas.

« Arrêtez et recherchez les émigrés qui rentrent en foule, écrivait le ministre général de la police ; ce sont les ennemis de la République, les égorgeurs de nos frères.» Surveillez tous ceux qui vont et viennent. Retenez à la poste tout imprimé destiné pour l'Angleterre. Que rien ne sorte du continent.» Lyon est signalé comme un foyer de royalistes et d'émigrés. L'administration de Cannes est suspendue comme réactionnaire (3 mars 1799). On l'accuse de négliger l'observation des fêtes républicaines, de favoriser l'évasion des suspects, de donner asile aux *égorgeurs royaux et aux déserteurs*. (Ministre de l'intérieur, F. de Neufchâteau.)

## CHAPITRE V

### LE CONSULAT ET L'EMPIRE (1799-1814)

#### I. — DÉBARQUEMENT DE BONAPARTE A FRÉJUS.

Pendant l'expédition d'Égypte, la France avait eu contre elle une seconde coalition des puissances. L'empereur de Russie se posait en protecteur des chevaliers de Malte, l'Autriche voulait reconquérir le Milanais; la reine de Naples songeait à venger sa sœur, Marie-Antoinette et à éloigner les Français de Rome. Notre défaite d'Aboukir semble leur promettre le succès. Au moment où l'armée russe s'ébranlait, nos plénipotentiaires français qui y traitaient certaines questions laissées indécises à Campo-Formio, furent traîtreusement assassinés par les hussards autrichiens.

La guerre éclata aussitôt : la loi de conscription militaire qu'on vota, mit 200,000 jeunes gens à la disposition de la République. Le roi de Naples fut vaincu à Civita-Castellano (novembre 1798) et son royaume con-

quis par Championnet. Le Roi de Piémont fut obligé d'abdiquer et de s'en aller en Sardaigne. Mais voici les revers, Jourdan en Allemagne est vaincu à Stockach. L'Autriche et la Russie réunies battent successivement Schérer à Vérone, à Magnano ; et Moreau à Cassano, à la Trébie, à Novi, où Joubert est tué, à Génola. L'Italie était perdue. De 150,000 hommes de l'armée d'Italie, il nous en restait 85,000. Championnet, désolé, avait retiré ses lignes au col de Tende et établi tout malade, son quartier-général à Sospel. Il est heureux que Masséna, rappelé au commandement en chef de l'armée d'Helvétie, et que Brunet, chargé de l'armée des Pays-Bas, nous sauvassent le premier à Zurich (25 septembre) et le second à Bergen et à Castricum, comme autrefois Villars à Denain. C'est à la bataille de Zurich que Masséna chargea son secrétaire Guérin d'en porter rapidement la nouvelle à Paris. Le ministre Talleyrand prenant Guérin à part lui dit: «Avez-vous de l'argent ? — Non. — Je vous retiens mon prisonnier pour dix-huit heures. » Il acheta à la bourse qui était en baisse, et le lendemain à midi, le canon annonça la victoire de Zurich. La bourse monta. Talleyrand y gagna des millions.

Bonaparte ayant eu nouvelle des affaires de France, s'embarqua aussitôt et, glissant entre les croisières de l'escadre anglaise, aborda heureusement à Saint-Raphaël de Fréjus (14 octobre 1799). Il entra dans Paris au grand étonnement du Directoire. L'administration d'Antibes écrit à ce sujet au district de Grasse : « Nous avons eu connaissance du débarquement de Bonaparte. Nous en avons publié la nouvelle à la suite des avantages remportés par Masséna à l'armée d'Helvétie. Une illumination générale a eu lieu parmi les cris de joie de toute la population. Ce matin, nous avons mis en place le convoi de Gênes chargé des pièces d'artillerie de l'armée d'Italie, qui a passé malgré la surveillance des croisières anglaises. »

Le 18 brumaire faisait succéder le Consulat au Directoire. L'arrondissement de Grasse envoya à l'Assemblée législative Barrière de Saint-Jeannet et Christophe Reibaud d'Antibes. Nice conserva les mêmes représentants.

Bonaparte, à partir de ce jour, devient le maître des destinées de la France, comme premier consul. Il nomme, le 23 novembre, Masséna général en chef de l'armée d'Italie.

## II. — MORT DE CHAMPIONNET A NICE.

Championnet avait, comme nous l'avons dit, le commandement des Alpes-Maritimes et il tenait toujours son quartier général à Sospel. Nos troupes y occupaient une ligne de 143 lieues. Pour savoir ce qu'elles y souffraient, il suffirait de comparer les ressources dans de tels climats, et dans une pareille saison avec les besoins d'une armée. Dans un pays qui se suffit à peine à lui-même, il fallait provisions de bouche, habillements, munitions de guerre, chevaux, mulets, pour les équipages et pour l'artillerie. Personne ne peut s'imaginer les souffrances de nos soldats qui gardaient ces postes couverts de glace et de neige, bivouaquaient sans feu, sans toit, à peine vêtus et manquant souvent de nourriture. Beaucoup mouraient de froid ou de faim. Ceux qui vivaient dans les villages disputaient aux habitants leurs aliments. Les chevaux périssaient, faute de fourrage.

Nulle subsistance sur les chemins, pour les soldats en voyage ; nul soulagement dans les ambulances, et encore fallait-il se garder des barbets qui avaient en horreur le soldat français. Masséna savait tout cela. Le typhus de plus s'était déclaré dans l'armée.

Championnet abreuvé de dégoûts et malade à Sospel y attendait avec impatience un successeur. Atteint du typhus, il se fit conduire à Nice. Les huit premiers jours, on espérait encore le sauver ; le neuvième jour vint le

délire. Il demandait sans cesse où étaient les vaisseaux chargés de blé, s'il en arrivait de Marseille, si l'on apportait de l'argent, des habillements, si les soldats étaient payés, si l'on avait mis les Autrichiens en déroute. « Partons, disait-il, dès le début de la maladie, partons de Nice. Cette ville me sera fatale. Si du moins je mourais, comme Joubert, sur un champ de bataille. Ma mère ne survivra pas à sa douleur. Consolez-la ; ménagez-lui cette nouvelle. »

Il mourut le jeudi, 9 janvier 1800. Son corps devait être porté au Panthéon; mais il subit une telle décomposition, qu'arrivé à Antibes, il dut y rester. On l'inhuma au Fort-Carré où il repose encore avec son épitaphe. Valence sa patrie lui a élevé un monument.

### III. — MASSÉNA A L'ARMÉE D'ITALIE.

Laissons parler ici M. Toselli : « Plus Masséna approchait du quartier général, plus il était frappé de l'état déplorable dans lequel la misère avait plongé l'armée. En entrant à Fréjus, il rencontra un bataillon du 14e de ligne qui avait abandonné son poste ; ses armes étaient en faisceaux et les hommes demandaient du pain de porte en porte. Il fit battre la générale. Quand le bataillon fut rassemblé, il en parcourut le front, d'un air sévère :— Pourquoi, dit-il, avez-vous quitté votre poste ? — Général nous mourions de faim. — Eh bien ! il fallait mourir. Les soldats qui abandonnent leur poste sont des lâches. — Nous ne sommes pas des lâches ; qu'on nous donne du pain et on verra.— »

Ce n'était pas le moment d'user de rigueur, et à voir ces figures livides et creusées par la misère, il ne pouvait douter de leurs souffrances. Il fit recueillir tout ce qu'il pût de pain, et le bataillon défila devant lui aux cris de : Vive la République ! Vive Masséna ! En même temps arrivait la nouvelle que le 18e léger et le 24e de ligne déser-

taient en masse. Masséna envoya l'ordre à Brunet de les retenir sur le Var. Ce qui eut lieu. Ces insurgés sans méfiance se laissèrent surprendre par les colonnes mobiles qui leur enlevèrent armes, drapeaux et une pièce de canon et les conduisirent à Saint-Laurent-du-Var. A Grasse, le 21e de ligne en pleine révolte fut désarmé. Six compagnies du 28e subirent le même sort. Quelques jours après la deuxième demi-brigade venue de l'Helvétie se laissa entraîner pour manque de vivres.

« Soldats de la deuxième demi-brigade, leur dit Masséna, je vous ai choisis entre toutes les demi-brigades de l'armée d'Italie pour passer avec moi dans l'armée d'Italie. Vous n'avez pas justifié la distinction que j'avais faite de vous, parmi tant de corps dont les titres étaient égaux aux vôtres. Vous avez méconnu les lois de la discipline.... Je vous rappelle au nom de l'honneur à vos devoirs sacrés.... Vous ne méconnaîtrez pas la voix de votre général qui vous parle au nom de l'honneur, de la gloire et de la patrie. » (Quartier général d'Antibes, 15 janvier 1800.)

Il engagea à Antibes le général Marbot à répondre du service, et reçut de lui tous les papiers de l'état-major. Il envoya l'adjudant Reille reconnaître tous les postes de la rivière de Gênes et laissa son oncle Marcel au gouvernement d'Antibes, avec l'adjudant Vienne.

D'une armée de cinquante mille hommes, depuis le mont Cénis jusqu'à Gênes, Masséna en comptait au plus la moitié, sur laquelle il pût compter... Le bataillon de la Lozère arriva à Nice, n'ayant plus qu'un homme.... Et les malades ! ! !

Les malades au nombre de 13,000 manquaient généralement de tout. « L'hôpital de Cannes, par exemple, disait dans son rapport l'inspecteur-général Cochelet, est une cloaque, où l'on enterre vivants les malades qu'on y dépose. Ils sont la plupart couchés sur de la paille infecte et

pourrie.... sans tisane, sans médicaments, sans linge.... Et la municipalité n'y peut rien. »

Masséna, après avoir embrassé sa femme et ses enfants, quitta Antibes après n'y avoir séjourné que vingt-quatre heures, et se rendit à Nice. Là il mit ordre à tout avec une prodigieuse activité, confia les premiers grades de son armée à Soult, à Suchet et à Turreau, et marchant en avant il pénétra dans Gênes le 10 février, après avoir surmonté les plus grands obstacles. Son ami Bavastro lui fut d'un grand secours, tant pour les vivres que pour la correspondance.

Mélas, général en chef de l'armée coalisée, avait bien aussi des ruines à relever, mais il tenait tout sous sa main, et son armée triomphante ne songeait plus qu'à nous poursuivre jusqu'en Provence et à s'emparer de Toulon.

## IV. — 1800 — MASSÉNA ET SUCHET.

---

### BLOCUS DE GÊNES, COMBATS DU VAR.

Pendant que le feld-maréchal Ott tenait Masséna bloqué dans Gênes, Mélas marcha sur le Var, et sépara la division Suchet de son général en chef. C'est au péril de leur vie que d'intrépides Français sur le navire de Bavastro, portaient par mer, à Masséna dans Gênes, les dépêches, et en rapportaient les diverses instructions. Force fut à nos troupes d'évacuer les comtés de Vintimille, de Tende et de Nice pour se retirer au-delà du Var. La Provence ne s'attendait plus qu'à une formidable invasion ; mais chacun mettait son courage à la hauteur du danger.

Le 9 mai, le général Clausel quitta la Bordighiere et passa bravement la Roya en face du général autrichien Lattermann, pour gravir les monts qui dominent Vintimille. La flotte anglaise secondait les mouvements stratégiques de l'ennemi. Suchet, après avoir laissé une petite

garnison dans Vintimille, coupa le pont de la Roya, se dirigea sur Menton, et arriva à Nice.

Le général Lesuire abandonna le col de Tende devant le corps d'armée de Gorrup; et toujours pressé par lui, descendit le Brouis, puis le Braous, arriva à Drap et à Saint-Pons.

La tâche de Suchet devenait délicate. Il ne s'agissait plus seulement d'échapper au nombre, mais d'arrêter l'invasion au Var. Il commença par opérer avec une rapidité incroyable l'évacuation de tout le matériel de Nice. Antibes et Cannes fournirent tous leurs bâteaux. Soixante-quinze bâtiments le transportèrent à Antibes ; et le 10, à minuit, Suchet était en état d'abandonner Nice pour mettre le Var entre les Autrichiens et lui.

Grâce à la brigade Zablonowski la marche de l'ennemi fut ralentie, un jour de plus qui donnait le temps aux nôtres de commencer sur la rive gauche du Var ces formidables retranchements, l'une des gloires de Suchet et des généraux du génie, Camprédon et d'Amberrère. Suchet avait dans son état-major Mesnard, Raoul, Brunet, Garnier, Lesuire Clausel, Maucune, Zablonowski, Pascalis, Pelletier, Drouot, Péreimond, Mengaud, Solignac et le vaillant Rochambeau, tous généraux éprouvés.

De l'autre côté on voyait, avec Mélas, Gorrup, Elsnitz, Lattermann, Wolkmann, Kuessewich. Le comte de Pierlas, qui commandait le régiment de Coni et les émigrés du comté de Nice, arriva du côté de Tende avec Gorrup, et fit son entrée à Nice le 11 mai. Quoique du Mont-Alban notre canon tonnât sur la ville, la population accourut au-devant de Pierlas en criant : Vive Savoie. Le conseil municipal le complimenta et lui offrit les clefs de la ville. Chacun prit la cocarde bleue. On pouvait craindre une réaction contre le parti républicain. Pierlas eut la prudence d'organiser à l'instant même une garde bourgeoise qui, par des patrouilles fréquentes, empêcha les violences contre les particuliers et contre les propriétés.

Mélas tenait, le 11 mai son quartier-général à la Bordighière. Il avait envoyé avant lui Gorrup et Kuessewich. Lattermann à l'avant-garde, il somma nos cent hommes du fort de Vintimille de se rendre, puis avança sur Menton et sur Monaco; et de là, le major Wolkmann fut chargé de se porter sur Nice avec deux mille hommes. Ce qu'il fit en trois colonnes, suivant, l'une la route du littoral, l'autre la route de Villefranche, et la troisième celle de la Roquette-du-Var. L'avant-garde de Wolkmann fit son entrée à Nice le 11 mai, sans coup férir. Mélas arriva le 13 à Nice, et y nomma, le 14, chefs de la municipalité: le baron Joseph de Grimaldi, l'avocat Paulian et André Girard.

Le corps d'armée de Gorrup étend sa ligne depuis la Roquette-du-Var jusqu'à Aspremont, en observant le pont de Bonson. Elsnitz tient tous les côteaux et la plaine du Var, en vue de Saint-Laurent. Mais ils n'osaient rien tenter contre les nôtres qui occupaient encore Villefranche et Montalban. D'ailleurs ils ne devaient avoir leur artillerie que le 18 mai, ce qui donna du temps à Suchet pour continuer ses retranchements en tête du pont du Var.

Le 11 mai, l'avant-garde de Suchet, aux ordres du général Raoul, occupe Cagnes; Pascalis a le gouvernement d'Antibes. Le 12, Suchet porte son quartier général à Antibes, où il recevait tout son matériel de Nice. Il écrivait de là: « J'ai pu, en dirigeant une partie de mes troupes à Drap avant l'évacuation, suspendre la marche de l'ennemi, que j'ai même été reconnaître en compagnie du général Mesnard, et j'ai vu l'impossibilité où se trouvaient Raoul et Brunet, d'arrêter les envahisseurs. »

Le 13 mai, Lattermann nous attaqua en tête du pont du Var. Le général de cavalerie Quesnel fut chargé de le recevoir. Le brave Reville, chef de bataillon, y perdit la vie à la tête des chasseurs de la 2e; le 13e chasseurs y fit merveille, si bien qu'après deux heures de combat, Lattermann

laissa entre nos mains, vingt-cinq grenadiers et vingt-cinq hussards de Toscane.

Suchet avait toujours son quartier général à Cagnes. Le 13 mai, le préfet du Var vint mettre à sa disposition tous les habitants de son département. Suchet écrivait le même jour : « Trois régiments ennemis qui descendaient à Nice, par Montgros, avec les hussards de Toscane ont reçu l'ordre de retourner ; j'en suis informé par le télégraphe de Montalban. » Et le 14 mai : « Mélas s'endort à Nice. Lattermann et Elsnitz se mettent en bataille sur le Var... Les Anglais sont mouillés à l'embouchure du Var. »

COMBAT DE SAINTE-HÉLÈNE, 17 MAI.

Le 17 mai, Suchet écrivait de son quartier général de Cagnes : « Mélas est toujours à Nice. Il continue de menacer la tête du pont du Var. Ce matin j'ai fait pousser une reconnaissance. »

En effet, Solignac s'avança jusqu'à Saint-Isidore et fit des prisonniers. Brunet, en se portant jusqu'au Magnan, débusqua tous les postes ennemis. Il fut obligé de s'arrêter devant deux bataillons de grenadiers hongrois, retranchés derrière des abatis. Rochambeau et Quesnel, suivant la grande route chassèrent deux bataillons de grenadiers et les dragons de Kaim établis à Sainte-Hélène. Leur fusillade dura deux heures. Tout était fini à dix heures du matin. « La perte de l'ennemi est de deux généraux, dont Brintano, de deux colonels, quarante-trois officiers, six cents grenadiers, environ mille quatre cents hommes hors de combat. »

COMBAT DE SAINT-LAURENT-DU-VAR, 18 MAI.

Suchet écrit de Cagnes, à Masséna : « Mélas semble persister dans l'opinion qu'il a émise depuis plusieurs jours de croire l'armée de réserve une armée imaginaire ; il continue de rester à Nice. »

Renseignement précieux pour Masséna. En ce moment-là, Bonaparte, avec son armée de réserve, rassemblée dans le plus grand silence à Dijon, se mettait en marche par le Saint-Bernard. Le 17 mai, le général Lannes partait avec l'avant-garde ; et le 24 mai, il s'emparait de la citadelle d'Ivrée.

Le 28 mai, Suchet écrivait encore à Masséna : « Toute la brigade Lattermann avec quatre régiments d'infanterie et trois batteries d'artillerie occupe les hauteurs du Var. De Bellegarde garde le Var ; le sieur d'Aspremont reste à Levens avec 3,500 hommes. Elsnitz, m'assure-t-on, s'y trouve aussi. De mon côté, arrive Saint-Hilaire, avec trois colonnes mobiles de Provence et de la cavalerie. Il a donné l'impulsion aux Provençaux qui sont bien disposés à repousser l'ennemi. »

L'Autrichien commençait à recevoir son artillerie, trente-cinq pièces de calibre. Aussitôt Suchet ordonne d'attaquer en avant de la tête du pont. L'affaire fut chaude et imprévue. Brunet y fit soixante-treize prisonniers dont deux officiers, quoique nous avions devant nous onze bataillons de grenadiers et huit régiments d'infanterie.

Le soir même une estafette du général Kaim annonçait à Mélas que l'armée de réserve n'était plus une fiction et que Bonaparte s'avançait par les Alpes pour descendre dans les plaines du Piémont. Aussitôt Mélas donne ses ordres à Elsnitz : « Si vous êtes forcé, dit-il, d'abandonner la ligne du Var, gardez celle de la Roya pour empêcher la division Suchet de revenir sur Gênes. Si vous abandonnez la Roya, portez-vous au col de Tende et à Monte-Ajuto de Savone pour vous appuyer sur Ott. » Il laissa au Var 18,000 hommes et s'élança par le col de Tende, rapide comme l'éclair.

Il fallait agir. Suchet apprend que les Autrichiens ont résolu un assaut général sur nos ouvrages du pont du Var pour le 22 mai. Il met la division Clausel, cachée derrière

la tête du pont ; place la brigade Zablonouwski derrière le Var, et prolonge sa droite jusqu'à la batterie du Signal, à laquelle il ajoute une pièce de seize ; il envoie l'ordre à Garnier de passer le Var au pont de Malaussène, afin d'attirer Gorrup sur ce point, et de s'avancer jusqu'à La Tour pour gagner Utelle, après avoir débusqué l'ennemi de la Tinée. Pour lui, le 22 mai, jeudi, fête de l'Ascension, afin de mieux tromper Gorrup, il monte à l'improviste à Vence, emmenant avec lui un escadron de hussards et quelques pièces d'artillerie. Il faisait croire à l'ennemi qu'il allait soutenir Garnier du côté de Saint-Martin-du-Var. Les anciens de Vence rapportent que lorsqu'ils aperçurent de la troupe qui montait chez eux, tout effrayés, ils s'imaginèrent que c'était l'Autrichien. On cria : « L'ennemi, l'ennemi, sauve qui peut ! » Bientôt on se rassura. Suchet data quelques ordres de son quartier général à Vence, et envoya son escadron et son artillerie défiler en longue file, sur les hauteurs qui dominent la rive droite du Var en vue de Gorrup. Il apprit bientôt que Garnier avait, malgré la crue des eaux, franchi sans obstacle le pont de Malaussène et qu'il s'était porté à La Tour. Il revint rapidement vers une heure sur Saint-Laurent-du-Var.

Cependant le même jour, dès quatre heures du matin, les Autrichiens, au nombre de onze bataillons de grenadiers et de dix d'infanterie, s'élancèrent avec ardeur sur notre tête de pont. Brunet les reçut avec le 20ᵉ, le 39ᵉ et le 99ᵉ de ligne. Il y fut blessé d'un éclat d'obus. Rochambeau, admirable de talent et de sang froid, et d'Ambarrère soutinrent le feu des batteries, six heures durant. A dix heures, le feu cessa, mais la flottille anglo-napolitaine continua de tonner jusqu'au soir à l'embouchure du Var. Notre plus grande perte fut l'explosion de deux de nos magasins à poudre.

Le lendemain 23, les ennemis s'y reprirent de nouveau,

dès l'aube du jour. Nous n'y répondîmes que nonchalamment, pour laisser croire que nous épargnions nos munitions à cause de la perte de poudre éprouvée la veille, ou que nos troupes avaient pris une autre direction. En effet Garnier du côté d'Utelle les inquiétait beaucoup. Elsnitz avait envoyé Bellegarde à [illegible] ; Gorrup se tenait à Aspremont, et Weidenfeld ayant reçu du renfort, se mit en face de notre tête du Pont, tandis que Lattermann se posta vers la mer, à l'extrême gauche.

### COMBAT DE SAINT-LAURENT. 26 ET 27 MAI.

Prévenu le 26 mai par le brave Franceschi, aide-de-camp de Soult, que Bonaparte franchissait le Saint-Bernard, Suchet redoubla d'ardeur pour se maintenir dans ses positions, et par une sage lenteur, laissa les Autrichiens user leurs munitions et s'entretenir dans l'idée de leur supériorité. La canonnade du 26 mai endommagea même nos travaux ; et comme nous continuions de faire presque silence, Elsnitz en conclut que nous n'étions pas en état de nous défendre. Pourtant Oudinot avait fait une brusque sortie, où nous avions perdu soixante hommes, mais gagné quatre pièces de canon, et fait deux cents prisonniers. Elsnitz voulut prendre aussitôt sa revanche, et la nuit même, mettre le feu à notre pont, en nous coupant tout moyen de retraite. Or vers 10 heures du soir, par une nuit noire et orageuse, il envoya, dans le plus grand secret et sans bruit, des pionniers avec torches et fascines goudronnées, soutenus par les bataillons de Paar et de Ninus. Nous savions tout. Ninus se présente le premier, et nous lui lançons soudain une épouvantable décharge de toute notre mitraille à la fois. Paar en reçoit autant. Ninus revient à la charge ; il y perd beaucoup de monde et tout se retire en désordre. Elsnitz joué se brûla au pont qu'il voulait brûler. Garnier, comme nous l'avons vu, après

avoir forcé Bellegarde d'évacuer Saint-Martin-du-Var et la Roquette, et soutenu, le 24, un engagement sérieux à la Tour, renouvela ce même jour 26 mai les glorieux combats de 1793 en enlevant à la baïonnette les postes de Vilette, de la Madone et du Brec d'Utelle. Micholouski, capitaine des hussards, poursuivit l'ennemi vaincu jusqu'à Lantosque et Roquebillière et en ramena une trentaine de prisonniers.

Le 27 mai, Suchet prend à son tour l'offensive. Il ordonne à Rochambeau, à 5 heures du soir, de marcher en avant sur Nice. Celui-ci partage la 34e brigade aux ordres de Mazas en trois colonnes, précédées chacune de vingt sapeurs, qui s'avancent sur la gauche du pont, vers les collines occupées par les Autrichiens, tandis que la 11e brigade va sur Nice, partie par la vieille, partie par la nouvelle route. Un bataillon de la 20e formait la réserve en avant de notre tête du pont. Les deux brigades de grenadiers autrichiens restées dans les lignes et attaquées les premières se battirent bien, et finirent par plier. Mazas, cependant, en s'avançant vers le vallon de Saint-Isidore, allait être enveloppé par l'ennemi, s'il n'eût su se dégager à temps et battre en retraite vers la tête du pont. Un de ses bataillons qui gardait les hauteurs, le protégea contre les dragons de Kaim. On signala, dans ces combats du 28 le brave capitaine Gobert de la 11e, qui à la tête de quinze hommes s'élança dans une redoute autrichienne défendue par quatre pièces d'artillerie et par quarante grenadiers et s'en rendit maître. Le même 11e soutint aussi plusieurs belles charges à la baïonnette. Ce que voyant, l'ennemi retira son artillerie et délogea. La nuit venue, cette mêlée au milieu des oliviers dut cesser, et nous sonnâmes le ralliement. Nous avions perdu dans cette journée cent quarante-cinq hommes ; mais pris encore quatre pièces d'artillerie et fait trois cents prisonniers.

COMBATS DE DURANUS, DE DRAP ET DE L'ESCARÈNE, 27 MAI.

Elsnitz à deux heures du matin abandonna Nice. Ulm et Saint-Vallier gagnèrent le Braüs, Weldenfeld se dirigea vers le Col de Tende; Lattermann à l'arrière-garde s'en alla par la Turbie, laissant un détachement à Montgros. Gorrup opéra sa retraite sur le Raoüs, et envoya Bellegrade rejoindre ceux du Braüs.

Suchet ira les y chercher. Il apprit que Garnier s'était rendu maître d'Utelle le 27 par un combat acharné, qu'il avait soutenu un feu de six heures sur le pont de Duranus, que l'ennemi, outre la perte de beaucoup d'hommes, avait laissé quatre-vingts prisonniers. Il fit avertir ce brave général que les Autrichiens avaient dirigé sur Levens trois bataillons de grenadiers et trois régiments d'infanterie. A cette nouvelle, Garnier dirigea un détachement de ce côté et une légère fusillade dans la nuit du 27 au 28 éloignant le danger, il put gagner Lantosque et établir, le 28, ses quartiers à Belvédère.

Le 29 mai, du côté de Nice, Rochambeau quittant le pont du Var à la pointe du jour s'avança à Cimiés par les vallées de Saint-Isidore et du Magnan. Il apprit, chemin faisant, de deux officiers blessés de la 11$^e$, qu'Elsnitz avait abandonné Nice.

Le même jour, Mengaud, qui devait aller seconder les opérations de Garnier, n'avait pu passer le Var à cause de la crue des eaux ; il prit son chemin par Aspremont.

La 9$^e$ division de Clausel et de Quesnel, protégée par Jablonowski avec la 11$^e$, et par Brunet qui fouillait les bois d'oliviers, s'était avancée sur Nice par la vieille et par la nouvelle route. Brunet suivit la rive droite du Paillon pour s'établir à Saint-Pons, Solignac se posta sur le Paillon. Les Autrichiens de Montalban réunis à ceux de Villefranche poussaient des reconnaissances. Notre 20$^e$ de ligne et le 55$^e$ s'élançant à Montgros y firent cent-cinquante

prisonniers et chassèrent les grenadiers de Lattermann vers Eze et la Turbie.

Suchet, après avoir laissé cinq cents hommes à la tête du pont de Saint-Laurent et de l'autre côté du Var à Puget-Treize-Dames, entra à Nice à sept heures du soir, c'était toujours le 29 mai. Les autorités se présentèrent à lui d'un air très-embarrassé, pour lui offrir les clefs de la ville. Le général fit mine de ne pas s'en apercevoir et comprit qu'il fallait user de bienveillance. Il en écrivit à Masséna : « Je crois, lui dit-il, seconder vos ordres, en ne prenant pas des mesures de rigueur. La victoire est compagne de l'indulgence. J'ai rétabli la batterie de Sainte-Hélène. Dirigée contre nous, elle le sera aujourd'hui contre l'Angleterre. »

Il poussa ensuite une reconnaissance vers l'ennemi, en compagnie de Saint-Hilaire, il fit à Drap prisonniers deux cents grenadiers de Lattermann et s'empara de vingt chariots. C'est à Drap que Rochambeau rejoignit Clausel et toute sa cavalerie. Siras gravit aussitôt la Turbie et poursuivit Lattermann jusqu'à Menton. En ce même temps, Quesnel occupait l'Escarène, où Brunet le rejoignit. Ils engagèrent contre l'ennemi un combat assez vif qui lui coûta trois cents prisonniers. Belgrade et Ulm, toujours poursuivis, avaient besoin du secours de Lattermann pour gagner le Braoüs et le Brouis.

Le 30 mai, Rochambeau se tenait sur les hauteurs de l'Escarène. Il envoya Brunet au Braoüs et Mengaud au col de Négro ; et le lendemain 31, Bellegarde et Ulm se retranchaient derrière la Roya sous les ordres du général en chef Elsnitz. Gorrup restera séparé de l'armée et retranché sur l'Authion.

### COMBATS DU 1er JUIN AU 6.

Le 1er juin était la fête de la Pentecôte.

Le brave général Brunet, qui n'était pas de la fa-

mille du premier, réparait les défaites du Raoûs et de l'Authion de 1793.

Le 31 mai, il était parti du Braoûs, renforcé de la 99e, et quoiqu'il eût une longue distance à parcourir, il marcha toute la nuit, gravit sans bruit à la faveur de l'obscurité le col du Brouis. L'ennemi reposait en sécurité derrière ses retranchements. Beaucoup tombèrent entre ses mains; le reste gagna Millefourches, où un bataillon les poursuivit. Mengaud de la division Mesnard, avisé de la prise du Brouis, courut à Millefourches et à l'Authion. Gorrup y avait appelé tous ses hommes du Raoûs et relevé les redoutes de 1793. Au premier coup de canon de Mengaud, Garnier posté à Belvédère devait se porter au secours. A 3 heures du matin, 1er juin, l'escalade commença. Gloire à Lesuire qui avec la 7e légère du 109e de ligne, et de la brigade Delaunay pour réserve, emporta ces positions, et fit six cents prisonniers. Sans désemparer, la 6e division de Mesnard courut à Fontan et à Saorge couper à Gorrup le passage du col de Tende, et la 7e s'élança au Raoûs. Elsnitz, Bellegarde et Ulm accourus au secours de Gorrup durent se jeter en toute hâte, partie sur Airole, partie sur Fourcoin, abandonnant leurs bagages.

Le 2 juin, à la pointe du jour, nouveau combat.

Brunet, Solignac, Mancune unissant leurs forces au Boulet, débouchent encore par le Brouis et enlèvent à l'autrichien Bouna toute son arrière-garde. Français et Autrichiens entrent pêle-mêle dans Breil, où nous prenons sept canons, trois obusiers, huit cents prisonniers.

Après 3 heures de repos, nous courons à Fourcoin défendu par 2.500 hommes. Brunet prend par la gauche la position; Zablonowski par le front. Tout cède et cinq cents prisonniers nous restent.

Le 3 juin, Brunet poussa jusqu'à Penna, Dolcéaqua et l'Olivette d'où il ramena quatre cents prisonniers en fuite vers Vintimille. Quatre régiments autrichiens, ne pou-

vant rejoindre Elsnitz, gagnèrent le col de Tende, en jetant armes et bagages. Lescure alla à leur poursuite par les cols des Sablone et de Bourra. Il eut parmi ses prisonniers le baron de Moltck, commandant des sapeurs-pionniers. Suchet avait l'œil à tout. Il tenait le 3 juin son quartier-général à Tende, et écrivait de là qu'il avait en son pouvoir 5,000 prisonniers, et que le Comté de Nice était en entier recouvré.

Le 4 juin Oudinot,chef d'état-major,apprenait à Suchet, de son quartier-général de Breil, que le vœu de l'armée était d'aller à Gênes pour délivrer Masséna, et de marcher sous les ordres de *son chef intrépide* à la rencontre du *premier consul.*

Suchet écrira de Port-Maurice, 6 juin, au ministre de la guerre: « La rapidité, avec laquelle nous poursuivons l'ennemi, ne me permet pas de vous en écrire plus long; déja mon avant-garde est, la gauche à Orméa et la droite à Borghetto, où je me rends. Nous comptons les instants qui doivent nous rapprocher de Gènes et du général en chef. Encore deux marches forcées et il me sera permis de vous annoncer le premier une jonction si vivement désirée. »

Le général Devaux aux ordres de Garnier à Nice, félicitait le maire de Vence du zèle qu'avait déployé l'administration pour l'organisation de la garde mobile; il ordonnait de la laisser encore à Gattières, et mettait la commune à la disposition du général Pereimond qui succédait à Pascalis dans le commandement d'Antibes. Suchet apprit le 7 juin à Alassio que Masséna avait capitulé le 4 et que le 5, à la pointe du jour, il quittait Gênes avec 1,500 hommes, son état-major et tous les honneurs de la guerre. Il faisait voile vers Antibes sur le navire de son ami Bavastro, y séjournait peu de temps et se rendait aussitôt à Paris. Suchet recevait la division du général Gazan venant de Gènes. Le général Gazan avait eu aussi

sa belle part de gloire dans ces circonstances. Ni Masséna, ni Suchet ne purent prendre part à la victoire de Marengo (14 juin), mais on peut dire que l'un et l'autre l'avaient préparée. L'intrépidité de Masséna donna à Bonaparte le temps d'arriver. « Vous valez à vous seul plus de 25,000 hommes, lui avait dit l'amiral Keith. » Suchet retint assez longtemps 17,000 hommes dans les Alpes-Maritimes, reconquit Nice, et si Masséna eût pu tenir encore trois jours, il était rejoint par Suchet.

Nous n'avons plus dans nos parages de bruits de guerre. Pourtant notre arrière-garde conserve encore ses positions dans les Alpes-Maritimes ; Alberti commande la place de Lantosque ; Cinetti garde Belvédère, et un poste de canonniers occupe la redoute de Saint-Jean. La garnison de Belvedère, peu disciplinée, se permit d'insulter les habitants, de piller les bergeries et de menacer même de mort ceux qui résistaient à leur pillage. L'administration s'en étant plainte au général commandant à Nice, voici qu'au mois d'août trois généraux inspecteurs montent à Belvédère, se rendant à Saorge ; ils mandent le sergent du poste de Saint-Jean ; et le général en chef, le frappant de sa cravache en plein visage, le traite de canaille et ordonne de le mener à Saorge pour passer en conseil de guerre. Puis il dit à Cinetti de prendre garde à lui : « Si j'entends la moindre plainte, je vous dégrade immédiatement. »

Jetons ici une expression de regret sur Marcel Masséna qui meurt, dans son commandement d'Antibes, le 18 décembre 1800 ; il n'avait que 60 ans. Dans ces cent combats de nos Alpes-Maritimes de 1792 à 1800, il est une pensée qui affecte douloureusement notre âme, tout en admirant l'héroïsme de nos soldats ; il y manque le souffle religieux. Le ministre de Dieu n'est pas là pour soutenir, pour consoler, pour aider enfin à mourir. Et cependant qu'est le sacrifice, le dévoument militaire, sans l'espoir de l'immortalité bienheureuse !

## V. — LES BARBETS.

Ces terribles brigands qui infestaient toutes les routes des Alpes-Maritimes, ne cessaient pas d'y jeter la terreur. On dressa une liste des principaux chefs, qu'on envoya à toutes les communes. On citait de Nice les nommés Luin et Auda ; une dizaine de Villefranche, autant de l'Escarène, cinq d'Utelle, dont Cresci jugé à mort ; dix de Sainte-Agnès, douze d'Eze, cinq de Cuébris, douze de Breil, six de Saorge, trois de Belvédère, trois de Tourrette-Levens; tous condamnés à mort par contumace, et leur tête mise à prix. Le 12 décembre, les colonnes mobiles chargées de les atteindre en prennent onze. Ce qui faisait trente-un depuis le 19 octobre. En 1801, le général Garnier arrête Sébastien Gibelle et Jacques Martin, des plus dangereux (13 mars.) Le 28 septembre, à Loude deux des chefs, Antoine Bensa et Antoine Imbert. Le 8 novembre, Penchienatti de Contes et C. Cagnoli d'Utelle. En 1803, trois sont pris à Puget-Théniers, J. Pastor, A. Ferrier et N. Rivasca (8 octobre.) Le 13, ils assassinent un gendarme au col de Tende. On signale Airole près de Vintimille, comme un de leurs repaires. En 1804, 26 février, on en prend trois à Castillon, dont deux de Berre et un de Bendejun. En 1805, 6 avril, c'est M.-A. Gallo, Frabon, et Galvagno dit le dragon d'Ormée. Le 7 février, un des barbets, Girard dit *Boulon*, s'est retiré à Valbonne ; il blesse deux gendarmes et s'évade. En 1810, une bande de barbets court la vallée de Lantosque. Les gardes nationaux, les gendarmes réunis font une battue du 11 août au 17. Ils finissent par arrêter à la Bollène leur chef, André Thaon. Le 24 août, les Barbets assassinent au Brec du Braüs un certain Bellissime dit Campagnole, qui conduisait des bœufs à Nice. En 1818, on prendra enfin un certain Laugier dit le Loup, né à Grasse. Les anciens ra-

content encore les forfaits d'un fameux barbet qui avait choisi pour asile le quartier si accidenté du Ray, aux environs de Nice.

### VI. — LE CONCORDAT DE 1801.

L'avènement de Bonaparte au Consulat rendait la paix à l'Église. Il signa avec Pie VII le concordat de 1801 (15 juillet.) Jusqu'alors les prêtres non assermentés tombaient sous le coup de la loi ; le culte catholique n'était que toléré. Maintenant l'Église de France reprend son existence officielle et régulière. L'empressement que met le peuple à revenir aux habitudes religieuses prouve que la liberté de conscience n'existait plus en France depuis la constitution civile du clergé, et que la révolution qui se disait libérale, n'avait fait qu'imiter les gouvernements les plus cruels et les plus despotiques. Les évêques de Grasse, de Vence, de Nice, de Toulon, remettent entre les mains du Souverain Pontife la démission de leur siége. Bonaparte désigne alors au siége de Nice, un de ses petits parents, originaire de Bechisano (Corse), J. B. Colonna d'Istria, né en 1758, renommé par sa piété et par sa charité. Sacré à Paris le 11 juillet 1802, il prit possession de son siége, le 4 septembre, au milieu du plus grand appareil. Toutes les administrations, la magistrature, le clergé l'accompagnèrent solennellement à la cathédrale. Le vicaire général, Jérome Rossi, lui adressa un discours latin ; l'évêque y répondit en français : « Me voici enfin, dit-il, au milieu de vous tel qu'un ange de paix, vous apportant les célestes consolations.

Il jette un coup d'œil rapide sur les événements passés, puis s'arrêtant tout à coup : « Ne rouvrons pas des plaies qui saignent encore et qu'un sage gouvernement tâche de cicatriser... Grâce à la divine Providence ce temps n'est plus où les prêtres remplissaient les cachots ? » Il fait ob-

server qu'il n'en a pas été de Nice comme des autres pays. La Révolution n'y a pas produit les mêmes effets qu'ailleurs. La religion s'y est conservée au milieu des agitations les plus violentes »... Il adresse des prières ferventes pour le gouvernement, pour le Souverain Pontife. Puis il se met à l'œuvre, s'entend avec le Préfet pour la réorganisation des paroisses, reconstitue le chapitre, le séminaire, les confréries des Pénitents, prend successivement pour grands vicaires MM. de Villarey, Trinchiery, Garin et de Grimaldi ; rétablit les couvents de Saint-Barthélemy, de Cimiés et des Vésitandines. Il n'a rien à lui. Tout ce qu'on lui donne va aux pauvres.

Sur l'autre rive du Var, l'archevêque d'Aix M^gr de Cissé nomme curé-archiprêtre de Grasse M. Archier ; d'Antibes, curé de 1^re classe, M. Geoffroy du Rouret ; et de Vence, M. Savournin qu'il fait grand vicaire, et archiprêtre en considération de ses mérites personnels et de l'antique siége épiscopal de Vence. M^gr Pisani passera en 1804, à l'évêché de Namur, qu'il illustrera par ses talents et par ses vertus. Il n'oubliera jamais son ancien peuple de Vence, il lui enverra son mandement d'installation ; et quand il mourra, il fera des legs à l'église de Vence, et à celle de la Gaude pour le repos de son âme et de celles de son père et de sa mère. Lisons un extrait de sa lettre à ses diocésains de Vence quand il se démit de son siége (10 octobre 1801) : « Telle est et telle sera jusqu'à la fin des siècles la destinée de l'Église qu'elle doit continuer sa course, comme elle l'a commencée entre les persécutions du monde et les consolations de Dieu... Il est reconnu que les évêques de France conduits en exil ont soutenu avec justice la vraie croyance de l'Église... La paix va nous être rendue, mais les douceurs ne seront que pour vous. Les amertumes continuent pour vos pasteurs fidèles ; ils doivent boire le calice jusqu'à la lie. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils peuvent vous assurer, dans les circonstances présentes, les jouissances de la

paix. Oui, on vient de leur demander à tous un sacrifice qui a pu être proposé dans l'Église, mais qu'on n'a jamais vu s'accomplir. Il est résolu à le faire. Soumis au décret du Saint-Siége, il renoncera à un siége où il voulait mourir. Mais il aimera toujours sa chère église de Vence. » (Donné le 10 octobre du lieu de son exil.)

La réorganisation des paroisses ne se fit pas sans certaines difficultés. Combien de prêtres compromis pendant la révolution avaient à se réhabiliter dans l'opinion publique! Le Préfet du Var, empiétant sur ses droits, cherchait à s'immiscer dans les affaires du clergé et quelques prêtres adhéraient à ses ordonnances: « C'est cette lâcheté inexcusable, disait l'archevêque d'Aix, qui a fait prêter tant de serments inconsidérés. Comment veulent-ils que je les protége efficacement, s'ils ne me suivent pas, lorsque je me mets en avant d'eux. Pour moi je n'avilirai jamais les droits du sacerdoce, et je ne trahirai pas mon ministère. Je défendrai, s'il le faut, de si grands intérêts, et je ne me découragerai pas de l'abandon de plusieurs de mes coopérateurs... Il faut que les bons prêtres désarment les méchants par leur patience et leur charité. »

La Colle et Saint-Jeannet ne voulaient pas des curés qu'on leur donnait. Plusieurs pays n'en avaient pas. « A Bezaudun, dit-on en 1803, on meurt sans sacrement faute de prêtre. »

Des curés pleins de zèle ranimaient l'esprit religieux par des missions. Le 3 février 1805, dans la mission de Vence dix prêtres suffirent à peine aux confessions ; et l'autorité municipale en tête, suivit tous les exercices, et communia de la manière la plus édifiante. Il en fut de même à Saint-Paul et à la Colle.

Le P. Paré, capucin, prêchait la mission à Grasse en 1808. Seulement s'étant permis des attaques contre le gouvernement, un ordre de l'administration supérieure arriva de ne plus monter en chaire et de quitter la ville de Grasse.

Le prêtre, fidèle dépositaire de la vérité, ne doit jamais la sacrifier ; mais cette défense de la vérité n'exclut pas la prudence, la douceur et la charité. Qu'il se garde de mêler la politique avec la religion : il se doit tout à tous pour gagner tout à Jésus-Christ.

### VII. — ADMINISTRATIONS DÉPARTEMENTALE ET MUNICIPALE.

Partout les divers services reprennent leur cours régulier. Il s'agit d'équilibrer le budget. On a beaucoup de ruines à relever, de dettes à payer. Les communes les plus importantes se font autoriser à établir des octrois, Nice, Grasse et Antibes sont de ce nombre. Le gouvernement tenait à ramener le bonheur dans le pays si longtemps éprouvé. Aussi il demande à l'avocat Dabray de Nice, quelle était la disposition des esprits dans le département des Alpes-Maritimes (octobre 1800).

« Le commerce est nul, les campagnes ont été ravagées, les troupes ont apporté avec elles tous les fléaux, même la peste ; les contributions écrasent tout le monde ; et le général Garnier qui commande le département, est détesté à cause de sa brutalité et de son despotisme. »

Le nouveau préfet, M. Flourens, républicain modéré et bon administrateur, employa bien toutes les ressources dont il pouvait disposer ; mais le régime militaire passait encore avant tout. Il fut remplacé par M. de Châteauneuf-Randon, ancien conventionnel de la Montagne. Il ne resta que quinze mois, et eut pour successeur M. le vicomte Joseph Dubouchage (mai 1803), qui mérita bien du pays par la sagesse de son gouvernement. Son premier soin, en arrivant à Nice, fut de visiter la rive droite du Paillon, dont le débordement du 21 novembre 1802 avait dévasté les plus belles propriétés, et de venir en aide aux riverains par un secours efficace. Les maires se succèdent, nommés par le premier consul, ce sont : MM. Pauliani,

puis François Defly et Romey. C'est sous l'administration de M. Défly que l'on plaça dans la salle du conseil les bustes du général Masséna et de Napoléon Bonaparte, nommé consul à vie : de Masséna, notre concitoyen, ce héros que l'histoire entière respecte et que la France admire ; de Napoléon Bonaparte, premier consul à vie, objet de *l'admiration de l'univers* et de *l'amour des Français*, dit le Conseil délibérant.

Masséna lui-même, passant l'hiver à Nice, sa patrie, en 1803, fut nommé président du collége électoral du département. Lorsqu'on plaça son buste dans la grande salle de la Mairie, M. Piccon, président du tribunal, lui lut une ode en beaux vers ; la République Ligurienne lui envoya une riche armure. Ce furent ovations sur ovations. L'empereur, en 1804, le nommera duc de Rivoli, maréchal de France ; il lui donnera le cordon de la légion-d'honneur et quelque temps après, le fera prince d'Essling.

Pour nous, qui jugeons à distance et qui reprochons à Bonaparte d'avoir confisqué toutes nos libertés, renié son passé républicain, en devenant empereur, nous devrions consulter l'opinion publique qui lui décerna ce titre, et qui lui confia l'épée de la France, dont les terroristes avaient abusé. Comme il y avait eu de vraiment grand en France, sous la Convention et sous le Directoire, l'armée souffrant, se battant et mourant aux frontières, le plus grand de ses soldats deviendra le chef et le restaurateur de la Patrie. Que son ambition ait fini par le perdre, qu'il ait commis de grandes fautes, il n'en reste pas moins, malgré ses taches, un astre du premier ordre, comme guerrier, politique et chef d'État.

Lisons l'adresse de Nice à Bonaparte pour qu'il ceignît la couronne impériale. En voici quelques phrases : « Héros incomparable, vous tenez dans vos mains, fortes de sagesse et de courage, le sort d'un grand nombre d'États. Plus grand, plus illustre, plus savant que Charlemagne, vous ne

pouvez en refuser le diadème. Qu'il soit posé sur votre tête sacrée et qu'il se perpétue dans votre famille, formée comme vous à l'exercice des grandes vertus... Tel est le vœu général... tel est le vœu particulier de la ville de Nice.... »

« Il est temps, dira le maire d'Antibes, M. Vantrin, de manifester un vœu trop longtemps renfermé dans nos cœurs. L'attachement que tous les habitants de cette commune ont pour le *héros* qui nous gouverne ne me laisse aucun doute sur votre adhésion à la proposition que vient vous faire la ville d'Antibes.

« Un moment pouvait détruire le fruit de quatre années de miracles, et le bonheur de l'avenir. La tranquillité dont nous jouissions couvrait de fleurs et cachait l'abîme que nous creusait la perfidie, et qu'elle peut creuser encore. Le complot affreux qui vient d'être déjoué, en nous rassurant pour le présent, nous laisse la crainte et l'inquiétude de tous les instants. Le meilleur frein du crime est de lui ôter la possibilité du succès. Une grande puissance, un titre redoutable pour nos ennemis autant que rassurant pour les Français, la dignité impériale enfin conférée au *grand homme* qui nous gouverne et l'hérédité, dans sa famille, hérédité qui brisera toutes les ambitions, sont les moyens d'éterniser la prospérité des Français et d'acquitter la dette contractée envers le héros qui nous gouverne. » — Et tous votent par acclamation et à l'unanimité. — Grasse, Vence, Cannes, pas une commune qui n'appelle l'Empire de ses vœux. La petite commune de *Marie*, par exemple, dira qu'elle ne peut exprimer ce qu'elle ressent pour le sauveur et le libérateur de la France. « Sire, nous vous supplions d'assurer notre repos et notre bonheur, en assurant le titre d'Empereur, héréditaire dans votre famille. » Les légitimistes eux-mêmes l'acceptent, comme un temps d'arrêt, et une nécessité du moment : ce qui n'empêchera pas les arrière-pensées et la réaction. En attendant, le tribunal, le corps législatif

et le sénat votèrent l'Empire et le 18 mai 1804, Napoléon-Bonaparte était proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier, et le Pape, sur son invitation, arrivait de Rome à Paris pour le sacrer à Notre-Dame, le 2 décembre 1804.

Du Nord au Midi, on chanta le *Te Deum*. Nous pûmes voir planer, au-dessus du Chéron, un des ballons partis de Paris dans la direction de l'Italie pour y annoncer la nouvelle du Sacre. Nice fêta la proclamation de l'Empire ; le soir on illumina, et au théâtre on joua une pièce de circonstance qui avait pour titre : *L'hommage à Bonaparte* ou *la fête villageoise*. Mgr Colonna ordonna, par un mandement, de chanter, le 17 juin, le *Te Deum* et le *Veni Creator* dans toutes les églises de son diocèse. Nice envoya quatre de ses principaux citoyens à Paris, pour complimenter l'Empereur ; et quelque temps après, une autre députation de gardes nationaux, pour assister au Sacre. On célébra, le jour du Sacre, une fête civile et religieuse. Désormais toutes nos grandes victoires seront accompagnées des mêmes solennités, dont la religion ne sera plus séparée. Le 5 janvier 1806, par exemple, l'évêque de Nice, Mgr Colonna d'Istria, officiera à la cathédrale pour la victoire d'Austerlitz, et y prononcera devant les autorités réunies un fort beau discours.

Beaucoup de personnes de l'ancien régime, et même de la Révolution s'étaient dévouées au gouvernement Impérial, et parmi elles, nous nommerons le conventionnel Isnard. Il était devenu juge au parquet de Paris, lorsque le Pape y vint pour sacrer Napoléon. Il lui offrit dans cette circonstance son traité de l'*Immortalité de l'âme*.

Ceux qui furent opposés à l'empereur ne furent pas épargnés. Barrière de Saint-Jeannet, membre de l'Assemblée législative, pour avoir osé dire à la tribune : J'aime le consul, mais je n'aime pas le consulat, sera exilé à Naples. Au fort Sainte-Marguerite arriveront quelques-

uns de ces disgraciés du nouveau régime. En 1803, c'était M. Omer de Toulon. Le 6 février 1806, on y amenait la duchesse d'Escars. « Sa haine prononcée contre sa Majesté et contre ses institutions, le mauvais esprit qu'elle ne cessait de manifester dans ses sociétés, ont nécessité cette mesure. » En 1812, 16 mars, l'évêque de Gand, M^gr^ de Broglio, sera enfermé au fort Sainte-Marguerite.

### VIII. — LES GUERRES DE L'EMPIRE.

Quoique le théâtre de la guerre se soit éloigné de nos passages, nous n'en ressentirons pas moins les contrecoups, puisqu'il nous faudra contribuer d'hommes et d'argent pour les armées de terre et de mer. Les villes maritimes auront de plus à se garder, nuit et jour, contre la flotte ennemie. Antibes fournissait plus de six cents hommes à l'inscription maritime, et beaucoup d'officiers distingués pour l'armée continentale.

Les corsaires anglais inquiétaient continuellement nos côtes. Le 18 juin, 1803, une goëlette anglaise avait capturé en vue de Villefranche une tartane française chargée de sel, pour Menton. La *Fauvette*, capitaine Voisin, alla le lendemain matin à la poursuite du vaisseau ennemi, l'atteignit enfin, engagea le combat, la força d'amener son pavillon, et de se rendre. La goëlette, armée à Malte, portait douze canons et deux obusiers, et quarante-cinq hommes d'équipage. La *Fauvette* rentra en rade avec sa prise.

Le 20 août, de la même année, le bruit courut que l'escadre anglaise avait envoyé des chaloupes armées pour détruire nos batteries côtières. Au bruit de la générale, la troupe de Nice, la garde nationale, les habitants des environs couvrirent bientôt le rivage.

Il en fut de même du Var à Cannes. Ce n'était qu'une fausse alerte. Mais huit jours après, cinq navires anglais furent signalés en vue de Saint-Raphaël. Une douzaine

d'habiles marins, partis du golfe de la Napoule, se portèrent du côté du port d'Agay, pour gagner la redoute d'Almont, que les anglais menaçaient. Un engagement eut lieu. Il y eut un anglais de tué, et deux faits prisonniers; les autres regagnèrent leurs navires. Ils reparurent le 10 mai, en vue de Nice. Enfin, comme malgré le traité d'Amiens, ils continuaient de rester armés et refusaient d'évacuer Malte et le cap de Bonne-Espérance, une nouvelle rupture éclata. Ce fut la coalition de 1804-1805. Napoléon, reprenant son projet d'une descente en Angleterre, forma le camp de Boulogne. Il y attendit en vain la flotte commandée par de Villeneuve, et renonçant à l'espoir d'écraser l'Angleterre dans son île, il essaya de la vaincre sur le continent. Pitt avait soulevé la Russie et l'Autriche contre nous. La victoire d'Austerlitz, 2 décembre 1805, nous consola de la perte de notre marine à Trafalgar. La quatrième coalition suivit de près la paix de Presbourg (1806.) Nous triomphions à Iéna ; et de Berlin, partait pour toute l'Europe la déclaration du blocus continental qui frappait l'Angleterre dans son commerce. Toute marchandise anglaise trouvée sur le continent dut être brûlée, tout bâtiment neutre qui se mettait en rapport avec un vaisseau sur le littoral anglais était capturé. Nice s'y soumit, mais en souffrit cruellement.

Le 14 mai 1807, vers cinq heures du soir, une frégate anglaise venant de l'est attaqua en vue du cros de Cagnes une grosse polaire, capitaine Prever, armée de six pièces de canon, et venant de Marseille. Quoique Prever n'eut que vingt-trois hommes contre quarante-cinq, il engagea le combat qui dura depuis dix heures jusqu'à minuit, tua bon nombre d'ennemis et les força de prendre le large. Revenu s'amarrer à Antibes, il y rendit compte de cet acte de bravoure ; le rapport fut envoyé à Grasse et de là à la Préfecture. Prever reçut les félicitations du Gouvernement.

Les guerres succèdent aux guerres et les victoires aux

victoires. Pendant la troisième coalition, l'évêque de Nice avait ordonné des prières publiques dans tout son diocèse. Les communes du littoral se tinrent sur la défensive. Ordre à Nice de sonner la cloche d'alarme, et à toutes les paroisses de faire de même au cas d'alerte. A la victoire d'Austerlitz, qui coïncidait avec l'anniversaire du sacre, l'empereur avait demandé à chaque commune de doter une ou plusieurs filles sages et vertueuses et de les donner à un homme honorable ayant fait le service militaire. Ce qui fut accepté dans les centres de populations, assez aisées pour voter cette dépense. Nous avons sous les yeux les dotes votées par les conseils de Nice, d'Antibes, de Grasse et de Vence. Ces jeunes filles prennent le nom de rosières. A Nice, ces mariages se célèbrent solennellement dans l'église Saint-François de Paule, le jour anniversaire de la bataille d'Austerlitz. — Napoléon était au faîte de la gloire. De 1804 à 1811 il distribue des grâces et des titres. Il fait le conventionnel Isnard, baron de l'Empire ; le général Reinardi de Belvédère, aussi baron de l'Empire ; le brave Rusca, général ; le général Gazan de Grasse, comte de la Peyrière ; Masséna qui était dejà maréchal de France et duc de Rivoli, sera en 1809 prince d'Essling. Fallait-il qu'oubliant les leçons de l'expérience, Napoléon voulût tout plier sous son autorité ; et qu'au mépris de la religion, du respect et de la reconnaissance, il osât même porter la main sur le Souverain Pontife, et l'amener prisonnier à Fontainebleau ? Le sacrilége n'a jamais réussi. On peut, en observant l'histoire, considérer ces attentats contre la religion comme le signal de la décadence de ceux qui les osent, quels qu'ils soient.

### IX. — PIE VII A NICE. — 1809.

Pie VII, ramené brusquement à Savone, arriva à Nice le 7 août 1809 vers onze heures du matin. Plus de

2,000 personnes allèrent à sa rencontre jusqu'à Saint-Laurent-du-Var. Sa Sainteté étant descendue de voiture, l'orfèvre Buère lui offrit son ombrelle. Là étaient Mgr Colonna d'Istria et la princesse d'Etrurie. Pie VII prit le petit prince dans ses bras, et l'éleva vers le ciel : « Quel temps différent ! dit la Princesse. » — « Tout n'est pas amertume, reprit le Pape. Nous ne sommes ici ni à Rome, ni à Florence, et pourtant regardez tout ce peuple, écoutez ses transports et ses acclamations. » Rien ne put empêcher la foule d'approcher jusqu'à lui pour recevoir sa bénédiction. Les gendarmes durent céder. Il descendit vers midi à l'hôtel de la Préfecture, où le secrétaire général Sauvaigo avait eu l'ordre du préfet Dubouchage, de préparer les appartements. Le colonel de gendarmerie, Boissard, laissa la liberté de visiter Sa Sainteté. Chaque soir, la ville illumina ; la veille de son départ, on lui donna, sous ses fenêtres, qui ouvraient sur le quai du midi, le spectacle de tous les bâteaux pêcheurs illuminés et pavoisés, croisant sur le rivage. Le Pape parut au balcon et bénit encore la multitude qui criait : Vive Pie VII. Il partit le 11 au matin, par le col de Tende pour Savone, et il ira de là à Fontainebleau.

## X. — SIXIÈME COALITION.

Napoléon continuait d'élever de plus en plus son essor. En 1810 son empire comptait cent trente départements; il distribuait des couronnes. Mais voici qu'en 1812, il s'attaque au colosse russe. C'est au sein même de ses états qu'il veut l'étreindre. La sixième coalition se forme. Il nous faut encore des hommes et de l'argent.

Entrons dans la salle du Conseil municipal d'Antibes, le maire, M. Barquier s'exprimera ainsi le 3 février 1813:

« Messieurs, interprète des sentiments que vous avez manifestés, en apprenant les pertes, que l'intempérie des

saisons a occasionnées à la grande armée, et la trahison du général de l'armée d'une puissance alliée, j'ai demandé l'autorisation de vous assembler pour que vous puissiez exprimer légalement votre vœu.

« Le conseil voulant donner à sa majesté l'empereur et roi des preuves de son dévouement et de son amour pour sa personne, aussi du vif désir qu'il a de soutenir la gloire des armées françaises, et la prépondérance que les nombreuses victoires remportées par sa Majesté ont donnée à la France, a unanimement délibéré qu'il sera présenté à Sa Majesté une adresse pour lui offrir deux cavaliers montés et équipés, soit 1,200 fr. par cavalier. »

Et voici l'adresse :

« Sire, l'intempérie des saisons et l'âpreté d'un climat sauvage ont pu arrêter quelque temps l'essor des aigles françaises toujours invincibles sous vos ordres. La lâche trahison du général de l'armée prussienne a pu compromettre un instant la sûreté d'une des ailes de la grande armée. Mais ces événements ne feront que hâter l'époque où seront mis à exécution les plans que votre génie a conçus pour le bonheur du monde. Les mers seront libres et l'Europe sera affranchie de la funeste influence de ce cabinet perfide qui sème partout l'or et la corruption. La nation française bien loin d'être abattue par ces événements imprévus ne fait que redoubler d'énergie. Non contente de fournir les contributions décrétées, elle prévient, par des offrandes volontaires, les besoins de l'État.

« Les habitants d'Antibes se sont toujours distingués par leur attachement et leur fidélité pour le souverain. Ils n'oublieront jamais le bonheur qu'ils ont eu de vous posséder au milieu d'eux ainsi que votre auguste famille. Interprêtes de leurs sentiments de dévouement, d'amour et de respect pour votre personne sacrée, et pour celle du roi de Rome, nous supplions votre Majesté de daigner accepter les services de deux cavaliers, montés, équipés et armés... »

La séance est levée au cri de : Vive l'Empereur !

Et quand la *coalation* nous menace : « Sire, les chimériques projets des ennemis de la France sont parvenus jusqu'à nous. Ils osent se flatter de faire descendre la grande nation du haut degré de splendeur où vos immortels travaux l'ont élevée ; qu'ils sachent que le peuple français se lèvera tout entier pour repousser les audacieux qui tenteront d'envahir son territoire. Ce ne sera point en vain que l'auguste Marie-Louise, la digne petite-fille de Marie-Thérèse, aura fait retentir dans le sein du Sénat, votre nom, Sire, et les mots de patrie et d'honneur. Oui, nous et nos enfants, nous sommes prêts à prendre les armes pour défendre l'honneur de la couronne impériale et l'indépendance de la nation ; nous sommes prêts à faire tous les sacrifices pécuniaires que le soutien d'une si belle et si juste cause pourra nécessiter. Les Français, animés de l'amour le plus vif pour votre personne sacrée, pénétrés de ce qu'ils doivent à l'honneur national, à leurs frères et à leurs enfants qui sont sous vos aigles, ne peuvent qu'être victorieux. » 24 octobre 1813.

Antibes avait pourtant perdu plusieurs de ses braves concitoyens pendant ces guerres continuelles. L'adjudant-général Nicolas Gazan, antibois, était mort en défendant Ancône en 1797 ; des trois Vial, Vial Sébastien avait été tué à Orcaux en 1809 ; le général Honoré Vial succombera glorieusement à Leipzick, le 18 octobre 1813, en même temps que le général Emond d'Esclevins, qui s'était si bien distingué à Lutzen.

Grasse ne restait pas arrière, nous avons le récit des fêtes officielles, et en 1811, pour la naissance du roi de Rome, et le 15 août 1812 ; nous avons des adresses à l'empereur en 1813, adresses si respectueuses. Il n'y a pas jusqu'aux plus petits villages qui en 1811 se mettent en frais pour le petit roi de Rome. Ainsi Caille, le 27 avril 1811, a *Te Deum*, banquet, farandoles, aux cris de :

Vive le roi de Rome ! Vive l'Empereur ! Nice n'applaudira-elle pas aussi aux gloires de l'empire ? Elle célébrera avec enthousiasme la naissance et le baptême du roi de Rome ; elle enverra pour députés à l'empereur, MM. de Roubion et Dabray ; votera 3,000 francs de dot pour cinq rosières, composera un recueil de poésies en l'honneur de l'empereur, ce dont Napoléon se montrera si flatté qu'il donnera à la cité de Nice une grande médaille en or.

En 1813, ses adresses à l'empereur sont dans le même sens que celles d'Antibes. Elle offre douze cavaliers équipés à ses frais ; elle célèbre avec une plus grande solennité que de coutume la fête du 15 août.

M. Toselli a publié les adresses de Nice et de Puget-Théniers à l'impératrice Marie-Louise, que porta encore à Paris M. de Roubion, maire, accompagné de MM. V. Galli, Louis de Grimaldi et A. Pierrugues. « Quoique relégués dans nos montagnes, disent les habitants de Puget-Théniers, et peu favorisés de la fortune, nous nous empressons de concourir aux besoins de l'État pour conquérir une paix glorieuse. » Mais voici le déclin.

## XI. — RETOUR DE PIE VII A ROME.— 1811.

Pendant que Napoléon battait en retraite de Russie, Pie VII, délivré, retournait en triomphe vers Rome. La montagne descendit en foule sur son passage le 29 février, à Cannes, à Antibes, à Saint-Laurent-du-Var. Le préfet se rendit au pont du Var. Monseigneur Colonna, accompagné des évêques d'Ameglia et de Suétri, arriva à son tour, avec toute la procession. Des notables Niçois, quand on fut à la Croix-de-Marbre, s'attelèrent eux-mêmes à la voiture, et traînèrent le vénérable pontife. Des chanoines portaient le dais ; les gardes nationaux, ayant mis leurs chapeaux au bout de leurs baïonnettes en signe de respect, formaient la haie. On arriva ainsi à Sainte-Réparate,

où fut donné la bénédiction du Saint-Sacrement, et de là on conduisit Pie VII au palais de la Préfecture (maison Nieubourg). Les mêmes fêtes qu'en 1809 se renouvelèrent. La princesse Pauline, alors à Nice, rendit deux visites au Pape; et le 13 février, Sa Sainteté prenait la route de la Corniche.

Le monument, qu'on voit à la Croix-de-Marbre, rappelle cet événement. En 1822, Pie VII enverra, comme témoignage de sa reconnaissance, son portrait à la cité de Nice, qui le montre avec fierté dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

### XII. — ABDICATION DE NAPOLÉON.

Cet homme, si grand, si révéré tout à l'heure, semble, depuis ses revers, tomber tout à coup dans la désaffection des populations. La réaction sur les deux rives du Var est telle qu'on redemande ses anciens rois. Sospel, l'Escarène, Lantosque, Roquebillière se mettent en pleine insurrection. A l'Escarène surtout, les habitants se permettent les paroles les plus outrageantes contre le Gouvernement impérial, et contre les Français. Dans les rapports du général Eberlé qui commande à Nice (28 février, 2 et 7 mars), il est dit qu'on fait courir le bruit de l'arrivée du duc d'Aoste de Sardaigne pour reconquérir le Comté de Nice. Beaucoup refusent de tirer à la conscription et désertent les drapeaux ; d'autres ne veulent plus payer les contributions. Le maréchal Masséna, qui a le commandement de la 8e division militaire, réunit les troupes qu'il a sous la main pour ramener les révoltés, et pour rechercher les déserteurs. Huit de ces individus, masqués et armés, assassinent trois gendarmes sur la route de Nice à Saint-Martin-du-Var et volent la caisse de l'État. Pas une route n'est sûre pour l'uniforme français. Cependant se livraient dans le Nord les cent combats où la valeur des troupes impériales luttait avec une énergie désespérée contre les alliés envahisseurs. C'est dans un de ces combats, à Soissons, que

tomba, frappé mortellement d'un biscaïen russe, le vaillant général Dominique Rusca (14 février 1814). La prise et le pillage de Soissons suivirent sa mort, mais on put lui rendre le lendemain, en grand deuil, les honneurs funèbres.

C'en est fait de l'Empire. Le 11 avril, Napoléon abdique à Fontainebleau, et quelques jours après il part pour l'Ile d'Elbe. Le 12 avril le comte d'Artois, Louis XVIII, entrait dans Paris.

## CHAPITRE VI.

### LES DEUX RESTAURATIONS (1814-1815).

#### I. — NICE RETOURNE A LA SAVOIE.

Le parti légitimiste avait toujours eu des nombreux adhérents à Grasse, à Vence et à Antibes. Nice aimait la maison de Savoie, dont elle n'avait reçu que des bienfaits. Les émigrés royalistes en rentrant dans leurs foyers, au milieu de cette réaction générale, fortifièrent le parti anti-napoléonien. Comme il arrive d'ordinaire, le peuple qui acclame aujourd'hui ce qu'il repoussait encore hier, qui assistait chaque année *à la fête de la déchéance*, à la décapitation de l'effigie royale, qui brûlait les insignes de la monarchie, qui avait crié: Vive la République ! puis Vive Napoléon ! Vive le Roi de Rome ! ce même peuple traîne maintenant les statuts de la République et de Napoléon dans la boue et salue avec enthousiasme l'avènement de Louis XVIII. Le 15 avril 1814, le préfet des Alpes-Maritimes se montrera au balcon de la préfecture, en agitant

son mouchoir blanc, et s'écriera : Vive Louis XVIII ! Vive les Alliés ! Sa voix sera étouffée par les cris répétés de: Vive Louis XVIII ! Vive Victor-Emmanuel ! Vive notre Roi légitime ! On s'embrasse, on fait des rondeaux, on parcourt la ville, musique en tête ; et chacun a pris la cocarde blanche et bleue. Il n'y a aucun désordre, aucune vengeance, aucune insulte. La joie ne discontinue plus. Au mois de mai, on dresse partout des arbres enguirlandés et ornés des couleurs nationales, on compose des chansons que tous, soldats, bourgeois et commerçants, chantent en allant d'un quartier à l'autre et autour des mais.

Le corps de cavalerie hongroise, qui avait escorté Napoléon jusqu'à Saint-Raphël, vint occuper la ville de Nice (3 mai) et fut cantonné au faubourg de Saint-Jean-Baptiste. Les troupes françaises, dévouées à Napoléon, effectuant leur retraite d'Italie arrivaient en même temps à Nice par le col de Tende. Il y eut le 13 mai une collision entre les officiers hongrois et les officiers français. Le sang coula. Le général Eberlé, qui commandait alors à Nice, montra une telle énergie, qu'il apaisa le tumulte. La municipalité lui en garda bon souvenir en décernant le nom d'Eberlé à l'avenue qui de la place Victor monte au Château.

Nice retourne au roi de Savoie. Les conférences de Chatillon (14 novembre 1814) laissaient le duché de Savoie et le comté de Nice à la France, en vertu du traité du 15 mai 1796. Mais au congrès de Paris, grâce au général Alexandre Michaud, niçois, aide-de-camp de l'empereur de Russie, l'Empereur Alexandre déclara formellement qu'il ne consentirait jamais à ce que le roi de Sardaigne perdît un pouce de ses anciens États : « Il faut que la Savoie et Nice lui soient rendues. » Il y fit ajouter de plus, toujours sur la demande de Michaud, la république de Gênes pour y être réunie à perpétuité. Ce brave général fut chargé de porter cette bonne nouvelle au roi Victor-Emmanuel.

Il en reçut la grand'croix des SS. Maurice et Lazare, et le titre de comte de Beauretour pour lui et ses descendants. S'étant rendu ensuite à Nice, il refusa par modestie l'ovation qu'on lui avait préparée.

Le nom de Michaud de Beauretour sera cher à jamais aux Niçois. Le frère d'Alexandre, Jean-Louis restera en Russie. Il commandera la Crimée en 1819 et fortifiera Sébastopol.

Un ordre des puissances alliées arrivait à Nice le 19 mai qui laissait l'occupation de la ville et du comté aux troupes autrichiennes, en attendant que le roi de Sardaigne fût rétabli dans ses États. Les troupes françaises continuèrent de traverser Nice, en évacuant l'Italie, et suivirent leur chemin par Antibes et par Vence.

Dubouchage emportait les sympathies de la reconnaissance générale. Le général d'Osasque, appelé par Victor-Emmanuel au gouvernement du comté de Nice, occupa la ville conjointement avec un bataillon autrichien et un régiment anglo-sicilien. Le premier juillet, un détachement de ces troupes fut envoyé à Monaco, malgré les protestations du comte Millo, gouverneur, au nom du prince Joseph de Grimaldi.

Par ordonnance royale du 12 juillet, le nouveau conseil municipal de Nice entre en fonctions. Le comte Herménégilde Audiberti de Saint-Etienne remplaça M. de Roubion. On voyait près de lui MM. le comte Garin, le chevalier J. B. Alli de Macarani, le comte Acchiardi de Saint-Léger, le baron Millonis de Thouët. Il y eut les trois conseils pris dans chaque classe de citoyens, plus six membres aussi de chaque classe.

## II. — GRASSE ET ANTIBES A LA RESTAURATION.

Grasse accueillit avec transport la Restauration. « Les habitants, est-il dit, oubliant les malheurs que la tyrannie

de Robespierre avait déversés sur eux, et gémissait en silence *sous un despotisme* d'un autre genre, non *moins funeste à l'humanité*, voient combler leurs vœux par *l'avènement au trône de ses ayeux Louis le désiré*.

Les Antibois délibèrent, le 16 avril 1814. Après la lecture faite du décret du Sénat (11 avril), qui prononce la déchéance de l'empereur Napoléon, abolit le décret d'hérédité dans sa famille, et rappelle Louis XVIII sur le trône de France, les conseillers font éclater les témoignages de la joie la plus vive et votent l'adresse suivante aux membres du gouvernement provisoire : « C'est avec les transports de la joie la plus vive que les habitants de la ville d'Antibes ont reçu la nouvelle des heureux événements qui se sont passés à Paris du 1er au 9 avril. Nous adhérons tous de cœur et d'âme aux actes que le Sénat a rendus. Il a arraché le pouvoir des mains de cet *homme* qui en avait si cruellement abusé pour le malheur de la France et de l'Europe. Il a rappelé au trône de Saint Louis et d'Henri IV le noble sang des Bourbons qui ont fait la gloire et le bonheur de la France pendant tant de siècles. Il a par là préparé le bonheur dont nous allons jouir sous le règne de Louis le désiré, notre ancien comte de Provence qui toujours a été cher à nos cœurs. Vive le Roi ! Vive le Roi ! Vive le Roi ! » Signent tous les conseillers, M. Barquier, maire, en tête, Chambron et Ollivier, adjoints, Jaubert, Guide, Gautier d'Aubeterre, Suquet, Barquier, négociant, Riouffe, Gazan, l'aîné, L. Gazan, Vautrin, J. Rodi, Reibaud, Borelli, Plaucheur, Gairaud, Baliste, Gras, Aubanel, Arnoux, Curault.

Le 1er juin, M. Barquier, maire, parlait ainsi : « Messieurs, les descendants de nos anciens rois dont la race est fertile en héros et en princes magnanimes et d'une vertu éminente, ont remonté sur le trône. Louis XVIII est rendu aux désirs et à l'amour des Français. Il veut que notre

bonheur date de son règne. Hâtons-nous de lui faire agréer par une députation les sentiments qui animent les habitants de cette ville, et de lui offrir l'hommage des respects et de dévouement que nous portons à son auguste personne. Mes sentiments sont les vôtres. Ma proposition ne peut que vous être agréable. » Et l'on rédigea, séance tenante, l'adresse suivante : « Sire, le trône de Saint-Louis avait été usurpé. Mais ses descendants n'ont pas cessé de régner sur le cœur des Français. De longs malheurs, de trop justes douleurs font place à l'allégresse publique. Elle est unanime, elle porte l'empreinte des sentiments, qui, longtemps comprimés par la force, s'exhalent par tous les témoignages d'amour qui, pendant plusieurs siècles, ne furent pas un devoir pour les Français. Votre ville d'Antibes, Sire, sous vos ancètres et particulièrement lors du siège de 1746, a donné des preuves de dévouement qui obtinrent des récompenses publiques. Héritiers de ces sentiments, nous pourrions, avec quelque orgueil, parler de notre conduite dans les orages d'une révolution qui nous accusa du noble crime de royalisme.

« Continuer de mériter d'être distingués par notre fidélité, notre dévouement et notre respect pour votre auguste personne, tel est le but que nous ne cesserons de nous proposer. » (*Suivent les signatures.*)

MM. Reibaud de Clausonne, ancien membre du corps législatif, Aubernon, commissaire ordonnateur, Vial, ancien consul de France dans les échelles du Levant, V. Reille, receveur des contributions, Gazan, lieutenant-colonel sont députés à Paris pour porter cette adresse. Le 8 juillet M. Aubernon écrivit à M. Barquier : « La députation de la ville d'Antibes a été admise, le 1er juillet, à l'audience de Sa Majesté, à laquelle j'ai eu l'honneur de présenter l'adresse du corps municipal. Elle a daigné l'accueillir avec bonté, et nous répondre qu'elle agréait avec plaisir les sentiments de la ville d'Antibes, et qu'ils pouvaient tou-

jours compter sur sa protection. — Voilà les propres paroles du Roi que je suis très-flatté de pouvoir vous transmettre. Vous ne serez pas sans doute moins flatté d'apprendre que Sa Majesté, sur la demande que j'ai eu l'honneur de lui faire, a bien voulu accorder la décoration du Lys aux membres de la députation, ainsi qu'à tout le corps municipal de la ville d'Antibes. Vous recevrez ci-joint les vingt-quatre lettres d'avis qui me parviennent dans le moment et qui vous autorisent à porter cette décoration. « Lorsque, le 20 juillet, le conseil réuni prit connaissance de cette lettre, il manifesta une fois de plus sa joie et ses protestations de dévouement. Le 2 octobre, il prêtait le serment de fidélité au Roi entre les mains du maire, Jean-Antoine Barquier. Le 2 novembre le roi envoya aussi la décoration du Lys à un certain nombre d'habitants de Vence. Grasse n'était pas restée en dessous du mouvement royaliste. Chacun croyait que nous en avions fini avec la révolution et avec les guerres. Le général Gazan de Grasse, comte de la Peyrière, venait se reposer dans sa patrie, après vingt-cinq ans de services signalés. Pour vivre tranquille, il avait même refusé le commandement de l'Hérault que lui avait fait offrir Louis XVIII. Masséna, mécontent de Bonaparte, qui, l'ayant laissé sans emploi dans les dernières guerres, l'avait envoyé à la 8e division militaire, y resta quand Louis XVIII monta sur le trône. Mais une grande partie des troupes et les anciennes créatures de Napoléon regrettaient l'Empire. Beaucoup aussi reprochaient à Louis XVIII d'avoir été ramené et rétabli par les nations étrangères. L'armée en voulant aux alliés, désirait une revanche et maudissait Marmont. Napoléon, dont le génie ne pouvait rester contenu dans une île, savait qu'il y avait en France un mécontentement général surtout à cause des faveurs exagérées, accordées exclusivement à la noblesse. Il va oser. *Audaces fortuna juvat.*

III. — LES CENT JOURS. — DÉBARQUEMENT DE L'EMPEREUR AU GOLFE-JUAN. — 1er MARS 1815.

Tout avait été disposé à l'île d'Elbe pour le retour de Napoléon en France. Sept navires armés en corsaires prirent à bord, le 28 février, à 6 heures du soir, les grenadiers de l'Empereur ; et Napoléon avec Drouot, Bertrand, Cambronne, le médecin Muraour, grassois, s'embarqua sur l'*Inconstant*, de vingt canons, capitaine Taillade. Le sieur Mourandi, antibois, faisait partie de l'*Inconstant* comme capitaine en second. On partit de Porto-Ferraio à neuf heures du soir, dans le plus grand silence, on trompa le *Zéphir*, chargé de surveiller l'île, et le 13 mars, Nice et Antibes signalaient l'escadrille. Le baron de Coursin, qui commandait à Antibes, navigua aussitôt vers les îles de Lérins pour mieux observer ce qu'il en était. A onze heures, trois navires débarquaient déjà leurs hommes au Golfe-Juan, et dès une heure, un détachement de vingt-cinq grenadiers se présentaient à la Porte de France, en demandant à être introduits chez le major du 87e. Le major en avertit le commandant de place, qui consigna les vingt-cinq hommes, leva les ponts-levis, ferma les portes et doubla les postes. Un autre officier s'introduisit aussi dans la ville et alla loger chez le capitaine de marine Fugairon, son ami. Il fut arrêté aussitôt ; Fugairon s'esquiva. L'*Inconstant* se trouvait au Golfe-Juan à trois heures, mais avec une mer si houleuse que Napoléon ne put mettre pied à terre qu'à cinq heures. Ses fidèles grenadiers lui avaient préparé une tente dans la propriété Guirard. C'est de là, sous l'olivier traditionnel, qu'il lança cette proclamation célèbre : « La victoire marchera au pas de charge. L'aigle aux couleurs nationales volera de clocher en clocher jusqu'à Notre-Dame. »

Cependant quinze hommes étaient encore venus à Anti-

bes, à quatre heures, en disant qu'ils avaient quitté Napoléon pour se réfugier dans la place. On les désarma, en leur donnant la liberté, et en leur assignant pour logement la chapelle Saint-Esprit. S'étaient glissés aussi dans Antibes le docteur Muraour, l'officier Casabianca qui, avec les quinze nouveaux-venus et l'officier corse, Salicetti, remuaient déjà la garnison en faveur de Napoléon. Le commandant de place consigna les quinze de la chapelle du Saint-Esprit, et voulut saisir les trois autres qui sautèrent les remparts. Casabianca se cassa la jambe et fut transporté à l'hôpital. Les officiers du 87e avaient proposé de renvoyer avec leurs armes les soldats de l'Empereur. Le major et le commandant de place s'y opposèrent. Cependant le maréchal d'Ornano, avisé de ce qui se passait à Antibes, écrivit de Lérins au maire de mettre la ville en état de siége, et de prendre tous les moyens de défense. On lui apprit bientôt que les chemins de Cannes et de Vallauris étaient gardés par les impérialistes. Depuis quatre heures le toscin sonnait à Antibes. C'est à grand peine que le maréchal d'Ornano, ayant gagné la plage, et après avoir, cinq heures durant, traversé à pied les bois, les collines, les vallons, afin d'éviter la garde impériale, put arriver à Antibes. Vers six heures, un autre officier nommé Lamouret, avec quelques hommes, vint inviter le maire au nom de l'Empereur, de se rendre au Golfe-Juan pour une communication importante. On se contenta de le constituer prisonnier. Le maire de Cannes, à qui Napoléon envoya un pareil message à la tète de cinquante grenadiers, ne donna aucune réponse. Ce qu'ayant appris, les généraux conseillaient à l'Empereur de marcher sur Antibes. Napoléon les calmant : « Ce serait perdre notre temps, dit-il, il s'agit de marcher en avant. »

Le capitaine Gautier d'Aubeterre raconte que revenant de la chasse à sept heures du soir, pour rentrer en ville, il fut étonné de trouver les portes fermées, qu'après avoir

décliné son nom, le major lui ouvrit, et qu'il fut salué par les cris de : Vive l'Empereur ! que poussa le poste du 87e. Lui répliqua par : Vive Louis XVIII ! Vive le Roi ! A mesure qu'il s'avança dans la rue, il rencontra des gens du peuple qui criaient : Vive le Roi ! La garde nationale, au grand complet, bivouaquait sur la place. Il demanda des hommes de bonne volonté pour se joindre à lui, et aller faire appel aux pays voisins. L'administration municipale modéra son zèle et refusa de lui faire ouvrir les portes.

A dix heures du soir, le conseil municipal délibérait, sous la présidence de M. Arnoux, premier adjoint. Quoique l'ancien maire et la moitié du conseil municipal, suivant la loi, eussent été renouvelés, et que l'ordonnance royale du nouveau maire fût datée du 27 janvier, M. Tourre (Jean-François) n'avait pas encore pris possession. M. Arnoux parla en ces termes : « Un événement d'une nature bien extraordinaire m'a mis dans le cas de vous réunir à une heure si tard. Vous le savez. Celui qui n'eut pas la force de soutenir le poids de la couronne veut la reconquérir aujourd'hui. Bonaparte, que la France a tant de motifs de repousser de son sein, rélégué sur les rochers de l'île d'Elbe pour y être en proie à ses remords, jaloux du bonheur dont nous jouissons sous le règne de notre monarque, a débarqué au Golfe-Juan, dans l'après-midi de ce jour avec la partie de la garde qui l'avait suivi; il s'est empressé d'envoyer en cette ville des émissaires avec des proclamations. Ses proclamations ont été repoussées avec dédain, et ses émissaires ont été arrêtés.

« Quelques hommes de sa garde se sont introduits ici ; on s'est assuré de leurs personnes. Il paraît que Bonaparte attache quelque importance à l'occupation de notre ville, mais des mesures ont été prises pour faire avorter ses projets insensés. La garde nationale a été convoquée et armée; des cartouches lui ont été délivrées ; elle est animée du meilleur esprit ; elle ne se laissera pas surpasser par la

garnison. Dans ces circonstances, je me suis entouré de vous, Messieurs les membres du conseil municipal, et de tous les fidèles sujets du Roi ; c'est à la sagesse de cette réunion d'hommes choisis que je dois les précautions qui ont été prises et les mesures qui ont été exécutées. C'est dans ces sentiments que vous partagez, que je vous admets au serment, en vertu de la délégation de M. le Sous-Préfet. »

M. Tourre, maire, et M. Ollivier, adjoint, ayant prêté le serment à Louis XVIII, le nouveau maire prit la parole: « En acceptant les fonctions auxquelles m'appelle la bienveillance de Sa Majesté, je ne pouvais penser que le premier pas que je ferais dans cette carrière me fournirait l'occasion de lui donner une preuve éclatante de mon attachement, de mon amour et de mon dévouement. C'est lorsque Bonaparte est sous vos murs, lorsqu'il somme la place de lui ouvrir ses portes, lorsque vous êtes menacés pour cette nuit de quelque tentative, lorsque quelques uns de ses satellites introduits imprudemment dans la ville ont encore leurs armes à leur disposition et nous font concevoir pour l'intérieur des craintes plus fondées que celles que peut présenter une attaque exterieure, c'est dans ces circonstances, et après avoir, depuis la première alerte, coopéré avec Messieurs les adjoints dans la mesure commandée par la circonstance, que je devance avec ces dignes magistrats la cérémonie de mon installation. Il faut aller au danger. Je rougirais d'un plus long retard. Si la nuit qui s'avance nous présente du danger, c'est à votre tête que je veux l'affronter. La garde nationale est à son poste ; elle a répondu à l'appel qui lui a été fait par le cri unanime de . Vive le Roi. Nous allons lui faire savoir que la ville est en état de siége. Cette annonce redoublera son ardeur. Je le jure en votre nom et en celui de tous nos concitoyens et la France entière redira ce serment: *Jamais le joug de fer du tyran ne s'appesantira sur la*

*tête des Français. Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons!* » Et toute l'assemblée redit trois fois ces acclamations.

Pour qui n'admirerait pas le patriotisme et le courage des Antibois dans un pareil moment, nous le taxerions d'ignorance en fait de serment et de ce qu'on appelle honneur français. Antibes a bien mérité, selon nous, de la postérité.

Grasse ne connut le débarquement de l'Empereur qu'à sept heures du soir. Le sous-préfet, M. Bain, descendit aussitôt à Antibes, où il resta deux jours, en chargeant sa femme d'avertir le maire de Grasse. Celle-ci ne s'acquitta de cette commission qu'à neuf heures. Déjà le bruit s'en était répandu dans la ville, et il y avait des attroupements. On disait que Napoléon avait 3,000 hommes et de l'artillerie. Le maire convoqua le conseil, et alla prier le général Gazan, qu'il trouva atterré,de venir à la mairie l'aider dans une circonstance aussi difficile. Sur les trente conseillers présents, deux ou trois prétendaient qu'on devait marcher contre l'Empereur. Mais comment s'y prendre, sans armes, ni munitions !

Le prince Honoré de Monaco, qui venait de Paris en chaise de poste, pour se rendre à sa principauté, fut arrêté par le général Cambronne et conduit à l'Empereur. Il trouva Napoléon se chauffant au feu du bivouac : « Ah! prince, lui dit-il en souriant, vous allez trôner à Monaco, et moi je vais aux Tuileries. »

On causa quelques instants. « Je ne prétends pas empêcher votre voyage. Seulement j'espère que vous viendrez me voir à Paris. » Ce fut le prince de Monaco qui porta à Nice la grande nouvelle. Le commandeur d'Osasque prit dès le matin ses mesures de sûreté. Comme il n'avait que le régiment de la Reine et deux compagnies de chasseurs de Savoie, il organisa aussitôt la milice, ce qui avec un bataillon du régiment d'Aoste lui donna pour

le moment un effectif de 2,500 hommes. Il envoya garder le Pont du Var. Un vaisseau anglais aux ordres du capitaine Thompson, qui stationnait à Villefranche et deux autres petits bâtiments armés croisèrent sur le littoral.

Napoléon avait levé le camp vers minuit, lorsque la lune s'était montrée à l'horizon. Il traversa Cannes en silence. A six heures, un gendarme annonçait au maire de Grasse que Napoléon arrivait. L'Empereur suivit le faubourg, stationna sur le plateau de Roquevignon jusqu'à midi ; il attendit en vain le général Gazan, qui s'en était allé à sa terre de la Peyrière, et il en marqua son vif mécontentement. Le soir, il faisait étape à Séranon. Grenoble lui ouvrira ses portes le 5 mars, et Paris le 20. Louis XVIII se retira à Gand.

Le 2 au matin, vers 3 heures l'escadrille faisait voile dans la direction de l'ouest. Un des navires, le Saint-Esprit, capitaine Jean Galibert d'Agde, ayant jeté l'ancre à Antibes, dut y laisser six caisses de fusils qui furent déposés chez le commandant de place. Un certain nombre d'Antibois se mirent à la suite des impérialistes et cinq soldats du 87e les rejoignirent le même jour.

La nouvelle gagnait de proche en proche. Vence l'apprit à 5 heures du matin par une lettre d'un sieur Bellon, vençois : « Je pars de Cagnes pour Nice en ce moment avec deux voyageurs italiens venus de Cannes. Il *mon asseuré avoir vu* hier à trois heures après-midi trois ou quatre *vaissau* à Golf-Juan et beaucoup de troupes débarquées *abillé à la française* avec des bonnets à poil, panache rouge. Antibes est fermé. »

Le préfet du Var M. de Bouthilliers était à Antibes, le 2, à 6 heures du soir, et après y avoir donné ses ordres, il était retourné en toute hâte à Draguignan. Des exprès envoyés d'Antibes, de Grasse, de Vence, de Nice dans la direction de Castellane, se renseignaient sur la marche de

l'Empereur. On formait des bataillons de volontaires royaux contre l'*usurpateur*.

Napoléon avait fait porter cet ordre à Masséna, qui commandait le midi : « Prince, arborez sur les murs de Toulon le drapeau d'Essling. » Masséna temporisa. Les trois couleurs ne seront arborées à Toulon que lorsqu'elles flotteront sur la France entière.

Le 4 mars, le maire d'Antibes installait la moitié du conseil renouvelée de 1813, au cri de Vive le Roi ; et il n'enregistrera plus, à partir de ce jour aucune délibération, jusqu'au 19 juillet, afin qu'il n'y eût rien de compromettant par écrit, et que tout se bornât maintenant à une opposition passive. Masséna viendra établir son quartier général à Antibes, le 11 avril, au nom de l'Empereur, mais cette fois, il comprendra qu'il y a perdu tout crédit pour le moment. Napoléon le rappellera du midi pour lui donner le commandement de la garde nationale de Paris.

La rumeur publique courut bientôt qu'il se formait une septième coalition de l'Europe contre Napoléon ; Vence avait reçu la nouvelle officielle que quinze mille hommes devaient passer dans ses murs. Le maire, M. Bérenger, dépêcha M. Baussy, son premier adjoint, à Nice pour prier le commandant d'Osasque d'épargner une ville qui n'avait aucune ressource. Une lettre datée de Nice, le 15 avril, à dix heures du soir, annonça au maire qu'on lui accordait pleine satisfaction.

Pourtant rien ne remua jusqu'au milieu de juin dans nos parages. Le duc d'Angoulême, qui était venu prendre le commandement du Midi le 11 avril, avait dû se constituer prisonnier, le 12, entre les mains du maréchal de camp, comte de Loverdo, impérialiste, et les bataillons royaux avaient été immédiatement licenciés. Le général Gazan était allé offrir son épée au duc d'Angoulême, qui n'avait pas eu le temps de la mettre à profit, et il avait ensuite poursuivi sa route jusqu'à Paris. Reille d'Antibes,

demeuré dévoué à Napoléon, fera partie de la division du prince Jérôme.

Antibes, malgré l'arrivée de Murat qui abordait à Cannes le 25 mai, malgré la troupe qui avait repris les aigles, changé sa dénomination de 87e en 106e, élevé une colonne commémorative au Golfe-Juan pour le retour de l'Empereur, Antibes ne tergiversera pas : elle refusera d'enregistrer l'acte additionnel de la Constitution, elle ne participera ni à l'assemblée électorale, ni au champ de mai. Le 8 juin, le maréchal Brune arrive avec son quartier-général. La ville doit illuminer officiellement pour le recevoir. On illumine et c'est tout. Brune dira dans sa proclamation qu'il ne suffit pas d'obéir à Napoléon, mais qu'il faut lui témoigner de l'amour, Antibes gardera le silence. Malheureusement il y a partout des gens trop ardents qui compromettent les meilleures causes. De ce nombre était le capitaine G... d'A... Il allait disant parmi le peuple que l'administration montrait trop de faiblesse ; il déclamait contre l'Empereur, contre la troupe. Officiers et soldats du 106e, de guerre lassés, finiront par l'assiéger dans sa maison. « Nous aurons ta peau, criaient-ils, nous en ferons un tambour, nous te mangerons le foie, et ceux de ta femme et de tes enfants. » Vaubert, chef d'escadron des chasseurs, était le plus acharné. Notre malheureux G... ne put s'esquiver lui et sa famille que par la lucarne d'une cave donnant dans une ruelle. Le commandant de place lui donna asile et favorisa sa sortie de la ville sous un déguisement. Ayant voulu rentrer quelques jours après, le maréchal Brune l'envoya au fort Sainte-Marguerite.

A mesure qu'on apprenait la défaite de Waterloo (18 juin), l'abdication, 22 juin, et les événements qui suivaient, Brune redoublait d'énergie. Le 18 juin, il tenait son quartier-général à Saint-Paul ; les soldats français et les alliés s'insultaient au pont du Var. Brune vit enfin le commandant d'Osasque à Saint-Laurent-du-Var et parlementa

avec lui, pour se retirer des lignes jusqu'à Grasse. Du 4 au 13 juillet, il faisait intercepter le courrier venant de Paris, et de Draguignan. Joachin Murat se trouvait avec lui à Cannes à cette époque. Enfin se voyant débordé par le mouvement royaliste, il lève des contributions forcées sur les riches de Grasse et part avec ses troupes pour Grenoble, le 9 juillet.

Le 6 juillet, les alliés étaient rentrés dans Paris, et le 8, Louis XVIII y avait repris possession des Tuileries.

La population de Grasse, en majorité royaliste, ne se contenait plus de joie. Pourtant par un excès regrettable, elle s'attaqua à la famille du général Gazan. Elle proféra les cris : « A bas le traître, le scélérat, le brigand ! » Elle alla jusqu'à essayer de forcer sa maison pour la piller, et tira des coups de fusil aux fenêtres ; et ces démonstrations hostiles se continuèrent les jours suivants. Quand on voyait paraître Mademoiselle Gazan, sa sœur, avec le jeune fils du général, on disait : « Voyez la sœur du brigand, voyez son fils ! » On en voulait à M. Payan, directeur des contributions, l'ami de Brune, qui l'avait aidé dans toutes ses levées de contributions forcées. Payan était aussi le beau-frère du général Gazan.

Le sieur Ricord, procureur du Roi, passait pour impérialiste, et le préfet, M. Bains pour un ancien robespierriste. Le président, M. Mougins de Roquefort, n'avait pas assez d'influence pour empêcher les désordres.

Lorsque le dernier soldat de Brune eut quitté Grasse, on alla chercher à la mairie le buste de Napoléon, on l'attacha avec une corde, on le traîna à terre dans les rues, et on porta la statue de Louis XVIII en triomphe. Chacun prit la cocarde blanche, on arbora le drapeau blanc, en vociférant : « A bas les traîtres, à bas les partisans de Bonaparte ! Vive Louis XVIII ! » Et le sieur Payan de s'écrier : « J'avais bien raison de dire au maréchal Brune qu'au départ des troupes, Grasse ferait des siennes. Je vais

lui écrire et il va revenir sur ses pas. » Ce propos divulgué aussitôt, exaspéra le peuple. On chercha partout Payan qui s'était caché. La nuit, vers une heure, on était encore devant sa maison, en criant : « Ah ! brigand, il nous faut ta tête ! » On eut besoin d'un détachement considérable de gardes nationaux pour dissiper l'émeute.

G..... d'A..... avait reparu à Antibes le 1er juillet, et avait de nouveau exalté les esprits de cette ville habituellement si calme. La troupe aux ordres de Poudret-Servet, qui tenait encore pour l'Empereur, gardait rancune à G. Le maire dut encore le forcer de quitter aussitôt la ville. G. s'en était allé à Grasse et avait assisté aux diverses émeutes du 9 et du 10 juillet.

Les Antibois, sachant que, le 9 juillet, Grasse avait arboré la cocarde et le drapeau blancs, sommèrent le maréchal de Camp Slivarik d'agir de même : ce qui fut accordé. Poudret-Servet était absent ce jour-là. Étant revenu en ville, il mit son régiment sous les armes, braqua le canon, enleva le drapeau blanc et fit arracher aux habitants par ses soldats la cocarde blanche.

Mais il n'y eut plus bientôt à hésiter. La proclamation de Louis XVIII arrivait officiellement aux communes.

Le 17, les alliés passaient le Var, et montaient à Saint-Paul, où ils faisaient leur entrée au cri de Vive le Roi. C'était le régiment de Coni, colonel de Belloni, formant l'avant-garde. Le 18, on recevait enfin le courrier de Paris et de Marseille. Il s'y trouvait une proclamation du marquis de la Rivière, lieutenant du duc d'Angoulême pour le midi et la Provence, par laquelle il était ordonné de reconnaître Louis XVIII et d'arborer le drapeau blanc.

L'administration de Grasse se mettait en devoir d'accomplir ces ordres supérieurs le 19. C'était le procureur du Roi, Ricord, qui publiait la proclamation ; mais à mesure qu'il voulait ouvrir la bouche, la foule le sif-

flait, le huait, couvrait sa voix : A bas le partisan de Bonaparte ! A bas les traîtres ! A bas le représentant de Napoléon ! A bas Ricord ! Les gardes-nationaux le mettaient en joue.

Puis on le força de prendre un drapeau et la cocarde tricolore, et de parcourir ainsi les rues en disant : Vive l'Empereur ! Enfin les gardes nationaux le mirent dans la maison d'arrêt. « Partout ailleurs, disaient des gens du peuple, on se défait de ces gens-là. C'est à nous de nous en faire justice nous-mêmes. »

Hélas ! ce n'était que trop vrai. Nous déplorerons toujours que la réaction légitimiste à Avignon ait assassiné le maréchal Brune, le général Ramel à Bordeaux, les généraux Faucher, Mouton-Duvernet à Lyon, Chartran à Lille. C'est ce qu'on appelle la *Terreur Blanche*.

Le lundi, 18 juillet, devant le conseil d'Antibes réuni, M. Tourre annonce qu'on a reçu enfin le courrier ; que le Roi est à Paris. Tous crient comme par un mouvement électrique : Vive le Roi ! Il dit qu'à partir de ce moment, toute autorité, qui dans Antibes ne parlerait pas et ne commanderait pas au nom du seul et unique souverain légitime, Sa Majesté Louis XVIII, serait considérée comme illégitime, qu'on n'y obéirait que contraint et forcé, qu'on proclamerait à l'avance comme illégal tout ce qui pourrait se faire à l'encontre du monarque que la France et l'Europe entière reconnaissent, que la municipalité déclare responsables ceux qui retarderaient cette reconnaissance. Puis le maire est chargé, par le conseil, de prier le maréchal commandant de place à Antibes de proclamer Louis XVIII ; mais Sliwarick répond qu'il craignait de l'opposition de la part des troupes. Le 19, dans une nouvelle séance du conseil municipal, on prête de nouveau le serment de fidélité au Roi et l'on envoie MM. Guide et Ollivier à Marseille auprès du duc d'Angoulême, pour le prier d'assurer le Roi de la fidélité d'Antibes et de lui rap-

peler la conduite qu'ils ont tenue le 1er mars. Enfin le 20 au soir, Poudret-Servet, voyant qu'une partie de son régiment faisait défection, retira lui-même le drapeau tricolore pour arborer le drapeau blanc. Alors se fit la proclamation. « Nous avons été témoins, dira le maire, des transports de joie et d'allégresse qu'a causés, dans toutes les classes de nos concitoyens, la proclamation que j'ai faite à votre tête dans toutes les rues de la ville. L'enthousiasme a été à son comble, et quelques jours de bonheur ont déjà fait oublier trois mois de tourments et de persécutions. Le désir de hâter cette proclamation ne nous a pas laissé le temps de réunir à cette fête une cérémonie qui l'aurait rendue encore plus touchante et d'y ajouter des accessoires propres à en augmenter l'éclat. » Le capitaine G..... n'eut rien de plus pressé que de troubler encore cette fête en insultant la troupe. On l'expulsa de la ville. Il y rentra le 23, et ses provocations furent telles que le commandant l'enferma. Mais, cette fois, la foule, s'ameutant à la porte de la prison, somma l'autorité de délivrer le capitaine. Lorsqu'on l'eut, on le promena en triomphe, en criant : A bas la troupe ! Poudret-Servet, furieux, lança ses hommes, la baïonnette en avant sur la farandole, la dispersa, s'empara de Gautier et le réintégra dans la maison d'arrêt. Il fut rendu à la liberté, avec promesse de rester caché ; ce qu'il fit le 24 et le 25 juillet.

Les alliés marchaient en avant. Le 26 juillet, le général en chef levait son quartier-général de Saint-Paul, n'y laissant qu'une compagnie de grenadiers. 15,000 hommes suivent par Grasse, Séranon, Castellane ; et 25,000 par la route d'Antibes et de Cannes sous les ordres du général Bianchi. Antibes tint toutes ses portes fermées. Notre capitaine Gautier se mit le 26 à leur suite, et le maréchal de Nogent lui donne des dépêches à porter de Fréjus à Marseille pour le marquis de la Rivière. C'est là qu'il composa

son libelle diffamatoire contre ses concitoyens, adressé au duc d'Angoulême.

IV. — BLOCUS D'ANTIBES.

Le 27 juillet un armistice avait été conclu entre le général Sliwarick et le chevalier d'Osasque et ratifié le 29 par le marquis de la Rivière. C'est en vertu de cette commission que le 106ᵉ quitta Antibes pour Draguignan, à la satisfaction générale des Antibois, et que le service de la place resta confiée à la garde nationale, aux ordres de MM. de Glandchamp, colonel, et de Milleville, chef de la colonne urbaine.

Une des clauses de l'armistice était que 150 hommes de troupes austro-piémontaises occuperaient Antibes, conjointement avec la garde-nationale : quarante dans le Fort-Carré et le reste, de même par moitié, aux postes de la ville. La garde nationale de Cannes et 100 douaniers vinrent en aide aux 360 hommes de la garde nationale antiboise. Une autre convention se fit le 4 août. Les alliés demandaient Toulon, et on leur sacrifiait Antibes.

Or le 5 août, sur l'avis du préfet du Var, un corps de 12 à 15,000 hommes de l'armée alliée, sous les ordres du général Bianchi, se présenta sous les murs d'Antibes, prétendant occuper la place. Le général menaça d'en faire le blocus, si l'on refusait de recevoir une garnison double de la garde nationale et un commandant de place. Ce que le maire et tout le conseil repoussèrent comme contraire à la convention du 27 juillet. En même temps, les douaniers dirigés sur le Var pour y prendre leur ligne, rencontrèrent au Loup le poste piémontais qui leur refusa le passage. Le général Sliwarick, ayant appris cette violation de la convention, fit dire aux Piémontais que si l'on ne levait cette défense, il n'admettrait pas les 150 Piémontais dans Antibes.

En effet, quand ils arrivèrent, on n'ouvrit pas. Le général Bianchi prit fait et cause pour les Piémontais. On entra en pourparlers, et le 14 août on signa un arrangement. On laissa l'entrée à 150 Piémontais et à 90 officiers, mais sous la condition expresse qu'ils n'exerceraient que la police de leur corps et des postes qu'ils occuperaient. Ils ne pouvaient rien prendre aux magasins de l'artillerie et du génie sans un ordre exprès. Les douaniers seraient placés sur la ligne du Loup. « Cette entrée qui eut lieu à sept heures du matin, n'a pas été le plus beau moment de ma vie, dit M. Tourre. Nous ne le méritions pas, à cause de notre dévouement au Roi. » Le colonel piémontais prit, le 15 août, son logement chez le maréchal-de-camp Andréossy.

Le maire, dans le conseil du 17, exposa que, selon cette dernière convention du 14 août, les 150 Piémontais devant être traités sur le pied des troupes en campagne, il fallait faire un appel de fonds. Une commission fut nommée.

Le général Sliwarick remarqua bientôt certain mouvement dans les troupes Piémontaises. Il renforça les postes et organisa de fréquentes patrouilles. En effet, le 22 août, le général Bianchi fait dire qu'il va relever la garnison Piémontaise par une garnison Autrichienne, et le 23 août le baron d'Aspera, major autrichien, demande à être introduit dans la place. Sliwarick répond que, puisqu'il ne devait y avoir que 150 Piémontais, il ne pouvait admettre le baron d'Aspera avec ses hommes, que lorsqu'on aurait fait sortir du fort ceux qui s'y trouvaient. Le major objecte qu'une troupe n'abandonne son poste que lorsqu'elle est remplacée; que c'était offenser les alliés que de se montrer si méfiant.

Enfin on décida qu'on commencerait par relever vingt hommes du Fort-Carré avec un nombre égal de gardes nationaux. On exigea de l'officier autrichien sa parole d'honneur pour que, après son entrée, il fît sortir les Pié-

montais. Mais les deux détachements alliés, malgré la foi jurée, tombèrent à l'improviste sur les vingt gardes nationaux, leur enlevèrent leurs fusils, en brisèrent une partie et constituèrent prisonnier l'officier français, après lui avoir ôté son épée. Surpris de cette violence, l'officier éclata en reproches : « Monsieur, lui dit l'Autrichien, j'ai mille excuses à vous faire d'avoir manqué à ma parole; mais j'ai des ordres exprès. » En même temps il lui rendit son épée et le laissa aller sur parole.

Pendant ce temps-là, le major autrichien resté sur les glacis avec Sliwarick, le maire et plusieurs officiers d'état-major, dit qu'il voulait avoir les clefs de la ville, que sa troupe ne pouvant ni entrer, ni sortir sans l'intervention du commandant français, cela ne pouvait durer. En vain lui opposait-on que la convention ne concernait que les 150 Piémontais, que les officiers du Roi, conservant l'intégralité de leurs droits, devaient avoir les clefs de la ville, qu'il y avait une énorme différence entre la reddition d'une place et l'admission d'un détachement sans condition ; rien ne pouvait convaincre le baron d'Aspera. On lui demandait ses ordres. Il ne les avait, répondait-il, que verbalement. Sliwarick alla jusqu'à lui offrir la moitié des clefs pour qu'on ne pût entrer ni sortir l'un sans l'autre. On lui proposa de l'admettre dans la ville, et d'envoyer prendre l'avis des généraux en chef. Ce fut peine inutile. Après s'être emparé du Fort-Carré par surprise, il commença le blocus de la ville (27 août).

Les chemins furent gardés, et les hauteurs se couvrirent de canons et de postes.

Le maire convoquant le conseil lui annonça tout ce qui s'était passé : « Les alliés, non contents d'avoir introduit dans la place un plus grand nombre d'hommes, y manifestaient des intentions hostiles. Ils veulent le désarmement de la garde nationale. Ils se sont emparés violemment du Fort-Carré, ils ont déclaré que les 3,000 hommes qu'ils

laissaient sur notre territoire, voulaient, la nuit prochaine, bombarder la ville.» Tous les conseillers répondirent qu'ils allaient courir aux armes, que ce ne serait pas en vain, que le Roi comptait sur leur fidélité. « Nous nous défendrons jusqu'à la fin. » — Le maire porta cette délibération au général.

Le 29 août, les Autrichiens arrêtèrent le courrier, se mirent à saccager les propriétés, à maltraiter les paysans, à couper les arbres. Le 3 septembre, le colonel de Salis commença à tirer du Fort-Carré deux mortiers pour les placer sur les collines, où déjà on avait pointé une batterie d'obusiers et trois pièces de campagne. Deux autres mortiers furent aussi placés au pied du Fort-Carré, et on commença à bombarder la ville. Ceux-mêmes qui voulaient aller par bateau dans leurs maisons de campagne furent le point de mire des assiégeants. Dans cette extrémité, Sliwarick envoya à Toulon demander des secours et de l'argent. Le maire porta plainte au colonel de Salis des ravages qu'on avait promis d'interdire. On lui répondit, le 7 septembre, qu'on allait lever le blocus, quand arriva le général Gippert qui serra de plus près la place. Le 15 septembre, 4,000 hommes arrivaient encore.

Le ministre de la guerre, informé de ce qui se passait, chargea le préfet du Var, le comte Siméon, d'exprimer au maire d'Antibes et à tous les habitants toute la satisfaction qu'il éprouvait de mettre sous les yeux du Roi leur belle conduite. « Exhortez-les à supporter avec patience les maux qu'ils endurent. Vous pouvez leur donner l'espoir qu'ils seront bientôt terminés. Nous nous occupons de leurs intérêts ; le préfet cherchera la première occasion d'aller leur témoigner son admiration. » On affirmait aussi que MM. de Milleville et Balestre, députés de la municipalité, avaient été reçus par le Roi, le 30 août, et que Sa Majesté leur avait dit : « Je sais que les braves habitants de ma petite ville d'Antibes se sont

toujours bien conduits. J'en aurai soin et je ne les oublierai pas. »

Le 16 septembre, le général comte de Partouneaux, commandant la 8e division, écrit de Marseille qu'il envoie 400 hommes du 14e léger, de l'argent et de l'artillerie; qu'il se rend à Avignon pour remontrer au général Bianchi les ordres précis qu'il avait reçus du ministre, de conserver Antibes et Toulon. Il remplaçait en même temps Sliwarick par le général Perreimond.

Tous les pays des environs se plaignaient des alliés. Cannes écrit, en apprenant l'arrivée de Gippert: « Nous allons être plus malheureux que jamais. » Où trouver des vivres? Les gardes-nationaux de Cannes, dans une de leurs réquisitions s'en vont aux métairies du général Gazan de Grasse. Le fermier de la Bouillide leur donne deux bœufs et les reçoit bien; mais celui de la Peyrière, les ayant mal accueillis, en fut quitte pour le saccagement de la maison et de la campagne. Du 4 août au 29 septembre, on ne cessa de lever des contributions. Grasse y fut pour plusieurs cent mille francs. Le camp le plus considérable des alliés était à la Gabelle. Le 22 septembre, le procès-verbal envoyé de Cannes à la Sous-Préfecture de Grasse déclare que la campagne d'Antibes ressemble à un désert: récoltes perdues, arbres coupés. Les alliés battent les paysans à coups de bâton; ils ont arrêté le fils de M. Emond d'Esclevins, chef de la colonne mobile de Cannes. Les habitants de Biot sont si exaspérés que le 25 septembre ils prennent les armes pour repousser toute nouvelle réquisition. Gippert s'entêtait, quoiqu'il connût l'ordre formel du Roi. Le 26 septembre, il eut une entrevue sur les glacis avec le général Perreimond. C'était vers 6 heures du soir. Perreimond observa à Gippert que ce que faisaient les alliés, depuis deux mois, ressemblait à une véritable hostilité; que les Français, de leur côté, n'avaient jamais mis aucun obstacle au passage des trou-

pes. Bientôt on s'anima de part et d'autre. Perreimond demandait que cela finît au plus vite. — Gippert déclara qu'il aurait raison des Antibois. — Et moi, reprit le général français, si dix mille ne suffisent pas, j'en aurai cent mille, puisqu'au lieu d'agir en alliés, vous agissez en ennemis, et que vous vous déclarez contre vingt-cinq millions de Français. — Et moi, je ferai égorger tous les maires, reprit Gippert en tournant le dos et en s'en allant.

La nuit, les patrouilles autrichiennes s'avancèrent jusqu'aux palissades. Le poste de la demi-lune les somma de se retirer, sans quoi, il faisait feu.

Le 27 septembre, le maire disait au conseil :

« Messieurs, abusant de notre confiance, l'armée alliée s'est emparée par surprise du Fort-Carré. Vous ne vous êtes laissé séduire ni par leurs offres, ni par leurs menaces, et fermes dans les principes qui vous dirigent, n'écoutant que la voie de l'honneur et du devoir, fidèles à la patrie, l'annonce du danger vous a rassemblés spontanément autour de moi, et, d'une voix unanime, vous avez délibéré de courir aux armes pour repousser cette injuste agression. Vous résolûtes de périr, s'il le fallait, sur vos remparts et sur la brèche, plutôt que de livrer à l'étranger une place que l'intention du Roi et ses ordres positifs vous prescrivaient de conserver intacte. Vous aviez la certitude que votre résolution allait vous exposer à des pertes considérables ; qu'elle vous ferait probablement courir des dangers ; vous aviez à choisir entre vos intérêts et ceux du Roi ; il fallait sacrifier les uns pour conserver les autres ; votre cause ne pouvait être douteuse, et votre élan généreux fut bientôt communiqué à toute la population par la proclamation que je fis à votre tête. La population entière est sous les armes; la vieillesse et l'adolescence ont voulu concourir à cette belle attitude et partager vos travaux. En vain l'armée qui vous bloque se fait un jeu cruel de démolir sur place vos maisons de campagne, de dévaster vos récoltes, de piller

vos propriétés ; vous voyez de dessus vos remparts ces dégâts sans en être affectés, et aucun sacrifice ne vous paraîtrait pénible, si vous pouviez conserver le dépôt précieux que Sa Majesté a daigné confier à votre loyauté. »

Ce sont de belles et nobles paroles. Elles trouvaient un écho dans tous les cœurs des Antibois.

Les Autrichiens, s'entêtant de plus en plus, restaurent leurs batteries, plantent des piquets qu'ils se procurent en découvrant les bastides, et pressent encore plus la ville. Les arbres étaient rasés, trois cents maisons endommagées, l'aqueduc coupé. Par bonheur, le 29, vingt-cinq canons nous arrivaient par mer de Toulon, et de la troupe de secours.

Gippert se décida à lever le blocus et à se retirer. Il laissa seulement 400 Tyroliens dans le Fort-Carré pour protéger ses régiments cantonnés à Grasse, à Biot, à Mougins, au Cannet, à Vallauris, et partout aux environs. Le dernier Autrichien passa le 12 octobre, à trois heures et demie du soir, en vue d'Antibes. La prise solennelle du fort se fit, le soir, par les autorités civiles et militaires, à la tête de 250 gardes nationaux. Il y eut en ville banquet de soixante-dix couverts, feu de joie, bal, farandoles et illumination.

Le préfet écrivait au général Perreimond :

« Témoignez, je vous prie, aux braves Antibois toute ma satisfaction sur leur conduite qui tient de l'héroïsme. Je me suis plu à payer au digne et estimable Skwarick, auprès du ministre de la guerre, le tribut d'éloges et d'estime qui lui est dû ; S. A. R. le duc d'Angoulême paie aussi son tribut d'éloges aux Antibois. Gouvion de Saint-Cyr, ministre de la guerre, n'aura pas assez de bonnes paroles pour eux. Et le Roi dira aux députés du Var : « Je suis touché des sentiments que vous m'exprimez au nom de votre département. Si ce département a eu le malheur d'être le premier théâtre des crimes de l'usurpateur, il a été le seul qui ait eu la gloire de s'y opposer. *La conduite*

*de la ville d'Antibes* ne sortira jamais de ma mémoire. » (Séance du 14 octobre.) Du 25 octobre au 30, il passait encore à Cannes 7,335 hommes. Le 31 octobre, c'était le régiment de Castellar. Le 1er novembre, Bianchi tenait à Nice son quartier général.

La perte estimative du blocus fut évaluée à 247,844 fr.

Le seul service de table pour les officiers alliés avait coûté 41,782 francs.

Antibes eut voulu obtenir, en récompense, un port de refuge, selon le projet de Vauban.

L'Assemblée vota, le 31 octobre, une adresse de félicitations au général Perreimond, nommé au commandement du département du Var :

« M. le général Perreimond était venu se renfermer dans nos murs pour diriger notre défense et partager nos travaux. Dans le temps qu'il a paru au milieu de nous, il nous a donné des preuves multipliées de son amour inaltérable pour le Roi, de son zèle pour le servir, de ses talents militaires et de son activité, enfin de l'intérêt qu'il portait au succès de nos efforts communs et du désir qu'il a constamment montré de soulager nos maux. » Il rappelle sa belle conduite, au mois de mars dernier, sous les ordres du duc d'Angoulême, et dernièrement, à la tête de la garde nationale de Marseille, quand le royalisme présentait encore des chances douteuses.

On s'occupe ensuite d'une pétition au Roi, pour que Sa Majesté aide à la réparation du môle, au creusement du port, à la construction d'une chaussée hors des murs, sans qu'on soit obligé de traverser la ville. On demande le rétablissement du courrier de Corse par Antibes. M. Reibaud lit un rapport pour avoir une sous-préfecture à Antibes ; M. Ollivier, pour la restauration du port; M. de Barquier, pour la correspondance de Corse.

Le 3 décembre le baron de Damas venait au nom du Roi complimenter les Antibois.

Louis XVIII envoya d'abord un secours de 10,000 fr. sur sa cassette particulière. Par ordonnance du 20 mars 1816, il déclara Antibes *bonne ville*, et promit une allocation de 90,000 fr.

Voici cette ordonnance :

« Au Château des Tuileries, le 20 mars 1816.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« Sur le compte qui nous a été rendu par notre ministre, secrétaire d'État au département de la guerre, de la belle conduite des habitants de notre ville et place d'Antibes, qui, aux mois d'août et de septembre 1815, environnée de troupes étrangères prêtes à pénétrer dans la place, et ne doutant pas du prix que nous mettions à sa conservation, jurèrent, quoiqu'abandonnés à eux-mêmes, et sans le secours d'aucune garnison, de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, et persistèrent jusqu'au bout dans cette noble résolution, supportant toutes les fatigues, endurant tous les sacrifices, et s'abstenant toutefois par respect pour nos intentions de tout acte hostile, qui aurait pu troubler le rétablissement de l'état de paix avec les puissances alliés ;

« Nous rappellant, en outre, l'exemple mémorable de fidélité qui nous a été donné au mois de mars 1815 par les autorités et les habitants de la même ville d'Antibes, la première qui, placée sur le passage de l'*usurpateur*, ait fermé ses portes à lui et à ses émissaires, exemple qui, s'il eut été mieux imité, eut infailliblement préservé nos peuples des calamités sans nombre qui les ont accablés ;

« Voulant reconnaître dignement un dévouement si parfait et en perpétuer le souvenir d'une manière durable :

« Sur le rapport de nos ministres, secrétaires d'Etat de l'intérieur et de la guerre,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Art. 1er. — La ville d'Antibes est mise au rang de nos bonnes villes du royaume. Notre bien-aimé frère, M. le colonel-général des gardes nationaux de France est chargé de faire remettre, en notre nom, à la garde nationale d'Antibes

*un drapeau* d'un modèle particulier, présentant d'un côté l'écusson aux armes de France, entouré d'une couronne de chêne, avec cette inscription : *Fidei servandæ exemplum;* de l'autre côté, le même écusson avec ces mots : 1er mars 1815, 27 août 1815.

« ART. 2. — La croix de la Légion-d'Honneur est accordée aux deux citoyens de la garde nationale d'Antibes qui se sont le plus distingués dans le cours du dernier blocus, et qui nous seront désignés par notre ministre, secrétaire d'État de la guerre

« Il nous sera également désigné un sujet choisi dans l'une des familles les plus recommandables d'Antibes pour être élevé aux frais de l'État dans nos écoles militaires.

« ART. 3. — La ville d'Antibes est autorisée à inscrire le texte de la présente ordonnance sur une pierre monumentale qui sera placée dans un lieu public et apparent de la ville.

« ART. 4.— Nos ministres, secrétaires d'État aux départements de l'intérieur et de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné au château des Tuileries, le 20 mars de l'an de grâce 1816 et de notre règne le vingt-unième.

« POUR LE ROI, *Signé :* LOUIS.

Le Ministre secrétaire d'État de la guerre,

*Signé :* DUC DE FELTRE.

*Collationné conforme au n° 526.* »

Quand le 3 mai, le maire, debout, et la tête découverte, en eut fait la lecture, ce fut une explosion de : Vive le Roi! Vive Louis XVIII! Vivent les Bourbons! Vive la famille royale! Vive le Maire! « Non content, dit M. Tourre, de signaler à la France, à l'Europe, à la postérité, votre exemple comme un modèle à suivre, on le fait connaître par la voix des journaux, et on l'insère dans le *Bulletin des lois*, n° 75. » Les acclamations redoublent. Le conseil

s'approche du buste du Roi, qui est dans la salle, sur une console, et renouvelle le serment de vivre et de mourir, s'il le faut, pour la défense de sa personne, de son trône et de sa famille.

C'est les larmes aux yeux que tous prêtent ce serment de fidélité. Le Maire, tout ému, s'écrie : « Cet élan d'amour vous est bien naturel : vous en avez hérité de vos pères. »

Décision est prise, à l'unanimité, que cette ordonnance sera transcrite sur le registre des délibérations, qu'elle sera publiée solennellement dans toutes les rues et places de la ville, qu'elle sera imprimée et placardée au nombre de douze cents exemplaires, et envoyée à chaque chef de famille d'Antibes ; qu'un exemplaire, mieux orné, sera placé dans un cadre et exposé dans la présente salle ; qu'on priera les chefs d'administration et les instituteurs de la tenir affichée dans leur salle principale ; qu'on rédigera, séance tenante, une adresse à Sa Majesté, et qu'une députation de trois membres sera envoyée à Paris pour la remettre à Sa Majesté.

On rédige l'adresse suivante :

« Votre Majesté a daigné attacher quelque importance à la conduite des fidèles habitants de *sa bonne ville d'Antibes*, et dans son inépuisable bonté, elle a trouvé le moyen d'ajouter à des faveurs signalées un témoignage plus éclatant de sa bienfaisance... Les cœurs des habitants d'Antibes sont pénétrés d'amour et de reconnaissance pour tant de bontés et de vertus que Sa Majesté fait briller sur le trône. »

Suivent les vœux : « Puissent tous les Français, abjurant, comme nous le faisons en ce jour, le crime affreux qui, plongeant la France dans le deuil, donna à l'un des prédécesseurs de Votre Majesté la palme du martyre, se rallier autour de son trône, et, s'il est possible, vous faire oublier vos longues angoisses par le tribut unanime de leur amour et de leur reconnaissance. »

Sur la proposition de M. Joseph Gazan, on vote aussi des félicitations à MM. Tourre, Ollivier et Arnoux, pour leur belle conduite dans l'administration d'Antibes. Chacun signe.

Ce n'est pas tout : Sa Majesté accordant une bourse à l'École militaire pour un Antibois, le 6 mai, sur sept sujets présentés au vote du conseil : Antoine Cresp, Nicolas Fugairon, Charles Gazan, Félix Jaubert, Benjamin Ollivier, Jacques Riouffe, le fils de Joseph, Guillaume Rostan, fils de Pierre-François, Ollivier obtint la pluralité des suffrages.

Le 26 mai, le préfet, comte Siméon, et le sous-préfet, M. Bovis, arrivent à Antibes pour l'ampliation officielle de l'ordonnance royale du 20 mars. Outre les conseillers, toutes les administrations civiles et militaires assistent à la séance. Une députation de sept membres et un détachement de la garde nationale vont au devant du Préfet. Il traverse la ville au milieu des acclamations générales, et, ayant pris place au fauteuil, il dit : « Les preuves de dévouement et de fidélité que les autorités et les habitants de la bonne ville d'Antibes ont données au Roi, feront l'éternel exemple des Français. Il est heureux de se trouver dans ce conseil d'où sont émanées tant de résolutions généreuses... Vive le Roy ! Vivent les Bourbons ! » Ce cri est répété avec enthousiasme. Le Préfet relit l'ordonnance du 20 mars, la remet au maire en l'embrassant avec effusion : « Je désire, ajoute-t-il, que tous les braves Antibois regardent ce baiser comme un témoignage de la haute estime que j'ai pour chacun d'eux et pour leur digne magistrat. » M. Tourre répond au Préfet en forts bons termes.

Dans la soirée, il y eut banquet, fête et illuminations.

Une autre solennité se préparait. Le vote du 16 juin eut en vue la colonne commémorative sur laquelle le Roi autorisait d'inscrire la date du 20 mars 1815. Il fut con-

venu qu'on demanderait à M. Eugène Alziary de Roquefort la colonne de granit, et une table de marbre qui se trouvaient à l'île Saint-Honorat. M. Chantron, directeur de l'artillerie, et M. Léon, capitaine du génie, firent le plan du monument. On demanda au ministre l'autorisation d'ériger cette colonne sur la place Royale. Tout réussit au gré du conseil. M. Alziary de Roquefort répondit qu'il accordait la colonne et le marbre, et que pour le paiement qu'on lui offrait, il n'y en avait pas pour lui de plus flatteur que le bonheur de concourir à l'érection d'un monument si honorable pour la ville d'Antibes. On lui adressa une lettre de remerciement. Le ministre permit de l'ériger sur la place Royale.

Comme on ne savait pour qui demander la croix de la Légion-d'Honneur, tant de citoyens l'ayant méritée, M. de Milleville, chef de la garde nationale, demanda à ce qu'on priât le Roi de l'attacher aux cravates du drapeau. Ce qui fut encore accordé.

La duchesse d'Angoulême donna le drapeau et chargea la préfète de la représenter à la solennité.

Le 3 novembre, dimanche, on procéda à la solennité du drapeau.

Le préfet, le sous-préfet, le marquis de Colbert, inspecteur des gardes nationaux du Var, le chevalier de Coiron de Saint-Florice, lieutenant du Roi, commandant de la place d'Antibes, M. Glanjand, commandant de la garde nationale de l'arrondissement de Grasse, l'état-major de la place, le colonel de la légion de la Lozère, les officiers de la 26e compagnie de vétérans en garnison à Antibes, les officiers du génie et de l'artillerie, la douane.... Me la baronne Siméon, représentant la duchesse d'Angoulême, assistaient à cette cérémonie, que le temps contraria dans la matinée. Des salves d'artillerie se firent entendre pour la solennité. Une députation et un détachement de la garde nationale se rendirent au devant du préfet et de sa

dame, à la porte de France. M. le maire fit un petit compliment très-gràcieux à madame la baronne. Celle-ci répondit que l'honneur que lui avait fait Son Altesse Royale marquerait parmi les plus beaux jours de sa vie.

Le cortége se rendit à l'église paroissiale pour la bénédiction du drapeau. M. Geoffroy du Rouret, curé de la paroisse, prononça après la messe un beau discours : « Messieurs, dit-il entre autres choses, ce drapeau, cette récompense distinguée dont notre auguste et légitime souverain a daigné honorer votre dévouement à sa personne sacrée, doit encore devenir plus précieux à vos yeux, quand il aura été sanctifié par notre religieux ministère avec les saintes cérémonies et les prières de l'Église.» Il rappelle l'usurpateur souillant nos côtes de sa présence désastreuse ; son infàme étendard remplaçant le bel étendard sans tache de Henri IV ; Antibes, comme un seul homme, jurant de rester fidèle à son Roi.

« Témoin de votre dévouement, j'ai souvent élevé ma voix vers le ciel pour rendre à Dieu de dignes actions de grâce.... » Il finit par le cri de : Vive le Roi ! Vivent les Bourbons ! que mille voix répètent avec un entrain indescriptible.

Madame Siméon, à laquelle le commandant de la garde nationale, M. Glanjand, donnait la main, reçut du maire les glands et la cravate qu'elle attacha au drapeau.

Le maire passa le drapeau au prêtre chargé de le tenir pendant que le curé le bénit. Puis M. le curé donna l'accolade au maire, et on entonna le *Te Deum*. Comme la pluie avait cessé, on se dirigea vers la place royale.

Le commandant délégué de S. A. R. rappela les paroles de Henri IV : « Ce signe de ralliement vous trouvera toujours au sentier de l'honneur, de la fidélité et de la gloire.» Il remit le drapeau à M. de Melleville, chef de la cohorte antiboise. M. le maire lui donna l'accolade, et le Préfet,

après quelques mots émus adressés à la garde nationale, excita un si vif enthousiasme que tous, la main levée vers le ciel, jurèrent d'être toujours fidèles au Roi, de défendre leur drapeau et de le transmettre sans tache à leurs enfants.

Dans la séance du 28 novembre, M. Tourre rendit compte du voyage qu'il avait fait à Paris, en juillet, avec MM. Guide et Reibaud, au nom de la commission. Nous avons eu le bonheur exceptionnel d'être reçus par le Roi, quoique Sa Majesté, à cause de ses occupations, eût refusé la députation de Bordeaux. Partout nous avons obtenu l'accueil le plus aimable et une bienveillance marquée : ministre de l'intérieur; duc de la Châtre, 5 juillet; le Roi, 7 juillet. Sa Majesté nous a dit, le sourire sur les lèvres : « *Je vois avec plaisir les députés de ma fidèle ville d'Antibes.* » De là nous fumes présentés à LL. AA. RR. la duchesse d'Angoulême, le duc et la duchesse de Berry. « Impossible de dire avec quelle affection ils nous accueillaient, quels éloges ils nous ont décernés. S. A. le duc d'Angoulême était parti pour Grenoble. Nous avons obtenu la reconstruction du môle, le chemin *extra muros*, le curement du port ; et le 20 septembre le secours inespéré de 90,000 francs d'indemnités sur les onze millions votés. »

Le conseil rédige une nouvelle adresse de remerciements à Sa Majesté. On s'occupe de demander au Roi, dans cette même adresse, confirmation des armoiries dont la ville jouit de temps immémorial. Une ancienne tradition rapporte que les fleurs de lys qui ornent l'écusson furent accordées par les Rois à cause d'éminents services rendus à l'État. Ceux de 1746 et de 1815 donnent l'espoir que Sa Majesté leur conservera ces armoiries avec la devise: *Fidei servandæ exemplum*. Les bonnes villes ont de plus le droit d'avoir à la partie supérieure de l'écusson un chef parsemé de fleurs de lys d'or. Ces armoiries seraient d'azur à la croix d'argent cantonnées de quatre fleurs de lys

d'or, en y ajoutant la devise du 20 mars 1815, entourant l'écusson d'une branche de chêne, et le surmontant d'une colonne murale avec deux canons et deux drapeaux pour support, et enfin le chef parsemé de fleurs de lys d'or, le tout porté sur le dessin ci-joint.

On demande aussi que comme la foire du 12 août avait été transférée au 16 par ordonnance du Roi du 5 octobre 1815, celle du 20 février, à cause de la date du 21 janvier, le fût au lundi après le 21 janvier et celle du 13 octobre, à cause de la mort de Marie-Antoinette le 16, le premier lundi après le 16, et que chacune de ces foires durât quatre jours consécutifs. Antibes obtint tout ce qu'elle désirait. La colonne commémorative fut érigée en 1819. En même temps Louis XVIII exempta la ville des frais de casernement et, par lettres du Roi, Paris, 29 novembre, M. Tourre fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur dans la séance du 6 février ; M. de Barquier lui donna l'accolade.

## V. — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Depuis longtemps déjà on se préoccupait de l'instruction publique. La révolution en supprimant les ordres religieux, soit d'hommes, soit de femmes, avait enlevé les maîtres à la jeunesse: Jesuites, Oratoriens, Augustins, Pères de la doctrine ; religieuses : Visitandines, Bernardines, Sœurs dites de la Coiffe grise, Sœurs de la Doctrine, Dames de Nevers, et autres qui tenaient presque tout l'enseignement. Dans les villages et même dans les villes, des ecclésiastiques se dévouaient à cette œuvre pénible. Il y avait bien aussi des maîtres laïques dans les communes, mais ils étaient en très-petit nombre. On préférait les religieux ou les ecclésiastiques, parce que célibataires ils étaient moins dispendieux ; d'ailleurs leur caractère, leurs études, leur mission même semblaient les rendre plus aptes à ces obscures et importantes fonctions.

L'Assemblée législative s'occupa pourtant d'organiser l'instruction publique. On commença par diviser l'enseignement en primaire, secondaire et supérieur. On créa d'abord des écoles pour l'enseignement primaire dans chaque commune. Mais plusieurs communes telles que Nice, Grasse, Sospel, Vence, Antibes avaient perdu leurs établissements secondaires. Grasse en 1791 aura bien encore l'abbé Jean Maubert, qui continua de diriger le collége avec les abbés Fournier et Roquemaure pour régents.

Le Conseil municipal d'Antibes gémissait en 1791 de l'état d'ignorance dans lequel croupissait la jeunesse; et il demandait à l'Assemblée législative qu'elle lui envoyât au moins un professeur d'hydrographie pour former des marins. Elle ne l'obtiendra qu'en 1793. Le 10 juin arriva le citoyen Béguin, professeur d'hydrographie et de mathématiques. Le maire et d'autres conseillers iront chez demoiselle Testoris, où il loge, et après lui avoir donné une composition à faire sur les devoirs du maître et l'avoir interrogé ils se montreront satisfaits et l'accepteront. Mais ce ne sera que pour un temps. La tourmente de 1793 emportera le maître d'hydrographie d'Antibes et les prêtres du collége de Grasse. Antoine Maubert se fera instituteur libre ou maître d'éducation. Le Conseil général de Grasse votera, le 28 octobre, 1,200 francs pour les écoles primaires de filles et 3,000 francs pour celles des garçons. On y enseignera la lecture, l'écriture et l'arithmétique et dans les écoles des garçons on y ajoutera le latin et le dessin. « Les citoyens, dit-on, tireront un plus grand avantage d'une instruction gratuite qui s'étend à tous et à chacun. » Les petites communes suivront l'impulsion donnée. Caille demandera au district de Grasse de donner 200 francs à son maître d'école ; Cipières nommera le sieur Martini de Tourrette régent des écoles ; en 1793, elle élèvera ses gages à 250 fr. Mougins demandera aussi un maître d'école au district de Grasse. En 1794, le Luc priera le directoire de Grasse de lui en-

voyer de bons instituteurs ; et on répondra qu'on a vingt instituteurs quand il en faudrait soixante (27 mai). Lorsqu'en novembre, la Convention voudra savoir de Grasse quelles sont ses ressources littéraires, elle répondra qu'avant 1789 c'était la seule ville du district où il y eût un collége, qu'il n'y en a plus présentement ; qu'on ne possède ni cabinet d'histoire naturelle, ni jardin botanique, ni cabinet de physique ou de chimie. Il y a une petite bibliothèque nationale des livres du clergé et des monastères.

Le 8 juillet, un ordre du gouvernement vint de recueillir tous les livres, les objets d'art et d'en former des collections ; de recueillir dans les jardins des émigrés ou des biens nationaux les plantes rares et d'en former des jardins botaniques près des écoles : « Nous n'arriverons à éclairer les peuples qu'en établissant partout des instituteurs et des institutrices. C'est le seul moyen de fonder une nouvelle génération. »

Le gouvernement essaie par des fêtes, où il invite maîtres et élèves, d'encourager l'instruction publique. Nous avons parlé de quelques-unes de ces fêtes célébrées à Nice le 20 décembre 1794. Les maîtres et les élèves avaient une place d'honneur dans la fête nationale dite du *malheur*. Le 13 juillet 1795, un nouvel ordre plus pressant encore est donné d'ériger partout des écoles primaires. Nice eut son école centrale dans l'ancien couvent des Augustins, faubourg Saint-Jean-Baptiste (aujourd'hui le Lycée.) Le 19 brumaire 1796, le conseil municipal de Nice s'occupait de l'organisation des écoles primaires et affectait neuf locaux pour les neuf classes, cinq pour la ville, trois pour la campagne, et le neuvième pour Villefranche : « Depuis trop longtemps, dit le procès-verbal, l'instruction publique a été négligée. Les ennemis de notre révolution voulant détruire le plus sage des gouvernements, ont usé de tous les ressorts possibles pour parvenir au but de leurs tra-

vaux perfides. » Avec le premier empire, Nice eut un Lycée, dont les bâtiments furent achevés en 1810. M. de Orestis en fut le premier proviseur. En 1794, les citoyens Bidaut, Durand et Timon tiennent les écoles d'Antibes. Avec le calme le collége de Grasse se reconstitue aussi. M. Raybaud en était le principal en 1815, Antibes ajoutait délibération sur délibération pour en fonder un; mais l'argent manquait.

Le 11 février 1803, le maire Jacques Vautrin parlait ainsi : « Le premier besoin pour une ville policée est l'instruction publique. Sans elle on croupit éternellement dans un état de médiocrité et d'ignorance préjudiciable à l'intérêt général comme à l'intérêt particulier. Une commune telle qu'Antibes située dans une position avantageuse, destinée à former pour l'État des militaires distingués et de bons marins doit aspirer à donner à sa jeunesse une éducation qui développe de bonne heure les heureuses dispositions que la nature lui a accordées. Nous ne devons pas nous dissimuler que l'administration n'a encore rien fait à cet égard pour répondre à l'attente et aux désirs bien prononcés des pères de famille. Le défaut de ressource, il faut l'avouer, nous a empêché de former des établissements d'instruction, mais aujourd'hui que par les octrois nous nous sommes ouvert une source de revenus, il n'y a aucun inconvénient à voter une somme convenable pour remplir envers nos concitoyens une obligation aussi sacrée. Le gouvernement d'ailleurs fait tout pour encourager ces établissements. » Il propose donc de voter 2,600 fr. pour trois professeurs, dont l'un sera directeur, aux appointements de 800 fr ; il sera chargé du latin ; un autre aura les mathématiques, et le troisième la classe élémentaire. Un pensionnat sera annexé à l'établissement et l'église Sainte-Claire servira de chapelle. Les externes jusqu'à treize ans paieront trois francs par mois, et quatre francs au-dessous. On prélèvera sur les 2,600 fr., 200 fr.

pour la distribution des prix, et 600 fr. pour le loyer de la maison.

On établit encore une école primaire, dont la rétribution scolaire est de 1 fr. 50 par mois (14 août 1803.)

Le 11 décembre 1804, le maire propose au Conseil de demander au Gouvernement l'érection de l'école publique en école secondaire. Il y aurait deux professeurs pour les belles-lettres, et un pour les mathématiques. Ce dernier serait tenu à faire deux heures de classe par jour pour les aspirants de marine.

Le 22 février 1807, on adressa une pétition au ministre de l'instruction publique et de la marine pour que l'on rétablît à Antibes le professeur d'hydrographie supprimé depuis 1801. On présente à l'approbation du recteur MM. Sébastien Vautrin, prêtre, pour directeur du collége, Jean Levens pour professeur de mathématiques, J. Michel Guisolphe, prêtre, pour second, professeur de belles-lettres.

Le 31 octobre, on pétitionne encore.

Il y a cinq ou six institutrices pour les filles.

Vence même, qui a tant perdu pour l'instruction, depuis la suppression de son évêché, ouvre un collége en 1800 sous la direction du sieur Cosseaux, officier retraité. En 1805, l'abbé Belon y ouvre un pensionnat de jeunes gens. En 1813, l'abbé Blacas y fonde son petit séminaire, avec les abbés Chais et Sicard pour professeurs. Comme le recteur fera opposition, M. Blanc appellera près de lui M. Aubanel de Marseille, qui, au moyen de son diplôme, empêchera cette maison de se fermer. Le petit séminaire de Vence sera légalement autorisé à la Restauration, et il subsistera jusqu'en 1832.

## VI. — TRAVAUX PUBLICS.

La Révolution a donné à l'État toutes les églises et les abbayes. Beaucoup de chapelles et d'églises ont été transformées en magasins militaires et en ambulances ; les cou-

vents en casernes ou en hôpitaux. Après la Révolution, plusieurs de ces édifices appartenaient à des particuliers. Ceux qui étaient restés à l'État, ou qui avaient été acquis par les communes, ont été rendus, les uns au culte, d'autres ont continué d'être affectés aux divers services de l'administration. Ce qu'il y a eu de regrettable, c'est que quelques-uns de ces édifices religieux ont été transformés en théâtre ou ont servi de granges et d'écuries, comme Saint-Dominique de Nice. Avec l'Empire, Nice a commencé quelques travaux importants, tels que : le Lycée, l'endiguement du Paillon, le monument de Cathérine Ségurana (1803). La statue de l'héroïne luttant contre un turc, posait sur une belle fontaine, au milieu du Cours. En 1808, Nice, qui n'avait jamais eu d'éclairage public, eut enfin des réverbères. Mais l'œuvre la plus importante du premier Empire pour le comté de Nice, ce fut la route de la Corniche terminée en 1806.

Ici finit l'*histoire proprement dite de la Révolution dans les Alpes-Maritimes*. Puissions-nous profiter des leçons de l'expérience ! Marchons dans le progrès ; ne nous lassons pas d'améliorer, mais que les mots sacrés de famille, de religion et de patrie ne soient jamais séparés ; que la liberté ne dégénère pas en licence ; que les principes éternels d'ordre, d'autorité, de morale soient la base de nos constitutions, que l'on n'étouffe jamais dans le sang la voix et la vie de ceux qui ne pensent pas comme nous. Ne revenons pas aux tristes essais de quatre-vingt-treize. C'est pourquoi vivons d'amour, jamais de haine.

# FASTES CHRONOLOGIQUES DE 1816 à 1878.

1816.— *2 mars.* L'empereur d'Autriche envoie à la sœur Agnès, supérieure de l'hôpital de Grasse, cent ducats d'or en récompense des soins donnés aux malades autrichiens.

1817.— Nice conserve le port-franc.

— *4 avril.* Mort de Masséna à Paris. Le général Reille obtint du Gouvernement qu'on lui rendît son bâton de maréchal et qu'on le mît sur son cercueil. Le général Thibault prononça son oraison funèbre; le colonel Beaufort d'Hautpoul célébra ses exploits. Son tombeau est au Père-Lachaise. De ses trois enfants, un est mort à l'armée, le second est aujourd'hui le duc de Rivoli ; la demoiselle a épousé le général Reille d'Antibes.

— Le théologien, J.-B. Sola, futur évêque de Nice, dirige comme censeur le collége de Nice.

1818.— *24 février.* Tremblement de terre.

— Une épidémie désole la vallée de Lantosque. Belvédère fait un vœu à Notre-Dame-des-Fenêtres.

1818. — On rouvre le petit séminaire de Grasse.
— Meurt à Paris le dessinateur Aubry, niçois.

1819. — Le Roi exempte Antibes, pour son dévouement, de tous frais de casernement et de logement de troupes. (Tuileries, 21 avril).
— Charles-Emmanuel, ex-roi de Piémont, meurt. Nice lui fait un service funèbre. M^gr^ Colonna officie et Dom Sapia, professeur de rhétorique au collége, prononce l'oraison funèbre.

1820. — *6 février*. M. Tourre, maire d'Antibes reçoit la croix de la Légion-d'Honneur.
— *30 mai*. Le roi Victor-Emmanuel approuve l'*établissement des Cessolines* fondé en 1812 par le saint prêtre Eugène de Cessole, dans l'ancien couvent des Visitandines (aujourd'hui hospice de la Providence).
— *5 novembre*. L'archevêque d'Aix fait sa visite pastorale à Grasse. Il y bénit le 7 novembre la première pierre de l'église des Visitandines.

1821. — Les Jésuites prennent la direction du collége de Nice.
— Pendant les troubles de Turin, Victor-Emmanuel se réfugie à Nice avec sa famille et loge dans la maison Nieubourg (rue Saint-François-de-Paule, en face l'église). Il y arrive le 19 mars et part le 29 mai. On le fête. Le comte de Cessole, Dom Sapia, Rancher, Dabray, Durante, Andrioli composent des odes, des sonates, des cantates.
— Les villes de la rive droite du Var envoient des députations au baptême du duc de Bordeaux.

1822. — L'ancien château de Nice est transformé en promenade publique. On restaure l'ancien Palais de l'intendance pour le Palais royal (Architecte Escoffier).

1822.— *9 janvier*. Pie VII envoie son portrait à la ville de Nice.

— Meurt à Grasse, M^lle^ Gérard, peintre de mérite, parente et élève de Fragonard.

— Claude Gimelle crée la *marquetterie niçoise*.

— Nice compte 25,925 habitants.

1823.— A Nice, le poëte Rancher fait paraître sa *Nemaïda*.

— A Paris meurt l'historien Papon, né à Puget-Théniers, ex-oratorien de Marseille.

— *3 juillet*. On apporte à Grasse le corps du dernier évêque de Grasse, M^gr^ de Prunières, et on l'ensevelit en grande solennité à la cathédrale.

— Le neveu de M. d'Aguillon prie la commune d'Antibes de rétablir l'inscription de la fontaine détruite en 1793.

1824.— Le sieur Autric ouvre à Antibes une école secondaire de latinité.

— Mission à Antibes.

— *17 février*. Service funèbre à Sainte-Réparate de Nice par M^gr^ Colonna pour le roi décédé. La grande duchesse de Saxe-Cobourg, alors à Nice pour la saison d'hiver, y assiste avec sa suite. L'avocat Fornari prononce l'oraison funèbre.

— L'intendant Crotti transforme les anciens remparts en quais depuis la descente Crotti jusqu'à la place Victor.

1825. — On inaugure à Nice, sur la place du Collége, la belle fontaine des Tritons apportée de Grèce par les Lascaris.

— Construction du Pont-Neuf.

1826. — *22 février*. Meurt l'évêque de Namur, M^gr^ Pisani de la Gaude, ex-évêque de Vence, âgé de 83 ans. C'était un saint et savant évêque. Le 14

1826. mars, Mgr de Richery, évêque de Fréjus, viendra à Vence célébrer le service funèbre.

— Grande mission à Nice à l'occasion du Jubilé de Léon XII. Il y a trois prédicateurs italiens.

— Charles-Félix vient visiter la ville de Nice, avec la reine Marie-Christine. On le fête, on le chante. Ce sont les poëtes : Horace de Cessole, l'avocat Fornari, Roland Borra, l'avocat Novi, Émile Cacciardi, baron de Berre, Joseph Giordano, Dabray, Durante, l'avocat Barralis, le chanoine Rusca, Martin Saytor. Les israélites lui érigent un monument à l'entrée du Pont-Neuf ; et le conseil municipal, la porte qui est sur la place de la Poissonnerie au bout du Cours. La famille royale va au sanctuaire de Laghet.

1827. — Belle mission à Vence pour le Jubilé de Léon XII.

— A Grasse, M. Pérolle, dote l'hospice de trois tableaux de Rubens.

— *26 octobre*. Ouverture à Nice du théâtre reconstruit. On joue l'opéra *Il Barone de Felseint*.

1828. — Incursion sur le territoire de Carras de corsaires algériens.

— *4 novembre*. On inaugure à Nice, sur le port, la statue de Charles-Félix, jour de sa fête.

1829. — Construction de la Place-d'Armes à Nice.

— Le roi passe l'hiver à Nice avec toute sa cour. Il n'en partira que le 11 mars 1830. Il donne 30,000 fr. pour la construction de l'Église du Port.

— Mort du peintre niçois Pacho.

1830. — Meurt à Nice le saint et charitable curé de la cathédrale, chanoine Maurice Donaudi.

— Grasse écrit à Paris au moment de la révolution de 1830, que la plus grande tranquillité a ré-

1830. gné constamment dans tout l'arrondissement, Le conseil municipal dit, que cet événement est un heureux changement pour la France.

— A Nice, on consigne les troupes dans les casernes. Il y aura un petit mouvement à Nice le 13 novembre. On arbore pendant la nuit un drapeau tricolore au Château. L'autorité l'envoie retirer de grand matin. C'était le parti constitutionnel qui s'agitait dans les États-Sardes, pour avoir un roi constitutionnel comme en France.

— Le commandant du port, le sieur Lunel, répare le port et les quais.

— Meurt à Grasse pieusement le baron Maximin Isnard.

1831.— *1er mars*. Troubles à Cannes, le jour de la fête du roi.

— M. le docteur Rostan (Jean-Baptiste-Bernard), est nommé maire à Antibes. Il gardera la mairie trente-quatre ans.

— Mort du roi Charles-Félix. Service funèbre à Sainte-Réparate. Dom Sapia fait l'oraison funèbre.

— Mort du comte de Revel. Mort à Nice du poëte Dabray, ancien conventionnel.

1832.— *25 avril*. Le conseil municipal de Nice fait le vœu d'ériger une église à Notre-Dame, si Dieu préserve la ville du choléra. Il vote 40,000 francs.

— *1er juin*. Meurt à Paris du choléra, le conventionnel Dominique Blanqui.

— Le supérieur du petit séminaire de Vence, et un de ses professeurs, l'abbé Molinar, se noient au Pont-du-Loup en voulant sauver un de leurs élèves.

1832. — Une ligue se forme à Nice contre le vénérable évêque Colonna. On le dénonce au comte de l'Escarène, alors ministre de l'intérieur, comme incapable. Forcé de donner sa démission, il fait ses adieux à sa chère ville de Nice (17 octobre) et se retire à Rome où il mourra au couvent de Sainte-Sabine, le 2 mai 1835, à l'âge de 77 ans.

1833. — Mgr Dominique Galvano, savoisien, arrive prendre possession de son évêché de Nice, le 6 janvier. Il était monté sur une mule blanche.

— Grande mission à Vence. Elle finit le 12 mai.

1834. — Mort à Paris du dernier marquis de Vence, Clément-Louis-Hélion de Villeneuve, pair de France et maréchal-de-camp.

— Lord Brougham vient habiter Cannes pendant l'hiver et y bâtir la villa Éléonore-Louise. Cette ville ne comptait alors que 3,000 habitants.

— La veuve de Charles-Félix passe l'hiver à Nice dans la maison du comte Saissi à la Croix-de-Marbre.

1835. — *22 juin.* Troubles à Saint-Paul au cri de Vive Charles X.

— On construit à Antibes la grande caserne.

— Le choléra fait à Nice deux cent trente-une victimes. (Septembre).

— Meurt à Strasbourg le docteur Fodéré, savant chimiste, qui avait laissé un nom cher à Nice comme professeur de l'École centrale et du premier Lycée.

1836. — Le roi Charles-Albert visite Nice en avril.

— *15 août.* Le nouvel évêque de Fréjus, Mgr Michel, officie à Vence.

1837. — Pluies torrentielles.

1838. — Châteaubriand visite Nice et Cannes.

1838. — Meurt à Turin le marquis Louis-Ange Lascaris, fils du comte Joseph.

— Ouverture à Nice du Cercle philharmonique.

1839. — Meurt à Turin le poëte niçois, Andrioli.

— *20 août*. Grande inondation par la crue subite du Var, de la Siagne et du Paillon.

— Construction du petit séminaire de Nice au Lazaret.

1840. — *29 janvier*. Meurt à Paris, le général comte Luce de Gaspari, grassois.

— *27 mai*. Meurt à Nice, le violoniste Paganini, dont le corps restera au Lazaret de Villefranche jusqu'en 1844.

1841. — Meurt à Nice, Joseph Dabray, l'ex-conventionnel.

— Meurt à Palerme, le général Michaud, comte de Beauretour, niçois.

— Le général Grimaldi, marquis de Cagnes, réclame Monaco.

L'État donne à l'hospice de Grasse un beau tableau de Gué, le Jugement dernier.

1842. — La veuve de Charles-Félix, Marie-Christine, passe l'hiver à Nice.

— *1er avril*. Érection du collége communal d'Antibes.

1843. — Meurt à Puget-Théniers, le savant curé Corporandi (Ange), ex-oratorien.

— Meurt à Rome, le savant bibliophile Féa, niçois.

— Mission à Vence. L'évêque de Fréjus assiste à la clôture, donne la communion à mille cinq cents personnes et bénit la croix de la place Saint-Michel.

1844. — Établissement à Nice de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

1845. — *5 avril*. Meurt à Grasse, le général Gazan, comte de la Peyrière et pair de France.

1845. — Meurent à Nice, le naturaliste Risso et le comte de Cessole, président du Sénat.

1846. — Le nouvel évêque de Fréjus, Mgr Vicart, visite l'arrondissement de Grasse.

— Fondation à Nice du musée d'histoire naturelle, acquis de M. J. Vérani.

— Mort du major-général Joseph Félix, baron d'Auvare.

1847. — Fondation à Nice, d'une Société d'agriculture, dite de la Vésubie (3 août).

— Nice accueille avec enthousiasme les réformes données par Charles-Albert. Une grande fête se célèbre le 4 novembre jour de la fête du Roi. Il y a un dîner de trois cent soixante couverts, où l'on entend les discours de MM. Barralis, doyen des avocats, Philippe Morro, Clément Béri, P. Navello, M. Guigoni, A. Clérissi, M. Déforesta, Malausséna, Deydéri, comte Giletta. César Fighiera a composé une pièce de circonstance et Mlle Sassernò, une belle cantate. Le gouverneur, M. de Maîstre, assiste au toast. Nommons encore les poëtes Gonzague Arson, F. Blancardi, Louis Arène, Mlle Sauteiron, l'avocat Lantéri, Giordano, Bernouilly, l'ingénieur Degliotti. Le 14, on chante un *Te Deum* à la cathédrale.

— Meurent à Nice, le comte de Orestis ; — le chevalier Paul Barberis, fondateur de l'École gratuite de dessin.

1848. — *6 février*. On murmure contre le gouverneur, M. de Maîstre, à la sortie de l'église Saint-François-de-Paule. Le 10 février, M. de Maîstre fait proclamer la Constitution qu'on accueille aux cris de : Vive le Roi ! Vive la Constitution ! Vive Pie IX ! Vive l'Italie ! Le

1848. soir, il y a illumination ; le lendemain *Te Deum* à la cathédrale. On va arborer le drapeau tricolore au Pont du Var. Tout le comté de Nice accueille avec enthousiasme le Statut. Le curé de Sigale se met à la tête de la population et prend le drapeau. Saint-Etienne, fête trois jours consécutifs. Le 19 février, M. de Maîstre quitte Nice, remplacé par le comte de Sonnaz.

— *24 février*. Révolution à Paris qui renverse le trône de Louis-Philippe.

— Nice se met sur la défensive. Le parti avancé insulte le consul d'Autriche. Le 5 mars, on chasse les Jésuites du collége, par ordre de Turin. La guerre était en même temps déclarée à l'Autriche. Le 23 mars, à la nouvelle de la prise de Milan, tout Nice se réjouit. Le 4 mai, cinquante voitures et une belle cavalcade escortent les quatre députés du comté de Nice qui partent pour Turin. Un char de musiciens les précède. Le 4 juin, pendant la nuit, on va saccager l'évêché. Le 13 juin, la populace menace le bureau de l'*Écho des Alpes-Maritimes*. Le 20 juin, on fait une ovation à Garibaldi, qui arrive de Montévidéo ; le 27 août on bénit solennellement les drapeaux de la garde-nationale.

— M. Garnier est appelé comme directeur du collége de Commerce.

— Cependant la France était en pleine révolution ; mais l'arrondissement de Grasse s'était montré aussi calme à la chute de Louis-Philippe qu'à celle de Charles X. Aux journées de juin, périt assassiné le général Bréa, mentonnais. Blanqui Auguste est parmi les insurgés.

1848. — Menton avait eu sa révolution. Le 20 mars, Menton et Roquebrune se déclarèrent indépendantes sous le patronnage de la Savoie. Monaco resta ferme.

1849. — *30 janvier*. Petite émeute du collége de Nice contre le censeur.

— *14 mars*. Charles-Albert reprend les armes. Vaincu à Novare, il abdique, arrive à Laghet le 25 mars, et y dépose son épée, passe à Nice incognito, couche à Antibes et se rend de là en Espagne.

— Le choléra enlève à Paris le 12 juillet 1849 le général Gazan, antibois, directeur général du personnel de la guerre. Meurt à Turin le comte Raynaud de Falicon.

— *12 octobre*. Service à Sainte-Réparate pour Charles-Albert. L'avocat Piccon prononce l'oraison funèbre.

1850. — Fondation à Nice des salles d'asile.

— *11 août*. Emeute à Nice contre l'intendant, le comte Radicati, de ce qu'il remet en vigueur la loi de la fermeture des cabarets, le dimanche, pendant les offices. On crie au Jésuitisme. L'*Avenir de Nice* excite la population : « Allons, peuple de Nice, de par M. l'intendant, tu iras à la messe le dimanche de 10 heures à midi, et à vêpres, le soir, de deux heures à quatre heures. »

— *10 novembre*. Mort à Paris du peintre Fragonard Evariste, fils d'Honoré, grassois.

1851. — *4 mars*. Fête du Statut à Nice.

— *21 avril*. Courses à l'hippodrome du Var.

— *13 mai*. Nice demande la conservation du port-franc. Il n'en sera pas moins supprimé (20 juillet.)

1851. — Meurt à Guillaumes, l'avocat Lions, homme de bien, fils du docteur Lions, bon médecin.

— *1er octobre.* Ouverture à Vence d'un collége ecclésiastique, où beaucoup d'enfants des meilleures familles de Nice vont chercher l'instruction.

— 2 *décembre.* M. Mougins de Roquefort (Camille) est élu maire de Grasse.

1852. — Inauguration à Nice de la société de secours mutuels (2 mai.)

— *15 août.* Troisième centenaire de la délivrance de Nice. Inauguration de la nouvelle église de Notre-Dame du Vœu par Mgr Galvano.

— Meurent à Nice, l'historien baron Durante, et le comte Agapite de Roubion.

— Coup d'État. Troubles du Var. On procède à Vence à un certain nombre d'arrestations.

1853. — *1er août.* Translation du corps de Mgr Colonna à la cathédrale. L'évêque Galvano prononce lui-même l'oraison funèbre devant un concours immense.

— Mort à Rome du peintre Castel, niçois.

1854. — Secousse de tremblement de terre, 9 février, à quatre heures du matin.

— Mort à Paris de l'économiste Blanqui Adolphe, niçois.

— *23 avril.* Inauguration à Nice de l'éclairage au gaz.

— *Juillet.* Le choléra sévit à Nice. Il y aura 430 décès du 20 juillet au 3 septembre. Le quartier du Malonat élève une statue à la Sainte-Vierge, le 8 septembre, pour avoir été préservé du fléau.

— *29 décembre.* Tremblement de terre à une heure du matin et à trois heures.

1854.— Meyerbeer, à Nice, compose plusieurs scènes de l'*Afriçaine*.

1855.— *2 janvier*. Secousse de tremblement de terre.

— *20 janvier*, terrible coup de vent sur la mer.

— *Février*. Dragons et demi-batterie d'artillerie venant de Rome en France par Nice.

— Le choléra enlève à Toulon le général Guillabert, antibois.

— *26 mai*. Meurt à Antibes, le général baron Vial Jacques, antibois.

— *17 août*. Meurt à Bibbiano, Mgr Galvano, évêque de Nice.

— Le même jour, vers le soir, mouvement insurrectionnel dans le Var. Les réfugiés français à Nice doivent se réunir à la Gaude aux insurgés. La troupe de Nice et la gendarmerie du Var accourent sur le Var.

— Meurent à Nice, le poëte Dabray, fils du conventionnel et l'architecte-ingénieur Gardon.

1856.— Ouverture à Nice, du théâtre Tiranty, aujourd'hui Théâtre Français, 27 septembre.

— Mort à Grasse, du comte de l'Escarène. Il laisse sa bibliothèque au collége de Nice.

— *26 octobre*. Arrivée à Nice de l'empereur de Russie. La ville illumine le soir.

— *16 novembre*. Arrivée à Nice de la grande duchesse Hélène.

1857.— Le nouvel évêque de Fréjus visite l'arrondissement de Grasse.

— *12 janvier*. Le grand duc Michel à Nice. Le 22, Victor-Emmanuel vient rendre visite à l'impératrice. Le roi reste jusqu'au 7 février.

— *2 mars*. Arrivée du grand duc Constantin. Le 1er avril, Victor-Emmanuel revient à Nice.

— Le prince Charles de Prusse est à Nice. Le 21

1857. avril, l'impératrice quitte Nice. La grande duchesse Hélène y reste jusqu'au 1er juillet.

— *10 septembre*. Les fils de Victor-Emmanuel viennent visiter Nice. Ils se rendent à Cannes et aux îles de Lérins, le 15 septembre.— Mouvement socialiste dans le Var, et même à Vence.

— *19 octobre*. Grandes pluies. Le Var et le Paillon débordent. — Construction de l'hospice de la Charité.

— *21 décembre*. Mgr Sola (Jean-Pierre), curé de Vigon, est nommé évêque de Nice.

1858.— *5 janvier*. Mgr Sola est sacré à Rome dans l'église des SS. Apôtres, arrive à Laghet, le 23 avril, et fait son entrée à Nice, le dimanche, 25.

— La grande duchesse à Nice. Elle se rend à Vence, le 15 juillet.

— *25 novembre*. Arrive à Nice le roi de Wurtemberg ; le 6 décembre, c'est le grand duc Constantin et sa femme la grande duchesse Alexandra. Ouverture de l'église russe, le 11 décembre.

— *30 novembre*. Le prince Napoléon vient visiter à Nice le roi de Wurtemberg.

— Meurt au Cannet la tragédienne Rachel, 3 janvier.

1859.— Ouverture à Nice du cercle Masséna.

— *10 janvier*. Guerre contre l'Autriche. La garde impériale passe à Nice, du 14 mai au 22, au milieu de l'allégresse générale.

— *9 février*. Mgr Jordany achète Lérins, et, accompagné de l'archevêque d'Aix, célèbre la messe dans l'île Saint-Honorat.

— Meurent à Cannes, le célèbre publiciste M. de Toqueville ; à Antibes, M. Guide ; à Paris, la marquise de Vence ; à Nice, Ali-Pacha et la grande duchesse de Bade. Meurent encore le

1860. vice-amiral Albini, et le cardinal Dupont, tous deux nés à Villefranche. Inauguration des régates de Cannes (25 avril).

— *22 mars*. La Convention de Turin cède Nice et la Savoie à la France. Le 15 avril, la population du comté de Nice accepte l'annexion à l'unanimité des suffrages. 8,458 voix, contre 205. Le comté donne 25,773 voix. Le 14 juin, l'administration française entre en fonction. Le 16, on fête l'annexion. M. Paul d'Yvois est le premier préfet. M. Chevriaux est le premier proviseur du Lycée, avec M. Zévort pour économe.

— D'avril à la fin de juin, les troupes reviennent d'Italie par Nice.

— *12 septembre*. L'empereur Napoléon et l'impératrice viennent visiter Nice.

— L'évèque de Fréjus veut transférer le Petit Séminaire de Grasse à Vence. Le ministre y met opposition. Il n'y aura, cette année, de Petit Séminaire, ni à Grasse ni à Vence. L'année suivante, le Petit Séminaire sera réouvert à Grasse.

— Meurt à Nice, M^lle^ Sassernò, poëte distinguée. Meurt à Paris, 26 février, le maréchal Reille, dans sa 85^e^ année.

— La grande duchesse passe l'hiver à Cannes.

— Fondation à Nice de la Société d'horticulture et d'Agriculture.

1861. — Fondation à Nice de la Société des lettres, sciences et arts.

— Établissement à Nice des Petites-Sœurs des pauvres.

— M. Gavini de Campille est nommé préfet des Alpes-Maritimes.

— Le prince de Monaco cède à la France ses droits

1861. sur Menton et Roquebrune pour quatre millions de francs, 2 février. Monaco est sous le protectorat de la France.

— Meurt à Grasse, le comte Albert-Robert d'Escragnoles, le dernier de cette famille; il avait été chef au ministère de la marine.

— 1,700 familes étrangères passent la saison d'hiver à Nice.

1862.— Ouverture du Casino de Monaco. Ouverture du chemin de fer de Marseille à Cagnes.

— Mort à Cannes du duc des Cars.

1863.— Ouverture des cours publics à Nice par MM. Frédéric Passy, Giraud, Bazin et Lévistal.

— En bâtissant la batterie de Beaulieu, on trouve plus de cinq cents squelettes, lacrymatoires, vases, urnes, monnaies romaines.

— Mort à Nice du chimiste J. Vérani, professeur au Lycée ; à Grasse, de l'historiographe Sénéquier.

— Cannes s'éclaire au gaz.

1864.— Ouverture à Cannes du Cercle Nautique et du Grand-Hôtel.

— Meurent à Nice, le charitable ch. de Cessole, le naturaliste Vérani, frère de J. Vérani, le naturaliste prince de Salm-Dick et le célèbre musicien Halévy.

— Fondation de l'Hospice des aliénés à Saint-Pons.

1865.— Mort à Nice du Grand duc Héritier. — L'empereur et l'impératrice de Russie sont à Nice.

— L'empereur Napoléon vient visiter l'empereur de Russie.

— Établissement à Nice d'une succursale de la Banque.

— Le prince et la princesse Napoléon passent l'hiver à Cannes.

1865.— M. Martelly succède à M. Mougins de Roquefort comme maire de Grasse.

1866.— Mort à Nice du violoniste Hernz. — Mgr Sola reçoit son abjuration, et le baptise à son lit de mort. (Maison Nieubourg, aujourd'hui d'Etienne et Carlin).

— Construction à Nice du quai Masséna.

— *19 mai.* Secousse de tremblement de terre, neuf heures et demie du matin.

— Formation à Antibes de la *légion papale.*

1867.— *14 janvier.* Mort à Cannes de Victor Cousin.

— Mort à Menton du général Partouneaux ; à Nice, du comte de Villeneuve-Beauregard, ancien chevalier de Malte (85 ans).

— Les israélites de Nice font schisme.

1868.— Fondation à Cannes d'une Société des lettres, sciences et arts.

— Fête à Cannes, le 16 août, pour l'inauguration du canal de la Siagne.

— Mort à Nice du Roi de Bavière, de l'architecte Boyer.

— *7 mai.* Mort à Cannes de lord Brougham, âgé de 86 ans ; du général Yusuff.

— Fondation à Nice des fourneaux économiques.

— Inauguration du nouvel Hôtel-de-Ville de Nice.

— Le prince de Prusse, Frédéric Guillaumes, passe l'hiver à Cannes.

1869.— Mort à Nice du prince Stirbey ; de M. Giraud, professeur d'histoire au Lycée.

— *15 août.* On inaugure à Nice la statue de Masséna.

— Les Petites Sœurs des pauvres s'installent à Cannes. — Construction à Cannes de l'église Notre-Dame.

— Inauguration du nouvel Hippodrome du Var.

1870. — Mort à Nice de M. Carlone, qui fait la ville de Nice son héritière.

— Statue de lord Brougham inaugurée à Cannes.

— *7 août*. Vive émotion à Nice et à Cannes à la nouvelle de nos désastres militaires.

— *4 septembre*. Proclamation de la République dans nos Alpes-Maritimes. 15 septembre, Emeute à Cannes. On emprisonne le maire (15 septembre).

— Engagements volontaires pour l'armée d'expédition à Nice, à Cannes, à Grasse et à Antibes.

1871. — Les préfets se succèdent à Nice. — Ouverture du chemin de fer de Cannes à Grasse.

— Le duc de Parme et le duc de Montpensier passent l'hiver à Cannes.

— *30 avril*. Cannes réélit M. Méro pour maire. — M. Reibaud Félix est nommé maire à Antibes et M. Roubaud à Grasse.

1872. — Catastrophe du pont de la Brague. — Éboulement du Château à Nice.

— Construction du Casino de Nice.

— L'empereur du Brésil et sa femme visitent Nice et Cannes.

— M. Roubaud est nommé maire à Grasse.

— M[gr] de Fréjus installe à l'abbaye de Lérins les PP. Cisterciens avec leur abbé R. P. Marie-Bernard, *crossé-mitré*.

1873. — *12 janvier*. Éboulement de Saorge.

— *25 février*. Magnifique carnaval de Nice. — 26 février, mariage du comte de Bardi à Cannes.

— L'archiduc d'Autriche réside à Cannes, ainsi que le maëstro Offenbach.

— *26 décembre*. Bazaine est enfermé au fort Sainte-Marguerite. Il arrive à Antibes à 11 heures du soir.

1874. — Mariage à Nice de Mlle de Villeneuve, fille du préfet de Nice, avec le comte de Maîstre. Monseigneur bénit le mariage à la cathédrale.
— *9 août.* Évasion de Bazaine.
— Meurent à Nice les grands vicaires, de Bottini et le R. P. Lavigne, fondateur de la belle église Notre-Dame et orateur distingué.
— Meurt encore à Nice le marquis de Constantin.
— Acquisition de Laghet par le Chapitre de Nice.

1875. — *8 juillet.* Meurt à Cannes Mgr Jancard, qui était né à Cannes en 1799.
— Mort à Grasse de Mme la marquise de Villeneuve-Bargemon.
— Mort à Nice de M. le marquis de Châteauneuf, tant aimé des pauvres ; de la comtesse Suares-d'Aulan ; du comte de Barrême.
— *3 avril.* Incendie de l'hôpital Saint-Pons. — Sinistre en vue de Cannes du navire la *Normandie.*
— Bénédiction des églises des PP. Africains à Nice ; de Saint-Pierre-d'Arène, restaurée ; de Saint-Antoine de Ginestière ; des cloches de l'église du Vœu.
— Souscription pour les inondés de la Garonne. Le Lycée donne à lui seul 1,755 francs.
— Construction à Cannes du boulevard dit de *Cannes-Eden.*
— La société de musique de Cannes gagne à Rouen le 1er prix au centenaire de Boëldieu. Elle joue aux Tuileries en passant à Paris.
— La Reine de Hollande passe l'hiver à Cannes.
— Création à Nice d'un asile pour les prêtres malades.

1876. — Restauration du château de Cagnes et des fresques de Carlone.

1876.— Mgr Terris, nouvel évêque de Fréjus, visite l'arrondissement de Grasse.

— Mort à Cannes de l'amiral Pakenham et du chevalier de Saint-Chéron.

— Le comte et la comtesse de Paris viennent à Cannes.

1877.— Mort à Nice de l'avocat Féraud, l'homme des bonnes œuvres ; de Xavier de Villeneuve, fils du marquis de Villeneuve-Bargemon ; du célèbre Tamburini.

— Mort à Cannes de M. l'avocat Macé, l'homme des bonnes œuvres.

— Fondation à Nice de la Société des Lettres, dite Niçoise.

— *27 août*. Erection à Grasse de la statue du peintre Fragonard.

— Mgr Sola de Nice donne la démission de son siége épiscopal à cause de son âge avancé. Il est nommé chanoine du 1er ordre de Saint-Denis. Le 28 décembre, on préconise à Rome Mgr Balaïn, évêque de Nice.

1878.— *6 janvier*. La liste du comité républicain l'emporte à Nice et dans tout le département, Vence et Antibes exceptés. M. Martelli est nommé maire de Grasse, avec M. Gazan, petit-fils du général, et M. Roure, pour adjoints.

— *7 janvier*. Mort du fils de M. le comte de Béthune, le dernier descendant de Sully.

— *10 janvier*. Congrès archéologique de France à Nice.

— *16 janvier*. Service à Sainte-Réparate pour le roi Victor-Emmanuel mort le 9 janvier.

— *20 janvier*. Courses du Var. Le général Changarnier, revenant de Rome, y assiste.

— *7 février*. Nouvelle à Nice de la mort de Pie IX.

1878.— *25 février*. Sacre à Fréjus du nouvel évêque de Nice ; 26 février, belle entrée de M[gr] Balaïn à Nice. Toute les autorités l'accompagnent à la cathédrale, où il lit son magnifique mandement.

— Splendide carnaval (du 2 au 5 mars.) Grande affluence d'étrangers.

— Pendant le carême, la foule se porte à Notre-Dame pour y entendre les deux frères Lémann, juifs convertis.

— M. Borriglione est nommé maire à Nice et M. Gazan, notaire, maire à Antibes.

## TRAVAUX PUBLICS DE 1816 A 1878.

La rive droite du Var commence à être sillonnée de routes nouvelles carrossables. Où jamais l'on n'avait vu de voiture, maintenant on pénètre par des rampes d'un accès facile. Cannes obtient son môle tant désiré (1838). Les villas s'y construisent en grand nombre depuis que lord Brougham a donné l'élan (1834).

Nice s'agrandit et s'embellit. Elle s'étend d'abord du côté de la Croix-de-Marbre. En 1822, des Anglais, en station d'hiver à Nice, commencent à établir la promenade le long de la mer, ou de la baie des Anges. L'architecte Escoffier restaure le palais royal. On construit la promenade du Château. L'intendant Crotti obtient des secours du gouvernement pour la construction du Pont-Neuf, 1825, des quais depuis le Pont-Neuf jusqu'à la place Victor, et pour la Place-d'Armes. Du vœu du 25 avril 1832, sortira l'église N.-D. du Vœu. L'église du Port date de 1852. En 1840, on commence l'endiguement du Var. En 1846 se construit le petit séminaire ; 1848, c'est l'hospice de la Croix ; 1852, on commence le Jardin-Public ; 1857, la manufacture des tabacs, l'hospice de la Charité, l'église Russe ; 1858, la place Charles-Albert, l'hôpital Saint-Roch ; des rues s'élè-

vent comme par enchantement : rue Cassini, rue Ségurana, rue et place Masséna, etc., etc.

A Villefranche, on construit la jetée du port.

A partir de 1860, des routes s'ouvrent dans toutes les directions de la campagne de Nice et du département. Nice aura enfin le chemin de fer, et Grasse son embranchement. Quelles belles rues ouvertes à Nice, sur la rive droite du Paillon, dans le quartier Longchamp, que de boulevards et d'avenues : Avenue du chemin de fer, avenue Longchamp, avenue Beaulieu, boulevard Dubouchage, quai Masséna, quai Saint-Jean-Baptiste, quai des Palmiers, promenade des Anglais, boulevard de l'impératrice de Russie, Jardin du Var. Nous n'en finirions pas si nous disions tous ses hôtels, toutes ses villas, tous ses monuments, tous ses riches magasins : gare de Nice, église Notre-Dame ou du Père Lavigne, église des PP. Africains, Casino de la Méditerranée, galerie Portalier, école Saint-Pierre, asile Rotschild, hospice des aliénés, hôpital Pauliani, abattoir, square Masséna, square des Phocéens, pont des Anges, Pont-Victor, etc., etc.

Grasse construit tout un quartier nouveau. Cannes voit s'élever une ville nouvelle et renferme dix mille habitants; il en est de même de Menton. Antibes, à l'instar de Cannes, de Grasse, de Nice, s'éclaire au gaz, sa campagne se couvre aussi de villas. On va visiter, entre autres, son magnifique hôtel du Cap. Parlerons-nous de Beaulieu, de St-Jean, du Cap-Ferrat, et enfin de Monte-Carlo, l'Eldorado de l'Europe...St-Martin-Lantosque, la Bollène participent au mouvement général... Les bains de Berthemont sont remis en honneur. L'abbaye de Lérins sort des ruines, restaurée par les PP. Cisterciens de Solesme. Que nous réserve l'avenir?

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN 1878.

Le *Lycée de Nice* est devenu comme le centre du mouvement intellectuel du département des Alpes-Maritimes.

Des inspecteurs d'élite, des proviseurs distingués, un personnel de professeurs choisis en sont les promoteurs. Six cents élèves fréquentent le Lycée. Les professeurs ne bornent pas là leur travail ; ils ouvrent des cours publics pour la colonie étrangère.

Menton aura son petit Lycée ; Grasse et Antibes ont leur collége communal. Nice et Grasse possèdent un petit séminaire. Il y a de plus à Nice, grand séminaire, école normale primaire ; Monaco a un collége dirigé par les PP. Jésuites ; Cannes, une institution secondaire des PP. Marianites.

Les pensionnats de demoiselles sont nombreux : à Nice, à Vence, Dames de Nevers ; à Antibes et au Bar, Dames Trinitaires ; à Grasse, la Visitation et Sainte-Marthe ; à Cannes, Dames de la Présentation ; à Nice, Dames de la Visitation, de l'Assomption, de Sainte-Marthe, du Saint-Sacrement des Fidèles Compagnes, des Ursulines, de Saint-Joseph, pensionnat des demoiselles Carlin, à Carabacel.

Nice est parfaitement pourvue tant pour les garçons que pour les filles, d'écoles primaires congréganistes et laïques. Les moindres villages ont presque partout école de garçons et école de filles. Ajoutez aux écoles primaires les crèches où l'on reçoit les enfants à la mamelle, les salles d'asile, et remontez jusqu'à l'asile des vieillards, vous trouverez l'humanité secourue au physique comme au moral dans tous les degrés de son existence. La statistique officielle constate que les écoles primaires qui, avant 1860, étaient fréquentées, dans le département des Alpes-Maritimes par huit à neuf mille enfants, le sont maintenant par vingt-sept mille environ. Chaque commune, excepté Caussols, est pourvue d'écoles. Il y a trois cent trente-six écoles dont cent trente-six de garçons, cent onze de filles ; quatre-vingt-huit mixtes et vingt-une salles d'asile. En 1851, ne savaient ni lire ni écrire dans la province de Nice, 88,671 personnes, dont 56,858 femmes, sur une population totale de 118,377 habitants.

La population de Nice qui, au moment de l'annexion, avait 44,000 âmes en compte, en 1877: 52,000 et le département dépasse aujourd'hui 200,000 habitants. Que l'agriculture soit encouragée et qu'on arrête l'émigration des campagnes vers la ville, nous n'aurons rien à envier aux départements les plus florissants.

Aux écoles, il faut ajouter, comme moyens d'instruction publique, les bibliothèques, les sociétés savantes, les musées. Nice a deux sociétés des lettres, une société d'horticulture, une société hygiénique, une société météréologique, une société de médecine et de climatologie. Cannes possède aussi une société des lettres et une société d'horticulture. La bibliothèque publique de Nice est riche de 44 à 45,000 volumes.

Grasse et Cannes ont aussi des bibliothèques publiques. Nice a un musée d'histoire naturelle. Vallauris montre aux visiteurs des musées artistiques où sont exposés ses produits en poterie ; partout se fondent des bibliothèques communales et paroissiales.

## INDUSTRIE ET COMMERCE.

Depuis 1860, Grasse et Nice n'ont rien perdu de leur commerce et de leur industrie. Il y a de part et d'autre un redoublement d'activité et d'émulation. Sur la rive droite du Var, Grasse continue d'envoyer ses parfumeries à l'univers entier. Elle est riche en olives, en toute espèce de fruits, ses trois marchés par semaine sont fréquentés. Elle a en outre quatre foires : lundi après le 1er février, après Saint-Marc, après Saint-Michel, après Saint-André. Sa campagne est un véritable jardin.

Ses soixante-dix parfumeries fabriquent chaque année au moins 15,000 savonnettes à tous les sucs, plus de 60,000 kilos de pommade à la rose, au jasmin, à l'oranger, à la tubéreuse, à la violette, à la cassie ; extraient des eaux de l'oranger, de la rose, de la menthe, du sureau, et

des plantes aromatiques qui croissent dans la contrée; la plus estimée de ces essences est le néroly-bigarade ou extrait de fleurs d'oranger, il faut un kilo de fleurs pour obtenir un gramme de néroly. Cette essence rentre surtout dans l'eau de Cologne. Les liqueurs, les bombons, les fruits confits de Grasse gagnent aussi en réputation. On établit des filatures de soie importantes, des savonneries. La fabrique de bougie de M. Goby obtient sept médailles dont quatre d'or aux diverses expositions. Il y a encore à Grasse des fabriques de bouchons qui y prospèrent.

Vallauris dans l'arrondissement de Grasse grandit de jour en jour avec ses cinquantes fabriques de poterie, ses vases artistiques, ses dix usines de distillerie et de parfumerie.

Cannes devient une des plus belles stations du midi. Une ville nouvelle se construit le long de la mer, et sa campagne se couvre de villas plus belles les unes que les autres. C'est là sa principale industrie. Il en est de même du Golfe-Juan, du Cap d'Antibes. Si nous passons sur l'autre rive du Var, dirons-nous que Nice devient la ville à la mode. Qui n'a pas vu Nice, n'a pas vu de merveille. Sans compter ses quarante hôtels de l'intérieur de la ville, ses appartements meublés à louer, plus de quatre cent cinquante villas couvrent sa riante campagne. C'est là aussi sa principale industrie. On évaluait à vingt-cinq mille étrangers la population d'hiver en 1874, ce qui versait dans la ville 135 millions de francs. La gare de Nice dans le courant de cette même année avait reçu 307,779 voyageurs. Menton de même que Cannes est devenue aussi une station d'hiver qui a considérablement augmenté depuis 1860 : ce qui n'empêche pas la renommée de ses citrons, pas plus qu'à Nice, celle de ses orangers, de ses huiles, de sa parfumerie et de sa marquetterie. Mais la vente de son soleil efface tout.

# NOTES ADDITIONNELLES

## I. — NOTICE DU GÉNÉRAL LUCE-GASPARI, COMTE DE BELVAL, GRASSOIS.

Nous devons à M. Joseph Luce, de Grasse, des renseignements précis sur la famille Luce. Nous y joignons ce que nous avons puisé dans les archives de la Préfecture de Nice. (Papiers de famille. Grasse.)

Deux branches des Luce partent de Pierre Luce, qui vivait à Grasse vers la fin du XVII[e] siècle, et dont le nom figure parmi les notables conseillers de la commune de Grasse.

La branche dont descendra M. Joseph Luce, aujourd'hui vivant, aura pour ancêtres :

1° Jean Luce, fils de Pierre Luce, marié à une demoiselle Levans, dont,

2° Claude Luce, maître tanneur, marié à demoiselle Pons, 31 août 1659.

3° Louis Luce, maître tanneur, marié à demoiselle Courmes, 18 juillet 1685, lequel aura quatorze enfants.

4° Louis Dominique, marié à Marie Thérèse Raybaud, 4 février 1754.

5° François Luce, marié avec Marie Gabrielle Pugnaire.

6° Joseph Luce.

Notre général Luce de Gaspari, comte de Belval, descendra aussi de Pierre Luce, et voici sa généalogie.

1° Balthazar, fils de Pierre, exercera à Grasse les fonctions municipales. Il aura un commerce considérable, et épousera Thérèse Reboul de Marseille. Il testera en 1696, en faveur de François, son fils aîné. Il laissera plusieurs enfants, dont François qui héritera, et Anne qui épousera Alexandre de Barbaroux de Marseille, dont Joseph-François et Louis de Barbaroux, sieurs de Thorenc et de Gévaudan. Un sieur de Barbaroux de Grasse sera en 1791 commandant de la garde-nationale du district de Grasse, et un autre Barbaroux, chanoine de la cathédrale de Grasse.

2° François Luce épousera Louise de Mouton. Il testera en 1748, et mourra le 23 mars 1756. Il aura pour enfants Charles, Dominique, Romain et Honoré, le chirurgien et des filles mariées aux sieurs Fanton, Maubert et Gazan. Anne Claire Luce mariée avec l'avocat Joseph Gazan de Grasse sera la mère du futur général Gazan, comte de la Peyrière, né à Grasse le 29 octobre 1765 et baptisé le 30.

3° Charles Luce, bourgeois, épousera l'héritière des comtes de Gaspari de Corse, Anne Baptistine de Labaume, fille de Jean Joseph de Labaume, marseillais et d'Elisabeth Gaspari. Il sera coseigneur de Seillans, et achètera une charge de conseiller à la Cour. Il sera maire et viguier de Grasse en 1782. Ses papiers de famille nous apprennent qu'avec son frère Romain, il commerçait dans les pays barbaresques, les échelles du Levant, toutes les villes de l'Italie et de la rivière de Gênes. Il habitait à Grasse, rue Saint-Dominique, et était intimement lié avec le marquis de Pontevès, les Théas, les Roberti d'Escragnolles....

Les Gaspari, originaires du Cap-Corse, étaient au XV° siècle comtes d'Istria, de Lanari et de Belval. Jérôme Gaspari, dit le Grand, marié en 1465 avec Bénigne d'Ornano,

sera gouverneur général de la Corse au nom de la république de Gênes. Son fils Pierre, pour avoir été dévoué au parti de la France, eut ses biens confisqués et fut exilé. André, fils de Pierre, sera gouverneur de Milan et vice-roi de Portugal. Gaspard II, pour échapper aux persécutions des génois, se refugiera à Marseille et restera au service de la France. Pierre Gaspard de Gaspari, mort aussi au service de la France, testa en 1703. Il laissa deux filles, Élisabeth Gaspari et Julie. Élisabeth épousa Jean-Joseph de Labaume ; et Julie, le sieur Riquetti de Mirabeau. Anne-Baptistine de Labaume, fille aînée de Jean-Joseph de Labaume et de Julie de Gaspari épousa, comme nous l'avons dit, Charles Luce, d'où quatre enfants : notre général Luce de Gaspari, Léopold-Louis, Honoré et une fille Marie-Thérèse.

François-Louis-Joseph-Gabriel Luce naquit à Grasse le 27 janvier 1754. Il fut baptisé le lendemain ; le parrain fut Joseph-François de Barbaroux et la marraine Gabrielle de Gaspari de Ferran de la ville de Digne, absente, dame Louise Mouton, épouse de François Luce, aïeule de l'enfant, ayant prêté les mains (1).

Après de bonnes études au Collége des Oratoriens de Grasse, notre général fit d'abord son droit à Aix. C'était un beau jeune homme, à chevelure blonde, ce qui lui avait valu le surnom de *Tête d'or*. Il avait de l'esprit, de la grâce, tout pour plaire en société. A l'âge de seize ans, son père le plaça à l'École militaire de Nanterre, c'était en 1770. L'abbé Pontevès, aumônier du roi (2) qui résidait à Grasse, lui donna des recommandations pour Paris. Il sortit

(1) Extrait des actes de l'État civil de Grasse. — Notes de M. Joseph Luce.

(2) L'abbé Pontevès, résidait à Grasse avec son frère, le vicomte de Pontevès qui en 1785 s'appelait seigneur d'Amirat. Il était commissaire des comptes de la noblesse de Provence. Les Pontevès vivaient depuis longtemps à Grasse ou dans les environs. En 1670 Jean Pontevès épousait à Saint-Paul Lucrèce de Barcillon, fille de Scipion Joseph de Roquefort et de Marguerite Raymondi d'Eoulx.

de l'école en 1772, lieutenant au régiment royal de Blois. Malheureusement, comme tous les officiers de ce temps-là, il s'adonna au désœuvrement et aux plaisirs. Il fit des dettes. Pour sortir de ce milieu, il s'enrôla en 1774 parmi les volontaires français qui allaient soutenir Stanislas II, roi de Pologne, dépossédé depuis 1772 d'une partie de ses États. Nous le retrouvons à Paris en 1776 aux prises avec ses dettes de jeu. Il a fait des billets à ordre qu'il ne peut payer, il a engagé sa montre, ses effets et de plus, il n'a pas de quoi faire face à son brevet de major qu'il vient d'obtenir du roi de Pologne, c'est alors qu'il écrit à Grasse des lettres suppliantes. Le père qui ne badine pas n'entend pas payer les fredaines de son fils.

Notre major, pour échapper aux poursuites des huissiers, se sauva de Paris à Saint-Cloud, et vit là quelques semaines *aux crocs d'un traiteur* qui, n'étant pas payé, le pria de déloger. Il trouve un gîte chez un officier du génie, son ancien camarade de Nanterre. Le comte de Bétancourt qu'il va voir à Versailles, le 4 novembre 1877, lui conseille d'écrire à son oncle, le chanoine Barbaroux, puis à sa tante : ce qu'il fait d'un ton suppliant :

« On vous a trompée sur mon compte, dit-il à sa tante, mes dettes ne dépassent pas cinquante louis. Ce qui me chagrine le plus, c'est un billet protesté. Je tombe dans un abîme, si mon père ne me tire pas de là, et ne me donne le moyen de retourner en Pologne. L'état que j'y ai me mettra à même de réparer mes sottises, et de rentrer plus tard dans ma patrie, et dans les bras de la meilleure des tantes. J'ai besoin de trois mille livres pour mon brevet et de mille quatre cents livres pour le voyage. Je suis perdu, si je n'ai cette somme. »

On fit encore à Grasse la sourde oreille. Personne ne répondit. Notre pauvre François chercha à s'esquiver, mais il fut arrêté et enfermé à Rouen. C'est alors que Charles Luce envoya de l'argent.

Nous trouvons notre major malade à l'hôpital de Besançon (4 juillet 1778). A Grasse on célébrait le 6 août les noces de sa sœur Marie-Thérèse qui épousait Louis Estéval de Montpellier, chirurgien aux gardes Valones, où servait aussi comme chirurgien son frère Honoré.

Enfin le futur comte Gaspari arriva en Pologne. En 1786, il obtenait de son père une procuration en règle, pour revendiquer à son profit l'héritage des comtes Gaspari de Corse, du chef de sa mère décédée, Anne-Baptistine de Labaume; Julie lui cédait ses droits.

Il se trouve le 25 juin, à Grasse, et s'embarque à Antibes pour le Cap-Corse. Les tenanciers des Gaspari, depuis longtemps, ne payaient plus ni droits féodaux, ni quelque redevance que ce fût. Il y eut là pour lui toute une affaire des plus compliquées pour rentrer dans ses domaines. Il était de retour à Grasse, pour y passer les fêtes de Noël (1786), pour s'en allait à Paris en janvier 1787, et logeait en grand seigneur à l'hôtel d'Angleterre.

Sa première lettre de Paris à son père porte la date du 27 janvier 1787. Il va mettre en jeu tous ses plus puissants protecteurs pour obtenir son titre seigneurial. Sa correspondance, qui embrasse une période de quatre années, est des plus curieuses ; il ne se borne pas à ses affaires personnelles, mais, pour occuper ses loisirs, il rend compte de l'émouvante révolution qui se prépare et qui s'accomplit. C'est un volumineux résumé de tous les journaux, de toutes les nouvelles du temps, mêlé d'anecdotes curieuses (1) et de réflexions de l'auteur. Il y juge les ministres, et les hommes de cette époque si troublée, à mesure qu'ils paraissent et disparaissent.

Nous analysons sa première lettre du 27 janvier 1787. Il envoie ses compliments à son oncle le capiscole du chapitre, messire Barbaroux, à MM. de Thorenc et de Pontevès,

(1) Arch. de la Préfecture. — Fonds des émigrés, *Grasse* — Luce-Gaspari.

à Louis Robert d'Escragnolles. Il est allé voir la princesse de Beauveau, femme du gouverneur de Provence, mais elle dînait à Versailles chez la princesse de Lamballe. Le 30 janvier, il écrit de nouveau. Il a eu, cette fois, plus de chance. M. le maréchal, prince de Beauveau, lui donne audience.

« Hier 29, je me suis présenté chez lui à dix heures du matin. « Depuis quand êtes-vous ici ? me dit-il. Vous ne m'aviez pas annoncé votre voyage ? — Monseigneur, c'est que l'exécution a suivi de bien près le projet. — Je suis heureux de vous voir, mais quelle affaire vous amène à Paris ? — Monseigneur, comme je vis que la liste des nouvelles assemblées à Paris ne m'y comprenait pas, j'ai cru devoir rectifier cet oubli de Sa Majesté. » Le maréchal rit beaucoup de cette plaisanterie. — « Vous avez perdu ce pauvre Marbeuf, ajouta-t-il. Sa perte vous fait-elle beaucoup de tort ? » — A en juger par ses promesses j'ai tout perdu, mais rien par les faits. — Comment ! rien. Mais il avait fait tout son possible. Au reste quoique votre commission en Corse ne soit pas grand'chose, on pourrait la mettre en activité. Il y a tant de postulants. — Oui, Monseigneur, il y en a beaucoup, mais au régiment provincial de Corse il y en a bien peu. — C'est aussi pourquoi vous obtiendrez facilement une commission. En attendant ce sera plus difficile de vous faire sortir de celle que vous avez. — Mais, Monseigneur, avant que d'en sortir il faudrait que j'y entre. — Comment vous n'avez pas une commission à la suite de ce régiment ? — Non, Monseigneur. — Pas même de major ? — Non, Monseigneur. — Et qu'à donc fait Marbeuf ? — Beaucoup de promesses et peu d'effets. — Cela n'est pas bien. J'en parlerai à M. de Barrème qui y mettra plus d'activité. Et quant à vos affaires privées, où en êtes-vous ? — J'ai obtenu l'investiture du comté de Gaspari et j'ai pris possession du château. Le commissaire royal m'a prié de me départir des autres prétentions en me promettant un dédommagement. — C'est

juste, c'est trop juste. Faites-moi un mémoire sur toute cette affaire, et je m'en occuperai. N'est-ce pas ainsi que vous l'entendez? — Je serai trop heureux, Monseigneur, si vous daignez vous charger de mon sort et j'en augure d'avance bon espoir. — Je serai toujours charmé de vous témoigner tout l'intérêt que je vous porte. Je me rendis ensuite chez M. le comte Potoski. Il était encore au lit, quoiqu'il fût midi et demi, car il avait passé la nuit au bal. Je lui laissai un billet-visite auquel je joignis mon adresse. A trois heures, on m'avertit, étant rentré à mon hôtel d'Angleterre, qu'un jeune homme qui était dans une voiture me priait de descendre. Quelle fut ma surprise de voir que c'était le comte avec son épouse. Il s'excuse de n'être pas sorti de la voiture, parce qu'il était *en pantalon et en pantoufles*. Il m'embrasse, m'oblige de monter dans sa voiture et d'aller dîner avec lui chez Madame la princesse Lubromiska. Notez que j'avais déjà dîné. Madame la princesse m'a reçu avec sa bonté ordinaire. Elle m'a donné de vos nouvelles, et j'ai fini la soirée chez elle. Ils m'ont engagé à dîner tous les jours avec eux. Tout ce qu'il y a de mieux à Paris s'y trouve. La princesse, autant par économie, dit-elle, que pour ne pas avoir la tete cassée du brouhaha, restreint sa table à vingt couverts. M. de Vergennes va un peu mieux. M. de Saint-Priest convoite son portefeuille. On parle aussi de MM. de Breteuil et Vauguyon. Mais M. de Vergennes veut mourir au champ d'honneur, et, comme il le dit, la plume à la main. L'assemblée des Notables est pour le 7 février. Tous les membres se sont rendus hier, 29, à Versailles. Je travaille à mes mémoires.»

Le 3 février il annoncera à son père qu'il a présenté ses deux mémoires à M. de Beauveau, un pour les affaires de Corse, l'autre pour le militaire. Il dira qu'il n'a pu joindre encore le comte de Carlonne. « Je vous adresse par le courrier et sous le pli de M. de Penthièvre un paquet de

nouvelles que j'ai prises chez la princesse. J'envoie par le même courrier un mémoire sous le pli de M. de Bargemon. Il pourra vous amuser. M. le maréchal de Beauveau est accablé d'affaires pour le moment, et malgré cela il me laisse les entrées libres. Je n'ai pu voir encore qu'une fois M. de Calonne. Il est plus embarrassé que vous et moi en ce moment-ci. Il faut qu'il y joue sa tête. La princesse est toujours bonne pour moi. »

En attendant, notre Luce Gaspari n'avait pas payé ses dettes de jeunesse. Le 23 février 1786, son beau-frère Gazan lui écrit d'Aix qu'il avait eu une longue conférence avec Moïse Beaucaire, frère de Daniel et avec son procureur. « Ils m'ont assuré n'avoir trouvé dans les papiers du défunt aucune note relative aux montres que vous avez remises. Vous devrez payer les intérêts de cet argent que vous avez reçu, ou 360 francs. Le juif veut 360 francs. Votre qualité de fils de famille vous dispensant de payer, parce que vous étiez très-jeune lorsque vous avez fait cette lettre, j'ai obtenu par vous de reculer le paiement de la somme totale par des billets en janvier et en juillet 1787. » En 1789, il ne sera pas plus avancé. Ses protecteurs lui obtiendront un sauf-conduit du Roi (28 janvier 1789), avec défense d'exercer des poursuites contre lui. Revenons à la correspondance de 1786.

« Le 19 février 1786, dit-il, M. le Maréchal vient d'écrire pour moi en Corse. Le commandant actuel se montre plutôt mon ami que mon protecteur. Il y a grande apparence que M. d'Arambal sera nommé commandant en second, car M. de Beaumanoir va donner sa démission. La princesse fera pour moi toutes les démarches à la cour. Je vous achète une jolie canne. Dites à M. de Thorenc que le commun des martyrs porte encore des chaînes d'or, mais que les élégants n'en portent que de corail ; c'est la mode. Bien des choses à Louis d'Escragnolles. Dites-lui que j'ai vu M. d'Hozier. L'Assemblée des notables, jeudi, sans re-

tard. » Le 3 mars il engage son père à prendre des informations sur les domaines que possède le Roi à Saint-Paul et à Antibes, parce qu'on en fera la demande pour lui. Il raconte comment s'est ouverte l'Assemblée des notables. « Louis XVI n'a prononcé que quelques paroles *timides* et *paternelles*. Calonne, ce ministre *brillant* et *frivole*, devenu le maître de la situation par la mort de Vergennes, a exposé avec sa parole dorée et téméraire l'état des finances, heurtant les jalousies et attaquant tout le monde même Necker.....

29 mars. Les sept bureaux font opposition au projet de Calonne. Le clergé se retranche dans ses droits, la noblesse l'imite. Monsieur, frère aîné du Roi, esprit imbu des idées modernes, a contre lui son frère le comte d'Artois peu enclin aux nouveautés. Le Tiers-État tient une attitude menaçante contre les deux premiers ordres et réclame l'égalité des droits.....

5 avril. Il copie cette épigramme à l'adresse de Calonne. Le Roi des animaux s'exprime en ces termes :

« Mes bons amis et bonnes bêtes,
Coqs, poulets, canards et dindons,
Que de vous ici les meilleures têtes,
Déduisent ici leurs raisons.
Le plus glouton de mes valets
Qu'un vif amour du bien domine,
M'apprend que le ciel vous a faits
Pour ma gloire et pour ma cuisine.
Je veux donc vous croquer tous.
Tel est mon petit manifeste,
Mon cuisinier fera le reste. »

Il parle de Mirabeau qui est à Nimègue afin d'offrir au Stathouder son plus énergique et vénimeux pamphlet. « Si le Stathouder refuse, il retournera en Angleterre. Il a paru un libelle atroce contre Mirabeau. Ce libelle prend Mirabeau à sa naissance jusqu'au 27 mars 1789 : « La nature, y est-il dit, n'eut jamais de fils plus ingrat, l'hymen

n'éclaira jamais d'époux plus féroce et plus corrompu, la famille n'eut jamais de parent plus dénaturé, la vertu de plus grand ennemi, la patrie de citoyen plus dangereux, la littérature de plus vil écrivain, la noblesse de gentilhomme plus indigne, la société d'hypocrite plus insidieux, l'amitié de plus lâche serviteur, le commerce de plus ruineux fripon, le sentiment de moqueur plus effronté, les lois humaines de violateur plus déterminé, le gourvernement de séditieux plus hardi. Enfin la nature sujette à des écarts en fit un, en créant son âme; et autant qu'il était en elle, elle s'efforça d'imprimer en toute sa personne un cachet de difformité qui avertit l'honnête homme de se garder de lui. »

Mirabeau, il est vrai, n'épargnait pas non plus ses adversaires. Ainsi parlait-il de Necker: « Voulez-vous savoir, disait-il, la fermentation extraordinaire qu'excite cet homme qui connaît si bien son public et les tréteaux, je ne dis pas sur le peuple, je ne dis pas sur les fanatiques colporteurs de la renommée, je dis sur les grands que M. Necker humilie, sur les courtisans qu'il désoblige? C'est qu'il y a chez lui un mélange de tous les vices. Il y a du Richelieu, du Cromwell; l'un a asservi son pays, l'autre immolé son Roi. Haineux et implacable comme le premier, sévère, mystique, atrabilaire comme le second, il ne vit que de délation et de méfiance; il est d'un orgueil féroce, d'une ambition insatiable. Chacun le craint, personne ne l'aime. Le retour de cet homme serait le présage le plus certain de la plus effrayante alternative. Voilà l'homme qu'on voudrait persuader à notre inconcevable légèreté de redemander. »

Et l'on répondait à Mirabeau par l'épigramme suivante:

« Puisse ton homélie, ô bouillant Mirabeau,
« Ecraser les fripons qui gâtent nos affaires;
« Un voleur converti doit devenir bourreau,
« C'est prêcher sous l'échelle en pendant ses confrères. »

Beaumarchais se chargait d'ajouter le quatrain suivant de Necker à Mirabeau :

« Pour ton bourreau tu m'as choisi.
« Un roué s'y connaît sans doute ;
« Mais ne crois pas que je redoute,
« Un criminel que j'ai flétri.

« Un grand seigneur à qui un de ses amis demandait pourquoi on exilait Necker et Carlonne, a répondu que c'était pour égaler la recette à la dépense. »

Reconnaissez encore l'esprit français ou gaulois qui s'amusait de tout alors, comme de nos jours. « Vous savez sans doute, écrit toujours notre comte Luce de Gaspari, que le roi lave les pieds à douze pauvres, le Jeudi-Saint. Cette cérémonie n'a pas eu lieu cette année à Versailles, et on a composé le quatrain suivant à ce sujet :

« Le lavement des pieds par un ordre nouveau,
« N'aura pas lieu, jeudi, pour douze misérables.
« Pourquoi ? C'est que le roi veut conserver son eau
« Pour laver la tête aux notables.

Les diatribes contre le clergé étaient aussi à l'ordre du jour. On montrait le prêtre comme un danger social : « La connaissance parfaite qu'ont les chefs du clergé des abus qui leur sont utiles, la possibilité de les couvrir du voile de la religion, l'ignorance du peuple, la facilité de l'émouvoir, l'ancienne habitude d'effrayer le monarque, l'usage de perpétuer leur existence par la terreur, l'espoir de confondre leurs réclamations avec celles de la noblesse, telles sont les armes de ce corps redoutable. Réunissons à tout cela ce que l'habitude de discuter, de gouverner, de dominer donne de talent et de lumière, l'éloquence tonnante des uns, insinuante des autres, artificieuse de quelques-uns, cet art d'émouvoir sourdement les esprits, cette souplesse qui sait éviter le choc pour conserver l'intégrité de ses prétentions, qui sait attendre pour les faire reparaître, et profiter des malheurs de l'État pour reprendre

aussitôt sa première existence, à ces traits vous reconnaîtrez quel est le principe des plus grands obstacles, le foyer de la résistance, l'arme de l'opposition. Nation frivole, nation trop abusée, jusqu'à quand fermerez-vous les yeux, jusqu'à quand serez-vous dupe et victime des ennemis de votre bonheur ? »

Comprenons par de tels écrits pourquoi une partie du peuple et de la bourgeoisie criera bientôt : Guerre au Clergé! — Moines et prêtres sont dénoncés au peuple comme ennemis, en attendant qu'ils lui soient livrés en pâture.

On donnait au contraire les plus grands éloges à la *prière* de l'empereur Joseph.

« Etre éternel et incompréhensible, était-il censé dire, tu es tout miséricordieux ; et ton amour, et ton soleil éclairent également le chrétien et l'athée. Les pluies fertilisent également les champs des croyants et des infidèles, et le germe des vertus se trouve semé par toi dans le cœur de l'hérétique et de l'impie. C'est ainsi que tu m'apprends, Être éternel, quelle est ta miséricorde et ton amour, et comme quoi la diversité des opinions ne t'empêche pas d'être un père bienfaisant pour tous les hommes. Et moi, ta faible créature, aurais-je moins d'indulgence ? Ne permettrais-je pas que chacun de mes sujets t'adore à sa manière ? Persécuterais-je ceux qui ne pensent pas comme moi ? Convertirais-je les infidèles avec le glaive ? Non, Éternel, dont la puissance et l'amour embrassent l'univers. Qu'un tel sentiment soit toujours loin de moi. Je veux te ressembler autant qu'il est au pouvoir de ta créature. Comme toi, je veux être tolérant. Que désormais tout ce qui peut contraindre la conscience soit banni de mes États. Quelle religion n'apprend pas à aimer la vertu, à détester le vice ? Que toute religion soit donc tolérée ; que chacun puisse servir Dieu de la manière qui lui paraîtra la meilleure, ô Être Éternel ! Une erreur de l'entendement ne pourrait mériter qu'on fût banni de la société ; et la contrainte ne

sera jamais un moyen propre à gagner les esprits et à ramener ceux qui s'égarent. Qu'elles soient brisées à jamais les chaînes honteuses de l'intolérance. Que le doux lien d'une amitié fraternelle unisse à jamais tous mes sujets. Je sais que j'aurai beaucoup de difficultés à vaincre et que la plupart me sont suscitées par ceux qui s'appellent tes ministres. Que ta puissance ne m'abandonne jamais. Fortifie par ton amour ma sainte résolution, Être éternel, incompréhensible, afin que je surmonte tous les obstacles et que la loi de notre divin maître, cette loi qui n'est que patience et charité, se trouve par moi enfin accomplie. Amen. »

Il mêle des anecdotes curieuses à ses nouvelles politiques. En voici une, datée du 9 décembre 1787, qu'il envoie au marquis de Pontevès à Grasse. « A côté des nouvelles sérieuses, on en place une très-plaisante sur le compte de M^me^ la marquise de Fleury. Ayant connu et fait essai de tous les genres d'amusements possibles, il lui manquait encore de vouloir se faire enterrer de son vivant. Cette dame feignit une maladie ; elle trouva un médecin assez complaisant pour annoncer de jour en jour les progrès rapides d'une fièvre violente, et enfin sa mort, peu de jours après. Ses principaux domestiques étaient aussi dans la confidence. Elle avait eu l'attention de rédiger son testament par lequel elle annonçait, entre autres choses, qu'elle voulait après sa mort être portée dans sa maison de campagne à Mousseau et y être exposée à visage découvert pendant vingt-quatre heures ; de plus elle voulait par esprit d'humilité et en expiation de ses très-grandes fautes que la translation de son corps fût faite dans un corbillard Elle eut l'attention de ne mourir qu'à cinq heures du soir ; elle fut portée deux heures après dans sa maison de Mousseau où elle fut gardée par des prêtres en surplis qui psalmodiaient des prières pour le repos de son âme. Un seul flambeau sur un grand guéridon éclairait

son appartement. Suivant un article de son testament, le valet de chambre qui était dans la confidence venait moucher le flambeau de temps à autre. A une heure convenue, il moucha maladroitement et éteignit le flambeau. La dame avait tout près à côté d'elle des bouteilles remplies de phosphore qu'elle répandit dans l'appartement. Les pauvres prêtres de se trouver mal, de s'enfuir en criant à pleine gorge, et en exorcisant le démon qu'ils disaient avoir enlevé la marquise. Quelques personnes, témoins de l'événement, affirment avoir vu le diable en personne enlever le corps. Bref, dans l'intervalle, la marquise avait gagné un petit cabinet, s'était habillée en homme et était allée à Paris raconter son histoire. Tout Mousseau était accouru dans le château, et ne voyant plus le corps, tout le monde croyait positivement le rapport des prêtres et des témoins. Tandis que l'épouvante remplissait l'âme des bons villageois, on riait à Paris; et la famille réunie avisait au moyen d'empêcher cette jeune femme de se livrer dorénavant à de pareilles excentricités. »

On suit, avec cette correspondance si intéressante, tous nos grands événements: et *l'exil du Parlement de Paris à Troyes*, raconté jusque dans ses plus petits détails et le *retour à Paris*; et les changements de ministère; les sacrifices pécuniaires et les réformes que fait le roi dans sa propre cour; la convocation des États-Généraux; la Révolution et ses premiers débuts (1).

M. de la Guillème et M^me^ de la Tour du Pin s'en plaignaient auprès du ministre par notre comte Luce Gaspari.

M^me^ de la Tour du Pin lui écrit dans le mois d'août, de Paris, Dames-Anglaises, rue Saint-Victor, 12, qu'elle lui fait mille compliments et qu'elle attend qu'il vienne la voir, comme il l'a promis. « Je voudrais aller à l'Assemblée nationale. Je n'ai que deux chevaux. Amenez les

(1) Archives de la Préfecture de Nice. E. Titres de famille. Correspondance 52, 255, 266, 276, 281, 366, 325, 333, 512, 516, 522, 537, 574.

vôtres demain à huit heures précises du matin. Ils seront rentrés chez vous à trois heures. » Le 31 août, M. de la Guillème se disculpe auprès de notre Comte d'avoir reçu les députés corses sans l'en avertir. « Je vois, Monsieur, que vous êtes fâché contre moi. Je n'ai point reçu chez moi Messieurs les Corses à titre d'assemblée. Ils m'avaient promis qu'ils vous auraient invité. J'ai vu la Corse exposée à des troubles incendiaires; j'ai prié, d'après l'avis de M. le Ministre, les patriotes de venir chez moi pour convenir des moyens les plus propres à employer. Vous avez été nommé par eux pour y concourir. Grondez vos compatriotes de n'avoir pas rempli leur mission auprès de vous. Croyez à mon attachement respectueux. »

Notre comte Luce de Gaspari obtient enfin une mission temporaire en Corse. Il doit s'embarquer à Gênes, en passant par Turin, où on lui a confié une négociation secrète à la Cour. Il y arrive le 23 septembre; le Roi était à Moncalvi. « On compte, écrit-il à son père, quatre mille Français à Turin. Les troupes piémontaises font un mouvement vers notre frontière. »

Le 30 octobre, il écrira de son château de Morsaglia qu'il a eu le voyage le plus heureux : « J'ignore le séjour que j'y ferai. La Corse est déchirée par trois parties, France, Gênes, Paoli. Il y a eu quelque insurrection. Du côté de Gênes le roi de Piémont y a mis bon ordre, en faisant pendre les insurgés. J'irai sans doute bientôt à Madrid. »

Il continuait cependant de demander au ministère un commandement definitif en Corse, et il ne recevait toujours que de bonnes paroles. Le 17 décembre, on lui écrit de Paris que l'on fait tout ce que l'on peut pour lui être utile. Le 26, même promesse; et à propos des troubles de la Corse: « Ne vous faites pas tuer dans la bagarre. » Il paraît que ses dettes n'étaient pas payées. « Faites honneur au billet de 5,000 francs. Ne vous brouillez pas avec votre père. »

Enfin le roi de Pologne lui viendra heureusement en aide par l'entremise de la princesse Lubromsika. Il lui enverra une pension de 1.000 florins et le nommera de l'ordre de Saint-Stanilas (5 mai 1790.) La nouvelle lui parviendra le 27 juillet.

En juin 1790, il sera chargé par le Gouvernement de donner l'état de toutes les embarcations du district du cap Corse. Il en trouvera 1013 jaugeant soixante tonneaux en tout.

Il s'embarque, fin juillet, pour Marseille avec Paoli et autres députés de la Corse se rendant à Paris. Le vent contraire les pousse vers Antibes. Après avoir vu sa famille à Grasse, il continue sa route, et loge encore à Paris, Hôtel d'Angleterre. Sa correspondance reprend de Paris, le 10 août (rue Saint-Avoie.) Il demande une audience à Mirabeau qui lui répond (19 novembre : « Monsieur, il n'y a pas défaut de bonne volonté de ma part, si je vous ai refusé jusqu'ici la conférence que vous m'avez fait l'honneur de me demander ; je vous prie de faire attention à mes occupations, et d'avoir quelque indulgence. Il y a un calcul d'économie très-étendu pour moi à recevoir par lettres toutes les instructions et les confidences qu'on veut me faire. Cela, en outre, fixe mes souvenirs, lorsque des audiences multipliées et se nuisant autant par la différence de leurs objets que par leur nombre, ne me laisseraient aucune trace de beaucoup de choses. Je désirerais que vous jugeassiez convenable de votre part d'adopter cette voie. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Il rend visite à MM. de Beauveau et de La Tour du Pin : « Je n'ai rien de commun avec l'Assemblée nationale, dira-t-il. Je passe trois jours de la semaine à Marseille. On nous fait ici des contes si extraordinaires sur ce qui se passe à Marseille, que j'ai bien de la peine à y croire. » Ce n'était que trop vrai, comme nous l'avons vu.

Notre comte, qui avait fait tant de démarches pour obtenir les titres et les droits seigneuriaux, voit que tout lui échappe. Quand on confisque les biens des couvents, il réclame en vain ce qu'il possède sur la maison des P.P. Servitis à Mosiglia, entre autres une fondation de 2,000 écus d'or que ses ancètres ont placée sur la banque de Saint-Georges de Gênes.

Nous le trouvons en 1791 avec le grade de lieutenant-colonel en France. Il est envoyé par Louis XVI en Pologne, ayant une mission diplomatique pour le roi de Pologne, Stanilas Poniatowski, qui venait d'accepter la nouvelle Constitution. Nous avons encore dans les archives de la Préfecture de Nice, le mémoire aussi bien pensé que sagement écrit que notre Luce Gaspari rédigea sur la Pologne(1). Dans sa correspondance, il rappelle un entretien qu'il avait eu avec M. de Vergennes, en 1789. Il lui avait annoncé les projets des trois puissances spoliatrices de la Pologne. « Votre imagination va trop loin, lui avait dit le Ministre. » Il consigna ces prédictions dans le mémoire qu'il envoya à son père, et à d'autres de ses amis, lorsqu'elles furent bientôt après réalisées. « La Pologne doit être regardée comme le point le plus avantageux pour un observateur. C'est de là que doivent partir les nouvelles les plus intéressantes pour le cabinet de France, au milieu de ces trois puissances redoutables; c'est de là qu'on peut les épier, les partis, les correspondances que chacune entretient dans ce royaume produisant une direction dans les esprits dont un observateur profite pour son instruction. Pour réussir dans ce rôle d'observateur au nom de la France, il faut mettre un homme qui soit en mesure de pénétrer chez tous les grands. Dans notre pays où l'on se permet de penser tout haut, les maisons sont comme des foyers de nouvelles. Les agents de la France sont connus pour tels en Pologne. Le général baron de Jaco-

(1) Arch. de la Préfecture. Grasse. F. 4.

bowski s'était faufilé dans les salons de la Cour et de la ville, mais ses convictions étaient trop connues. De là la méfiance qu'il inspirait ; et d'ailleurs il était polonais. Ses rapports n'étaient pas assez dégagés de l'esprit de parti..... Les Polonais sont braves, généreux, francs, mais inconstants et oublient facilement leurs amis. »

Le roi Stanislas Auguste appréciait tellement le comte Luce Gaspari qu'il le nomma son chambellan, grand'croix de Stanislas et général de brigade. Luce combattit sous les ordres du duc de Bourbon, en 1792 ; se distingua en 1795 dans la division anglaise de lord Moiray. Ayant été envoyé par Stanislas à la cour d'Angleterre comme ministre plénipotentiaire, il apprit que c'en était fait de la Pologne. Stanislas abdiquait en cette année même 1795. Luce Gaspari retrouva dans le baron Jacobiniski, ministre plénipotentiaire de Prusse près de l'Angleterre, un puissant protecteur ; il lui fit épouser sa fille Joséphine. Le baron était peu riche. Sa fille n'avait par conséquent qu'une faible dot, beaucoup d'esprit et de talent, une belle figure, de la douceur, mais peu de cœur, comme on le verra plus tard. Luce s'engagea à lui constituer un douaire de 60,000 francs ; il lui fit une riche corbeille de mariage; mais il dut adopter la nationalité prussienne comme attaché d'ambassade, et c'est à ce titre que la cour de Berlin l'appela de Londres en 1796. Il s'embarqua sur le *Prince de Galles* à Yarmouth, le 6 juin. Ce bâtiment ayant été capturé par une frégate française, la *République*, il fut conduit à Flessingue. Sa femme ne l'avait pas suivi, parce qu'elle était enceinte. Elle lui écrit d'abord les lettres les plus tendres. Mais voici que le 22 mars, elle lui déclare qu'elle ne veut plus vivre avec lui, qu'elle ne s'accommode pas avec son caractère, qu'enfin elle va demander le divorce. Le père l'y poussait. On lui disait qu'il était bien étonnant qu'il eût marié sa fille à un révolutionnaire. Le comte Luce Gaspari réclama devant les tribu-

naux et le procès était engagé, lorsqu'il dut se rendre en toute hâte à Constantinople pour des affaires de fortune de la plus haute importance. Il apprit là, par les journaux venus de Berlin, que la Haute-Cour de Berlin avait prononcé le divorce, attendu que ledit comte était d'un caractère rude, qu'il n'avait pas donné le douaire promis, etc.

En vain Gaspari écrivit à la Cour de Prusse que dans ce temps même la République française s'était emparée de Gènes où se trouvaient ses valeurs, que ses biens avaient été séquestrés en Corse et à Grasse, quoiqu'il n'eût pas émigré. Comment réviser ce qui avait été jugé par la Haute-Cour ? Jugez si l'on pouvait se trouver dans une position plus critique. Le prince Ypsilanti, en 1799, le prit pour son secrétaire d'État dans la principauté de Moldavie et le nomma ministre des affaires étrangères. Les Français qui vivaient en Valachie et en Moldavie lui durent beaucoup à cette époque troublée, par les soins qu'il prit de défendre leurs intérêts. Le changement opéré dans le Gouvernement français l'engagea à se rendre à Paris pour réclamer ses biens séquestrés ; et le prince appuya sa demande auprès du premier Consul, avec un congé de six mois. Il était à Paris au mois de juillet 1802. Le département de la justice ayant été réuni à celui de la police, il lui fallait attendre ; le temps de son congé expirait et il reprit le chemin de la Moldavie. Il apprit à Strasbourg que le prince Ypsilanti avait été remplacé par le prince Souzzo. Celui-ci lui conserva en Valachie le poste que lui avait confié Ypsilanti. En 1804, lorsque Bonaparte devint empereur, Luce tenta de nouveau auprès du Gouvernement français de se faire rétablir dans ses biens séquestrés; et ayant demandé un nouveau congé de trois mois, il partit de Bucharest pour Paris le 25 juin 1804. Il logea à l'hôtel du Bœuf blanc, boulevard Cerutti, 5, du 10 au 18 juillet. Comme la Moldavie et la Valachie étaient sous le protectorat de la Russie et qu'une rupture

venait d'éclater entre Napoléon et l'empereur Alexandre, le général Luce Gaspari fut regardé comme un espion de la Russie. L'inspecteur général de la police et le commissaire du quartier arrivèrent à son hôtel le 26 octobre, à 6 heures du matin, saisirent ses papiers et le firent monter en voiture pour le conduire chez le ministre de la police et de là à Sainte-Pélagie, sans lui dire un seul mot (1). Il raconte dans ses mémoires la première nuit qu'il passa dans la prison. « A peine étais-je couché que j'entendis des pas dans le corridor et une voix qui cria à plusieurs reprises : « Qu'ai-je fait, grand Dieu, pour qu'on me fasse ainsi souffrir ? Mon Dieu, mon Dieu, je me meurs. » J'entendis encore quelques soupirs, puis plus rien. Jugez des pensées qui bouleversaient mon âme : Que vais-je devenir ? » On le laissa languir ainsi plusieurs jours, sans qu'on s'occupât de lui. Il écrivit trois fois au ministre. On le tenait même au secret. Enfin ordre fut levé et quelques temps après, 4 décembre, il eut la liberté, mais il doit sous trois jours, avoir quitté Paris et le territoire français. Il s'en

(1) Nota.— Extrait des registres du greffe de la maison de Sainte-Pélagie, à Paris. Vol. 7, fol. 171. (Arch. nationale, Bibliothèque nationale).

6 brumaire, an XIII (28 octobre 1804)·

« Appert le sieur Luce Gaspari comte de Belleval, âgé de 50 ans, natif de Grasse, département du Var, demeurant lors de son arrestation à Paris, boulevard de Cerutti, n° 5, avoir été amené en cette maison ledit jour, en vertu d'un ordre de son Excellence le Sénateur Ministre de la police générale signe, portant de le retenir au secret, comme prévenu de correspondance avec les ennemis de l'État.

« Le 17 brumaire, an XIII (8 novembre 1804). Par ordre de son Excellence le Sénateur Ministre de la police générale le sieur Gaspari est retiré du secret.

« Le 13 frimaire, an XIII (4 décembre 1804). Luce Gaspari a été transféré à la Préfecture de police par ordre de M. le Conseiller d'État, préfet de police, signé Dubois. Pour copie conforme à l'écrou de M. Gaspari comte de Belleval et délivré à sa réquisition à Paris le 7 septembre 1816, signé Barels, contresigné Grandin, Germear, Rayneval et Brulé.» (Dû à M. Pralon, employé à la Bibliothèque nationale. *Paris* 17 *septembre* 1875. »

(Arch. de la Bibliothèque nationale de Paris, 27, n° 8286, 8287. Mémoire du général, comte Luce de Gasparis de Belval.)

retourna à Bucharest. Au bout d'un certain temps, il s'aperçut que les Valaques le voyaient de mauvais œil, comme français. Malade, il fut obligé d'aller prendre les eaux de Cronstadt. C'est dans ce temps-là que la politique russe, qui avait prévalu en Valachie, le fit définitivement jeter de côté.

Souzzo eut la main forcée. Il lui promit pourtant une pension de 24,000 piastres. Luce Gaspari quitta Bucharest au mois d'octobre 1806. Il était de passage à Leipsick le 13 octobre, la veille de la bataille d'Iéna. Il se fixa à Altona jusqu'à la fin de juillet 1807. Bientôt il se mit à réclamer sa pension qu'on ne lui payait plus régulièrement; il s'adressa en vain à la Cour de Russie, à la Cour de Constantinople. « Repoussé de partout, dit-il, je m'abondonnai à la Providence. »

Nous le retrouvons enfin à Paris à l'époque de la seconde Restauration. Un mémoire qu'il adressa à Louis XVIII, en octobre 1816, fut enfin accueilli, et si bien, qu'il obtint une pension de l'État, et même la croix de Saint-Louis.

Après une vie si agitée, c'est chez sa propre fille qu'il trouvait une retraite. Madame la comtesse Luce de Gaspari, après un second mariage de son père à Londres, avait dû quitter la maison paternelle avec sa fille, et vivre, elle aussi, dans un état voisin de la misère. Sa fille. non moins spirituelle qu'elle, eut le bonheur d'épouser à Paris, le littérateur Fournier, plus jeune qu'elle de sept à huit ans, fils du colonel Fournier. Cet écrivain connu par les ouvrages qui avaient pour titres: *Struensée; Une Faute* (1), passe pour l'un des littérateurs les plus nouveaux et les plus élégants de notre temps.

(1) Narcisse Fournier naquit à Paris, le 24 novembre 1803. Après avoir fait ses études à Henri IV, il se lia avec Arnould, auteur dramatique, et dès l'année 1831, il donna à l'Odéon *l'Homme au masque de fer*; et au Théâtre des Vaudevilles, la *Poupée*. Il a composé pour presque tous les théâtres de Paris, soit en vers, soit en prose, plus de 50 pièces qui eurent du succès. Il a été décoré de la Légion-d'Honneur en 1866. Il travaille maintenant dans la *Revue Britannique*.

Un des derniers actes du général Gaspari fut de laisser son héritage à un membre de la famille de Gaspari. Il s'était trouvé en 1810 à servir avec un Gaspari capitaine comme lui, dans le régiment de Picardie. C'était le conventionnel Gasparin, issu d'une branche cadette exilée de Corse au XVI^e siècle par la République de Gênes, et établie dans le comtat Venaisin à la suite du maréchal d'Ornano. Gasparin avait été envoyé à l'armée des Alpes, puis au siège de Toulon, où Bonaparte apprécia son talent. Malheureusement la maladie l'obligea de s'éloigner. Il alla mourir à Orange, le 7 novembre 1793. Le cœur de Gasparin fut envoyé à la Convention pour qu'on lui rendît les honneurs funèbres. Quand Bonaparte arriva au faîte de la puissance, il combla de bienfaits les deux fils de Gasparin, et leur laissa même cent mille francs par son testament. Notre comte Luce de Gaspari, légua à M. le comte de Gasparin, son château de Corse afin que ce vieux berceau de leur commune famille continuât, dit-il, à appartenir à un personnage qui en avait le nom. Il avait 86 ans lorsque la mort l'atteignit, 29 janvier, 1840.

Le *Moniteur* lui consacre un long et élogieux article. « Sa mort, dit-il, laisse de profonds regrets parmi tous ceux qui l'ont connu pendant cette longue et honorable carrière, dont les fréquentes épreuves et la perpétuelle agitation n'avaient jamais ébranlé son courage, ou mis en défaut les ressources de son esprit. Il était général, comte de Belval, Lanari, Istria, ancien chambellan du roi de Pologne, chevalier de Saint-Louis, Grand'Croix de Stanislas. Ses armes avaient deux lions dressés, portant une caisse de sable, avec des étoiles et une fleur de lis au milieu. »

M. Joseph Luce dit que ceux de ses compatriotes qui l'avaient connu et qui se rendaient à Paris, allaient le visiter, « que c'était un beau vieillard, conservant, même octogénaire, la plénitude de ses facultés intellectuelles. »

II. — JEAN HONORÉ FRAGONARD.

Jean Honoré Fragonard, peintre du Roi, naquit, non à Paris, comme le disent Feller et Larousse, mais à Grasse, 5 avril 1732, de François, marchand, et de Françoise Petit. Il fut baptisé le lendemain à l'Église cathédrale par messire Martin, curé. Jean Honoré Fragonard, son grand-père et Gabrielle Petit sa tante le tinrent sur les fonts. Son père, après lui avoir donné une bonne éducation, le plaça chez un notaire; mais lui, finit, comme Boileau pour la poésie, par jeter de côté la plume et prendre le pinceau. Il obtint enfin la permission de se livrer exclusivement au dessin. Il aimait à raconter que la nature en le poussant à la vie lui avait dit avec malice : « Tire-toi d'affaire, comme tu pourras. » En effet, il mit la leçon à profit, et quoique disciple de Chardin Vanloo et surtout de Boucher, il se forma lui-même par son travail ; qui plus est, il se créa un genre à lui. S'il participa à quelques-uns des défauts de Boucher, en ayant trop d'affectation dans la distribution de ses groupes et dans l'exposition des figures, il raisonna mieux ses compositions, et y montra plus de noblesse et de poésie. Boucher affectionna son élève, qui travaillait à son atelier plus de quinze heures par jour, et lui donna des soins tout paternels. Proclamé grand prix de Rome, Honoré dut partir pour l'Italie, accompagné de son intime ami, l'abbé de Saint-Non. Boucher lui dit entre autres choses : « Frago, tu vas voir les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange ; si tu prends ces gens-là au sérieux, tu es un homme perdu. » Il touchait juste. « L'énergie de Michel-Ange, nous dira, en effet, Fragonard, m'effraya. J'éprouvais un sentiment que je ne pouvais rendre. En voyant les beautés de Raphaël, j'étais ému jusqu'aux larmes, et le crayon me tombait des mains. Je restai quelques mois dans un état d'indolence que je

n'étais pas le maître de surmonter, lorsque je m'attachai à l'étude d'autres peintres qui me donnaient l'espérance de rivaliser, un jour, avec eux. C'est ainsi que Baroche, Pietro de Cortone, Solimène et Tiepolo fixèrent mon attention. »

Il y a quelque chose de touchant dans cette défiance de soi-même mêlée d'admiration. Pourtant il eût été heureux pour l'artiste qu'il espérât davantage dans son propre génie. Ah! confié aux soins de Vien, de David, de Girodet, la France comptait un peintre de premier ordre de plus. Mais la grande peinture n'était pas dans le genre de Fragonard. Notre artiste, jeune, sensible, d'un caractère jovial, donna quelque temps à la satisfaction de son goût pour le plaisir. Il se mit à parcourir, avec l'abbé de Saint-Non, le sud de l'Italie. C'est à cette occasion que fut publiée la magnifique édition d'un voyage pittoresque de Naples et de Sicile en cinq volumes in-folio.

A son retour d'Italie, il entreprit, pour sa réception à l'académie, un tableau représentant Corésus et Callirhoé. L'artiste voulut se surpasser : il s'enferma dans son atelier, où profondément pénétré de son idée, il exécuta un tableau dans lequel on admira une belle ordonnance et surtout des effets de lumière, non-seulement piquants, mais encore dirigés avec adresse. L'ouvrage eut un grand succès et fut agréé avec distinction par les académiciens. Fragonard commença dès lors à avoir une grande vogue, et vit son atelier fréquenté par les plus riches amateurs. Le duc de Grammont lui commanda une *Visitation de la Vierge*, œuvre médiocrement réussie.

Aussi notre peintre renonça-t-il aux sujets historiques. En ce temps, où le goût, aussi corrompu que les mœurs, prostituait les arts, où Boucher tenait le sceptre de la peinture, notre Fragonard, comprenant combien il lui serait difficile d'occuper la première place, s'il consacrait exclusivement ses pinceaux aux grands genres, sacrifia la gloire

au plaisir et au badinage, s'adonna au genre érotique, si bien qu'il devint le peintre à la mode. Ses petits tableaux et ses dessins lavés au bistre, si remarquables par des pensées neuves et ingénieuses étaient enlevés dès qu'ils voyaient le jour. Chacun se disputait à l'envi ces productions frivoles, et les amateurs, qui encombraient son atelier, le pressaient de dessiner devant eux des scènes qui amusaient et charmaient tout le monde : arrangement incroyable, vérité inouïe, forme exquise, tels sont les caractères de ces compositions originales. Seulement, ils font rougir la pudeur ; ces tableaux se regardent, mais ne se décrivent pas. Il fit paraître, à cette époque, la *Fontaine d'Amour*, le *Sacrifice de la Rose*, et le *Serment d'Amour*. Il peignit pour le marquis de Verri, une toile dans la manière de Rembraudt, représentant l'*Adorotion des Bergers* ; et comme l'amateur lui en demandait un second pour servir de pendant au premier, Fragonard, croyant faire preuve de génie par un contraste bizarre, lui fit un tableau libre et passionné connu sous le nom de *Verrou*. On ne peut se dissimuler que les compositions licencieuses de cet artiste n'aient souvent effarouché la vertu et alarmé l'innocence. Tout en admirant le peintre, on ne saurait louer le talent dont le résultat allume les passions mauvaises et tend à la démoralisation.

En 1775, il se mit à peindre le salon de M^lle^ Guémard, son amante. Il la représenta en Terpsichore avec tous les attributs qui pouvaient la caractériser de la manière la plus séduisante. On raconte que les tableaux n'étaient pas encore terminés, lorsqu'on ne sait pourquoi, la demoiselle se brouillant avec son peintre, en appela un autre. Fragonard fut donc éconduit ; mais envieux de savoir ce que devenait son ouvrage entre les mains de son successeur, il trouva le moyen, quelques temps après, de s'introduire, pendant que l'atelier chômait. Apercevant dans un coin une palette et des couleurs, il imagine

sur le champ le moyen de se venger. En quatre coups de pinceau, il efface le sourire des lèvres de Terpsichore et leur donne l'expression de la colère furieuse, sans rien ôter d'ailleurs au portrait de sa ressemblance, quoiqu'il ait également touché aux yeux. Cela fait, il s'esquive au plus vite. Le malheur voulut que Mlle Guémard arrivât, elle-même, quelques instants après avec plusieurs de ses amies qui venaient juger du talent du peintre. Quelle ne fut pas son indignation, en se voyant défigurée en furie ! Mais plus sa colère éclata, plus la caricature devint ressemblante.

Ce qui caractérise les ouvrages de Fragonard, c'est une sorte de magie et de féerie. Pourtant il touchait tour à tour ses pinceaux sans oser en prendre un d'une main assurée : ses peintures se ressentent de cette indécision. Son style est agréable, mais point déterminé ; son dessin gracieux, non arrêté ; sa couleur factice et sans vigueur ; elle ressemble à une vapeur aérienne qui aurait emprunté des reflets à l'arc-en-ciel.

Il avait été nommé peintre du Roi et en touchait la pension ; il marchait à la fortune ; et quand il fut l'amant préféré de Mlle Guemard, il nageait au sein de l'opulence ; son chemin était semé de roses. Arriva la Révolution qui lui enleva ses ressources : il ne peignit plus, il dut même se cacher. Il eut faim, il eut froid, la vieillesse vint, la maladie et la mort. Il mourut à Paris le 22 août 1806, âgé de 77 ans.

Aujourd'hui on est à la recherche des Fragonards. L'artiste fit don à l'église cathédrale, où il avait été baptisé et où son fils Evariste avait reçu aussi le baptême, du *Lavement des pieds* qui se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement.

On voit aussi les belles peintures dont il a décoré sa maison paternelle, aujourd'hui maison Malvilan. Le baron Isnard possède quelques-unes de ses toiles. On pense que le

grand tableau du maître-autel de la Charité est un Fragonard (1). Nice a quelques Fragonards. On voit un portrait de l'acteur Garick, chez la comtesse de Castellane (rue Bréa); une *Bacchanale*, petit chef-d'œuvre, chez Mme la comtesse de la Luzerne (promenade des Anglais). En 1875, j'ai rencontré des Fragonards chez le docteur Barelli (place Garibaldi) et chez l'abbé Mouriés. Un officier du 111e avait exposé un Fragonard dans la galerie Portallier, en 1877 : c'étaient *deux Mendiants*, simple ébauche des premiers temps de notre artiste (2). Mais celui qui soit à Nice, soit à Paris, possède la plus riche collection de Fragonards, c'est M. Walferdin. On y admire, entre autres, un portrait bien ressemblant de Diderot.

Fragonard était marié à Marie-Anne Gérard, fille d'un parfumeur, dont il eut Alexandre Évariste, aussi peintre distingué. Voici l'extrait de baptême : « Aujourd'hui 26 octobre 1780, a été baptisé Alexandre Évariste Fragonard, fils du sieur Jean-Honoré, peintre du Roi et de demoiselle Marie-Anne Gérard, son épouse. Messire Mougins de Roquefort, curé de la cathédrale a fait le baptême. Le parrain a été Alexandre Maubert, négociant, la marraine demoiselle Marie-Catherine-Rose Mercurin, épouse de Pierre-Joseph Camatte, absent. Le grand-père paternel a signé. Signent Maubert, Mercurin, Camatte, Fragonard, Magdeleine.

(1) La ville de Grasse possède des tableaux de maître. A la Cathédrale, il y a *une belle Assomption de Subleiras, espagnol*; une *toile estimée* de M. Nègre, grassois, professeur au Lycée de Nice et inventeur de la gravure héliographique, c'est saint Antoine ensevelissant saint Paul, ermite. Le lion est là qui creuse la fosse. Ce tableau est un original.

A l'hôpital, *trois Rubens*, dons de Mme de Thorenc; deux autres beaux tableaux, dons de M. Perrolle ; d'un *Jugement dernier de Gué*, donné par le Gouvernement en 1841. MM. Roubaud, de Fontmichel, baron Isnard, etc., ont aussi des tableaux de prix.

(2) Cette notice de Fragonard est extraite de nos recherches particulières et des notices *Biographiques* de *Michaud*, *Feller*, *Larousse*; des *Éphémérides universelles*, etc.

[illegible] Fragonard que Marguerite Gérard, peintre elle-même, [illegible] ses leçons. Elle était née à Grasse en [illegible], de Claude Gilette Gérard, parfumeur et de [illegible]-Marie. Elle mourut à Grasse le 1er janvier 1822. Était-elle la sœur de Mme Fragonard (Marie-Anne Gérard)? Voici son acte de baptême. « Le 28 janvier 1761, a été baptisée Marguerite Gérard, fille du sieur Claude Gilette Gérard, parfumeur et dame Marie son épouse. Le parrain a été Honoré Isnard, négociant, et la marraine, demoiselle Marguerite [illegible], son épouse. Ont signé Gérard, H. Isnard, Gérard, [illegible], Isnard. L'abbé Chéry a fait le baptême. »

Fragonard Alexandre-Évariste, peintre et sculpteur, né à Grasse, comme nous l'avons dit, 26 octobre 1780, mourut à Paris le [illegible] novembre 1850. Élève de David, son maître disait de lui : « Il y a de l'huile dans cette lampe. » Il ne se trompait pas. Il exposa pour la première fois, au Salon de 1820. François Ier armé chevalier par Bayard ; Henri IV et Sully chez la belle Gabrielle.

En 1823, les bourgeois de Calais, Marie-Thérèse présentant son fils aux Hongrois.

En 1827, François Ier, recevant les tableaux de Primatrice.

En 1836, François Ier à Marignan.

En 1842, funérailles de Mazzaniello.

Il travailla avec son fils Théophile, dans les dernières années pour la manufacture de Sèvres.

Il est malheureux pour Fragonard Évariste, que le père ait éclipsé le fils. Le génie frivole de notre siècle a remis en faveur, depuis un certain nombre d'années, les tableaux de Fragonard père, et l'on ne pense pas à son fils. Évariste dépensa aussi son temps à des travaux pour le premier empire. Quand vint la Restauration, on laissa de côté les œuvres impériales. Pourtant la Restauration fit Évariste Chevalier de la Légion-d'Honneur, 1823 ; elle le char-

gea aussi de décorer le fronton de la Chambre des Députés. C'était la loi s'appuyant sur la force et la justice. Il devait encore décorer la façade de la Madeleine, lorsque la Révolution de 1830 éclata. Enfin il travaillait à un ouvrage considérable, et il avait déjà fait beaucoup de dessins et de gravures ; mais, tout resta en chemin. Quand les journaux annoncèrent sa mort, en 1850, on le croyait mort depuis vingt ans, dit son biographe.

La Préfecture de Nice possède dans ses salons un tableau de Fragonard Évariste.

Son fils, Théophile Fragonard, a commencé à exposer en 1831. Il se trouvait à Grasse pour l'inauguration de la statue de son illustre aïeul (22 août 1877.) C'est aussi un peintre de mérite.

### III. — BARRIÈRE DE SAINT-JEANNET

Membre de la Législative.

Barrière, notaire de Saint-Jeannet, qui faisait les affaires, des Villeneuves-Tourrettes, eut deux fils, Barrière Ier, l'aîné qui eut le majorat avec le notariat, et le second qui embrassa l'état ecclésiastique et parvint par son mérite à être aumônier du duc d'Orléans.

Notre Barrière II eut deux fils, dont l'un restera notaire à Saint-Jeannet, et l'autre ira rejoindre son oncle l'aumônier à Paris, où il apprendra le métier d'orfèvre, s'établira et deviendra la tige des Barrière dont est sorti le littérateur Louis Barrière.

Barrière III, aussi notaire à Saint-Jeannet, eut quatre enfants, l'aîné qui sera bénédictin de Saint-Maur, le deuxième prêtre, le troisième, notre membre de la législative, et le quatrième, propriétaire à Saint-Jeannet. Barrière III, à la mort de sa femme, vendit sa charge, et entra dans l'état ecclésiastique.

Son fils aîné, le bénédictin de Saint-Maur, fit ses études

au collège de Navarre à Paris. Ayant eu la place de premier dans sa classe, il obtint la décoration qu'on donnait au premier, et au lieu de l'attacher à sa boutonnière, il se mit à la [illegible] ce qui étonna beaucoup ses camarades et ses maîtres. « Pourquoi faites-vous cela ? lui dit-on. — Monsieur, répondit-il, c'est pour ne pas la perdre. » Il ne cessa plus d'occuper constamment la première place. Quand survint la grande révolution, il vint vivre à Saint-Jeannet au milieu de ses livres, qu'il ne quittait jamais, étant un puits de science et d'érudition.

Le [illegible] représentant fut chef du directoire de Saint-Paul en 17[illegible] ; puis l'un des administrateurs et organisateurs du gouvernement français à Nice, de 1792 à 1794. Nommé à la législative, c'est lui qui en pleine tribune, dit en parlant de Bonaparte : « J'aime le consul, mais je n'aime pas le consulat. » Le premier consul ne le lui pardonna pas. Il l'exila en l'envoyant à Naples, comme directeur des domaines. Après la Restauration, il vécut à Castellane, où il voyait souvent le marquis d'Eoulx, son ami. Sa plus douce occupation était la culture de son petit jardin. Il passait pour un républicain modéré, franc et loyal et pour un bon administrateur (1).

## IV. — LES COMTES THAON DE SAINT-ANDRÉ ET DE REVEL.

Thaon Charles-François, comte de Revel et de Saint-André, naquit à Nice le 28 février 1725. Sa famille serait originaire d'Ecosse : elle descendrait d'un jeune page écossais qui suivit en France Marie-Stuart, lorsqu'elle vint épouser François Ier. Au XVIIIe siècle, Pierre-Antoine Thaon, écuyer de Lantosque, épouse Cassandre de Chabaud, fille de Henri de Chabaud, comte de Tourrettes, et de Martin de Laugier. En 1685, il transige avec les co-

(1) J'ai eu au collège de Vence pour élèves trois de ses petits neveux qui sont aujourd'hui établis à Marseille.

héritiers du comte de Tourrette pour le fief de Tourrette-Chabaud. En 1687, Pierre-Antoine et Gaspard Thaon, gentilshommes de Lantosque, obtiennent l'investiture des fiefs de Saint-André et du Plan de Revel, et l'érection de ces fiefs en marquisat et en comté. Pierre fut marquis de Saint-André, et Gaspard, comte de Revel. Celui-ci eut plusieurs fils, dont l'un fut père de Charles-Pierre, et les deux autres chevaliers de Malte. Charles-François fut élevé à l'académie royale de Turin, en sortit en 1740 porte-enseigne dans le régiment de Saluce ; fut lieutenant en 1741 dans le régiment de la marine ; se distingua dans les campagnes de 1743 à 1747 ; reçut son brevet de lieutenant-colonel en 1768 ; de colonel en 1771 ; de brigadier en 1774, et de major-général, 1er décembre 1780. Le roi Victor-Amédée lui donna en 1781 le gouvernement du comté de Nice, où il se fit chérir. Lieutenant-général en 1783 ; il fut envoyé en Sardaigne avec le titre de vice-roi, 1er mai. Il commanda un corps d'armée dans les Alpes-Maritimes en 1792. Son fils Ignace, qui était ministre du roi de Hollande, vint se ranger sous ses ordres. Son autre fils servit dans le régiment de Nice, puis dans le régiment de Suse en 1793.

Nous avons dit le courage qu'il déploya à l'armée des Alpes, et comment le feld-maréchal de Wins le supplanta. En 1797, devenu gouverneur de Turin, il montra autant de fermeté que de prudence. En 1798, gardé à vue par nos troupes d'occupation, il vit emmener en France ses deux fils comme ôtages. Pour lui, il parvint à s'évader, en mai 1799, et fut nommé par le roi, lieutenant-général dans ses États de terre ferme, avec plein exercice de l'autorité royale. Après Marengo, il se retira, lui et ses deux fils, à Livourne. Vénéré de tous, il mourut pieusement le 14 décembre 1807, à Cagliari, où est son tombeau.

Joseph Alexandre, son fils aîné, nommé colonel du régiment de Suze en 1793, suivit son père avec distinction.

En 1798, il fut conduit avec son frère comme ôtage, à Grenoble, puis à Dijon. Tous d'eux s'évadèrent, la même année. Il eut le grade de général d'infanterie en 1812; il mourut, en 1820, gouverneur de Turin et inspecteur général des armées du roi.

Ignace, chevalier de Revel, diplomate distingué, comme nous l'avons dit, revint de Hollande rejoindre son père à l'armée des Alpes-Maritimes. Il conduisit à Toulon, en 1793, les troupes piémontaises, ayant le titre de lieutedant-colonel. Le ministre Pitt, au parlement d'Angleterre, loua la valeur du chevalier de Revel, quand le général Ghara fut fait prisonnier. Le 9 août 1794, il était colonel du régiment de Nice, puis quartier-maître général du corps d'armée que commandait le duc d'Aoste. Il eut le gouvernement d'Asti, pendant que son père gouvernait Turin. Nous avons vu qu'il fut pris aussi comme ôtage avec son frère en 1796. Le roi le nomma gouverneur de Gènes en 1814 ; puis vice-roi de Sardaigne, gouverneur de Turin ; il fut chargé du gouvernement provisoire dans la révolution de 1821. Il est mort le 25 janvier 1831. Esprit, courage, prévoyance, voilà la devise du chevalier de Revel. On a de lui, imprimé, son testament politique, ouvrage remarquable. Il était intimement lié avec le comte Joseph de Maîstre.

## V. — FAMILLE D'AUVARE.

Comme nous avons emprunté beaucoup de documents au manuscrit de M. le général d'Auvare et que cette famille a joué un rôle important dans le comté de Nice, nous avons cru devoir en donner aussi la notice, d'après les renseignements puisés dans la famille même.

La maison de Corporandy d'Auvare établie dans la ville de Nice, est propriétaire à Cimiez et originaire de La Croix (Alpes-Maritimes). Cette commune de l'arron-

dissement de Puget-Théniers a appartenu à différentes époques tantôt à la France, tantôt au Piémont et c'est pourquoi les membres de la maison des barons d'Auvare ont servi alternativement la France et le royaume de Sardaigne. C'est au Château de La Croix, berceau de la famille, que cette famille habite encore aujourd'hui pendant l'été.

La Croix, située sur une éminence, fut d'abord un Château-fort des Templiers autour duquel s'établirent différentes familles, entre autres, celle de Corporandy. Après la suppression de l'ordre, La Croix appartint, partie aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, partie aux Villeneuve-Beauregard. En 1705, Louis Corporandy acquit de Villenueve-Beauregard ce qu'ils possédaient à Auvare et à La Croix et il en reçut l'investiture, avec le titre de comte en 1705. (Brevet du Roi, 3 mars 1705). Voici l'arbre généalogique de la famille :

I. Nicolas de Corporandy, lieutenant du juge, père de Jean.

II. Jean qui succède à son père, comme lieutenant du juge, dont Louis.

III. Louis, seigneur d'Auvare, qui en 1705, a, le premier, le titre de baron d'Auvare et le passe à ses descendants. Il a pour fils André.

IV. André, baron d'Auvare, licencié en droit à l'université d'Aix, préfet de Barcelonette (1) et conseiller du Roi, eut de son mariage avec noble demoiselle Hermione de Amicis, deux fils : Claude et Joseph-Gaspard, né en 1722 à La Croix. André donna l'hospitalité en 1743 à Dom Philippe et en reçut son portrait et une médaille d'or.

V. Joseph-Gaspard, seigneur de Verrayon, lieutenant-général au service de la France, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef à Antibes en 1778 ; il passe de là à la

(1) Arch. de la Préfecture de Nice. Intendance de Grasse S. G. Lettres de M. d'Auvare, gouverneur de Barcelonette (22 mai 1759 et 28 juillet 1760 pour les travaux aux fortifications d'Entrevaux et de Guillaumes).

circonscription d'Entrevaux en 1780. Il resta célibataire et mourut à La Croix en 1804. (Le fief de Verrayon lui avait été apporté en dot par sa femme Hermione de Amicis.)

VI. Claude, baron d'Auvare, coseigneur de La Croix, licencié en droit de la Faculté d'Aix, jurisconsulte distingué, subdélégué de l'intendance de Provence, eut de son union avec Marie de Chabaud, trois fils : Joseph-Félix, né à La Croix en 1760; Auguste d'Auvare qui prit du service en Prusse ; Paul, le lieutenant-colonel qui commande la province de Biéla, chevalier des SS. Maurice et Lazare.

VII. Joseph-Félix, baron d'Auvare, major-général, chevalier des SS. Maurice et Lazare, eut de son mariage avec Antoinette d'Étienne du Brugnet trois fils : Charles-Marcellin, Auguste le vice-amiral, chevalier grand'croix des SS. Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie; Alexandre, lieutenant-général, grand-officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, lequel épousa la comtesse Marie-Visconti.

C'est le général J. Félix qui a laissé le manuscrit que nous a prêté son fils, le général Marcellin. Il est mort à Nice en 1846.

VIII. Charles-Marcellin, baron d'Auvare, major-général, commandeur des SS. Maurice et Lazare, officier de l'ordre de la Couronne d'Italie, a eu de son mariage avec noble demoiselle Angélique Vitale de Pallières, trois fils : Louis, officier au régiment des lanciens de Novare ; Alexandre, officier d'artillerie ; Casimir, lieutenant dans la garde mobilisée, au service de l'Italie.

La *Biographie Niçoise* de M. Toselli, d'après les notes de M. le baron, général d'Auvarre-Marcellin, a consacré deux notices spéciales aux généraux Gaspard et Félix. Nous les analysons ici.

Joseph-Gaspard d'Auvare, sieur de Verrayon, naquit à la Croix, le 1er juin 1722, d'André Corporandi, baron d'Auvare, et d'Hermionne de Amicis. C'était le fils cadet

d'André, préfet de Barcelonnette depuis 1726. La Croix appartenait à la France, et ce n'est qu'en 1760, à l'époque du traité de délimitation, qu'elle fut annexée au Comté de Nice, en échange d'autres pays. Gaspard, après avoir fait de bonnes études mathématiques à la célèbre école de Mézière, entra en 1745, comme volontaire, dans le corps de génie français, sous le nom du sieur de Verrayon. Il se distingua aux combats de Tanaro et de Bassignano, le 25 novembre 1745, aux sièges de Tortone, d'Alexandrie, de Valence et de Casal, où il fut, dans un assaut, blessé à la tête par un éclat de bombe. Il servit comme aide-de-camp du général de Mailly ; et le 14 octobre, 1746, il fut nommé lieutenant dans le régiment d'Aquitaine. Ingénieur ordinaire 1[er] janvier 1750, il eut le grade de capitaine le 28 octobre 1754. En 1770, il fut nommé chevalier de Sains-Louis, par décret de Fontainebleau, 13 novembre. En 1773, nous le trouvons ingénieur en chef à Antibes, où il exécute différents travaux, soit pour le gouvernement, soit pour la ville. Il passe ensuite à Entrevaux. En 1788, 9 mars, il reçoit sa nomination de maréchal de camp. Il est l'objet d'éloges particuliers au camp de Beaucaire, il se distingue en Westphalie et sur le Rhin ; à l'île d'Oléron, et enfin en Corse. Il comptait sept campagnes, quinze tranchées, une blessure glorieuse lorsqu'il fut nommé, le 8 mars 1793, général de division à l'armée des Pyrénées-Orientales. « C'est dans les moments de crise, lui écrivent les représentants du peuple, que les hommes de talent se doivent à la Patrie. Persuadés de trouver en vous, citoyen général, le chef qui convient dans cette partie de la République, nous n'hésitons pas à vous y appeler. Hâtez-vous de répondre à notre vœu. Vous vous mettrez à la tête d'une armée qui a déjà en vous la plus grande confiance, et qui brûle du désir de combattre et de vaincre. Gaspard se rendit à Perpignan que menaçaient les Espagnols, refusa le commandement en chef, et concourut puissamment avec

Figueiras à nos victoires. Après avoir obtenu sa retraite, il revint à Entrevaux, où il ne songea plus qu'à son salut et aux actes de charité. Il finit pieusement ses jours à La Croix, 1er mai 1804, à l'âge de 82 ans.

Joseph-Félix, baron d'Auvare, son neveu, naquit aussi à La Croix en 1763. Il était fils de Claude, baron d'Auvare, frère aîné de Gaspard de Verrayon, et de Marie de Chabaud. Il adopta, ainsi que son frère Paul, la nationalité italienne. Après avoir fait de bonnes études au collége de Marseille, où il remporta le premier prix Matignon, il prit du service dans l'armée de Victor-Amédée, et fut nommé en 1783, sous-lieutenant au régiment de Nice. Il se distingua dans les guerres des Alpes-Maritimes, au Raous, au Brec d'Utelle, 1793 ; à Saint-Véran, où il sauva, en 1800, le général autrichien Garoup. En 1815, il passa major ; lieutenant-colonel en 1817 ; colonel en 1821, et gouverneur de Sanremo ; en 1826, gouverneur de Savone. Il était aussi bon capitaine que littérateur et écrivain distingué. Il a laissé des manuscrits intéressants que possède son fils le baron Marcellin. Quand son oncle servit en 1793, du côté de la France, on pensa bien qu'on ne pouvait lui donner un commandement dans les Alpes-Maritimes contre son neveu et contre ses concitoyens. Il est mort à Nice, en mai 1846. Le baron Félix d'Auvare avait aussi toutes les vertus héréditaires dans sa famille : bonté, piété et bienfaisance. Ses fils, Marcellin, l'amiral Auguste, et le lieutenant-général Alexandre, marchent sur les traces glorieuses de leurs ancêtres. Le tombeau de la famille d'Auvare est à Cimiés.

## VI. — MONSEIGNEUR COLONNA D'ISTRIA, ÉVÊQUE DE NICE ET LE CHANOINE DE CESSOLE.

Jean-Baptiste Colonna d'Istria, naquit à Béchisano (Corse), en 1758, de l'illustre famille italienne des Colonna,

qui avait fait branche en Corse sous le nom d'Istria. Il était allié à l'empereur Napoléon. Il fit ses études théologiques à Aix en Provence, où il fut ordonné prêtre. Les troubles de la France le forcèrent de se réfugier à Rome. Nommé évêque de Nice, en 1802, il fut consacré à Paris, le 11 juillet 1802; et arriva dans son diocèse, le 4 septembre. Il fit son entrée solennelle, le dimanche suivant, au milieu d'un grand concours de peuple. Il se mit aussitôt à l'œuvre de la réorganisation de son diocèse.

Monseigneur Colonna était la charité personnifiée. Il ne pouvait refuser à un pauvre. Imitant lui-même la pauvreté du Divin Maître, il se privait de tout pour venir en aide aux malheureux. Aussi, sa nourriture, son ameublement étaient des plus simples. Jamais il n'allait en voiture. Il avait à peine une couverture pour son lit. Le roi ayant appris qu'il se trouvait dans un état voisin de l'indigence, lui envoya, sur sa cassette, une somme de 4,000 francs pour qu'il se meublât convenablement. Tout cet argent s'en alla aux pauvres. Le roi lui ayant envoyé des effets, de la vaisselle, il vendit tout. On parle surtout d'une couverture qu'il avait donnée pendant le rude hiver de 1820. On la vit à l'étalage d'un brocanteur, on la racheta et on la reporta à l'évêché. L'évêque ne put pas la garder; on la lui racheta encore, et ce manége se répéta plusieurs fois, jusqu'à ce que la charité de l'évêque l'emportât victorieusement. Le roi l'engageait un jour à se servir utilement pour lui-même de ce qu'il lui remettait : « Sire, répondit-il, je place ce que l'on me donne à intérêt. Et puis je ne suis pas tranquille tant que j'ai quelque chose dans mes appartements, car tant de pauvres n'ont rien. On me donne, je donne. » Et le roi se mit à rire.

Ses domestiques, voyant qu'il n'avait plus de linge, lui achetèrent un jour de la toile. Mais pendant qu'ils étaient allés chercher l'ouvrière, la toile avait disparu. Le saint prélat l'avait donnée à une pauvre femme.

On était quelquefois aux expédients pour son dîner.

Quelle frugalité ! quelle sévérité et quelle austérité pour son corps, quoiqu'il fût pourtant d'une faible complexion !

Dans le même temps, le curé de la cathédrale, le chanoine Donaudi, rivalisait de charité avec son saint évêque. Au moment du repas, si un pauvre venait lui demander du pain, il donnait aussitôt tout ce qui était préparé à la cuisine, et sa domestique de lui dire d'un ton dépité : « Et vous, M. le curé, que mangerez-vous ? » Il se contentait de pain et d'eau. Un soir d'hiver, il rencontra un pauvre si dénué d'habits, qu'entrant sous une porte, il se défit de ses vêtements de dessous, et les donna au pauvre. Quand il n'avait plus d'argent, il se dépouillait de ses effets, même de son mouchoir.«Vous vendrez cela, disait-il, pour avoir quelques sous.

La nuit, on put rencontrer plus d'une fois le digne curé, portant sur ses épaules, matelas, couvertures, effets, où il en manquait, et recommandant toujours le secret. Une fois, il se trouva vis-à-vis d'un médecin qu'il connaissait intimement, et qui était appelé de nuit chez un malade. « Quoi ! vous, M. le curé ! — Oui, répondit-il, chacun à son métier ! » Tel doit-être le vrai prêtre de Jésus-Christ.

Quand M$^{gr}$ Colonna dut quitter Nice, le gouverneur lui demanda discrètement s'il avait besoin de quelque argent ; qu'il était chargé de la part du Roi de lui remettre ce qu'il désirerait. Le saint évêque déclara n'avoir nul besoin : ce qu'on le força de prendre, il le distribua aux pauvres en arrivant à Rome. Dans sa dernière maladie, il dit aux PP. du couvent de Sainte-Sabine, où il s'était retiré : « Vendez ma croix, mon anneau et les boucles de mes souliers ; je ne veux pas descendre dans le tombeau, en emportant quelque chose aux pauvres. » Et il fallut qu'on exécutât ses ordres aussitôt. Il mourait le même jour dans le Seigneur.

Parlez à Nice de Mgr Colonna, il a gardé la réputation d'un saint. Et pourtant, des hommes se sont trouvés qui l'ont abreuvé de chagrin, et forcé de se démettre de son siége en 1832. Les évêques de Nice ont de la peine à finir leurs jours dans leur ville épiscopale. Mgr Valperga, après avoir remis son évêché entre les mains de Pie VII, est mort à Magliona en 1803. Mgr Colonna meurt à Rome en 1835, 2 mai. Son successeur, Mgr Galvano meurt à Bibbiano, le 17 août 1855. Et en 1877, le charitable Mgr Sola, dans sa 87e année, se démet de son siége.

## VII. — LE CHANOINE DOM EUGÈNE SPITALIER DE CESSOLE

### Fondateur des Cessolines.

Puisque nous parlons des apôtres de la charité, pourquoi ne nommerions-nous pas ici un autre personnage aussi humble que méritant, dont Nice, doit se sentir fière.

Eugène Spitalier de Cessole naquit à Nice en 1785, du comte Jean-Joseph et de Rosalie Rippert de Montclar. Il eut pour frère aîné le comte Hilarion, président du Sénat. Pour lui il voulait embrasser l'état ecclésiastique ; mais comme on était en pleine révolution, il prit du service militaire dans le régiment de Nice où était son frère, sous les ordres du comte de Revel qui en était le colenel. Après la bataille de Marengo, notre jeune officier, de retour à Nice, entra au Séminaire en 1808 et fut signalé par Mgr Colonna, comme le modèle de la communauté. Ayant obtenu dans les examens le premier prix qui méritait la bourse gratuite, il l'offrit en faveur du séminariste le plus pauvre. Il fut ordonné prêtre en 1812. C'est alors qu'il commença l'exercice de cette belle vertu qui est l'âme du christianisme, la charité. Avec l'aide de quelques personnes charitables, qu'il intéressa à son œuvre, il se mit en 1813 à recueillir dans deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre

pour les filles, tous les enfants pauvres, leur fournissant livres et cahiers. Il obtint du préfet Dubouchage une partie de l'ancienne maison des Visitandines qui tombait presque en ruines et il se mit à la reconstruire à ses frais. Là il distribua, dans ces années de misère, des soupes et des vivres à plus de cinq cents malheureux affamés, préludant à la fondation des fourneaux économiques qui seront installés plus tard, dans cette même maison des Cessolines et dirigés par les dignes successeurs de l'abbé de Cessole.

Tous les jeudis, il faisait le catéchisme à ses pauvres, ne négligeant pas plus l'âme que le corps. De 1815 à 1820, il distribua des soupes pour une somme de 48,548 francs. En 1815 ayant obtenu du gouvernement Sarde la concession provisoire du local actuel, il recueillit les filles délaissées et sans ouvrage, dont le chiffre monta bientôt à plus de cent. Il les fit élever de manière à les rendre aptes à leur sortie pour différents emplois. Il lui fallait des religieuses. Il s'entoura de dames, de filles pieuses et dévouées qui sans être astreintes par aucun vœu s'engagèrent à porter un humble costume, à mener une vie régulière et mortifiée et à diriger cet œuvre qui reçut le nom d'*Hospice de la Providence*. Par décret royal du 30 mai 1820 l'Hospice obtint son existence légale, l'approbation de ses statuts avec confirmation de la concession de l'ancien Monastère de la Visitation. Telle fut l'institution des Cessolines. En même temps notre saint prêtre formait une société de dames charitables qu'il chargea de procurer des secours aux malades à domicile, aux familles sans ressource, aux pauvres honteux et aux petits enfants naissants.

Il consacra à ces divers établissements plus de cent cinquante mille francs de sa fortune. A une heure déterminée du jour, il accordait audience à ses pauvres, donnait des secours aux uns, des conseils aux autres et à tous des consolations. Jamais on n'oubliera son dévouement et celui de

ses sœurs dans les trois apparitions du choléra à Nice. Une sœur Cessoline fut atteinte de la maladie à l'hôpital établi au grand Séminaire, mais l'Hospice a toujours été épargné. Plusieurs Cessolines furent victimes de leur héroïsme.

Le 23 octobre 1835, l'abbé de Cessole recevait une lettre de félicitation de la part du Conseil municipal. L'Administration diocésaine n'avait pas oublié tant de charité. En 1821 le Chapitre l'avait admis dans son corps, comme chanoine titulaire.

Le Gouvernement n'était pas resté en arrière. Le Roi l'avait fait chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. A la mort du chanoine Trinquiéri, il lui succéda comme abbé mîtré de Saint-Pons et comte de Saint-Blaise. Plusieurs évêchés lui furent offerts, et entre autres celui de Vintimille qu'il refusa constamment. Cette belle vie d'abnégation, de charité s'écoula en faisant le bien, jusqu'à ce que Dieu voulut qu'elle reçut sa récompense dans le Paradis. Le chanoine de Cessole rendit paisiblement à Dieu sa belle âme le 29 mars 1864. Il avait quatre-vingts ans. Ce fut un deuil général. Le corps municipal, le préfet M. Gavini de Campile, le Chapitre, les corps religieux, tout le clergé, une foule innombrable assistèrent à son convoi. Mgr Sola fit l'absoute ; le chanoine Barralis prononça son oraison funèbre. Lorsqu'on déposa son corps vénéré dans le cimetière de l'hospice de la Providence, les assistants confondirent leurs larmes avec celles des Cessolines qui éclataient en sanglots et en lamentations.

Le digne baron général d'Auvare a consacré une notice au chanoine de Cessole. MM. le chanoine Brès et l'abbé Boniffacy continuent l'œuvre. Ils ont même mis gratuitement une salle et quatre sœurs à la disposition du comité des Fourneaux économiques, qui fonctionnent admirablement à Nice depuis le 15 décembre 1869.

VIII. — ACTE DE MARIAGE DE MASSÉNA (1).

« L'an mil sept cent quatre-vingt-neuf et le dix du mois d'août, sieur André Masséna, âgé de trente-un ans, fils de défunt Jules César, négociant et de feu demoiselle Catherine Fabre, ancien adjudant du régiment des chasseurs-royaux de Provence, habitant dans cette ville, d'une part, et demoiselle Marie-Rosalie Lamarre, âgée de vingt-quatre ans, fille du sieur Joseph, maître en chirurgie et de demoiselle Marie-Anne-Hippolyte Aubanel de cette ville, d'autre part, ont été mariés et ont reçu la bénédiction nuptiale par nous prêtre soussigné de cette église et selon les formes du Concile de Trente, après une seule publication faite dans cette paroisse, accordé par M. le général de division, le 4 du courant et signé de lui, Montchoisy, major, Court, greffier, D'Allons, lieutenant-général audit régiment de Provence. Présents : le père de l'épouse et la mère. Témoins : maître Louis Dolle, notaire, le sieur Lamarre, notaire, Gautier, Antoine Roux, négociant, Alexandre Roux, bourgeois de la ville de Toulon, qui ont signé avec les parties. — Ardisson, prêtre-vicaire. »

Pour ceux qui penseraient que Masséna est né à Levens, nous extrayons l'acte suivant du *Guide de M. Negrin*, p. 32 :

« Nizza, parrocchia di Santa Reparata. Alli 8 maggio 1758, Andrea Massena, figlio del nob. Giulio e di Cattarina Fabre, giugali Massena, nato li sei corrente, battezzato oggi da me Ignazio Cacciardi, can° coad$^{e}$. Il padrino il nob. Andrea Deporta, e la madrina la nob. Cattarina Massena. »

Il est né sur l'ancien quai Saint-Jean-Baptiste (extrémité orientale du Grand-Hôtel).

(1) Extrait des registres de l'État-Civil d'Antibes, dû à M. Dulys d'Antibes, arrière petit-fils de M. d'Aubeterre, major du Fort-Carré de 1746 à 1789.

Masséna eut trois enfants : Prosper qui mourut chef d'escadron à vingt-trois ans ; Victor, aujourd'hui duc de Rivoli, et M[lle] Masséna qui a épousé en 1814 le maréchal Reille, antibois.

IX. — LETTRE DE LA MARÉCHALE MASSÉNA A MADAME GUÉRIN DE VENCE.

Paris, 4 mai 1810.

MADAME,

« J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite le 15 avril dernier. Je suis extrêmement sensible à la part que vous avez prise à la nouvelle illustration de ma famille et aux marques de munificence dont il a plu à S. M. l'Empereur de m'honorer. Je sais que vous nous êtes sincèrement attachée, ce qui me rend précieux les vœux que vous faites pour notre conservation.

« Quoique vous ne m'ayez pas parlé de vos enfants qui sont à l'armée, je n'ai pas manqué dans le temps de les recommander au maréchal d'Augereau dans le corps duquel ils se trouvaient. Il les avait appelés et distingués. Il n'aurait pas manqué de leur procurer de l'avancement, s'il avait continué dans ce commandement. Il vient d'être remplacé par le maréchal Macdonald avec lequel je n'ai aucune relation.

« Vous avez sans doute appris le départ de mon époux pour le commandement de l'armée du Portugal. Si le régiment de vos fils se trouve sous ses ordres, vous savez combien il vous est attaché. Vous pouvez être persuadée de tout l'intérêt qu'il leur portera.

« Je viens de recevoir dans ce moment la caisse de citrons, gâteaux et parfumeries que vous avez eu la complaisance de m'envoyer. Tout est arrivé parfaitement conservé. Recevez mes remerciements les plus sincères, ainsi que ceux de ma fille qui me charge de vous présenter ses hommages.

« La nouvelle organisation judiciaire ne préjudicie en

rien à Monsieur votre mari. Il a le droit de rentrer dans les Cours d'assises et il ne peut manquer d'y être placé d'une manière conforme à ses mérites. Si je puis y contribuer, j'en saisirai les occasions avec empressement.

« Recevez l'assurance de mon inaltérable amitié.

« La Maréchale princesse d'Essling-Masséna. »

### X. — ARRESTATION DES BARBETS A SAINT-ÉTIENNE DE NICE ET AILLEURS.

7 fructidor au VII. — 25 août 1800.

Le 27 prairial (16 juin). En suite des ordres du brave général Garcin, le sieur Albertini fut chargé d'arrêter les brigands et barbets. Il se rendit dès le commencement de juillet dans le centre de Périnalde avec un détachement de cent quarante-deux hommes, guidé par une certaine Madeleine Boéro d'Apricale, habillée en homme, femme convaincue de complicité avec les barbets, et comme telle arrêtée et traduite par ordre du commandant Gastaldi, juge de paix de ce canton avec plusieurs autres, il y a deux ans, devant le conseil de guerre séant à Nice, puis mise en liberté par le jury de Monaco.

Albertini établit son quartier général, à Dolceacqua, d'où ses hommes commirent mille dépradations dans les communes environnantes ; et sans faire marcher sa troupe, vers la montagne où se tenaient les barbets, il se contenta d'opérer quelques arrestations arbitraires et de menacer les agents municipaux.

17 thermidor, an VIII. — 5 août.

Treize gendarmes rassemblés à Nice, ont l'ordre de se rendre à Saint-Etienne de Nice, sous le commandement de Jean Rivan, maréchal de logis, pour y arrêter les quatre frères Contes, dits Brocard, prévenus d'être les au-

teurs et complices de l'assassinat et des vols commis sur la personne du général Raoul, sur la route du Var, le 20 floréal dernier (10 mai 1800). Les gendarmes arrivés à Saint-Etienne se dispersent pour cerner les deux maisons des dits quatre frères; et au lever du soleil, le brigadier Devauversin, accompagné de quatre gendarmes, a frappé à la porte d'une des dites maisons et a demandé le nommé Baptiste Contes. « Celui-ci s'est rendu à mon appel. De là, ils sont allés à l'autre maison, où une vieille femme seule a répondu. Il lui ont demandé si elle était la maîtresse du logis et la mère des quatre fils Contes. Elle a répondu affirmativement. Ils ont demandé ensuite où étaient ses enfants. Elle a dit qu'elle n'en savait rien. Ils ont procédé ensuite à la visite. Cette femme les a priés de ne pas faire comme le citoyen Albertini, chef de bataillon, commandant les éclaireurs, lequel, le 15 juillet dernier, avait volé la montre de son mari, tout son linge, ses poules et son argent. — Cependant deux gendarmes placés en vedette aperçurent deux individus qui arrivaient et qui paraissaient être deux des quatre, et coururent pour les saisir. Ceux-ci avaient pris la fuite. Les autres gendarmes menacèrent de faire feu.

Ils ne purent en saisir qu'un, Annibal Contes. Ils conduisirent ces deux hommes devant le général Garcin. Jean-Baptiste, trouvé innoncent, fut mis en liberté. Annibal fut reconnu pour avoir fait partie de la bande Figon ; il avoua avoir arrêté une voiture sur la route du Var, et n'avoir eu pour sa part qu'un mouton qu'il a donné au commandant Albertini ; qu'une autre fois, il avait arrêté un homme avec sa femme, et que la bande avait pris deux sacs de linge dont il n'avait rien eu.

(Procès-verbal signé Rivan, maréchal de logis; Devauversin, brigadier ; Laparre, Mandin, Rancurel, Delubac, Provers, Négrier, Miller, Gérard, Durguis, Dechère, Vigier, gendarmes.)

(Archives de la Préfecture de Nice. Police. An VIII.)

## XI. — AUTRICHIENS DÉSERTEURS

8 mars 1793.

« Les citoyens Jean Rither, Jean Remper, Adam Jerlanh, J. Décher, J. Schmit, A. Leikon, H. Kien, déserteurs autrichiens ont déclaré que le commandant de camp piémontais, régiment de Salluce, les ayant envoyés, le 12 du courant, sous la conduite de J. Rither, caporal du régiment de Belgioso, allemand, en avant-garde, avec un détachement de trente Piémontais, au lieu d'exécuter les ordres qu'ils avaient reçus du commandant, et brûlant depuis longtemps du désir de venir rejoindre les soldats de la Liberté, eux sept, nommés plus haut se sont détournés de la route qui leur avait été tracée, ont abandonné le drapeau autrichien, et sont venus se ranger sous le drapeau de la Liberté. Étant arrivés à Lantosca, où se trouvait le général Dagobert, commandant les troupes françaises, ils se sont présentés à lui, lui ont remis leurs fusils, sabres et gibernes, et lui ont dit qu'ils venaient se ranger sous son drapeau. Le général les a reçus avec fraternité, leur a fait donner à manger et à boire, et les a prévenus qu'ils ne seraient pas regardés comme prisonniers, et qu'ils entreraient dans l'armée de la République ; puis il leur a fait prendre la route de Nice. Ces braves frères d'armes, ensuite des ordres du général, se sont rendus à l'Escarène, d'où des défenseurs de la République les ont escortés à Nice. Mais quelle a été leur surprise, lorsque arrivés en cette ville, ils ont été mis en prison et traités comme les autres prisonniers que les troupes françaises ont faits. Ils ont porté plainte de ce traitement au commandant des dragons qui leur répondit que le général n'étant pas pour le moment à Nice, il ne pouvait être fait droit à leur réclamation.

Arrivés en cette ville de Grasse, ils protestent de nouveau contre le traitement qu'on leur a fait subir, et décla-

rent qu'ils veulent vivre libres ou mourir sous les drapeaux de la République française. — Le lendemain on les dirigea sur Marseille pour être présentés au commandant du département des Bouches-du-Rhône.

(Archives de la Préfec. District de Grasse. Registre du Directoire. 1793.

## XII. — DOCUMENTS SUR LES DERNIERS MARQUIS DE VENCE.

Notification de la mort du marquis de Vence à M. le président Guérin (Vençois).

Paris, 11 septembre 1819.

« Monsieur le maréchal de camp, comte de Vence, colonel des hussards de la garde royale et Madame la comtesse de Vence, Monsieur le marquis et madame la marquise de Bassompierre, Mademoiselle de Vence, Monsieur Madame et Mademoiselle de Bassompierre, ont l'honneur de vous faire part de la perte qu'ils viennent de faire de Monsieur Pierre-Paul-Ours-Hélion de Villeneuve, marquis de Vence, pair de France, maréchal de camp et des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, leur père, beau-père et aïeul décédé à Paris, le 9 septembre 1819, en son hôtel rue Belle-Chasse, n° 17. »

Le marquis de Vence était le fils unique de Jean-Alexandre-Romée de Villeneuve et de Angélique-Louise de Larochefoucauld Seugère, et petit-fils d'Alexandre-Gaspard de Villeneuve et de Madeleine-Sophie de Simiane petite-fille de Madame de Sévigné.

Il était le vingt-cinquième seigneur de Vence.

I. Alexandre-Gaspard et Madeleine-Sophie de Simiane eurent pour enfants :

Pauline, née en 1723, qui épousera Jérôme de Peyre, comte de Châteauneuf-les-Nice.

Julie née en 1726, mariée avec M. de Saint-Vincent, en 1780.

Autre Pauline, mariée avec Joseph-Ours-Hélion de Villeneuve, marquis de Flayosc.

Jean-Joseph-César-Alexandre, né en 1728, qui succèdera en 1774.

II. Jean-Joseph-César-Alexandre et Angélique-Louise de la Rochefoucauld eurent :

Pierre-Paul-Ours-Hélion, qui succèdera en 1780.

Marie mariée à M. de Chaffault.

Alexandrine-Charlotte-Adélaïde, à M. de Bardonenche en 1773 et au marquis de Perrier en 1781.

Madeleine-Alexandrine-Julie, à Joseph Guichard de Villeneuve, marquis de Tourrettes-Vence.

Sophie-Rosalie-Irène.

III. Pierre-Paul-Ours-Hélion et Clémentine de Laage mariés en 1785, eurent :

Clément-Louis-Hélion, né en 1786, qui succèdera en 1819.

N. de Villeneuve mariée avec le marquis de Bassompierre.

IV. Clément-Louis-Hélion et Aymare-Juliette d'Harcourt n'auront que des filles :

Anne-Marie mariée avec le comte de Divonne.

Antoinette avec le comte de Luçay.

Pauline avec le marquis d'Andigné.

Le dernier marquis de Vence étant mort en 1834, sa veuve acheta, en 1834, le château de Chalmaison (commune d'Everly, Seine-et-Marne), où elle mourut le 18 septembre 1859. Son château fut vendu par les héritiers en 1860.

XIII. — LETTRE DU DERNIER MARQUIS DE VENCE A M. LE PRÉSIDENT GUÉRIN, A VENCE.

« Marseille, 16 décembre 1819.

« MONSIEUR,

« Je compte terminer un voyage que je fais dans ce moment-ci en Provence, en visitant comme voyageur le vieux château de ma jeunesse. J'espère avoir le plaisir de vous voir à Vence et de vous y remercier de l'attache-

ment que vous m'avez témoigné pour la mémoire de mon père, lorsque j'ai eu le malheur de le perdre. Le chagrin de sa perte, le besoin de m'en distraire, le désir de reconnaître une province qui renferme tant de souvenirs intéressants pour moi m'ont également engagé à faire un voyage, avant l'époque où les sujets de discussion de la Chambre des Pairs deviendront assez intéressants pour que mon premier devoir soit d'aller y joindre ma voix à celle de tous les bons Français qui veulent franchement le maintien du légitime et paternel gouvernement rendu à notre pays par la Providence. Union de tous les honnêtes gens, oubli de tous les torts, abandon sincère de toutes les idées incompatibles avec le gouvernement constitutionnel, voilà mes principes, et je suis bien aise de vous les faire connaître, afin que vous et tous les habitants de Vence avec qui vous avez occasion de vous entretenir de moi, sachiez bien qu'après avoir passé les quinze premières années de ma vie à gagner, dans les campagnes mémorables de la France, le grade d'officier général, aujourd'hui Pair de France, je sais plus que bien d'autres comprendre toutes les nuances d'opinion, et désirer qu'elles s'effacent ou au moins se fondent dans un même sentiment d'amour sincère de l'ordre et de repos, et par conséquent de la légitimité et de la charité qui en sont la garantie. Faites-moi connaître ainsi à Vence, où je ne serai que voyageur, comme je viens de vous le dire, mais où je recevrai avec plaisir les témoignages d'attachement que quelques personnes ont gardé à une famille qui n'a dû y faire que du bien.

« Recevez en particulier, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Hélion, marquis de Villeneuve. »

« Nota. Je compte arriver, d'Antibes à Vence, le 20 ou le 21 décembre. »

M. Guérin lui ayant répondu par une lettre très-flat-

teuse, en l'invitant à descendre chez lui, le marquis de Villeneuve, écrivit d'Antibes, le 21 décembre :

« MONSIEUR,

« J'ai trouvé, hier, en arrivant ici, la réponse obligeante que vous m'avez faite et j'accepte sans façon l'offre qu'elle renferme, non que je craigne le mauvais gîte que m'offrirait l'auberge, étant accoutumé au bivouac, sur la neige par vingt-sept degrés de froid ; mais pour vous donner une preuve de cordialité. En même temps, je vous certifie que toute cérémonie, dont le résultat serait une gène pour vous, ne pourrait que me contrarier vivement, et je vous demande la plus petite chambre avec deux mateias par terre, un pour moi et un pour le comte de Thorenc, adjudant-major de mon régiment qui est mon ami et qui voyage avec moi. J'arriverai à Vence après-demain, entre deux et trois heures.

« J'espère que l'abbé Belon aura reçu ma lettre, mais je vous serai obligé de le faire prévenir, en outre, de mon arrivé.

« Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance, etc.

« HÉLION DE VILLENEUVE. »

Cette belle famille de Vence part de Romée de Villeneuve, surnommé le *Grand*, fils de Giraud de Villeneuve et d'Asturge. En voici la généalogie :

Raimond de Villeneuve (1116-1170).

Giraud de Villeneuve et Asturge (1170-1204).

Romée de Villeneuve, tige des Seigneurs de Vence et son frère Giraud des Arcs et de Trans.

PREMIÈRE BRANCHE.

I. Romée de Villeneuve et Douce sa femme, 1204-1250.

II. Paul-Romée, fils aîné de Romée, marié avec Aycade de Castellane, 1250-1307.

III. Romée, le jeune, fils de Paul-Romée, 1307.
IV. Boniface de Castellane, second fils de Paul-Romée, 1307-1315.
V. Pierre-Romée, second fils de Romée le Grand, 1307.
VI. Bertrand d'Aigunes, fils de Pierre-Romée et D'Alasie d'Aigunes, 1315-1322.
VII. Truand de Villeneuve, fils de Bertrand d'Aigunes et de Béatrix d'Esclapons, 1322-1327.
VIII. Romée III, fils de Truand et d'Aymare de Pierrefeu, 1327-1338.
XI. Paul de Villeneuve II, second fils de Bertrand d'Aigunes et de Béatrix d'Esclapons, 1338-1356.
X. François de Villeneuve, troisième fils de Bertrand d'Aigunes et de Béatrix d'Esclapons, 1356-1375.
XI. Giraud de Villeneuve, marié à Bourguette d'Agout, 1375-1408.
XII. François II, fils de Giraud et de Bouguette d'Agout, 1408-1453.
XIII. Hugues, fils de François II et de Silette d'Agout, 1453-1488.
XIV. Raynaud et Nicolas; Raynaud fils de Hugues et de Marie de Grimaldi; Nicolas, fils de Hugues et d'Alice de Brancas.
XV. Nicolas, seul, 1492-1498.
XVI. Louis et Pierre, fils de Nicolas et de Marguerite de Forbin-Janson.
XVII. Pierre, seul, 1518-1528.

SECONDE BRANCHE.

I. Antoine de Villeneuve-Gréolières, arrière petit-fils de Giraud de Villeneuve et de Bourguette d'Agout et fils d'Antoine le Gros et d'Honoré de Castellane, 1528-1558.

II. Claude de Villeneuve, baron de Vence, fils d'Antoine et de Françoise de Grasse, 1558-1592.

III. Scipion de Villeneuve, fils de Claude et de Françoise de Grimaldi, 1592-1635.

IV. Gaspard de Villeneuve, second fils de Claude et de Françoise de Grimaldi, 1635-1658.

TROISIÈME BRANCHE.

I. Claude de Villeneuve II, fils de de César et d'Annibal de Villeneuve et petit-fils de Claude de Villeneuve et de Françoise de Grimaldi, 1657-1667.

II. Alexandre, marquis de Vence, fils de Claude II et de Catherine de Grasse, 1667-1699.

III. François-Sextius, fils d'Alexandre et de Marguerite de Brancas, 1699-1708.

IV. Alexandre-Gaspard, fils de François-Sextius et de Jeannette de Millot de Courmettes, 1708-1774.

V. Jean-Alexandre-Romée, fils d'Alexandre-Gaspard et de Magdeleine-Sophie de Simiane, 1774-1780.

VI. Pierre-Paul-Ours-Hélion, fils de Jean-Alexandre Romée et de Angélique-Louis de la Rochefoucauld-Seugère, 1780-1819.

VII. Clément-Louis-Hélion, fils de Pierre-Paul-Ours-Hélion et de Clémentine de Laage, marié avec Aymare Juliette d'Harcourt, 1819-1834.

NOTA. — Cette généalogie corrige ce qu'il y a de défectueux dans celle que nous avons donnée ailleurs.

## XIV. — DISTRICTS DE GRASSE ET DE SAINT-PAUL

---

### I. — DISTRICT DE GRASSE (10 cantons.)

1. Canton : Grasse avec ses annexes.
2. — Antibes, communes : Vallauris et Biot.

3. Canton : Le Bar, communes : Caussols, Cipières, Gourdon et Le Rouret.
4. — Cannes, communes : Le Cannet, Mandelieu, Pégomas.
5. — Châteauneuf, communes : Courmes, Opio, Valbonne.
6. — Mougins, communes : Auribeau, Mouans, La Roquette, Sartoux, Le Tignet.
7. — Mujouls, communes : Collongues et Sallagriffon.
8. — Saint-Auban, communes : Aiglun, Amirat, Andon, Briançonnet, Caille, Châteauvieux, Gars, le Mas, Séranon, Valderoure.
9. — St-Vallier, communes : Cabris, Escragnolles, Saint-Césaire.
10. — Vence, communes : Conségudes, les Ferres, Roquestéron.

II. — DISTRICT DE SAINT-PAUL (5 cantons.)

1. Canton : Saint-Paul, chef-lieu de district et de canton ; communes : La Colle et Roquefort.
2. — Le Broc, communes : Carros et Gattières.
3. — Cagnes, communes : Saint-Laurent et Villeneuve-Loubet.
4. — Courségoules, communes : Bezaudun et Bouyon.
5. — Tourrette-Vence, communes : Courmes, La Gaude, Saint-Jeannet.

DISTRICT DE NICE (en 1792 au moment de la conquête.)

1. Canton : Nice, chef-lieu de district et de canton, communes : Villefranche, La Trinité, Saint-André, Eze.
2. — Aspremont, La Turbie et ses annexes.
3. — Contes, communes : Berre, Châteauneuf, Coaraze, Drap.
4. — Escarène, communes : Lucéram, Peille, Peillon, Touët.
5. — Levens, communes : Duranus, Roquette du Var, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var.
6. — Roquebillière, communes : Belvédère, La Bollène, Saint-Martin Lantosque, Venanson.
7. — Utelle, commune : Lantosque et ses annexes.
8. — Valdeblore, communes : Marie, Rimplas, Roure, Saint-Sauveur.

## XV. — DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Après la conquête définitive, le département s'étendit du Var à la Taggia.

(3 arrondissements, 29 cantons, 122 communes.)

ARROMDISSEMENT DE NICE (13 cantons, 49 communes.)

1. Canton : Nice-Est.
2. — Nice-Ouest.
3. — Aspremont, communes : Duranus, Falicon, Levens, La Roquette, Saint-André, Saint-Blaise, Tourrette.
4. — Briga, commune : Tende.
5. — Menton, communes : Sainte-Agnés, Castellar, Gorbio, Menton.
6. — Monaco, communes : Eze, Monaco, Roquebrune, La Turbie.
7. — Roquebillière, communes : Belvédère, Bollène, Roquebillière, Saint-Martin-Lantosque, Venanson.
8. — Saint-Sauveur, communes : Marie, Rimplas, Roure, Saint-Sauveur, Valdeblore.
9. — Saorge, communes : Breil, Saorge.
10. — Escarène, communes : Berre, Coaraze, Châteauneuf, Drap, Contes, Lucéram, Peille, Peillon, Escarène, Touët.
11. — Sospel, communes : Moulinet, Sospel, Castillon.
12. — Utelle, communes : Lantosque, La Tour, Utelle.
13. — Villefranche, commune avec ses annexes : Beaulieu, Saint-Jean et Saint-Hospice.

ARRONDISSEMENT DE PUGET-THÉNIERS (7 cantons, 40 communes.)

1. Canton : Beuil, communes : Beuil, Roubion, Ilonse, Lieuche, Pierlas, Rigaud.
2. — Gilette, Toudon, Tourrette, Bonson.
3. — Guillaumes, communes : Châteauneuf-d'Entraunes, Daluis, Entraunes, Guillaumes, Péone, Sause, Saint-Martin-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes.
4. — Puget-Théniers, communes : Auvare, La Croix, Puget-Théniers, Puget-Rostang, Saint-Léger, Touët.

5. Canton : Roquestéron, communes, Saint-Antonin, Ascros, La Penne, Cuëbris, Pierrefeu, Roquesteron, Sigales.
6. — Saint-Etienne, communes : Saint-Dalmas, Isola, Saint-Etienne.
7. — Villars, communes : Bairols, Clans, Malaussène, Massouins, Tournefort, Thiéry, Villars.

ARRONDISSEMENT DE SANREMO (7 cantons, 33 communes.)

1. Canton : Sanremo, communes : Paraixo, Saint-Constant, Palma, Piano, Sanremo.
2. — Bordighière, communes : Borghetto, Sasso, Sabourg, Valbona, Saint-Biaggio (Saint-Blaise), Soldano, Valcrose, Bordighière.
3. — Dolceacqua, communes : Apricale, Boiardo, Isola-Bona, Dolceacqua, Roquetta, Périnaldo.
4. — Pigna, communes : Castelfranco, Pigna, Colla.
5. — Paggio, communes : Badalmo, Bassano, Cerluna, Montalto, Paggio, Taggia.
6. — Briora, commune.
7. — Vintimille, communes : Airole, Camporosso, Penna, Vintimille (Les Lattes, Bévéra.)

En 1814, le Comté de Nice reprit ses anciennes divisions.

## XVI. — ORGANISATION DES PAROISSES DU DIOCÈSE DE NICE EN 1803.

### 1er. ARRONDISSEMENT.

#### I. MANDEMENT DE NICE (EST.)

Église paroissiale de Saint-Jacques (le Jésus) ; *Succursales*. Saint-Martin, Sainte-Rosalie, Cimiès, Saint-Roch, l'Ariane, Saint-Sauveur.

Église paroissiale de Sainte-Réparate (Ouest) ; *Succursales* : Saint-Jean-Baptiste, Saint-Etienne, Saint-Pierre-d'Arène, Saint-Barthélemy, la Madeleine, Sainte-Hélène, Saint-Roman.

#### II. MANDEMENT DE VILLEFRANCHE.

Église paroissiale de Villefranche ; *Succursales :* Beaulieu, Saint-Jean.

III. MANDEMENT D'ASPREMONT.

Église paroissiale d'Aspremont; *Succursales* : Colomas, Saint-Michel de Castagner, Falicon, Saint-André, Tourrette, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var, La Roquette-du-Var, Levens, Duranus.

IV. MANDEMENT DE L'ESCARÈNE.

Église paroissiale de l'Escarène; *Succursales :* Peille, Bleusasco, Peillon, Drap, Bendegeun, Cantaron, Touët, Berra, Contes, la Vernéa, Chateauneuf, Coaraze, Lucéram.

V. MANDEMENT D'UTELLE.

Église paroissiale d'Utelle; *Succursales* : Cros, Ciaudan, Reveston, la Rivière, Figaret, La Tour, Roussillon, Lantosque, Saint-Colomban.

VI. MANDEMENT DE ROQUEBILLIÈRE.

Église paroissiale de Roquebillière ; *Succursales*: Belvédère, la Bollène, Marie, Venanson, Saint-Martin-Lantosque.

VII. MANDEMENT DE SAINT-SAUVEUR.

Église paroissiale de Saint-Jacques de Valdeblore ; *Succursales* : Saint-Dalmas du Plan, Rimplas, Saint-Sauveur, La Tour, Molières.

## 2e ARRONDISSEMENT.

I. MANDEMENT DE MONACO.

Église paroissiale de Monaco ; *Succursales* : Eze, la Trinité, Roquebrune, la Turbie.

II. MANDEMENT DE MENTON.

Église paroissiale de Menton ; *Succursales:* Saint-Roman, Castellar, Sainte-Agnès, Gorbie.

III. MANDEMENT DE SOSPEL.

Église paroissiale de Sospel : *Succursales* : Castillon, Breil, Moulinet.

IV. MANDEMENT DE PÉRINALDO.

Église paroissiale de Périnaldo : *Succursales :* Dolceacque, la Roquette, Isolabona, Apricale, Sabourg.

V. MANDEMENT DE PIGNA.

Église paroissiale de Pigna ; *Succursale* : Buggio.

VI. MANDEMENT DE SAORGE.

Eglise paroissiale de Saorge ; *Succursale* : Fontan.

VII. MANDEMENT DE BRIGA.

Eglise paroissiale de Briga ; *Succursales*: Carlin, Spèga, Rialde, Tende.

3e ARRONDISSEMENT.

I. MANDEMENT DE PUGET-THÉNIERS.

Eglise paroissiale de Puget-Théniers ; *Succursales* : Touët-de-Beuil, Puget-Rostan, la Croix, Auvare, saint-Léger.

II. MANDEMENT DE ROQUESTERON.

Eglise paroissiale de Roquesteron ; *Succursales* : Pierrefeu, Cuébris, Saint-Antonin, Ascros, la Penne.

III. MANDEMENT DE GILETTE.

Eglise paroissiale de Gilette ; *Succursales* : Bonson, Revest, Tourrette, Toudon.

IV. MANDEMENT DE VILLARS.

Eglise paroissiale de Villars ; *Succursales* : Malaussène, Massoins, Tournefort, Thiérry, Bairols, Clans.

V. MANDEMENT DE BEUIL. (BOGLIO.)

Eglise paroissiale de Beuil ; *Succursales* : Pierlas, Illonse, Roubion, Lieuche, Rigaud.

VI. MANDEMENT DE GUILLAUMES.

Eglise paroissiale de Guillaumes ; *Succursales* : Villetales, Bouchanière, Barels, Saint-Brès, Villeplane, Amen, Sausses, Daluis, Péone, Châteauneuf-d'Entraunes, Villeneuve-d'Entraunes, Torres, Enaux, saint-Martin-d'Entraunes, Entraunes, Asteng.

VII. MANDEMENT DE SAINT-ÉTIENNE.

Eglise paroissiale de saint-Etionne ; *Succursales* : Auron, Roya, Douans, saint-Dalmas-le-Selvage, Bossiéyas, les Prats, Isola.

## XVII. — ÉGLISES EN 1790 (1)

## DANS LES DISTRICTS DE GRASSE ET DE SAINT-PAUL.

GRASSE.

Supprimer Magagnosc et Plascassier ; y établir une succursale dans chacune. Conserver la paroisse du Plan.

(1) Après avoir supprimé les évêchés de Grasse et de Vence, l'assemblée nationale formera aussi une nouvelle circonscription des paroisses.

Établir deux paroisses dans la ville, suivant la division faite pour les juges de paix. Une de ces paroisses sera aux Cordeliers.

Un oratoire à la chapelle S. Pierre.

Conserver Cabris ; supprimer Peimenade, y établir une succursale.

— la succursale du Tignet.

— Saint-Césaire.

— Saint-Vallier.

— La Roquette, y réunir Pégomas, où il continuera d'y avoir une succursale, y réunir aussi la chapelle rurale de Mandelieu.

— Auribeau.

— Cannes.

— Le Cannet.

— Mougins ; supprimer Mouans pour être réuni à Mougins; établir une succursale à Mouans qui comprendra Sartoux.

La Chapelle rurale de Sartoux supprimée.

— Vallauris.

— Antibes. Un oratoire aux Cordeliers.

— Biot.

— Valbonne. Supprimer Opio, la réunir à Valbonne, mais en conservant à Opio une succursale.

— Châteauneuf. Conserver la succursale de Bergier, et cette succursale fera le service du Rouret.

— Le Bar, y réunir Gourdon où il y aura une succursale.

— Vence, chapelle rurale à Malvans.

— Cipières, chapelle rurale à Caussols desservie par Cipières.

— Escragnolles ; supprimer une succursale.

— Séranon ; supprimer le Valderoure, y établir une succursale.

— les succursales de la Dore et de la Ferrière. Supprimer Châteauvieux ; la réunir à Séranon. Il y aura une succursale.

— Caille ; y réunir Andon qui sera supprimé. Il n'y aura qu'une succursale.

— Les Mujouls. Supprimer Collongues, Sallagriffon et Amirat, y établir une succursale des Chenans, dépendants des Mujouls.

— Le Mas. Suprimer Aiglun, où il y aura une succursale dépendante du Mas. Supprimer la succursale des Sausses, où il y aura une chapelle rurale.

Conserver Saint-Auban. Supprimer Briançonnet et Gars qui y seront réunies et où ne restera qu'une succursale Conserver la succursale des Lattes dans le territoire de Saint-Auban.

— Conségudes. Supprimer Les Ferres et la Roquestéron qui y seront réunies et où il y aura une succursale.

SAINT-PAUL.

Conserver Saint-Paul.

— La Colle, Roquefort et Tourrettes,

Supprimer Courmes, y établir une succursale réunie à Coursegoules.

Conserver La Gaude, Saint-Jeannet, Cagnes.

Supprimer Villeneuve, y ériger une succursale; la réunir à Gagnes. Un oratoire au Loubet.

Conserver Saint-Laurent, Le Broc.

Supprimer Carros ; y établir une succursale dépendante du Broc.

Conserver Gattières.

Supprimer Dosfraires ; y établir une succursale, réunie au Broc.

— Bezaudun ; y établir une succursale, réunie à Bouyon.

Conserver Coursegoules ; en y réunissant Courmes.

— Gréolières-Basses ; supprimer Gréolières-Hautes, y laisser un oratoire.

— Bouyon, en y réunissant Bezaudun.

## XVIII. — CLOCHES DES ÉGLISES SUPPRIMÉES.

6 août 1790.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Grasse : | Jacobins. . . . | 4 | choches . . . . . . . . . | quintaux 6.431 |
| — | Cordeliers . . . | 3 | — (1120 quintaux). | |
| — | Augustins . . . | 3 | — . . . . . . . . . | |
| — | Dominicains . . | 3 | — . . . . . . . . . | |
| — | Séminaire . . . | 1 | — . . . . . . . . . | |
| Lérins. . . . . . . . . | | 2 | — (912 quintaux) . | |
| Antibes : | Cordeliers. . . | 3 | — (2,032 quintaux). | |
| — | Bernadines . . | 1 | — . . . . . . . . . | |
| Vence : | Séminaire. . . | 1 | — . . . . . . . . . | |
| Cannes : | Capucins . . . | 1 | — . . . . . . . . . | |
| St-Césaire : | la Miséricorde | 1 | — . . . . . . . . . | |

Restaient encore les cloches de la paroisse de Grasse . 7.800

— — des chapelles . . . . . . . . 1.600

— les quatre cloches d'Antibes (Paroisse) . . . . 1.750

Restaient les autres cloches des communes du district de Grasse . . . . . . . . . . . . . . . . . . 7.000

En 1790, le district enverra : Cloches . . . . . . . . . . 6.431

— Cuivre rouge. . . . . . . 906

— Letton. . . . . . . . . . . 2.308

Le sieur Bœuf voiturier portera le tout à Cannes et le capitaine Esprit-Houoré Serra les conduira à Marseille pour la fonderie, sur sa tartane le *Saint-Jean-Baptiste.*

Les administrateurs de Marseille en accusèrent réception en novembre 1791.

Le nombre des cloches était de 22 dans ce premier envoi.

## XIX. — CONTRIBUTIONS PATRIOTIQUES EN 1790.

District de Grasse.

| | | |
|---|---|---|
| Grasse devra fournir . . . . | 111.808 | francs. |
| Antibes . . . . . . . . . . . | 16.417 | » |
| Cabris et Mousteiret . . . . | 2.408 | » |
| Auribeau . . . . . . . . . | 895 | » |
| Le Bar . . . . . . . . . . . | 2.333 | » |
| Biot . . . . . . . . . . . . | 1.857 | » |
| Cagnes . . . . . . . . . . . | 3.902 | » |
| Cannes . . . . . . . . . . . | 9.730 | » |
| Carros . . . . . . . . . . . | 2.711 | » |
| Châteauneuf. . . . . . . . | 1.062 | » |
| Le Broc. . . . . . . . . . . | 1.857 | » |
| La Gaude . . . . . . . . . | 1.461 | » |
| Mougins . . . . . . . . . . | 2.062 | » |
| Saint-Césaire . . . . . . . | 1.702 | » |
| Saint-Jeannet . . . . . . . | 2.818 | » |
| Saint-Laurent. . . . . . . | 2.596 | » |
| Saint-Vallier . . . . . . . | 1.230 | » |
| Séranon. . . . . . . . . . . | 1.129 | » |
| Saint-Paul . . . . . . . . . | 7.176 | » |
| Vallauris . . . . . . . . . | 2.262 | » |
| Vence . . . . . . . . . . . | 21.780 | » |

## XX. — ENVOI A LA MONNAIE DE MARSEILLE.

1er avril 1794. — District de Grasse.

Grasse envoyait les bustes (objets d'art) ou reliquaires de *S. Honoré*, de *S. Aigulphe*, de *Ste Ursule*, de *S. Pierre*. Deux pe-

tites Vierges, huit calices avec leurs patènes, quatre ciboires, galons d'or. glands un or, dix-huit croix, sceptres, deux bourdons des chantres avec la *masse* capitalaire, dix-huit chandeliers en argent, croix d'autel, encensoirs, navettes, baisers de paix ou *Agnus Dei*. En tout six cent douze marcs d'argent. — Vence deux cent trente-un. — Cannes cent douze.

On y joignit l'argenterie des émigrés, ce qui fit 1,207 marcs.

Nous avons vu qu'Antibes s'était dépossédé de ses bustes vénérés de *Notre-Dame de la Garde*, de *S. Sébastien* et de *S. Roch*, de sa grande croix de procession, toute en argent. Vence, des beaux bustes de *S. Véran* et de *S. Lambert* ; cinq calices et leurs patènes, lampes, dix chandeliers en argent, statue de la *Saite-Vierge*, bâtons des chantres tout en argent. — Saint-Paul sauva tout.

Les envois de vases sacrés se continueront en 1793, 1794 et 1796.

Nous trouvons dans les archives de la préfecture, district de Grasse :

Le Bar donne, 11 novembre 1794 : calice et croix de procession.

Le Cannet : ostensoir, ciboire, trois calices, bras d'argent.

Cannes : ostensoir, ciboire, trois calices, vases des saintes huiles.

Valbonne : quatre calices, bras en argent.

Mougins : cinq calices, etc., etc.

Valderoure : trois calices, etc., etc.

Châteauneuf-les-Grasses : deux calices, deux ostensoirs, deux ciboires.

Vence, encore : trois calices, le bénitier, les saints huiles, etc.

Andon : deux calices, etc.

Tout y paraît : Mouans, Mandelieu, Escragnolles, Le Rouret, La Roquette, Opio, Sartoux encore distincte de Mouans, Saint-Vallier. Cette nouvelle expédition d'argenterie à Marseille, s'élèvera à deux cent vingt marcs.

Nota. — A la fin de la vie de saint Lambert, manuscrit sur parchemin de quatre feuillets du xiie siècle, se trouve la note suivante :

« Fidem facio et testor quod ad majorem Omnipotentis Dei gloriam, die decima decembris 1793, extraxi sacras reliquias SS. Verani et Lamberti positas in tecca argentea et reverenter collocavi in arca lignea deaurata presentibus Paulo Pons, presbitero, et Petro Geoffroy in quorum fidem manu nostra signavimus.

« Vincii 10 décembre 1793.

« Paulus Pons Pter.

« J. Geoffroy.

« Petrus Abon Pter et Præcentor hujus ecclesiæ. »

## XXI. — PRÊTRES ASSERMENTÉS (1791)

En janvier 1791 avaient prêté le serment constitutionnel; les curés de Saint-Paul, Bouyon, Bezaudun, le Broc, Carros, Courmes, Courségoules, Dosfraires, Gréolières-Hautes, La Gaude, Roquefort, Saint-Jeannet, Saint-Laurent, Tourrette, Villeneuve.

Il y aura à La Colle trois Raybaud, prêtres assermentés.

Vence : le curé Vial (H.), les abbés Abbon, Pons, Auzias, etc.

Grasse : les curés Boniface Mougins de Roquefort, et Joseph Gasq, Louis-Joseph Bayon, prieur; Jean Maubert, directeur du collége ; les régents du collége : Joseph Fournier, Maurice Roquemaure; les vicaires Et. Isnard, Joseph Pins ; le chantre Jacques Robert ; le vicaire J.-B.-Ant. Ricaud.

Antibes : MM. Barquier, curé, vicaires Ardisson, Guisolphe, Jaubert et Merle.

Cannes : le curé Jean-Pierre, les vicaires Donat Preire, Et. Riouffe, Antoine Pascal, Joseph Martin, le curé des Iles Marguerite, Honoré Jean.

Mougins : le curé, Allègre ; vicaires, A.-J. Castelli, J.-A. Ollivier.

Auribeau : le curé, César Vidal.

Aiglun : J.-B. Barlet, curé.

Amirat : J.-J. Bonéty, curé.

Le Bar : le curé Henri-Henri, le vicaire, Antoine Arnaud.

Biot : le curé Dolle, le vicaire Gimbert.

Bergiés : Jacques Euzière.

Briançonnet : le curé J.-B. Paul, le vicaire, J.-B. Gras.

Cabris : le curé, Alexandre Raybaud ; vicaire J.-B. Jausseran à Peiménades.

Caille : le curé, Amic.

Le Cannet : le curé, Henri Toussan.

Collongues ; J.-P. Niel.

Cipières : le curé, Flory ; le vicaire. D. Flory.

Escragnolles : le curé, H. De Gaitte.

Les Ferres . le curé, Audoly.

Gourdon : le curé, H. Brunias.

Gars : le curé, H. Durand.

Mouans : P. Bonnet.

Le Mas : L. Bernard, curé.

Mujouls : Alexandre Dedoue, curé.

Pégomas : L. Baussy, vicaire.

La Roquette : H. Mercurin.
Roquestéron : Joseph Audoly, curé.
Saint-Auban : le curé, Alexandre Bœuf.
Saint-Césaire : le curé, H. Cresp.
Saint-Vallier : le curé, F. Darluc ; vicaire, J.-F.Peuverel.
Salagriffon : le cure, Esprit Clari.
Séranon : le curé, Bérard ; vicaires, A. Bellissime et V. Vigan.
Le Tignet : Claude Trabaud.
Valderoure : le curé, Antoine Rainard.
Valbonne : le curé, J.-B. Raybaud ; vicaire, J. Fioup.
Vallauris : le curé, H. Bastien Pugnaire; vicaire Antoine Arnaud.

N'avaient pas prêté serment et résidaient encore en France : (Nous ne parlerons pas ici des prètres émigrés.)

Grasse : Joseph Cavalier, prieur de N.-D. de Valcluse, F. Imbert, aumônier de l'hospice de la Charité ; L. F. Muret, aumônier des Visitandines ; H. Niel, aumônier de l'hospice S. Jacques et Ant. Achard, 2d aumônier ; les cathéchistes, Ant. Comte, L. Cresp, H. Payan, J.-B. Vial et Allavène.

Vence : J.-Ant. Archier, curé.
Andon : le curré Charrier.
Cabris : le vic. Isnard.
Châteanneuf : les vic. P. D. Trabaud et J.-H. Maubert, prêtent serment avec restriction.
Opio : le curé J. Ollivier avec restriétion.
Magagnosc: M. Chéry, avec restriction.
Plascassier : J.-M. Pilard, avec restriction.
Saint-Auban : A. Glurd, curé et J.-Honoré Bœuf, vic., avec restriction.

Plusieurs reviennent à récépiscence, tel que le curé Archier de Vence etc., etc.

Les curés de Cagnes et de Gattières prêtent le serment sous réserve, jusqu'à ce que le Souverain Pontife se soit prononcé.

L'abbé Isnard, secondaire de Cagnes, non assermenté, sera arrêté à Saint-Jeannet et emprisonné à Saint-Paul, pour avoir voulu émigrer sans passe-port.

Les curés de Caussols, Clermont, Mandelieu, Sartoux, Le Rouret n'ont pas prêté le serment (23 mars 1791.)

1793. — Nous trouvons une nouvelle liste des prêtres assermentés dans les registres du district de Saint-Paul.

Ont prêté serment : le curé de Bezaudun, Talladoyre ; Le Broc, Mallet et Féraud ; Bouyon, Erigius Michély ; Cagnes, Giraudy ;

Carros, Flory et Blanc ; Coursegoules, Laugier et Isnard ; Dosfraires, Audoli ; Courmes, Lautier ; La Gaude, Audibert et Blacas; Gréolières-Basses, Ravel ; Gréolières-Hautes, Ravel ; Gattières, Cuge et Romain ; Roquefort, Chéry ; Saint-Jeannet, Olivier et Faucachon ; Saint-Laurent, Rostan ; Tourrette, Audibert et Belon; Villeneuve, Trastour.

(Registres des districts de Grasse et de Saint-Paul. Arch. de la Préfecture.)

## XXII. — GARDE NATIONALE.

1793. — Réquisition d'un dixième des gardes nationaux du district de Grasse, pour se rendre avec armes et bagages à Antibes, le 20 juin. Ce contingent est de 520 hommes.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Grasse. . . . . | 1.160 | hommes fournit | 114 | hommes. |
| Antibes . . . . | 693 | — | 34 | » |
| Amirat . . . . | 34 | — | 2 | » |
| Auribeau. . . . | 58 | — | 6 | » |
| Andon. . . . . | 30 | — | 3 | » |
| Aiglun. . . . . | 67 | — | 7 | » |
| Le Bar . . . . | 234 | — | 23 | » |
| Biot. . . . . . | 71 | — | 4 | » |
| Briançonnet . . | 80 | — | 8 | » |
| Cabris. . . . . | 424 | — | 42 | » |
| Cannes . . . . | 345 | — | 34 | » |
| Le Cannet . . . | 160 | — | 16 | » |
| Caille . . . . . | 36 | — | 3 | » |
| Châteauneuf . . | 25 | — | 2 | » |
| Collongues. . . | 27 | — | 1 | » |
| Cipières . . . . | 188 | — | 18 | » |
| Conségudes. . . | 36 | — | 2 | » |
| Escragnolles . . | 48 | — | 4 | » |
| Les Ferres. . . | 82 | — | 8 | » |
| Gars . . . . . | 74 | — | 7 | » |
| Gourdon. . . . | 59 | — | 5 | » |
| Le Mas . . . . | 79 | — | 7 | » |
| Mouans . . . . | 51 | — | 5 | » |
| Mougins. . . . | 184 | — | 18 | » |
| Les Mujouls . . | 50 | — | 5 | » |
| La Roquette . . | 61 | — | 6 | » |
| Pégomas. . . . | 81 | — | 6 | » |
| Opio. . . . . . | 88 | — | 8 | » |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Saint-Césaire. . | 97 | hommes fournit | 10 | hommes |
| Saint-Auban . . | 88 | — | 8 | » |
| Saint-Vallier. . | 156 | — | 15 | » |
| Sallagriffon . . | 39 | — | 2 | » |
| Sartoux . . . . | 36 | — | 4 | » |
| Séranon . . . . | 70 | — | 7 | » |
| Le Rouret . . . | 22 | — | 2 | » |
| La Roquesteron. | 30 | — | 3 | » |
| Le Tignet . . . | 41 | — | 4 | » |
| Valbonne . . . | 249 | — | 22 | » |
| Vallauris . . . | 362 | — | 28 | » |
| Vence . . . . . | 562 | — | 28 | » |
| Valderoure. . . | 65 | — | 6 | » |

(Archives de la Préfecture. — Correspondances. — District de Grasse, de 1793).

## XXIII.—MAXIMUM DU PRIX DES VIVRES ET DENRÉES (GRASSE.)

9 octobre 1793.

| | Francs. | Sols. | Deniers. |
|---|---|---|---|
| Tabac en carotte, poids d'étable. . . . . . . . | | 16 | 8 |
| — à fumer . . . . . . . . . . . . . . | | 8 | 4 |
| — sel (la livre) . . . . . . . . . . . . | | 1 | 8 |
| Bois à brûler, le cent pesant . . . . . . . . | | 18 | 6 |
| Charbon de bois, le cent . . . . . . . . . . | 3 | 3 | » |
| Savon, la livre . . . . . . . . . . . . . . | 1 | 10 | » |
| Mouton, la livre . . . . . . . . . . . . . | | 9 | » |
| Bœuf, menon, brebis. . . . . . . . . . . . | | 8 | » |
| Chèvre. . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 7 | » |
| Veau . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| Agneau et chevreau . . . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| Cochon frais . . . . . . . . . . . . . . . | | 9 | » |
| Viande salée . . . . . . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| Lard . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 16 | » |
| Saucisse et boudin . . . . . . . . . . . . | | 11 | » |
| Jambon cuit . . . . . . . . . . . . . . . | | 18 | » |
| Saucisson . . . . . . . . . . . . . . . . | 2 | » | » |
| Florentine . . . . . . . . . . . . . . . . | | 18 | » |
| Langues fourrées . . . . . . . . . . . . . | 1 | » | » |
| Poisson d'une livre . . . . . . . . . . . . | | 18 | » |
| — 1/2 livre à 1 livre. . . . . . . . . | | 12 | » |
| — au-dessous . . . . . . . . . . . . | | 7 | » |

| | Francs. | Sols. | Deniers. |
|---|---|---|---|
| Morue et merluche . . . . . . . . . . . . | | 9 | » |
| Ton mariné . . . . . . . . . . . . . . . | | 16 | » |
| Harengs salés, la pièce. . . . . . . . . . . | | 2 | » |
| Beurre, la livre. . . . . . . . . . . . . . | 1 | » | » |
| Fromage du district. . . . . . . . . . . . | | 10 | » |
| Fromage étranger. . . . . . . . . . . . . | | 16 | » |
| Sucre en pain . . . . . . . . . . . . . . | 1 | 4 | » |
| — rapé. . . . . . . . . . . . . . . . | 1 | » | » |
| Cassonnade 1re qualité. . . . . . . . . . . | | 18 | » |
| — 2e qualité . . . . . . . . . . . | | 16 | » |
| — 3e qualité . . . . . . . . . . . | | 14 | » |
| — 4e qualité. . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| Miel . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 8 | » |
| Huile d'olive, fine. . . . . . . . . . . . . | | 16 | » |
| — à brûler . . . . . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| — de lin . . . . . . . . . . . . . . . | | 13 | » |
| — de noix et de poisson . . . . . . . . | 1 | » | » |
| Vin du district, le pot à la Saint-Michel à Pâques . . . . . . . . . . | | 7 | » |
| — après Pâques . . . . . . . . | | 9 | » |
| Raisin, le quintal . . . . . . . . . . . . . | 7 | » | » |
| Eau-de-vie, la livre. . . . . . . . . . . . | | 6 | » |
| Vinaigre, le pot. . . . . . . . . . . . . . | | 5 | » |
| Bierre, bouteille noire. . . . . . . . . . . | | 12 | » |
| Mouton, la pièce . . . . . . . . . . . . . | 18 | » | » |
| Bœuf de 500 pesant . . . . . . . . . . . . | 250 | » | » |
| Menon. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 16 | » | » |
| Brebis et chèvre . . . . . . . . . . . . . | 12 | » | » |
| Cochon de six mois . . . . . . . . . . . . | 20 | » | » |
| Peau de bœuf, le quintal . . . . . . . . . . | 80 | » | » |
| — de menon et de chèvre, la pièce . . . . | 6 | » | » |
| — de mouton. . . . . . . . . . . . . . | 2 | 15 | » |
| Cuir de bœuf en poil, le cent . . . . . . . . | 190 | » | » |
| Cuir vert lavé, le quintal . . . . . . . . . | 150 | » | » |
| — en détail, la livre. . . . . . . | 2 | » | » |
| Fesses de cuir vert . . . . . . . . . . . . | 1 | » | » |
| — de cuir rouge. . . . . . . . . . . . | 1 | 12 | » |
| Ventre lisé. . . . . . . . . . . . . . . . | 1 | 16 | » |
| Ventre lavé, noir et blanc . . . . . . . . . | 2 | 12 | » |
| Ventre accouplé . . . . . . . . . . . . . | 2 | » | » |
| Souliers d'hommes à deux semelles . . . . . | 8 | » | » |

| | Francs. | Sols. | Deniers. |
|---|---|---|---|
| Souliers ferrés à deux semelles | 9 | » | » |
| — d'hommes à une semelle | 6 | » | » |
| — ferrés à une semelle | 7 | » | » |
| — de femme à une semelle | 4 | 10 | » |
| — d'enfant de six à douze ans | 3 | » | » |
| — d'enfant au-dessous | 2 | » | » |
| Papier, grande-cloche, la rame | 8 | » | » |
| — petite cloche | 5 | 10 | » |
| — bâtard | 12 | » | » |
| — à lettre, (grand) | 10 | » | » |
| — raisin | 10 | » | » |
| — à lettre, (petit) | 7 | 10 | » |
| Graisse, le quintal | 60 | » | » |
| Suif, la livre | 1 | 4 | » |
| Chandelle, la livre | | 16 | » |
| Mirte en feuille, la charge | 1 | 7 | » |
| Fer en barre, le quintal | 36 | » | » |
| — en fonte | 30 | » | » |
| Plomb, la livre | | 10 | » |
| Cuivre | 1 | 16 | » |
| Acier | 1 | 10 | » |
| Céruse | | 13 | » |
| Chanvre écru, la livre | | 13 | » |
| — peigné | 1 | 10 | » |
| Lin, brut | | 10 | » |
| — peigné | 1 | 05 | » |
| Laine de boucherie, (district) le quintal | 80 | » | » |
| — de montagne | 60 | » | » |
| — de matelas (étrangère) | 136 | » | » |
| — d'agneau | 89 | » | » |
| Cambouche commun, la livre | | 8 | » |
| — en couleur | | 10 | » |
| Sedan de 4 1/2 le pan | 8 | 13 | » |
| Louviers de 4 1/3 | 9 | 7 | » |
| Elbeuf lainé | 6 | » | » |
| Elbeuf ordinaire | 4 | 13 | » |
| Drap fin, rayé, Silésie | 3 | 7 | » |
| — naturel de Louviers | 6 | 13 | » |
| — de montagne | 3 | 7 | » |
| — de collon à poil | 1 | 4 | » |
| Serge d'Orange | | 19 | » |

| | Francs. | Sols. | Deniers. |
|---|---|---|---|
| Serge Saint-Flour | | 8 | » |
| Caliaouk, commun | 1 | 4 | » |
| — fin | 1 | 16 | » |
| — refin | 2 | 13 | » |
| Drap Caliaouk | 3 | 8 | » |
| — Sagalis | | 10 | » |
| Étoffe de laine (district) | 1 | » | » |
| Burate (district) | | 12 | » |
| — de montagne | 1 | » | » |
| — surfine de ménage | 1 | 4 | » |
| Drap de Silésie | 1 | 12 | » |
| — de Pépol | 1 | » | » |
| Écarlate et bleu | 1 | 16 | » |
| — Montauban | 1 | 4 | » |
| — fin de Vienne, 5 pans de large | 3 | 3 | » |
| — — 6 pans de large | 4 | » | » |
| — Sainte-Afrique | 1 | » | » |
| Camelot, poil | 2 | 13 | » |
| — demi-soie | 1 | 9 | » |
| — laine | 1 | » | » |
| Molletton de Saumières | 1 | » | » |
| — plus fin | 1 | 7 | » |
| — Rouen-lys | 1 | 12 | » |
| — — croisé | 2 | » | » |
| Segovie lissé | 1 | 1 | » |
| — couleur fine | 2 | 9 | » |
| — croisé | 1 | 7 | » |
| — couleur refine | 2 | » | » |
| Satin, Lyon | 1 | 12 | » |
| — fin | 2 | » | » |
| — plus fin | 2 | 8 | » |
| — surfin sur soie | 2 | 13 | » |
| Serge d'Agen et de Rouen | 1 | 4 | » |
| — fine | 1 | 12 | » |
| — surfine | 2 | 3 | » |
| Étamine | 1 | 12 | » |
| — fine | 2 | » | » |
| Voile fin | 2 | 8 | » |
| Flanelle lissée | 1 | 12 | » |
| — croisée | 2 | » | » |
| Cazimir | 4 | » | » |

| | Francs. | Sols. | Deniers |
|---|---|---|---|
| Tricot en laine | | 34 | » |
| Velours, coton de Rouen | 4 | » | » |
| Quimordo | 2 | 12 | » |
| D'Ancien plein | 2 | » | » |
| Étamine de Reims | 1 | 15 | » |
| — du Mans | 1 | 17 | » |
| — surfine | 2 | 13 | » |
| Drap de coton mi-croisé | 1 | 9 | » |
| Burate en couleur | | 11 | » |
| Sicilienne | | 16 | » |
| Toile de coton, futaine blanche | | 16 | » |
| — fine | 1 | 4 | » |
| — surfine | 1 | 12 | » |
| Toile de coton en couleur | 1 | » | » |
| — peinte | | 11 | » |
| — fine | 1 | 4 | » |
| — surfine | 2 | » | » |
| Coton, fabrique du pays, le pan | 1 | » | » |
| Toile grise, ordinaire | 1 | 12 | » |
| — fine | | 15 | » |
| — blanche, ordinaire | | 16 | » |
| — fine | 1 | 1 | » |
| — surfine | 1 | 12 | » |
| — de Paris | | » | » |
| — d'Auxonne | | 16 | » |
| Souliers de toile, simples, pour hommes | 2 | 15 | » |
| — pour femmes | 2 | 10 | » |
| Rebattut commun | | 7 | » |
| — fin | | 12 | » |
| Calezarde | | 13 | » |
| — fine | | 19 | » |
| Échevaux, fil de quarante-huit tours | 2 | 6 | » |
| — trente tours | 2 | » | » |
| Écorce de chêne-vert, le quintal rendu à Grasse | 2 | 14 | » |
| Chapeaux pour enfants de huit à dix ans, fabrique de Claviers | 5 | » | » |
| Chapeaux pour enfants de six ans | 3 | » | » |
| — petits enfants (fabrique du pays) | 2 | 5 | » |
| — pour hommes | 3 | » | » |
| — en laine de Marseille, brodés pour hommes | 5 | 6 | » |

| | Francs. | Sols. | Deniers. |
|---|---|---|---|
| Chapeaux pour hommes, dits Agnelis . . . . | 8 | 10 | » |
| — — Perse . . . . . | 9 | 15 | » |
| — — Mélangé . . . . | 11 | » | » |
| — — Demi-Castor . . | 17 | 10 | » |
| — — — surfin | 22 | » | » |

Nota.— Nous avons conservé l'orthographe.

## MAXIMUM DES VIVRES ET DENRÉES COLONIALES

## A VENCE

| | Fr. | Sols | Deniers | | Fr. | Cent. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Figues communes. . . | » | 2 | 6 | la livre et le panal. . | 4 | » |
| » 1re qualité . . . | » | 3 | 6 | » » . . | 4 | 50 |
| Lentilles. . . . . . . | » | 2 | 6 | » le panal. . | » | » |
| Pois pointus . . . . . | » | 3 | » | » » . . | 4 | » |
| Fèves. . . . . . . . . | » | » | » | » » . . | 3 | 50 |
| Haricots. . . . . . . | » | 3 | 5 | » » . 1 | 5 | » |
| Pommes 1re qualité . . | » | 1 | 6 | | | |
| » 2e qualité . . | » | 1 | » | | | |
| Châtaignes cuites. . . | » | 3 | » | | | |
| Raves. . . . . . . . | » | 1 | » | | | |
| Oignons. . . . . . . | » | 1 | » | | | |
| Raisins . . . . . . . | » | 5 | » | | | |
| Gruyère. . . . . . . | 1 | » | » | | | |
| Poivre . . . . . . . | » | 5 | » | | | |
| Pain . . . . . . . . . | » | 3 | » | | | |
| Blé. . . . . . . . . . | 4 | 5 | » | le panal. | | |
| Pieds de mouton . . . | 1 | » | » | | | |
| » de bœuf . . . . | » | 12 | » | | | |
| Langues de bœuf. . . | » | 12 | » | | | |
| Châtaignes 1re qualité. | 4 | 10 | » | le panal. | | |
| » 2e qualité. | 3 | » | » | | | |
| Glands . . . . . . . | » | 18 | » | | | |
| Noix . . . . . . . . . | 2 | 5 | » | | | |
| Œufs, la douzaine . . | » | 18 | » | | | |

Nota. — On trouvera le maximum des denrées pour Nice, dans l'*Histoire de Nice*, par M. Toselli.

## XXIV. — ÉMIGRÉS DE GRASSE.

1791. — L'évêque, les abbés More, Bruéry, Cavalier, Martelly, Guize, Aubert, Chéry, Payan, Chevalier, Pontevès, Comte, Jourdan, Bernard, Bonafous, Bérenger, Cresp, Joubert, Mercurin.

1793. — MM. les avocats Bartel, Alziary, Gaitte, Marcy, Lambert et Benoît Autran, notaire.

Les seigneurs Albert Durand-Sartoux, Albert Théas, Lombard de Gourdon, de Montgrand, Geoffroy du Rouret, capitaine de vaisseau, Fautrié, artilleur.

### ÉMIGRÉS DE GRASSE

6 novembre 1793.

Achard, prêtre.
Alziary, Ange.
Augier J.-J.
Bartel.
Beaumont.
Belissime.
Bertrand.
Bruéry.
Calvi.
Crouët.
Cresp.
Durand-Sartoux.
Fanton.
Geoffroy.
Guizol, Albert.
Imbert.
Lambert, Elzéar.
Lemore.
Levens.
Luce Gaspari.
Marcy.
Maubert.
Mercurin.
Mougins, Jean-Baptiste.
Mouton.
Payan.
Pilar, Michel.
Pontevès.
Paulin, Réné.
Prunière.
Roberti.
Roberti, veuve Blacas.
Sicard.
Théas.
Trabaud.

### DÉTENUS MIS EN LIBERTÉ

11 novembre 1794.

Alaman, P.-Claude, detenu à Trans.
Audibert François, de Caille, détenu à Draguignan.
Baudoin, El., détenu à Draguignan.

Brun, Antoine, détenu à Draguignan.
Bruu, Joseph et sa femme, détenus à Draguignan.
Bruu, François, détenu à Lorgues.
Blanc, Jacques, id. id.
Blanc, Jean-E., id. id.
Baumont, Pauline détenue à Lorgues.
Chiris, J.-Esp., de Fayence, détenu à Seillans.
Cavalier, P.-L., détenu à Draguignan.
Chauvet, F.-César, détenu à Draguignan.
Descales, Anne, id. id.
Flotte, Antoine, id. id.
Geoffroy, M.-Th., id. id.
Geoffroy, Louis, id. id.
Giraud, Félicie, 14 ans, détenue à Draguignan.
Gazan, avocat et femme Saissy, Melchior, détenus à Draguignan.
Girard, P., 16 ans, détenu à Draguignan.
Gens, E., id. id.
Hermine, Ch., id. id.
Héraut, F.-D., id. id.
Latil, veuve Raymondis, détenue à Draguignan.
Lautier, Jacques, detenu à Draguignan.
Lombard, Ch., détenu à Draguignan.
Lemore, détenu à Lorgues.
Michel, Marie, femme Geoffroy, détenu à Draguignan.
Perrache, veuve, détenue à Draguignan.
Raymondis, Claude, id. id.
Raymondis, Marguet, détenu à Draguignan.
La Roquette, Marguet, id. id.
Raphel, id. id.
Suffren, P.-Xavier, id. id.
Théas, Ch.-F., id. id.
Théas, J.-Paul-Louis, id. id.

## ÉMIGRÉS DU DISTRICT DE GRASSE

de 1793 à 1795.

Grasse : Albert d'Aix et la dame Théas son épouse (Cailles); Albanelly, François, prêtre (Saint-Vallier); Alziary, Ange, avocat (Saint-Vallier) ; Boéri, prêtre ; Bartel, prêtre ; Chevalier, prêtre ; Comte, prêtre ; Chéri, prêtre ; Chéri, Raphaël, curé de Magagnosc ; Étienne-François Prunière, ex-évêque ; Fanton, officier d'artillerie;

Gaitte, Jean-Joseph, homme de loi; Geoffroy, Jean-Louis, capitaine de vaisseau (Le Rouret); Guisol, Jean, prêtre; Jaury, prêtre; Imbert, François, prêtre; Jourdan, prêtre; Lombard, Jean-Paul; Marcy, Honoré, homme de loi (Opio); Méro, prêtre; Pontevez, prêtre; Pagan, prêtre; Pilard, Joseph, curé de Placassier; Roberti, Antoine-Joseph, fils d'Alexandre, lieutenant-colonel; Robert, dit Moissac, ancien militaire; Sicard, François, menuisier; Raimondi, Octave, fils de François.

ANTIBES : Barquier, Alexandre, commissaire des guerres; Cugnac, Emmanuel, ancien commandant d'Antibes (Séranon); Cimon, Louis-Théodore, ancien conseiller d'Aix (Biot); Merle, Joseph, prêtre; Joubert, Antoine, prêtre; Raybaud, Pierre, prêtre.

AMIRAT : Paulin-Réné-Alphonse, major; S. Ferréol, de Marseille; Féraud, Raynard.

ANDON : Charrier, curé (Caille).

LE BAR : Cavalier, prêtre.

BRIANÇONNET : Grasse-Briançon, capitaine de vaisseau.

CHATEAUNEUF : Carlaven, Claude-Trophime, prêtre,

GARS : Flotte Saint-Antonin; Théas Saint-Antonin.

LES MUJOULS : Grimaldi, Sauveur-Pascal; Villeneuve, fils, héritier d'Antoine-François; Douce, Alexandre, curé.

OPIO : Chauve, Mathieu, curé.

SALAGRIFFON : Rasque, Jean-François.

VENCE : Aubin; Bouyon, Marcellin; Bouyon, Marguerite; Cayron, Marie; Féraudy, directeur au séminaire; Fanton, fils; Icard, Louis, organiste de la cathédrale; Gandolfe, frères, prêtres; Méro, prêtre; Pisani, ex-évêque de Vence; Varrache, ex-chanoine de Vence; Villeneuve, Pierre-Paul-Hélion; Suche, Claire,

Nice comptait de 4,000 à 5,000 émigrés.

Les registres concernant les biens des émigrés forment une centaine de volumes in-folio, dans les archives de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

## XXV. — POPULATION DU DISTRICT DE GRASSE.

### 1794.

| | 1794 | 1878 | | 1794 | 1878 |
|---|---|---|---|---|---|
| Grasse . . . | 11.604 | | Le Mas . . . | 467 | |
| Antibes . . . | 4.133 | 5.134 | Mouans . . . | 438 | |
| Cannes et îles | 2.626 | 3.621 | Mujouls . . . | 256 | |
| Aiglun . . . | 240 | | Mougins . . . | 1.330 | 1.565 |

| | 1791 | 1878 | | 1791 | 1878 |
|---|---|---|---|---|---|
| Andon. . . . | 122 | | Mandelieu . . / La Napoule . | 90 | |
| Auribeau. . . | 554 | | Pégomas. . . | 453 | |
| Amirat . . . | 121 | | Opio. . . . . | 368 | |
| Le Bar . . . | 1.206 | | Le Rouret . . | 80 | |
| Biot. . . . . | 1.000 | 1.093 | Roquesteron . | 166 | |
| Briançonnet . | 496 | | La Roquette . | 209 | |
| Caille . . . . | 169 | | Saint-Auban . | 607 | |
| Caussols. . . | 19 | | Saint-Césaire. | 1.099 | |
| Châteauneuf . | 1.062 | | Saint-Val'ier. | 538 | |
| Cipières . . . | 986 | | Sallagriffon . | 160 | |
| Collongues. . | 163 | | Sartoux . . . | 90 | |
| Conségudes . | 252 | | Séranon . . . | 338 | |
| Cabris. . . . | 1.800 | | Le Tignet . . | 151 | |
| Le Cannet . . | 1 189 | 1.272 | Valbonne . . | 960 | |
| Clermont. . . | 31 | | Vallauris . . | 1.479 | 1.576 |
| Escragnolles . | 346 | | Valderoure. . | 350 | |
| Les Ferres. . | 292 | | Vence. . . . | 2.732 | |
| Gars . . . . | 240 | | | | |
| Gourdon. . . | 280 | | | | |

| | MALES | FEMELLES |
|---|---|---|
| Un an à dix-sept . . . . . . . . . . . . . | 575 | 431 |
| Dix-huit ans à vingt-six . . . . . . . . . . | 244 | 180 |
| Vint-six ans à soixante . . . . . . . . . . | 481 | 521 |
| Soixante ans et au-dessus. . . . . . . . . . | 140 | 160 |
| | 1.440 | 1.292 |
| | | 1.440 |
| | | 2.732 |

## XXVI. — ÉTAT DÉSASTREUX DES PAYS DE LA VALLÉE DE LA VÉSUBIE

Archives de la commune de Belvédère, 1794 à 1796.

« Nous ressemblons, dit le rapport, à un malade épuisé par de fréquentes saignées. » (10 ventôse an 4). Saint-Martin-Lantosque a eu trois cents bastides brûlées, les combats du Raoüs et de l'Authion ont promené le fer et la flamme dans tout le territoire de la Bollène, Belvédère, place de défense respectable, offre le spectacle

le plus lamentable. Ses granges ont été brûlées, ses vacheries et ses bergeries saccagées, ses maisons pillées. Venanson est ruinée.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Saint-Mastin-Lantosque | réclame | 879,889 | francs. |
| La Bollène............ | — | 848,985 | — |
| Belvédère............. | — | 339,488 | — |
| Venanson............. | — | 110,435 | — |

Le canton de Roquebillière a perdu 3,000 moutons, 1,500 vaches, 300 bœufs, 100 mulets, 300 porcs.

Le 25 janvier 1794, la République émettait son décret d'un emprunt forcé et progressif.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Avec | 1,000 | fr. de rente on devait | donner à l'État | 100 | francs. |
| — | 1,500 | — | — | 200 | — |
| — | 2,000 | — | — | 300 | — |
| — | 3,000 | — | — | 600 | — |
| — | 4,000 | — | — | 1,000 | — |
| — | 5,000 | — | — | 1,500 | — |
| — | 6,000 | — | — | 2,000 | — |
| — | 7,000 | — | — | 2,800 | — |
| — | 8,000 | — | — | 3,000 | — |
| — | 9,000 | — | — | 4,500 | — |

Au delà de 9,000 la taxe était la totalité de l'excédant de 4,500 fr. 10,000 fr. étaient taxés 5,500 fr.

## XXVII. — PAPIER DE CONFIANCE.

1791. — Grasse met en circulation un *papier de confiance* (24 août). On en fait pour 4,000 fr., *5 sous, 10 sous, 25 sous*, qui n'auront cours que dans la commune.

## XXVIII. — OCTROI D'ANTIBES. — DROITS PERÇUS.

Lorsqu'en 1804, Antibes établit ses droits d'octroi, elle observe que pour sa population évaluée à 5,500 habitants, on consomme par an, bœufs 200; veaux, 25; moutons, 400; porcs, 200. Il entre dans la ville 200 charges de vin étranger; 600 quintaux de poisson ; 30 quintaux de viande salée.

Chaque bœuf et chaque vache paiera dix fr. par tête ; chaque veau 3 fr. ; mouton et chèvre. 90 cent.; agneau 30 cent.; cochon, 3 fr. 50; vin, la charge de 200 litres, 4 fr. ; poisson, le quintal, 2 fr. 50, viande salée, 2 fr. 50.

(Archives d'Antibes. — Registre des délibérations. — An IX, an X, an XI)

On augmentera ces droits en 1808, ce qui donnera une recette de 18,513 fr.

Remarquons qu'on ne mangeait pas autant de viande qu'aujourd'hui.

## XXIX. — CHEVALIERS DE MALTE INTERNÉS A ANTIBES EN 1798. (1)

Les chevaliers de Malte qui s'étaient rendus à Bonaparte, marchant vers l'Egypte, furent internés à Antibes. Il y en a une quarantaine : Anne Charles Bailly-Fresnay, P. René du Pin Laguérivière, C. L. Lachastre, F. H. Cornet, F. Guillaumanche, F. Chassegnay, I. J. Tigné, F. Grimaudet, Roche-Bouet, J. B. Bouet ou Buet, C. F. d'Andigné, J. B. Lavarde, E. Jacquesson, J. L. Enard Jaquet, L. M. Ant. Grimaldi, P. L. Bort, Ch. Laureston, A. Lapanouze, M. A. E. Saint-Exepère, F. H. Morel, L. A. d'Ansay, C. L. Bude Guébriant, L. P. C. G. Lebègue, I. et Ch. Lapanouze, L. Lyvène, C. Gombervelle, R. J. Dupeyron, C. Mérigny, A. L. Malard, J. F. M. Saint-Félix, P. R. du Pin, M. F. Mondion, J. B. Latreille, Livade, C. D. Boyer, C. Duchâtel, L. H. M. Caulincourt, Ch. Gueiche, I. L. Douhet, M. Folin, N. F. Boyer. Le chevalier Caulincourt détenu dans le château par le grand-maître depuis le 2 février 1791 n'a pu rentrer en France. Il déclare fixer sa résidence à Antibes.

## XXX. — STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES EN 1814

par le sieur Cappelle, Secrétaire général de la Préfecture.

1° Au lieu de cinquante familles étrangères, il en compte deux mille pour la saison d'hiver 1813-1814. Il célèbre les qualités aimables du baron de Hank, chambellan du prince de Saxe, la science de Sulzer, médecin du prince, la charité inépuisable des étrangers pour les pauvres de Nice et en particulier des bienfaits multipliés du prince Frédéric de Saxe Gotha. « Il a plus donné qu'il n'a dépensé pour lui-même. »

(1) Archives de la commune d'Antibes.

2° Il donne la statistique suivante dont nous extrayons certaines parties de 1799 à 1806 :

Les filatures de soie ont rapporté 10,000 rups de cocons, dont 180 quintaux de soie grègo au prix de 1,400 francs le quintal.

70 quintaux de soie *fagottière* au prix de 900 francs le quintal.

| | |
|---|---|
| L'eau de fleur d'oranger . . . . . . . . . . . . . . fr. | 48.000 |
| — de rose. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.400 |
| Pommade . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 24.000 |
| Fleurs d'oranger (salées en tonne), 30 francs le quintal. . | 9.000 |
| Huile volatille de fleurs d'oranger à 72 francs la livre . . | 96.000 |
| Huile d'aspic à 100 francs l'estagnon . . . . . . . . . | 1.000 |
| Huile de lavande à 160 francs l'estagnon . . . . . . . . | 480 |
| Huile de thym à 220 francs l'estagnon . . . . . . . . . | 440 |
| Tanneries : 280 douzaines de peaux de mouton habillées en vert à 30 francs. . . . . . . . . . . | |
| — 60 douzaines de peaux de mouton habillées en rouge à 30 francs . . . . . . . . . . . | |
| — 360 douzaines de peaux de chèvre et mouton en maroquin à 50 francs. . . . . . . . . | |
| — 2,500 quintaux de peau de veau ou de vache en empeigne à 100 francs . . . . . . . . | |

Le produit des tanneries de 1799 à 1806 a été de 275,000 francs.

Il y a des tanneries à Puget-Théniers, à Sospel, à Breil.

Deux chamoiseries : Saint-Dalmas-le-Selvage et Villeneuve-d'Entraunes.

Une filature de couvertures de laine à Saint-Étienne.

Trois fabriques de chapeaux à Puget-Théniers (3e qualité).

Une fabrique — à Saint-Étienne id.

Les mines de Tende ont rapporté 31,000 francs de 1799 à 1806.

Les fabriques de papeterie, de verrerie, d'indiennes, de toile, de coton, de rubans filoselle ont été abandonnées depuis 1793.

Il y a douze martinets, deux cent quarante fours à chaux et à plâtre.

## XXXI. — LOGE MAÇONNIQUE DE GRASSE
sous le titre de : *La Nouvelle Amitié.*

A LA GLOIRE DU G.·. A.·. (L.·. N.·. A.·.) DE L'UNIVERS.
au nom et sous les auspices du S.·. G.·. M.·.

TABLEAU

*des Frères qui composent le R: L▭ St.·. Jean, sous le titre de :* La Nouvelle Amitié *à l'Or.·. de Grasse en Provence,*

tracé le 27me jour du 8me mois de l'an la V.·. L.·. 5785,
époque de l'installation des nouveaux officiers.

OFFICIERS.

*Noms, qualités civiles, offices et qualités maçonniques.*

F.·. Gérard, avocat au parlement, Vénérable, chevalier de l'Ordre.
F.·. Boulay, cadet, négociant, premier surveillant, chevalier de l'Ordre.
F.·. de Lombard, marquis de Gourdon et Montauroux, cap. au rég. Roy.-Lorraine, cavalerie, second surveillant. Élu.
E.·. Gazan. avocat au Parlem., subdélégué de l'Intend., ex-Vénérable, membre de la T.·. R.·. Grand L ▭ prov. de Provence ; chev. de l'Ordre.
F.·. Isnard, avoc. au Parl. Orateur confirmé, associé libre de la R.·. L ▭ de l'Amitié à l'O. d'Aix et de celle des Amis réunis de l'Or. du régiment de la marine, infanterie, chev. de l'O.·.
F.·. Luce de Gaspary, ancien major de dragons au service de la Pologne, orateur. Me.·. Pt.·.
F.·. Roubaud, fils, avocat au Parl., secrétaire-archivaire. Me.·. Pt.·.
F.·. de Bain, secrét. de correspondance. Me.·. Pt.·.
F.·. Roubaud d'Antelmy, écuyer, trésorier. Me.·. Pt.·.
F.·. Boulay, aîné, négociant, garde-des-sceaux et timbre. Élu.
F.·. Gérard, prêtre chanoine de l'Églis. cath., trésorier des aumônes, confirmé. Me.·. Pt.·.
F.·. de Court, écuyer, seigneur d'Esclapon, expert. Élu.
F.·. Isnard, aîné, négociant, expert. Me.·. Pt.·.
F.·. Luce, aîné, négociant, maître des cérémonies, commis. de la T.·. R.·. Grande L ▭ provinciale dans l'Atelier, ass. libre de la R.·. L ▭ de la Constance à l'Or.·. d'Antibes et de celle des Amis

réunis à l'Or.·. du régiment de la marine infanterie. Chev. de l'Ord.

F.·. de Robert, chevalier, seigneur d'Escragnolles, anc. off. de cavalerie, maître des cérémonies. Maître.

F.·. Debezieux, architecte du temple et des banquets. Élu.

F.·. Bounin, négociant, infirmier. Ecossais.

F.·. Gazan de Seillans et Clausonne, infirmier. Élu.

F.·. Bonafons, négociant, Terrible. Élu.

F.·. Luce cadet, négociant. Thuileur. Me.·. Pt.·.

F.·. Augustin Chaix, musicien, directeur d'harmonie. Maître.

MEMBRES.

F.·. de Barrigue de Fontainieu, conseil. au Parl. off. de la T.·. R.·. G.·. L ▭ P.·. Vénérable de la R.·. L ▭ d'Aix et en cette qualité membre né de l'Atelier, chev. de l'O.

F.·. de la Touloubre, av. au Parl., Grand-Maître-Président de la T.·. R.·. G.·. L ▭ P.·. associé honoraire de R.·. L ▭ de la Parfaite Harmonie à l'Or.·. de Toulon et de celle de la Réunion des Élus à l'Or.·. de Marseille, associé libre de la R.·. L ▭ du Choix de l'Homme libre à l'Or.·. d'Aix ; ex-Vénérable de celle de l'Amitié, même Or.·. et en cette qualité membre né de l'Atelier, chev. de l'Or.·.

F.·. Chevalier de Bain, off. du Rég. de Vermandois, inf., Cheval. de l'Or.·.

F.·. Jean-Jacques Fargeon, nég., parf. du Roi et de la Cour, Me.·. Pt.·.

F.·. Maximin Roubaud, av. au Parl., Me.·. Pt.·.

F.·. de Reboul, lieut. partie criminel en la Sénéch, Maître.

F.·. Bernard, av. au Parl., Maître.

F.·. Marcy, apprenti.

F.·. de Geoffroy du Rouret, off. d'artillerie, apprenti.

ASSOCIÉS LIBRES.

*Installation de l'Atelier.*

F.·. Gazan fils, av. au Parlement, G$^{d}$.-secrétaire de la T.·. R.·. G.·. L ▭ P.·. secrétaire de la R.·. L ▭ de l'Amitié et associé libre, de celle du Choix de l'Homme libre à l'Or.·. d'Aix.

F.·. Isuard, cad. nég., mem bre de la T.·. R.·. G.·. ▭ P.·. Vénérable de la R.·. L ▭ du Triomphe de l'Amitie à l'Or.·. de Draguignan.

F.·. de Roubaud, trés.-gén. de France au bureau des finances de Prov., membre de la T.·. R.·. G.·. L ▭ P.·. Vénérable de la R.·. L ▭ de l'Union des Alpes à l'Or.·. d'Aups.

F.·. Turrel. av. au Parl. docteur en droit, Vénérable de la R.·. L ▭ des Amis intimes à l'Or.·. de Paris, député de l'atelier au G.·. Or.·. de France.

F.·. Merendol, av. au Parlement, membre de la R.·. L ▭ de l'Amitié à l'Or.·. d'Aix. député de l'Atelier à la T.·. R.·. G.·. L ▭ P.·. de Provence.

F.·. de Thorenc, C[te] de S. Empire, M[al] des camps et armées du Roi.

F.·. de Thorenc, chef d'escadre des arm. nav. de Sa Maj.

F.·. de Roubaud, secrétaire du Roi.

F.·. de Fanton d'Andon, lieutenant-gén. en la Sénéch.

F.·. de Luce-Seillans, écuyer.

F.·. Spitalier-Seillans, résidant à l'Or.·. de la Martinique, de St-Pierre et membre de la R.·. L ▭ de la Sincérité des Cœurs, au même Or.·.

F.·. Abbé de la Susse, prêtre de l'Ordre de Clugni.

HARMONIE.

F.·. Chaix, directeur, *Violons*: F.·. Boulay, aîné; F.·. Chaix; F.·. Isnard, l'aîné; F.·. Debézieux.

*Flutes* : F.·. de Bain, off.; F.·. Bernard.

*Clarinettes*: F.·. Marcy; F.·. Fargeon.

*Violoncelles:* F.·. Roubaud d'Antelmy; F.·. de Bain.

*Alto:* F.·. de Court.

F.·. Issaurat, servant.

Adresse directe et permanente de la R.·. L ▭ A. M. Gazan, av. au Parl., subdélégué de l'intendance de Provence, à Grasse.

*Scellé et timbré par nous garde de sceaux*
*et timbre de la R.·. L ▭*
F. Boulay l'aîné.

*Par mandement de la R.·. ▭*
F.·. Roubaud, fils,
*Secrétaire.*

(*Arch. de la Préf. de Nice — S. F. E. — Confréries laïques.*)

(Communication due à M. de Flamard, archiviste de la Préfecture.)

# CONCLUSION

Nous avons essayé d'accomplir la tâche que nous nous étions imposée : raconter les événements de la grande Révolution française dans les Alpes-Maritimes. Vivant aujourd'hui à près d'un siècle de distance de cette *commotion sociale* qu'on est convenu d'appeler l'*émancipation de la société française*, nous pouvons résumer les biens et les maux que nous en avons retirés.

D'abord nous ne justifierons jamais les hommes qui croiraient nécessaire de verser le sang et d'abattre les têtes pour le triomphe d'une doctrine. La conscience publique, comme la conscience individuelle, répudiera toujours les moyens violents. Fasse le ciel que nous en finissions avec les terroristes !

Les excès en tout genre, qu'ils viennent de la liberté, ou de l'autorité, sont funestes à l'une ou à l'autre cause. Ici-bas tout doit aller deux à deux, en se conciliant, et non en se divisant : ordre matériel et ordre moral, force et douceur, liberté et autorité, droits et devoirs, pouvoir civil et pouvoir spirituel, droits de l'État et droits de l'Église.

1789 devait être une sorte de concordat entre le chef d'État et la Nation pour que le pouvoir fût tempéré par des assemblées parlementaires, par un ministère responsable, en sauvegardant l'inviolabilité du chef d'État. Voilà pour l'*ordre politique*.

*L'ordre social*, consacrait l'égalité des citoyens devant la loi.

*L'ordre administratif*, mieux ordonné, divisa la France en départements, en arrondissements, en cantons et en communes, de manière que tout tendît à l'unité et réflétat l'image de la nation entière.

Dans *l'ordre judiciaire* a été fondée aussi l'unité de la législation, et l'indépendance du pouvoir dans la magistrature.

Dans *l'ordre financier*, la révolution a remplacé le vieux système des impôts par les contributions directes et indirectes mieux réglées.

Dans *l'ordre économique*, elle a proclamé la liberté du commerce et de l'industrie.

Dans *l'ordre moral*, elle a donné la liberté de conscience et de pensée.

Nous ne nierons pas que cette ère de liberté ait imprimé un nouvel essor aux progrès dont nous sommes les heureux témoins et dont nous récoltons les fruits abondants. La vie commerciale, industrielle, artistique, scientifique et intellectuelle coule à plein bord dans toutes les parties de la France, jusqu'aux extrémités. Les peuples étrangers qui veulent nous imiter participent aux mêmes bienfaits.

Observons maintenant la partie faible. Assurément, rien n'est parfait en ce monde et il n'y a pas de lumières sans ombres. Mais il faut qu'il y ait une juste proportion entre la lumière et les ombres.

Depuis nos conquètes modernes, l'esprit public a exagére la liberté au dépens de l'autorité, le bien-être matériel au dépens du bien-être moral. A force de vouloir être libre, un parti voudrait se passer de loi et d'autorité ; à force de chercher le bien-être ici-bas, on essaierait d'oublier ses immortelles destinées et l'acquisition d'une patrie meilleure.

Certains esprits, faisant abstraction de Dieu et de religion, prétendent expliquer tout sans Dieu, composer des ouvrages sans y introduire le souffle religieux, sans y prononcer même, de parti pris, le nom de Dieu ; ils parlent de morale sans Dieu, de loi sans Dieu, d'instruction de l'État sans Dieu, d'école sans Dieu. Ils décorent cette morale du nom de morale indépendante.

Voilà le mal de notre société contemporaine, mal qui a sa source dans ce qu'ont émis de dangereux les écoles philosophiques et politiques du XVIII[e] siècle. En montrant les hommes et les abus, on a attaqué les institutions elles-mêmes.

La réforme a une fois de plus dépassé le but qu'elle s'était proposé ; et nous ne sommes pas encore assis sur nos véritables bases : nous oscillons sans cesse.

C'est en vain que les admirateurs outrés de 1789 exaltent 1830, 1848, 1870 comme de nouvelles secousses imprimées au mouvement libéral qui, selon eux, ne doit plus s'arrêter jusqu'à son entier épanouissement. Belle réforme qui s'accomplit dans le sang et dans les ruines !

Pourtant nous serions les ennemis de notre siècle, si nous n'avouions les progrès qui, dans nos Alpes-Maritimes, s'ajoutent au bienfait providentiel d'un merveilleux climat. A Dieu ne plaise que nous ne soyons pas enthousiastes de ce que nous voyons ! Ce que nous n'admettons pas : ce sont les moyens violents, les haines de partis ; ce que nous n'admettons pas, c'est que saturés des bienfaits du christianisme, on veuille agir en dehors de lui et contre lui ; c'est que bien loin de reconnaître l'esprit libéral de l'Église, on l'accuse injustement d'être l'ennemie de la liberté et de la civilisation, elle qui, depuis sa fondation, civilise, éclaire, travaille, défriche, convie toutes les nations au banquet de la science. Dans quel progrès accompli, dans quelle œuvre de bienfaisance, dans quelle science ne rencontrez-vous pas, toujours, des moines et

des prêtres. Est-ce que de notre temps les R. P. Moigno et Secchi, Lacordaire et Montalembert et tant d'autres n'ont pas été savants en demeurant fervents catholiques? Est-ce que dans toutes les sociétés intelligentes vous ne trouvez pas de nombreux ecclésiastiques qui étudient avec elles? Ah ! il est une certaine science délétère, qui aujourd'hui consiste à faire table rase de Dieu, du Christ, de l'Évangile, de la Bible, et ose tout penser, tout dire et tout écrire.

Les catholiques ne peuvent vouloir de cette science. Pour nous le progrès n'est pas là. Nous améliorons, nous étudions, nous approfondissons, nous cherchons, mais nous inclinons notre raison devant l'autorité religieuse ; jamais nous ne sacrifions l'autorité. Nous reconnaissons qu'il y a trois autorités qui sauvegardent le monde : *autorité religieuse*, *autorité civile*, *autorité paternelle*. Or le grand mal c'est que de nos jours ces trois autorités sont fortement ébranlées.

Les trois hommes qui ont contribué le plus à notre grande revolution, ont commencé l'attaque. En parlant contre les abus de l'autorité, ils les ont sapées toutes les trois, Voltaire, en attaquant l'*autorité religieuse* ; Montesquieu, l'*autorité civile*, Rousseau, l'*autorité paternelle*. Voulez-vous le salut ? Eh bien ! Tout en conservant nos libertés acquises, revenons au principe d'autorité. Bâtir seulement sur la liberté, bâtir sans Dieu, sans autorité, c'est poser sur le vide ; demain détruira ce qu'on édifiera aujourd'hui. Que l'enfant respecte le père, que le citoyen obéisse aux lois, que l'homme rende à Dieu le devoir qui lui est dû et la société est sauvée. L'insubordination, l'indiscipline, l'irréligion, ce seraient les fléaux qui nous dévoreraient. Prenez y garde. *Cavete, consules*.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES

# TABLE GÉNÉRALE

## A

B

## D

**E**



**F**

**S**

Un certain nombre d'errata se sont glissés dans le cours de l'ouvrage. Nous en donnons ici la correction.

| *Lisez* : | Page | Ligne | *Lisez* : | Page | Ligne |
|---|---|---|---|---|---|
| noble. . . . . . . . | 4 | 1 | à Gilette . . . . . . | 192 | 32 |
| infirmier. . . . . . | 12 | 15 | n'attend pas. . . . | 232 | 30 |
| franche . . . . . . | 63 | 12 | Albitte . . . . . . . | 251 | 28 |
| Sanglier . . . . . . | 104 | 22 | Albitte . . . . . . . | 252 | 16 |
| Goupilleau . . . . . | 121 | 19 | à Lorgues . . . . . | 255 | 1 |
| Vergniaud . . . . . | 154 | 23 | à reprendre . . . . . | 303 | 21 |
| Jagot. . . . . . . | 156 | 32 | de Talon. . . . . . | 325 | 2 |
| Montafia. . . . . . | 167 | 21 | 1814 . . . . . . . | 331 | 21 |
| Mangiabo . . . . . | 161 | 18 | puis . . . . . . . . | 401 | 17 |
| Albitte . . . . . . | 176 | 10 | *Servites* . . . . . . | 413 | 5 |

